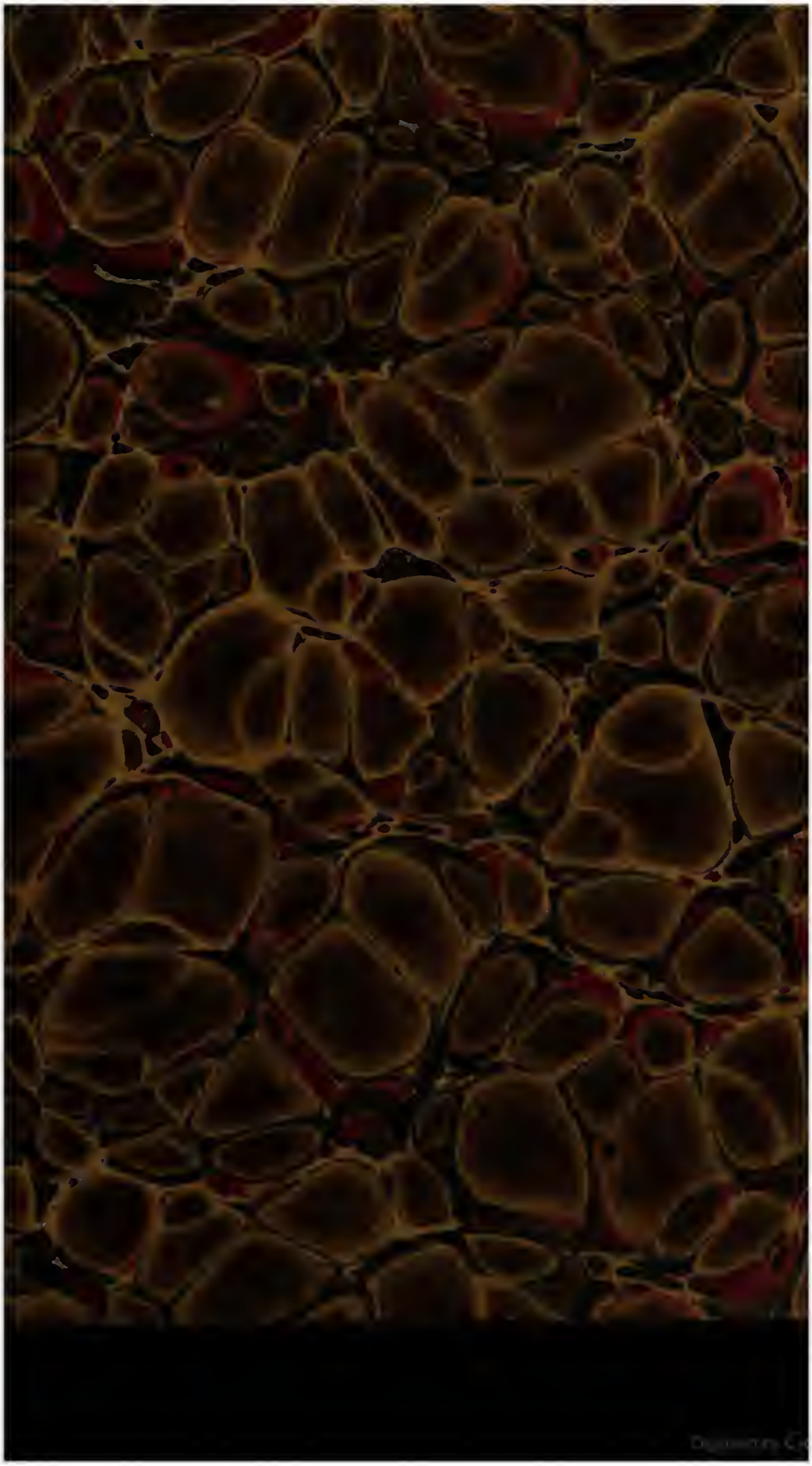

Digitized by Google

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 1850 1912
Sala Grande
Scansia 29 Palchetto 3
N.° d'ord. 1

Pdet XXIX - 25

Digitized by Google

Google

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES DE WEBER.

Digitized by Google

Digitized by Google

SBN 582654

MÉMOIRES DE WEBER,

CONCERNANT

MARIE-ANTOINETTE,

ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE

ET REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE;

AVEC

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR

MM. BERVILLE ET BARRIÈRE.

TOME PREMIER.

PARIS.
BAUDOUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1822.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Les Mémoires de Weber n'ont encore paru qu'en pays étranger. Ils furent publiés à Londres dans le cours de 1806 et 1807; on tâcha vainement alors d'en introduire plusieurs exemplaires en France; la nature de l'ouvrage avait éveillé l'attention : tous furent saisis, à l'exception d'un seul, et c'est sur cet exemplaire unique, échappé à toutes les recherches, que nous donnons la réimpression qu'on va lire.

Le sentiment qui a dicté ces Mémoires est respectable. Weber, frère de lait de l'archiduchesse Marie-Antoinette, et comblé des bienfaits de la reine de France, a voulu soulager sa douleur et satisfaire sa reconnaissance en lui rendant ce témoignage historique. Les hommes, de quelque opinion qu'ils puissent être, ne sauraient refuser leur estime à ces gages de fidélité donnés au malheur, à ces sentimens d'attachement pour une grandeur qui n'est plus. De si nobles exemples sont trop rares pour n'être pas honorés.

Weber ne s'est point fié à ses seuls souvenirs pour écrire des Mémoires sur Marie-Antoinette : on s'aperçoit aisément qu'ils sont de plusieurs mains. Quelques morceaux se distinguent par la modération des principes, l'élévation des idées, et la noblesse des formes du style : dans le tableau, par exemple, de la lutte engagée avec tant de chaleur, et soutenue avec tant d'opiniâtreté par les parlemens contre l'autorité souveraine, peut-être serait-il facile de reconnaître l'écrivain dont l'éloquence et la piété filiale obtinrent, à cette époque, contre un arrêt inique, le triomphe le plus solennel?

Le concours de plusieurs coopérateurs, fort éloignés d'avoir un mérite égal, explique le défaut d'ensemble et d'uniformité qu'on remarque dans la première édition de ces Mémoires. Sans cette circonstance, on aurait eu peine à comprendre comment le même ouvrage offrait, dans quelques parties, un intérêt très-vif, et paraissait, dans plusieurs autres, d'une prolixité rebutante ; comment, à côté d'une foule de faits ignorés, de particularités touchantes, de pièces rares, authentiques et qui sont d'un grand prix pour l'histoire, on trouvait souvent des détails oiseux et puérils,

et dans bien des endroits une diffusion qui provoquait la langueur et l'ennui.

La lecture de ces Mémoires, tels qu'ils ont été donnés d'abord, n'eût pas paru supportable. Tels qu'ils sont aujourd'hui, nous osons dire qu'on ne pourra les lire sans curiosité, sans plaisir, ou sans attendrissement. Il a suffi d'y faire des retranchemens nombreux; mais on n'a dû se permettre aucune addition. Le caractère, les idées, les opinions politiques de l'auteur devaient s'y retrouver encore avec toute leur franchise et toute leur énergie; on verra facilement que nous avons, à cet égard, poussé la réserve jusqu'au scrupule. Nous devons même remarquer ici que Weber, souvent trop dur et trop absolu dans ses jugemens contre les Français, doit trouver une excuse dans sa douleur et dans sa qualité d'étranger. On a besoin de se rappeler alors que la France n'est pas sa patrie.

Nous avons joint au texte un nombre de notes assez considérable: elles éclaircissent des faits, elles achèvent le portrait de quelques personnages; elles peignent les parlemens, la cour, les usages, les mœurs, l'esprit du temps, sous des rapports que l'auteur n'a point vus ou qu'il n'a point voulu voir. Ces notes n'ont

point été accueillies sans examen : presque toutes sont empruntées à des écrivains contemporains; un grand nombre représentent sous des traits aimables ou touchans, Marie-Antoinette, le charme répandu autour de sa personne, ses grâces, sa beauté, sa bienfaisance, l'empire qu'elle exerçait dans sa jeunesse, et qui était celui d'une femme aimable et jolie autant que d'une souveraine.

Ses malheurs ont suivi de bien près les jours de sa prospérité ; jamais peut-être une seule vie n'a mieux fait voir les extrémités de la bonne et de la mauvaise fortune. Femme, amie, épouse mère et reine, elle épuisa la coupe des biens et de l'adversité; le cœur se sent profondément ému au souvenir de ces royales douleurs, qui paraîtraient dignes d'intérêt dans la plus simple mortelle. Peut-être un jour l'histoire, toujours rigoureuse, lui demandera-t-elle compte d'une légèreté pardonnable à son sexe, à son âge; mais ceux qui ont vécu de son temps, ne verront que sa fin funeste. Eh ! qui pourrait lui adresser un reproche entre son échafaud et sa tombe !

AVANT-PROPOS

DE L'AUTEUR.

Je n'ai de prétention ni à la gloire littéraire, ni à aucune renommée politique. Lorsque j'ai écrit par sentiment ce que je publie aujourd'hui par devoir, j'étais loin de songer à faire un livre.

J'ai vu la plus grande, la plus puissante reine de l'univers devenir la plus misérable de toutes les créatures humaines ; elle avait sucé le lait de ma mère, et l'a comblée d'une bonté qui, si j'ose le dire, a toujours eu quelque chose de filial. Assise sur le trône de France, elle avait voulu que je devinsse Français ; elle m'avait obtenu de son royal époux une place de confiance, et jusqu'à la fin elle m'a accordé ce qui valait mieux pour moi que toutes les places du monde, le privilége de lui faire une cour assidue. Jusqu'à la fin l'archiduchesse d'Autriche, la reine de France a daigné appeler du nom de *frère* son humble et dévoué serviteur. J'ai vu successivement son bonheur et ses tribulations, sa bienfaisance et son courage, ses grâces et ses vertus, les justes adorations qui lui étaient décernées et les outrages sacriléges qui l'ont assaillie. Je me suis trouvé dans plusieurs de ces momens

où, dévorant les larmes secrètes qu'elle venait de répandre sur les malheurs de sa famille, elle déployait tout-à-coup aux regards du public cette force d'ame qu'admirait la vertu, et qui en imposa souvent au crime. Enfin je l'ai vue et entendue pour la dernière fois, le 10 août 1792. Le 10 août elle a vu, dirigé et récompensé mon zèle; le 10 août j'avais espéré mourir à ses pieds; le 10 août elle me parlait encore par l'organe de Madame Élisabeth, en faisant ce funeste trajet du château des Tuileries à la salle de l'Assemblée, c'est-à-dire, lorsqu'elle était déjà entrée dans l'avenue de la mort. Mes yeux ne l'ont quittée qu'à l'instant où la porte de cette Assemblée, déjà si criminelle, s'est fermée sur toute l'auguste famille : et si mes braves camarades, les grenadiers du bataillon des Filles de Saint-Thomas, eussent été secondés, cette porte eût été enfoncée avant que le canon des rebelles ne vînt rendre toute résistance inutile.

Quand la reine était conduite au donjon du Temple, il était bien juste que son serviteur fidèle fût jeté dans les cachots de la Force. Pourquoi, grand Dieu! le salut et la ruine, la vie et la mort n'ont-elles pas été distribuées différemment? Plût au ciel que j'eusse été enseveli dans ces massacres du 2 septembre, auxquels on m'avait dévoué, et que, pour le bonheur du monde, on eût sauvé les jours et brisé les fers du roi et de la reine de France, de leurs enfans, de toute la famille de Henri IV!

Par une de ces bizarreries qui, dans la révolution française, ont si souvent confondu la raison humaine, au milieu des massacres du 2 septembre, j'ai dû la conservation de ma triste existence à l'intérêt qu'a excité mon dévouement pour ma protectrice, dans une ville où elle-même ne devait plus rencontrer que des monstres pour l'assassiner, et pas un serviteur ni un ami qui pût la défendre.

Je ne pouvais plus appartenir à un tel pays; surtout je ne pouvais pas exécuter l'horrible condition qu'on avait exigée de moi pour me laisser vivre; plutôt que de m'enrôler dans les recrues de la commune régicide, plutôt que de tirer mon épée contre tous mes souverains légitimes, je l'aurais plongée dans mon propre cœur.

Je n'ai donc plus songé qu'à trouver moyen de m'échapper vers ma première et désormais unique patrie; vers ce siége de la loyauté comme de la bravoure, de la sensibilité comme de l'honneur; vers ce pays qui, de tout temps, s'était glorifié d'avoir donné le jour à Marie-Antoinette, et qui alors pleurait amèrement d'avoir envoyé un tel trésor sur une terre devenue si peu digne de le posséder.

Obligé de me jeter sur une barque du Havre, j'ai eu pour premier refuge l'hospice commun des malheureux, la Grande-Bretagne. Je n'y suis resté que le temps nécessaire pour rendre mes devoirs au ministre de mon souverain, aux principaux défenseurs, aux vrais amis du roi et de la reine de

France. Un des plus dévoués un des plus illustres d'entre eux, le confident peut-être le plus intime des pensées, des douleurs de cette courageuse et infortunée princesse, le duc de Choiseul, a voulu me conduire lui-même à Bruxelles, et m'a présenté à madame l'archiduchesse Marie-Christine. Hélas! je n'avais que trop de moyens d'exciter l'intérêt de Son Altesse Royale. J'ai satisfait à toutes ses questions. Mes récits ont fait couler ses larmes, mais en même temps ont enflammé son zèle pour la délivrance de l'auguste prisonnière qui était sa sœur.

Le 14 décembre 1792, j'ai eu l'honneur d'être choisi par son excellence le comte de Metternich, pour porter à S. M. l'empereur mon maître la première nouvelle, ou du moins le premier espoir de l'accession de l'Angleterre à la ligue formée contre les tyrans de la France et les geôliers de son roi.

Combien de fois, pendant ma route, ai-je regardé, avec des yeux mouillés de larmes qui n'étaient plus amères, les dépêches dont j'étais porteur! Combien de fois me suis-je dit à moi-même : *Je tiens dans mes mains le salut du roi et de la reine de France.*

Hélas! un mois était à peine écoulé, lorsque est arrivée à Vienne la nouvelle du parricide exécrable commis dans la capitale de son royaume, sur la personne sacrée du vertueux Louis XVI. J'ai senti tous les glaives de douleur qui avaient été plongés au même instant dans le cœur de sa mal-

heureuse veuve; mais j'ai cru que le temps avait manqué pour le salut du roi, et qu'il suffirait à celui de la reine.

Assurément, lorsque le prince de Saxe et le général Clairfait venaient de terrasser les Français à Nerwinde; lorsque chassés de Mayence, du pays de Liége et de tous les Pays-Bas, ces Français ne pouvaient plus même défendre leurs barrières; lorsque Dumouriez et toute la tête de son armée avaient secoué le joug, et ne demandaient qu'à tourner leurs armes contre le gouvernement régicide; lorsque les peuples opprimés tendaient leurs bras à des étrangers qui s'annonçaient en libérateurs bien plus qu'en ennemis; lorsque le duc d'York était déjà entré en vainqueur dans Valenciennes, le prince de Wurtemberg dans Condé, le général Clairfait dans le Quesnoi; lorsque les commissaires de la Convention se rencontraient inopinément à Péronne au nombre de trente-deux, fuyant tous de divers points de la frontière; enfin lorsque Barrère criait à la tribune : *C'en est fait de la république si vous n'envoyez des troupes dans le Nord;* lorsque dans l'Ouest commençaient les prodiges des armées catholiques et royales, et lorsque le Midi voyait Toulon et Lyon arborer l'étendard de la royauté; pendant les six mois dont tous ces événemens ont rempli le cours, on a dû croire que les scélérats, ainsi que l'écrivait le comte de Mercy, seraient *gagnés de vitesse;* que le temps ne leur serait pas laissé de se reconnaître; que tout

au moins ils seraient réduits à racheter leurs jours par le salut et la délivrance des augustes victimes qu'ils tenaient encore vivantes entre leurs mains.

Au lieu de cela, les vainqueurs se sont arrêtés, divisés, anéantis eux-mêmes. L'auguste neveu de Marie-Antoinette n'a pu obtenir des alliés de marcher en commun vers le but où son cœur voulait les conduire. La séparation des armées royales a rendu décidément la victoire aux troupes républicaines. Il n'y a plus eu aucun obstacle à une mesure qui ne laissait aucun espoir, à cette levée en masse, qu'un enfant eût prévue, et qu'un homme eût empêchée, était-il dit dans un Mémoire adressé au comte de Mercy. La Vendée a été enfermée dans le cercle où elle devait se consumer. Lyon a causé autant de douleur qu'il avait donné d'espérance et inspiré d'admiration. La veuve de Louis XVI s'est vue livrée à une horde d'assassins aussi féroces et encore plus ignobles que ceux de son malheureux époux. La journée du 16 octobre 1793 a surpassé en horreur celle du 21 janvier. L'Allemagne a été plongée dans le deuil, et toute la terre s'est sentie émue de pitié, saisie d'étonnement et brûlante d'indignation.

C'est au milieu de tous ces tableaux que j'ai pris la plume sans en avoir formé le projet; ne songeant à autre chose qu'à fixer, pour moi et pour ma famille, les motifs de notre culte envers celle que nous appellions du nom de martyre. J'ai écrit sans liaison, sans ordre, suivant que le souvenir, l'en-

tretien, l'hommage du jour me ramenaient à un trait de bienfaisance ou à un acte de courage, à une fête ou à une catastrophe, à un moment d'espoir ou à quelque nouvelle destruction. C'était tantôt ce que j'avais vu et entendu moi-même, tantôt ce que j'avais su par des témoins que j'en croyais autant que moi ; quelquefois le résultat d'une lecture qui m'avait présenté un fait à recueillir, une méprise à corriger, hélas! ou une calomnie à confondre : car où trouver le caractère, si céleste qu'il soit, que la calomnie n'ose attaquer, même dans les temps ordinaires? Et au milieu du débordement de toutes les passions criminelles, comment celle-là eût-elle conservé plus de freins qu'une autre?

Cependant ces récits, ces fragmens, car je n'ose dire ces mémoires, ne sont pas restés aussi strictement renfermés dans l'intérieur de ma famille, que je m'y étais attendu. D'abord des amis, puis des compagnons de malheur, enfin des personnes éminemment distinguées par tout ce qui, dans la société, donne droit aux respects et aux hommages, par le rang, la science, l'esprit, surtout par la vertu, ont désiré de connaître mes manuscrits.

Non-seulement je me suis vu de toutes parts sollicité, pressé de publier ce que j'avais écrit; mais les mains les plus pures.... les plus augustes même, ont voulu, ont daigné déposer dans les miennes des pièces, désormais les plus précieuses de mon recueil. Ainsi j'ai possédé le récit le plus circonstancié qu'on ait encore connu de l'évasion

de Louis XVI et de Marie-Antoinette en 1791, de leur funeste arrestation à Varennes, en un mot de cet événement tout entier, depuis le jour où le projet en avait été conçu, jusqu'à la dernière minute de cette captivité qui en a été le triste résultat : et je pourrais dire que ce récit a été écrit sous la dictée de la reine. Ainsi, sur cette même catastrophe qui a décidé du sort de l'empire français, il m'a été donné par la Providence de recueillir une autre pièce, sur laquelle je n'ai pas encore pu porter mes regards, depuis sept ans que je la possède, sans éprouver, comme au premier instant où je l'ai reçue, un saisissement de douleur, de respect et d'attendrissement. Ce ne sont que quelques pages; mais ces pages m'ont été données, mais elles ont été écrites par celle de toutes les créatures humaines qui, dans l'univers entier, inspire aujourd'hui le plus d'intérêt et commande le plus de vénération (1).

J'ai cru seulement qu'il fallait encore attendre. Je me suis dit que ce qui était encore un temps d'action et d'espérance, ne devait pas être consumé en regrets et en souvenirs. En profitant du délai pour rendre ces fragmens le moins imparfaits possible; en les classant, sinon avec la liaison qui n'est nécessaire qu'à un corps d'histoire, du moins avec cet ordre chronologique non moins indispensable dans des récits détachés que dans une narration suivie, je me suis flatté de pouvoir clore tant d'é-

(1) MADAME, duchesse d'Angoulême.

poques douloureuses par une qui serait plus consolante.

La Providence en a décidé autrement. L'instant qu'elle a marqué pour rendre au sang de Louis XVI un héritage de neuf siècles, ne peut plus être déterminé par les calculs de la sagesse humaine. Les efforts les plus généreux n'ont abouti qu'à conserver l'honneur et à immortaliser la vertu de ceux qui les ont faits. Les vicissitudes de la guerre ont rendu stériles les plus brillans exploits. On a dit quelquefois que la prudence avait manqué au courage, la justesse au génie, l'exactitude aux promesses, mais c'est surtout l'union qui a manqué aux alliances. Un jour fatal est venu où la victoire a encore été arrachée aux vainqueurs (1). Les pasteurs des peuples ont dû songer chacun au troupeau dont ils doivent répondre à la Providence. La guerre a fini : l'histoire va commencer sa tâche, et entreprendre de raconter cette époque à jamais prodigieuse dans les annales de l'espèce humaine. Parmi les matériaux qu'elle va recueillir, je dépose humblement les miens. J'apporte à son tribunal un témoignage modeste, mais pur, mais intègre ; et quelle que soit l'ardente sensibilité du témoin, la vérité n'a rien à craindre de l'enthousiasme qu'inspire la vertu.

---

(1) Les Mémoires de Weber parurent pour la première fois à Londres, en 1806, quelques mois après la bataille d'Austerlitz, à laquelle, sans doute, l'auteur a voulu faire allusion dans ce passage. (*Note des nouv. édit.*)

Digitized by Google

MÉMOIRES

CONCERNANT

MARIE-ANTOINETTE,

ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE,

REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.

CHAPITRE I.

Naissance de la reine. — Son éducation. — Son départ de Vienne. — Son mariage. — Ses succès. — Son caractère. — Ses bienfaits. — Détails qui la concernent jusqu'à l'époque de la révolution française.

Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, naquit le 2 novembre 1755, de François I, empereur d'Allemagne, et de l'immortelle Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et de Bohème.

Aux approches de sa naissance, l'impératrice sa mère donna ordre à sa grande-maîtresse de lui chercher une nourrice dans une famille d'un état honorable, et qui joignît à cette première recommandation celle plus précieuse encore de mœurs pures et d'un caractère sans reproche. Mes vertueux parens, qu'il me soit permis de leur rendre cet hommage, réunissaient toutes ces conditions.

Mon père, Jean-George Weber, était conseiller de la magistrature de Vienne, et chef du bureau de l'approvisionnement des vivres; ma mère, Marie-Constance Hoffmann, était citée pour sa belle figure et pour son ame plus belle encore; leur union avait constamment présenté celle de toutes les vertus domestiques; ma mère fut choisie; et j'étais à son sein depuis trois mois, lorsqu'elle eut l'honneur d'être la nourrice de l'archiduchesse.

Marie-Thérèse était aussi bonne mère que grande reine. Sa sensibilité se montrait aussi affable que son courage avait paru majestueux et sublime. Dès qu'elle eut confié son enfant à ma mère, elle nous adopta tous. Elle récompensa les longs services de mon père par une forte pension et par un logement dans l'hôtel de sa chancellerie. Une pension fut assurée à ma mère; une à chacun de ses enfans; et quant à moi, à qui le ciel avait accordé de sucer le même lait que Marie-Antoinette, S. M. l'impératrice voulut que, pendant mes premières années, ma mère me menât avec elle, chaque fois qu'elle allait faire sa cour à la jeune princesse qu'elle avait nourrie. La fille des Césars m'associait alors aux jeux de son enfance, l'impératrice s'y mêlait elle-même; et comme à cet âge rien ne m'avertissait encore de la distance infinie qui me séparait de celle avec qui je jouais dans un même lieu, l'auguste et bonne Marie-Thérèse craignit souvent de m'affliger par un partage inégal de ses caresses, me prit souvent sur un de ses genoux, quand sur l'autre elle

prenait sa fille, et m'honora des mêmes embrassemens qu'elle lui prodiguait. C'est ma mère, c'est son excellence madame la comtesse de Brandeis (1) qui m'ont depuis raconté toutes ces scènes de bonté, et je ne les ai pas apprises, je ne me les suis jamais retracées sans un frémissement de respect et d'amour.

L'enfance de Marie-Antoinette fut celle des grâces et de la bonté, auxquelles se mêla de bonne heure ce genre de noblesse qui lui fut particulier pendant toute sa vie, et qui, tempéré par la sensibilité, inspirait le respect en y faisant trouver des charmes. Avec tous les dons de la nature, la vigilance d'une mère telle que Marie-Thérèse, les soins d'une gouvernante telle que madame de Brandeis, il n'y avait rien de grand, rien de bon qu'on ne dût attendre de la jeune archiduchesse.

Marie-Thérèse partageait son temps entre les devoirs de souveraine et ceux de mère. Elle surveillait l'éducation des archiduchesses ses filles avec l'attention la plus touchante, et assistait à leurs leçons. Les meilleurs maîtres, les plus habiles instituteurs étaient chargés de diriger les premiers efforts de l'intelligence de Marie-Antoinette, d'orner sa mémoire, d'éclairer sa raison, de cultiver son esprit. Tel fut, parmi les derniers, l'abbé de Vermont, qui joignait les qualités les plus rares à l'esprit, à la finesse et à la réserve qui font réussir

(1) Grande-maîtresse de S. A. R. madame l'archiduchesse.

dans les cours. Il fut envoyé par le duc de Choiseul à qui l'impératrice avait demandé un homme capable de faire connaître la France à celle qui devait y régner. Heureux de la confiance de son illustre élève, il lui resta dévoué toute sa vie; et, refusant toujours les témoignages trop éclatans de sa bonté, il força enfin l'estime de ceux-là même qui auraient pu lui porter envie. Ses leçons augmentèrent sans doute cette prédilection pour la France que Marie-Antoinette manifesta de si bonne heure. Son auguste mère la questionnant un jour sur le caractère des divers peuples de l'Europe, et lui demandant sur lequel elle préférerait de régner si elle était appelée à choisir : « Sur les Français, » répondit-elle sans hésiter, c'est sur eux qu'ont » régné Henri IV et Louis XIV, dont l'un donne » l'idée du *bon*, et l'autre celle du *grand.* » Marie-Thérèse se plaisait à répéter cette réponse, dont elle avait été si enchantée, qu'elle avait prié l'ambassadeur de France de la transmettre au roi son maître.

Marie-Antoinette fit des progrès très-rapides dans toutes ses études ; elle savait le latin, parlait et écrivait très-élégamment l'allemand, le français et l'italien. Elle était douée des plus heureuses dispositions pour les beaux-arts, et particulièrement pour celui qui a le plus de charmes pour les ames sensibles. Ses talens pour la musique ont souvent fait les délices des cercles choisis qu'elle réunissait à Bellevue, à Trianon et à Versailles. Là,

le plus vif enthousiasme rendait hommage à ses succès, non moins qu'à ses charmes et à son rang.

Marie-Thérèse avait désiré surtout que sa fille chérie héritât du courage et de la force d'esprit dont elle avait elle-même donné des preuves si éclatantes; et, inspirée sans doute par les pressentimens inquiets de l'amour maternel, souvent elle lui répétait cet avis prophétique : « Ma fille, dans » l'adversité souvenez-vous de moi. » Elle lui avait appris aussi à chérir les vertus de ces sujets fidèles qui, par leur dévouement généreux, avaient raffermi son trône chancelant.

Marie-Antoinette leur prouva un jour que, si l'attachement et l'amour pour leurs souverains se transmettaient chez eux d'âge en âge, la reconnaissance et la bonté se perpétuaient de même dans la famille impériale. L'impératrice étant malade, des militaires hongrois attendaient dans son antichambre le moment où il leur serait permis de lui présenter une requête. L'archiduchesse les voyant, entra chez sa mère, et lui dit : « Maman, vos amis » sont inquiets de votre santé, et désirent vous » voir. — Eh! quels sont ces amis? — Des Hon- » grois. — A merveille, ma fille. » Leur demande fut accordée sur-le-champ.

Mille traits de son enfance ne font pas moins l'éloge du cœur de Marie-Antoinette dont la sensibilité compatissante s'étendait à toutes les classes de malheureux. Dans un hiver rigoureux où les travaux publics furent presque suspendus, le peuple

de Vienne souffrait beaucoup. Marie-Thérèse, en pourvoyant aux plus pressans besoins de sa capitale, ne perdait pas de vue ses provinces. Dans un des cercles de l'impératrice on s'occupait des pauvres avec un tendre intérêt; la bienfaisance était comme naturalisée à la cour, Marie-Thérèse en donnait l'exemple.

On présentait des détails affligeans sur la misère de quelques habitans des faubourgs; l'archiduchesse touchée jusqu'aux larmes sort, et, revient bientôt, présente une petite boîte à sa mère en lui disant : « Voilà cinquante-cinq ducats, c'est » tout ce que j'ai, permettez qu'on les distribue » parmi ces infortunés. » Marie-Thérèse accepta le don, et y ajoutant ses propres bienfaits, elle prit plaisir à les faire passer par les mains de la sensible princesse.

Elle s'était si fortement attaché tous les cœurs qui l'avaient environnée pendant son éducation, qu'à l'époque de son mariage, la joie de la voir dauphine de France était entièrement comprimée à Vienne par la douleur de ne plus la posséder. On a peine à se défendre de la superstition des pressentimens, quand on a vu les adieux de Marie-Antoinette à sa famille, à ses serviteurs et à son pays, en 1770 (1). Hommes et femmes se livrèrent aux

(1) La douleur de Marie-Thérèse, en se séparant de sa fille, est consignée dans la lettre que cette impératrice écrivit à son auguste gendre. On y retrouve ce mélange de courage et de sensibilité qui

mêmes expressions de la douleur. Les avenues, comme les rues de Vienne, en retentirent. On ne rentrait chez soi qu'après avoir perdu de vue le dernier courrier qui la suivait, et l'on n'y rentrait que pour gémir en famille d'une perte commune. Longtemps cette triste impression se conserva. Longtemps la capitale de l'Autriche rappelait moins l'idée d'un mariage, qu'elle ne présentait l'image d'un

---

distinguait la mère de Marie-Antoinette. Voici cette lettre remarquable qui devait avoir sa place dans les Mémoires de Weber: « Votre épouse, mon cher dauphin, vient de se séparer de » moi. Comme elle faisait mes délices, j'espère qu'elle fera » votre bonheur : je l'ai élevée en conséquence, parce que de- » puis long-temps je prévoyais qu'elle devait partager vos » destinées. Je lui ai inspiré l'amour de ses devoirs envers vous, » un tendre attachement, l'attention à imaginer et à mettre » en pratique les moyens de vous plaire. Je lui ai toujours » recommandé avec beaucoup de soin une tendre dévotion en- » vers le maître des rois, persuadée qu'on fait mal le bonheur » des peuples qui nous sont confiés quand on manque envers » celui qui brise les sceptres et renverse les trônes comme il lui » plaît.

» Aimez donc vos devoirs envers Dieu. Je vous le dis, mon » cher dauphin, et je le dis à ma fille : aimez le bien des peu- » ples sur lesquels vous régnerez toujours trop tôt. Aimez le roi » votre aïeul ; inspirez ou renouvelez cet attachement à ma fa- » mille. Soyez bon comme lui; rendez-vous accessible aux mal- » heureux. Il est impossible qu'en vous conduisant ainsi vous » n'ayiez le bonheur en partage. Ma fille vous aimera, j'en suis » sûre, parce que je la connais ; mais plus je vous réponds de son » amour et de ses soins, plus je vous demande de lui vouer le » plus tendre attachement. Adieu, mon cher dauphin, soyez » heureux : je suis baignée de larmes. »

(*Note des nouv. édit.*)

deuil. Hélas! le jour était déjà marqué dans l'avenir, où ce deuil devait être terrible.

Tous les hommages du respect, tous les charmes de l'espérance, toute l'ivresse de l'amour public attendaient à l'entrée du territoire français la fille de Marie-Thérèse, la jeune et jolie dauphine de France. Partout sur son passage elle entraînait les cœurs.

Les personnes de la suite de la dauphine tâchaient de rendre la route agréable, et de multiplier ses plaisirs. Une des dames qui l'accompagnaient lui demanda en plaisantant : « Êtes-vous bien empressée de voir monseigneur le dauphin ! » A cette question indiscrète, faite à une jeune personne sans expérience, la dauphine fit une réponse qui donna la mesure de son esprit. Elle dit avec un son de voix plein de dignité : « Madame, je serai dans » cinq jours à Versailles, le sixième je pourrai plus » aisément vous répondre. » Prenant ensuite l'air le plus enjoué, elle tâcha de faire oublier le ton de dignité qu'elle avait mis dans sa réplique.

Déjà Marie-Antoinette avait traversé les vastes provinces soumises au gouvernement paternel de Marie-Thérèse; déjà elle avait pénétré sur le territoire français. En l'apprenant, de nouvelles larmes s'échappèrent de ses yeux. Un seul mot sortit de sa bouche : « Je ne la verrai plus. » C'était une exclamation de sa piété filiale.

On arrive à Strasbourg. Le chapitre, le corps de la noblesse, et les membres de la magistrature

municipale lui sont présentés par le commandant de la province. Elle répond avec noblesse et bonté aux différentes harangues que l'étiquette lui faisait un devoir d'entendre. Cependant, embarrassée de ces complimens continuels, elle dit à une des dames de sa suite : « J'espère que toutes ces louanges » ne me suivront pas toujours. Comme je n'ai en- » core rien fait pour les mériter, je vais m'occuper » de m'en rendre digne. » Les habitans de Strasbourg, long-temps encore après son passage, parlaient avec enthousiasme de la beauté, de l'esprit et de la modestie de l'épouse du dauphin.

La dauphine quitte Strasbourg. Sur la route, tous les habitans des campagnes abandonnent leurs travaux ; ils accourent rendre hommage à l'épouse de ce dauphin dont les vertus sont si chères à la France. Les chemins sont jonchés de fleurs ; les jeunes filles ont mis leurs plus belles parures ; elles présentent leurs bouquets à la jeune Marie-Antoinette qui sourit à la naïveté des unes, daigne répondre aux complimens des autres, et les accueille toutes avec bonté. A vingt lieues de Strasbourg, les habitans des villages voisins s'étaient rassemblés. On entendait de toutes parts retentir les cris de *Vive la dauphine! vive le dauphin!* Le chemin était obstrué par la foule des spectateurs ; les stores de la voiture de Marie-Antoinette étaient levés, et tous les spectateurs pouvaient à loisir contempler sa beauté, son sourire enchanteur et sa douce physionomie. De jeunes paysans se disaient

l'un à l'autre : « *Qu'elle est jolie, notre dauphine !* » Une dame qui était dans sa voiture lui fit remarquer ce propos flatteur pour une jeune personne. « Madame, répliqua la dauphine, les Français ont » pour moi les yeux de l'indulgence (1). »

A quelques lieues de Châlons, un vieux pasteur, à la tête de ses paroissiens, s'approche de la voiture. Ses yeux baissés par respect ne s'étaient point encore levés sur la jeune dauphine. Il avait pris pour texte de son petit discours ces paroles du cantique des cantiques, *Pulchra es et formosa.* Il avait déjà articulé quelques phrases de sa harangue. Par hasard, au moment où, selon la manière des orateurs, il rappelait son texte, il jette un regard sur Marie-Antoinette. Au même instant sa mémoire est en défaut; il balbutie et s'arrête.... L'archiduchesse s'empresse d'accepter le bouquet qu'il tenait dans ses mains. Le pasteur, pénétré de cet acte de

(1) Les Français ne furent pas seuls sensibles à cet empire de la beauté qu'exerça long-temps Marie-Antoinette. Nous rapporterons à ce sujet une anecdote agréable et peu connue. Le souverain de la cour de Maroc avait, en 1778, un ambassadeur à la cour de France. Il fut admis au bal de la reine. Ses yeux parurent étonnés de l'appareil de la fête, et frappés surtout du spectacle qu'offrait une foule de jeunes femmes plus remarquables peut-être par leur beauté que par leur parure. S. A. R. M. le comte d'Artois, qui jouissait de sa surprise, lui fit demander à laquelle de toutes les femmes qu'il voyait il donnerait la préférence, la reine exceptée. *Dites au prince*, répondit l'ambassadeur à son interprète, *que l'exception rend la réponse impossible.* La galanterie française s'exprima cette fois par la bouche d'un Africain.

(*Note des nouv. édit.*)

bonté, lui dit aussitôt : « Madame, ne soyez pas » surprise de mon peu de mémoire; à votre as- » pect, Salomon eût oublié sa harangue, il eût ou- » blié sa belle Égyptienne, et vous eût avec bien » plus de raison adressé ces mots, *Pulchra es et* » *formosa.* »

Dans tous les lieux où la dauphine fit quelque séjour, elle gagna les cœurs par son extrême douceur, par sa bonté et sa bienfaisance. Tous ceux qui l'avaient vue s'en retournaient enchantés, faisaient des vœux pour son bonheur, et se félicitaient de ce qu'un jour elle serait leur souveraine.

Dans quelques villes au-dessus de Compiègne, des professeurs et des écoliers vinrent la complimenter en latin; et quel fut l'étonnement de ces petits *Cicérons* lorsque l'archiduchesse leur répondit dans la même langue, avec une facilité inconcevable !

Toute la cour était à Compiègne. Le duc de Choiseul fut au-devant d'elle à quelques lieues de cette maison royale. Cette faveur lui était bien due. La princesse l'accueillit comme un ami, dont les conseils pouvaient lui être utiles et aider son inexpérience.

Louis XV, s'étant rendu à dessein à Compiègne, alla en grand cortége au-devant de madame la dauphine dans la forêt. Aussitôt qu'elle aperçoit le monarque, Marie-Antoinette descend de son carrosse et se jette à ses genoux. Louis est ému; il la relève, et l'embrasse affectueusement. Toute la

cour admirait sa beauté, sa candeur; Louis XV, naturellement très-poli, et qui savait observer les bienséances, présenta lui-même la jeune princesse à son époux. Le dauphin s'approche avec vivacité, saisit une de ses mains et la baise avec transport. De temps à autre il jette sur elle des regards d'admiration. La dauphine avait les yeux baissés; une aimable rougeur colorait ses joues.

Les dames qui présidaient à son coucher lui dirent : « Madame, vous avez enchanté tout le » monde, mais particulièrement M. le dauphin. » « On me voit ici avec trop d'intérêt, » répondit Marie-Antoinette; « mon cœur contracte des » dettes qu'il ne pourra jamais acquitter; mais au » moins on me tiendra compte, j'espère, du désir » que j'en ai. »

Le lendemain même du jour où l'archiduchesse arriva à Compiègne, elle se mit en route avec toute la cour pour Versailles. Elle arrive à Saint-Denis, et demande à voir madame Louise (1). Cet hommage rendu aux vertus, à la vraie piété, lui mérita les respects et les éloges de tous les gens de bien.

Cependant les voitures prenaient la route de Versailles, et tous les habitans de Paris et des villes voisines se répandaient entre Saint-Denis et la porte Maillot; les carrosses formaient une double haie, et le peuple applaudissait avec ivresse. Les

(1) Tante de M. le dauphin, depuis Louis XVI.

équipages de la dauphine sont obligés d'aller au petit pas ; on se presse autour de sa voiture ; on a joui de ce plaisir, on veut la revoir encore. On fit remarquer à l'aimable dauphine combien son arrivée excitait d'enthousiasme. Dans sa réponse, elle eut l'art de laisser croire qu'elle s'était imaginé que tous les vœux étaient pour le roi. Elle disait : « Les Français ne voient jamais assez leur » roi; ils ne peuvent me traiter avec plus de bonté » qu'en me prouvant qu'ils savent aimer celui que » j'ai déjà l'habitude de regarder comme un second » père. »

La cour soupa au château de la Muette. Madame Du Barry avait obtenu des bontés du roi l'honneur de se trouver à la même table que l'archiduchesse. Trop jeune encore pour juger du rôle que jouait à la cour cette favorite, elle comprit qu'il lui convenait de respecter la volonté du roi. Elle ne fit paraître aucune émotion ; toujours polie, elle daigna même répondre à ceux qui voulurent connaître son opinion sur la comtesse Du Barry, qu'elle la trouvait charmante. Ce mot fut répété ; il faisait l'éloge de la beauté de cette maîtresse de Louis XV; mais c'était aussi le seul qu'elle méritât, et toute la cour applaudit à la justesse de la réponse.

Le roi quitta le château de la Muette, et se rendit à Versailles. Le lendemain, 16 mai 1770, Marie-Antoinette de Lorraine, après s'être revêtue de ses habits de cérémonie, fut menée en triomphe

à la chapelle du château, où, conduite au pied de l'autel, elle reçut la bénédiction nuptiale, et fut unie à ce jeune prince qui devait être l'héritier de Louis XV.

A trois heures de l'après-midi, le ciel se couvrit de nuages; des torrens de pluie inondèrent Versailles, de violens coups de tonnerre retentirent, et la foule des curieux qui remplissaient les jardins fut obligée de se retirer. La soirée fut triste dans la ville; le feu d'artifice ne fut point tiré, et les illuminations ne purent produire aucun effet.

Au château, on servit un repas magnifique; la cour de Versailles n'avait jamais été aussi brillante. La curiosité, l'envie de paraître, le désir d'obtenir un regard, avaient attiré une foule immense de courtisans qui parurent avec tout l'éclat que donnent le rang et l'opulence (1). Dans le nombre des personnages qui furent présentés à la dauphine, il se trouvait beaucoup de seigneurs qu'elle avait vus à la cour de Vienne; ce qui lui fit dire à madame la princesse de Chimai : « On m'a-
» vait bien annoncé que rien n'était comparable
» à la magnificence de la cour de Versailles; mais
» on ne m'avait pas dit qu'elle était le point de

(1) Après le bal magnifique qui fut donné à Versailles, au dauphin et à la dauphine, le roi, dans l'ivresse, rencontra l'abbé Terray, contrôleur-général des finances, et lui demanda comment il trouvait ces fêtes. *Ah! sire*, répondit le ministre, *je les trouve impayables!* (*Note des nouv. édit.*)

» réunion des personnes qu'on connaît, et de » toutes celles qu'on doit désirer de connaître. » C'est par des choses aimables, et toujours dites à propos, que Marie-Antoinette captivait, avec une sorte d'ivresse, le cœur de tous les Français.

On parlait de l'accueil favorable et distingué qu'elle avait fait à M. le duc de Choiseul; elle dit plaisamment à madame de Noailles : « Ma mère » nous avait tant parlé du *cocher de l'Europe* (1), » que j'ai cru devoir le recevoir comme un ami de » ma famille. »

Le duc du Châtelet fut introduit à son tour. Madame la comtesse de Périgord dit à la dauphine que M. le duc du Châtelet avait l'honneur d'être allié à la maison de Lorraine. « Mon frère, répond » avec finesse la jeune dauphine, assure qu'il y a » six cents ans que sa famille a cette prétention. » Du reste, un bon serviteur du roi doit avoir un » mérite plus réel que celui d'être mon parent. »

Le caractère du dauphin était un mélange de douceur et de sévérité. Ayant des mœurs pures, une conduite réglée, à l'abri de ces grandes passions toujours si funestes, il annonçait déjà ce qu'un jour il devait être, bon père, bon époux, bon roi.

La nature, ainsi que l'a dit madame de Poli-

---

(1) Surnom donné à M. de Choiseul par Catherine II, impératrice des Russies, parce qu'elle lui attribuait l'honneur de diriger tous les cabinets de l'Europe. (*Note de Weber.*)

gnac, avait formé Marie-Antoinette pour être assise sur un trône. Une taille majestueuse, une beauté noble, une manière de porter sa tête, difficile à dépeindre, inspiraient le respect. Ses traits, sans être réguliers, avaient, ce qui vaut mieux, un agrément infini. La blancheur de son teint les embellissait, et donnait à son visage un éclat éblouissant. Les manières les plus séduisantes ajoutaient encore à tant de charmes; et dans cette première fleur de sa jeunesse, l'élégance et la vivacité de ses mouvemens, la franche et naïve expression d'un bon cœur et d'un esprit naturel, avaient de quoi plaire particulièrement aux Français d'alors. Elle charma son époux, le roi et sa famille, la cour et la ville, les grands et le peuple, tous les rangs, tous les sexes et tous les âges.

Une circonstance bien douloureuse, et qui dès lors fut interprétée comme un funeste présage, lui fournit trop tôt l'occasion de manifester la bonté de son cœur. Je veux parler du terrible accident arrivé dans la rue Royale, le jour de la fête que donna sur la place de Louis XV la ville de Paris, pour le mariage du dauphin et de l'archiduchesse. Une misérable prétention fut la cause de cette catastrophe. Le prévôt des marchands, chef du corps de ville, réclama le droit d'exercer la police de la fête, qui eût été laissée bien plus sûrement à l'intelligente activité et à la longue habitude de M. de Sartines. Des gardes de la ville inexpérimentés étalèrent des habits brillans, dans les postes où des

soldats moins magnifiques eussent rempli un service plus utile. Aucun ordre ne fut établi pour l'entrée ni pour la sortie de la place, pour la file des voitures, ni pour l'écoulement de la foule. Le feu d'artifice tiré, il y eut un véritable conflit entre la colonne de peuple arrivant du boulevart pour entrer sur la place Louis XV, et celle qui débouchait de la place pour gagner les boulevarts. A chaque minute, chaque colonne grossissait par tout ce qui venait s'y joindre, soit du quai des Tuileries, soit de la rue Saint-Honoré. Déjà le danger était imminent pour ceux surtout qui, se trouvant à la tête des deux colonnes, étaient pressés les uns contre les autres de toute la force qui poussait derrière eux en sens contraire. Dans ce moment le feu prit aux échafauds du feu d'artifice, qui environnaient la statue du roi. Les pompiers, avec leurs lourdes machines et leurs robustes chevaux, vinrent se faire jour à travers cette foule immense, déjà si comprimée; quelques voitures privilégiées voulurent profiter du passage une fois ouvert : le désordre fut à son comble. Le jardin des Tuileries eût pu offrir un dégagement; le pont était retiré, et tout ce qui se trouvait sur le bord du fossé poussa avec d'autant plus d'impétuosité vers la rue Royale. Les cris de la terreur s'élevèrent de partout; hélas! et les cris des mourans s'y joignirent aussitôt. Plusieurs malheureux tombèrent en étant refoulés sur les bas-côtés de la rue; ceux-là en entraînèrent d'autres dans leur chute : quiconque tombait était foulé aux

pieds. La fête s'était changée en deuil. M. de Sartines, averti, mit en action sur-le-champ les officiers ordinaires de sa police. Il arrêta les malheurs qui menaçaient de devenir innombrables; mais un trop grand nombre était sans ressource. En dégageant ces monceaux de malheureux qui avaient été précipités l'un sur l'autre, on en trouva cinquante-trois qui étaient morts, et six fois autant qui étaient ou expirans ou cruellement blessés. Ceux-ci furent transportés et secourus dans toutes les maisons voisines : on en sauva à peu près les deux tiers. Les morts furent rangés l'un après l'autre à l'entrée du boulevart, de sorte que toutes les voitures qui défilaient pour aller aux illuminations des remparts, ne pouvaient y arriver qu'en longeant ces cinquante-trois cadavres. Le lendemain on les exposa dans le cimetière de la Madelaine, où leurs tristes familles vinrent les reconnaître, et où ils furent ensevelis dans cette même terre qui depuis.... Mais n'anticipons pas sur ces terribles destinées.

On peut juger de la consternation que dut répandre alors un tel malheur. M. le dauphin était accablé. La dauphine était inconsolable. On la surprit plusieurs fois fondant en larmes. *Et peut-être on ne nous dit pas tout!* répéta-t-elle souvent. Elle ne se trompait pas. L'obscurité des victimes permit d'en diminuer beaucoup le nombre dans les comptes rendus à la cour. Marie-Antoinette et son époux donnèrent tout ce qu'ils avaient pour secourir les survivans infirmes et les familles des morts. Tout

le monde connut, tout le monde se sentit soulagé, en répétant la lettre du dauphin au lieutenant de police : « J'ai appris les malheurs arrivés à mon » occasion : j'en suis pénétré. On m'apporte en ce » moment ce que le roi me donne tous les mois » pour mes menus plaisirs : je ne puis disposer que » de cela ; je vous l'envoie. Secourez les plus mal- » heureux (1). »

La douleur s'était amortie, et l'impression qu'avait produite la sensibilité du jeune et auguste couple, était presque la seule qui restât de ce cruel événement, lorsque le dauphin et la dauphine firent leur entrée publique dans la capitale.

Ce jour fut pour Marie-Antoinette un triomphe de toutes les minutes. Elle était ravissante de

---

(1) Il est impossible de concevoir où M. de Montjoye a pu prendre ce qu'il dit dans sa *Vie de Louis XVI* : « qu'on compta des » cadavres dans les Champs-Élysées, sur le quai des Tuileries, » et jusque sur le Pont-Royal. C'est un fait notoire, ajoute-t-il, » qu'on vit dans la durée de cette calamité des hommes, l'épée » nue à la main, se jeter dans la mêlée et frapper tous ceux qui » s'opposaient à leur passage. » Il semble entendre le récit poétique de Théramène :

> On dit qu'on a vu même, en ce désordre affreux,
> Un dieu qui d'aiguillons pressait leurs flancs poudreux.

Et M. de Montjoye prétend, d'après ces allégations, conjecturer, avec assez de vraisemblance, « que ceux qui ont fait la révolution de 1789 la désiraient dès lors en 1770, et cherchèrent à faire un premier essai de leurs forces, en profitant d'un grand rassemblement pour plonger la masse du peuple dans un accès de désespoir. » C'est, en vérité, écrire avec trop peu de discernement. Nous avons interrogé une foule de Français sur ce fait notoire

beauté et de grâces. Le char brillant qui la portait avait peine à fendre les flots du peuple qui ne pouvait se rassasier de la voir, de l'admirer, et de la bénir. Lorsque de la cathédrale, où elle avait été d'abord offrir à Dieu ses actions de grâces, elle se rendit à l'Hôtel-de-Ville, le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, vint à sa rencontre à la tête du corps municipal; et avec cette originalité chevaleresque qui le caractérisait, il lui dit pour toute harangue : *Madame, vous avez là sous vos yeux deux cent mille amoureux de votre personne*. Il disait vrai. Son propos vola de bouche en bouche sur cette place immense, et excita des applaudissemens passionnés. Arrivés aux Tuileries, le dauphin et la dauphine se promenèrent à pied dans le jardin, pour répondre aux empressemens du public. C'était la même affluence et la même ivresse qu'ils avaient rencontrée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La joie, dit un journal du temps, rayonnait sur le visage de la princesse, ainsi que sur celui de M. le

---

avancé par M. de Montjoye, et tous ont traité de folie une pareille assertion. Tous se sont accordés sur cette réunion de circonstances fortuites et malheureuses, que je viens de décrire, et qui ont été la seule cause d'un si cruel désastre. Les étrangers ont besoin d'être mis en garde contre tous ces récits erronés, et la vérité nous oblige d'observer qu'il y en a beaucoup de ce genre dans les écrits de M. de Montjoye. Ils présentent des intentions si pures, et renferment des pages si touchantes, qu'on éprouve un vif regret de voir qu'il ait si souvent écrit d'après des informations inexactes, et, il faut le dire, des préventions injustes.

W.

dauphin, qui demandait souvent s'il n'arrivait point d'accident, et si les gardes, occupés de contenir la multitude, ne faisaient de mal à personne. L'un et l'autre s'écriaient avec reconnaissance : *Ah! le bon peuple! le bon peuple!* Ce jour-là l'exclamation était juste. Cependant le roi attendait à Versailles avec impatience, et presque avec anxiété, le retour de ses petits-enfans. En arrivant ils se jetèrent dans ses bras. *Mes enfans*, leur dit-il, *j'étais presque inquiet! vous devez être bien fatigués de votre journée! — C'est la plus douce de notre vie*, dit la dauphine, et le dauphin le disait en même temps qu'elle (1).

Empressés de retourner dans cette capitale, où ils avaient recueilli des sentimens si doux et un triomphe si pur, ils vinrent ensemble y voir une représentation du *Siége de Calais*, de cette tragédie qui excitait un si grand enthousiasme, comme monument de l'honneur national et de l'amour des Français pour leur roi. Dans le moment où

(1) Louis XV, quand il se montrait en public à cette époque de sa vie, n'était plus accueilli comme autrefois par des transports d'allégresse. Ce changement n'était point échappé à la pénétration de Marie-Antoinette. Lorsqu'accompagnée du dauphin, elle fit son entrée dans Paris, les témoignages de la joie la plus vive éclatèrent sur leur passage, ainsi que le rapporte Weber. Un contraste aussi frappant pouvait blesser le cœur du monarque. *Ah! sire*, lui dit la dauphine avec une ingénieuse adresse, *il faut que Votre Majesté soit bien aimée des Parisiens : comme ils ont fêté vos enfans!*

(*Note des nouv. édit.*)

furent prononcés sur la scène ces deux vers :

> Le Français, dans son prince, aime à trouver un frère,
> Qui, né fils de l'État, en devienne le père,

des applaudissemens innombrables s'élevèrent du sein de l'assemblée. Toutes les voix, tous les yeux se portèrent sur la loge de M. le dauphin, qui, l'instant d'après, saisissant une application non moins heureuse pour exprimer sa reconnaissance, applaudit avec la même vivacité ce vers charmant :

> Rendre heureux qui nous aime est un si doux devoir!

La dauphine s'unissant tour à tour, avec une expression pleine de grâce, au double sentiment qui entraînait la nation vers le prince, et le prince vers la nation, semblait à chaque instant méditer davantage la conquête qu'elle avait faite de l'un et de l'autre. On ne fut pas long-temps sans être bien convaincu que la beauté de son ame égalait celle de sa personne.

L'aventure d'Achère, arrivée peu de mois après, célébrée alors par la poésie, par la peinture, par l'applaudissement de toutes les ames sensibles, surtout par les bénédictions de l'infortune secourue, cette aventure est oubliée aujourd'hui. Je vais la retracer entre plusieurs autres, dont la longue énumération excéderait les bornes de cet ouvrage.

Louis XV chassait dans la forêt de Fontainebleau. Un cerf furieux, percé de plusieurs coups, franchit la muraille peu élevée d'un petit jardin dans le village d'Achère, s'élance sur un paysan occupé à bê-

cher, et lui enfonce son bois dans le ventre. Des voisins, témoins de ce cruel accident, et voyant le jardinier sur le point d'expirer, courent avertir sa femme qui travaillait aux champs à une demi-lieue de là. La malheureuse jette les hauts cris, et donne toutes les marques du plus violent désespoir. La dauphine passait alors non loin de cet endroit, allant en calèche au rendez-vous de chasse. Elle entend les cris désespérés de cette femme, fait arrêter sa voiture, saute, franchit la vigne, et vole au secours de l'infortunée qu'elle trouve sans connaissance. Pendant qu'elle lui fait respirer des eaux spiritueuses, elle s'informe du malheur qui vient d'arriver, et cette pauvre femme, en revenant à elle, se trouve dans les bras de la dauphine en pleurs. Tout ce que le cœur de la jeune princesse peut lui suggérer de tendres consolations, tout l'or que contenait sa bourse, est prodigué à cette victime du malheur. Le dauphin, le comte et la comtesse de Provence surviennent; tous s'unissent aux sentimens de la dauphine, tous imitent ses largesses. Alors elle fait avancer sa calèche, y fait monter la malheureuse paysanne avec son enfant et deux autres villageoises, charge un de ses serviteurs de conduire en toute hâte la femme à son mari et l'enfant à son père, et de venir, avec la même célérité, lui rendre compte de l'état du blessé. Tandis que la dauphine attendait avec angoisse le retour du valet de pied, le roi paraît. On l'informe de ce qui vient de se passer. « Quel malheur, s'é-

» crie le roi, si cet homme vient à mourir ! comment » consoler la veuve et l'enfant ? — Ah ! Sire, reprend » la dauphine, en les tirant de la misère, ce sera » du moins adoucir la cruauté de leur sort. » Le roi promet une pension, et ordonne que son premier chirurgien aille tous les jours visiter le blessé. Le paysan fut rappelé à la vie pour bénir son auguste bienfaitrice.

Un malheur d'un autre genre venait de plonger dans la détresse une famille recommandable. La suppression de plusieurs offices de finances avait dépouillé et ruiné un homme distingué par son aptitude et sa fidélité à ses devoirs. Père de seize enfans, époux d'une femme modèle, ainsi que lui, de toutes les vertus domestiques, M. Léon, c'était le nom de cet homme probe et infortuné, part du fond de la Bretagne, où il était directeur des monnaies; il part avec sa femme et tous ses enfans dans un chariot couvert, et arrive ainsi à Compiègne où était la cour, n'ayant d'autre espoir que celui de porter au pied du trône l'image d'une si affreuse et si intéressante détresse. Il n'était guère dans la nature de l'abbé Terray de sentir la compassion. Le roi, instruit par d'autres du sort de ce bon serviteur et de sa nombreuse famille, l'avait en vain recommandé à l'impitoyable ministre : aucun dédommagement n'arrivait ; les dernières ressources de cette pauvre famille se consumaient avec une rapidité effrayante; l'indigence approchait. Dans cette extrémité, ils trouvent moyen de faire parvenir à la jeune dau-

phine la connaissance de leur état. A l'instant elle se déclare leur protectrice, veut les voir pour leur en donner elle-même l'assurance, et après les avoir vus, elle court, dans toute la vivacité de son émotion, montrer au roi la beauté et la dauphine en pleurs, suppliant pour la vertu dans l'infortune. Louis XV, charmé des grâces et du bon cœur de sa petite-fille, lui répond à la fois avec bonhomie et galanterie : « Je sais tout cela, lui dit-il, votre » protégé est le plus honnête homme du monde, » il a une famille très-intéressante : j'ai dit au con- » trôleur-général qu'il fallait le placer.—Mais il ne » le place pas ! s'écrie la dauphine.—Eh bien, dit le » roi en lui prenant les mains, l'abbé Terray aura » peut-être plus d'égard à la recommandation d'une » jolie femme ; envoyez-le chercher, et faites-moi » le plaisir de finir cette affaire-là. — Comme si » c'était vous qui la finissiez, Sire ?—Comme moi. » —Je vais parler en roi, je vous en avertis.—Et » vous donnerez, j'en suis sûr, beaucoup de grâces » à la royauté. » La dauphine revole chez elle avec autant de rapidité qu'elle en était sortie, envoie chercher l'abbé Terray, puis avec ce mélange de bonté et de dignité qui lui appartenait, y joignant la nuance d'un noble et léger sourire pour le ton d'autorité qu'elle prenait : « Monsieur le con- » trôleur-général, dit-elle, on m'a informé de l'é- » tat malheureux où se trouve un fidèle serviteur » et un excellent père de famille, par les dernières » suppressions faites dans les finances. Il s'appelle

» M. Léon. Il est ici. Vous connaissez sûrement » sa personne et ses titres. Il y a plusieurs places » actuellement vacantes dans cette partie. Je le » nomme à une qui lui rapporte au moins autant » que celle qu'il a perdue. Souvenez-vous de m'en » rendre compte, et au roi aussi, ajouta-t-elle avec » un sourire plus marqué, car il s'y attend. » L'abbé Terray lui-même sourit, s'incline, se retire, et revient le lendemain *rendre compte* à la dauphine de la nomination de M. Léon à une place meilleure que celle qui lui a été enlevée. « Cette nomination, » dit le contrôleur-général, n'est encore sue que » du roi, de madame la dauphine, et de moi. C'est » à l'auguste protectrice de M. Léon à ordonner » par qui elle veut qu'il en soit instruit. — Par » moi, » répond la dauphine, qui remercie alors le ministre avec toute l'effusion de sa bienfaisance; et elle fait venir le père, la mère, les seize enfans, pour leur annoncer leur bonheur qu'elle appelle le sien.

La crainte que j'ai d'offenser la mémoire de Louis XV, la douleur que j'aurai bientôt de ne pouvoir lui sacrifier la vérité, enfin le désir de voiler avec respect les faiblesses des rois, dans des temps où leurs vertus sont calomniées avec acharnement, ne me permettront pas d'insister ici sur un mérite particulier et difficile que la dauphine eut trop souvent l'occasion de manifester vers la fin de ce règne. La personne qui s'était emparée alors de l'affection intime du monarque, ne sentit pas assez

que, pour pouvoir prétendre à un peu d'indulgence, elle devait au moins respecter en lui le père de famille; et que, satisfaite de posséder la personne du roi, elle devait laisser inviolable la dignité royale et la pureté domestique. Elle exigea des rencontres, insoutenables pour une vertu aussi sévère, pour une ame aussi élevée que l'étaient celles du dauphin et de la dauphine (1). Elle alla jusqu'à vouloir ap-

(1) « On se rappelle que madame du Barry avait eu l'honneur » de se mettre à table à côté de la fille de Marie-Thérèse, et » qu'elle lui avait été solennellement présentée. Les mœurs de » la cour de Louis XV étaient peu faites pour ces jeunes époux : » ils avaient l'un pour l'autre un véritable attachement; et, re- » doutant la contagion, ils restaient presque toujours dans leur » appartement. Se montrant rarement en public, ils semblaient » se refuser aux acclamations qui ne manquaient jamais de les » accueillir. » Les lignes qu'on vient de lire sont extraites de l'article que M. Michaud jeune a consacré à la mémoire de Marie-Antoinette, dans la *Biographie universelle*.

Les désordres qui régnaient alors à la cour de Louis XV devaient naturellement exciter dans le cœur du dauphin et de sa jeune épouse les sentimens d'une indignation vertueuse. En retraçant, avec la sévérité qui sied à l'histoire, des jours marqués par un si grand scandale, M. Lacretelle jeune peint en ces mots celle qui en était l'objet :

« Cette courtisane, qu'on appelait alors mademoiselle Lange, vivait avec un des hommes les plus corrompus de la capitale, le vicomte du Barry. On le désignait par cet infâme titre de roué, que le régent avait imaginé pour ses compagnons de débauche, et que la corruption du langage et des mœurs avait maintenu dans quelques sociétés, pendant que le bon sens et l'honneur le proscrivaient dans d'autres. Sa dernière ressource était de tenir une maison de jeu. Pour en augmenter la célébrité, il y produisait mademoiselle Lange, dont la beauté avait le plus grand éclat, malgré une prostitution précoce. Le valet de chambre, à qui le roi avait long-

procher de leurs personnes un de ses parens, en lui faisant donner une des plus grandes places de la cour. Louis XV, qui avait toujours le sentiment du vrai, résista long-temps, céda enfin, en disant à peu près ce que Louis XIV avait dit sur son

---

temps confié la direction d'un harem trop peu clandestin, communiqua, dit-on, à du Barry, l'embarras où il était de satisfaire un maître que l'âge et la satiété rendaient difficile sur ses plaisirs. Du Barry vit dans cette confidence le présage de la plus haute fortune. Il vanta les charmes de mademoiselle Lange. Le valet de chambre fut enchanté en la voyant; et, quoique sa mission lui prescrivît plus de réserve dans ses choix, il hasarda celui-ci pour vaincre la langueur du monarque. Mais lui-même fut étonné, et en quelque sorte confus, de l'ivresse que le roi montra en sortant des bras d'une femme qui n'empruntait rien de la pudeur pour embellir la volupté. Louis n'est contenu dans l'avilissante fureur de son nouveau goût ni par les conjectures qu'il doit former, ni par les révélations qu'on lui fait. A tous les momens il veut voir celle qui rajeunit ses sens et dégrade son ame. Il produit sa honteuse extase à tous ses familiers. Aucun d'eux cependant ne peut croire à la durée de ce caprice, et les plus complaisans n'osent encore feindre du respect pour une femme long-temps exposée au mépris. Quelques-uns d'entre eux, tels que le spirituel duc d'Agen, tâchent de rompre, par des plaisanteries, l'enchantement de leur maître. Le maréchal de Richelieu seul montre pour elle une admiration sans réserve, et paraît convaincu que nul genre d'honneur n'est au-dessus de tous les charmes. Bientôt la nouvelle favorite change de nom. Un pacte infâme lui a donné le titre de comtesse du Barry. Le vicomte de ce nom a trouvé dans son frère un homme assez vil pour épouser une telle femme à de telles conditions. La cour se peuple de nouveaux hôtes qu'on est étonné d'y voir: tous les lieux où s'entretient la corruption d'une grande capitale les y envoient. Dans un séjour où la licence et la débauche même se voilent sous des expressions qui ne blessent point la pudeur, on entend un langage plus cynique même que celui du temps de la régence, et qui suppose un commerce plus habituel avec des êtres

testament : « Je le veux bien, mais vous ver-
» rez que d'autres ne le voudront pas. Vous ferez
» bien de savoir à quoi vous en tenir avant la no-
» mination. » En effet, le dauphin et la dauphine ne voulurent pas. Le premier annonça qu'il ferait un acte de justice sévère, le jour où le candidat s'approcherait de lui pour remplir les fonctions de sa place. La favorite se plaignit au roi de la menace de M. le dauphin; elle était en pleurs, et elle reçut pour toute réponse : « Il le ferait comme il
» le dit, je vous en avertis. » Il fallut essuyer ses larmes et renoncer à la place. Il n'y a pas de doute que le monarque, dans le fond de l'ame, n'estimât la rigoureuse honnêteté de son petit-fils, et ne sût bon gré à celle qu'il lui avait choisie pour épouse,

---

dégradés. Louis, jusque-là de tous les monarques le plus fidèle à la décence extérieure, applaudit aux obscènes saillies de sa maîtresse, à des apostrophes qui seraient un crime dans toute autre bouche; enfin, beaucoup de courtisans vicieux sont étonnés de voir le vice dans une telle nudité. Ceux qui ont fléchi vingt ans devant madame de Pompadour, résistent à ce nouvel avilissement; le peuple insulte à la faiblesse du souverain : tous les refrains qu'il chante sont une allusion à ces amours scandaleux. Louis peut apprendre par vingt libelles les noms de ceux qui ont souillé cette conquête à laquelle il attache un si grand prix. Ces libelles sont forgés dans son palais. La police est même soupçonnée de propager les écrits, les chansons qui avilissent le souverain. »

Le récit de pareils désordres se lie de bien près à l'histoire de la révolution. L'on trouvera plus bas, soit en note, soit dans les éclaircissemens, tout le reste de ce morceau qui fut tracé par M. Lacretelle, en 1810, avec une grande liberté, on peut dire même une grande hardiesse de pinceau.

(*Note des nouv. édit.*)

de sentir avec une fermeté noble mêlée d'une sage réserve, car elle y mettait toutes ces nuances, ce qu'elle devait à son sexe et à son rang, à sa naissance et à son époux (1).

Quand Louis XV fut attaqué de cette maladie qui devait l'emporter, la dauphine partagea les seuls sentimens qui, dans cette crise terrible, agitaient le cœur de son époux, la douleur de perdre un père qui, au milieu de ses plus grandes faiblesses,

---

(1) Madame la dauphine sentait pourtant parfaitement qu'il était pour tout autre des situations où l'on pouvait sans honte se rapprocher de la favorite. Un fils de madame Thibault, première femme de chambre de Marie-Antoinette, s'était battu en duel dans le parc de Compiègne, et avait eu le malheur de tuer son adversaire. La mère sollicita aussitôt les bontés de madame la dauphine en faveur de son fils, et, par cette puissante intercession, parvint à le soustraire à la sévérité des lois. Une personne de la cour s'étant permis de dire à la princesse que madame Thibault n'avait imploré sa protection qu'après avoir essuyé un refus de madame du Barry, madame la dauphine s'écria : *Si j'étais mère, pour sauver mon fils je me jetterais aux genoux de Zamore.* C'était le nom du petit nègre de madame du Barry. Parole touchante, bien digne de la mère qui, dans la plus solennelle circonstance, fit entendre un mot si sublime *. W.

* Parmi plusieurs traits qui peignent la bassesse du chancelier Maupeou auprès de madame du Barry, M. Lacretelle en cite un bien remarquable. « On prétend, dit-il, que ce magistrat jouait en simarre » avec Zamore, et qu'il supportait les plus impudentes espièglerie » de cet enfant qui avait acquis de l'influence à la cour.

» Ce même nègre, Zamore, continue-t-il, fut, pendant la révolution, » le dénonciateur de sa bienfaitrice, et la fit conduire à l'échafaud par » ses dépositions. »

(*Note des nouv. édit.*)

était toujours resté bon pour sa famille, et cette vertueuse terreur d'avoir à porter dans un âge si jeune un fardeau si pesant. Des témoins oculaires m'ont retracé souvent le tableau qu'offrit Versailles le jour où le roi, touchant au terme de sa vie, avait rempli ses derniers devoirs de chrétien. C'était le soir; la famille royale et toute la cour étaient prosternées dans cette superbe et imposante chapelle du château. Le sacrement des autels était exposé : on chantait les prières de quarante heures, et l'on demandait encore à Dieu la guérison du monarque expirant. Tout-à-coup, des nuages sombres voilèrent le ciel; la nuit sembla envelopper de ses ténèbres toute la chapelle; un premier coup de tonnerre se fit entendre. Bientôt le sifflement des orages, les torrens de pluie qui battaient contre les fenêtres; les éclairs qui, de minute en minute, faisaient pâlir les flambeaux allumés sur l'autel, et lançaient un jour terrible dans une obscurité lugubre; tantôt le roulement sourd, tantôt les éclats menaçans de la foudre qui semblait déchirer le voile du temple; les chants de l'église qui continuaient à travers la tempête; l'impression de la terreur dans toutes les voix comme sur tous les visages; le ciel tonnant quand on invoquait un Dieu miséricordieux; cette guerre de tous les élémens, qu'il était impossible de ne pas associer par la pensée avec la destruction du plus puissant entre tous les hommes; la vue du jeune héritier, de sa jeune compagne, tous deux saisis, tous deux

fondant en larmes entre l'autel qu'ils imploraient en vain, le tombeau où ils voyaient descendre leur père, le trône où ils frémissaient de monter; enfin la sortie de la chapelle quand le service fut terminé, le recueillement, le silence profond au milieu duquel on n'entendait pas un son de voix, mais seulement des pas précipités, chacun s'empressant d'aller dans son intérieur respirer du poids dont il se sentait oppressé; cette scène que je crois avoir vue, tant elle m'a été vivement représentée sur le lieu, fut encore rangée entre les auspices menaçans sous lesquels allait s'ouvrir le nouveau règne (1).

---

(1) Il était de plus favorables auspices. Le matin même du jour où mourut Louis XV, et où le dauphin fut proclamé roi, il écrivit la lettre suivante à l'abbé Terray :

« Monsieur le contrôleur-général, je vous prie de faire distri-
» buer deux cent mille livres aux pauvres des paroisses de Paris,
» pour prier pour le roi. Si vous trouvez que ce soit trop cher
» vu les besoins de l'État, vous les retiendrez sur ma pension
» et sur celle de madame la dauphine. » *Signé* LOUIS-AUGUSTE.

« Quelque peu de foi qu'on ait aux augures, remarque la correspondance de Grimm, peut-on la refuser à celui-ci? Tout Paris en a été transporté et attendri jusqu'aux larmes. On a trouvé dans cette lettre, dont le style rappelle si bien celui de Henri IV, l'expression la plus sensible et la plus vive d'une piété vraiment filiale et d'une attention paternelle aux besoins du peuple. Un nouveau règne pouvait-il s'annoncer sous des auspices plus saints et plus heureux? »

Le trait qui suit, rapportent les Mémoires du temps, peint la bonté de Louis XVI. On assure qu'il a dit à Monsieur et à M. le comte d'Artois : *Je ne veux pas que vous m'appelliez ni roi, ni majesté : je perdrais trop en renonçant au titre de frère.*

(*Note des nouv. édit.*)

Il était commencé. Tandis que Louis XVI, par une lettre touchante, appelait au secours de sa jeunesse l'expérience des années et celle des affaires; tandis qu'il annonçait aux peuples sa nouvelle puissance par un premier bienfait (1), la reine consignait toute la générosité de son caractère dans une réponse qui en rappelait une de ce roi, surnommé par les Français, *le Père du Peuple*. Le marquis de Pontécoulant, major des gardes-du-corps, avait eu, du vivant de Louis XV, le malheur de déplaire à la dauphine. Quoique l'objet ne fût pas bien grave en lui-même, la jeune princesse l'avait ressenti avec toute la vivacité de son âge, et avait été jusqu'à dire qu'elle ne l'ou-

(1) La remise du tribut appelé le joyeux avénement. La reine se distingua par un acte semblable de générosité.

Il existait encore chez les Français un usage antique et galant, dont les reines de France avaient désiré la conservation. A la mort du Roi, les Français payaient à la nouvelle reine un droit connu sous le nom de *ceinture de la reine*. Marie-Antoinette apprend que ce droit pèse sur les classes les plus infortunées; que les privilégiés ont trouvé moyen de ne pas y contribuer; elle supplie le roi de s'opposer à sa perception. Cet acte généreux plaît à Louis XVI; et l'universalité de la nation applaudit au désintéressement, à la bienfaisance de la jeune reine. La poésie devait conserver le souvenir de ce sacrifice. Le comte de Coutourelle se fit l'organe du peuple reconnaissant; il adressa à la reine le quatrain que nous citons :

Vous renoncez, charmante souveraine,
Au plus beau de vos revenus.
A quoi vous servirait la ceinture de reine,
Vous avez celle de Vénus.

W.

Digitized by Google

blierait jamais. Le marquis de Pontécoulant, qui n'avait pas *oublié* cette parole, ne vit pas plutôt Marie-Antoinette sur le trône, qu'il se crut menacé d'un désagrément, et résolut de le prévenir : il alla remettre sa démission entre les mains du prince de Bauveau, capitaine des gardes, lui expliquant avec franchise le motif de sa douloureuse démarche ; ajoutant qu'il serait au désespoir de quitter le service du roi, et qu'il se trouverait trop heureux si Sa Majesté voulait l'employer autrement. Le capitaine des gardes, qui voyait la douleur et connaissait le mérite du major, se charge de la démission; mais, avant de la présenter au roi, va chez la reine, lui expose l'amertume dans laquelle est plongé M. de Pontécoulant, l'utilité, l'ancienneté de ses services, et demande les ordres de la reine sur l'usage à faire de cette démission. La vue seule du prince de Bauveau eût inspiré une action généreuse, et Marie-Antoinette en avait le principe dans son propre cœur. « La reine, ré-
» pond-elle, ne se souvient point des querelles
» de la dauphine, et c'est moi qui prie M. de
» Pontécoulant de ne plus songer à ce que j'ai ou-
» blié. »

Je cours d'année en année, et je choisis un fait entre cent, pour montrer la bienfaisance qui se perpétue.

L'hiver fut rigoureux en 1776, et le roi de son côté, et la reine du sien, allaient en secret

visiter les chaumières, réchauffer et nourrir les indigens.

O princesse, dans qui la France
Sous les traits d'Hébé voit Pallas,
Heureuse par ta bienfaisance,
Les vrais plaisirs guident tes pas :
Ton bonheur est d'entendre dire :
« Elle fait chérir son empire ;
» Du peuple elle comble les vœux ;
» Et, sensible à notre misère,
» Elle veut, imitant sa mère,
» Être celle des malheureux. »

Tout le monde répétait ces vers. Un hommage suivait un autre. Tous les sujets ramenaient à celui-là (1). Voltaire avait prié une dame du palais d'être sa protectrice auprès de la reine, pour obtenir que Lekain pût aller jouer Orosmane à Ferney.

---

(1) Dans la foule des vers adressés à la reine pendant les premières années de son règne, on doit distinguer ceux qui lui furent présentés par le fils du fameux Arnaud Baculard. L'enfant n'avait alors que douze ans ; ses vers sont pleins de grâce dans leur naïveté.

A mon papa souvent je demandais :
Quels sont donc ces divins objets
Dont tu vantes toujours la beauté souveraine ;
La jeune Hébé, Flore à la douce haleine,
Diane, dont l'aspect ranime les forêts,
Vénus aux immortels attraits,
Les trois Grâces, l'enfant qui de fleurs les enchaîne?
Sois sage, disait-il, et tu verras cela ;
A la cour on te conduira
Aux pieds de notre auguste reine.....
Madame, vers vous on m'amène:
J'ai vu tous les dieux de papa.

(*Note des nouv. édit.*)

protectrice avait sollicité avec grâce, la reine accordé avec bonté, le poëte remercié avec transport; et lorsque Lekain était entré dans le château de Ferney, le premier mot, le premier cri de Voltaire avait été :

Acteur sublime et soutien de la scène,
Quoi! vous quittez votre brillante cour,
Votre Paris embelli par la reine!
De nos beaux-arts la jeune souveraine
Vous fait partir pour mon triste séjour!
On m'a conté que souvent elle-même,
Se dérobant à sa grandeur suprême,
Sèche en secret les pleurs du malheureux.
Son moindre charme est, dit-on, d'être belle.
Ah! laissons-là les héros fabuleux.
Il faut du vrai : ne parlons plus que d'elle.

On faisait mieux que louer, on imitait la bienfaisance royale. En secourant le malheur, on encourageait la vertu. Partout des prix étaient décernés à la plus sage, à la meilleure, aux enfans religieux, aux mères tendres, aux belles actions, aux travaux utiles.

L'année suivante, 1777, fut marquée par le voyage que fit en France le frère de la reine, l'empereur Joseph. Il visita la cour, la capitale, et les plus belles provinces de ce beau royaume. On vit, à cette époque, un concours, une espèce de lutte des sentimens les plus purs et des plus aimables démonstrations. Le roi, idolâtre de la reine, le peuple français idolâtre de l'un et de l'autre, voulaient montrer à Joseph II combien sa sœur était aimée.

La reine était venue à Paris voir l'opéra d'Iphigénie en Aulide; l'empereur était à côté d'elle, et la famille royale remplissait la loge. Le public les avait accueillis avec transport, mais cela n'était rien auprès du mouvement subit qui allait éclore, du milieu même de la représentation théâtrale. On arrive à l'instant où, la jeune et belle Iphigénie promenée en triomphe dans le camp des Grecs, les Thessaliens disaient en chœur:

Que d'attraits! que de majesté!...
Que de grâces! que de beauté!...
Chantons, célébrons notre reine...

A peine ces mots sont entendus, et l'allusion s'empare de toutes les pensées. Ce ne sont pas seulement tous les regards qui se tournent sur la jeune et belle Marie-Antoinette, toutes les mains étendues vers elle qui l'applaudissent; mais on fait recommencer le chœur, chose inouïe à ce spectacle. L'acteur qui jouait le rôle d'Achille, transporté de se voir tout-à-coup l'organe du peuple français, montre directement la loge de la reine, en répétant à ses Thessaliens :

Chantez, célébrez votre reine.

Les balcons, les loges, l'amphithéâtre, toute l'assemblée se lève en pied, toutes les voix se joignent à celles des acteurs. La reine debout, appuyée sur son frère, saisie d'attendrissement, de plaisir, de reconnaissance, voulait se refuser aux hommages, était entraînée par l'amour, ne savait comment

exprimer tous ses sentimens, les en exprimait d'autant mieux, et ne faisait pas un geste, n'essuyait pas une larme qui n'augmentât encore l'enthousiasme. Son frère, les princes de la famille royale, tour à tour penchés vers le public, le remerciaient de sa justice, penchés vers la reine, la félicitaient de son triomphe, et se montraient heureux de l'embellir. Le chœur se répétait dans les corridors, sur les escaliers, à l'entrée même du spectacle : tout retentissait des charmantes paroles :

Chantons, célébrons notre reine.

On eût pu croire que dans un tel moment Marie-Antoinette avait épuisé le bonheur.

Un nouveau plaisir pour elle, et dont son cœur fraternel sentit bien tout le prix, ce fut la vénération et l'estime universelle qu'inspira son auguste frère. A la cour le premier mot cité de lui, avait été un hommage à la piété filiale. Étant à Versailles, dans *l'OEil de bœuf*, confondu parmi la foule, et attendant avec elle que la chambre du roi s'ouvrît, il avait répondu à quelques expressions de surprise, qui lui étaient adressées : « Mais j'y suis accoutumé. » C'est comme cela que je vais tous les jours faire » ma cour à ma mère. » A Paris, la première visite de l'empereur avait été à l'École militaire, la seconde aux Invalides, la troisième aux hôpitaux. Il continua comme il avait commencé. L'institution des sourds et muets, les maisons d'éducation, les cours de justice, les académies, les

manufactures, tous les grands et utiles établissemens, ce qui honorait et servait l'humanité, fut partout l'objet des recherches de Joseph II, et partout il trahissait involontairement les grandes qualités de son cœur et de son esprit. Son affabilité modeste, son extrême simplicité, son désir d'échapper aux hommages, ne faisaient que lui en attirer de plus vifs, et dont il était impossible qu'il ne se sentit pas doucement ému. Ainsi, lorsqu'au Théâtre Français, qu'il préférait entre tous les spectacles de la capitale, il assistait à une représentation d'OEdipe, où il croyait être incognito, dans la scène où Jocaste dit à son fils, en parlant de Laïus,

> Ce roi, plus grand que sa fortune,
> Dédaignait, comme vous, une pompe importune;
> On ne voyait jamais marcher devant son char
> D'un nombreux bataillon le fastueux rempart...

l'empereur put juger, au genre et à la prolongation des applaudissemens dirigés vers la loge où il se cachait, que ce n'est pas le faste en effet qui fait recueillir aux princes les respects les plus sincères.

Lorsqu'il désira voir l'Académie française tenir une de ses séances, il demanda, comme grâce et comme condition, que son nom ne fût pas prononcé; on le lui promit, et on tint parole. D'Alembert, parmi plusieurs autres synonymes, en lut un sur les mots *modestie* et *simplicité;* à chaque phrase l'empereur fut reconnu, admiré,

applaudi, mais personne ne proféra son nom (1).

Dans toutes les provinces de France qu'il visita, le peuple se portait en foule sur son passage. Ce n'était pas seulement l'empereur qu'on s'empressait de voir : « C'était, disait le peuple, le frère de » notre belle reine. » On cherchait à démêler sur sa figure quelques-uns des traits de cette princesse qui était l'objet de l'adoration de toute la France.

---

(1) Laharpe, dans sa Correspondance littéraire, tome II, page 106, rend compte en ces mots de cette séance :

« L'empereur a visité toutes les académies, celle des sciences, celle des inscriptions, et, en dernier lieu, l'académie française. Nous étions quinze lorsqu'il nous a fait l'honneur de venir, et il s'est fait nommer tous les académiciens par le maréchal de Duras, l'un de nos confrères. D'Alembert a lu quelques synonymes dans le goût de ceux de l'abbé Girard; le dernier était *simplicité* et *modestie*; et, en définissant la simplicité dans les grands, il avait eu l'art de rassembler plusieurs traits qui regardaient l'empereur, et dont ce prince parut saisir l'application, quoiqu'avec l'embarras de se reconnaître dans ses propres louanges. D'Alembert lut ensuite quelques anecdotes sur Fénélon, sur lesquelles il sut aussi amener sans affectation un morceau sur la manière de voyager convenable aux princes, et qui caractérisait l'empereur. Je récitai quelques fragmens d'une imitation en vers du premier chant de la Pharsale, et Marmontel, des morceaux d'une épître sur l'histoire. L'empereur témoigna sa satisfaction de tout ce qu'il entendait, et ne la témoigna qu'aux endroits qui excitaient l'applaudissement général.

» Il se leva après une heure et demie de séance, et, s'adressant à D'Alembert, il s'informa des détails relatifs à l'académie, de la forme des élections, du nombre et des devoirs de ses membres, s'exprimant de la manière la plus flatteuse pour la compagnie. Il traita D'Alembert en particulier avec toute sorte de distinctions, s'informant avec intérêt de sa santé, des voyages qu'il devait faire à Berlin, et des raisons qui l'en empêchaient. D'Alembert répondit

On ne revenait pas de l'étonnement que causait la vue d'un prince aussi puissant, marchant sans gardes, sans courtisans, sans suite, montrant l'indifférence la plus complète pour l'étiquette; entrant dans la première hôtellerie qui se présentait sur son passage, et se contentant pour tout lit d'une peau de cerf étendue sur une paillasse. Partout on recueillait les mots flatteurs ou piquans qu'il savait

---

que sa santé, toujours faible, ne lui permettait plus les longs voyages; il ajouta : « J'aurais voulu être à Neiss quand le roi de Prusse y reçut l'empereur; mais à présent je n'ai plus rien à regretter.—J'aurais été bien fâché, dit l'empereur, de ne pouvoir pas dire du plus grand capitaine de mon siècle : Je l'ai vu; c'est un disciple qui allait voir son maître. » Il finit par promettre son portrait à l'académie qui possède déjà ceux du roi de Suède et du roi de Danemarck. »

« L'empereur, dit Laharpe dans le même volume, se promène ici à pied dans les rues avec deux laquais vêtus de gris; il va partout et ne s'annonce nulle part, de manière que le plus souvent on ne sait que c'est lui que quand il est parti. L'incognito qu'il garde si exactement lui procure des scènes plaisantes, qui doivent être pour lui une espèce de jouissance fort nouvelle. Il a attendu un quart d'heure dans l'antichambre de M. de Maurepas, où personne ne le connaissait. A Versailles il a fait une fois ce qu'on appelle la journée du courtisan; il a été avec la foule au lever, au couvert, à la chapelle, s'est montré vingt fois à l'OEil-de-bœuf. Quelqu'un lui a dit par distraction, Votre Majesté impériale; il a répondu en riant et à demi-voix : « Monsieur, l'empereur est à Vienne. » Au spectacle, où il est venu avec la reine, il a été applaudi avec transport, et a paru très-sensible à ces applaudissemens; il a salué plusieurs fois le public. On assure qu'il se répand en louanges sur la nation : ce qui est certain, c'est que tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher se louent extrêmement de sa bonté. On doit lui donner, lundi 5, à Versailles, l'opéra de *Castor et Pollux*. »

(*Note des nouv. édit.*)

si bien placer. En se rendant à Brest, il s'arrêta une journée entière à examiner le beau port de Nantes en Bretagne. On était alors à l'époque où commençait l'insurrection des États-Unis d'Amérique. Comme tous les bâtimens étaient pavoisés, à l'honneur de l'illustre hôte que le port de Nantes recevait ce jour-là, on fit remarquer à Joseph II le pavillon nouveau des insurgés, où se trouvaient treize étoiles, symbole de la nouvelle constellation qui se levait dans l'Occident. Il détourna les yeux : « Je ne puis regarder cela, dit-il au comte de » Menou, commandant de la place, qui l'ac- » compagnait, mon métier à moi est d'être roya- » liste (1). »

Ce fut le 2 juin 1777 que l'empereur partit de Versailles, laissant sa sœur heureuse et environnée d'hommages, la France paisible et remplie d'espérances, le roi avide du bien public et comblé d'amour, le peuple tranquille et ne pensant pas même à la possibilité d'être agité, la société remplie de charmes, et les arts de toute espèce rivalisant à qui jetterait le plus de lustre sur le règne de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

La guerre éclate, cette guerre tant provoquée par la nation française, cette guerre à laquelle les sujets ont entraîné leur roi, que tous ont crue si brillante, et qui a été si funeste à tous. Marie-An-

(1) C'est à Nantes que Joseph dit, pour la première fois, ce mot profond qu'il répéta ensuite à Versailles. W.

toinette acquiert encore, cette année, un mérite de plus dans le cœur des Français. Elle se montre tellement leur concitoyenne, si éprise de la gloire nationale, si unie par ses vœux à la préoccupation constante du roi pour la renaissance d'une marine! Elle est si inquiète lorsqu'on annonce une action prochaine! Même en jouissant d'une victoire, elle est si émue par les souffrances des blessés ou par les pertes qui affligent les familles! « Pauvre M. du » Chaffault! s'écrie-t-elle après le combat d'Oues- » sant, où ce brave amiral avait été cruellement » blessé, que je le plains! Je voudrais avoir des » ailes : je volerais pour lui servir de garde. » Combien ces aimables paroles furent répétées! Comme tout ce qui environnait la reine était enflammé de son patriotisme! Que de nobles suffrages étaient encore la récompense et l'aiguillon de la valeur! Comme on partait de Versailles pour aller voir les flottes signalées par d'heureuses batailles, les vaisseaux illustrés par des combats particuliers, cette *Belle Poule*, cette *Surveillante*, théâtres d'exploits presque fabuleux! Que d'hommages décernés à leurs officiers! Que de largesses répandues parmi leurs matelots! Quels mots sublimes s'échappaient du milieu de la gaieté reconnaissante de ces équipages valeureux (1)! De

(1) Ainsi lorsque plusieurs personnes, entre les plus distinguées qu'eût la cour de France, allèrent à Brest visiter les glorieux débris de la *Surveillante*, une d'elles ayant demandé aux matelots, que

quelles actions ces paroles étaient le présage ! Qu'est devenue aujourd'hui cette marine française ? Où sont les hommes ? Où sont les vaisseaux ?

Un *Te Deum* que le roi fit chanter, dans la chapelle de Versailles, annonça que la reine était grosse de quatre mois. Que l'on parcoure les monumens du temps, et l'on verra quel empire cette aimable reine s'était établi dans tous les cœurs !

O vous qui naquîtes alors (1), vous désormais la

---

toutes comblaient de largesses, pourquoi ils n'avaient pas, comme les Anglais, cloué leur pavillon ? « Oh ! répondit un de ces braves » marins, il était cloué par l'honneur. » Voyez le *Courrier de l'Europe*, octobre 1779. W.

(1) Madame Royale, aujourd'hui duchesse d'Angoulême, née le 13 décembre 1778.

Pour complaire à la reine, on lui disait souvent qu'elle aurait un fils. Parmi ceux qui s'étaient plu à prophétiser un si doux événement, on distinguait une femme poëte dont les pinceaux furent souvent guidés par l'esprit et les grâces ; c'était madame de B..... La reine lui adressait des plaintes aimables sur la fausseté de sa prédiction ; elle remit le lendemain les vers suivans à Sa Majesté :

Oui, pour fée étourdie à vos yeux je me livre ;
Mais, si ma prophétie a manqué son effet,
Il faut vous l'avouer, c'est qu'en ouvrant mon livre
J'avais pris le premier pour le second feuillet.

Rien de si ingénieux que ce quatrain : il rappelle les vers de Métastase, et l'anecdote qui engagea le poëte à les composer. Marie-Thérèse était enceinte. Elle fit un jour à un de ses courtisans la question suivante : « Mettrai-je au monde un fils ou » une fille ? — Un prince, répondit-il. — Eh bien ! reprit l'impé- » ratrice, je gage deux ducats que ce sera une fille. » Le courtisan ne put se dispenser de tenir la gageure. Le terme de la grossesse

seule de tous ces rejetons qui ont été successivement le sujet de l'espérance de Louis XVI, de Marie-Antoinette et des Français ; vous dont j'ai l'image devant les yeux, en retraçant ces douloureux souvenirs; vous qui, dans les traits si frappans du roi votre père, offrez, avec toute sa candeur, toute la noblesse du sein où vous avez puisé la vie; ah !

---

de l'impératrice étant arrivé, ce seigneur, apprenant que la naissance d'une princesse lui faisait perdre sa gageure, chercha en lui-même comment il s'y prendrait pour la payer. Le célèbre abbé Metastasio, qui survint, le trouva enseveli dans une profonde rêverie : il lui en demanda le sujet. « Jugez de mon embarras, j'ai » parié deux ducats avec l'impératrice qu'elle mettrait au monde » un prince, et voilà qu'elle nous donne une princesse. — Eh » bien ! répondit Metastasio, vous avez perdu, il faut payer. — » Payer ! reprit le courtisan ; mais comment oser donner à l'im- » pératrice deux ducats ? — Oh ! ce n'est que cela, répliqua l'ingé- » nieux abbé, vous allez sortir d'embarras. » Il tira aussitôt de sa poche un crayon, et écrivit sur un papier les quatre vers suivans :

Ho perduto ; l'augusta figlia
A pagar m'ha condannato,
Ma s'e' vero ch'a voi simiglia,
Tuto 'l mundo ha guadagnato.

Voici la traduction.

J'ai perdu, l'auguste fille me condamne à payer ; mais, s'il est vrai qu'elle vous ressemble, tout le monde a gagné.

« Enveloppez vos ducats dans ce papier, continua l'abbé après » avoir écrit ces vers, et vous pourrez hardiment les présenter à » l'impératrice. » Le conseil fut suivi, et l'impératrice sourit à cette manière ingénieuse d'acquitter la dette contractée envers elle.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que *l'auguste fille* dont il s'agit dans cette anecdote était Marie-Antoinette dont nous écrivons l'histoire. W.

puissent du moins ces vœux vous être transportés un jour! Puisse le désir ardent du peuple français n'avoir pas été trompé pour jamais! Puissent les bénédictions du Seigneur sur la race des Bourbons renaître, au moins pour vous et pour le jeune prince qui ne vous tient pas plus étroitement par les nœuds de l'hymen, que par le lien d'une sagesse, d'une modération et d'une bonté commune entre vous!

Il semblait que le ciel eût accordé à la reine de devenir mère, pour lui ménager une consolation dans le malheur qui menaçait sa tendresse filiale. La vie était à peine commencée pour la fille de Marie-Antoinette, lorsque le tombeau s'ouvrit pour Marie-Thérèse.

Elle mourut comme elle avait vécu, grande, sensible, mère de ses peuples non moins que de ses enfans, supérieure non pas seulement à son sexe, mais à l'humanité, enfin pleine de mérites devant Dieu et devant les hommes.

Le jour de sa mort elle dicta trois lettres pour ses trois filles, la duchesse de Parme, la reine de Naples et la reine de France. Elle exhorta cette dernière à favoriser le retour de la paix de tout son pouvoir, et à épier toutes les circonstances qui donneraient l'espoir de la ramener. Deux heures avant d'expirer, elle dit à l'empereur : « Mon fils, » les vertus qui vous accompagnent environnent » mon lit dans ce moment, et adoucissent ma der- » nière heure. Je ne vois plus rien que j'aie à vous

» recommander... si ce n'est le goût de la paix (1).»

Marie-Antoinette éprouva une telle révolution en apprenant la mort de sa mère, qu'elle fut attaquée d'un crachement de sang qui inquiéta pendant quelques jours. Renfermée dans son intérieur, pour y donner un libre cours à ses larmes, elle fut inaccessible, même pour les princes du sang royal. Son maintien, sa douleur, sa noblesse, sa beauté, lorsqu'en grands habits de deuil, assise sous un dais lugubre, elle reçut les tristes hommages de la cour, sont restés profondément gravés dans la mémoire de tous ceux qui ont vu cette imposante cérémonie. On a dit alors qu'elle s'était montrée digne d'avoir une telle mère, par la manière seule dont elle avait senti le malheur de la perdre.

Ce fut l'époque où la reine, pour la première fois, parut acquérir un degré d'influence dans les

---

(1) Les belles actions de Marie-Thérèse sont trop connues pour qu'il soit besoin d'en parler ; mais ce qui l'est moins, c'est le courage qu'elle montra dans les derniers momens de sa vie. Voici ce que raconte sir Williams Wraxal dans ses *Mémoires historiques :* « Peu d'instans avant que cette princesse ne rendît le dernier soupir, elle parut tomber dans une sorte d'insensibilité, et ses yeux se fermèrent. Une des dames qui étaient auprès d'elle répondit à une demande qu'on lui adressait sur l'état de l'impératrice, que Sa Majesté paraissait endormie : Non, dit Marie-Thérèse, je ne dors pas. Je dormirais bien si je voulais me livrer au repos ; mais je sens que la mort s'approche de moi : je ne veux pas qu'elle me surprenne endormie ; je veux mourir éveillée. Ni Auguste, ni Vespasien, ni Adrien, quoique ces empereurs paraissent avoir contemplé la mort d'un œil ferme et presque en souriant, n'ont paru plus maîtres d'eux-mêmes que Marie-Thérèse dans le

affaires politiques. Jusque-là aucune de ses idées ne l'y avait portée, et la vieille routine des ministres d'alors avait été sans cesse préoccupée de mettre le roi en garde contre ce qu'ils appelaient l'ascendant autrichien. Une fois devenue mère, nourrissant dans son cœur l'espérance qu'elle donnait à tous les cœurs français de voir naître un dauphin, Marie-Antoinette se sentit elle-même encore plus Française qu'auparavant, et elle fut jugée ainsi. Mais sœur de l'empereur-roi, elle employa le charme et l'empire de son amour fraternel, pour retenir dans la neutralité le souverain sur lequel les ennemis de la France comptaient déjà comme sur un puissant auxiliaire.

---

dernier acte de sa vie. » (*Mémoires historiques de mon temps*, t. 1, p. 368.)

Elle cessa de vivre le 29 novembre 1780, à l'âge de 63 ans. « Elle descendit au tombeau, dit la *Biographie Universelle*, avec le titre glorieux de mère de la patrie, qui lui fut décerné par la reconnaissance des peuples. *J'ai donné des larmes bien sincères à sa mort*, écrivait le roi de Prusse à D'Alembert; *elle a fait honneur à son sexe et au trône. Je lui ai fait la guerre et je n'ai jamais été son ennemi.* Sa bienfaisance était inépuisable ; son extrême sensibilité lui en faisait un besoin. Ayant aperçu un jour, dans les environs de son palais, une femme et deux enfans exténués de besoin, elle s'écria avec l'accent de la plus vive douleur : *Qu'ai-je donc fait à la Providence, pour qu'un tel spectacle afflige mes regards et déshonore mon règne?* et aussitôt elle ordonna que l'on servît à cette mère infortunée des mets de sa table, la fit venir en sa présence, l'interrogea, et lui assigna une pension sur sa cassette. On l'a entendue dire : « Je me reproche le temps que je donne au sommeil, c'est autant de dérobé à mes peuples. »

(*Note des nouv. édit.*)

Enfin il naquit ce dauphin tant désiré. Il naquit au milieu des triomphes de son père, au milieu des bienfaits publics, des lois sages et humaines, des établissemens glorieux et charitables dont Louis XVI n'avait cessé de remplir son royaume, pendant qu'il soutenait une guerre immense au bout du monde.

Le roi, transporté de joie, la témoignait naïvement à sa cour et à son peuple. Il allait, comme Henri IV, à ses fenêtres, tenant son fils dans ses bras, le montrait à la foule qui se renouvelait sans cesse pour bénir le père et l'enfant. Il recevait les députations des cours souveraines, des municipaux, des corps de métiers (1). Grands et petits, riches et pauvres, étaient également admis à le féliciter. Son bonheur était le bonheur de tous, et la joie de tous ajoutait encore à la sienne.

La reine avait déjà rempli ce qu'on peut appeler sa dévotion favorite, elle avait envoyé délivrer cent femmes prisonnières pour la nourriture de leurs enfans; et elle savait seulement qu'elle était mère : elle ignorait encore si c'était d'un prince ou

(1) Le roi aimait beaucoup la mécanique, et son ouvrage de récréation était la serrurerie. Le corps des serruriers de Versailles vint, dans cette occasion, lui faire hommage de ce qu'on appelle un chef-d'œuvre. C'était une serrure à secret. Le roi voulut qu'on le laissât trouver le secret à lui seul. Il le trouva en effet; mais dans l'instant où il fit jouer le ressort, il s'élança du milieu de la serrure un dauphin d'acier admirablement travaillé. Le roi fut enchanté. Il disait, en riant et en pleurant tout à la fois, que *le cadeau de ces bonnes gens lui faisait un plaisir extrême*, et il leur donna lui-même une large gratification. W.

d'une princesse. Le roi, dans sa tendre sollicitude, l'avait fait consentir à n'être instruite du sexe de son enfant que le second jour, dans la crainte que la joie ou le mécontentement ne lui causât une révolution également funeste. Mais la prolongation de l'inquiétude avait aussi son danger. Le roi, à qui le silence avait bien coûté pendant quelques heures, se trouva tout-à-coup sans résistance contre les prières d'une épouse si chérie. Il était assis près du lit de la reine : elle lui exprimait avec tant de charmes et de douceur, que, si son vœu avait toujours été pour un fils, le bien du royaume et le contentement du roi avaient pu seuls le lui inspirer; elle se montrait si résignée à recevoir sans murmure ce que le ciel lui avait donné; elle paraissait déjà si persuadée que c'était une fille, d'après le mystère qu'on lui faisait!... Le roi n'y peut pas tenir; il se lève et dit à haute voix : « Qu'on » apporte M. le dauphin à la reine. » A ces mots la sensible, oserai-je dire l'heureuse?... oui, elle l'était dans ce moment; l'heureuse Marie-Antoinette se soulève sur son lit, tend les bras au roi, et ces augustes époux, étroitement embrassés, confondent des larmes si délicieuses, que le dauphin était à côté d'eux depuis quelques minutes, sans qu'ils s'en fussent encore aperçus.

Cette naissance d'un dauphin qui rendit alors tous les Français si heureux, me parut aussi faire mon bonheur, en devenant l'occasion d'abord de mon voyage, et ensuite de mon séjour en France.

Après la mort de l'impératrice Marie-Thérèse, le besoin de ma douleur, celui de ma fortune, mon devoir envers mes parens, les instances de nos amis, tout s'accordait avec l'espèce d'instinct qui me poussait vers la France, ne fût-ce que pour y passer quelques mois. J'en formai décidément le projet; j'obtins la permission de mon souverain, et, le 16 octobre 1782, j'étais aux pieds de la reine de France, dans le château de la Muette.

A peine instruite de mon arrivée, elle m'accorda une audience. En me voyant, elle s'écria avec une bonté naïve : « Bonjour, mon frère de lait; » me parla de ma mère avec tendresse, de toute ma famille en détail; et après beaucoup de questions sur Vienne : « Nous nous reverrons, me dit-elle. Je » suis bien aise. Je vois avec plaisir que vous » désirez vous fixer en France. Nous verrons ce » que nous pourrons faire pour vous. Avant » tout il faut rembourser à vos parens les frais de » votre voyage, et je m'en charge. »

En effet, peu de jours après la reine me fit remettre par madame Thibault, sa première femme de chambre, cent trente louis pour être envoyés à ma mère. Elle avait déjà demandé au roi une place pour moi dans le département des finances, et le roi l'avait promise.

Je passais habituellement ma vie, et une vie fort douce en vérité, avec les personnes attachées le plus intimement au service de la reine; M. l'abbé de Vermont, son lecteur; la respectable madame

Thibault, première femme de chambre, et par qui elle distribuait tant d'aumônes ; madame Campan, qui avait le même titre, en survivance de la baronne de Mizeri, et qui n'était pas moins distinguée par l'étendue et les grâces de son esprit, que par la bonté de son cœur ; son beau-père, M. Campan, bibliothécaire de Sa Majesté, homme riche, aimable et aimant le plaisir, à qui la reine a dit plus d'une fois avec une plaisanterie pleine de bonté : « Surtout n'allez pas me gâter mon Weber. »

Le jour où je remis à la reine le consentement que donnait ma famille à mon séjour en France, Sa Majesté, prenant un ton sérieux et exprimant un sentiment qui me pénétra de respect : « Weber, » me dit-elle, conduisez-vous bien, et j'aurai soin » de vous. Mais songez que vous n'êtes pas Fran- » çais. Je ne dois pas protéger un étranger sans » mérite, et même encore moins lorsqu'il m'ap- » partient. Il faut valoir plus qu'un autre et ga- » gner votre avancement ; alors je vous y aiderai. » La place par laquelle vous allez commencer vous » rapportera, m'a-t-on dit, mille écus d'appoin- » temens fixes, sans compter les gratifications. » Pour votre début, vous devez être content. »

C'est à la cour, près de Sa Majesté, que j'ai passé cinq années depuis 1782 jusqu'à 1789, époque qui a été le commencement de la révolution française.

Pendant ces cinq années, j'ai vu la reine poursuivre sa carrière de bienfaisance, non-seulement lorsqu'elle fut encore deux fois mère, et consacra

selon sa coutume ces deux époques intéressantes, mais dans le cours habituel de sa vie; non-seulement envers les indigens des classes inférieures, mais envers ceux qui, dans un ordre plus relevé, étaient aux prises avec l'infortune. Je l'ai vue distribuer, pour ainsi dire, sa bonté à tous les rangs, à tous les âges et à tous les sexes; obtenir pour l'un la retraite qu'il avait méritée, ouvrir à l'autre le chemin qui devait le mettre sur la trace de ses ancêtres; exaucer ici le sentiment maternel, là le dévouement conjugal, ailleurs la piété filiale ou l'amour fraternel; soutenir des familles, faire des mariages, élever des enfans; accorder des audiences, qui elles seules étaient un bienfait, parce qu'elle entrait dans tous les sentimens, partageait toutes les explications, cherchait tous les moyens de succès possibles pour la demande qu'on lui présentait, et tous ceux de dédommagement quand les obstacles étaient invincibles.

J'ai vu cette active bienfaisance franchir les bornes de l'Europe, pour arracher des victimes à l'infortune. Ainsi trois cent dix-sept captifs d'Alger durent, en 1785, leur liberté à un bienfait commun des deux reines de France et de Naples.

J'ai vu la généreuse Marie-Antoinette ne pas distinguer un ennemi d'un serviteur, quand il y avait des larmes à essuyer, des malheurs injustes à prévenir, un frère à rendre aux vœux de ses sœurs, ou un fils à remettre dans les bras de sa mère. Ainsi, lorsqu'avec douleur, mais avec inflexibilité,

Washington avait dévoué la tête du jeune et brave Asgyll à des représailles jugées nécessaires, toutes cruelles qu'elles étaient, ce fut au nom de la mère du dauphin de France que le comte de Vergennes triompha du génie de la guerre et de la politique, en faveur de la mère d'Asgyll (1).

J'ai vu la reine soigneuse de la gloire du roi, préoccupée du désir de le faire aimer, rapporter à lui toutes les grâces qu'elle obtenait par lui. Je l'ai vue et entendue célébrer avec orgueil la paix glorieuse qu'il avait donnée au monde, avec délices les bienfaits sans nombre dont il comblait ses peuples. J'ai vu et son aimable sollicitude sur les succès du roi, quand il partit pour la Normandie en 1786 (2), et ses transports de joie quand ce bon prince lui écrivit qu'il recueillait à chaque pas des trésors d'amour; quand il revint dans ses bras, idolâtre du peuple dont il avait été l'idole. Ah! si, dans ce moment, un envoyé de la Providence (car l'esprit d'aucun homme ne le pouvait) m'eût prophétisé la révolution qui allait éclater dans trois ans, j'aurais prédit, moi, tout ce que serait Marie-

(1) Voyez, dans les éclaircissemens historiques (*note* A), les détails relatifs à cet intéressant épisode de la guerre d'Amérique.

(2) Pendant la route, le roi disait avec gaieté : « La reine m'a bien recommandé de ne pas parler avec ma grosse voix. » * W.

* On trouvera des détails intéressans sur le voyage de Cherbourg dans les Mémoires du général Dumouriez. Il commandait alors dans cette ville qui lui doit en partie son agrandissement, son port et les beaux ouvrages militaires qui la protègent. (*Note des nouv. édit.*)

Antoinette pour Louis XVI, au milieu de ces horribles épreuves.

J'ai vu la reine, bien jeune encore, cesser d'aimer les plaisirs bruyans et les dissipations de la jeunesse (1); d'abord faire succéder aux bals éclatans de Versailles les bals champêtres de Trianon, qui amenaient tous quelque nouveau trait de bonté,

---

(1) Au nombre des divertissemens à la mode, pendant la jeunesse de la reine, et qui ont cessé d'être en vogue aujourd'hui, les Mémoires du temps citent les courses en traîneaux. « Le luxe de » ce genre d'équipage n'a fait qu'augmenter pendant l'hiver de » 1778, dit Bachaumont; et il y a de ces traîneaux qui coûtent » jusqu'à dix mille écus. Sa Majesté, ajoute-t-il à la date du 15 » janvier de la même année, a surtout pris plaisir ces jours der- » niers à chasser le daim dans le bois de Boulogne de cette ma- » nière. Il y a eu aussi sur les boulevarts des courses en traî- » neaux qui ont fait spectacle pour les Parisiens. Lundi, la reine » et toute la cour y sont venus avec vingt et un traîneaux. Celui » de Sa Majesté représentait une corbeille de fleurs. Tous ont » d'ordinaire, comme les navires, des figures d'animaux dont » ils tirent leur nom : *le lion*, *le cygne*, *le singe*, etc. Le terme » de ces courses était un dîner à la Muette, ou à Mouceaux ou » au Temple. »

A ces divertissemens d'hiver succédaient en été des plaisirs et des fêtes d'un autre genre, mais dont la reine était encore l'ornement. Depuis quelques années les princes et les seigneurs de la cour avaient introduit en France le goût des modes anglaises, et surtout celui des courses de chevaux. En imitant celles qui ont lieu à Londres et à Newmarket, M. le comte d'Artois, M. le duc de Chartres, et les personnages les plus distingués par leur naissance, se proposaient d'améliorer la race des chevaux français. La *Correspondance secrète de la cour de Louis XVI* rend compte en ces mots d'une des courses exécutées en 1775 :

« C'est hier que s'est faite l'ouverture du Newmarket français. Il n'a paru que quatre contendans; mais ils étaient du rang le

puis de jour en jour se renfermer davantage dans les soins et les devoirs de mère ; tantôt se promener solitairement avec ses enfans dans ses jardins dont les embellissemens étaient devenus des bienfaits (1), tantôt s'environnant, dans son intérieur, de leurs jeux innocens, s'adonner avec passion à tous les ouvrages d'aiguille. Je l'ai vue, à mesure

---

plus élevé : c'étaient M. le comte d'Artois, M. le duc de Chartres, M. le duc de Lauzun et M. le marquis de Conflans. Le jockey du duc de Lauzun a gagné très-lestement le prix, ou, pour mieux dire, la poule qui n'était que de vingt-cinq louis pour chaque coureur. Le cheval vainqueur est bon normand. La course a commencé vers une heure; elle a été vive, et n'a pas duré plus de six minutes, quoique le terrain parcouru soit très-considérable, puisqu'il fallait faire trois fois le tour de la plaine des Sablons. On avait élevé dans le milieu un belvédère pour la reine qui était belle comme le jour, et le jour était charmant. Elle a pris le plus grand plaisir à ce spectacle, s'est fait présenter le petit Anglais qui montait le cheval victorieux, a félicité le duc de Lauzun, et consolé les vaincus avec une grâce infinie; en un mot elle n'a manqué à rien de ce qu'il faut faire pour être parfaitement aimable. »

(*Note des nouv. édit.*)

(1) Témoins ces douze hameaux que la reine fit bâtir à Trianon, en 1785, et dans lesquels elle plaça douze familles pauvres, se chargeant pour toujours de leur entretien complet. Ils étaient donc l'asile de l'infortune et le temple de la charité, ces jardins qu'une basse et stupide calomnie présente aujourd'hui comme un théâtre de scènes licencieuses! scènes dont l'invention se trouve dans des romans infâmes, et dont l'indigne plagiat nous est donné pour une vérité historique! Ce serait offenser la mémoire de Marie-Antoinette, que de la défendre plus longuement contre des outrages de ce genre. Il ne peut y avoir de déshonoré par ces productions que l'auteur qui les écrit, le lecteur qui les croit, et l'administration qui les souffre.

W.

que Madame Royale croissait en âge, s'occuper sans distraction de semer et de faire croître, dans ce jeune cœur, toutes les grandes et bonnes qualités du sien, mais, avant tout, le respect des vertus (1), la reconnaissance des services, l'amour de l'humanité, la compassion pour l'infortune, la modération dans la grandeur, la charité, la bonté, l'indulgence. Je ne dis pas un mot qui ne soit d'une exacte vérité; plus d'un témoin l'attestera; les fruits que nous voyons aujourd'hui suffiraient seuls pour déposer de la culture, et l'on croirait que dirigée, sans le savoir, par une impulsion providentielle, l'auguste et malheureuse mère de la duchesse d'Angoulême a rempli particulièrement le cœur de sa fille de toutes les vertus qui devaient un jour lui être le plus nécessaires.

C'était d'après les mêmes principes, hélas! et dans l'attente de plus heureuses destinées pour ses enfans, qu'elle les faisait appeler, lorsqu'on lui présentait le bailli de Suffren, au retour de sa glorieuse campagne dans les mers de l'Inde. « Mes en-
» fans, disait-elle, et vous Monsieur, en s'adres-
» sant particulièrement au dauphin, voilà M. de
» Suffren! Nous lui avons tous les plus grandes
» obligations. Regardez-le bien, et retenez son

(1) Marie-Antoinette abhorrait les flatteurs. Deux femmes de la cour, croyant sans doute lui plaire, se permettaient quelques plaisanteries perfides sur le compte de madame de Brienne. La reine leur impose silence. « Paix, Mesdames, dit-elle, celle-là est aussi
» belle que sage; médire serait calomnier. » W.

» nom. C'est un des premiers que tous mes enfans
» doivent apprendre à prononcer, et pour ne l'ou-
» blier jamais (1). »

L'amour maternel et l'amitié remplissaient le cœur de Marie-Antoinette. J'ai vu la reine confier ses enfans à son amie ; goûter à la fois et avec abandon ces deux sentimens si purs, faire de l'un et de l'autre la plus douce habitude de sa vie. Je les ai vus avoir des jours et des heures fixes, où, dans une société choisie et bornée, ils disaient comme Henri IV : « Ce n'est plus le roi, ce n'est plus la
» reine, c'est nous. Voilà nos enfans, et voici nos
» amis. »

Si, dans les tristes destinées de Marie-Antoinette, on passe en revue les personnes qui furent pour sa justice ou pour sa bonté un objet de préférence, on verra que son cœur n'a pas éprouvé une trahison. Des courtisans ont été ingrats, mais les *amis* ont été fidèles, et cette fidélité même est devenue l'éloge de celle qui l'inspirait. Madame la princesse de Lamballe, sortie de France, y a été ramenée par les dangers de la reine, et est revenue s'y faire égorger pour elle. La duchesse de Polignac, modèle de toutes les vertus douces et aimables, et que les méchans eux-mêmes n'auraient

(1) Le duc d'Angoulême, qui n'avait que neuf ans à cette époque, était occupé à lire dans son appartement, lorsqu'on lui annonça le bailli de Suffren. « Monsieur, lui dit-il, je lisais la vie des
» hommes illustres ; je quitte mon livre avec plaisir pour en voir
» un. » W.

pas haïe, si elle n'eût pas été l'amie de la reine, la duchesse de Polignac calomniée, dépouillée, bannie pour la reine, n'a porté dans son exil que le sentiment des dangers qu'elle ne pouvait partager avec la reine; n'a parlé, ne s'est inquiétée que d'elle, est morte enfin pour elle, succombant sous la douleur de l'avoir perdue, et ignorant encore par quel coup avait été tranchée cette vie de laquelle dépendait la sienne. J'aurai occasion de citer une circonstance relative au duc de Polignac : on jugera si son dévouement à toute la famille royale était moindre que celui de sa malheureuse épouse. Quant à ceux de leurs amis qui avaient été admis dans le cercle choisi, ils n'ont encore eu, depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce jour, qu'un sentiment exclusif, celui de se jeter dans l'abîme, s'il le fallait, à côté des grands personnages qui, dans le temps de leur prospérité, les avaient fait participer à sa splendeur. La marquise d'Ossun, dame d'atours de la reine et sa dernière favorite, a péri sur l'échafaud. La princesse de Chimay, pendant dix-sept ans dame d'honneur, et pendant dix-sept ans honorant sa place par ses vertus, la duchesse de Fitz-James, la duchesse de Maillé, la princesse de Tarente, d'autres qu'il serait peut-être imprudent de nommer, vu leur séjour actuel, toutes honorées par la reine d'une affection particulière, n'ont échappé au supplice que par un véritable miracle, n'ont pu sortir de France qu'en se travestissant pour être méconnues.

Cette comtesse de Dillon qui, parmi tant de charmes, n'en avait pas de plus puissant que celui de la bonté; cette première amie de Marie-Antoinette, et qui, enlevée par une mort prématurée, avait paru consolée de voir encore une fois la reine dans ses derniers momens, doutera-t-on que, si elle eût vécu jusqu'aux temps de la révolution, son cœur n'eût été aussi courageusement, aussi passionnément fidèle à son auguste amie devenue malheureuse? Non; et je le dis par devoir, et je trouve de la douceur à le dire, dans tout ce qui tenait de près à la reine, dans ce qui était la société ou le service intime, dans ce qu'on appelait le *palais*, ou la *chambre*, Marie-Antoinette n'a rencontré jusqu'au dernier moment que des cœurs fidèles, ce serait trop peu dire, mais dévoués, mais oubliant leur propre sûreté, toutes les fois qu'il s'agissait de la préserver d'un péril, d'exécuter un de ses ordres, de remplir un de ses vœux.

Je dirai enfin, qu'avant la révolution, jamais personne ne s'était permis, avec Louis XVI, l'apparence d'une familiarité qui compromît le respect profond toujours dû au roi. Il ne l'aurait pas souffert, et tous ceux qui ont approché de lui savent combien le sentiment de sa dignité était fortement imprimé dans son esprit (1).

(1) Il est certain que Louis XVI et Marie-Antoinette aimaient également à se soustraire au joug de la grandeur. La princesse qui, dans les grandes solennités, faisait admirer dans ses manières autant de majesté que de grâces, ne pouvait s'empêcher de montrer habi-

Quant à la reine, l'homme qui eût voulu peindre la majesté royale dans tout son éclat et la bonté souveraine avec tous ses charmes; l'homme qui eût désiré de bien concevoir, pour bien l'exprimer, la réunion de la noblesse et des grâces, le doux mais imposant mélange de ces deux pouvoirs appartenant l'un à la grandeur et l'autre à la beauté; je demande s'il eût eu autre chose à faire que de contempler Marie-Antoinette tenant sa cour, traversant la galerie avec tout son cortége pour aller à la chapelle, ou même se rendant seule chez ses enfans, et rassemblant toute sa dignité dans sa personne. Ah! maintenant que je suis prêt de la considérer en proie aux injustices, aux calomnies, aux outrages, aux tortures, je me rappelle le spectacle qu'elle m'offrit; l'émotion dont je fus saisi la première fois que je la vis à Versailles déployer le

---

tuellement son dédain pour un cérémonial de tous les momens. « Marie-Antoinette étant dauphine, dit M. Lacretelle, donnait à madame Mouchy, qui lui rappelait fréquemment les usages de la cour, le nom de *madame l'Étiquette*.

De la part du roi, chaque infraction aux règles du cérémonial semblait inspirée par le désir de goûter un moment les plaisirs attachés à la vie privée. Quelque chose de bon, de simple et de touchant se mêlait à cette familiarité dont on lui a fait un reproche. Nous en prendrons un exemple dans un Recueil instructif et piquant, intitulé *Correspondance secrète de la cour pendant le règne de Louis XVI*.

« La froide étiquette, dit ce Recueil, perd tous les jours de son » crédit à la cour : le roi entra dernièrement, sans être attendu ni » annoncé, chez M. de Maurepas, où il y avait un cercle nom- » breux; les dames lui proposèrent une partie : *très-volontiers*,

caractère de reine, et recevoir les hommages de la France. Mon esprit ne peut suffire à rendre tout ce qu'un tel contraste fait éprouver à mon cœur, et je me sens entraîné à transcrire ici ce que la même comparaison inspirait, il y a douze ans, à un homme dont le génie semblait avoir créé une langue faite pour lui seul, mais dont l'ame ne sentit pas alors un mouvement que je ne retrouve dans la mienne.

« Il y a maintenant, » écrivait en 1790 l'immortel M. Burke, « seize ou dix-huit ans que j'ai » vu, à Versailles, la reine de France, alors dau- » phine. Jamais apparition plus céleste ne brilla

---

» répondit-il, *pourvu que nous jouions petit jeu.* On sait qu'il a » fait prier les princes du sang de ne plus permettre qu'on jouât » chez eux aussi gros jeu que par le passé.»

Le même exemple de dérogation aux usages fut donné par la reine, également à l'occasion du jeu. Elle y avait pris goût pendant sa grossesse qui lui permettait peu d'exercice.

« Il y a régulièrement un pharaon établi chez Sa Majesté, di- » sent les Mémoires de Bachaumont; c'est M. de Chalabre, le fils » du joueur si renommé, qui est son banquier. Dernièrement il » a représenté à la reine qu'il ne pouvait suffire à son emploi, et » avait besoin d'un second; Sa Majesté y a consenti et lui a dit » de choisir qui il voudrait. Il a jeté les yeux sur un M. Poinçot, » chevalier de Saint-Louis, qui, la première fois qu'il s'est rendu » au cercle de la reine, n'a pu, suivant l'étiquette, s'asseoir, » n'ayant pas le brevet de colonel, le dernier grade qui donne ce » droit. Il se trouvait ainsi debout seul lorsque Sa Majesté a » paru : elle s'en est aperçue, et, sans égard au cérémonial si » essentiel à Versailles, a ordonné qu'on donnât un siége à » M. Poinçot. Ce qui fit gémir les courtisans rigides attachés aux » formes. » *Mémoires de Bachaumont*, tom. XII, pag. 135.

(*Note des nouv. édit.*)

» dans cet orbite qu'elle semblait à peine tou-
» cher. Je la vis, lorsqu'elle sortait de l'horizon,
» venant égayer et embellir la sphère sublime dans
» laquelle elle commençait à se mouvoir. Elle
» étincelait comme l'étoile du matin, toute pleine
» de vie, d'éclat et de bonheur. Oh! quelle révo-
» lution! et quel cœur serait donc le mien, si je
» pouvais contempler sans trouble, et cette éléva-
» tion, et cette chute! Non, lorsque aux tributs de
» la vénération se joignaient pour elle tous ceux
» que lui adressait de loin l'amour enthousiaste,
» réservé, respectueux, je n'imaginais pas que
» dans ce sein elle dût cacher un jour, et porter
» partout avec elle un antidote aigu contre les ou-
» trages de la fortune. Je n'imaginais pas que je
» dusse vivre pour voir de pareilles calamités fon-
» dre sur elle au milieu d'une nation d'hommes
» braves, d'hommes d'honneur, et de galans che-
» valiers. J'aurais cru que dix mille épées se se-
» raient élancées hors de leur fourreau, pour punir
» un seul regard qui eût osé la menacer d'une in-
» sulte. Mais l'âge de la chevalerie est passé : celui
» des sophistes, des économistes, des calculateurs,
» lui a succédé, et la gloire de l'Europe s'est
» éteinte pour toujours. Jamais, jamais nous ne
» verrons plus cette loyauté généreuse envers le
» rang et le sexe, cette orgueilleuse soumission,
» cette noble obéissance, cette subordination du
» cœur qui, même au sein de la servitude, fait
» vivre l'esprit d'une liberté exaltée. Ces ornemens

» de la vie qui se méritaient et ne s'achetaient pas, » ce rempart des nations qui les défendait sans » les appauvrir, ce germe des sentimens mâles et » des entreprises héroïques, rien de tout cela » n'existe plus. C'en est fait, et de cette sensibilité » de principes, et de cette chasteté de l'honneur, » qui ressentaient une tache comme une blessure, » qui inspiraient le courage en adoucissant la fé- » rocité, qui ennoblissaient tout ce qu'elles tou- » chaient, et sous l'influence desquelles le vice lui- » même perdait la moitié de son danger, en per- » dant toute sa grossièreté..... (1). »

---

(1) Voyez dans les pièces justificatives celles qui, sous la *note* B, sont relatives à la reine. (*Note des nouv. édit.*)

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Des causes immédiates et des principes éloignés de la révolution française. — Convocation des états-généraux de 1789.

La révolution française a été si vaste et si longue; elle a renfermé une telle complication d'événemens et de personnages; tant de passions dangereuses quoique nobles, ou terribles quoiqu'infâmes, y ont déployé leur enthousiasme ou leur frénésie, s'y sont tantôt combattues et tantôt entr'aidées, qu'en s'abandonnant aux spéculations et à la métaphysique, trente écrivains différens peuvent assigner trente causes diverses à cette secousse qu'a éprouvée le monde, et chacun rendra son système plausible.

La vérité est qu'il y a beaucoup de ces causes dont on peut dire : *Sans celle-là la révolution n'eût pas eu lieu :* mais il n'y en a pas une que l'on puisse soutenir avoir fait à elle seule la révolution.

J'ai observé les événemens avec toute l'attention dont mon esprit est susceptible; j'ai lu ce qui a été imprimé; j'ai médité plusieurs mémoires manuscrits, où il m'a été permis de puiser des lumières; et, cherchant toujours à me fixer sur des idées simples, je me suis arrêté à reconnaître trois causes premières et immédiates de la révolution fran-

Digitized by Google

çaise : le désordre des finances, la disposition des esprits et la guerre d'Amérique.

Que l'ordre eût régné dans le Trésor public; que l'équilibre eût été parfait entre la dépense et la recette, et toutes les idées d'indépendance, dont les esprits étaient pleins, se seraient exhalées dans les cercles, dans les séances académiques ou dans quelques remontrances parlementaires; se seraient ployées à des habitudes paisibles; eussent reçu le frein d'un contrôle réciproque; fussent même entrées dans un nouvel ordre de soumission, en étant appliquées à la chose publique par les nouveaux corps administratifs qui naissaient de toutes parts, et restaient tous sous la main du roi.

Que la disposition générale des esprits eût été, sous Louis XVI, ce qu'elle était sous Louis XIV et même jusqu'à la moitié du règne de Louis XV : le dérangement des finances n'eût amené aucune catastrophe politique. On eût rempli le vide du Trésor avec plus ou moins de promptitude; on eût décrété des suppressions, établi des recherches plus ou moins sévères; on eût pu inquiéter, punir quelques administrateurs, mais personne n'eût songé à se constituer en insurrection contre le roi.

Enfin, que dans cette combinaison de circonstances, il y eût eu de moins la guerre d'Amérique; et que dans la dette nationale il y eût eu de moins seize cents millions; et la disposition des esprits n'eût pas été entraînée tout-à-coup des théories d'une

indépendance paisible aux convulsions et aux excès d'une révolte pratique.

Il fallait donc, pour prévenir la révolution française, une de ces trois choses : ou arranger les finances ; ou s'emparer du mouvement des esprits ; ou abandonner à eux-mêmes les insurgens américains. En évitant une de ces trois causes de bouleversement, on frappait d'impuissance les deux autres. On les a au contraire réunies toutes les trois, et dans leur plus grand degré d'activité. Un Léopold, un Frédéric, un Gustave eussent peut-être trouvé encore moyen d'en triompher : mais Louis XVI était né pour être le père d'un peuple soumis, et non le dominateur de sujets rebelles : le ciel, qui le destinait à un grand exemple, lui avait donné la constance des martyrs plutôt que le courage des héros, la confiante pureté des anges bien plus que la sagesse ombrageuse des humains ; et, dans la crise où il s'est vu jeté, personne ne pouvait suppléer l'action, la volonté, le caractère du maître.

Cette dernière considération est pénible à exprimer, mais impossible à dissimuler. Le caractère de l'infortuné Louis XVI, le désaccord qui s'est trouvé entre le genre de ses vertus et le besoin des circonstances, ont eu évidemment une si grande part dans le triomphe de la révolution, que je dois peut-être les présenter ici comme une quatrième cause principale, après les trois que j'ai déjà énoncées. Mais ensuite il n'est plus, selon moi, ni cir-

Digitized by Google

constance, ni individu, qui ne rentrent dans la foule des causes secondaires. Les choses étaient inévitables; les noms sont presque indifférens à connaître; au défaut d'un personnage, un autre se fût présenté. Toutes les fois que dans un grand État les canaux du Trésor public sont desséchés, et les élémens de la société en confusion; lorsque les anciens freins de la subordination graduelle sont brisés, et qu'il n'y a pas une main ferme pour en imposer sur-le-champ de nouveaux, alors il faut s'attendre que les vices, les passions, et jusqu'aux vertus vont entrer dans une fermentation dont les effets sont incalculables. Alors des hommes rigoureusement justes voudront profiter du moment pour introduire partout la justice rigoureuse; tandis que d'autres, ou incapables de connaître, ou résolus de proscrire cette justice, tantôt lui déclareront une guerre ouverte, et tantôt paraîtront se ranger à sa suite, pour revêtir leurs crimes de son nom. Il y aura des enthousiastes dangereux par la pureté même de leurs intentions, et des êtres corrompus qui feront volontairement le malheur public pour la chance d'un intérêt personnel. Il y aura une jeunesse avide de nouveautés, ivre de présomption, et voyant en pitié l'expérience des siècles; des vieillards courbés sous le joug de la routine, et ne concevant rien que dans ce qui n'est plus; des hommes qui se croiront placés par la sagesse comme par la nature entre ces deux âges, qui voudront concilier le passé, le présent et l'a-

venir, ne persuaderont nulle part et déplairont partout. On verra des ambitieux de célébrité, de pouvoir, de richesses, saisir, les uns sans discernement, et les autres sans scrupule, tous les moyens d'assouvir la passion qui les tourmentera. Dans cette mêlée, déjà si terrible, viendront encore se jeter les mécontens, les vindicatifs, les envieux, les ingrats. D'abord ils appartiendront tous aux classes supérieures par le rang, la fortune, ou l'instruction. Bientôt chacun fera tous ses efforts pour émouvoir ce qu'on peut appeler la masse brute de la société, pour en détacher quelque portion, et s'en faire un appui contre ses rivaux. Une fois mise en mouvement, cette masse engloutira tout, les hommes et les projets, les résistances et les conseils, ses ennemis et ses chefs.

Voilà le tableau général de la révolution française, voilà celui de toute révolution qui éclatera dans de telles circonstances et par de tels principes. Revenons à ce que j'ai appelé les causes principales de ce terrible événement.

En les énonçant tout à l'heure, je les ai d'abord rangées selon le degré et l'activité de leur influence : j'ai dû parler des finances avant tout, parce qu'aujourd'hui les États vivent ou meurent par les finances. Maintenant que nous allons parcourir les faits, c'est l'ordre chronologique qu'il nous faut suivre ; et la disposition générale des esprits, lors de l'avénement de Louis XVI au trône, est le premier objet qui doive fixer notre attention. Il né-

cessitera un coup-d'œil rapide sur les temps antérieurs; car il faut voir cette disposition des esprits naître, se développer, s'étendre, et arriver à ce degré de force où elle s'est rencontrée avec le règne du juste et infortuné Louis XVI.

Dire que chaque siècle de notre histoire moderne a été caractérisé par un esprit particulier qui l'a dominé; qu'après le siècle des croisades sont venus successivement celui de la chevalerie, celui de la renaissance des lettres et des sectes religieuses; celui des lettres perfectionnées, de la grandeur, de la politesse et des beaux-arts; enfin celui des sciences exactes, de la philosophie, de l'économie politique, de la hardiesse dans la pensée, et de l'indépendance dans les principes, c'est rappeler une vérité que tout le monde doit avoir observée.

Charger d'anathèmes sans distinction l'esprit du siècle qui vient de se terminer; maudire le nom seul de la philosophie, parce qu'il a plu aux dévastateurs de la France de se dire philosophes, ce serait blasphémer la religion parce que les assassins de la Saint-Barthélemi avaient un poignard dans une main et un crucifix dans l'autre.

Ce qui est juste, raisonnable, salutaire, c'est d'honorer la vraie philosophie, ne fût-ce que parce qu'elle est l'ennemie la plus décidée de la fausse; d'arracher son masque au criminel et à l'insensé qui veulent en couvrir leur extravagance ou leur scélératesse; d'encourager l'étude des lois naturelles qui ramènent toujours à leur auteur, et celle

des lois sociales qui tendent toujours à la paix; mais de barrer le chemin à la sédition, en donnant l'essor à la pensée; de discerner les bienfaits et les abus de ce qui, étant bon en soi, peut devenir funeste par une fausse application; surtout de rappeler sans cesse aux hommes le besoin qu'ils ont de la modération, et de conjurer les excès en tout genre, parce que tout excès entraîne, avec les maux qu'il produit lui-même, les maux de l'excès contraire qu'il provoque.

Voltaire s'est vanté, toute sa vie, d'avoir le premier fait connaître à ses compatriotes les grands génies et les philosophes profonds dont se glorifiait l'Angleterre. Il n'y eût eu que des grâces à lui rendre, s'il se fût borné à naturaliser en France Shakspeare invoquant, dans *l'éternel moteur des cieux, son espérance, son soutien et son guide* (1); Bacon prononçant qu'*un peu de philosophie écarte de la religion, mais que beaucoup y ramène;* Newton, c'est-à-dire le plus grand génie qui ait existé, s'inclinant profondément toutes les fois qu'il entendait prononcer le nom de Dieu. Locke même, malgré les questions délicates qu'il n'a pas craint d'approfondir, Locke qui avait toujours vécu en ami de l'ordre autant que de la liberté, Locke qui était mort en chrétien non moins qu'en philo-

(1) O thou eternal mover of the Heavens.
God shall be my hope,
My stay, my guide, and lanthorn to my feet...

sophe, pouvait être regardé comme appartenant à tout le genre humain dont il avait plaidé la cause. Bourdaloue avait dit en même temps que lui, et il l'avait dit à Louis XIV dans la chapelle de Versailles : « Les Rois ont été faits pour les peuples, » et non les peuples pour les rois.» Massillon, répétant la même maxime au jeune Louis XV, avait ajouté : « C'est nous qui vous avons donné la cou- » ronne.» Bossuet et Fénélon en avaient dit davantage.

Mais malheureusement le pays des Shakspeare, des Bacon, des Locke et des Newton, était aussi celui des Tyndal, des Woolaston, des Toland, des Shaftsbury, des Bolingbroke; et Voltaire, qui avait recueilli tous les poisons de ces derniers, revint aussitôt en inonder la France, en y publiant ses *Lettres philosophiques*. Vers la fin du dernier siècle on avait eu peine à concevoir l'inconséquence de Bayle, celui de tous les hommes qui peignait avec le plus d'énergie les abus de la philosophie, et qui les provoquait le plus efficacement par son perfide scepticisme. On vit Montesquieu, peut-être plus inconséquent encore, ne pas même voiler ses contradictions sous les apparences du doute, préconiser le christianisme dans *l'Esprit des lois*, le ridiculiser dans les *Lettres Persanes* (1), et ce

(1) Ces contradictions s'expliquent par la date des deux ouvrages. Les *Lettres Persanes* furent publiées en 1721, et l'*Esprit des Lois* parut en 1748 : ainsi Montesquieu respectait dans un âge avancé les principes religieux qu'il avait attaqués dans un ou-

dernier ouvrage devint le premier signal de toutes les attaques multipliées depuis contre la religion avec un acharnement aussi funeste que scandaleux.

A partir de cette époque, il est certain qu'il y eut en France un prosélytisme de nouveautés, dont les objets furent plus ou moins cachés, les progrès plus ou moins rapides, mais qui ne fut jamais sans agir. La guerre de 1740 rappela encore sur la scène les querelles des peuples et des rois, en donnant lieu à l'entreprise hardie du prince Charles Édouard en Écosse. Les plans, les instructions, les manifestes auxquels travaillèrent ensemble, pour la cause de ce prince, le cardinal de Tencin, le marquis d'Argenson, le duc de Richelieu, Voltaire, et quelques autres, reposaient tous sur la doctrine d'un contrat synallagmatique et d'un engagement réciproque entre les souverains et les sujets. Lorsque Charles Édouard, après quelques victoires romanesques, eut enfin été écrasé par le nombre, il n'était pas rare de rencontrer en France des personnes qui éprouvaient des sentimens en apparence incompatibles : on admirait l'héroïsme de cet illustre infortuné; on déplorait sa mauvaise fortune, et l'on rendait en même temps hommage à la fermeté d'une nation qui ne voulait pas, disait-on, se laisser donner par des étrangers un

---

vrage de sa jeunesse. Le passage qu'on vient de lire donnerait à penser le contraire. Le grand nom de Montesquieu méritait bien que l'auteur apportât moins de légèreté dans sa remarque.

(*Note des nouv. édit.*)

autre souverain que celui qu'elle regardait comme légitime. Alors ce marquis d'Argenson, que nous venons de nommer, écrivait ses *Considérations sur le gouvernement*, livre plein d'idées sages et pures, mais nouvelles, et quelques-unes même hasardées. Alors son frère le comte d'Argenson saisissait toutes les occasions de s'élever contre le despotisme dans le secret de son travail avec le roi, circonstance assez nouvelle sans doute, et qui honorait le maître autant que le serviteur. Alors se lançait dans la triple carrière de la littérature, de la philosophie et de la politique, ce Jean-Jacques Rousseau, qui devait tout outrer, se contredire sur tout, éprouver au même degré le désir de la vérité et celui des paradoxes, charmer par le style lors même qu'il révoltait par la matière, et inspirer le fanatisme de la sédition autant que d'autres inspireraient le fanatisme de l'impiété.

Cependant le roi qui, malade à Metz, avait eu des preuves si exaltées de l'amour de ses peuples; qui avait reçu tour à tour de leur douleur et de leur allégresse le surnom de bien-aimé; le roi qui avait vaincu en personne à Fontenoy, qui avait pris en personne Courtrai, Menin, Ypres, Kenocq, Furnes, Fribourg, Tournay, Louvain, Malines, Kier, Arscott, Anvers; le roi qui avait terminé cette guerre brillante par la paix la plus généreuse, et qui avait consacré les premières années du repos en fondant une école pour les jeunes guerriers à côté de l'asile des braves vétérans; un

tel souverain semblait devoir, sinon supprimer, au moins contenir dans de justes bornes cette tendance vers l'innovation. Malheureusement des courtisans dépravés vinrent encore amollir son ame, et la plongèrent dans des plaisirs dont le danger augmenta, à mesure que la délicatesse même en disparut. C'est une justice due à ce monarque trop calomnié, de dire que ses corrupteurs eurent besoin de longs efforts et de beaucoup de piéges pour triompher de son innocence et du respect qu'il porta d'abord à la foi conjugale. Peut-être même, si la reine n'eût secondé leurs séductions perfides par ses austérités exagérées, elle eût retenu dans ses liens l'époux qu'on avait tant de peine à lui enlever. Au moins les premières passions d'éclat auxquelles s'abandonna Louis XV, n'eurent rien de flétrissant. Les femmes qui en étaient l'objet aimaient ce prince pour lui, se faisaient pardonner leurs faiblesses parce qu'elles en rougissaient, s'abstenaient des affaires, entretenaient seulement le roi du bonheur d'être aimé de ses peuples, et le stimulaient encore pour cette gloire si pure dont son cœur était naturellement jaloux. Tout-à-coup une femme leur succéda, qui mit sa vanité à ce qui avait fait rougir les autres; qui fut avide de richesses et de pouvoir; prétendit disposer du ministère et de l'armée; usurpa des honneurs que la toute-puissance elle-même ne pouvait pas lui conférer, sans violer toutes les lois; compta pour rien de compromettre le prince

et l'État, pourvu qu'elle satisfît sa soif de domination. Il n'y eut plus de véritable maître, et bientôt le trouble fut partout. Le clergé était en guerre avec lui-même et avec la magistrature. La magistrature était en guerre avec l'Église et avec le trône. Le ministère se divisa. Les parlemens se liguèrent. Ils imaginèrent le système des *classes*, et se dirent les douze parties d'un seul parlement, formant le corps représentatif de la nation. Le roi voulut réprimer cet attentat. L'orgueil offensé dans ses prétentions ne connut plus de bornes dans ses satires. Les arrêtés des cours commencèrent à devenir des provocations à la révolte. La cervelle d'un maniaque prit feu à tous ces brasiers parlementaires, et Louis XV fut assassiné.

A cette époque une nouvelle guerre venait d'éclater au dehors. Des conquêtes brillantes en signalèrent les commencemens dans les quatre parties du monde. Le Port-Mahon, pris d'escalade par une espèce de prodige, et une victoire navale remportée dans le même temps sur l'amiral Byng; l'enlèvement de plusieurs forteresses et quelques avantages sur des détachemens anglais en Amérique, sur la côte d'Afrique et sur la côte de Coromandel, répandirent le plus grand lustre sur les armées françaises de terre et de mer. Une coalition formidable de l'Empire, de la Russie, de l'Autriche, de la France et de la Suède, menaçait le roi de Prusse; et déjà les Français avaient séparé de lui un allié formidable, le seul allié de Frédéric; ils

avaient vaincu l'armée anglaise et l'avaient fait capituler à Closter-Seven. Mais à peine ces avantages furent-ils remportés que la plupart des généraux à qui ils étaient dus, furent changés, contrariés ou délaissés. On ôta une armée au général vertueux qui avait remporté la victoire d'Hasteinbeck, et celui qui avait pris Wesel, la Hesse, le pays de Hanovre, qui avait défait en bataille rangée les Anglais, les Hanovriens et les Hessois, commandés par ce même duc de Cumberland qui avait déjà éprouvé la supériorité des armes françaises à Fontenoy, le maréchal d'Estrées fut obligé d'abandonner à un rival favorisé la suite et la gloire de la belle campagne qu'il avait commencée avec tant d'éclat; le généreux Montcalm fut abandonné, il s'épuisa par ses succès, succomba sous le nombre, et sembla goûter dans sa mort héroïque la consolation de ne pas survivre à la perte de la belle colonie du Canada que toute sa valeur et tous ses talens n'avaient pu sauver; la négligence apportée à l'entretien de la marine, l'impossibilité d'avoir nulle part des forces maritimes égales à celles de l'Angleterre, rendirent inutiles les premiers avantages remportés dans l'Inde; il fallut lever le siége de Madras, et livrer à discrétion la ville de Pondichéri, dont toutes les fortifications furent rasées; la Martinique, la Guadeloupe, l'Acadie, succombèrent à la fois; et, comme si ce n'eût pas été assez de ces revers pour causer de l'irritation et répandre le désordre parmi une nation aussi remplie d'enthousiasme et d'hon-

neur, il fallut encore que les divisions des généraux, et les accusations de tous les uns contre les autres, vinssent provoquer des procédures qui furent autant de brandons jetés dans ce foyer de discorde.

Aux pertes immenses que les Français éprouvaient dans leurs colonies des deux Indes, et dans leur commerce, se joignirent la honteuse déroute de Rosbach, qui changea tout-à-coup la face des affaires; la perte des batailles de Minden et de Crevelt; et, plus que tout encore, la dispersion et la défaite sans combat de la belle armée navale du Maréchal de Conflans, destinée à porter des troupes de débarquement sur les côtes de la Grande Bretagne : et le public de Paris, comme celui des provinces, ne manquait pas d'attribuer tant de malheurs à l'inconduite des ministres.

Il ne faut pas confondre avec ces ministres si justement livrés à la censure, le comte d'Argenson qui avait les talens de Louvois, et qui avait de plus que lui le don de les faire chérir autant qu'estimer. Le mauvais génie de la France avait voulu qu'au commencement d'une guerre combinée avec les discordes intestines, d'Argenson fût enlevé à la direction des armées, et Machaut à la pacification des troubles. L'un et l'autre avaient été disgraciés, contre l'inclination, contre l'opinion, et surtout contre l'intérêt du souverain : mais, et les armées et le cabinet, tout était alors en proie à une malheureuse intrigue de cour.

L'Inde et l'Amérique perdues, l'île de Gorée au pouvoir des Anglais, la marine française écrasée dans toutes les parties du monde, cinquante-six frégates et trente-sept vaisseaux de ligne pris ou détruits par les Anglais, c'était une faible compensation pour leurs ennemis que quelques victoires remportées çà et là en Allemagne. Sans doute le maréchal de Broglie à Berghem et à Corbach, le marquis de Castries à Clostercamp, le prince de Condé à Joanesberg, se couvrirent personnellement de gloire, et soutinrent l'honneur des armes françaises. Le chevalier d'Assas à lui tout seul honora la France et l'humanité. Mais le fruit de ces victoires était de prévenir des désastres, d'arrêter dans la carrière de leurs triomphes les familles de héros qui régnaient en Prusse ou dans le Brunswick; et l'on en était à batailler en 1762 pour un poste ou un passage dans le Hanovre ou dans la Hesse, lorsque en 1759 la journée d'Hasteinbeck, si l'on eût laissé le maréchal d'Estrées poursuivre sa victoire, aurait mis tous ces pays à la merci de la France. Sans doute ce fut un grand coup d'État; et c'est la gloire du ministère du duc de Choiseul, que ce pacte de famille qui lia tous les souverains de la maison de Bourbon par un traité d'attaque et de défense communes. La publication de cette alliance ranima des étincelles de patriotisme au milieu de l'affaissement général. La capitale et les pays d'états, des corps administratifs et municipaux, des compagnies de commerce

et de finances, les trésoriers de tous les départemens, le clergé extraordinairement assemblé, rivalisèrent à qui offrirait au roi en présent les plus superbes vaisseaux. Mais tout cela ne remédiait pas à la détresse du moment. L'Espagne, mal-habile lorsqu'elle avait différé à signer le traité, généreuse dans l'instant où elle le signa, sembla ne s'être engagée dans la querelle que pour perdre douze vaisseaux de ligne, les îles de Cuba et de Manille, et au-delà de cent millions. La France, après une guerre désastreuse, subit une paix humiliante.

Louis XVI, n'ayant encore que dix ans et apprenant la victoire remportée à Lens par le grand Condé, s'était écrié : « le parlement en sera bien » fâché. » En recevant les tristes nouvelles de la guerre de 1756, Louis XV a peut-être dit plus d'une fois : « le parlement va être bien content. » Il serait dur, et sans doute injuste d'articuler aujourd'hui cette accusation contre toute la magistrature française d'alors. En général, on ne forme point la résolution criminelle de causer les malheurs de sa patrie; on n'a point la pensée presqu'aussi coupable d'en jouir. J'ai entendu citer un membre du parlement de Dijon qui, en 1786, venait d'être humilié à Versailles, en commun avec plusieurs autres députés de son corps, et qui disait en rentrant dans sa ville : « Une minorité et deux » batailles perdues nous remettront à notre place. » Le lendemain du jour où cette saillie était échap-

pée à la colère de ce magistrat, lui-même eût formé des vœux pour la conservation de son roi et pour la gloire de son pays. Mais, sans avoir la volonté de créer l'infortune publique, on a le malheur d'y contribuer en détournant l'attention du gouvernement; en semant sa marche de difficultés et d'obstacles; en bataillant sur les subsides, quand les besoins sont évidens; en prenant des mois pour délibérer, quand on n'a que des jours pour agir; en remplissant de troubles l'intérieur, quand il faut faire face à des ennemis du dehors.

N'est-ce donc pas là le tableau résumé des troubles intérieurs de la France, depuis l'insurrection des parlemens de Paris et de Rouen contre l'autorité royale en 1752 et 1756, jusqu'à la cassation de tous les parlemens du royaume par le chancelier Maupeou en 1771?

Le continuateur du président Hénault, qui écrivait à Paris sous la surveillance des censeurs de la librairie et sous celle plus redoutable du parlement lui-même, cherche à pallier, tant qu'il peut, la conduite de cette compagnie pendant la guerre de sept ans, et il n'en fait que plus vivement sentir la funeste influence qu'eurent dès lors ces insurrections parlementaires, non-seulement pour le dérangement des finances, non-seulement pour l'issue déplorable d'une guerre d'abord si heureuse, mais ce qui était bien plus grave, et ce que je veux rendre avec les propres expressions de l'historien, pour l'esprit d'indépendance et de murmure répandu

dans le peuple, pour le relâchement des liens du contrat social (1).

Après cette paix douloureuse de 1762, les ministres les plus influens dans le conseil crurent qu'il fallait à tout prix fléchir l'humeur du parlement de Paris. On lui donna les finances à régler, les jésuites à détruire, la conduite du commandant en chef dans l'Inde et les concussions du Canada à juger. Il n'y avait pas une seule de ces concessions qui ne dût devenir également funeste à ceux par qui elle était faite et à ceux par qui elle était arrachée, aux individus et au public, au monarque et à la monarchie.

---

(1) Voici le passage entier. Après avoir successivement retracé le lit de justice tenu par Louis XV le 13 décembre 1756, le règlement de discipline apporté par ce prince lui-même à son parlement, cent quatre-vingts présidens ou conseillers donnant aussitôt la démission de leurs charges, et disputant au souverain le droit de la recevoir, l'historien termine son récit par ce jugement remarquable : « Si la démarche du roi avait étonné le parlement, » celle du parlement ne surprit pas moins le roi. Ce corps ne fut » que tranquille et ferme, mais les propos de Paris étaient em- » portés. Ainsi, tandis que l'Europe présentait le front le plus » menaçant, les dissensions civiles, se joignant aux guerres étran- » gères, rendaient la position de la France plus critique et la ma- » chine du gouvernement plus compliquée, répandaient dans le » peuple un esprit d'indépendance et de murmure, concouraient » au dérangement des finances, et, relâchant les liens du contrat » social, influaient jusque sur les opérations militaires. Tout se » tient dans un vaste empire par des chaînes secrètes qui échap- » pent aux ames vulgaires, mais qui frappent les esprits exercés; » et l'on ne peut calculer combien les divisions intestines et le dé- » couragement qui en naissent contribuèrent à la mauvaise issue » d'une guerre dont le début avait été si brillant. » *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, 4e part., pag. 304. W.

La destruction des jésuites, monument de puérilité, de jalousie, d'ambition, d'injustice, de barbarie, car tout cela s'y trouve, fit à l'éducation publique une plaie qu'un siècle peut-être ne fermera pas. Elle délivra la phalange matérialiste d'un corps d'adversaires qui la faisaient encore trembler (1). Elle favorisa de loin la formation des clubs sanguinaires, en faisant disparaître les pieuses, les sages congrégations, où cette féroce populace du faubourg Saint-Antoine était apprivoisée par les disciples d'Ignace et de Xavier. Les Porée et les La Rue, les Vanière et les Jouvenci dans les chaires académiques; les Bourdaloue, les Cheminais, les Neuville, les Lenfant dans les chaires des temples; les Segaud, les Duplessis, les Beauregard sur les marches d'une croix, dans les chemins et les carrefours, pouvaient être aussi précieux pour la tranquillité de ce monde que pour le bonheur de l'autre (2). Voltaire lui-même écrivait avec respect au père de Tournemine. Frédéric, si justement appelé le Grand, mais qui n'en a pas moins payé le tribut à l'humanité par de grandes inconséquences, sen-

(1) *Ces gens-là ont une rude agonie*, disait D'Alembert à un de ses conjurés, avec lequel il avait été entendre le fameux sermon du P. Beauregard contre les apôtres de l'incrédulité. W.

(2) Cette apologie des jésuites rencontrerait sans doute de nombreux contradicteurs. Les Lettres provinciales, les éloquens Mémoires de Monclar et de La Chalotais, le piquant écrit de D'Alembert sur la destruction des jésuites *, pourraient mêler

* Un volume in-18. Réimprimé en 1821; chez Baudouin frères.

tait quelquefois le danger de tous ces faux philosophes dont il avait la faiblesse d'aimer les flatteries. Il était dans un de ces momens où la justesse de son esprit l'emportait sur les écarts de son amour-propre, lorsqu'il reçut la nouvelle des jésuites proscrits en France par les dépositaires de l'autorité. « Pauvres gens! dit Frédéric, ils ont détruit les » renards qui les défendaient des loups, et ils ne » voient pas qu'ils vont être dévorés. » Quels que fussent les loups dans la pensée du roi de Prusse, il est certain que le même parlement qui avait dévoré les jésuites en 1764, voulut dévorer le corps épiscopal en 1765. Il cassa de son autorité les actes de l'assemblée du clergé. Alors se fit cette grande démarche de trente-deux évêques et d'autant de membres du second ordre, formant l'assemblée entière du clergé, allant tous en députation à Versailles, et adressant au roi un discours dont la première phrase était : « Sire, quelle est donc cette » nouvelle puissance qui prétend s'établir à la » fois sur les débris de l'autel et sur ceux du trône? » Le roi cassa l'arrêt du parlement qui ne respira que vengeance. La querelle s'envenima entre tous les pouvoirs, spirituel et civil, royal et judiciaire, et tout ne respira que désordre.

---

quelque ombre à ce brillant tableau. L'éloge, quand il est sans restriction, paraît aussi suspect que le blâme lorsqu'il est sans mesure. Quoi qu'il en soit, nous avons dû conserver ce passage comme pièce à l'appui des jugemens de l'histoire.

(*Note des nouv. édit.*)

Dans le cours de ces dissensions intérieures dont le simple historique ferait la matière de plusieurs volumes, on avait vu le duc, depuis maréchal de Fitz-James, décrété de prise de corps par le parlement de Toulouse, le marquis Dumesnil par le parlement de Grenoble, et le duc d'Aiguillon dénoncé par M. de La Chalotais (1), procureur-général du parlement de Bretagne. Il n'y avait pas jusqu'à la cour des Aides qui, fière du beau nom de Lamoignon et du génie de Malesherbes qu'elle avait à sa tête, n'eût imaginé d'exiger du roi la *punition sévère* des commandans qui avaient exécuté ses ordres, et de dénoncer aux peuples les abus de l'autorité royale, sous le nom de l'autorité militaire. Le roi poussé à bout était venu au parlement de Paris tenir la fameuse séance du 3 mars 1766, appelée la *flagellation*. Tout se précipitait rapidement dans une désunion totale. La magistrature de

(1) Nous devons, à l'occasion de M. de La Chalotais, dont l'auteur vient de parler, donner quelques détails qui pourront éclairer la grande question relative à l'influence des parlemens sur les causes premières de la révolution. Le procès criminel intenté à M. de La Chalotais divisa la cour et les parlemens, occasiona le renversement des grandes magistratures, et fut l'époque de la plus forte résistance faite à l'autorité royale. Considéré sous ce rapport, cet événement mérite donc une attention particulière : on en lira les circonstances les plus importantes dans un exposé que son étendue nous a forcés de placer dans les éclaircissemens (*note* C). A cause de l'intérêt des faits et de leurs résultats, nous invitons le lecteur à ne point poursuivre la lecture de ce chapitre sans avoir jeté les yeux sur ce précis d'un débat qui occupa long-temps les esprits à cette époque. (*Note des nouv. édit.*)

France était en hostilité ouverte avec le roi, avec l'Église, avec l'armée. Une circonstance bien bizarre dans cet état de trouble et de confusion, c'est que Louis XV, dans le secret de son cœur, était souvent tout aussi opposé à son ministère qu'à ses cours de justice; c'est qu'une partie de ce ministère était l'alliée des parlemens dont l'autre était l'ennemie; enfin c'est que le premier président Maupeou ne revêtit la simarre de chancelier que pour la destruction du parlement dont il sortait, et le bouleversement du ministère dans lequel on le faisait entrer.

Le jour mémorable arriva où cette grande mesure devait être connue. Tourmenté toute sa vie, maintenant excédé et vraiment malheureux de ces querelles parlementaires, Louis XV s'en était remis avec abandon au chancelier Maupeou qui lui avait promis de *retirer la couronne du greffe;* c'était son expression.

Bientôt, dans un lit de justice tenu le 7 décembre 1770, le parlement entendit publier l'édit par lequel on prétendait le rappeler aux vrais principes de la monarchie française, et faire disparaître sans retour tous ceux que l'*esprit de système avait*, disait-on, *enfantés* dans les derniers temps (1).

---

(1) Les Mémoires de l'abbé Georgel rendent compte en ces mots de la séance dans laquelle le chancelier, fier de sa victoire, installa le parlement qu'il venait d'élever.

« Le nouveau plan fut adopté dans le conseil du roi. Tout fut promptement disposé pour son entière et pleine exécution. Enfin

Le préambule du nouvel édit, en retraçant la conduite récente des cours, contenait des reproches si offensans pour elles, qu'il était impossible de croire que, sans le dernier degré de violence, on pût les déterminer à recevoir ou à laisser sur leurs

---

arriva le jour si long-temps attendu de l'installation du nouveau parlement. Le roi, dans un lit de justice, tenu à Versailles avec la plus grande solennité, et où se trouvèrent des princes du sang, des ducs et des pairs, des maréchaux de France, et les grands du royaume, cassa le parlement de Paris, déclara les offices vacans, abolit la vénalité des charges de judicature, et créa un nouveau parlement et les quatre conseils supérieurs de Châlons-sur-Marne, de Poitiers, de Clermont en Auvergne, et de Blois. Le nouveau parlement était composé de tous les magistrats du grand conseil, à la tête desquels fut mis pour premier président M. Berthier de Sauvigny, conseiller d'état. Le même jour, le chancelier Maupeou se rendit en grand cortége de Versailles à Paris. Jamais il ne parut si grand; il était escorté de conseillers d'état et de maîtres des requêtes. Le nouveau parlement le suivait; il traversa ainsi Paris entre les haies des gardes-françaises et des gardes-suisses, dans l'attitude d'un triomphateur: son visage était calme, sa physionomie radieuse, ses regards annonçaient la plus grande confiance et une entière satisfaction; il monta ainsi les escaliers du Palais et fut s'asseoir sur le trône d'où il allait promulguer sa nouvelle création; son discours, prononcé avec dignité, fut un chef-d'œuvre de raison et d'éloquence; il retraça rapidement et avec fermeté aux nouveaux magistrats leurs fonctions et leurs devoirs. J'étais présent à cette auguste cérémonie, et je me rappelle encore la sensation vive et profonde que firent ces mots prononcés avec le ton de l'autorité: « *Ici finit votre ministère.* » La cérémonie terminée, le maréchal de Broglie lui dit à haute voix: « Monsieur » le chancelier, jamais je ne vous ai vu si radieux et si calme...» « *Comme vous, monsieur le maréchal, un jour de bataille*, lui répondit M. de Maupeou.» *Mém. de l'abbé Georgel*, tom. I, p. 205.

(*Note des nouv. édit.*)

registres un pareil monument de leur inconduite et de leurs usurpations.

Il y eut donc aussitôt de la part du parlement protestation contre le lit de justice, résolution d'adresser au roi des remontrances, et, ce que désirait vivement le chancelier, interruption dans le jugement des causes, tant que l'édit ne serait pas retiré.

Les divisions ministérielles, hélas ! et les scandales domestiques se rencontraient à chaque pas à travers ce trouble et cette désolation de la magistrature. Quelques-uns de ces courtisans qui avaient été autrefois les premiers à corrompre les mœurs du roi, venaient de livrer ses dernières années à une favorite dont le choix, s'il fût resté secret, aurait déjà été trop honteux, et dont la présentation à la cour effaça, il faut le dire, jusqu'au dernier vestige de la bienséance (1).

---

(1) Voici de quelle manière M. Lacretelle, dans son Histoire de la France pendant le dix-huitième siècle, a raconté le scandale de cette présentation.

«On attend une grande épreuve. Il est un pas que Louis hésite à franchir : la comtesse Du Barry n'a pas encore eu l'honneur de la présentation. Les constitutions du royaume, l'état de l'Église, la balance de l'Europe tiennent à cet événement; on le regarde comme le signal de la chute prochaine du duc de Choiseul et d'un nouveau système d'administration et de politique.

» Le duc de Choiseul se fortifiait du parti des princes, et ceux-ci se croyaient sûrs de mépriser toujours une courtisane puissante. Ce ministre s'adressait surtout à la fierté des filles du roi. L'une d'elles, madame Louise, venait de se choisir un saint et perpétuel refuge contre les scandales de la cour, en entrant au couvent des Carmélites, où elle prit le voile. Cet acte de piété avait fait la consolation de l'Église dans des jours de licence et d'incré-

Trop fier pour ployer le genou devant une pareille idole, le duc de Choiseul se reposait sur ses longs services, sur l'ancienne faveur que le roi était habitué à lui témoigner, sur celle dont il jouissait dans les cours étrangères, à Madrid surtout, et encore plus à Vienne. Il avait fait le mariage du

---

dulité. Les prêtres espéraient que, du fond du cloître, madame Louise pourrait se faire entendre d'un père qui avait applaudi à ce grand sacrifice, et venait souvent la visiter. Ses sœurs, mesdames Adélaïde, Sophie et Victoire, étaient si vivement blessées de la faveur de la comtesse Du Barry, que le respect filial ne pouvait étouffer leurs murmures. Leur indignation éclata surtout lorsqu'elles entendirent parler du projet de présenter au roi la comtesse Du Barry. Les dames de la cour exprimaient le même sentiment; celles même dont le public avait souvent divulgué les fautes, ne pouvaient supporter l'idée d'être confondues avec une femme vouée dès sa jeunesse à l'opprobre de la plus basse prostitution. Louis avait l'air de solliciter leur pitié. J'ai déjà dit qu'il montrait à plusieurs dames une amitié aussi tendre que délicate. Il obsédait celles-ci de plaintes et de prières pour obtenir d'elles le gage le plus difficile de dévouement, celui de s'offrir pour compagnes à la comtesse Du Barry. Triste condition pour un roi, que son amitié puisse causer une tache à l'honneur! Cinq ou six d'entre elles se laissèrent fléchir, et le public prêta de vils motifs à leur complaisance. Cependant le roi paraissait encore effrayé des obstacles d'une présentation. Le maréchal de Richelieu vint lever ses scrupules : il lui représenta que le moment était venu d'opposer une fermeté inflexible à cette espèce de révolte, à cette coupable intrigue; qu'une fidélité qui se permettait tant de restrictions était suspecte; que le dépit et la jalousie se cachaient sous ce vain faste de vertu, et qu'enfin ce serait cesser d'être roi que de ne point faire respecter ses penchans à ses ministres et à sa cour.

» Louis, pour annoncer qu'il allait déployer une fermeté toute nouvelle, prit la résolution d'accorder à madame Du Barry tous les honneurs et toute la puissance dont la marquise de Pompadour

dauphin et de l'archiduchesse Marie-Antoinette : c'était, pour ainsi dire, le seul rayon d'espoir et de consolation qui brillât à travers la nuit douloureuse dont la France était alors couverte. C'était le lien par lequel les Français tenaient encore à l'amour et au respect du sang de leurs rois. Enfin le duc de Choiseul se voyait entouré d'une nombreuse clientelle, formée de ce qu'il y avait de plus illustre parmi les grands, dans l'église, dans la magistrature, dans les académies. Du milieu de tant d'appuis, il se refusait à toutes les avances de la nouvelle maîtresse avec autant de hauteur, qu'il avait mis de grâce et de souplesse à captiver celle qui n'était plus. Jusqu'au dernier moment il s'était opposé à ce que Louis XV profanât et insultât sa

---

avait joui si long-temps. Elle fut présentée. L'embarras que causait au roi cette cérémonie, fut accru par une circonstance légère ; l'arrivée de la favorite fut un peu retardée. Les dames et les seigneurs du parti du duc de Choiseul triomphèrent de cet incident, et l'attribuèrent à quelque crainte. Le roi ne pouvait dissimuler sa gêne. Ceux qui avaient déjà déclaré l'étendue de leur complaisance, se repentaient de leur empressement. Enfin le maréchal de Richelieu vint, aussi triomphant qu'à son retour de Mahon, annoncer l'arrivée de madame Du Barry. Alors chacun, pour effacer les impressions qu'il venait de trahir, affecta de n'avoir plus qu'un sentiment, celui de l'admiration pour la beauté. Dès ce moment une femme ignorante, mais plus adroite, plus spirituelle, et même un peu plus réservée dans sa conduite qu'on ne pouvait s'y attendre, régna ou plutôt fit régner des hommes opiniâtres dans leur but, souples dans leurs moyens, qui voulaient raffermir les ressorts de la monarchie en dépit du monarque. » T. IV, p. 222. (*Note des nouv. édit.*)

cour par la présentation d'une si étrange favorite. La duchesse de Choiseul, et sa belle-sœur la duchesse de Grammont, refusaient de manger avec elle chez le roi.

Outrée de ce dédain, et craignant elle-même qu'on ne réussît à la bannir du cœur de son royal amant, la favorite voulut aussi avoir sa ligue, ses serviteurs et ses appuis. Elle appela le rival ambitieux du duc de Choiseul, M. le duc d'Aiguillon. Ce rival, outre l'habileté de ses conseils et l'activité de ses passions, avait aussi un parti à donner. Le traité se conclut promptement. Le duc d'Aiguillon fut aussi avant dans les bonnes grâces de la comtesse Du Barry, que le duc de Choiseul l'avait été dans celles de la marquise de Pompadour. Le chancelier Maupeou ne douta pas du triomphe de cette coalition, et se hâta d'y entrer. Créature du duc de Choiseul, il promit de lui porter les premiers ou les derniers coups (1). On lui promit la destruc-

(1) « L'ascendant que paraissait conserver sur lui le duc de Choiseul, dit M. Lacretelle en parlant du chancelier, le força de différer ses hommages à la comtesse Du Barry; mais dès qu'il vit la faveur de cette dame assurée par la présentation, il vint assidûment prostituer la simarre devant elle de peur qu'elle ne le jugeât capable de garder de la reconnaissance à l'auteur de sa fortune. La favorite se fit un jeu de mettre à l'épreuve la bassesse servile et soutenue du chef de la magistrature. Le chancelier Maupeou imagina le premier de se supposer des titres d'alliance et de parenté avec les Du Barry, quoique ceux-ci fussent assez généralement accusés de s'être substitués à une famille éteinte. Avec le temps, ils trouvèrent une foule de parens à la cour. Après avoir

tion des parlemens dont l'existence était devenue incompatible avec la sienne. Sans principes comme sans pitié, l'abbé qui administrait les finances se donna à la maîtresse qui les pillait, et au chancelier qui méditait de les obérer. Amour, plaisirs, vengeance, lois, gouvernement, trésor public, fortunes privées, tout était pêle-mêle; tout s'agitait ensemble dans les mains impures qui jetaient au hasard les destinées de la France.

Déjà, dans ces momens où le faible monarque ne pouvait rien refuser à l'objet de ses affections, il avait plusieurs fois signé la disgrâce et l'exil de son principal ministre; puis le lendemain, rendu à lui-même, avait déchiré l'ordre au lieu de l'envoyer. Enfin Maupeou vint dénoncer dans son bienfaiteur le complice et le soutien de la révolte des parlemens. Courroucé par ce seul mot, le roi le fut encore davantage en voyant que le duc de Choiseul, suivant la maxime ordinaire dans les troubles domestiques, travaillait à exciter une guerre au dehors. Un incident mit le comble à l'indignation du

---

servi en quelque sorte de jouet à la comtesse Du Barry, le chancelier lui donnait des conseils et lui persuadait qu'une grande gloire lui était réservée, celle de rétablir dans toute sa force et dans tout son éclat l'autorité souveraine. »

Aux Mémoires du général Dumouriez qui parle aussi de la comtesse Du Barry, nous joindrons des détails beaucoup plus piquans encore que ceux qu'on vient de lire, sur la conduite de cette favorite et sur la bassesse de ses flatteurs.

(*Note des nouv. édit.*)

monarque. Le roi et le ministre se rencontrèrent dans la galerie de Versailles. Le ministre était suivi d'un cortége à la tête duquel il semblait être un souverain, tandis que le roi, à peine accompagné, paraissait le ministre en disgrâce. Cette circonstance décida la chute d'un serviteur, représenté aussitôt comme osant se porter pour rival de son maître. Le neveu du duc d'Aiguillon alla remettre au duc de Choiseul une lettre par laquelle le roi l'exilait non-seulement avec dureté, mais avec menaces (1).

Jamais ministre au faîte de la faveur et de la puissance ne fut aussi triomphant que le duc de Choiseul dans sa disgrâce. Outre ses amis et ses partisans, il eut tout-à-coup pour sectateurs enthousiastes tous les ennemis de Maupeou, toutes les légions parlementaires, tous ceux qui dans le choix de la favorite actuelle avaient vu la dégradation du monarque et l'avilissement de la cour, tous ceux qui dans

(1) Son cousin, le duc de Praslin, ministre de la marine, fut renvoyé le même jour, remarque l'abbé Georgel dans ses Mémoires, mais sans être exilé. Il ne figurait dans le ministère que pour y faire les volontés de son parent, et jouir des honneurs et des revenus de son ministère, sans en avoir les charges. Ses commis faisaient le travail approuvé par M. de Choiseul, et il le signait. Une vie indolente et molle dans la société d'une actrice (d'Angeville), et de quelques favoris, remplissait tous les momens qu'il pouvait dérober à la représentation de sa place. Sa chute ne fit aucune sensation; celle de M. de Choiseul fixait seule l'attention du public.

(*Note des nouv. édit.*)

l'oppression du parlement voyaient l'établissement d'un despotisme sans frein. Pendant douze heures que le duc eut la permission de passer à Paris avant de se rendre au lieu de son exil, la porte de sa maison, où il lui était défendu de recevoir personne, fut assiégée par les flots de la multitude qui venait s'y faire inscrire. Des princes du sang bravèrent toutes les défenses pour venir se jeter dans ses bras. Lorsqu'il sortit de la capitale, il trouva la route bordée de voitures et de peuple jusqu'à la première poste. Les gestes, les applaudissemens, les acclamations, tout exprimait qu'on croyait voir s'éloigner avec lui les derniers restes de l'honneur français et de la liberté publique. Bientôt il y eut une cour à Chanteloup, et Versailles resta désert (1).

La destinée du parlement n'était plus incertaine. Une conduite plus sage eût pu le rendre plus imposant. Le prince de Condé avait voulu remplir le beau rôle de médiateur : c'était mériter la couronne

(1) « Pour la première fois, disent les auteurs de l'article *Choiseul*, dans la Biographie Universelle, pour la première fois des courtisans encensèrent le malheur, insultèrent au parti victorieux, et se plurent à braver les nouveaux distributeurs de grâces : une seule était universellement sollicitée avec un courage jusque-là sans exemple, la permission d'aller à Chanteloup. Le portrait de l'illustre exilé fut sur toutes les tabatières; et dès que le roi, fatigué d'importunités, n'eut trouvé d'autres moyens de s'y soustraire que de ne plus rien défendre, la route de Chanteloup fut couverte de voitures. »

(*Note des nouv. édit.*)

civique, après avoir obtenu plusieurs fois celle des guerriers (1). Il avait donné aux magistrats l'avis salutaire de réclamer contre l'offense qui leur était faite, sans priver le peuple de la justice qu'ils lui devaient. Persuadés pour un moment, ils avaient repris leurs fonctions, puis les avaient de nouveau interrompues. Quatre fois le roi leur ordonna de remplir les devoirs de juges sous peine de désobéissance, et quatre fois ils désobéirent. Enfin, au milieu d'une nuit, tous les membres du parlement furent arrachés à leur sommeil par deux mousquetaires chargés d'un ordre du roi, pour que chaque magistrat eût à répondre individuellement par oui ou par non, s'il voulait ou ne voulait pas reprendre ses fonctions. La nuit, il y eut partage d'opinions. Le matin, quand tous furent réunis au Palais, ceux mêmes qui avaient dit oui, dirent non. La nuit suivante on les éveilla de nouveau, pour leur signifier un arrêt du conseil qui confisquait leurs charges, et une lettre-de-cachet qui les exilait, la plupart dans des lieux horribles, malsains, inhabités et presque inhabitables. En moins

(1) Un homme de lettres rempli d'esprit et de talent, qui a passé plusieurs années de sa vie auprès de M. le prince de Condé, et dans les mains duquel nous avons remis une foule de lettres originales de ce prince, s'occupe de rédiger en ce moment des Mémoires sur sa vie. On trouvera dans ces Mémoires qui enrichiront notre Collection, des particularités peu connues et des détails remplis d'intérêt sur l'héritier du vainqueur de Rocroi.

(*Note des nouv. édit.*)

d'une année toute la magistrature du royaume fut traitée de même, cassée, exilée, remplacée. La dissension était dans les provinces, dans les villes, dans les familles, jusque dans la maison royale. Un seul entre les princes du sang était pour le roi, tous les autres étaient contre. Le père et le fils étaient divisés. Louis XV appelait le prince de Conti *mon cousin le procureur* : le prince de Conti ne voulait plus donner le nom de fils au comte de La Marche. Le comte de Provence se maria, sans que les princes du sang assistassent à ses noces (1); le comte de Clermont mourut, sans que le roi envoyât savoir de ses nouvelles. Une partie des pairs avait protesté contre les actes du souverain. Les commandans militaires étaient déplacés par le chef de la magistrature. Il voulut faire son fils colonel, de président à mortier qu'il était. « Ce que vous » me demandez là est bien extraordinaire, » dit le roi. « Ce que je fais pour Votre Majesté l'est bien plus, » répondit le chancelier; et le président Maupeou eut un régiment. Bientôt on changea de parti. Ceux qui avaient protesté contre la création du nouveau parlement, siégeaient avec lui. Tel qui avait fait ostentation de mépris pour la favorite, devenait son plus servile adulateur. Les principaux magistrats des cours supprimées sollicitaient la liquidation de leurs charges, ce qui était en reconnaître l'extinction. Le duc d'Aiguillon devenu

(1) S. M. Louis XVIII.

ministre, et Maupeou, resté chancelier, se jalousaient l'un l'autre, au point que les parlemens espéraient quelquefois renaître par ce même commandant de Bretagne qu'ils avaient voulu faire mourir. Le ministre des finances et celui de la marine, tous deux créatures de Maupeou, aspiraient tous deux à avoir pour lui le même procédé qu'il avait eu pour le duc de Choiseul. La partie saine de la nation ne trouvait plus où placer son estime, et ne rencontrait que des objets de mépris ou de ressentiment. On regrettait la magistrature sans respecter les magistrats. On sentait le besoin des lois, et l'on ne savait à qui les demander. Le nouveau parlement, distingué par son activité dans l'expédition des causes, et par la sagesse de ses jugemens, l'était malheureusement aussi par sa docilité à enregistrer toutes les extorsions fiscales. Une fois il avait voulu risquer des remontrances, et l'on avait eu l'impudeur et la maladresse de se moquer de lui (1). Le peuple commençait à supporter moins patiemment le poids des impôts, et

(1) Les fameux Mémoires de Beaumarchais, ne contribuèrent pas à donner de la considération au nouveau parlement. On sait qu'il s'agissait, dans ces Mémoires, d'une somme de quinze louis que leur auteur prétendait avoir donnée à M. Goësman, l'un des membres de la magistrature créée par le chancelier. M. le duc de Noailles, célèbre par l'esprit et la liberté de ses saillies, dit à ce sujet, à Louis XV : « Vous ne vous plaindrez plus, Sire, des » mauvaises dispositions du peuple, car voilà votre parlement » qui commence à prendre. »

(*Note des nouv. édit.*)

à sentir plus vivement les atteintes de la corruption. La France jouissait de peu de bonheur au dedans, et de peu de gloire au dehors (1).

Qu'on juge maintenant du progrès qu'avaient fait faire aux opinions nouvelles ces vingt-cinq années de disputes non interrompues entre le roi et ses officiers (2). Quel était le secret du gouvernement qui n'eût pas été violé, quelle était la question politique qui n'eût pas été agitée? Sur l'origine du pouvoir, sur les bornes de l'obéissance, sur les devoirs et les droits respectifs des gouvernans et des gouvernés, qu'avait-on jamais dit de plus fort en Angleterre, que ce qui s'imprimait dans toutes les brochures dont la France était inondée par l'orgueil des parlemens tant qu'ils subsistèrent, et par leur vengeance quand ils furent détruits? Quel fut celui de leurs ennemis qui ne pensa pas quelquefois comme eux, ou celui de leurs partisans qui ne trouva pas souvent à les blâmer? Quel fut l'homme de bien, étant aussi homme de sens, qui ne désira pas quelque frein, ici pour l'insubordination, là pour le pouvoir, ail-

---

(1) L'évêque de Senez prêcha dans la chapelle de Versailles pendant la semaine sainte. Il prit pour texte : *Encore quarante jours et Ninive sera détruite*. Quarante jours s'écoulèrent et Louis XV n'était plus.

W.

(2) Voyez pièces justificatives (*note* D), un résumé sur l'institution, les droits et la conduite des parlemens.

(*Note des nouv. édit.*)

leurs pour le scandale ; quelques points fixes au milieu de tant d'incertitudes, quelque principe impossible à méconnaître pour tous ?

Quant aux abus de l'esprit, au déréglement des imaginations, qui eût pu les contenir ? Qui veillera efficacement sur la police générale d'un vaste empire, où les diverses autorités ne cesseront d'être aux prises l'une avec l'autre ? Une déclaration du roi avait, en 1757, défendu, sous peine de mort, de composer et de publier aucun écrit contre la religion, le trône, ou l'ordre public. Helvétius publiait en 1758 son livre de *l'Esprit*, et en était quitte pour faire un court voyage en Angleterre. Un gouvernement qui portait, pour ainsi dire, le joug du scandale, n'avait ni le droit ni la hardiesse de s'annoncer pour vengeur de la morale publique. Les autorités rivales entre elles cherchaient bien plutôt à se ménager l'appui des hommes de lettres qu'à surveiller leur conduite et à réprimer leurs écarts. *Le Contrat social* de Rousseau trouvait grâce auprès d'un grand nombre de magistrats, parce qu'on avait fait un grief à M. de La Chalotais de l'avoir lu en petit comité avec plusieurs de ses confrères. Les parlemens aimaient Diderot déclamant contre le despotisme ; la cour et presque le clergé aimaient Voltaire se moquant des parlemens. Il n'y avait d'unité, d'ensemble, de persévérance que dans la faction dite philosophique, qui mettant à profit les querelles, les distractions, les passions des autres, marchait droit à son but, acquérait

tous les jours de nouveaux apôtres, et s'insinuait imperceptiblement dans tous les esprits. On a exagéré, en disant que ces philosophes se proposaient dès lors la subversion des sociétés et le renversement des trônes. Ils y travaillaient sans le savoir. Ceux de cette époque voulaient être non les destructeurs mais les précepteurs des rois; et dans la vérité Montesquieu, s'il n'eût mis au jour que son ouvrage sur les Romains, et son *Esprit des Lois*, Beccaria écrivant son *Traité des délits et des peines*, Voltaire réfutant Machiavel et défendant Calas, Sirven, Lally; Rousseau, quand il plaidait la cause de la nature, de la morale et de l'Évangile; les auteurs de l'Encyclopédie, partout où ils respectaient les principes religieux, méritaient peut-être l'indulgence des puissances de la terre. Mais ils exerçaient aussi un empire, et ils en abusèrent. Ils ne surent pas se défendre de cet orgueil du pouvoir, qu'ils reprochaient aux autres. De la poursuite des abus, ils tombèrent dans l'oubli des principes. En parlant de consoler le genre humain, ils creusèrent sous ses pas l'abîme du désespoir. En prêchant la vertu, ils détruisirent la conscience. Ils ne firent pas ce raisonnement si simple, qu'ils existaient quoiqu'ils ne pussent rien comprendre à leur existence, qu'ainsi il était pour la vérité une autre mesure que celle de leur intelligence. On en vit qui, après avoir combattu le fanatisme religieux, créèrent un autre fanatisme mille fois plus terrible, celui de l'impiété. Il se forma une con-

juration qui eut pour but l'anéantissement du christianisme. Cet horrible secret nous a été révélé par la correspondance de Voltaire, dont la publicité même a été la preuve des affreux succès qu'avaient eus les conjurés. Oser imprimer de telles lettres était en vérité quelque chose de plus monstrueux que d'avoir osé les écrire. Mais le dernier de ces scandaleux prodiges, celui qui surpassait tous les autres et qui confondait la raison, c'était de voir un roi, et sous tout autre rapport un des plus grands rois qui eussent jamais porté la couronne, figurer dans cette correspondance parmi les destructeurs de la morale et de l'ordre public, ne pas prévoir plus qu'eux les suites de leur complot, terminer ses lettres comme ils terminaient les leurs, en blasphémant la religion, en la désignant par une épithète grossière qui n'appartenait qu'à leur conspiration *infâme*, et en s'exhortant l'un l'autre à l'*écraser*. A l'aspect du grand Frédéric transformé en rhéteur impie, et prononçant publiquement dans son académie l'éloge de celui qui avait écrit *l'Homme machine* (1); lorsqu'on voit le *Salomon du Nord* abuser de la puissance souveraine, pour forcer toutes les églises catholiques de ses États à célébrer les obsèques de celui qui venait de mourir en blasphémant le Christ (2), on se demande ce qu'est devenue la dignité, le génie, la

(1) La Métherie. W.
(2) Voltaire. W.

raison de Frédéric : on pleure sur la misère humaine. On se demande aussi si c'est bien le même roi qui, à la même époque, écrivait que, « s'il » avait une de ses provinces à punir, il la donne- » rait à gouverner à des philosophes. »

Cette contagion de l'impiété s'était non-seulement répandue dans toute l'Europe, à l'ombre des noms imposans qui la propageaient, mais encore elle avait atteint toutes les classes de la société. Diderot, D'Alembert et Condorcet avaient hérité de la haine que Voltaire portait à la religion chrétienne, et, vers la fin du règne de Louis XV, on ne pouvait presque plus appartenir à aucune société savante de l'Europe sans avoir donné quelque gage d'incrédulité. C'était alors que des têtes ardentes posaient les fondemens de ces sociétés occultes et cabalistiques, composées de sectaires qui, sous la dénomination d'illuminés, avaient pour grand but la destruction de la religion révélée, l'introduction d'un nouveau code fondé sur la morale naturelle, et l'établissement du système de l'égalité primitive dans la république du genre humain.

Louis XVI sembla purifier le trône en s'y asseyant. Ce n'est pas que son prédécesseur eût jamais été impie. Il garda jusqu'à la fin de ses jours un respect inaltérable pour la religion de ses pères. A l'église son maintien fut toujours édifiant ; ses lèvres priaient, son front s'abaissait devant la majesté divine, et on le vit, au lit de la mort, demander avec repentir et humilité pardon à ses

peuples des mauvais exemples qu'il leur avait donnés (1).

Louis XVI offrit tout-à-coup des mœurs pures avec une croyance ferme et une dévotion sage. A peine âgé de vingt ans, il était déjà respectable par sa probité. Fort de l'intérêt qu'excitaient sa jeunesse et sa modestie, ce désir du bien et cet amour du peuple, qui ont été les traits distinctifs de son caractère, il parut d'abord imposant pour quiconque se sentait des intentions perverses, pour tous ceux qui, dans leur soif de nouveautés, n'avaient d'autre principe qu'un esprit remuant, ambitieux, ou avide. Quant aux sujets fidèles, tout à la fois bons citoyens, à qui de grandes réformes paraissaient indispensables, et qui, dans l'extinction des anciennes mœurs, voyaient la nécessité de lois nouvelles, ceux-là ne concevaient pas un seul changement, dont la vertu du jeune roi ne dût être le principe, et dont son pouvoir ne dût rester l'exécuteur et le garant (2).

Tout dépendait des premiers conseils qui allaient l'environner. La comparaison entre sa jeunesse et

---

(1) Voyez dans les éclaircissemens historiques (*note* E), les détails relatifs aux derniers momens de Louis XV, aux causes de sa mort, aux circonstances dont elle fut accompagnée ou suivie. C'est un des morceaux les plus fortement tracés par M. Lacretelle, dans son Histoire de la France au dix-huitième siècle.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Le morceau suivant peint les sentimens qu'éprouvait la France à l'avénement de Louis XVI au trône, et les moyens qu'employait l'opinion pour se manifester. On nous saura gré de

ses devoirs fut sa pensée dominante. Il voulut les secours de l'expérience. Il hésita entre Machault et Maurepas, anciens ministres, distingués l'un et l'autre par les qualités de l'esprit, instruits tous deux par de longues années, tous deux recom-

---

rapporter ces anecdotes qui font connaître le temps, les mœurs et l'esprit national.

« L'avénement de Louis XVI au trône causa dans tout le royaume une allégresse universelle : le peuple aime la nouveauté. Le long règne de Louis XV n'était plus marqué que par le scandale de sa vie et les déprédations de son ministère. On était, en temps de paix, écrasé d'impôts, tandis qu'à la cour on prodiguait l'or et l'argent à la maîtresse favorite qui affichait dans son train, dans son superbe pavillon de Lucienne et dans ses ameublemens, le faste le plus insolent et l'opulence la plus révoltante. Le nouveau règne fit renaître l'espérance : on savait Louis XVI économe, éloigné par caractère, par principe et par goût, des plaisirs honteux qui avaient déshonoré la vie de son prédécesseur. La reine, jeune, vive et sémillante, n'était alors connue que par son affabilité et la plus rare bonté ; tout ce qui l'entourait chantait ses louanges. La France, idolâtre de ses maîtres, quand tout le monde est content, retentissait de toutes parts de chansons que la gaieté avait imaginées pour célébrer ce joyeux avénement. Les arts et les modes le caractérisaient par leurs ouvrages, les emblèmes et les parures. On voyait dans toutes les mains des tabatières de peau de chagrin, sur lesquelles on avait placé le médaillon de Louis et de Marie-Antoinette ; on les appelait... *la consolation dans le chagrin*... Cette ingénieuse invention fit la fortune de l'artiste qui, le premier, la mit en vogue. Un autre artiste ne fut ni moins ingénieux, ni moins heureux dans le même genre. Sur les boîtes qu'il avait imaginées, se trouvaient les médaillons de Louis XII et de Henri IV, et au-dessous celui de Louis XVI. Dans une légende, au bas, on lisait : *XII et IV font XVI*. Avec des Français une telle conception devait réussir. » *Mémoires de l'abbé Georgel.*

(*Note des nouv. édit.*)

mandés par la disgrâce et l'exil où la volonté d'une maîtresse les avait plongés. Si l'on en croit quelques documens secrets qui ont été donnés comme certains, le message pour Machault était déjà expédié. Il y eut un retard fortuit dans le départ du courrier. On en profita pour faire changer le choix du jeune prince, et le porter sur Maurepas. Jamais plus petite cause n'a produit de plus grands ni de plus terribles effets.

Les grâces de l'esprit, les richesses de la mémoire, un coup-d'œil vif et pénétrant, un désintéressement exemplaire, une bonhomie habituelle, qui allait quelquefois jusqu'à des mouvemens de sensibilité, voilà les qualités heureuses qui distinguaient le comte de Maurepas. Mais ce n'était pas assez pour la place qu'il venait occuper, et surtout pour le temps où il venait la remplir. Léger quand il fallait être profond, plaisant sur les objets les plus sérieux, bornant sa pénétration à l'affaire du moment, et craignant de prévoir parce qu'il ne voulait pas s'inquiéter, ce premier ministre calcula non l'avenir de la France, non la jeunesse du roi, mais les années de vie que lui-même pouvait encore espérer. Sa résolution fut de les passer sans trouble, sans efforts, sans rival; de distraire le roi plutôt que de l'instruire; de lui épargner les affaires plutôt que de l'y former; de faire tout rentrer dans l'ancienne routine, sans doute avec le vœu que les choses allassent au mieux possible, mais aussi avec l'intention déterminée de sacrifier les meilleurs

choix, et de renoncer aux projets les plus salutaires, dès qu'ils exigeraient une lutte persévérante contre des difficultés prolongées.

Machault eût été moins aimable dans la société, moins piquant dans ses reparties, plus sévère peut-être avec le prince comme avec les sujets dans la direction qu'il eût donnée à toutes les affaires; mais il eût eu la profondeur, la prévoyance, la fermeté, dont le besoin n'avait jamais été plus pressant à aucune époque de la monarchie. Ministre de Louis XVI, il fût devenu son Mentor. Cette jeune vertu, si je puis parler ainsi, qui était toute candeur et toute bonté, Machault l'eût trempée de force et de résolution, l'eût entourée de prudence et munie de discernement. Il lui eût montré quand le vœu des peuples méritait d'être exaucé, quand il devait même être prévenu, et quand, pour leur propre bonheur, il fallait lui résister. Il eût appris à Louis XVI à méditer avec fruit ce qu'il étudiait avec religion, ces manuscrits précieux d'un père que la France avait pleuré, comme autrefois Rome pleura Germanicus (1). En

(1) On crut un moment que M. le duc de Choiseul allait entrer au ministère. Mais Louis XVI conservait, des divisions qui avaient existé entre le dauphin, son père et M. de Choiseul, un souvenir profond qui fut défavorable à l'ancien ministre. La reine, qui lui voulait du bien, ne put triompher des ressentimens ou des préventions du roi. Les Mémoires du temps racontent en ces mots la première visite que M. de Choiseul fit à la cour :

« Il s'est rendu au château de la Muette, et s'est trouvé au lever » du roi. Sa Majesté ne lui a pas beaucoup parlé; mais elle lui a

trouvant dans les plans du dauphin le noble et vertueux projet de rendre à la nation ses états-généraux, il eût examiné si les personnes et les choses n'étaient pas entraînées vers cette grande mesure par le torrent des circonstances, par les événemens du dernier règne, par les exemples toujours renaissans d'un peuple voisin, et la puissance toujours croissante de l'opinion publique. Il eût jugé si, dans les intérêts même de l'autorité royale, il ne lui importait pas de prévenir par un bienfait volontaire l'instant où on lui adresserait une demande impérative, et si le moment de ployer ces grandes assemblées aux habitudes monarchiques n'était pas celui où elles s'ouvriraient avec le commencement d'un règne pur, par la libre volonté d'un jeune roi qui ne respirait que l'amour de son peuple, et sous les auspices d'une mémoire sacrée pour tous

---

» dit entre autres : *Monsieur le duc, vous avez beaucoup perdu de* » *vos cheveux depuis que je vous ai vu.* La reine s'est avancée en » le voyant arriver, et lui a dit en propres termes : *Monsieur le* » *duc, vous pouvez être persuadé que je conserverai toujours le* » *souvenir de ce que vous avez fait pour moi.* Monsieur ne lui a pas » dit grand'chose; mais M. le comte d'Artois l'a fort bien ac- » cueilli. M. le duc de Choiseul est reparti hier matin pour sa » terre de Chanteloup, où il se propose de passer la belle saison. »

La reine avait toujours aimé M. de Choiseul; elle se rappelait avec plaisir qu'elle devait en partie à ses négociations la place qu'elle occupait sur le trône. *Je n'oublierai jamais*, lui dit-elle encore dans l'entretien dont on vient de parler, *je n'oublierai jamais que vous avez fait mon bonheur. — Et celui de toute la France, madame*, répondit aussitôt le duc, avec la présence d'esprit la plus heureuse. (*Note des nouv. édit.*)

les Français. Au lieu de cela, le comte de Maurepas chassa le chancelier Maupeou qui avait *retiré la couronne du greffe;* résolut de chasser le nouveau parlement à qui le roi venait de dire : « Vous pouvez compter sur ma protection ; » fit proposer à ses membres *d'aller au palais en domino*, parce qu'ils se plaignaient d'être insultés sur leur passage; vint à l'Opéra recevoir les applaudissemens du parterre ; retourna à Versailles dire au roi qu'il lui apportait le vœu public ; revint à Paris, quatre jours après, assister, dans la lanterne de la grand'chambre, au lit de justice où Louis XVI en personne rétablit tous les tribunaux que Louis XV avait cassés, cassa tous ceux que Louis XV avait établis, et se mit à la merci des mêmes hommes pour lesquels son prédécesseur avait annoncé solennellement qu'il serait inflexible.

L'exil de Maupeou se conçoit (1). La probité vierge du jeune monarque devait répugner à sentir près d'elle jusqu'au dernier fragment d'un ministère de prostitution. L'on n'en était pas encore au

(1) M. de Maupeou s'attendait à son exil. D'aussi loin qu'il aperçut le duc de La Vrillière, il lui dit : « Je sais l'objet de votre » mission ; mais, comme je suis chancelier, et que je le serai toute » ma vie, je resterai assis. » Après que le duc de La Vrillière lui eut donné connaissance de l'ordre dont il était porteur, il répondit : « J'obéirai. J'ai fait gagner au roi un procès qui durait depuis » trois cents ans ; il veut le reperdre, il est bien le maître. »

(*Note des nouv. édit.*)

point de sacrifier la morale au talent : on pouvait et l'on devait vouloir la réunion des deux.

On conçoit encore que le rappel des parlemens pût faire question et parût un problème difficile. On voit beaucoup de raisons pour et contre, de grands avantages et de grands dangers des deux côtés de la question. Les parlemens, long-temps et violemment injustes, avaient fini par éprouver eux-mêmes une longue et violente injustice. L'intérêt individuel qu'ils pouvaient exciter, faible s'il eût été seul, tirait une grande force de l'intérêt public qui venait s'y joindre. La pensée de fondre ensemble l'ancienne et la nouvelle magistrature s'était présentée à celui-là même qui avait banni la première et appelé la seconde. Quelques essais de ce genre avaient réussi dans quelques provinces. Le projet avait été formé pour la capitale, et déjà même semblait avancé dans l'exécution.

Mais substituer tout-à-coup aux combinaisons d'un chancelier Maupeou celles du garde-des-sceaux Miromesnil; charger une ame aussi débile de recréer ce qu'une tête aussi forte avait détruit; décerner un triomphe quand on devait accorder un pardon; ne pas imposer un seul frein réel à des corps, qui, avec leurs prétentions immémoriales, allaient ramener leurs vengeances immortelles, c'était une conduite sur laquelle il est impossible de porter deux jugemens qui diffèrent : c'était en morale l'oubli de toutes règles de la justice et même de l'honneur : c'était une monstruosité po-

litique, un véritable délire que la postérité ne pourra jamais concevoir ni pardonner. Dans l'ordre des faits immédiats qui ont amené le bouleversement de la France, c'est le premier anneau de la chaîne.

Le premier acte du parlement de Paris fut de protester, le lendemain de son rétablissement, contre l'édit par lequel il avait été rétabli; contre les formes du lit de justice, où le roi était venu lui redonner la vie; contre un simulacre de précautions, que Miromesnil avait regardé puérilement comme une forte barrière. La doctrine du Palais fut que le parlement n'avait jamais cessé d'exister dans ses membres destitués, dispersés, liquidés; que l'édit de restauration n'avait rien fait pour son existence et avait blessé ses droits. Le roi par cet édit avait supprimé la chambre des requêtes; il fallut qu'il la recréât neuf mois après. Le roi avait commandé la paix et le silence sur toutes les anciennes dissensions auxquelles il voulait mettre un terme : dans toutes les cours du royaume, les magistrats qui avaient consenti à siéger dans les nouveaux parlemens éprouvèrent, de la part de leurs confrères, une vexation impitoyable. Le roi se confiait, en 1776, dans M. Turgot, en 1782 dans M. Necker : le premier déplut au parlement par la suppression des corvées, le second par l'institution des assemblées provinciales; il fallut que le roi sacrifiât successivement l'un et l'autre. Enfin le roi avait défendu à ses cours, en les rétablissant, de donner leurs dé-

missions sous peine de forfaiture : quatre ans après, le 4 septembre 1778, le parlement de Rouen envoyait au roi sa démission, à la suite de remontrances où il avait osé paraphraser ce fameux vers :

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

C'était précisément cette année que les colonies anglo-américaines, après s'être déclarées *indépendantes* de leur métropole et de leur souverain, obtenaient du roi de France de se lier avec elles par un traité qui ne tarda pas à allumer la guerre dans les quatre parties du monde, et dont le résultat fut de créer à la paix un état de choses encore plus funeste que la guerre même.

Joseph II étant à Versailles, on lui avait demandé son avis sur les projets des insurgens américains. « Je me récuse, avait-il répondu; mon métier à moi est d'être royaliste (1). C'était exprimer en une seule phrase tout ce qu'il y avait à dire, et tout ce qu'il y avait à faire ou plutôt à ne pas faire, dans cette grande et périlleuse circonstance (2).

---

(1) Cette réponse, qui se répandit rapidement, alarma les partisans des Américains. On craignait qu'elle n'inspirât à Louis XVI le désir d'examiner en royaliste la cause des indépendans et les principes sur lesquels ils appuyaient cette cause.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Joseph II, avide de gloire et jaloux de celle de Frédéric, se passionna pour ce roi qui, dans ses Mémoires, juge ainsi le fils de Marie-Thérèse. « Ce jeune prince, dit-il, avec le désir d'apprendre, n'a pas la patience de s'instruire. » Ce mot explique toute la conduite de l'empereur qui commença, sans les consommer,

Il faut rendre justice au comte de Maurepas : soit amour du repos, soit terreur des conséquences, il ne voulait pas prendre parti dans cette querelle. Il lutta dans le conseil, jusqu'à la dernière extrémité, contre l'avis du ministre de la guerre qui fut celui qui prévalut : mais il n'eut pas la force de tenir contre la réunion de tous les autres mi-

---

un grand nombre d'innovations. Le désir de la célébrité paraît l'avoir mû pendant les premières années de son règne. Le prince de Ligne qui vécut dans son intimité, a fait son portrait. En voici quelques traits : « Joseph II ne put pas être un grand homme, mais il fut un grand prince. Il ne s'abandonna point à l'amour ni à l'amitié, peut-être parce qu'il s'y sentait trop porté. Souvent il mêla trop de calcul aux affections. Il avait peur de passer pour partial dans la distribution de ses grâces : il les accordait sans y joindre aucune manière aimable et les refusait de même. Il aimait la confidence et même il était discret, bien qu'il se mêlât de tout. Il gouvernait trop et ne régnait pas assez. Il n'a jamais manqué de parole. Il se moquait du mal qu'on disait de lui. C'est à l'agitation de son sang qu'il faut attribuer l'inquiétude de son règne. Il n'achevait ni ne polissait aucun de ses ouvrages, et son seul tort a été de tout esquisser, le bien comme le mal. » On a cité beaucoup de réponses spirituelles ou piquantes faites par ce prince pendant qu'il voyageait sous le nom du comte de Falkenstein.

La principale cause de sa mort prématurée fut le chagrin que lui causèrent l'insurrection des Pays-Bas et les outrages faits à sa sœur la reine de France dont heureusement il ne vit point la fin. Témoin de ses derniers momens, le prince de Ligne a transmis sur sa fin quelques détails pleins d'intérêt. « Joseph II, dit-il dans sa lettre du 12 février 1790, est mort avec fermeté, comme il a vécu. C'est avec le même esprit méthodique qu'il a fini et commencé, il a réglé le cortége qui devait accompagner le saint-sacrement qu'on portait à son lit de mort. Il avait l'air d'arranger son ame comme il avait voulu arranger tout lui-même dans son empire. Il me dit peu de

nistres avec le sentiment de la nation, car jamais guerre peut-être n'a été plus populaire en France que celle de 1778. La cause en était, pour quelques-uns, dans le progrès des idées nouvelles; pour beaucoup, dans le besoin d'action qui tourmentait une jeunesse nombreuse, ardente, oisive; mais pour tous, dans l'abus que l'Angleterre avait fait de sa fortune après la guerre de sept ans, dans cette paix impossible à dévorer, qu'elle avait imposée à la France en 1763; dans cette présence d'un commissaire anglais à Dunkerque, présence qui, depuis

---

momens avant sa mort: *Votre pays m'a tué: la prise de Gand a été mon agonie, et l'abandon de Bruxelles ma mort. Quelle avanie pour moi! j'en meurs. Il faudrait être de bois pour que cela ne fût pas. Allez aux Pays-Bas: faites-les revenir à leur souverain, et, si vous ne le pouvez pas, restez-y: ne me sacrifiez pas vos intérêts; vous avez des enfans.*»

Une circonstance qu'on ne doit pas oublier est relative à Marie-Antoinette. Près de rendre l'ame, Joseph, en pensant à cette reine infortunée, lui rendit ce témoignage: «Je n'ignore point, s'écria-t-il, que les ennemis de ma sœur Antoinette ont osé l'accuser de m'avoir fait passer des sommes considérables. Prêt à paraître devant Dieu, je déclare que cette inculpation est une horrible calomnie!» Il mourut, le 10 février 1790, à 49 ans.

Ses goûts, ses idées, ses opinions, son humeur ne sympathisaient pas avec ceux de sa mère, si l'on en croit l'abbé Georgel qui avait résidé long-temps à Vienne; malgré son respect extérieur pour elle, il laissait assez souvent transpirer, n'étant alors qu'héritier du trône, son éloignement pour ses principes d'administration. Il se permettait même quelquefois des plaisanteries sur ses défauts, et désapprouvait surtout l'inquisition de Marie-Thérèse dans l'intérieur des familles: il disait un jour à ce sujet: «Quand les portes et les fenêtres sont fermées, la police n'a plus rien à voir.» (*Note des nouv. édit.*)

quinze ans, avait été une insulte de tous les jours. La réponse des Privernates au sénat romain sera éternellement vraie. « Observerez-vous les articles de » paix qui vont se conclure? — Oui, s'ils ne sont pas » tellement durs et humilians, que ce soit pour » nous un droit et un devoir de les rompre, dès » que nous pourrons le faire avec avantage. » Ainsi le duc de Choiseul avait été obligé de signer le traité de paix en 1763, et il s'en était vengé, dès 1769, en travaillant à soulever Boston, et en allumant cette étincelle qui, dix ans après, devait devenir un incendie irrésistible.

Aucun roi de France n'avait été meilleur Français que Louis XVI, plus attaché que lui à l'honneur national. Tous les sentimens dont ses sujets furent transportés à cette époque, se rassemblèrent, pour ainsi dire, dans son cœur. Il s'était passionné pour la renaissance d'une marine française. Il avait augmenté les fonds destinés à ce département; et chaque fois qu'on lui annonçait quelques économies dans d'autres branches de l'administration, son premier mot était toujours : « Nous aurons des vaisseaux de plus. » Il avait aussi créé une flotte admirable, et il brûlait de la voir se signaler. Une petite circonstance avait encore exalté sa disposition naturelle. En lisant l'historien Gibbon, il avait été choqué de rencontrer cette phrase dans le sixième volume : « Qu'importe qu'un prince de la maison de Bourbon dorme sur un trône dans le midi ? » On l'avait entendu s'écrier avec vivacité : « Je mon-

trerai à messieurs les Anglais que je ne dors pas.

Tous ces sentimens étaient naturels, ils étaient louables pour la plupart, il n'y en avait pas un qui ne fût plausible. Ils furent abondamment satisfaits. Suffren, Bouillé, La Motte-Piquet, Guichen, Crillon, La Fayette, Rochambeau, Du Rumain, La Clocheterie, Du Couëdic, Fabri, cent autres qui seraient également dignes d'être nommés, couvrirent de gloire les armes de Louis XVI sur l'un et l'autre élément, jusqu'à la malheureuse bataille du comte de Grasse, qui honora la valeur française en laissant de si vifs regrets sur la discipline. Un prince du sang, entraîné depuis dans l'abîme par les complots d'une faction perverse, fut célèbre alors par l'intrépidité qu'il déploya au combat d'Ouessan (1). Deux autres princes (2), dont un frère

(1) Les avis sont encore aujourd'hui partagés sur la conduite que tint M. le duc de Chartres dans ce combat naval. Le prince fut d'abord reçu avec enthousiasme, parce qu'il arriva avec le courrier. Mais ensuite les dispositions changèrent : le mécontentement de MM. d'Arvilliers et La Motte-Piquet fit soupçonner la vérité ; la cour fit mettre dans la Gazette de France une *de ces inculpations vagues qui rendent l'apologie difficile.* Les marins demandèrent le rappel du prince pour lequel on créa la charge de colonel-général des hussards ; ce qui était décider la question sur ses talens comme marin.

Les écrits du temps ont conservé le souvenir des honneurs exagérés rendus à sa conduite et qui furent presque immédiatement suivis des plus mordantes épigrammes.

« Rien de plus curieux à voir, dit Bachaumont, que le délire des Parisiens en faveur du duc de Chartres. Avant de se mon-

(2) Mgr. le comte d'Artois, et le duc de Bourbon. W.

du roi, rivalisèrent avec les plus valeureux grenadiers dans la tranchée de Gibraltar. L'utilité se joignait à l'éclat. La neutralité armée de l'Europe montrait que les conseils de la France étaient aussi puissans que ses armées. Louis XVI semblait s'être chargé lui seul de la cause publique; et tandis

---

trer à l'Opéra, il fut obligé de paraître sur son balcon avec madame la duchesse, et d'y recevoir les acclamations de tout le peuple.

» Rendu à l'Opéra, tout le monde se leva, et il fut applaudi pendant vingt minutes! l'orchestre se joignit aux clameurs de l'assemblée en exécutant une fanfare triomphale. On avait délibéré de lui présenter une couronne, mais on n'osa pas. »

Les dépêches qui survinrent changèrent tout-à-coup l'opinion du public à son égard. « On parla d'un signal que le duc de Chartres n'avait pas voulu comprendre, et de deux vaisseaux qu'il avait laissé échapper.» Quoi qu'il en soit, ce prince fut en butte aux traits les plus amers; Bachaumont, rapporteur aussi fidèle du blâme que des éloges, raconte à ce sujet les anecdotes qu'on va lire.

«Le premier jour de l'année, l'un des premiers personnages de la cour et le duc de Chartres avaient fait, pour s'amuser, une liste de sept colonnes, dans chacune desquelles ils classaient toutes les femmes présentées, qui venaient faire leur cour à Versailles : ces sept colonnes étaient, *belles*, *jolies*, *passables*, *laides*, *affreuses*, *infâmes*, *abominables*. Une seule s'est trouvée inscrite sur la première colonne, et deux dans la seconde. Les méchans de la cour n'ont pas manqué de prendre des copies de cette liste et d'en faire part aux femmes étiquetées; entre celles-là était la marquise de Fleury, rangée parmi les abominables. Si elle n'est pas partagée des dons de la nature à l'extérieur, elle a beaucoup d'esprit et du plus malin. Quelques jours après, elle s'est trouvée à souper au Palais-Royal. Le duc de Chartres est venu causer avec elle; la marquise l'a reçue bien froidement. Il s'en est suivi une explication : le prince s'est assez mal défendu; madame de Fleury outrée

qu'il préservait la plus grande partie de l'Europe du fléau de la guerre, tandis qu'il envoyait ses armées triompher dans le Nouveau-Monde, il répandait dans l'intérieur de son royaume tous les bienfaits de la paix. Alors il fondait ou améliorait les hôpitaux; il faisait descendre l'humanité dans les prisons; il honorait et encourageait l'agriculture, ouvrait des canaux, desséchait des marais, construisait des ponts; il abolissait la servitude, établissait des écoles pour le peuple, réformait les lois criminelles, faisait disparaître la question préparatoire; il égalisait la répartition des impôts, en allégeait le poids pour la partie la plus souffrante de ses sujets, s'imposait à lui-même des retranchemens sévères, et soumettait partout la comptabilité à des lois invariables. La paix arriva, couronnée en apparence de tous les succès qu'on avait pu

---

a fini par dire : *Heureusement, Monseigneur, il y a à appeler de votre jugement, on sait que vous ne vous connaissez pas mieux en signalemens qu'en signaux.* » — *Mémoires de Bachaumont*, tom. XIII, pag. 288.

Pendant le carnaval de la même année, cette première aventure fut suivie d'une seconde au moins aussi piquante. « On ne saurait » nombrer les propos mordans que le duc de Chartres a remboursés » dans ces jours de liberté et de licence où, sous l'incognito, se » disent bien des vérités. A un bal de l'Opéra il faisait la revue » des femmes avec M. de Genlis : ce dernier lui en fit remarquer » une qui le frappa par la figure : le prince la regarda sous le nez, » et dit : « Ah! c'est une beauté passée. — Monseigneur, lui » répliqua la dame piquée, c'est comme votre renommée. » *Mémoires de Bachaumont*, tom. XIII, pag. 342.

(*Note des nouv. édit.*)

se promettre de la guerre. Le pavillon français avait maintenu l'égalité ; l'armée de terre avait remporté l'avantage. Il n'y avait plus de commissaire étranger à Dunkerque, la France pouvait fortifier ses places à sa volonté, et les colonies anglaises existaient en république.

Mais cette république était formée par les sujets d'un roi, qu'un autre roi avait aidés dans leur révolte. Mais ces armées de terre et de mer, en mêlant leurs drapeaux et leurs pavillons avec ceux du congrès américain, avaient entendu un langage nouveau, et avaient appris à le parler elles-mêmes. Bientôt le conseil de marine qui fut tenu à Lorient, pour juger les officiers de la flotte commandée par le comte de Grasse, déclara ceux qu'il voulait mettre l'abri de tout reproche, dignes de l'estime de la nation, formule qu'on peut trouver très-simple en elle-même, mais qui cependant était très-nouvelle en France. Tous ces guerriers à la fleur de l'âge, qui avaient couru se battre dans le Nouveau-Monde, étaient partis Français, et revenaient Américains. Ils n'avaient été chercher que des périls et de la gloire militaire : ils rapportaient des systèmes et de l'enthousiasme patriotique. Ils reparurent au milieu d'une cour, offrant sur leur poitrine les cicatrices des blessures reçues pour la cause de la liberté, et sur leurs vêtemens le signe extérieur d'une décoration républicaine. La Fayette, qui s'était fait l'allié des Américains avant que son roi le fût devenu, qui avec l'ardeur et la prodigalité de toute

passion forte, mais avec un mystère et une persévérance incompréhensibles à son âge, avait armé un vaisseau pour la cause des États-Unis, l'avait chargé de munitions de toute espèce jusqu'à la valeur de près d'un million, et s'était dérobé à sa famille pour aller s'y embarquer sans que personne eût pénétré son secret; La Fayette, qui avait commandé une armée d'insurgens, qui avait vaincu avec elle, que les États-Unis avaient adopté pour citoyen, et que Washington, pendant six ans, avait appelé du nom de fils; La Fayette rentra dans son pays natal, plein du désir brûlant et des vaines illusions d'une liberté exotique, qui, transplantée en France, devait y produire des fruits si différens de ceux qu'il en attendait. Il eut, dit-on, dans son arrière-cabinet, à Paris, un carton renfermé dans un cadre brillant, et partagé en deux colonnes : sur l'une on lisait la *déclaration des droits* proclamée par les Anglo-Américains : l'autre était restée en blanc, et paraissait attendre la même déclaration émanée des Français. Son ivresse était bien moins étonnante encore que celle qu'il excitait. La monarchie n'avait ni assez de voix pour célébrer, ni assez de faveurs pour récompenser ce jeune champion de la liberté républicaine. Cette fameuse bataille de Beaugé, dans laquelle le maréchal de La Fayette avait vaincu et tué le frère de Henri V et sauvé la couronne à Charles VII, ne fut pas plus célébrée autrefois, que ne l'était aujourd'hui la journée de Brandiwine, où son jeune descendant avait ramené

à la charge les bandes américaines, et avait été renversé à leur tête de deux coups de feu. Depuis le rang le plus élevé jusqu'aux plus simples citoyens, on se disputait à qui lui porterait le suffrage le plus flatteur, à qui lui exprimerait la plus tendre bienveillance. Si la reine se faisait peindre en pied pour le général Washington, c'était à la demande du marquis de La Fayette. Le roi le faisait passer par-dessus tous ses anciens sur le tableau militaire, pour lui donner un grade égal à celui qu'il avait eu en Amérique. Des ministres désiraient l'avoir pour adjoint; et on lui montrait d'autant plus d'égards, qu'il témoignait plus de répugnance pour ce qu'il appelait des places de cour. Son buste était inauguré dans la salle de l'Hôtel-de-Ville à Paris. Sa femme se trouvait à une audience de la grand'-chambre le même jour que le comte du Nord; et l'avocat-général de la cour des pairs complimentait l'épouse du marquis de La Fayette, en même temps que le fils de l'impératrice Catherine. Quel âge, quelle raison eussent été à l'abri d'une séduction dont tout le monde se rendait ainsi complice? Enfin, et c'était là sans doute le dernier caractère de cet enthousiasme si étrange, comme c'était le plus frappant symptôme de la contagion qui menaçait, on vit la jeune et bouillante magistrature des enquêtes du parlement de Paris rechercher le compagnon d'armes et le disciple chéri de Washington, rêver même aux moyens de se l'associer. Il est constant qu'il y eut des démarches faites pour que le

marquis de La Fayette fût conseiller d'honneur au parlement de Paris. Sans doute l'idée antique de revêtir la toge sénatoriale après avoir déposé la cuirasse; le charme nouveau de défendre la liberté par la parole dans le sanctuaire des lois et sur les rives de la Seine, après l'avoir défendue par l'épée sur les bords de l'Ohio, étaient des traits dignes d'entrer dans le roman : La Fayette dut être tenté; mais, encore frappé des délibérations flegmatiques du congrès américain, il craignit un ridicule, s'il se mêlait à la cohue des enquêtes parisiennes. Il refusa donc d'être conseiller au parlement, mais il se lia dès lors avec quelques-uns de ces magistrats, qui, depuis, lui ont reproché d'être moins hardi qu'eux dans la carrière révolutionnaire. Il y eut des conférences. On se formait aux discussions. On rédigeait un corps de doctrine. On dressait des batteries contre les débris de la féodalité qui étaient encore debout. Peu de temps après que la grand'-chambre avait condamné au feu l'écrit de Boncerf contre les droits féodaux, les membres influens des enquêtes se liguaient entre eux pour donner toujours gain de cause aux vassaux dans leurs procès contre les seigneurs (1). Le marquis de La Fayette

(1) M. Turgot, en présence du roi, demandait à M. le duc de Nivernais ce qu'il pensait de l'auteur de cette brochure contre *les droits féodaux*. « Monsieur, lui répondit ce seigneur spirituel, » l'auteur est un fou, mais ce n'est pas *un fou fieffé*. » Ce calembour amusa beaucoup le roi.

(*Note des nouv. édit.*)

n'avait pas beaucoup de disposition à sacrifier la noblesse; sa généalogie était belle, et il le savait (1): mais le conseiller Duport aurait voulu faire un bûcher de toutes les archives de la France.

Cependant, je l'ai dit et je le répète, sans le désordre des finances le gouvernement eût pu tempérer cette ébullition. Louis XVI, secouant l'apathie d'un ministre, mettant à profit l'activité d'un autre, dirigeant les pensées de tous vers les établissemens et les réformes salutaires, renouvelait insensiblement les ressorts de l'administration, sans secousses, sans changement subit, sans laisser de vide dans l'exercice de la puissance publique. Le régime des intendans, précieux sous beaucoup de rapports, trop calomnié sous d'autres, mais décrié dans l'opinion depuis les fameuses remontrances de la cour des aides en 1756, fut tout à la fois maintenu, épuré et honoré par le concours des assemblées provinciales qui s'établissaient de proche en proche, qui se multipliaient d'année en année, après que d'heureux essais avaient manifesté les avantages de cette institution, et lorsqu'une province avait été conduite à la désirer par l'aspect de l'utilité qu'en avait retirée une autre province.

---

(1) Le compliment qu'adresse ici l'auteur à M. de La Fayette était peu mérité. Son enthousiasme pour les institutions américaines, et surtout la part qu'il prit au célèbre décret du 17 juin 1790, celui qui prononça l'abolition de la noblesse, prouvaient qu'il était peu attaché aux distinctions héréditaires.

(Note des nouv. édit.)

Là tous les propriétaires recevaient (1), pour ainsi dire, une éducation politique, devenue nécessaire pour que la force des nouvelles idées ne devînt pas dangereuse. Sans doute cette force était excessive, et il fallait d'autant plus redouter qu'elle ne restât aveugle. Tous les esprits, toutes les classes étaient emportées vers les objets d'administration. Un archevêché renfermant cinq cents paroisses, et rapportant deux cent mille livres de revenus, ne paraissait plus qu'une grosse cure, s'il n'y avait pas quelques états à présider, quelques intérêts civils à gouverner. Les jeunes guerriers quittaient les

(1) Nous sommes obligés de relever ici des inexactitudes sur les assemblées provinciales dont l'auteur n'a probablement pas connu l'organisation. C'est à M. Necker qu'elles durent leur existence. Son motif fut d'établir dans toutes les provinces un régime uniforme, et, n'osant assimiler celles qui étaient privilégiées aux autres, il donna à celles-ci des espèces d'états et créa des administrations provinciales; il commença par les généralités de Bourges et de Montauban, où il établit les administrations de Berry et de la Haute-Guyenne. Chacune d'elles ne vit que sa province, et ne voulut participer que le moins possible aux charges générales. Dans la Haute-Guyenne, il s'établit entre le Rouergue et le Quercy un schisme qui n'a fini qu'à l'organisation des départemens. Dans quelques-unes il fut impossible d'obtenir les rôles de contributions; dans toutes, la confection de ces rôles fut en retard. Suivant M. Hennet, qui a bien connu les assemblées provinciales, et qui fut chargé de correspondre avec elles depuis leur origine jusqu'à leur suppression, il n'est pas d'institution plus contraire à l'intérêt local comme à l'intérêt général. On trouve, dans la *Théorie de l'impôt*, de cet auteur, des détails curieux sur ces assemblées. Voyez ces détails dans les pièces justificatives à la fin de ce volume (*note* F). (*Note des nouv. édit.*)

Commentaires de Folard pour les Mémoires de Sully et de Forbonnais; dans un état essentiellement militaire, la gloire des armes tombait au second rang. Mais enfin cette ardeur était occupée, modérée, et, s'il est possible de le dire, *royalisée* par les assemblées provinciales. Les noms de souverain et de patrie n'étaient pas séparés l'un de l'autre. Les différens ordres traitaient ensemble avec la réciprocité salutaire de justes égards et d'une noble déférence. Les membres qui composaient ces assemblées s'unissaient au roi qui les avait établies contre la magistrature parlementaire qui les jalousait; et ce roi offrait à la vénération publique une telle pureté de mœurs, une bonne foi si entière, une préoccupation si touchante des intérêts de son peuple, qu'à moins d'être déterminément séditieux, il fallait marcher à sa suite. Le patriarche des philosophes, Voltaire, avait expiré en bénissant le roi défenseur de la justice. Toutes les académies retentissaient des mêmes hommages. L'habitude d'un nouvel ordre se contractait à mesure que quelque partie de l'ancien tombait en désuétude. Tout fut rompu avant d'être consolidé. Le dérangement des finances éclata, et le dérangement des têtes suivit.

En parlant des finances françaises, je n'ai le dessein ni de me perdre dans des époques trop éloignées, ni de m'aventurer dans des jugemens trop délicats. Il est ici bien des questions douteuses, sur lesquelles un Français même, à plus forte raison

un étranger ne peut pas encore, sans une grande inconvenance, hasarder une décision. Des hommes qui séparément avaient les talens les plus distingués, les ont employés à se combattre l'un l'autre, tandis qu'on eût souhaité les voir s'entr'aider pour le bien général. Chacun a fait ses calculs, et est arrivé à son résultat. De part et d'autre on a entendu parler de pièces probantes : celui-ci a été contre l'impôt, celui-là contre l'emprunt ; l'un a prétendu qu'il fallait toujours employer le langage de la vérité, l'autre qu'il ne fallait jamais prendre l'attitude de la pénurie ; jusqu'à l'économie qui a été présentée sous deux faces différentes. Il convient en vérité à bien peu d'hommes de prendre parti dans ces controverses. Pour moi je veux me borner à rappeler le petit nombre d'époques principales et de faits non contestés, qui ont précédé ou amené la grande catastrophe.

L'abbé Terray, causant dans sa retraite avec ses proches, prétendait avoir trouvé, en arrivant au contrôle-général, un déficit annuel de soixante millions et treize mois des revenus royaux consommés par anticipation (1). A force d'injustices, de

(1) L'abbé Terray avait été, dès l'avénement de Louis XVI au trône, éloigné du ministère. « Le cri de la France entière, écrasée sous l'administration despotique et dilapidatrice de l'abbé Terray, contrôleur-général, demandait, dit un auteur contemporain, le renvoi de ce ministre : Louis n'hésita pas ; une disgrâce aussi bien méritée causa une joie universelle. Le peuple maudissait l'abbé Terray, et le roi savait que la destination principale des impôts dont

banqueroutes, de spoliations, il était parvenu, selon ses calculs, à combler le déficit, moins cinq millions. Il en avait laissé cinquante-sept au Trésor, outre quatorze en réserve pour les besoins imprévus. Les anticipations étaient réduites à trois mois. Il avait fourni aux dépenses accoutumées, à des préparatifs de guerre, à la circonstance de trois mariages, et à beaucoup d'autres frais extraordinaires qui devaient rester secrets.

Turgot, recommandé au choix de Louis XVI par son génie, par sa vertu, par les bénédictions d'une province populeuse dont il avait été l'intendant, porta dans l'administration des finances un esprit de justice et un plan de bienfaisance universelle. « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple, disait Louis XVI (1); » et pour l'amour du peuple ils abolirent ensemble les droits sur les blés, les entraves qui gênaient l'industrie, les restrictions sur le commerce des grains, enfin les corvées. Les partisans des abus s'alarmèrent. On souleva le peuple contre la loi qui devait le nourrir. On créa une disette factice au sein de l'abondance. La ré-

---

le royaume avait été surchargé, était affectée aux dépenses de la Du Barry, et à l'entretien du Parc-aux-Cerfs, repaire scandaleux où de jeunes beautés étaient renfermées, souvent contre leur volonté, pour servir aux plaisirs honteux d'un monarque blasé dont il fallait raviver les sens amortis. » *Mém. de l'abbé Georgel*, tom. Ier, p. 364. (*Note des nouv. édit.*)

(1) *Du Gouvernement et des Mœurs de la France avant la révolution*, par M. Senac de Meilhan, p. 153. W.

volte fut dans la capitale et dans les provinces environnantes. Les magasins furent enfoncés, les blés et la farine semés sur les chemins ou jetés dans les rivières, toutes les boulangeries pillées, et l'on parlait à Paris de se porter sur Versailles. « Allez, mon ami, » dit Louis XVI à Turgot, en l'embrassant et en l'investissant de tout son pouvoir, « quand on a comme vous et moi la conscience pure, on ne craint rien des hommes. » Cette fois le peuple ouvrit promptement les yeux. Les paroles du roi et les soins de son ministre calmèrent la capitale. La voix des curés maintint ou rétablit la paix dans les provinces. La clémence du roi voulut taire les noms des instigateurs de cette sédition : mais il y en avait une autre plus difficile à désarmer. Il avait fallu un lit de justice et des commandemens exprès pour forcer le parlement d'enregistrer la suppression des corvées et l'abolition des impôts sur l'industrie. Le parlement résolut le rétablissement des corvées et le renvoi du contrôleur-général. Le premier ministre commençait à être jaloux de l'ascendant que les lumières et l'intégrité de Turgot lui donnaient sur le cœur de son vertueux maître. On fit redouter au roi de grands troubles. On lui dit que Turgot faisait mal le bien. Le jeune prince, n'osant prendre sur lui la responsabilité de ses penchans, sacrifia le ministre que son cœur chérissait (1).

(1) Turgot et le vertueux, l'immortel M. de Malesherbes se retirèrent presqu'en même temps. Leur ardeur pour le bien public

Cependant on avait laissé Turgot entamer l'exécution de son plan, et on ne lui permettait pas de l'achever. L'économie des affaires était dérangée. On rejeta sur les peuples le fardeau dont il les avait soulagés, parce qu'on ne lui avait pas laissé le temps de réparer les brèches du revenu. Le successeur que lui donna le comte de Maurepas, entra au contrôle-général en disant naïvement, « qu'il n'entendait rien en finances, et qu'il avait à s'instruire

---

était égale. Ils comptaient l'un et l'autre pour ennemis tous ceux qui redoutaient la réforme des abus. Un écrit du temps indique et présente en ces mots les motifs de la coalition sous laquelle ils succombèrent.

« Les efforts de cette ligue, dit-il, se dirigent principalement contre M. Turgot et M. de Malesherbes, et cela parce que le bruit est général que ces deux ministres sont à la veille de commencer une réforme dans les dépenses de la cour, et qu'ils vont l'entamer par le grand commun où le gaspillage est énorme. L'ordre qu'ils se proposent d'y mettre fait jeter les hauts cris à toute la ville et à toute la cour. Déjà M. de Malesherbes n'est pas un patriote zélé, une victime du bien public. C'est un encyclopédiste, un homme à système, ignorant dans les affaires, qui va tout bouleverser. En effet, c'est un furieux bouleversement que de mettre de l'ordre dans le chaos. Quant à M. Turgot, c'est un homme entêté, capable de perdre l'État plutôt que d'abandonner son idée. Ces clameurs devraient sans doute tomber d'elles-mêmes, mais on les dit appuyées par une faction puissante. Quelle nation! les gens même les moins intéressés aux malheurs publics se font les échos de tous les fripons, et les malheureux honnêtes gens sont en trop petit nombre pour élever la voix et se faire entendre d'une nation légère qui mêle l'inconséquence, l'esprit et la déraison dans ses plaisirs, dans ses projets et dans son gouvernement. » *Correspondance secrète de la cour de Louis XVI*, p. 150.

(*Note des nouv. édit.*)

» avant d'entreprendre (1). » Il tomba malade, et mourut au bout de quelques mois, n'ayant ni appris ni entrepris. L'abbé Terray, qui vivait encore, prétendait « que déjà le déficit, laissé par lui à cinq millions, s'élevait à trente-quatre, et qu'il ne savait pas comment on le comblerait, parce qu'il n'y avait plus moyen d'imposer, et qu'il avait épuisé toutes les ressources. »

L'union passagère de M. Taboureau et de M. Necker offrit seulement l'annonce que ces ressources n'étaient pas à beaucoup près épuisées, et que l'ordre était la première de toutes.

Resté seul aux finances, M. Necker parvint, après trois ans et demi d'administration, à établir et à publier ce fameux *Compte rendu*, objet de tant d'enthousiasme et de tant de censures, qui présentait pour dernier résultat une recette excédant la dépense ordinaire de vingt-sept millions, dont dix-sept appliqués à des remuements passagers.

Après la lecture du *Compte rendu*, l'on bénissait le roi, sa bienfaisance, ses travaux, son discernement. On admirait tout ce qu'avec son ministre il avait fait pour le bonheur de son royaume pendant la guerre : les espérances pour le temps de la paix étaient sans bornes. La confiance ne s'était

(1) Ce successeur était M. de Clugny dont l'administration ne dura que quelques mois. On lui doit l'établissement de la loterie. On voit qu'il ne lui avait pas fallu beaucoup de temps pour faire un grand mal.

(*Note des nouv. édit.*)

jamais manifestée avec un tel abandon. Il ne se présentait pas un emprunt, que le double ne fût offert au Trésor royal ; et là précisément était le danger, selon les adversaires de ce système de finances. Les étrangers, le parlement d'Angleterre surtout, les ministres comme l'opposition, lord North aussi-bien que Burke, étaient frappés de respect, et célébraient, chacun à sa manière, « le trône de France occupé par un digne petit-fils de Henri IV, que servait un nouveau Sully (1) ! » Fausse application quant au ministre ! disaient encore ses adversaires. Prestige insensé, qui ne devait pas tarder à se dissiper !

Cependant le directeur des finances ne pouvait parvenir à s'entendre, pour la comptabilité, avec l'ancien lieutenant de police Sartine, qui eût été un très-bon ministre de Paris, et dont Maurepas avait fait un secrétaire d'État de la marine. M. Necker profita d'un violent accès de goutte

(1) Nous trouvons à ce sujet l'anecdote suivante dans un écrit du temps. Nous aimons à la citer ici. Elle honore à la fois le prince et le ministre.

« On a lu l'éloge de M. Necker dans quelques discours tenus au parlement d'Angleterre. Le roi se les est fait représenter, en a été enchanté, et la première fois que le directeur-général des finances est venu travailler avec lui, il lui a demandé s'il savait l'anglais ? il a répondu que oui. « Moi, je veux l'apprendre, a continué le » roi ; j'en ai déjà même traduit quelque chose ;» et, lui donnant en même temps un papier : « Faites-moi le plaisir de me dire si » c'est bien. » M. Necker a trouvé ses louanges que le monarque semblait ainsi ratifier. »

(*Note des nouv. édit.*)

qu'eut le ministre principal, pour presser le roi de confier ce département à un autre. Un homme dont la vie avait été un modèle de pureté, d'honneur et de zèle ; brillant à la guerre, où il avait remporté une victoire sur le duc de Brunswick ; actif dans la paix, pendant laquelle il étudiait tout ce qui pouvait le rendre utile à son roi et à son pays ; un homme à qui aucune vertu morale, ni aucune connaissance politique n'était étrangère ; chevalier sans reproche, courtisan avec noblesse, sagement citoyen ; en un mot le marquis, depuis maréchal de Castries, fut proposé pour la marine par M. Necker, et nommé par le roi qui alla voir son vieux conseiller malade à Paris, pour adoucir par cette faveur signalée le déplaisir qu'il aurait de voir un ministre arriver par un autre que par lui. Le vieux premier ministre dissimula, mais ne pardonna pas au directeur-général d'avoir inspiré au roi un changement et un choix universellement applaudis. Rien n'était plus précieux, dans la circonstance, que l'accord entre le département de la marine et celui des finances : cette idée ne put l'emporter sur l'instinct vindicatif du ministre principal. Chose vraiment incroyable ! Le *Compte rendu* avait été publié sous la garantie de Maurepas, à qui toutes les pièces justificatives avaient été soumises. Son nom en attestait l'authenticité, et ses propos le tournaient en ridicule (1). Une

(1) Avez-vous lu le *compte bleu*, disait-il à tous ses amis avec un sourire ironique. Le *Compte rendu*, imprimé avec des vignet-

perfidie plus grave vint compromettre le service du roi et le bien de l'État, en même temps qu'exposer la personne de l'administrateur, qui, selon l'opinion d'alors, les servait si bien l'un et l'autre. Le mémoire que Necker avait composé pour le roi seul, sur l'établissement des assemblées provinciales, se trouva dans d'autres mains, puis dans des mains infidèles et hostiles, qui, pour soulever contre son auteur les parlemens et les intendans, trahirent le secret de l'État, et livrèrent à la publicité une pièce évidemment vouée au mystère.

Assailli tout-à-coup par des haines si puissantes; ébranlé dans son crédit, sans lequel il ne se croyait aucun moyen d'être utile; trouvant désormais nécessaire pour lui d'être présent à la discussion de ses plans, et de faire cesser ce jeu funeste d'une approbation ostensible et d'une opposition intérieure, Necker demanda l'entrée au conseil : on lui offrit *les entrées de la chambre :* il n'entendit pas la plaisanterie et donna sa démission (1). Quelques personnes ont cru que Maurepas n'avait

---

tes, et tous les attributs du génie de la finance qui triomphe des traitans et des abus, était couvert d'un papier bleu. Cette plaisanterie de cour eut quelque succès, et les partisans de M. de Maurepas et de l'ancien ordre de choses n'appelèrent plus le *Compte rendu* que le *compte bleu.* (*Note des nouv. édit.*)

(1) On trouve dans les éclaircissemens, (*note* G), un morceau piquant sur les causes qui amenèrent une rupture entre M. de Maurepas et M. Necker,

(*Note des nouv. édit.*)

pas voulu pousser sa vengeance si loin ; que satisfait d'humilier Necker par ce refus, s'occupant même du présent plus que du passé, et jugeant ce collègue trop redoutable pour lui, s'il le laissait entrer au conseil, il eût voulu le garder dans la dépendance, ne fût-ce que par la difficulté de lui trouver un successeur. Plusieurs amis de Necker lui reprochèrent alors un orgueil trop inflexible : ils lui représentèrent qu'il possédait toute l'estime du roi et toute la bienveillance de la reine ; qu'il n'avait qu'à s'armer d'un peu de patience ; que Maurepas plus qu'octogénaire, et d'une santé dépérissante, ne le gênerait pas long-temps, et que, cet obstacle écarté, il n'y avait plus rien qui ne fût facile pour le bonheur de la France, rien qu'on ne dût se promettre de l'union entière et de l'action libre d'un roi et d'un serviteur uniquement préoccupés de la félicité publique, du soulagement des pauvres, de l'adoucissement des lois et de l'amélioration des mœurs. La reine voulut faire un effort sur l'esprit de Necker et le voir en particulier. Tout ce que Sa Majesté put lui dire, pour l'engager à continuer ses services au roi, fut inutile. Elle eut beau lui représenter que le crédit public, que les moyens de soutenir la guerre et d'en rendre l'issue honorable, souffriraient de sa retraite des affaires ; il fut inflexible. Il prouva par là que son *Compte rendu* avait été plutôt publié par des motifs personnels que par des vues de bien public ; il se retira, et sa retraite affligea alors tous ceux

qui craignaient qu'elle n'influât sur la tranquillité de l'État. Maurepas mourut dans l'année ; mais, pour se défendre contre les accusations de la France entière, il avait, pendant les derniers mois de sa faveur, travaillé à remplir l'esprit du jeune roi de préventions contre le caractère de Necker. Il eût été forcé de le ménager, si celui-ci eût consenti à rester en place, et Necker même eût acquis de nouveaux droits par un sacrifice d'autant plus généreux qu'il lui était plus difficile. Mais il avait quitté cette place, et il n'y fut pas rappelé. On lui a fait, depuis dix ans, de vifs, de nombreux reproches. S'il en est beaucoup qui appartiennent à l'aveugle esprit de parti, il en est aussi que la vérité incorruptible ne peut désavouer : mais le plus grave qu'il y ait à lui faire, le plus difficile pour lui à repousser, est peut-être d'avoir quitté le ministère en 1781. S'il eût été près du roi le jour où Maurepas expira, le grand crédit lui aurait été dévolu. Il n'y eût eu ni déficit, ni notables, ni états-généraux, ni révolution. Necker croyait alors que le pouvoir d'imposer appartenait au souverain. Il croyait qu'un corps de troupes étrangères devait entrer dans la politique d'un roi de France. Il voulait, par l'établissement des assemblées provinciales, mettre le trône à couvert de l'attaque séditieuse des parlemens, comme le peuple à l'abri des dangers d'une administration arbitraire ou aveugle. Alors tout le clergé romain de France était en communion de

charité avec le directeur protestant des finances françaises. Cette partie de la haute noblesse qui, avec le mérite d'une instruction nouvelle, conservait le feu sacré, non-seulement de l'honneur, mais de la probité, de la franchise, du patriotisme, enfin de la pureté antique, elle se ralliait autour d'un ministre qui lui paraissait respirer les mêmes sentimens, à qui elle ne demandait rien que de faire le bien, et qu'elle y encourageait de toute son estime et de tous ses suffrages. La confiance de toutes les classes inférieures de la société était aussi pleine et aussi entière que celle du clergé et de la haute noblese. On était entraîné, enflammé par les résultats si brillans qu'offrait le *Compte rendu*. C'eût été un crime que d'en discuter un seul article ; le roi y voyait l'amour de ses sujets assuré pour lui ; le courtisan, un moyen d'appuyer les grâces qu'il pouvait solliciter ; le créancier de l'État, la sûreté du paiement de ses rentes et de ses primes, et du remboursement de ses capitaux ; l'artiste y découvrait l'espérance de pouvoir donner un jour à ses talens tout le développement dont ils seraient susceptibles. Enfin tout ce que la philosophie avait de pur, et la littérature de distingué, jouissait de voir en France un philosophe et un littérateur homme d'État, comme l'avaient été en Angleterre, Bacon, Morus, Oxford, Addisson. M. Necker entraînait avec lui toutes les académies, tout ce qui était célèbre par l'esprit, ou tout ce qui prétendait à l'être : et,

soit qu'il faille bénir ou déplorer l'inévitable effet de l'imprimerie, le domaine de l'esprit s'étendait chaque jour par la communication de la pensée entre tous les hommes ; l'esprit était devenu un département, auquel tôt ou tard il fallait que tous les autres ressortissent, car la force elle-même, si elle s'emploie avec stupidité, se détruit. On peut regretter que tant de ménagemens soient devenus nécessaires pour gouverner les hommes, et je n'ai point ici à examiner la nature de ce sentiment ; mais quand cette nécessité est une fois arrivée, il faut savoir la subir et la tourner à son avantage.

Necker, le jour de cette première retraite, se vantait donc d'avoir soutenu trois années de guerre sans mettre un seul impôt ; il avait été le ministre de la bienfaisance royale dans toutes ces pieuses et vastes institutions dont nous avons parlé ; et il laissait au Trésor royal entre deux et trois cents millions (1).

---

(1) C'est une circonstance bien remarquable dans la vie de M. Necker, que deux fois sa sortie du ministère ait été considérée comme une calamité publique. Sa seconde retraite devait occasioner une révolution dans l'État ; la première avait excité un sentiment d'inquiétude et d'affliction presque générale. L'exaltation des esprits fut poussée fort loin ; on peut en juger par le morceau qu'on va lire. Il est extrait de la correspondance de Grimm qui se montre en général très-favorable à M. Necker, mais qui paraît n'être ici qu'un témoin fidèle.

« Si jamais ministre n'emporta dans sa retraite une gloire plus pure et plus intègre que M. Necker, jamais ministre aussi n'y re-

Il fallait être hardi pour succéder à un ministre qui se retirait au milieu de circonstances semblables. Aussi Maurepas, tout en disant que l'homme *impossible à remplacer n'était pas encore né*, essuya-t-il plus d'un refus de ceux à qui il proposa le contrôle-général. Lui-même en fut embarrassé malgré sa légèreté. Il trouva enfin un conseiller d'État, qui n'osa repousser l'offre jointe à la prière. C'était un courtisan de robe, vieilli avec souplesse dans la société des grands et dans les cabinets des ministres, ambitieux en petit, délié en intrigue et en chicane, inepte en finances et barbare en législation; du reste, grand conteur d'anecdotes, amusant la jeunesse du Conseil par une manière d'opiner plaisante et quelquefois burlesque; cité par excellence pour

---

çut plus de témoignages de la bienveillance et de l'admiration publique. Il y eut, les premiers jours, sur le chemin qui conduit à sa maison de campagne à Saint-Ouen, à une lieue de Paris, une procession de carrosses presque continuelle. Des hommes de toutes les classes et de toutes les conditions s'empressèrent à lui porter l'hommage de leurs regrets et de leur sensibilité; et dans ce nombre on a pu compter les personnes les plus respectables de la ville et de la cour, les prélats les plus distingués par leur naissance et leur piété, M. l'archevêque de Paris à la tête; les Biron, les Beauveau, les Richelieu, les Choiseul, les Noailles, les Luxembourg, M. le duc d'Orléans; enfin, les noms les plus respectés de la France, sans oublier celui de son successeur, qui n'a pas cru pouvoir mieux rassurer les esprits sur les principes de son administration qu'en donnant lui-même les plus grands éloges à celle de M. Necker, et en se félicitant de n'avoir qu'à suivre une route qu'il trouvait si heureusement tracée. »

(*Note des nouv. édit.*)

savoir casser le cou aux affaires, éloge de mauvais augure dans la circonstance présente. Joly de Fleury, c'était son nom, offrit un ministre tout honteux de l'être : il avait à peine pris le fardeau, que déjà il en était accablé. Il eut au moins ou la bonne foi ou l'adresse de publier qu'il vivait de ce que son prédécesseur lui avait laissé en réserve; mais il n'avait pas l'habileté de le renouveler en le dépensant. Il établit un troisième vingtième sur lequel il ne fut point chicané par le parlement de Paris, où il avait l'avantage de compter deux frères et un neveu : malgré l'enregistrement libre et fraternel, l'impôt ne put jamais se lever en totalité, ce qui parut justifier complétement et l'assertion de l'abbé Terray et le système de M. Necker. Au défaut de l'impôt, il ouvrit un emprunt dont il n'y eut pas même une moitié de remplie. Il vit qu'il ne pouvait pas aller, et demanda la permission de résigner. C'était un de ces hommes qui ne manquaient pas une occasion de déplorer la diffusion des lumières, et l'on voyait qu'il les avait haïes jusqu'à refuser d'en prendre sa part. L'administration, selon lui, devait être aussi secrète que la procédure criminelle, et toutes deux devaient ressembler à l'inquisition. Le public n'avait rien à voir dans la fortune publique. Les avocats étaient de trop dans les procès, les écrivains dans les villes, surtout les maîtres d'écoles dans les villages. On eût cru, à entendre M. Joly de Fleury, qu'il ne savait pas administrer uniquement parce que les

paysans savaient lire. Il disparut, après avoir montré qu'il n'était guère plus avancé qu'eux pour les fonctions qu'il avait osé prendre, faute d'oser les refuser.

Un autre magistrat lui succéda, digne héritier d'un nom révéré dans les fastes de la justice et dans ceux de la vertu : mais de tout ce qu'exigeait alors le gouvernement des finances, il n'apportait avec lui que le scrupule et le désintéressement d'Aristide, que ses ancêtres lui avaient transmis de génération en génération (1). L'activité de son zèle allait de pair avec la pureté de son cœur, et pour d'autres objets, pour quelques parties même de son nouveau ministère, on lui reconnaissait des talens; mais pour l'ensemble du contrôle-général, il était

(1) Je trouve dans les notes que j'ai recueillies sur la manière dont la reine s'exprimait au sujet des ministres que le roi venait de nommer, plusieurs réponses dans lesquelles éclatent et sa sagesse et son amour du bien public.

Lorsque M. d'Ormesson fut nommé contrôleur-général des finances, les courtisans disaient : « Nos finances vont trouver à qui » parler. M. d'Ormesson est un magistrat intègre. C'est dommage » qu'il soit presque aveugle. — Pourquoi cela? demanda la » reine. — Madame, c'est que la fortune l'est aussi, répliqua-» t-on, et que deux aveugles ensemble font toujours fausse route.» La reine, qui avait beaucoup d'estime pour M. d'Ormesson, répondit : « En tous cas, si M. d'Ormesson n'y voit pas, sa probité » le guidera. »

Lorsque M. de Malesherbes avait été appelé au ministère, elle lui avait dit : « Le choix que le roi a fait de vous, Monsieur, prouve » que la vertu est toujours honorée, et le roi s'acquitte en ce jour » de ce qu'il lui doit. »

W.

trop jeune, et sa tâche trop compliquée. Un caractère fâcheux de son ministère, c'est qu'on s'en prévalut pour tourner en ridicule la probité d'un administrateur. Quelques courtisans, qui voulaient en mettre un autre à sa place, répétaient à tout propos un refrain qui, dans le fait, était leur censure et son éloge, mais qui, dans le pays où la frivolité avait tant d'importance, ne pouvait manquer de nuire aux affaires. On s'invitait à dîner; on se demandait : « Votre cuisinier est-il bon? » On répondait : « Non; mais il est bien honnête homme. » Un autre disait : « J'ai un cheval terriblement fou-
» gueux à dompter; j'ai ordonné qu'on me cher-
» chât un écuyer d'une probité à toute épreuve. » Il se commit une grande méprise : le gouvernement se mêla des paiemens de la caisse d'escompte. On crut qu'elle allait faire banqueroute. Tout Paris fut dans la rue Vivienne. Le gouvernement se rétracta, l'inquiétude se maintint, le ministre qui avait été surpris se retira. M. de Calonne, intendant de Flandre, M. de Meilhan, intendant du Hainault, furent annoncés par le public et par leurs amis; le premier fut nommé par le roi.

Depuis long-temps M. de Calonne avait été désigné pour cette place; il était appelé par les uns, craint par les autres; avait des amis passionnés et des détracteurs violens; devait les premiers à son personnel, les seconds à l'esprit de parti, surtout à la rancune parlementaire, pour avoir rempli les fonctions de procureur-général dans les dé-

mêlés de la Bretagne avec le duc d'Aiguillon.

Il semble que tous les hommes justes et impartiaux s'accordaient à lui trouver des connaissances variées en administration ; un esprit fécond en expédiens ; une facilité remarquable soit de conception, soit de travail, soit d'élocution ; du désintéressement personnel, c'est-à-dire de l'ambition sans cupidité ; dans la manière de traiter les affaires, de la noblesse, de l'aisance, de l'aménité ; une confiance qui allait jusqu'à l'abandon, et là commençait le danger ; beaucoup d'envie de plaire, ce qui rend les refus difficiles ; et une imagination sans bornes, qui fait croire à des espérances sans réalité. Il alla prêter serment comme contrôleur-général, au mois de novembre 1783.

En décembre 1783, un mois après la conclusion de la paix, il y eut un emprunt de cent millions en rentes viagères, pour acquitter les dépenses de la guerre.

En décembre 1784, il y eut un emprunt de cent vingt-cinq millions, remboursable en vingt-cinq ans, pour continuer l'acquittement des dettes de la guerre.

En décembre 1785, il y eut un emprunt de quatre-vingts millions, remboursable en dix ans, pour achever le paiement de toutes les dettes de la guerre, pour effectuer l'apurement total de toutes celles arriérées dans les différens départemens, et pour soutenir cette abondance de fonds si nécessaire au succès des opérations les plus utiles.

En septembre 1786, il y eut un emprunt de trente millions fait par la ville de Paris, pour être versé dans les coffres du roi.

En février 1787, après un autre emprunt de cinquante millions fait par la caisse d'escompte, pour être aussi versé dans les coffres du roi, il y eut une assemblée de notables choisie dans les trois ordres du royaume, et deux grands résultats furent tout-à-coup révélés à la nation : l'un que, depuis l'année 1776, les emprunts publics s'étaient élevés à un millard six cent quarante-six millions; et l'autre, qu'il existait actuellement dans le revenu un déficit annuel, évalué par le ministre à cent douze, et qui fut bientôt porté par les notables à cent quarante millions.

J'ai voulu d'abord rapprocher toutes ces époques sous l'unique point de vue des calculs, afin de faire concevoir le cri de surprise et d'indignation qui retentit dans toute la France, au moment de cette inattendue et terrible manifestation.

Six ans s'étaient à peine écoulés entre le *Compte rendu* de M. Necker, qui, en pleine guerre, avait montré un excédant de dix millions dans la recette, et le *Compte rendu* de M. de Calonne, qui, la quatrième année de la paix, présentait un déficit de cent quarante millions dans cette même recette, augmentée cependant de quatre-vingts depuis la reddition du premier compte.

Il ne se trouvait que quatorze mois de distance entre l'édit par lequel M. de Calonne avait entre-

tenu la nation de l'abondance des fonds, et le discours où il venait lui annoncer un vide effrayant! Le ministre souleva contre lui l'opinion publique. Les parlemens, qui se faisaient un devoir de lui servir d'organe, adressèrent les plus vigoureuses remontrances. Ils refusèrent d'enregistrer ses nouveaux édits; et chaque fois qu'ils furent, à cause de leur conduite, en butte aux persécutions de la cour, le peuple leur ménagea les honneurs d'un triomphe.

Dans une telle disposition d'esprits, M. de Calonne jugea qu'il n'avait plus rien à obtenir par les parlemens. Il eut encore cependant l'habileté de faire les deux emprunts indirects dont j'ai parlé, l'un sous le nom de la ville de Paris, l'autre par l'entremise de la caisse d'escompte; puis il résolut d'exécuter son grand plan d'amélioration générale, et de l'exécuter par une assemblée de notables.

Henri IV avait convoqué la dernière assemblée de ce genre : Louis XVI fut transporté à l'idée de suivre un tel exemple. Il y avait parité de but ainsi que de moyen. Tous les plans de M. de Calonne, considérés en eux-mêmes, tendaient évidemment à soulager le peuple, en même temps qu'à secourir l'État. Le roi les avait étudiés, se les était appropriés, avait juré plusieurs fois de ne jamais se désister de leur exécution. Le lendemain du jour où la convocation des notables fut rendue publique à l'issue du Conseil, le roi écrivit au contrôleur-gé-

néral : « Je n'ai pas dormi de cette nuit, mais c'é-
» tait de plaisir. »

Le choix des notables fut fait dans les trois ordres de l'État avec un scrupule et une impartialité honorables pour le ministre. Il appela plusieurs personnes qu'il savait n'être rien moins que bien disposées pour lui, mais dont les lumières lui semblaient précieuses pour l'État. La magistrature forma, pour ainsi dire, dans cette assemblée un quatrième ordre, ce qu'elle avait tenté déjà en 1558, et parmi les magistrats appelés furent les premiers présidens et les procureurs-généraux de tous les parlemens du royaume.

On observa dans le temps que, par la division de l'assemblée en sept bureaux, le ministre pouvait avoir pour lui la majorité des bureaux, et contre lui la majorité des notables. On remarque aujourd'hui qu'avant de commencer les délibérations, le garde-des-sceaux proféra ces mots : « *L'in-*
» *tention du roi est que, tant dans l'assemblée gé-*
» *nérale que dans les bureaux, l'*ON PRENNE LES VOIX
» PAR TÊTE. »

Un événement imprévu avait déjà compromis le succès de cette assemblée, avant même qu'elle fût ouverte. Le comte de Vergennes venait de mourir. Il avait succédé au comte de Maurepas dans la confiance intime du roi. Il approuvait les plans du contrôleur-général ; il l'eût soutenu de tout son pouvoir, et la froide sagesse de l'un aurait tempéré la bouillante vivacité de l'autre. Dès lors on s'at-

tendit à une lutte, et M. de Calonne entrait seul dans une arène remplie de ses rivaux.

Si cependant cet administrateur, même en révélant aux notables le terrible déficit que personne ne soupçonnait, se fût borné à exposer sommairement l'état des finances dans le moment précis où elles lui avaient été confiées; l'inégalité entre les charges qu'il avait portées et les ressources qui lui avaient été fournies; la nécessité où il s'était vu de taire une si triste vérité, sous peine de ruiner le crédit dont on ne pouvait se passer; enfin ce qu'il avait déjà fait, malgré les difficultés dont il avait été environné, ce qui lui restait encore à faire, et les derniers obstacles qu'il avait à surmonter, mais qu'il ne pouvait plus surmonter seul, pour arriver à son but; il est plus que probable, il est presque certain que ces notables eussent soutenu non-seulement des projets aussi plausibles que l'étaient la plupart des siens, mais même le ministre qui les avait conçus, sauf quelques modifications apportées aux projets et quelques avis insinués à l'auteur. Mais le nom de M. Necker toujours répété, son fameux livre sur l'administration des finances cité partout comme un ouvrage classique, son *Compte rendu* de 1787, que les circonstances rappelaient sans cesse, causèrent à M. de Calonne un ombrage dont il ne fut pas le maître. Pour écarter ce rival redouté, il voulut ébranler la foi qu'avaient obtenue jusque-là les calculs de M. Necker. Il fit remonter le déficit à des siècles, avança qu'en

1781, au lieu d'un excédant de dix millions, il y avait eu un vide de cinquante à soixante dans la recette. M. Necker, qui lui avait proposé en vain une explication franche et mutuelle en présence du maréchal de Castries, fut indigné de se voir dénoncer à l'univers comme un imposteur. Il écrivit au roi, lui demanda la permission de venir dans l'assemblée des notables, et en présence de Sa Majesté prouver la vérité du *Compte rendu*, n'obtint pas sa demande, publia une réponse à l'attaque du contrôleur-général, qui ne lui répliqua qu'en le faisant exiler. Il résulta de là que Necker fut ramené sur le théâtre public par celui qui avait le plus d'intérêt à le laisser dans la solitude. Ses amis, qu'on eût accusés de témérité si, sans provocation, ils avaient voulu le mettre en avant, ne parurent plus que justes quand ils le défendirent contre une attaque gratuite, et quand ils le plaignirent de ce qu'on l'exilait, sans avoir égard à sa justification.

Les notables, qu'on ne pouvait pas exiler, demandèrent unanimement la communication des états de recette et de dépense. Le premier mot du ministre dans son cabinet fut : « Ces messieurs » sont bien curieux (1). » Sa réponse officielle an-

(1) Fidèles au caractère français, le contrôleur-général et le public faisaient assaut de plaisanteries au sujet du déficit et de l'assemblée des notables ; nous ne croyons pas ces détails, tout frivoles qu'ils sont, indignes d'être rapportés, parce qu'ils peignent le temps, les hommes, et les dispositions des esprits.

M. de Calonne était à jouer au trictrac, lorsqu'il entendit M. le

nonça que le roi n'avait prétendu consulter les notables que sur les moyens d'exécution, et non sur le fond de ses projets qui étaient arrêtés. Tous les bureaux se récrièrent. L'archevêque d'Arles, l'archevêque de Narbonne, le procureur-général du parlement de Provence et le marquis de La Fayette parlèrent d'états-généraux. « Mon avis, dit le pro-
» cureur-général, M. de Castillon, est qu'on ôte
» ce papier de dessus cette table (en montrant la
» réponse du contrôleur-général), et que nous nous
» mettions à délibérer sur le *fond* et la *forme* de
» tous ces projets, depuis la première jusqu'à la
» dernière ligne. » Il fut avéré qu'on ne pouvait,

---

vicomte de Ségur qui fredonnait au coin de la cheminée ce vieux couplet :

Voulez-vous savoir le souverain bien ?
C'est de manger tout, de ne laisser rien,
Voir les fillettes,
Boire du bon,
Envoyer ses dettes
A Colin-Tampon.

Vous me feriez plaisir, mon cher vicomte, lui dit-il, de me donner l'adresse de ce monsieur-là?

Parmi cette foule de calembourgs et de jeux de mots qu'on entendait répéter tous les jours sur l'assemblée des notables, nous n'en citerons qu'un seul. Un M. Gobelet faisait partie de l'assemblée; avant d'être pourvu de la dignité de premier échevin, il avait été long-temps marchand bonnetier; il se plaignait à un ami de l'embarras où il allait se trouver pour remplir dignement son rôle dans l'assemblée des notables. « Ce que je vous conseille, lui répliqua celui-ci, c'est de parler *bas* et d'opiner du *bonnet*. »

(*Note des nouv. édit.*)

au dix-huitième siècle, ni convoquer, ni traiter légèrement une assemblée nationale, quelle que fût sa forme; et que lui présenter des affaires d'État, c'était les lui soumettre.

Une autre pensée dont M. de Calonne était encore préoccupé, c'était l'envie déterminée qu'il supposait aux évêques de le perdre à tout prix, parce qu'il voulait, et avec autant de justice que de raison, assujettir les biens ecclésiastiques à la contribution commune et proportionnelle qu'il proposait pour tous les autres biens du royaume. Les évêques niaient cette malveillance contre le ministre, approuvaient même hautement une partie de ses projets, et convenaient surtout du principe d'une contribution égale : mais le clergé avait, dans son régime intérieur, un genre et un mode d'impositions si juste, si paternel, si économique, si parfait, il faut le dire, que c'était pour ses représentans non-seulement un droit, mais un devoir de défendre ses formes : et peut-être en était-ce un pour tout ministre de déférer, sur la question générale, au corps de l'État qui avait de beaucoup les lumières les plus étendues pour la décider. Une conférence désirée par le roi s'établit entre le ministre et cinq prélats principaux, les archevêques de Narbonne, de Toulouse, d'Aix, de Bordeaux et de Rheims. Quoique l'objet prononcé de cet entretien fût ce qui, dans les plans de M. de Calonne, regardait particulièrement le clergé, il était impossible que cette partie de son système subît un

examen, sans entraîner la discussion de tout le reste. « Tenez, monseigneur, » dit-il à l'archevêque de Toulouse, « accordez-moi une trêve » pour tout le temps de l'assemblée des notables. » Ne soyons qu'au roi et à l'État. Il n'y a personne » ici qui ne doive frémir si cette opération échoue. » C'est une dernière ressource. J'ai dit et répété » au roi qu'elle devait sauver l'État, mais qu'elle » pouvait le perdre ; qu'il fallait ou ne pas entre- » prendre, ou exécuter. Le roi est encore ferme. » On peut l'ébranler : on metttra tout en combus- » tion. Faisons un marché vous et moi ; soutenez » mon opération, et ensuite prenez ma place. » C'était bien là ce que l'archevêque de Toulouse avait au fond de sa pensée; et M. de Calonne ne se trompait qu'en attribuant à tout le clergé en corps les dispositions que quelques-uns de ses membres nourrissaient réellement envers lui. Le prélat repoussa en ricanant les injustes préventions du ministre. L'archevêque de Narbonne, avec plus de franchise, dit à M. de Calonne : « Vous » voulez donc la guerre ? Eh bien ! vous l'aurez. » Nous vous la ferons bonne, mais franche et ou- » verte. Au moins vous vous présentez aux coups » de bonne grâce. — Monseigneur, » répondit Calonne, en regardant encore l'archevêque de Toulouse, « je suis si las de ceux qu'on me porte par » derrière, que j'ai résolu de les provoquer de » front ; » et la conférence finit là.

Les sept bureaux de notables, présidés par les

sept princes du sang, déclarèrent unanimement les assemblées provinciales bonnes en elles-mêmes, mais, dans la forme proposée, contraires aux institutions monarchiques; la subvention territoriale impraticable en nature, et la taxe qu'on y substituerait impossible à consentir, tant qu'on n'aurait pas communiqué les états de recette et de dépense. Les autres mémoires furent loués et accueillis. Enfin le contrôleur-général trouva, dans la délibération unanime des bureaux, tous les jugemens qui lui avaient été prononcés dans la conférence des cinq évêques. A dire vrai, le clergé conduisit cette première assemblée des notables. Il avait pour lui l'instruction, l'expérience, le lien de la confraternité, et un centre de réunion. Tous les soirs les membres ecclésiastiques de chaque bureau se rassemblaient chez l'archevêque de Narbonne. On rendait compte de ce qui s'était passé le matin; on arrêtait l'opinion qu'on émettrait le lendemain. Le marquis de La Fayette, jaloux pour la noblesse de l'ascendant exclusif du clergé, et impatient pour lui-même de jouer un rôle dans la paix après en avoir rempli un si brillant dans la guerre, voulut en vain que son ordre se donnât aussi un point de réunion. Les membres des parlemens tenaient de petits conseils mystérieux chez le garde-des-sceaux, parlaient fort peu dans les bureaux, observaient plutôt qu'ils ne prononçaient, et se réservaient évidemment pour le temps où leur tour viendrait, c'est-à-dire où l'on enverrait à leur enregistrement

les résolutions de l'assemblée. Les officiers municipaux, qui représentaient le tiers-état, étaient inconnus l'un à l'autre. On doit à leur sagesse et à leur patriotisme la justice de remarquer qu'ils s'élevèrent avec autant de force que les deux premiers ordres contre la confusion des rangs.

Le contrôleur-général ne perdit pas courage, et fut encore soutenu par le roi. Il demanda un comité général chez Monsieur. Là, il fit seul face à tous les attaquans, et s'il ne réduisit pas ses adversaires au silence, il les força du moins à l'admiration de ses talens. Cependant il battit en retraite. Il déclara, au nom du roi, que les notables pouvaient délibérer non-seulement sur la forme, mais sur le fond des projets. Il admit la possibilité de percevoir l'impôt territorial en argent et non en nature, pourvu qu'on offrît une somme capable de couvrir le déficit, c'est-à-dire cent douze millions. Il y eut plusieurs mots frappans proférés dans cette discussion. Le ministre s'étant laissé aller à dire généralement que le roi pouvait imposer à volonté, et qu'il ne croyait pas qu'il y eût personne dans cette assemblée qui le niât : « Il y a » moi, dit l'archevêque de Narbonne, et je ne se- » rai pas seul. L'impôt, soit dans sa quotité, soit » dans sa durée, doit avoir la même borne que le » besoin public qui le fait établir, et qui seul le » justifie. » L'archevêque d'Arles, aussi imposant par son caractère que par sa vaste érudition, exprima fortement le doute qu'aucune autre assem-

blée que celle des états-généraux de France pût prendre sur elle d'ajouter un fardeau si énorme aux taxes que supportait déjà la nation. Avec d'autant plus de force que c'était avec plus de sagesse, l'archevêque de Bordeaux insista sur la nécessité de produire tous les états de recette et de dépense, depuis l'année 1781 jusqu'au déficit de 1787, afin que justice fût faite à tous, et que le crédit pût renaître de la confiance publique attachée à l'un ou à l'autre. L'archevêque d'Aix reprit tous les argumens pour et contre, et se signala par une discussion qui, selon l'expression de l'archevêque de Narbonne, lui mérita les honneurs de la journée.

Calonne marcha en avant. Il traversa la seconde, et entra dans la troisième division de son plan, avant que les notables eussent rien décidé sur l'article le plus important de la première, le remplacement du déficit.

Ces notables persistaient à ne vouloir rien statuer, qu'on ne leur eût communiqué les états des finances, et le ministre persistait à les refuser. En leur présentant les nouveaux mémoires, il les félicita sur l'analyse lumineuse qu'ils avaient faite des premiers. Il se félicita lui-même de l'approbation qu'ils lui avaient donnée, faisant porter uniquement sur *la forme* les différences d'opinions qui existaient entre l'assemblée et le gouvernement (1).

(1) Le ministère, comme on l'a vu plus haut, avait alors pour doctrine qu'au roi seul appartenait le droit de fixer l'impôt, et que

Les notables, qui prétendaient différer sur *le fond*, ne voulurent pas passer cette tournure oratoire. Ils supplièrent le roi de faire remettre à chaque bureau le discours que venait de proférer M. le contrôleur-général, et chaque bureau protesta contre le prétendu assentiment qu'avait supposé le ministre. La méfiance était au comble : il était

---

l'assemblée des notables n'avait à donner d'avis que sur la manière de le percevoir. On colporta secrètement, à ce sujet, une caricature qui représentait un fermier au milieu de sa basse-cour, entouré de poules, de coqs, de dindons, de canards : on lisait ce petit dialogue au bas de la gravure :

LE FERMIER.

Mes bons amis, je vous ai rassemblés tous pour savoir à quelle sauce vous voulez que je vous mange.

UN COQ (*dressant sa crête*).

Mais nous ne voulons pas qu'on nous mange.

LE FERMIER.

Vous vous écartez de la question.

La poésie s'empara de cette idée. Pour ne rien omettre, nous citerons la pièce de vers qu'on fit courir à cette époque; mais nous pensons que la rime et la mesure font perdre à cette plaisanterie beaucoup de sa vivacité : le lecteur en jugera.

« En ce temps-là Calonne dit à ses disciples : Le royaume de France est semblable à un père de famille, qui, ayant assemblé dans sa cour les principaux de ses animaux domestiques, leur parla en ces termes :

» Mes chers amis et bonnes bêtes,
» Coqs, canards, poulets et dindons,
» Essayez en grattant vos têtes
» D'en tirer de bonnes raisons,
» Et sur la forme et non le fonds,
» Discutez tous tant que vous êtes.

impossible que le roi ne commençât pas à en être frappé. L'archevêque de Toulouse, qui avait un plan à lui tout seul, indépendamment de celui qu'il suivait avec son corps, parlait beaucoup dans les comités du clergé, fort peu dans l'assemblée des notables, poussait en avant ses collègues, et se tenait lui-même sur la réserve. Déjà il avait eu l'adresse de se faire demander des notes secrètes qui étaient remises au roi, et que le roi lui renvoyait apostillées. Le rédacteur s'était bien gardé de donner à cette correspondance le caractère d'intentions hostiles contre le ministre. C'était uniquement la marche de l'assemblée, le progrès des affaires et l'instruction du roi, dont il paraissait préoccupé; mais on juge aisément tout le parti qu'il devait tirer d'un tel moyen pour ses vues personnelles et secrètes.

Eh bien! M. de Calonne l'eût emporté, si, en publiant ses mémoires de la première et de la seconde division, il eût imprimé deux pages de moins. La résistance faiblissait de jour en jour. Le duc de Nivernais avec sa grâce et sa douceur, le duc du Châtelet avec sa loyauté et son patriotisme, avaient

---

» Le plus hardi de mes valets,
» Qu'un grand amour du bien domine,
» M'apprend que le ciel vous a faits
» Pour ma gloire et pour ma cuisine.
» Je prétends donc vous croquer tous,
» Tel est mon petit manifeste.
» Sur la sauce décidez-vous.....
» Mon cuisinier fera le reste. »

(*Note des nouv. édit.*)

cherché des moyens de conciliation. Ils avaient proposé qu'on formât toujours les assemblées provinciales, qu'on les consultât sur l'impôt le moins onéreux à établir pour combler le vide des finances, et qu'on mît le gouvernement, par un secours passager, en état d'attendre la délibération de ces assemblées. Cet expédient avait été accueilli avec beaucoup de faveur. Monsieur (1), frère du roi, avait écrit un mémoire qui, communiqué à tous les bureaux, avait gagné presque tous les suffrages. C'est dans ce moment que M. de Calonne fit ou laissa imprimer, en tête de ses mémoires, un avertissement rédigé par l'avocat Gerbier, écrit dangereux malgré la mesure qu'on avait cherché à y mettre, dont l'intention sans doute n'était pas sans excuse, dont le contenu peut-être n'était pas sans justice, mais qui, dans la circonstance, fut regardé comme un cri d'insurrection adressé au *Tiers* contre les ordres privilégiés (2). Les notables

(1) Aujourd'hui S. M. Louis XVIII.

(2) L'un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur l'histoire de notre époque, *les Annales françaises* de M. Sallier, rendent compte en ces mots, et du changement qui s'opérait dans les esprits, et du tort irréparable que fit au ministre la publication de l'*Avertissement* dont il s'agit.

« Calonne n'eut pas la satisfaction de jouir un seul jour de l'avantage de ce changement. L'archevêque de Toulouse et les amis de M. Necker s'étaient réunis pour lui porter les derniers coups. On effraya le roi sur le danger de vouloir conserver un ministre que la France entière accusait de ses malheurs. Dans ce dernier moment de crise, Calonne avait employé dix millions à soutenir les effets publics à la Bourse. Il l'avait fait sans prendre l'agrément

étaient partis de Versailles le samedi, tout près de se rendre : ils y revinrent le lundi criant vengeance. Les ennemis personnels ou les rivaux ambitieux de M. de Calonne, les amis ardens ou les sectateurs enthousiastes de M. Necker attisèrent encore le feu de cette indignation. Tous les bureaux portèrent des plaintes au roi contre son ministre. Les notables, présidés par M. le prince de Conti, se signalèrent par l'énergie de leur arrêté, et, pour leur faire honneur, on les appela *les grenadiers de Conti*. M. de Calonne luttait courageusement contre la tempête. Il eut encore le crédit de faire renvoyer le garde-des-sceaux, qui intriguait sous main, avec les membres du parlement, contre les mêmes projets qu'il avait approuvés dans le conseil avec les ministres du roi. Mais le baron de Breteuil qu'il voulait envelopper dans la même disgrâce, et qui avait plus d'appui que le garde-des-sceaux, le marquis de Montmorin qui, en bon ci-

---

du roi. On exagéra beaucoup la gravité de ce tort, sans cependant que le roi parût y mettre une grande importance ; mais ce qui le décida, ce fut un mouvement d'indignation excité dans l'assemblée des notables par un acte de désespoir que Calonne s'était permis contre elle. Poursuivi par ses accusations, il avait fait imprimer une espèce d'apologie, pour ainsi dire, en forme d'appel au peuple. Il avait fait crier cet écrit dans les rues et l'avait envoyé aux curés des campagnes, mesure inconsidérée, aussi nouvelle que violente dans un gouvernement où la réserve était la première des qualités exigées des administrateurs... » *Annales françaises*, par M. G.-M. Sallier, p. 67.

(*Note des nouv. édit.*)

toyen, était effrayé du mécontentement général, allèrent trouver la reine, et lui représentèrent que le ministre qui venait d'exciter tant de ressentimens ne pouvait pas rétablir les affaires; que le succès même de ses projets, si on les jugeait utiles, exigeait sa retraite, et qu'il n'y avait pas de danger qu'on ne fût fondé à craindre de sa présence. L'archevêque de Toulouse donna alors un caractère plus prononcé aux notes qu'il rédigeait pour le roi. Dans l'instant même où Calonne s'applaudissait d'avoir fait ôter les sceaux à Miromesnil, il reçut un message du roi qui lui demandait sa démission du contrôle-général. Le président de Lamoignon, qu'il avait indiqué pour remplacer Miromesnil, n'en eut pas moins les sceaux. Calonne, en tombant, disposa encore de la première place de l'État.

Le roi vint tenir une séance dans l'assemblée générale des notables, et tous les principes parurent changés. Il annonça qu'il *faisait rédiger une loi sur les assemblées provinciales*, et qu'il *conserverait aux deux premiers ordres de l'État la préséance qu'ils avaient toujours eue dant les assemblées nationales*. Il remercia les archevêques et évêques de *l'empressement avec lequel ils avaient déclaré ne prétendre aucune exemption dans les charges publiques*, et promit *d'écouter l'assemblée du clergé sur ce qui pouvait intéresser ses formes*, ainsi que *sur les moyens de rembourser sa dette*. Enfin il déclara *qu'il avait ordonné qu'on remît au*

président de chaque bureau les états de recette et de dépense. Le nouveau garde-des-sceaux dit aux notables qu'en demandant cette communication « ils avaient fait ce qu'ils avaient dû faire; » et le contrôleur-général qui ne devait que passer, Bouvard de Fourqueux, lut deux mémoires de Calonne, ayant pour objet, l'un d'établir une taxe sur le timbre, l'autre d'ouvrir des emprunts successifs pour effectuer les remboursemens à époques fixes : là finit son ministère.

Huit jours après, le véritable ministre se montra : c'était Brienne, archevêque de Toulouse. L'abbé de Vermont avait dû autrefois à ce prélat d'être envoyé à Vienne par le duc de Choiseul, comme instituteur de la jeune archiduchesse destinée à devenir reine de France. Il saisit ce moment de servir son bienfaiteur auprès de sa souveraine, dont il possédait l'intime confiance. Il avait fait précédemment plusieurs tentatives inutiles, et dans lesquelles il s'était bien gardé de persister, car jamais personne n'usa de son crédit plus modestement que l'abbé de Vermont : mais la crise actuelle, l'inquiétude générale, les représentations alarmantes de deux ministres principalement influans, lui donnèrent cette fois une force irrésistible (1). La reine parla, le roi fut persuadé. L'un

(1) L'abbé de Vermont est un personnage remarquable par l'influence dont il parvint à jouir à la cour; influence qu'il exerçait sans faste, mais qu'il n'avait point obtenue sans beaucoup d'habi-

et l'autre crurent, non sans raison, qu'il ne s'agissait de rien moins que du salut public; et, sur les moyens de remédier au mal, l'un et l'autre furent entraînés par les préjugés publics.

---

leté. Un écrivain contemporain a tracé son portrait et dévoilé ses vues secrètes dans le morceau suivant.

« L'abbé de Vermont, lecteur de la reine, était l'instrument dont se servait une cabale cachée pour remettre, à la mort de M. de Maurepas, sans que le roi s'en doutât, l'action du gouvernement entre les mains de la reine. Cet abbé, frère de l'accoucheur de la reine, portait son caractère sur sa figure. Avec des yeux perçans, sombre et sauvage, il était d'une grande ténacité dans son opinion, mais sans ambition apparente; il dédaignait les honneurs pour mieux consolider l'ascendant de son crédit sur l'esprit de la reine qui lui avait donné toute sa confiance; possesseur de deux riches abbayes, il avait renoncé à l'épiscopat: mais il s'était fait donner les entrées chez le roi. Il se montrait rarement, et semblait ne vivre et n'agir que comme dévoué à la reine dans tout ce qui pouvait intéresser cette princesse.

» L'abbé de Vermont était docteur de Sorbonne et bibliothécaire au collége Mazarin, lorsque le duc de Choiseul demanda à l'archevêque de Toulouse un ecclésiastique qui eût du caractère et les principes du grand monde, pour aller perfectionner à Vienne l'éducation française de la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, désignée comme épouse future du dauphin. Cet archevêque, déshonoré depuis par son incapacité comme principal ministre, par son apostasie comme cardinal de Loménie, par son serment et par sa mort tragique comme archevêque de Sens, indiqua l'abbé de Vermont. L'abbé de Vermont, envoyé à Vienne comme un homme en qui on pouvait mettre toute confiance, trouva de grandes facilités pour s'emparer de l'esprit de Marie-Antoinette. Dès cette époque, cette princesse contracta l'habitude de faire l'abbé de Vermont confident et arbitre de toutes ses pensées; et jusqu'au moment de la révolution, il n'a cessé de jouir du même ascendant. Il n'est pas étonnant que cette jeune reine, vive, aimable, entraînant tous les cœurs par les charmes de son

Une circonstance peu connue donnera une juste idée de tous les genres d'artifice qu'employa l'archevêque Brienne pour parvenir à son but. Le marquis de La Fayette qui ne perdait jamais de vue le sien, qui se croyait appelé à l'apostolat uni-

---

caractère, et par une physionomie brillante à la fois du double éclat de la grandeur et de la beauté, se laissât gouverner par un tel guide.

»Tous les ministres, comme nous l'avons vu, étaient absolument aux ordres du comte de Maurepas et dans sa dépendance. Le seul maréchal de Castries, ministre de la marine, sans s'écarter des formes extérieures qu'il était obligé de garder envers le mentor du roi, marquait publiquement son extrême déférence pour les volontés de la reine en tout ce qui concernait son département. Les autres ministres ne manquaient en rien au respect et aux égards dus à l'épouse du souverain, mais ils croyaient ne devoir point, sans ordre du roi, lui confier ou subordonner à sa volonté un travail et des opérations dont le secret n'appartenait qu'au roi et à son principal ministre. Quand la reine désirait quelque chose du ressort d'un département ministériel, elle ne s'adressait que rarement au roi, à qui l'on avait trop fortement inculqué le principe qu'il ne fallait donner aucune influence aux femmes dans le gouvernement. Alors la reine faisait part de son désir au ministre lui-même qui promettait de proposer au roi la chose demandée par la reine, et quelquefois même exposait les raisons qui en motivaient le refus. Cette dépendance des ministres parut une indécence à l'abbé de Vermont : suivant lui, les désirs de la reine devaient être des ordres et non de simples recommandations subordonnées à la bonne ou mauvaise volonté d'un ministre. Cette morale politique était trop séduisante et trop commode pour n'être pas du goût de la reine, habituée aux adorations d'une cour dont elle faisait le principal ornement. Elle l'adopta, et alors ses serviteurs dévoués ne tardèrent pas de tout mettre en œuvre pour lui procurer l'influence principale dans le gouvernement.»

(*Note des nouv. édit.*)

versel de la liberté, qui parlait alors de la rétablir en Hollande et de la fonder en France, qui entretenait des correspondances dans le premier de ces deux pays, et tenait des comités dans le second, le marquis de La Fayette avait imaginé de donner à l'assemblée des notables une grande et singulière direction. Fût-il même impossible d'y déterminer l'assemblée entière, il voulait qu'au moins une portion importante allât droit au roi et lui dît : « Vous nous demandez un vote d'impôts. Nous » n'avons réellement aucun pouvoir pour le don- » ner. Nous ne sommes rien pour la nation qui » ne nous a pas délégués. Cependant nous oserons » prendre sur nous de faire face aux besoins, si, en » servant le roi, nous servons aussi le peuple fran- » çais. Que Votre Majesté nous accorde une grande » chartre ; que la liberté individuelle et des états- » généraux périodiques en fassent partie ; et nous » voterons l'impôt nécessaire jusqu'à la prochaine » tenue des états, dont l'époque sera déterminée » après une mûre délibération. » La Fayette, se croyant déjà sûr de plusieurs magistrats et de plusieurs membres de la noblesse, s'était adressé à l'archevêque de Toulouse pour avoir quelques ecclésiastiques. Le rusé prélat avait caressé la chimère du jeune major-général américain, lui avait promis des partisans dans le clergé, voulait seulement qu'il lui laissât un peu de temps pour les attirer, et, en attendant, l'encourageait à préluder aux discussions des états futurs en dénonçant, au milieu

des notables, l'administration actuelle des finances. La dénonciation faite, le marquis vint sommer l'archevêque de l'exécution de ses promesses. « Tout » va bien, répondit Brienne; revenez me voir dans » deux jours. » Le surlendemain tout allait encore mieux; car Brienne était ministre. Il avait tiré parti et de l'enthousiasme et des ouvertures de La Fayette, dans les deux sens contraires, avec une égale utilité pour lui-même. Dans l'assemblée des notables il l'avait excité à une dénonciation solennelle de l'administrateur qu'il fallait écarter : dans le secret de ses communications avec le roi, il avait dit : « Voilà qu'il s'élève une faction d'in- » surgens. Les dangers du moment exigent un » premier ministre. »

Brienne en eut d'abord le pouvoir sans le titre. Déclaré simplement chef du conseil des finances, mais disposant déjà des places du ministère, il prit pour contrôleur-général, au lieu de Fourqueux qui se démit, M. de Villedeuil, intendant de Normandie. Il ne pouvait choisir un homme plus respecté pour ses vertus morales, plus zélé pour le bien public, plus recommandé par l'estime et la reconnaissance de la province qu'il avait administrée. Membre de l'assemblée des notables, Villedeuil venait tout à l'heure d'exciter leur admiration par le généreux désintéressement avec lequel il avait plaidé pour l'établissement des assemblées provinciales, malgré les bornes qu'elles devaient mettre à l'autorité des intendans. Malheureusement

ni vertus ni talens ne pouvaient être utiles au milieu de la tempête qui se préparait, et sous un pilote aussi malhabile que celui qui prenait le gouvernail.

Il est cependant vrai que jamais administrateur en chef n'arriva aux affaires, précédé de plus d'espérances que l'archevêque Brienne. Depuis trente ans, il était désigné pour les plus grands emplois. On citait l'opinion du duc de Choiseul qui l'avait fortement recommandé à Louis XV; celle de M. d'Invaux qui l'avait consulté avec respect, qui lui avait écrit modestement : « Je devrais vous » céder le contrôle-général; » et à qui le prélat avait répondu avec esprit : « J'aime mieux votre suffrage que votre place. » Brienne avait continué d'avoir les mêmes relations avec tous les ministres qui avaient suivi; avec les partisans de Colbert comme avec les disciples de Quesnay; avec M. Turgot et M. Necker, même avec M. de Calonne dont il avait dirigé les choix pour les membres du clergé dans l'assemblée actuelle des notables. On disait qu'en Languedoc l'archevêque de Narbonne, se réservant la partie brillante des états, était accoutumé à se décharger sur l'archevêque de Toulouse de la partie laborieuse. Dans l'assemblée du clergé son influence était sans bornes : il n'y avait pas eu une grande circonstance où il n'eût figuré d'une manière éclatante. Son diocèse se louait, sinon de la ferveur de sa piété, au moins de l'abondance de ses charités et de l'utilité de ses fondations. L'Acadé-

mie française l'avait choisi pour un de ses membres, et les sociétés dominantes ou par le rang, ou par l'esprit, ou par tous les deux à la fois, portaient l'archevêque de Toulouse à la place qu'avaient occupée les Fleuri, les Mazarin, les Richelieu.

La louange avait été exagérée avant son avénement au ministère : la satire l'a été après sa chute; non qu'on puisse rien dire de trop fort sur l'imprévoyance, la maladrese et la cupidité qui ont flétri son administration, sur la bassesse, la lâcheté, l'infamie qui ont couvert ses derniers jours : mais on en a fait un homme inepte, et c'est ce qu'il n'était pas. Un écrivain de beaucoup d'esprit, et dont les jugemens auraient un grand poids, si mille petits souvenirs personnels n'en altéraient sans cesse l'impartialité, a dit que Brienne, chef du conseil des finances, n'avait jamais pu entendre la différence qu'il y avait entre un *billet* et une *action* de la caisse d'escompte : personne ne l'a cru. Ce qui manquait à ce ministre, surtout pour les temps au milieu desquels il était arrivé, c'était l'esprit de conduite, la prévoyance, la franchise et un caractère vraiment fort. Il était spirituel sans profondeur, instruit sans discernement, fin sans habileté, hardi sans courage (1). Il s'empara des plans de Calonne comme de sa place,

(1) Au nombre des traits les plus remarquables du caractère de M. de Brienne, il faut placer encore l'inconséquence et la pré-

et les modifia dans le sens des observations qui avaient été faites par les notables. Mais une première faute, et celle qui devait entraîner toutes les autres, fut de congédier ces notables, au lieu de les garder comme appui du gouvernement, pendant tout le temps que les parlemens mettraient à enregistrer les édits qui venaient d'être délibérés dans cette assemblée. Ses amis, et, plus que tous, le sage archevêque de Bordeaux le lui avaient conseillé. Il avait dû remarquer de lui-même la promptitude avec laquelle le parlement avait enregistré l'emprunt que, dans la première semaine de son ministère, il avait fait, de l'avis des notables encore en séance. Il repoussa les conseils et l'expérience, en disant « qu'on était ennuyé à Versailles » de toutes ces discussions. » Ainsi, pour se donner les amis de M. Necker, il leur avait promis de le rappeler aux finances; et pour se dispenser de tenir sa parole, il leur allégua que « M. de Mau- » repas avait mis dans le cœur du roi une antipa- » thie invincible contre M. Necker. » Il fallait donc apprendre au roi à s'en passer; car sans cela un ministre, vraiment digne de ce nom, eût senti qu'on était dans une de ces crises où il faut s'occuper du salut des rois, et non de leurs antipathies ou de leurs ennuis.

---

somption. A l'époque de ses plus folles combinaisons, voulant persuader au public qu'il avait pourvu à tout, pendant la cour plénière, ce ministre disait avec une légèreté qui lui semblait de l'assurance: *J'ai tout prévu, même la guerre civile.* (*Note des nouv. édit.*)

Le jour où l'assemblée des notables fut congédiée, le premier ministre dut encore être frappé de l'avenir qui se préparait pour lui. Pendant que toutes les harangues adressées au roi ne l'entretenaient que de la « reconnaissance, de l'amour sans » bornes, du dévouement de tous les Français » pour sa personne sacrée, de l'émulation du bien » public qui allait embraser tous les cœurs, de » la prompte exécution des plans d'ordre, de jus- » tice et d'économie que la sagesse du monarque » avait formés, » le premier président du parlement de Paris, se levant avec tous les membres des autres cours qui étaient présens, prononça ces paroles sinistres qui étaient, pour ainsi dire, toutes grosses de tempêtes : « Les notables ont vu » avec effroi la profondeur du mal..... Une ad- » ministration prudente et mesurée doit aujour- » d'hui rassurer LA NATION contre les suites fâcheu- » ses dont votre parlement avait prévu plus » d'une fois les conséquences.... Les différens » plans proposés à Votre Majesté méritent la dé- » libération la plus réfléchie.... Il serait indiscrèt » à nous, DANS CE MOMENT, d'oser indiquer les ob- » jets qui pourraient de préférence mériter votre » choix.... Le silence le plus respectueux est, » DANS CE MOMENT, notre seul partage.... »

Au surplus, dans cette dernière et mémorable séance, le garde-des-sceaux dit aux notables : « Vous » avez été le conseil de votre roi ; vous avez pré- » paré et facilité la RÉVOLUTION la plus désirable,

» sans autre autorité que celle de la confiance, » qui est la première de toutes les puissances dans » le gouvernement des États. » Parlant après lui, le premier ministre prononça ces paroles plus remarquables encore : « Puisqu'un seul et même in- » térêt doit animer les trois ordres, on pourrait » croire que chacun devrait avoir un égal nombre » de représentans. Les deux premiers ont pré- » féré d'être confondus et réunis; et par-là le » tiers-état, assuré de réunir à lui seul AUTANT DE » VOIX que le clergé et la noblesse ensemble, ne » craindra jamais qu'aucun intérêt particulier en » égare les suffrages. Il est juste d'ailleurs que » cette portion des sujets de Sa Majesté, si nom- » breuse, si intéressante et si digne de sa protec- » tion, reçoive au moins, par le nombre des voix, » une compensation de l'influence que donnent né- » cessairement la richesse, la dignité et la naissance.

» En suivant les mêmes vues, poursuivit l'arche- » vêque de Toulouse, le roi ordonnera que les suf- » frages ne soient pas recueillis par ordre, mais PAR » TÊTE. La pluralité des opinions des ordres ne re- » présente pas toujours cette pluralité réelle, qui » seule exprime véritablement le vœu d'une assem- » blée. »

Il y a une légèreté, ou une injustice voisine de l'improbité, à omettre tous ces antécédens, quand on prétend examiner qui a été responsable de la double représentation du tiers-état et de l'opinion par tête.

Le moment ne tarda pas à venir où les parlemens s'étaient réservé de rompre le silence et de dépouiller le respect. Les princes et les pairs recurent du roi l'ordre d'aller au parlement de Paris pour l'enregistrement des édits délibérés par les notables. L'établissement des assemblées provinciales et le règlement sur le commerce des blés passèrent sans difficulté. Mais, sur la suppression des corvées, il y eut des commissaires nommés; et aussitôt que l'édit du timbre parut, le parlement déclara « qu'il lui était impossible de se convaincre de la nécessité de l'impôt, avant d'avoir vérifié lui-même le déficit et vu les états de recette et de dépense, ainsi que l'état des économies et bonifications que Sa Majesté avait annoncées; » et il supplia le roi de lui accorder toutes ces communications.

Le roi refusa au parlement des communications au moins inutiles, le rappela au genre de ses fonctions, lui ordonna d'enregistrer l'édit du timbre. Le parlement arrêta d'itératives supplications, reçut un troisième ordre qu'il repoussa par un troisième refus; et tout-à-coup s'accusant lui-même d'une usurpation presque immémoriale; abjurant en un jour, pour renverser l'État, les prétentions qu'il avait arborées pendant des siècles pour l'agiter; flétrissant du nom d'erreur ce qu'il avait appelé jusque-là les principes constitutifs des parlemens, il consigna dans ses remontrances cette déclaration inattendue, qui, produite au milieu d'une effervescence générale, devait avoir des conséquences

si terribles : « LA NATION SEULE (1), réunie dans des » états-généraux, peut donner à un impôt perpé- » tuel un consentement nécessaire. Le parlement » n'a pas le pouvoir de suppléer ce consentement; » encore moins celui de l'attester quand rien ne » le constate. Chargé par le souverain d'annoncer » sa volonté aux peuples, il n'a jamais été chargé » par ces derniers de les remplacer. »

Les remontrances contre un premier impôt étaient à peine envoyées, que le parlement en recevait un de plus à enregistrer. Le ministre fit déclarer par le roi, « qu'il ne voulait laisser aucune » incertitude ni sur l'étendue, ni sur les bornes » des secours qu'exigeaient les circonstances, » et l'édit de la subvention territoriale fut porté aux chambres assemblées.

On eut peine à en achever la lecture, tant les esprits étaient enflammés par cette espèce de défi. Un conseiller clerc, l'abbé Sabathier, s'abandonnant aux déclamations les plus incendiaires, reproduisit l'avis qu'il avait déjà ouvert lors de la délibération sur l'impôt du timbre, reprochant à ses collègues de ne l'avoir pas adopté dès lors, et leur demandant s'ils hésiteraient aujourd'hui ? Cet avis n'allait à rien moins qu'à requérir du roi la convocation immédiate des états-généraux. Aussi

(1) Nous croyons devoir avertir le lecteur, une fois pour toutes, que les phrases soulignées l'ont été par Weber, et que nous n'imprimons en petites capitales que les mots qu'il a lui-même imprimés ainsi. (*Note des nouv. édit.*)

violent et plus rhéteur que Sabathier, le conseiller d'Éprémesnil, qui avait toujours placé sa gloire à braver l'autorité royale, appuya de tous ses moyens un avis aussi menaçant pour elle. Les Duport, les Fréteau, les Robert, toute la faction américaine du parlement de Paris donnèrent tête baissée dans l'insurrection. En vain les plus sages magistrats, ceux qui avaient blanchi dans le temple de la justice, ceux qui, par des vertus et des lumières éprouvées, devaient se concilier les suffrages de leur compagnie ; en vain les d'Ormesson, les Sarron, les Séguier, les d'Outremont s'efforcèrent de résister au torrent : leur opposition fut renversée comme une faible digue. Sabathier triompha et de l'autorité de son roi et de la sagesse de ses collègues. La demande des états-généraux fut résolue par la majorité des chambres assemblées.

Cependant les bonifications et réformes déjà effectuées, et qui s'élevaient à plus de vingt millions par an, furent publiées par le Conseil; et l'on put reconnaître que la cour ne s'épargnait pas : le roi, la reine et toute la famille royale avaient donné l'exemple des sacrifices personnels (1) : les favoris, les courtisans, le duc de Coigny, le duc de Polignac, s'étaient démis noblement de grandes

(1) On lit à ce sujet le passage suivant dans la Correspondance secrète de la cour de Louis XVI :

« On parle d'une grande réforme dans les écuries. On représentait au roi qu'il ne resterait point, suivant le nouveau plan, assez

charges, non moins lucratives qu'éclatantes, et qui avaient été supprimées à l'instant. En publiant le même jour l'état de ces réformes et les édits enregistrés dans le lit de justice du 6 pour les deux impôts, dont le terme d'ailleurs était marqué avec précision, le roi avait cru vaincre toutes les résistances : il s'était trompé. La publication de ses édits était du samedi 11 : le lundi 13, le parlement, chambres assemblées et pairs convoqués, arrêta et publia, « que c'était par une déférence volon-
» taire pour les désirs du roi que, de tout temps,
» il s'était porté à enregistrer les impôts; qu'il n'a-
» vait aucun pouvoir à cet égard, et qu'il n'en
» pouvait pas recevoir du roi; que cette erreur
» avait duré assez long-temps, et que la Cour dé-
» clarait qu'*à l'avenir le roi ne pourrait obtenir au-*
» *cun impôt, sans au préalable avoir convoqué et*
» *entendu les états-généraux.* »

Pendant la longue délibération qui, depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir, avait précédé et produit cet arrêté, un peuple immense avait rempli successivement les salles, les cours et jusqu'aux avenues du Palais de Justice. A l'instant où les magistrats levèrent la séance, où les portes de la grand'chambre s'ouvrirent, et où il fut fait une lecture publique d'un arrêté qui par sa nature

---

de chevaux dans ses équipages de chasse. Sa Majesté a répondu, dit-on : *J'aime la chasse, il est vrai, mais j'ai peu de temps à moi.* »

(*Note des nouv. édit.*)

devait être voué au secret, une espèce de délire s'empara de toutes les têtes. Ce n'étaient pas seulement des acclamations, mais des hurlemens, des transports d'affection presque redoutables pour ceux-là même qui les inspiraient, et autant d'imprécations contre le gouvernement que de signes d'idolâtrie pour les magistrats qui lui résistaient. Il y eut de la part de ceux-ci une forte réaction. Tandis que les graves sénateurs ne songeaient qu'à se dérober à des effusions qu'ils se félicitaient intérieurement de n'avoir pas méritées, les jeunes gens des enquêtes aimaient à se sentir pressés par la foule, se dénonçaient, pour ainsi dire, l'un l'autre à la reconnaissance populaire, et désignaient pour le triomphe ceux d'entre eux qui venaient d'opiner avec le plus de hardiesse dans la délibération des chambres. Le conseiller d'Éprémesnil avait à peine paru, qu'il fut élevé au-dessus de toutes les têtes, puis porté dans les bras jusqu'à sa voiture. Les imitateurs de son courage furent associés à sa gloire. Le temple de la justice devenait insensiblement le siége de la révolte.

Dès le soir il se tint à Versailles un conseil extraordinaire. Il y en eut un second le lendemain, et dans la nuit tous les membres du parlement reçurent une lettre-de-cachet, qui leur ordonnait de se rendre à Troyes en Champagne. Ils obéirent.

Deux jours après, les frères du roi furent envoyés à Paris pour faire enregistrer les deux édits; Monsieur à la chambre des Comptes, et monsei-

gneur comte d'Artois à la Cour des Aides. Ce dernier prince fut insulté par une troupe de séditieux, ses gardes furent attaqués, on craignit un danger réel, il fallut le repousser, et plusieurs individus furent étouffés dans la foule, victimes ou de leur insolence ou de leur indiscrétion (1). Les ordres du maréchal de Biron, à qui heureusement la police avait été confiée, dispersèrent les attroupemens et rétablirent la paix.

Les arrêtés des deux Cours vinrent ranimer la fermentation. La chambre des Comptes qui, avant de recevoir MONSIEUR, avait protesté d'avance contre tout ce qui allait se faire, renouvela ses protestations dès qu'il fut sorti. Elle ne s'en tint pas là. Elle se plaignit de l'exil et demanda le retour des magistrats du parlement, applaudit à leur *conduite* comme leur ayant été *dictée par le patriotisme le plus pur*; puis imitant ce qu'elle venait de louer, professant à son tour que, *suivant les formes constitutionnelles de la monarchie, une nouvelle nature de subsides exigeait le consentement de la nation*, la chambre des Comptes *déclara nulle et illé-*

(1) « Le lendemain du départ du parlement, les deux princes, » frères du roi, furent chargés de porter les édits aux autres Cours. » MONSIEUR vint à la Chambre des comptes avec une contenance » triste et une physionomie accommodée aux circonstances. Le » peuple lui sut gré de cette déférence et lui prodigua ses applau- » dissemens. Le comte d'Artois, au contraire, fut accueilli par » des murmures et des insultes pour avoir affecté une attitude » fière et un regard menaçant. » (*Ann. franç.*, par M. Sallier.) (*Note des nouv. édit.*)

gale la transcription faite sur ses registres d'impositions nouvelles qui ne pouvaient être consenties que par les états-généraux.

La Cour des Aides avait remis sa délibération au lendemain. Le lieu de ses séances fut, pour ainsi dire, assiégé par une armée de procureurs, d'écrivains, par toute la cléricature indisciplinée appartenant aux diverses juridictions de la capitale. Les factieux, instruits que la séance allait finir, forcèrent les portes de la chambre avant que la Cour fût retirée, et ordonnèrent impérieusement une lecture publique de l'arrêté qui venait d'être pris. Ils durent en être satisfaits. La Cour des Aides en concluant, comme la chambre des Comptes venait de le faire, « à la nullité des enregistremens de la » veille, au rappel du parlement et à la convoca- » tion des états-généraux, » s'exprimait avec bien plus de hardiesse. En répétant que les édits enregistrés étaient *des lois désastreuses*, elle ajoutait qu'*une nation qui payait six cents millions devrait se trouver à l'abri de toutes les nouvelles inventions du génie fiscal.* Elle déclarait que *la première de toutes les lois était la loi de la propriété ;* que *c'était le droit essentiel de tout peuple qui n'était pas esclave ;* et que *ce serait anéantir ce droit sacré et imprescriptible, que de consentir à l'établissement de tout impôt que la nation n'aurait pas octroyé.* Elle se reprochait à elle-même d'avoir *autorisé la levée de certains impôts.* Elle avait trop *présumé de l'amour des Français pour leur sou-*

verain. Elle n'avait pas assez *mesuré l'étendue d'un pouvoir que le roi lui-même ne pouvait communiquer aux magistrats, puisqu'il n'appartenait qu'à la nation. La Cour des Aides était plus fondée qu'aucune autre à demander les états-généraux, elle qui avait été créée à leur demande. Toutes les Cours devaient tenir le même langage, parce que c'était celui de la nation. Qui oserait persuader au roi que c'était être ennemi du trône que de défendre les intérêts du peuple ?*

Le feu gagna de la capitale dans les provinces; Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Besançon, se signalèrent. Quelques parlemens allaient plus loin que celui de Paris. Non-seulement ils proscrivaient les deux édits bursaux, mais ils ne voulaient pas même d'assemblées provinciales. Cependant toute espèce de crédit s'altérait. L'état des finances se détériorait de jour en jour. Non-seulement les subsides nécessaires pour remplir le vide reconnu ne s'établissaient point, mais ce vide augmentait partout, ce qui est la suite de la méfiance et de l'instabilité, par la baisse des fonds, la gêne du commerce, la stagnation du numéraire, les terreurs de l'ignorance, les manœuvres de l'agiotage, les intrigues de l'ambition.

Le gouvernement parut vouloir déployer de la fermeté. Un arrêt du Conseil, après avoir analysé avec force la suite des arrêtés qu'avait pris dans les derniers temps le parlement de Paris, déclara « qu'il était du devoir du roi de faire cesser le scan-

» dale d'un tel abus de pouvoir. » Les arrêtés furent cassés comme *contraires aux lois, attentatoires à l'autorité du roi, tendant à détourner de l'obéissance qui lui était due par les peuples auxquels les parlemens devaient l'exemple de la soumission.* Défenses furent faites, sous peine de désobéissance, et aux officiers du parlement de Paris de donner aucune suite, et à leurs subordonnés d'avoir aucun égard à ces arrêtés. Les intendans des provinces qui étaient dans le ressort de cette Cour eurent ordre de tenir la main à l'exécution de cet arrêt du Conseil, qui fut signifié au greffe du parlement, envoyé à chaque bailliage et sénéchaussée de sa juridiction, publié et affiché dans tout le royaume. Peu de jours avant cet acte solennel du Conseil, l'archevêque de Toulouse, pour se donner plus de force et rehausser l'idée de son crédit, s'était fait déclarer par le roi premier ministre en titre. Alors des hommes, qui depuis furent séparés de la cause royale, concouraient cordialement aux mesures fortes qui avaient pour but de la servir. Dès ce temps-là les séditieux voulurent prendre le Palais-Royal pour le lieu de ralliement. Le duc d'Orléans fit afficher que les priviléges des habitans renfermés dans son enceinte étaient suspendus. Il y appela lui-même des troupes pour disperser les rassemblemens. Il fit plus : il porta au roi un mémoire, dans lequel il lui demandait de ne pas laisser le bien de son service et la tranquillité de son État dépendre de la mobile succession des mi-

nistres et de la diversité de leurs caractères, mais d'établir dans chaque département un conseil dont la permanence garantît la stabilité des principes, et la continuité ainsi que l'unité des opérations. Le roi remercia le duc d'Orléans de son zèle, et créa bientôt après deux conseils pour le département de la guerre et pour celui de la marine. Quelle fatalité horrible, quel génie de crime et de malédiction vinrent donc ensuite établir une division aussi désastreuse, là où régnait alors une si salutaire union?

Le parlement de Paris ne fut pas sans inquiétude à la lecture de l'arrêt du Conseil, dont nous venons de rendre compte. Il se sentit d'ailleurs très-promptement ennuyé du séjour de Troyes. Il ouvrit l'oreille à une négociation. L'archevêque de Toulouse eût pu la rendre plus favorable au roi; mais en menaçant il avait peur. Il était encore plus préoccupé de conserver sa place que de la bien remplir. La plus légère apparence de paix lui paraissait devoir être saisie sans délibération. Le roi retira provisoirement les deux édits bursaux qui avaient été votés par les notables, et les hommes d'État jugèrent de ce moment son autorité compromise. Le parlement de Paris enregistra provisoirement la prorogation des deux vingtièmes avec plus d'exactitude dans leur perception, et les parlemens de province lui reprochèrent d'avoir violé les principes qu'il venait de professer. « Vous êtes » aussi sage que Charles V, » dit le parlement

au roi, qui venait d'être entraîné à une si dangereuse imprudence. « Je suis content de votre » obéissance, » répondit le roi au parlement qui, même en enregistrant les vingtièmes, venait de répéter qu'il *persistait dans tous ses arrêtés*. Quoi qu'il en soit, le parlement de retour à Paris fut mis en vacances, et il y eut réellement une tranquillité passagère.

Le terme des vacances arriva, et les sources de discorde se rouvrirent. Le gouvernement arrêta une grande mesure. Louis XVI vint tenir une séance royale au parlement de Paris. Il vint répondre en personne aux pétitions qui lui avaient été adressées de toutes parts pour la convocation des états-généraux. Il vint défendre avec solennité les principes de la monarchie contre cette attaque universelle de la ligue parlementaire. Enfin il apportait avec lui deux édits; l'un créant, pour la libération de l'État et pour l'exécution même des réformes, des emprunts successifs, qui, pendant le cours de cinq années, devaient monter à quatre cent vingt millions; l'autre restituant aux Français non-catholiques ces droits naturels et civils qu'on n'avait jamais dû leur enlever. Et sur ces deux grands actes d'administration et de législation, le roi voulait entendre lui-même son parlement. Il permettait que les deux édits fussent délibérés à haute voix en sa présence.

Aujourd'hui que l'esprit de faction est honteux de lui-même, et voit avec effroi la suite d'excès qui

ont été engendrés l'un de l'autre ; lorsque, avec le calme d'une raison et les lumières d'une expérience qui ont coûté si cher, on relit le discours vraiment admirable que proféra, dans cette séance, au nom du roi, le garde-des-sceaux Lamoignon, on ne conçoit pas que tant de noblesse, tant de franchise, des besoins si pressans, des sacrifices si étendus, un patriotisme si vrai n'aient pas désarmé l'opposition. Sans doute il y avait, dans ce discours sur la puissance illimitée de la couronne, quelques maximes qui ne s'accordaient pas avec l'esprit du moment. Mais ces principes théoriques étaient transcrits, mot pour mot, des registres même du parlement devant lequel on les professait, et dans la pratique le roi venait imposer à son autorité les freins les plus forts et les plus multipliés. Ainsi, on disait en principe que le roi *devait compte à Dieu seul de l'exercice de son pouvoir suprême*, et de fait le roi s'engageait solennellement *à faire publier tous les ans le compte des finances*. On établissait qu'*au roi seul appartenait le droit de juger si la convocation des états-généraux était utile ou nécessaire*, et le roi promettait de faire cette convocation *avant cinq ans*, et, pour garantir l'exécution de cette promesse, le roi bornait à cinq ans la prorogation des vingtièmes, ainsi que les emprunts successifs qu'il venait faire enregistrer. Le roi, en sortant de l'assemblée des notables, avait annoncé pour quarante millions de réformes annuelles; le garde-des-sceaux en produisait au parlement pour plus

de cinquante, article par article, et il en faisait espérer encore davantage. Tout ce que demandait le bon, le vertueux Louis XVI, c'était un peu de temps pour se préparer à une aussi grande mesure que le renouvellement des états-généraux, après soixante-quinze ans d'interruption ; c'était de ne se présenter à la nation assemblée qu'en pouvant *lui communiquer tout ce qu'il aurait fait pour son bonheur et pour le rendre durable.*

Voilà ce que le parlement de Paris ne voulut pas accorder à son roi qui venait le lui demander en personne, et voilà quel sera aux yeux de la postérité le tort irrémissible de cette Cour de justice.

Il est juste d'avouer qu'il y eut, dans cette séance, une grande faute commise par le gouvernement. Lorsqu'en présence du roi toutes les opinions eurent été proférées et débattues à haute voix, il parut évident que la majorité était pour enregistrer purement et simplement les deux édits que le roi avait apportés. Le moment venu de résumer les opinions et de compter les voix, le garde-des-sceaux observa tout-à-coup qu'en principe les voix ne se comptaient pas partout où était le souverain, et que tout suffrage en sa présence était purement consultatif. Le roi lui-même prit la parole, dit qu'il était suffisamment instruit, et ordonna l'enregistrement des édits. Un murmure sourd parcourut aussitôt l'assemblée. Non-seulement l'opposition, mais beaucoup de ceux qui étaient prêts à voter pour le gouvernement se plaignirent d'un renver-

sement de formes. Le premier prince du sang se joignit à eux. Soit qu'il eût hérité de cet esprit d'indépendance et de cette prévention pour la liberté qui avait caractérisé son bisaïeul; soit qu'il s'amusât d'être sous Louis XVI le chef de l'opposition parlementaire, comme le feu prince de Conti s'en était amusé sous Louis XV; soit enfin que des jalousies et des démêlés de cour dont il croyait avoir à se plaindre, l'eussent sérieusement aigri, le duc d'Orléans éleva la voix pour demander si c'était une séance royale ou un lit de justice qui se tenait actuellement? Sur la réponse du garde-des-sceaux que c'était une séance royale, le prince soutint qu'on devait compter les voix. On répéta l'assertion contraire, et le duc d'Orléans demanda qu'on insérât dans l'enregistrement qu'il avait été fait *du très-exprès commandement du roi*. On repoussa cette proposition, et le duc sans hésiter, dit, « qu'il ne lui restait plus qu'à protester contre » l'illégalité avec laquelle cette séance était ter- » minée (1). »

(1) Le lecteur attachera sans doute d'autant plus d'intérêt aux détails suivans, qu'ils sont écrits par un témoin oculaire qui assistait lui-même, comme membre du parlement, à cette séance mémorable.

« Quand toutes les voix eurent été prises par le premier président, au lieu de laisser former au moins le vœu du parlement par la rédaction des avis et la suspension des suffrages, le garde-des-sceaux monta auprès du roi, conféra quelques momens avec lui à voix basse; après quoi le roi consterna l'assemblée en prononçant ces paroles : « Après avoir entendu vos avis, je trouve qu'il est né-

Le roi retiré, le parlement resta en séance. Le duc d'Orléans fut prié de mettre sa protestation par écrit, et ne la fit pas attendre. La grande majorité s'y réunit, et il sortit des chambres assemblées un arrêté conçu en ces termes : « La » Cour, délibérant sur l'illégalité de ce qui » vient de se passer à la séance du roi, dans

---

» cessaire d'établir les emprunts portés dans mon crédit. J'ai pro- » mis les états-généraux avant 1792, ma parole doit vous suffire. » J'ordonne que mon édit soit enregistré. » Le garde-des-sceaux prononça aussitôt l'enregistrement comme dans un lit de justice. Une légère rumeur parcourait les rangs pendant que le greffier en chef écrivait sur le replis de l'édit la mention de l'enregistrement, lorsque le duc d'Orléans, placé très-près du roi, éleva la voix pour protester contre la séance qu'il qualifia d'illégale, et demanda qu'il fût dit que l'enregistrement était fait du très-exprès commandement de Sa Majesté. Le roi surpris répondit avec embarras ces propres paroles : « Cela m'est égal..... Vous êtes bien le » maître.. Si.. c'est légal, parce que je le veux. » Il fut fait ensuite lecture de l'édit concernant les non-catholiques; après quoi le garde-des-sceaux ayant pris de nouveau les ordres du roi, remit la délibération au lendemain en assemblée ordinaire. Il était cinq heures du soir, et l'assemblée durait sans interruption depuis huit heures du matin *.

Aussitôt après le départ du roi, les enquêtes demandèrent avec vivacité la continuation de l'assemblée, s'écriant qu'après ce qui venait de se passer, il n'était pas sûr qu'il y eût un lendemain

* Au moment où le roi se leva pour sortir, dit en note l'écrivain véridique dont nous empruntons ces détails, Molé de Champlatreux, gendre du garde-des-sceaux, quitta sa place et vint se mettre à côté de moi qui, étant le dernier reçu du parlement, étais auprès de la barre; et lorsque Lamoignon passa, il lui dit : « Quelle scène vous venez de » faire! » Lamoignon, continuant sa marche, répondit gravement : « C'est l'usage. »

» laquelle les voix n'ont pas été recueillies, comp-
» tées et réduites en la manière prescrite par les
» ordonnances, de sorte que la délibération n'a
» point été complète; déclare qu'elle n'entend
» prendre aucune part à la transcription ordonnée
» et faite sur ses registres de l'édit d'emprunt
» graduel et successif pendant cinq années, et sur
» le surplus continue la délibération à demain. »

Le surplus était ce second édit dont nous avons indiqué l'objet, cette loi qu'appelaient depuis si long-temps la raison, la justice, l'humanité; qui, ne pouvant guérir la blessure faite à la France par la révocation de l'édit de Nantes, en adoucissait du moins les suites funestes, donnait un état civil à tous les protestans restés dans cet empire,

---

pour le parlement, ou du moins que tous ceux qui avaient assisté à la séance continuassent à jouir de leur liberté. On demanda au due d'Orléans de répéter sa protestation, et elle fut écrite sur le registre en ces termes : « Sire, je supplie Votre Majesté de per-
» mettre que je dépose à vos pieds et dans le sein de la Cour la dé-
» claration que je regarde cet enregistrement comme illégal, et
» qu'il serait nécessaire, pour la décharge de ceux qui sont cen-
» sés y avoir délibéré, d'y ajouter que c'est par l'exprès com-
» mandement de Votre Majesté *. »

(*Note des nouv. édit.*)

* « Le duc d'Orléans n'avait pas prononcé ces propres paroles. Il était fort embarrassé de rassembler ses phrases, quand le parlement voulut en faire registre; et, comme il répétait assez mal sa leçon, quelques-uns le reprenaient, et par-dessus tous l'abbé ***, de sa place, le remettait sur la voie et se chargeait de dicter pour lui; ce qui causait quelque confusion; sur quoi une voix s'écria assez plaisamment : « Eh!
» Messieurs, écoutez M***; ne voyez-vous pas qu'il doit savoir cela
» mieux que M. le duc d'Orléans. »

et aurait dû, ce semble, les concilier à l'autorité paternelle de Louis XVI. Le malheur du parlement devait être de résister même à cet édit, comme le malheur de Louis XVI devait être de se voir encore puni de ce bienfait.

Il était sans doute impossible que le roi laissât subsister l'acte par lequel le parlement venait de décréditer un emprunt indispensable pour la conservation de l'État, et aucun homme sensé ne dut être surpris d'apprendre dès le lendemain que le roi mandait la grande députation du parlement avec ses registres. Mais le premier ministre, qui semblait avoir résolu de se montrer sévère et d'être faible, s'abandonna légèrement à cette tyrannie odieuse qui punit la liberté individuelle des suffrages dans un corps constitué par la loi pour délibérer. Il fit enlever par lettres-de-cachet deux magistrats qu'il envoya prisonniers dans deux châteaux forts. Un troisième ordre de la même nature exila le duc d'Orléans dans sa terre du Rainci, et cette punition aggrava la haine que ce prince avait déjà vouée depuis long-temps à la cour.

Grâce à cette dernière entreprise du ministère, le parlement qui n'eût pu se présenter à Versailles qu'en accusé, pour subir la radiation de ses registres, se présenta en accusateur dénonçant l'emprisonnement ou l'exil illégal, et réclamant la liberté immédiate de deux de ses membres et celle du premier prince du sang. Le roi commença par faire biffer sur les registres l'arrêté de la veille, et défendit

expressément de le remplacer d'aucune manière. Quant au prince et aux deux magistrats dont la liberté était demandée, toute la réponse du roi fut « qu'il avait puni deux magistrats dont il avait dû » être mécontent, et que lorsqu'il s'était déterminé » à donner des marques de mécontentement à un » Prince de son sang, il ne devait aucun compte » de ses raisons à son parlement (1). »

De ces derniers mots, des actes d'autorité qui les avaient amenés, sortit non-seulement une contestation nouvelle ajoutée à tant d'autres, mais le débat le plus dangereux par sa nature et par ses conséquences, un débat non sur l'emploi, mais sur l'existence même des lettres-de-cachet; une réclamation non d'aucun droit particulier appartenant au prince exilé, aux deux magistrats captifs, mais du droit universel inhérent à vingt-quatre millions

(1) « Je fus de cette députation, dit M. Sallier dans l'ouvrage que nous nous plaisons à citer; et parmi différentes observations que j'eus lieu de faire en plus d'un sens, j'eus occasion de remarquer combien quelques-uns de ceux que leur devoir appelait à être les défenseurs du trône, et qui travaillaient dès lors à la révolution, se jouaient déjà du respect et des bienséances.

» La députation se retirait. Je sortais le dernier du cabinet avec les gens du roi. Nous touchions encore le seuil de la porte, lorsque l'avocat-général Séguier, vieilli dans l'habitude du respect pour les paroles du roi, nous dit à voix très-basse : « Mais cette » réponse n'est cependant pas aussi dure qu'on aurait pu le » craindre. » Hérault de Séchelles, éclatant de rire et parodiant en bouffon la stupidité populaire, répondit tout haut : « O mon » Dieu! oui! Vive notre bon roi! » *Ann. franç.* par M. Sallier, pag. 139. (*Note des nouv. édit.*)

de Français, une lutte enfin dans laquelle tout l'avantage ne pouvait manquer d'être du côté du parlement.

Tandis que le premier ministre voulait tout faire à la fois pour gagner au moins quelque faveur à quelque partie de son administration, les parlemens le contrariaient en tout, pour ne pas le laisser parvenir à cette popularité qu'ils voulaient garder exclusivement pour eux, afin de s'en servir contre lui. Ainsi Louis XVI, bien plus véritablement religieux qu'aucun de ses censeurs, fut à peu près, dans les chambres assemblées de Paris, accusé d'oublier et sommé de *maintenir la religion de ses pères et celle du royaume*, parce qu'il ne se croyait pas permis de refuser la jouissance des droits naturels et civils à des chrétiens différant de lui sur quelques points de leur croyance. Ce ne fut qu'après un assaut de remontrances et d'injonctions réitérées, après avoir essayé ce que pourraient contre une loi si juste ou les cris absurdes du fanatisme, ou les calculs sordides de la fiscalité (1), qu'on accorda la sanction de l'enregistrement à ce vœu du roi qui était le vœu de tous les gens de bien. La

(1) On voulut mettre pour condition à l'enregistrement que les biens confisqués sur les religionnaires seraient restitués à leurs héritiers, et le roi fit cette réponse remarquable : « Je pourvoirai à » ce qui regarde la restitution des biens des religionnaires, sans » répandre le trouble dans les possessions qui ont la faveur de » *l'ancienneté* et de *la bonne foi*. Mon édit annonce cette disposition qui ne peut avoir lieu qu'après l'enregistrement.»

W.

formation des assemblées provinciales, la perception des revenus publics éprouvèrent chaque jour de nouvelles difficultés dans les provinces. Le droit de consentir les impôts fut contesté aux états de Languedoc par le parlement de Toulouse, et à ceux de Bretagne par le parlement de Rennes. Celui de Metz enjoignit à l'assemblée des Trois-Évêchés de ne souscrire à aucun abonnement. Le parlement de Grenoble imita celui de Bordeaux, empêcha nettement l'exécution des édits du roi par des arrêts de défense, et toute la machine de l'administration se trouva subitement arrêtée en Dauphiné.

Pendant quatre mois toute la France retentit de remontrances, d'arrêtés, de cris de toute espèce qui demandaient impérieusement la révocation de l'exil du prince, la liberté des magistrats prisonniers, l'abolition des lettres-de-cachet; et déjà même quelques vœux se firent entendre pour la destruction de la Bastille et des autres prisons d'État. Les réponses du roi, arrêtées dans son Conseil, se trouvaient en désaccord avec ses sentimens et ses actions. C'était certainement une bizarre circonstance, et un étrange contre-sens que d'avoir amené les choses au point de faire défendre la théorie des lettres-de-cachet par la bouche du roi qui, dans la pratique, se vantait avec justice d'*en avoir fait un usage plus modéré qu'aucun de ses prédécesseurs*, et qui, d'époque en époque, avait resserré dans des bornes toujours plus étroites l'exer-

cice de ce pouvoir. Mais le nombre est bien grand des hommes en autorité qui, même sans avoir embrassé l'exécrable système de ne compter jamais la justice pour rien, trouvent cependant commode de pouvoir s'en affranchir quand il leur plaît. Le premier ministre d'ailleurs calculait qu'il aurait bientôt besoin de moyens rigoureux. Il méditait un changement complet dans l'administration générale de tout le royaume; il s'attendait à des résistances, ne connaissait pas une autre manière de les vaincre, hélas! et ne savait même employer la seule qu'il connût.

Vers le mois d'avril 1788, le gouvernement, fidèle à l'engagement qu'il avait contracté de rendre un compte annuel des finances, annonça qu'il allait publier l'état de recette et de dépense de l'année courante. Le résultat du compte avait déjà percé dans le public. La disproportion du revenu ordinaire avec les charges totales de cette année était de cent soixante millions. Ce déficit devait être non-seulement couvert mais excédé de sept millions par le produit présumé des emprunts successifs, et par la portion réalisée des réformes promises. Celles-ci, que nous avons vues arrêtées pour la seconde année à cinquante millions, étaient consommées, dès ce premier compte, pour la valeur de trente-six, et l'on annonçait une nouvelle progression qui les porterait jusqu'à cent deux millions pour l'année 1792, époque de la tenue des états-généraux. M. Lambert, alors contrôleur-

général des finances, long-temps membre distingué du parlement de Paris, joignant à toutes les vertus morales et religieuses une instruction profonde et une méthode admirable, M. Lambert avait mis à ce *Compte rendu* le sceau de son travail et de sa probité. On avait songé à calmer les esprits en même temps qu'à les éclairer. Tout en soutenant le droit d'expédier des lettres-de-cachet, on avait dans le fait révoqué celles qui avaient été lancées contre le duc d'Orléans et les deux magistrats. Le premier était entièrement libre : les deux autres, sortis de prison, avaient eu la permission de se rendre dans leurs terres. Une émulation louable se faisait remarquer dans les divers départemens. Le comte de Brienne avec le conseil de la guerre, le comte de La Luzerne avec celui de la marine se livraient sans relâche à un travail assidu dont quelques objets peut-être étaient d'une utilité douteuse, mais dont l'ensemble attestait certainement le zèle et l'intégrité. Le garde-des-sceaux, aidé des lumières et des vertus de cet autre Lamoignon, dont le nom ne se prononce plus sans douleur et sans respect, s'occupait infatigablement de la réforme si nécessaire dans la législation criminelle, et de l'amélioration tant désirée dans l'éducation publique. Il avait déjà commencé d'associer à ses nobles travaux le parlement de Paris, en demandant qu'il s'y formât un comité pour concourir à l'examen et à la discussion des projets de lois nouvelles. Une première *déclara-*

tion du roi, précieuse pour les droits du citoyen et pour la défense de l'innocent, avait déjà été envoyée aux chambres assemblées. Le baron de Breteuil s'appliquait à l'embellissement de Paris, mais à ce genre d'embellissement qui est salutaire et n'est point onéreux. Il dégageait les ponts des masures malsaines qui les surchargeaient; rendait à l'air sa circulation et sa salubrité; isolait, multipliait et enrichissait les hôpitaux; obéissait enfin au vœu le plus cher du roi, en soignant le pauvre avec une attention suivie. Le ministre des affaires étrangères, homme instruit et aimable, d'un esprit fin, doux, conciliant, et qui a montré par la suite qu'il savait y joindre le courage, le comte de Montmorin conservait la paix du dehors qui avait pensé être troublée par les querelles de la Hollande. C'est un problème aujourd'hui, s'il ne faut pas regrètter les succès qu'eut alors son habileté; si l'on n'eût pas détourné le cours menaçant de la sédition, en portant subitement les esprits vers une occupation aussi dominante qu'immédiate; et si ces parlemens, qui refusaient tout subside à la demande raisonnée des ministres, n'eussent pas cédé au cri impérieux et alarmant de la guerre. Quoi qu'il en soit de cette question, élevée comme tant d'autres après l'événement, il est certain qu'alors l'état des finances faisait frémir à l'idée d'une seule campagne. Le simple simulacre d'un camp établi à Givet n'avait pas pu se réaliser. La paix seule était désirée, elle était obtenue, et le tableau gé-

néral que nous venons de tracer, semblait devoir rappeler le crédit public au secours des finances, seule partie malade dans l'administration.

Tout-à-coup, comme si elles eussent craint que le crédit public ne se relevât des blessures sans nombre qu'elles lui avaient portées, les chambres assemblées du parlement de Paris imaginèrent d'envoyer au roi, le 13 avril 1788, des remontrances sur la séance royale du 19 novembre 1787, pour répéter que *le parlement n'avait eu aucune part à l'enregistrement des emprunts ordonnés à cette séance*, et que *ces emprunts étaient illégaux*.

A quelques jours de là, un de Messieurs dénonça les recherches que faisaient les contrôleurs de vingtièmes pour établir la taxe des contribuables dans les provinces qui n'avaient pas abonné cet impôt. Le parlement reçut la dénonciation, arrêta, il faut le dire pour le croire, que *l'augmentation progressive des vingtièmes ne devait pas suivre l'augmentation progressive des revenus*, ce qui était dire que le vingtième ne devait pas être le vingtième; ordonna qu'*il serait informé de l'existence et de la conduite des contrôleurs*, et que *les gens du roi rendraient compte des informations à la Cour dans un mois*.

Les prêteurs craignirent d'être ruinés, les contrôleurs d'être pendus; on ne porta point aux emprunts, on ne perçut point l'impôt.

Cependant la fermentation continuait dans tous les autres parlemens, et chaque jour en augmen-

tait la violence. La question générale de lettres-de-cachet avait survécu à la délivrance des individus qui en avaient été frappés quelque temps. Plusieurs provinces restaient privées du bienfait d'une assemblée provinciale, parce qu'une Cour de justice leur avait défendu d'en jouir, et parce qu'un don du roi à ses peuples avait été intercepté par ses juges. Des parlemens s'écrivaient entre eux pour s'enhardir à la résistance ; d'autres écrivaient au souverain pour lui déclarer qu'ils ne lui obéiraient pas, et pour le sommer d'assembler immédiatement les états-généraux. Ils s'accordaient sur un point, et se contredisaient sur un autre. Un commandant, un commissaire du roi entraient dans une de ces Cours pour faire enregistrer un édit ; le tribunal tout entier disparaissait, et laissait le commandant seul avec le greffier et le premier président. La loi enregistrée, le commandant parti, tout le tribunal accourait pour déclarer l'enregistrement nul. Les routes étaient couvertes de *grandes députations* des parlemens, qui allaient à Versailles voir biffer leurs registres de la main du roi, et qui retournaient dans leur ville couvrir une nouvelle page d'un nouvel arrêté plus audacieux que celui qui venait d'être annulé. Plus ces actes étaient incendiaires, plus ils respiraient la révolte, et plus on s'empressait de leur donner une publicité effrayante. L'impossibilité de gouverner arrivait rapidement. Le premier ministre, possédant en vain toute la con-

fiance du roi, parvenu auprès de son maître à un excès de crédit dont lui-même se disait effrayé, allait se trouver dénué de toute espèce de pouvoir. Il avait à lutter contre la nature autant que contre les hommes. Une mauvaise complexion, d'anciennes infirmités, une tête faible, un sang allumé par le travail et le chagrin, le mettaient toutes les semaines aux portes de la mort. Sans cesse les médecins lui défendaient de s'occuper même d'une seule affaire, et il s'acharnait à porter le poids de toutes. C'est dans un état si déplorable, du milieu de cette faiblesse physique et morale, que l'archevêque de Toulouse, devenu archevêque de Sens, méditait d'opérer à la même heure sur toute la surface de France un changement qui, devant rencontrer de tels obstacles, eût exigé la réunion d'un ministre aussi fort que Richelieu, avec un roi aussi soumis dans le conseil et aussi brave dans l'action que l'était Louis XIII.

Tous les commandans, tous les intendans de provinces eurent ordre de se rendre chacun à son poste; d'y attendre les instructions qu'ils recevraient tous le même jour, et de les exécuter sans se permettre la plus légère altération. On vit, dans Versailles, des sentinelles placées à la porte et à chaque fenêtre de l'imprimerie royale. Aucun des ouvriers qu'on y employait ne put en sortir : ils dormaient dans l'atelier, et recevaient leur nourriture du dehors. Un lit de justice fut annoncé comme étant très-prochain, et devant être très-

solennel. On parlait de venger à la fois l'autorité royale et l'intérêt des peuples, de couper d'un seul coup la racine de toutes ces insurrections parlementaires. Une anxiété générale parcourait les premières classes de la société, et les magistrats la ressentaient particulièrement.

Un de ces magistrats dont nous avons déjà parlé, cet homme qui ne manquait ni de talens, ni de lumières, ni de courage, mais si ardent, si tourmenté du désir de la célébrité, si infatué des prétentions chimériques de son corps ; cet homme qui devait être successivement l'injuste détracteur de la noblesse et de la royauté, puis le flatteur pernicieux de l'une et de l'autre, puis la déplorable victime de ses excès dans tous les sens, le conseiller d'Éprémesnil parvint à corrompre la femme d'un de ces ouvriers enfermés dans l'imprimerie royale, et par elle son mari. On lui apporta dans une boule de terre glaise plusieurs feuilles imprimées : il connut quelques dispositions des édits qui allaient se produire.

A peine avait-il les feuilles entre les mains, et déjà il courait chez le premier président, demandait l'assemblée des chambres, leur dénonçait ce qu'il savait des projets ministériels, et faisait la motion d'un serment, par lequel tous les membres se lieraient à n'autoriser aucune innovation, et à ne prendre place dans aucune compagnie qui ne serait pas le parlement lui-même, composé des mêmes personnages et revêtu des mêmes droits.

Ce serment fut prêté : il servit de prélude à celui du jeu de paume, qui devait suivre onze mois après. Une déclaration fut rédigée, qui préluda de même à la déclaration des droits, et dans laquelle le parlement ne manqua pas de ramener la question populaire de la liberté individuelle. Il rangea parmi les droits de la nation celui d'accorder librement les subsides par l'organe des états-généraux, parmi les droits du citoyen celui sans lequel tous les autres sont inutiles, de ne pouvoir être arrêté par quelque ordre que ce soit, si ce n'est pour être remis sans délai entre les mains de juges compétens.

Les pairs étaient à la séance, et la déclaration et le serment passèrent à l'unanimité.

Instruit de ce qui venait de se passer, le premier ministre en conçut un ressentiment aisé à expliquer, et que ses collègues partagèrent. Le succès des opérations qui allaient se développer reposait principalement sur le secret qui devait les couvrir, jusqu'à l'instant précis où elles seraient manifestées dans le lit de justice. Le roi se sentit vivement offensé.

Un arrêté du Conseil cassa l'arrêté pris la veille par le parlement de Paris, avec la défense, tant de fois bravée, d'en rendre de pareils à l'avenir sous peine de désobéissance. Quant au conseiller d'Éprémesnil qui avait été le promoteur de cette séance et des résolutions qu'on y avait prises, un ordre secret fut donné pour l'arrêter, lui et un de

ses collègues nommé Goislard, qui l'avait aidé dans sa manœuvre et imité dans sa passion.

Les deux magistrats avaient dû être arrêtés chacun dans sa maison, à la pointe du jour. On s'y présenta en effet. Comment l'un et l'autre parvinrent à s'échapper, c'est ce qui est difficile à comprendre, sans soupçonner quelque collusion de la part du chef de la police, qui, comme l'on sait, appartenait à la magistrature. Quoi qu'il en soit, d'Éprémesnil couvert de l'habit de livrée d'un de ses gens, Goislard déguisé d'une autre manière, coururent se réfugier au Palais où, s'étant revêtus de leurs robes magistrales, ils dénoncèrent au premier président l'attentat formé contre leurs personnes. Convoquer le parlement, assembler les chambres, inviter les pairs, mettre sous la sauvegarde de la loi les deux magistrats menacés, tout cela fut l'affaire d'une heure. Alors le parlement arrêta d'envoyer sur-le-champ une députation au roi à Versailles, et de rester en séance jusqu'au retour des députés.

Ils revinrent annoncer que le roi avait refusé de les recevoir, en leur faisant dire qu'il voulait être obéi, et que les deux magistrats se rendissent prisonniers. On résolut à l'instant l'envoi d'une nouvelle députation. Il fut arrêté de plus que la délibération serait continuée pendant la nuit, et que la Cour persévérerait à recueillir dans son sein et à défendre par sa présence ceux de ses membres qu'on voulait lui enlever.

Pendant la nuit les magistrats, du lieu de leur séance, entendaient d'abord un bruit tumultueux, bientôt après des pas de chevaux et un cliquetis d'armes. C'étaient un détachement de gardes-françaises, un de gardes-suisses, et un troisième de cavalerie qui investissaient le Palais. Les deux magistrats menacés eurent recours à leur déguisement du matin, et essayèrent, mais en vain, de s'échapper. Il leur fallut reprendre leur robe et remonter à leurs places. Bientôt avenues, corridor, salles, tout fut occupé. Les portes de la grand'chambre étaient fermées : le major des gardes-françaises s'y présenta avec des sapeurs, menaçant de les enfoncer si l'on refusait de les ouvrir. Elles furent ouvertes.

Ce major était connu par une fermeté extrême : gentilhomme de la plus ancienne extraction, rempli de l'idée de ses ancêtres, il était bien plus enclin à outrer les principes d'honneur qu'à les oublier un instant. Une fois il s'était cru offensé par un prince du sang, et, en affectant de se trouver partout sur son passage, lui avait fait comprendre qu'il osait lui demander une satisfaction : le prince avait eu la générosité de deviner l'appel et de s'y rendre : le digne petit-fils du grand Condé s'était battu en duel avec le marquis d'Agoust. Il n'était pas dans la nature d'un tel homme de se faire, comme on l'a dit dans ces temps d'exagération, le vil instrument du despotisme ministériel; mais, serviteur du roi, il croyait de son devoir d'obéir dès

que le roi ordonnait. Frappé, en entrant dans la grand'chambre, par le spectacle imposant de cent cinquante magistrats et de dix-sept pairs de France, qui tous en silence offraient sur leur visage l'empreinte de la douleur et de l'indignation, le marquis d'Agoust déclara qu'il s'était vu à regret chargé de l'exécution d'ordres rigoureux, mais que ces ordres devaient être obéis, et qu'il fallait que MM. d'Éprémesnil et Goislard se remissent entre ses mains. On lui demanda s'il les distinguait dans le nombre des magistrats qu'il voyait assemblés? Il répondit qu'il ne les connaissait point. On lui répliqua « que, s'ils étaient présens, ils ne pou-
» vaient lui échapper, puisque la salle était envi-
» ronnée de toute part; que la Cour des pairs était
» occupée à délibérer; qu'elle attendait le retour
» d'une députation envoyée vers le roi, et qu'il
» était requis de se retirer, jusqu'à ce que la déli-
» bération fût achevée, et l'effet de la députation
» connu. » Il se retira.

Le gouvernement resta inflexible. La seconde députation revint comme la première sans avoir pu pénétrer jusqu'au roi. Le marquis d'Agoust reçut de nouveaux ordres, rentra dans la grand'chambre, et somma le premier magistrat près duquel il se trouva de lui montrer M. d'Éprémesnil. Sur la réponse du magistrat qu'il n'était pas fait pour être le délateur de son collègue, le major conjura la Cour de ne pas le réduire à une extrémité affreuse, entre le respect qu'il voulait toujours por-

ter au parlement, et la fidélité qu'il devait au roi. A ce mot il se forma, dit-on, un groupe de jeunes conseillers, qui mirent dans leur centre les deux coupables. Un magistrat moins jeune et moins exalté observa que, s'il était un des deux individus sommés de se rendre, il ne se croirait pas permis de compromettre pour sa cause personnelle le parlement tout entier. Ce mot peu généreux fut saisi généreusement par d'Éprémesnil. Il fendit les rangs qui le couvraient, se nomma et entraîna Goislard par son exemple. Avant de sortir, il fit au parlement un adieu pathétique et courageux, déplorant la perte de la liberté publique, l'avilissement de la magistrature, et la profanation du sanctuaire des lois. Il demanda au ciel d'être la seule victime du despotisme ministériel, et lui et son compagnon d'infortune, s'arrachant du milieu des embrassemens et des larmes de leurs collègues, sortirent de la grand'chambre. Deux exempts de police les attendaient, et les conduisirent à deux voitures qui devaient mener l'un aux îles Sainte-Marguerite et l'autre à Pierre-en-Cise. En traversant la cour du Palais, et sur le marche-pied de la voiture, d'Éprémesnil essaya de remuer le peuple. Il lui demanda comment il pouvait laisser traiter ainsi ses magistrats? Quelques cris perdus s'élevèrent çà et là, mais il n'y eut pas l'ombre de mouvement. L'auteur de cette narration se rappelle que le désir d'observer de près des événemens qui acquéraient tant d'importance le conduisit ce jour-là au Palais.

Il entendit des jeunes gens, qui étaient loin d'appartenir à ce qu'on appelle communément le peuple ; il les entendit demander à des gardes-françaises, sous les armes, si, dans le cas où l'on voudrait délivrer le parlement, ils tireraient sur leurs concitoyens? et il entendit le soldat répondre constamment : « Je tirerais sur mon ami, je tirerais sur » mon frère, si j'en recevais l'ordre (1). »

Les deux magistrats une fois emmenés, le marquis d'Agoust acheva de remplir ses instructions ultérieures. Le roi enjoignait à tous les membres du parlement de se séparer : ils obéirent. Tous défilèrent en robe entre la double haie de fusiliers. Le major ferma les portes du Palais et en emporta les clefs (2).

Dès le lendemain le parlement reçut l'ordre de se transporter à Versailles le jour suivant pour la tenue de ce lit de justice tant annoncé. Avant de sortir de Paris les chambres se réunirent au Palais, et renouvelèrent l'engagement de regarder comme non avenu tout ce qui allait se passer à Versailles.

---

(1) Quatorze mois après, les soldats qui avaient prononcé ces paroles s'associaient aux Parisiens pour repousser les troupes et pour s'emparer de la Bastille. (*Note des nouv. édit.*)

(2) M. Sallier ayant mêlé au récit de cette séance des particularités qui lui donnent un caractère encore plus dramatique, sans lui rien ôter de sa fidélité, nous avons extrait des Annales françaises tout ce morceau que nos lecteurs retrouveront avec plaisir dans les éclaircissemens, sous la *note* (H).

(*Note des nouv. édit.*)

Le roi qui, même par la conscience qu'il avait de ses intentions pures, n'en était que plus malheureux des traverses et plus offensé des injustices qu'il éprouvait, ouvrit la séance par un discours concis et sévère, prononcé avec l'accent d'une douleur sombre. Il dit « qu'il n'y avait point d'écart » auquel, depuis une année, ne se fût livré le » parlement de Paris, imité aussitôt par les par- » lemens des provinces. Que le résultat de leurs en- » treprises était l'inexécution de lois intéressantes » et désirées, la langueur des opérations les plus » précieuses, l'altération du crédit, l'interruption » ou la suspension de la justice, enfin l'ébranle- » ment même de l'édifice social et de la tranquil- » lité publique. Qu'il devait à ses peuples, à lui- » même, et à ses successeurs, de réprimer de » tels écarts. »

Jusque-là il était impossible de nier un seul mot de ce que disait le roi, soit à l'égard des faits et des résultats dont il se plaignait, soit relativement à l'idée qu'il se faisait de ses devoirs. Passant au remède, après avoir exposé le mal, le roi annonça « que, forcé à regret de punir quelques ma- » gistrats, il aimait mieux prévenir que réprimer » de semblables excès. Qu'il ne voulait pas détruire » ses parlemens, mais les ramener à leur devoir » et à leur institution. Qu'il voulait convertir un » moment de crise en une époque salutaire pour » ses sujets; commencer la réformation de l'or- » dre judiciaire par celle des tribunaux; procurer

» aux justiciables une justice plus prompte et moins
» dispendieuse ; confier de nouveau à la nation
» l'exercice de ses droits légitimes, qui devaient
» toujours se concilier avec ceux du souverain :
» qu'il voulait surtout mettre dans toutes les par-
» ties de la monarchie cet ensemble et cette unité
» de vues, sans lesquels un grand royaume est
» affaibli par le nombre même de ses provinces. »
Il ajouta, « que l'ordre qu'il venait établir n'était
» pas nouveau. Que le parlement était unique à
» l'époque où Philippe-le-Bel l'avait rendu séden-
» taire à Paris. Qu'il fallait à un grand État un
» seul roi, une seule loi, un seul enregistrement;
» des tribunaux d'un ressort peu étendu, chargés
» de juger le plus grand nombre de procès; des
» parlemens auxquels les plus importans seraient
» réservés; une Cour unique, dépositaire des lois
» communes à tout le royaume, enfin des états-
» généraux assemblés non une fois, mais toutes
» les fois que le besoin de l'État l'exigerait. Telle
» est, » dit le roi en finissant, « la restauration que
» mon amour pour mes sujets a préparée, qu'il
» consacre aujourd'hui pour leur bonheur. » Et
le garde-des-sceaux reçut le commandement de
faire connaître plus en détail les intentions royales.

Lamoignon, qui, dans ce jour mémorable, porta cinq fois la parole, commença par faire publier trois édits, dont l'utilité générale n'admettait aucun doute, même en accordant à ceux qui ont voulu en corrompre le motif, qu'on s'occupât plus

de faire du mal aux parlemens que de faire du bien aux peuples.

Le premier de ces édits, relatif à l'administration de la justice, la rendait en effet et moins dispendieuse, et plus prompte, et plus sûre.

Le parlement de Paris était réduit par un second édit à une grand'chambre, une chambre de tournelle, et une seule des enquêtes, formées en tout de soixante et treize conseillers et de neuf présidens.

La troisième loi nouvelle, produite sous le nom de *Déclaration du roi*, exauçait les vœux, on pourrait dire les cris qui, depuis long-temps, s'élevaient de toutes les parties de la France, pour solliciter la réforme du code et de la procédure criminelle. Il est douloureux, mais il est vrai de dire que dans les trente dernières années qui venaient de s'écouler, les méprises et trop souvent la passion des juges avaient produit des scènes d'iniquité et de barbarie qui avaient porté dans tous les esprits l'indignation et la terreur. Des hommes long-temps opprimés avaient fini par terrasser avec éclat leurs oppresseurs. D'illustres victimes avaient laissé après elles des vengeurs religieux. D'obscurs infortunés avaient rencontré de généreux patrons. Les préjugés de corps, une vanité tout à la fois puérile et cruelle, un esprit indomptable d'orgueil, de tyrannie et de haine, s'étaient armés en vain de tout leur pouvoir, pour étouffer les gémissemens, et pour punir les pro-

tecteurs de l'innocence. Ces gémissemens n'en avaient retenti que plus haut ; ces protecteurs n'en avaient été que plus dévoués à la cause qu'ils avaient embrassée. La philosophie, qui dans cette carrière ne courait pas risque de s'égarer, avait prêté tout son appui aux victimes, c'est-à-dire à l'humanité entière. La magistrature elle-même voyait, chaque jour, sortir de son sein des dénonciateurs magnanimes de ses routines barbares, les Servan, les Niondar, les Morvau (ce nom était pur alors), les Argis, les Catelau, tant d'autres, et ce Dupaty, dont les mémoires condamnés au feu venaient d'arracher trois innocens au supplice de la roue. De tous côtés on demandait que l'instruction d'un procès criminel fût surveillée par l'œil du public : qu'un accusé obtînt un conseil pour défendre sa vie et son honneur : que l'innocence, toujours présumée jusqu'à la condamnation, mît à l'abri de l'outrage un prévenu à qui la justice allait peut-être devoir une réparation : que même un condamné ne pût être livré à des peines arbitraires, que la question avant la mort fût supprimée comme l'avait été celle avant le jugement : que les juges fussent obligés de spécifier le délit qu'ils punissaient, et qu'on ne vît plus d'arrêt qui envoyât un homme à la mort pour les cas résultans du procès : qu'enfin un intervalle fût accordé entre la condamnation et le supplice ; et que pour casser une sentence de mort déclarée nulle par la loi, on n'attendît pas que l'homme

illégalement condamné eût été physiquement privé de la vie qu'on ne pouvait plus lui rendre. Voilà les objets, voilà les vœux qui étaient presque tous remplis par la troisième déclaration du roi.

Passant de l'administration de la justice aux formes de la législation, à ce grand changement qui était, on ne peut le nier, une révolution complète dans le gouvernement français, Lamoignon commença par exposer ce qu'il fallait voir dans cette Cour unique et suprême que le roi venait d'annoncer. Étrangère sans doute aux habitudes des derniers siècles, elle n'était cependant une innovation ni dans les annales, ni dans le droit public de la monarchie française. Le roi ne faisait que rétablir aujourd'hui ce tribunal supérieur autrefois existant, cette Cour plénière, que deux monarques français, dont un surnommé *le Sage*, avaient définie « le consistoire des féaux et des barons, la cour du baronnage et des pairs, le parlement universel, la justice capitale de la France, la seule image de la majesté souveraine, la source antique de toute la justice du royaume, et le principal conseil des rois. »

Le fond de cette Cour plénière devait être composé du chancelier ou garde-des-sceaux de France, et de la grand'chambre tout entière du parlement de Paris, dans laquelle prendraient séance les princes du sang, les pairs du royaume, les grands officiers de la couronne, des prélats, des maréchaux de France, des gouverneurs de provinces, d'au-

tres personnages également qualifiés, dix conseillers d'État ou maîtres des requêtes, deux magistrats de la chambre des Comptes de Paris, deux de la Cour des Aides, et un député de chaque parlement de province. Tous les membres de la Cour plénière étaient irrévocables et à vie. Ils devaient être présidés par le roi, en son absence par le chancelier ou le garde-des-sceaux, à leur défaut par le premier président ou autres présidens du parlement de Paris. Les séances habituelles devaient se tenir dans la grand'chambre du même parlement, et les sessions durer depuis le 1er décembre jusqu'au 1er avril.

Toutes ces explications données, tous ces édits lus et enregistrés du très-exprès commandement du roi, le garde-des-sceaux annonça une cinquième et dernière loi, qui constituait tous les parlemens du royaume en vacance, jusqu'à ce que le nouvel ordre fût établi; mesure qui, deux ans après, devait encore être imitée, non plus pour la réforme, mais pour l'anéantissement de toutes ces Cours. Cette dernière loi publiée, le roi reprit la parole. Il déclara que toutes ses volontés tendaient au bonheur de ses sujets, et que plus elles étaient modérées, plus elles seraient fermement exécutées. Il ordonna à ceux qui devaient être membres de la Cour plénière de rester à Versailles, aux autres de se retirer, et le lit de justice fut terminé.

Le lecteur peut maintenant juger par lui-même et les détails et l'ensemble de cette grande opéra-

tion, objet d'une censure qui a été implacable, et le principe d'une résistance qu'on a crue invincible. Condamnée alors sans examen, elle serait peut-être défendue aujourd'hui avec partialité. Ce qui est certain, c'est que le cri public qui s'éleva tout-à-coup pour dénoncer dans la Cour plénière l'instrument d'un despote, et un sénat d'esclaves, se serait moins trompé s'il eût accusé en elle une puissance rivale du trône et capable de l'ébranler. Une Cour qui n'eût eu aucunes racines dans les monumens de l'histoire et dans le respect des peuples; un sénat sans aïeux, sans fortunes, sans vertus, sans volonté, sans moyens; qui, créé par la force, maintenu et soudoyé par elle, n'eût pas renfermé dans toute son organisation un seul atome d'indépendance : un tel sénat sans doute eût pu ne présenter qu'un troupeau d'esclaves, destinés à étendre sur tous les parlemens et sur la nation entière le joug qu'ils auraient subi les premiers. Mais à aucune époque les chefs de l'antique noblesse française n'eussent été les instrumens serviles des calamités publiques, et ils l'eussent été aujourd'hui moins que jamais. Les chefs de la magistrature présentaient une garantie sans doute aussi assurée contre des soupçons si injurieux. Enfin, c'était une bizarrerie digne de l'inconséquence des temps, que les plus ardens dénonciateurs de la Cour plénière, ceux qui la peignaient avec les plus odieuses couleurs, comme un corps essentiellement dévoué à l'obéissance passive, fussent préci-

sément les membres qui devaient la composer, et qui avaient résisté antérieurement lors de la dissolution des parlemens; qui venaient de résister avec une malheureuse efficacité dans les séances royales tenues au parlement de Paris; qui résistaient dans le moment même, en ne voulant pas, malgré les ordres réitérés du roi, entrer dans la Cour où il leur commandait de venir occuper une place (1).

Quelques personnes qui, soit raison, soit préjugé contraire, ne partagèrent pas alors la prévention générale, admettaient la possibilité que cette *cour du Baronnage et des Pairs* écrivît la grande charte des libertés publiques, comme avaient fait les grands barons en Angleterre, et finît par composer une première chambre dans une représentation vraiment nationale. Nous n'examinerons pas ici cette conjecture, aussi plausible que toute autre, et nous reprendrons le récit des faits.

---

(1) La déclaration du déficit, l'établissement de la Cour plénière, la solennité du lit de justice, étaient comme à l'ordinaire, dans le public, le sujet de mille plaisanteries. Voici l'une des moins-mauvaises. On jugera par-là de ce qu'étaient les autres.

« On parle, dit-on, du mariage de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur *Déficit*, avec très-haute et très-puissante demoiselle mademoiselle *Plénière;* mais il s'élève, ajoute-t-on, de grandes difficultés contre cette alliance : la première, c'est que monseigneur est d'une taille énormie, et mademoiselle très-petite et très-peu formée; on prétend aussi que l'union serait incestueuse, tous deux étant enfans du *même lit.* » *Corresp. de Grimm*, T. IV, p. 521. (*Note des nouv. édit.*)

La grand'chambre du parlement avait, ainsi que les pairs et les grands officiers de la couronne, reçu l'ordre de rester à Versailles. Les autres chambres devaient en partir. Toutes étaient déclarées en vacance, et le Palais de justice était fermé à Paris. Dans ces circonstances, et n'ayant plus de lieu pour se réunir, le parlement, à peine descendu des appartemens royaux, tint une assemblée générale, non pas dans un *jeu de paume*, mais dans une auberge à Versailles. Il est à peu près certain que la majorité de la grand'chambre, en connaissant, dans son entier, le plan dont on ne lui avait dénoncé à Paris que des fragmens, penchait fortement vers la soumission. Mais ce serment fatal par lequel d'Éprémesnil l'avait engagée à se lier d'avance, l'adresse que mirent les autres chambres à se prévaloir de cet *engagement sacré*, l'esprit d'opposition porté au plus haut degré dans la plupart de ces pairs, qu'on présentait ailleurs comme les agens du pouvoir arbitraire, tout empêcha le retour vers les volontés du souverain. On arrêta une déclaration portant « que le silence » des magistrats en présence de Sa Majesté ne de- » vait pas être regardé comme un acquiescement » aux édits; qu'ils se regardaient comme parfaite- » ment étrangers à ce qui venait de se passer, et » qu'ils n'accepteraient aucune place dans la nou- » velle *Cour* dénommée *plénière;* leurs sermens, » leurs devoirs, et leur fidélité au roi ne leur » permettant pas d'y siéger. » La rédaction de cet

arrêté ne fut cependant pas résolue définitivement dans cette soirée, et on l'ajourna au lendemain.

Le lendemain, le roi, informé de la délibération de la veille, crut pouvoir en prévenir l'effet en paraissant l'ignorer, et en tenant dans ses appartemens une nouvelle séance en forme de lit de justice, à laquelle il appela tous ceux qui composaient la grand'chambre du parlement. Il leur déclara « qu'il les rassemblait pour leur confirmer sa » volonté; qu'il persisterait dans un plan qui avait » pour base la tranquillité comme la félicité de » son peuple, et qu'il se reposait sur leur zèle » autant que sur leur fidélité. » Toutes les chambres coururent dans le lieu où elles s'étaient assemblées la veille, et à l'unanimité sinon des sentimens au moins des voix, « les membres de la » Cour persistèrent dans toutes leurs résolutions, » et particulièrement dans celle du 3 mai. »

On se disposait à une troisième séance royale pour le jour suivant. On y renonça d'après la rumeur, vraie ou fausse, que les pairs devaient tous, à l'exception de dix, protester à la face du roi contre tout ce qui s'était fait au lit de justice. Le premier ministre, qui avait annoncé tant de fermeté et de persistance, se trouva tout-à-coup ne sachant que résoudre. Le ridicule vint s'emparer de cette opération qui avait dû être si imposante. Les magistrats, retenus à Versailles par l'ordre du roi, pour composer la Cour plénière, erraient dans les rues de la ville ou dans les appartemens du châ-

teau, sans jamais entrer dans la chambre préparée pour leur séance. Il fallut les renvoyer dans leurs terres, pour se donner le temps d'imaginer une conduite à tenir. On bafoua, on chansonna de toute part cette malheureuse Cour plénière morte avant d'être née. Quand on prendrait sur soi aujourd'hui de trancher ce qui est certainement un grand problème, quand on oserait prononcer que ces projets étaient bons en eux-mêmes, il faudrait encore reconnaître qu'un ministère aussi mal habile dans les moyens, et aussi irrésolu devant les obstacles, devait tout perdre.

Le même jour où s'était tenu à Versailles le fameux lit de justice pour le parlement de Paris, tous les autres parlemens du royaume avaient été assemblés pour attendre les ordres du roi. Le commandant militaire de la province, assisté d'un autre commissaire du roi pris dans le Conseil, était venu tenir une séance royale dans chacune de ces Cours, avait fait enregistrer d'autorité les mêmes édits qu'on enregistrait à Versailles; puis mettant le parlement tout entier en vacance, faisant fermer les portes du Palais, en avait pris les clefs avec lui.

Toutes ces Cours avaient protesté ou avant, ou pendant, ou immédiatement après l'enregistrement. En Bretagne, le procureur syndic des états était entré au parlement avant les commissaires du roi, et avait déposé sur le bureau la protestation de la province contre tout ce qu'ils allaient

ordonner. A Pau, le syndic des états de Navarre s'était présenté, dans la même intention, à la porte du Palais séance tenante. L'entrée lui avait été refusée; mais l'évêque de Lescars, président de ces états, et qui siégeait au parlement comme conseiller d'honneur, avait suppléé le syndic, et la protestation n'en avait été que plus imposante. A Dijon, à Besançon, comme à Rennes, comme à Grenoble, il y avait eu quelques mouvemens de la noblesse, qui en avaient causé parmi le peuple. La querelle s'engageait, et l'on semblait de toute part s'essayer à l'insurrection.

C'était plus qu'un essai dans les deux dernières villes que nous venons de nommer. Il est impossible de ne pas se livrer ici à quelques détails particuliers. Nous parlerons d'abord de la Bretagne, et nous aurons pour garant le récit qu'a publié l'intendant même de cette province, qui fut un des commissaires du roi chargés de la périlleuse mission, et que son courage trop peu secondé pensa en rendre la victime.

Le comte de Thiars, commandant pour le roi en Bretagne, était premier commissaire et avait l'intendant pour adjoint. A peine l'un et l'autre eurent-ils mis le pied dans le Palais, qu'ils furent sifflés, bafoués, pressés par la foule jusqu'à craindre d'en être étouffés, renvoyés d'une porte à l'autre pour entrer dans la grand'chambre, et les trouvant toutes fermées. Enfin, après avoir été pendant une heure le jouet de toute la robe subalterne et de

toute la populace du Palais, ils virent une porte s'ouvrir; mais, en entrant dans la grand'chambre, ils reçurent l'avis que le mot venait d'être envoyé à tous les ouvriers pour qu'ils eussent à se rendre à trois heures sur la place du Palais avec leurs outils et des bâtons. L'intendant, habile dans les formes, se chargea d'abréger la séance, et le commandant, maître de la force-armée, ordonna qu'une compagnie de grenadiers vînt nettoyer le Palais et favoriser leur sortie.

Pendant que les commissaires exécutaient les ordres du roi dans l'intérieur de la chambre, ils voyaient des magistrats jeter des bulletins au peuple par les fenêtres. Ils en étaient plus pressés de finir. Un de ces bulletins portait : *L'intendant est un monstre à étouffer*. Cet intendant avait de la tête : il triompha de toutes les chicanes qu'on voulut mettre en usage pour prolonger la séance. L'heure des ouvriers fut prévenue, et la sortie du Palais facile et paisible.

Trompé par cette fausse apparence, le comte de Thiars renvoya les troupes qui étaient venues occuper la salle et les cours du Palais. Escortés seulement de vingt gardes, les deux commissaires retournaient à pied au gouvernement. A peine engagés dans la grande rue, ils y sont accueillis par des cris de fureur. On lance contre eux une grêle de pierres. Le valet de chambre du comte de Thiars en détourne une qui allait briser le crâne de son maître, et qui de ricochet va blesser l'intendant,

Les commissaires pressent leur marche. Ils joignent un détachement de troupes qui était sur la place du gouvernement, qui les environne, les conduit à l'hôtel du commandant, barre le passage dès qu'ils sont entrés, et présente la baïonnette à ceux qui veulent les poursuivre. Dans cet instant un jeune officier se jette désarmé entre les fusils et le peuple, pour prévenir l'effusion du sang. Une partie de ce peuple le proclame son défenseur, et l'élève au-dessus de ses têtes pour le porter en triomphe; une autre croit que c'est un coupable qu'on lui dénonce de loin, et se met à le lapider. Il est blessé à la joue. Les soldats veulent le venger. Il les contient en criant qu'il aime mieux voir son sang couler que répandre celui de ses concitoyens. Noble et imprudent jeune homme! il reçut une récompense que méritait sa générosité, et produisit peut-être un mal que n'avait pas prévu sa jeunesse. Au moins il causa une diversion pour le moment. On ne songea plus à forcer la maison où s'étaient retirés les commissaires du roi. Le commandant fit entrer dans Rennes, pendant la nuit, des détachemens de toutes les armes, qui parurent en imposer pendant quelques jours.

Cependant le besoin d'argent, cause première de tous ces désordres, avait porté le ministre archevêque à convoquer extraordinairement dans Paris une assemblée du clergé. Il espérait obtenir du corps auquel il appartenait un subside momentané, et il voulait aussi que le clergé remontât le

crédit par un assentiment solennel à l'établissement des administrations provinciales et à l'égalité d'imposition. Le baron de Breteuil, secrétaire d'État, et le vertueux M. Lambert, contrôleur-général des finances, se présentèrent devant l'assemblée en qualité de commissaires du roi, demandant le modique secours d'un million huit cent mille livres pour l'année 1788, et de pareille somme pour l'année suivante. Le ministère avait cru qu'une proposition aussi modérée serait accueillie en même temps que présentée. Une déclaration, sortie de la bouche même du roi, et qui avait assuré au clergé la conservation de toutes ses formes, semblait ajouter encore à la facilité du succès. Les commissaires étonnés avaient attendu pendant trois heures une réponse, lorsqu'on vint leur signifier que la délibération était continuée au jour suivant. Une opposition s'était élevée, qui triompha le lendemain à une grande majorité. Toute la grâce, toute la séduction, toute la noblesse de l'archevêque de Narbonne, qui présidait, échoua contre l'ingénieuse, mais sombre et mordante censure de l'évêque de Blois. Il fut arrêté qu'avant de délibérer sur aucun don, le clergé, comme premier ordre de l'État, adresserait au roi des représentations sur la Cour plénière et sur la situation actuelle des affaires publiques. Quinze commissaires, dont trois archevêques, quatre évêques (1) et huit membres du

(1) MM. de Reims, d'Aix et d'Arles parmi les archevêques, et parmi les évêques MM. de Langres, de Béziers, d'Auxerre et de St.-Malo. W.

second ordre, furent nommés pour assister, dans la rédaction de ces remontrances, le prélat qui les avait proposées.

Le premier ministre fut ulcéré. L'opposition gagna partout une force immense. La commission intermédiaire des états de Bretagne, voyant le clergé sanctifier ainsi la résistance, imagina d'écrire à tous les évêques de la province pour leur demander d'ordonner des prières publiques comme dans les temps de calamités. On eut de la peine à étouffer cette réquisition incendiaire. De nouvelles troupes furent encore envoyées en Bretagne; mais déjà plusieurs des officiers qui les commandaient, agitaient entre eux jusqu'où devait s'étendre l'obéissance militaire dans des discordes civiles. C'est sans doute à la connaissance qu'avait le comte de Thiars de cette disposition des esprits, qu'il faut attribuer son hésitation et son excessive retenue dans l'emploi de la force-armée. C'était une circonstance bizarre qu'entre le commandant militaire et l'intendant civil de la province, le magistrat fût toujours pour les partis violens, et le général pour les ordres modérés, pour le déploiement ostensible de mesures qui en imposassent par leur appareil, sans aigrir par leur sévérité, et surtout sans mettre en péril l'obéissance de l'armée, c'est-à-dire la fidélité des peuples. Peut-être, en lisant aujourd'hui les intéressans Mémoires publiés par l'intendant (1), désirerait-on qu'il eût

(1) Bertrand de Molleville.

censuré avec moins d'amertume le chef infortuné dont il avait été le second à cette malheureuse époque. Peut-être celui-ci calculait-il trop une espèce de danger, que l'autre ne comptait pas assez : car il est bien sûr que la révolution a été faite par la désorganisation de l'armée encore plus que par l'insurrection du peuple. Quoi qu'il en soit, le parlement de Rennes, profitant de cette division entre les deux ministres principaux de l'autorité supérieure, tint une séance chez un de ses présidens, malgré la défense répétée qui lui en avait été faite. Le comte de Thiars voulut rompre l'assemblée. On suscita aussitôt un attroupement populaire pour défendre l'entrée de la maison où le parlement délibérait. Un détachement de dragons fut envoyé pour dissiper l'attroupement; la noblesse se précipita entre la cavalerie et le peuple. L'entrée de la maison fut refusée à l'officier qui s'y présentait avec un ordre du roi. La porte s'ouvrit pour le procureur-général qui, s'adressant aux dragons et aux soldats, les appela les vils satellites du despotisme, et les menaça de les livrer à la fureur du peuple. L'intendant voulait qu'on forçât la porte et qu'on abattît la maison. Le commandant reçut une députation du parlement, et consentit à faire retirer les troupes, à condition que l'assemblée se séparerait. Les troupes renvoyées, le parlement resta en séance, compléta sa délibération, et publia en sortant un arrêt incendiaire contre tous les édits du roi. Tous ses membres reçurent dans la nuit des

lettres-de-cachet qui les envoyaient en exil. Des députés de la commission intermédiaire coururent à Versailles demander, au nom des droits et des capitulations de la province, le rappel de ses magistrats. A Rennes, les dissensions publiques devinrent des querelles particulières qu'on songeait à vider l'épée à la main. Les gentilshommes bretons se mirent à défier les officiers des troupes du roi qui avaient fait leur devoir. En vain le brave d'Hervilly désarma par sa générosité un adversaire aussi valeureux, mais moins heureux que lui, à qui trois fois il accorda la vie ; les personnalités et les défis recommencèrent entre d'autres champions. A la suite de plusieurs duels où un officier avait été tué, et d'autres blessés, un combat de sept contre sept fut résolu; les quatorze combattans furent nommés, le lieu et le jour pris : le comte de Thiars put encore empêcher ce scandale féroce. L'archevêque de Sens conçut dès ce moment l'idée d'opposer division à division, de soulever le tiers contre les deux premiers ordres, et d'en faire un rempart autour du trône (1).

Cependant la Provence faisait craindre les mêmes excès. Son parlement, sa noblesse, ses états qu'on avait dernièrement rétablis, se signalaient par des protestations, des remontrances, des députations,

(1) M. de Bouillé, dans une note de ses Mémoires, page 71, ne laisse aucun doute à cet égard : la marche du ministère fut conforme au plan que l'archevêque avait conçu.

(*Note des nouv. édit.*)

semblables à celles de Bretagne. Le comte de Caraman, qui commandait dans cette province, recevait ordre de s'y rendre sur-le-champ, et partait avec des instructions pour négocier. Le lendemain de son arrivée, le parlement venait lui déclarer en face que tous les corps étaient décidés à ne pas reculer, et qu'il n'y avait pas de négociation possible. Tous ces corps en effet parlaient le même langage dans leurs harangues, et le trajet était devenu court de la menace à l'exécution : mais rien n'avait encore égalé la scène dont Grenoble devint le théâtre.

Dès le 11 mai, trois jours après la publication des nouveaux édits, une grande partie de la noblesse dauphinoise, s'étant assemblée à Grenoble, avait nommé trois députés pour aller demander au roi la révocation de ses édits, le rétablissement des états particuliers du Dauphiné, et la convocation des états-généraux du royaume. Cette province était une de celles où il y avait le plus de familles appartenant tout à la fois à la noblesse et au parlement. Encouragé par la résolution hardie du 11, le parlement brava la défense qui lui avait été signifiée, et, ne pouvant entrer au Palais, se réunit le 20 chez son premier président, M. de Bérulle. Là, il rédigea des protestations dont le ton peut s'apprécier par la dernière phrase : « *Il faut* » *enfin leur apprendre*, disait la magistrature dau- » phinoise en parlant des ministres, *ce que peut* » *une nation généreuse qu'ils veulent mettre aux*

» *fers.* » Les délibérations se continuaient, lorsque le 7 juin, à huit heures du matin, le duc de Tonnerre, commandant, fit distribuer à tous les membres du parlement des lettres-de-cachet, qui exilaient chaque magistrat dans sa terre. A peine ces ordres sont délivrés que les avocats et les procureurs se rassemblent, et viennent, en costume de deuil, saluer le premier président. Toute la cléricature du Palais est distribuée en même temps dans les places, dans les rues et dans les maisons de Grenoble. Un procureur dirigeait les mouvemens. On répète partout que si le parlement est enlevé à la ville, elle sera réduite à la misère. On ferme les boutiques qui commençaient à s'ouvrir. Toutes les cloches de Grenoble sonnent le tocsin, toute la populace se partage en divers attroupemens. Les uns vont aux différentes portes, les ferment et s'emparent des clefs, malgré la garde doublée par le commandant. D'autres vont chez le premier président et chez tous les autres magistrats, saisir leurs malles, leurs voitures, et avec des menaces, douces pour ceux qui les recevaient, défendre à tous les exilés de partir. Quelques-uns sont chargés d'aller tenir en respect les corps-de-garde disséminés dans la ville, pendant que le corps principal des rebelles courait à l'hôtel du commandant, et, malgré une garde de trois cents hommes armés de balles et de baïonnettes, entrait dans la cour. Le duc de Tonnerre se montre aux fenêtres, harangue, jette de l'argent, promet d'ap-

puyer les vœux du peuple auprès du gouvernement. L'ordre est donné d'enfoncer les portes à coups de hache. Pendant qu'on y travaillait, des habitans des faubourgs, des milliers de montagnards appelés du haut de leurs habitations par le tocsin, viennent, armés de toutes pièces, assiéger par les derrières la maison du commandant située sur le rempart. Après leurs décharges de mousqueterie, à laquelle on répond à peine, ils escaladent le parapet, s'emparent du jardin; la maison est forcée de tous les côtés. Le vin ruissèle dans les caves; les meubles volent par les fenêtres; le commandant est enveloppé, saisi au collet; la hache est levée sur sa tête; détournée par un officier, elle se relève et reste suspendue, jusqu'à ce que le duc ait signé la capitulation qu'on lui dicte. Il s'engage alors à regarder les lettres-de-cachet comme non avenues, à ordonner au parlement de rester, au concierge du Palais d'en remettre les clefs, et aux troupes de rentrer dans leurs casernes : on ne conçoit pas trop pourquoi elles en étaient sorties.

Quelques compagnies de Royale-Marine avaient cependant résisté dans l'intérieur de la ville : une entre autres, voyant une grêle de pierres pleuvoir sur un officier, l'avait environné. Lapidés eux-mêmes, les soldats s'étaient retranchés dans une maison où ils avaient soutenu un siége et tué deux hommes parmi les assaillans. Ailleurs, quelques patrouilles avaient arrêté des séditieux. Les vainqueurs vinrent les délivrer dans leur marche

triomphale. Tous se portèrent au Palais, forcèrent les portes de la grand'chambre, souillèrent les bancs de la justice par des scènes d'ivresse et de prostitution, puis allèrent chercher tous les magistrats pour les forcer de siéger, ayant à leur tête le premier président couronné de roses.

Le lendemain, le parlement dressa un procès-verbal pour constater que la force l'avait empêché d'obéir aux ordres du roi. La municipalité fit des remercîmens au régiment d'Austrasie pour avoir ménagé le peuple jusqu'à lui livrer la vie de son commandant, et demanda le départ du régiment Royal-Marine qui avait tué deux séditieux, en se sentant lapidé par mille.

Le lecteur remarquera sans doute ici avec douleur l'effrayant progrès de la désorganisation. Ce n'est plus seulement une assemblée de gentilshommes, un corps de magistrats en état de résistance; c'est une portion de l'armée en état de dissolution, par conséquent tout près de la révolte. Là on avait rempli de cendre les canons des fusils. Ailleurs les officiers laissaient entrer dans les rangs des femmes perdues qui, par une débauche effrontée, enchaînaient l'activité des soldats. A un détachement qui fit feu, l'ordre en fut donné par un bas-officier, l'officier supérieur s'y refusant. Le soldat s'entendit prononcer ces paroles qui l'étonnaient alors, mais avec lesquelles depuis il s'est familiarisé : « Tirerez-vous donc sur vos frères? » De ce moment il était douteux si envoyer des

troupes dans une ville en fermentation, ce n'était pas plutôt exposer la fidélité du soldat, que forcer la soumission des sujets.

Pendant la suite d'événemens que nous venons de parcourir, l'assemblée du clergé avait lu, relu, modifié et présenté ses remontrances. On avait dû s'attendre qu'une pièce de ce genre serait écrite dans un style plus mesuré que ce qui avait paru jusque-là, et l'attente ne fut pas trompée à cet égard. Mais lorsqu'en rendant justice à la modération respectueuse des formes, on pèse aujourd'hui le fond même de ces remontrances, on ne peut se défendre d'une grande surprise. Le clergé n'avait jamais été un ordre politique, isolément des deux autres ordres du royaume. Quand les trois étaient rassemblés en états-généraux, il était le premier, et il n'y avait point de question civile qui ne fût alors de sa compétence; mais hors des états-généraux le clergé n'avait jamais été assemblé que sur des objets ou de religion, ou d'administration ecclésiastique, ou de dons gratuits pour les besoins de l'État. Ici, convoqué extraordinairement sur l'objet précis d'un secours extraordinaire que le roi et l'État lui demandent, le clergé met de côté la question sur laquelle il est appelé à délibérer, et se fait le protecteur de la nation, le censeur du gouvernement et le moniteur du prince. Il s'établit le juge entre le roi offensé et ses Cours en disgrâce. Il critique les lois du souverain avec une amertume qui perce à travers la douceur af-

fectée du langage. Il fournit des argumens à la résistance. Il compromet le Trésor public déjà en souffrance, en dénonçant les contributions comme arbitraires devant le contribuable. Il loue les parlemens d'avoir abdiqué l'enregistrement de l'impôt, le jour où la tranquillité publique et l'existence même de l'État les sollicitaient d'en rester encore saisis pendant quelques instans. Comme les déclamateurs les plus exagérés, le clergé ne trouve *dans l'antique monarchie* française que *quelques hommes* et *quelques années éparses à citer*. Non-seulement il réclame la convocation des états-généraux, mais, avec autant d'imprudence que les parlemens, il presse le roi de faire cette convocation sur-le-champ; et il croit que les états-généraux du dix-huitième siècle, assemblés au milieu de cette conflagration universelle, se borneront au *consentement libre des subsides*, aux *remontrances*, *plaintes* et *doléances sur les autres objets* ! Enfin, mais ceci est un objet de douleur et non de reproche, le clergé a le malheur de proclamer pour la première fois ce titre nouveau de *roi des Français*, expression de sensibilité dans la bouche des pontifes, qui allait devenir un signal de dégradation dans celle des factieux.

Ce clergé, qui devait déployer dans le cours de la révolution tant d'héroïsme et tant de vertu, eut donc, à cette époque, le malheur de la provoquer par une grande faute. Il y fut entraîné par un concert d'acclamations qui lui parut être *le cri public*. Il

avoua, en commençant sa remontrance, qu'il obéissait à ce cri. Sa sagesse ne le mit pas même à l'abri de cet amour dangereux de la popularité. Imitateur de ces parlemens qui s'étaient faits si souvent ses adversaires, il publia, comme eux, ses remontrances, et il s'ôta l'excuse qu'il aurait eue, s'il les avait renfermées dans le secret de ses communications avec le roi à qui elles étaient adressées, et de qui seul elles devaient être connues. Qu'au moins tous les infortunés se pardonnent donc entre eux, si grave qu'ait été l'erreur, pourvu qu'elle se soit arrêtée avant le crime : quel est l'individu à qui l'on reprochera d'avoir été emporté par de si violentes circonstances, quand un corps aussi respectable par son caractère, aussi sage par habitude, entouré d'autant d'avertissemens que l'était le clergé de France, a pu se laisser entraîner quelques instans loin de la route qu'il avait si constamment suivie, et où il devait si glorieusement entrer.

Cependant le premier ministre, tandis que le clergé était encore en séance, rendit ce fameux arrêt du Conseil du 5 juillet 1788, un des actes les plus insensés et les plus funestes qui soient jamais sortis de l'administration d'aucun gouvernement. Par cet arrêt, l'archevêque de Sens annonçait *la prochaine convocation des états-généraux*, mais sans fixer la date, ce qui donnait encore lieu de révoquer en doute sa sincérité. Parmi des clauses plus précises, et celle-là ne l'était que trop, il

avait accumulé une *invitation* faite aux peuples de *manifester leur vœu sur la proportion à établir dans la composition des trois ordres ;* une injonction adressée aux municipalités, aux assemblées provinciales, aux juridictions, pour qu'elles eussent à transmettre au garde-des-sceaux le fruit de leurs recherches, et le résultat de leurs calculs ; enfin une exhortation inconcevable, par laquelle *tous les savans, toutes les personnes instruites du royaume* étaient sollicités d'envoyer *leurs renseignemens et mémoires sur ce qui devait être observé pour rendre l'assemblée des états-généraux aussi nationale qu'elle devait l'être.*

Il eût été difficile d'imaginer une espèce de mal dont une pareille mesure ne dût pas devenir le principe. On se méfia de la promesse vague ; on se prévalut de l'invitation positive. On résolut de forcer non-seulement une convocation immédiate, mais un nouveau mode des états-généraux. Chacun se crut appelé à *rendre nationale* à sa manière l'assemblée de ces états, à régler, comme il l'entendrait, *la proportion et la composition des ordres.* L'enthousiasme d'un homme de bien concourut avec la frénésie d'un séditieux. La fausse érudition devint aussi funeste que la présomptueuse ignorance. Quand il eût fallu calmer et contenir, toutes les passions furent irritées, et un champ sans bornes s'ouvrit pour une liberté sans frein.

La commission intermédiaire des états de Bretagne avait déjà envoyé au roi, par ses députés,

un mémoire hardi, terminé par la longue nomenclature de tous les gentilshommes bretons qui étaient venus à l'envi signer cette protestation. Le roi avait rendu lui-même le mémoire aux députés en leur disant « qu'il n'avait pas voulu lire cette » liste de noms, pour n'avoir pas à punir ceux qui » les portaient, et en promettant cependant le » *maintien des priviléges de la province pour prix* » *de l'obéissance qu'il exigeait.* » Une nouvelle députation était parvenue à Versailles avec un nouveau mémoire plus fort que celui qui avait été rejeté. Elle sollicitait en vain d'être admise devant le roi. Elle observait inutilement qu'en apportant au prince des vœux et des instructions pour les états-généraux, elle ne faisait qu'obéir à l'arrêt du Conseil qui venait d'être publié. Ennuyés de ces délais et aigris par ce dédain, les députés allèrent de porte en porte dans toutes les maisons de Versailles et de Paris qui tenaient à la Bretagne par quelque lien, si faible qu'il fût. Là, ils faisaient des prosélytes et recueillaient des signatures. Le comte de Boisgelin, qui était alors président de la noblesse, crut leur devoir son appui, quoique le duc de Rohan, qui l'avait été avant lui, leur refusât le sien. Le marquis de La Fayette, qui possédait une terre en Bretagne, eût été fâché de laisser passer cette occasion de soulever une province. Il voyait déjà la Pensilvanie dans la Bretagne, et son propre rôle dans le rôle de Washington. Non-seulement il signa le mémoire, mais

il le perfectionna. Il eut chez lui des comités bretons. Le gouvernement s'indigna. Son premier mouvement fut de sévir, et il ne se demanda pas s'il avait la volonté ou le pouvoir de soutenir ses rigueurs. Les douze députés furent enlevés la nuit et conduits à la Bastille. On punit le comte de Boisgelin en lui ôtant sa place de maître de la garde-robe, en lui retirant des lettres de service dans une armée qu'il aimait bien mieux réformer que commander; et, chose incroyable, pour se venger de la signature du duc de Praslin, on raya sa femme de l'état des dames du palais! Toute la noblesse bretonne courut à Rennes, la rage dans le cœur et la menace à la bouche. Quatre régimens étaient logés dans la ville, un camp était établi sous ses murs, et l'intendant de la province ne dut son salut qu'à sa fuite. Il alla rendre compte à Versailles de l'excès de la fermentation, et annoncer que dix-huit députés nouveaux arrivaient sur ses pas. On envoya sur la route au-devant d'eux, pour leur signifier la défense de mettre le pied soit à Versailles soit à Paris. Plusieurs s'étaient déjà rendus dans ces deux villes. Tous se réunirent à Saint-Denis. Ils y étaient depuis dix jours, et on se proposait de les y laisser plus long-temps; mais on apprit tout-à-coup que le parlement de Bretagne, dispersé à Vannes par le comte de Murinais, s'était réuni à quelques lieues de la ville dans un château, et que, de concert avec les principaux membres de la noblesse appelés à la séance, il avait arrêté une

quatrième députation à laquelle chaque évêque devait fournir six membres. La Bretagne avait alors neuf siéges épiscopaux ; c'étaient cinquante-quatre députés qui menaçaient Versailles. On se hâta d'appeler les dix-huit de Saint-Denis. Le 30 juillet, on les présenta au roi. Le 31, le roi leur annonça que c'était par le vœu de leurs états qu'il devait connaître le vœu de leur province ; que ces états seraient convoqués au mois d'octobre ; que leurs représentations seraient reçues et leurs priviléges conservés. Cette promesse ne pouvait manquer de produire un calme momentané. Les dix-huit contremandèrent les cinquante-quatre. La liberté des douze prisonniers ne parut plus incertaine. Les gentilshommes rassemblés à Rennes triomphaient de la convocation prochaine de leurs états : mais le gouvernement travailla sur-le-champ à faire de l'objet de leur triomphe l'instrument de leur punition. Il employa dès lors toute son influence à susciter les prétentions du tiers contre l'ordre de la noblesse : et le maréchal de Stainville envoyé pour commander dans la province, et les principaux dépositaires de l'autorité du gouvernement, eurent l'ordre de diriger les esprits vers ce mouvement, et de former une alliance défensive entre le peuple et la couronne, contre ce qu'on appelait l'insurrection des nobles.

On voulut, mais en vain, suivre le même système avec le Dauphiné qui, passé la première scène dont nous avons rendu compte, fut plus méthodi-

que dans sa marche, plus grave dans sa résistance, plus uni dans ses efforts, et réduisit l'autorité à toujours lui céder, en ne paraissant jamais que la supplier et l'éclairer.

Cette scène scandaleuse d'insubordination et de brigandage qui avait affligé Grenoble, était désavouée formellement par les conducteurs actuels de la révolution dauphinoise. Ils la rejetaient avec une forte improbation sur les ministres subalternes de la judicature : ils y trouvaient seulement un motif de plus pour désirer qu'une constitution solidement établie et sagement balancée fît tout rentrer dans l'ordre, et prévînt à l'avenir ces combats funestes entre le souverain et ses officiers, entre le gouvernement et le peuple. L'assemblée de la noblesse, qui le 11 mai avait envoyé trois députés à la cour, s'était séparée immédiatement après cette opération, laissant par intérim à six de ses membres des pleins-pouvoirs et le droit de la convoquer toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire. Les députés, bien accueillis à Versailles, avaient cherché aussitôt à tempérer par leur correspondance les esprits de leurs compatriotes. Les magistrats du parlement, et il est juste de l'observer, avaient profité du premier jour de calme pour obéir au roi et se rendre dans leur exil. Quelques jours après leur départ, sur l'invitation de six délégués de la noblesse, le haut clergé, les gentilshommes habitant Grenoble ou les environs, la municipalité de cette capitale, et plusieurs autres mem-

bres du tiers-état, s'étaient assemblés à l'Hôtel-de-Ville, et, sous la présidence du baron des Adrets, avaient ouvert la délibération sur l'état actuel de la province et de tout le royaume. Le major de la place était venu inutilement leur signifier, au nom du roi, l'ordre de se séparer. Avec des formes de déférence, on lui avait témoigné une résolution inébranlable. Après douze heures de débats, la convocation de tous les ordres de la province pour le 21 juillet suivant, dans la ville de Vizille, avait été arrêtée, et l'avait été, chose étonnante, à l'unanimité des deux premiers ordres, tandis que la pluralité du troisième avait voté contre! Les municipaux de Grenoble, en parfaite union avec le clergé et la noblesse, avaient été aussitôt mandés à Versailles. Ils y avaient entendu publier l'arrêt du Conseil promettant les états-généraux, et peut-être s'étaient flattés de l'avoir déterminé. Peu de jours après cette publication, le premier ministre assembla chez lui ces municipaux et les trois députés de la noblesse. Il leur annonça, de l'air le plus gracieux, que leurs anciens états particuliers allaient leur être rendus: « Mais vous ne les voulez sûrement pas, leur dit-il, » avec tous les vices féodaux de ces constitutions go- » thiques où le peuple était compté pour si peu: » et il leur proposa pour modèles les états de Provence. En voyant l'alacrité avec laquelle tous s'empressèrent de reconnaître le principe qu'il venait de poser, le ministre dut perdre l'espoir de semer

la division entre les ordres, dans le Dauphiné comme dans la Bretagne. On se sépara, en se promettant de se réunir; les députés professant hautement que les résolutions de l'assemblée de Vizille seraient la règle de leur conduite; et le premier ministre se flattant en secret d'empêcher la formation de cette assemblée.

Le maréchal de Vaux, l'homme le plus ferme, peut-être le plus violent qu'il y eût dans l'armée française, reçut l'ordre d'aller commander en Dauphiné, à la place du duc de Tonnerre qu'on rappela comme ayant montré ou trop peu de force ou trop peu d'habileté le jour de la sédition au milieu de laquelle il avait pensé être assassiné. A peine arrivé, le maréchal défendit, sous des peines grièves, de porter la cocarde bleue et jaune, couleurs du Dauphiné, dont on avait fait un signe de patriotisme. On obéit à ce premier ordre; mais il y eut sur-le-champ scission entre le commandant et la noblesse. Cette dignité de maréchal de France, dont le respect était gravé si avant dans le cœur de tout gentilhomme et de tout militaire, n'attira aucun hommage à un guerrier qui l'avait méritée par de si longs et de si honorables services. On ne le visita point, on ne répondit à aucune de ses invitations; et on lui fit savoir que tous ceux qui étaient appelés à l'assemblée de Vizille, s'y rendraient, quoi qu'on voulût ordonner de leur sort. Le maréchal écrivit en substance au gouvernement qu'on l'avait envoyé trop tard; « que quand toute

» la noblesse d'une province avait déclaré qu'elle » tiendrait une assemblée, elle la tiendrait sous la » bouche du canon ; que, ne pouvant empêcher » cette délibération, le seul service qu'il pût ren- » dre était de la régulariser et de la modérer, en » la permettant, en ne laissant arriver au lieu de » la séance que le nombre strict des députés, en » écartant d'eux tout rassemblement oisif, exalté, » dangereux ; et en se tenant prêt à réprimer les » excès, si une force injuste provoquait la force » légitime. »

Il remplit en effet tous ces différens objets. On lui demanda la permission de s'assembler, et il l'accorda. Toutes les avenues de Vizille furent garnies de troupes pour protéger la paix publique et la délibération des députés. Ils se rendirent à leur séance à travers une double haie de soldats sous les armes. Conformément à l'avis du ministre, on s'était empressé de faire disparaître *les vices féodaux des institutions gothiques*. Deux cent cinquante gentilshommes mêlés de quelques ecclésiastiques formèrent une seule assemblée avec deux cent cinquante municipaux suivis de quelques bourgeois. Ils eurent tous la sagesse de réduire le nombre des délibérans à cinquante, qui remplirent à peu près les fonctions qu'avaient les lords des articles dans les anciens parlemens d'Écosse. Les résolutions furent proposées et rédigées par M. Mounier, juge royal de Grenoble, dont la répu-

tation commença ce jour-là (1). Adoptées par les cinquante délibérans, elles furent présentées à l'approbation de tous les membres présens, qui les signèrent avec transport. Les trois ordres arrêtèrent à l'unanimité « de ne jamais séparer les intérêts de » la province de ceux de tout le royaume ; de de- » mander les états-généraux pour la France, en » même temps que des états particuliers pour le » Dauphiné ; de réclamer, dans les uns comme » dans les autres, cette double représentation du

(1) Jean-Joseph Mounier, né à Grenoble le 12 novembre 1758, avait déjà de la réputation, dans cette province, comme publiciste et comme magistrat, à l'époque des troubles dont parle ici Weber. Tout à la fois orateur et secrétaire de l'assemblée de Vizille, il y donna l'exemple de la fermeté et de la modération. Il professait dès lors des principes auxquels il resta fidèle dans tout le cours de sa carrière. Il voulait un pouvoir limité par les lois, une liberté ennemie de l'anarchie. Nous le retrouverons plus tard dans l'Assemblée nationale, déployant tour à tour les ressources de son esprit, ou la loyauté de son caractère, et s'éloignant aussitôt qu'il vit la cause de la liberté souillée par des excès.

Deux circonstances de sa jeunesse avaient singulièrement influé sur sa conduite et sur ses opinions : à huit ans on avait confié son éducation aux soins d'un ecclésiastique qui l'accabla de rigueurs injustes, et plus tard il fut repoussé des rangs de l'armée, par le préjugé qui n'accordait qu'à la noblesse les emplois militaires. Blessé des priviléges accordés aux deux premiers ordres de l'État, il se promit dès lors, disent ses biographes, de ne jamais les favoriser dans leurs orgueilleuses prérogatives, ou dans leurs pieuses usurpations. Au sein de l'Assemblée constituante, ou dans les états du Dauphiné, sur la terre d'exil ou dans le Conseil d'État de Napoléon, jamais il ne sacrifia, par ambition, ses principes à sa fortune. Noble exemple, plus admiré que suivi !

(*Note des nouv. édit.*)

» troisième ordre déjà établie dans toutes les as-
» semblées provinciales ; enfin de solliciter du roi
» l'abolition des lettres-de-cachet, le renvoi des
» ministres actuels, et le rappel provisoire des par-
» lemens jusqu'à la tenue des états-généraux. »
Parmi quelques autres résolutions, sinon d'une moindre importance, au moins d'un intérêt plus circonscrit, l'assemblée arrêta qu'à partir de ce moment, l'impôt substitué à la corvée serait supporté également par les trois ordres; et elle s'ajourna pour le 5 septembre dans la ville de Saint-Robert près Grenoble.

Cet ajournement, cette sollicitude continue et générale qu'annonçait le Dauphiné pour la destinée de la France, ce caractère de protectrice que déployait une province à l'égard de toutes les autres, et que celles-ci aimaient à reconnaître, ranimèrent les inquiétudes du gouvernement. On chercha s'il n'y avait donc pas moyen de réprimer ces excès de zèle. Le maréchal de Vaux rencontra tout-à-coup une difficulté à laquelle personne n'avait pensé. Dans la règle, les patentes d'un commandant devaient être enregistrées au parlement de la province. Celui de Grenoble était exilé, et le lieu de ses séances fermé, lors de l'arrivée du maréchal de Vaux. On lui contesta son pouvoir. La cour envoya bien vite au-devant du duc de Tonnerre qu'elle avait rappelé. On le trouva qui revenait doucement, et qui s'était arrêté à moitié chemin. On lui donna l'ordre de retourner sur ses pas. L'autorité

n'en fut que plus affaiblie par le ridicule de tous ces contre-ordres, et l'amalgame de deux commandans dont l'un avait le caractère personnel et l'autre le caractère officiel. Une maladie grave vint assaillir le maréchal ; et quelque jugement qu'on porte sur ceux qui avaient alors le pouvoir réel en Dauphiné, c'est une justice de dire que la tranquillité publique n'y fut maintenue que par le patriotisme. Cependant le Languedoc, le Roussillon se mettaient en mouvement. L'assemblée de Vizille produisait celle de Toulouse. La Flandre et le Hainault demandaient avec plus de flegme, mais enfin demandaient aussi leurs états particuliers. On voyait arriver de Béarn trois courriers en un jour. L'imagination ne savait plus où arrêter ses craintes. Le crédit déclinait ; les alarmes sur la fortune publique et individuelle croissaient d'heure en heure. Le garde-des-sceaux poursuivait toujours, et toujours avec quelque succès, l'établissement de ce qui lui appartenait dans le nouveau système. Il mettait ses tribunaux en activité, même dans plusieurs villes du Dauphiné jalouses de l'ascendant que voulait exercer la capitale. Mais le premier ministre se consumait en vains efforts, en stériles négociations pour ouvrir sa Cour plénière. Enfin se voyant tout près des dernières extrémités, ne pouvant plus se passer d'un moyen de confiance, et d'un moyen d'ordre, réduit à l'alternative ou de rappeler les parlemens qui pouvaient lui faire son procès, ou d'appeler les états-généraux qui pouvaient lui savoir

gré de leur existence, il se détermina pour le dernier parti.

Le 8 août 1788 parut un arrêt du Conseil qui prononça la convocation des états-généraux, fixa leur ouverture au 1er mai 1789, et suspendit jusque là l'établissement de la Cour plénière.

A partir de ce jour, il n'y avait plus de cause humaine qui pût empêcher l'assemblée des états-généraux, si ce n'est peut-être une guerre extérieure, et le roi à la tête de son armée.

CHAPITRE III.

Suite de la convocation des états-généraux. — Chute de M. l'archevêque de Sens. — Rappel de M. Necker. — Seconde assemblée des notables. — Ouverture des états-généraux. — Situation de Marie-Antoinette à cette époque et pendant les cinq années qui la précédèrent.

Ce fut au milieu de cette fermentation générale des esprits; ce fut après des coups d'autorité qui n'avaient servi qu'à montrer la violence suivie de la faiblesse; lorsque les plus grands corps de l'État étaient demeurés vainqueurs des assauts qui leur avaient été livrés par le ministère, et lorsqu'ils étaient encore dans l'ivresse du succès; ce fut, dis-je, dans de pareilles conjonctures que l'archevêque de Sens promit solennellement la convocation des états-généraux. Un homme de la cour lui demanda s'il n'était pas effrayé à l'idée de tenir ces États? *Sully les a bien tenus*, lui répondit ce prélat. Se dire ainsi, après un an de ministère où il avait échoué à chaque pas, l'égal du plus grand ministre peut-être qu'aient eu les rois de France! confondre ainsi l'assemblée des notables de 1596, avec une assemblée d'états-généraux en 1789! un tel excès de présomption est à peine croyable.

Mais l'archevêque Loménie n'était pas même destiné à tenir ces états qu'il venait de convoquer

avec tant de solennité. Dans les temps les plus tranquilles, l'annonce d'un changement politique dont l'issue est incertaine, porte toujours atteinte au crédit. Après une année d'embarras dans l'administration, au milieu d'une lutte dans laquelle l'autorité avait essuyé tant de défaites, la convocation des états-généraux devenait inquiétante pour la fortune de ceux mêmes qui l'avaient provoquée, sous le prétexte d'établir sur des bases fixes les droits du roi, ceux des grands et ceux de la nation, c'est-à-dire, avec le désir d'en voir sortir ce qu'ils disaient manquer à la France, une constitution écrite. La circulation du numéraire s'arrêta tout d'un coup. Il devint impossible de renouveler les anticipations que le Trésor royal faisait chaque année sur les revenus des années suivantes; il fallait acquitter les anticipations qu'on avait faites l'année précédente sur l'année courante, et dont l'excès avait outre-passé toutes les bornes de la prudence. Il fallait pourvoir non-seulement aux services ordinaires, mais encore à des achats dispendieux de subsistances, pour parer à la disette qui se faisait déjà sentir; car, si je puis me permettre ici cette expression, la France n'était pas moins menacée de la faim qu'elle n'était tourmentée de la soif de l'indépendance et des nouveautés. Le premier ministre vit à une très-courte distance le jour où le Trésor royal allait se trouver entièrement à sec.

Il imagina d'acquitter en billets portant intérêts une partie de tous les paiemens pendant le reste

de l'année, et jusqu'au dernier jour de l'année suivante dans laquelle devaient se tenir les états-généraux. L'arrêt du Conseil qui annonçait cette nouvelle mesure de finances, fut publié dans Paris le 16 août. J'entendis les hommes chargés de crier et de colporter dans les rues les actes de l'administration, annonçant celui-ci d'un ton de voix étouffé, et osant à peine prononcer jusqu'au bout l'intitulé qu'avait imaginé pour cet édit un homme de beaucoup d'esprit. M. de Loménie avait consulté M. de Rivarol sur le titre mitigé qu'il était nécessaire de placer en tête de cet arrêt, afin de ne pas effaroucher le public. Ce littérateur ingénieux lui conseilla de l'appeler : *Arrêt du conseil d'État concernant les paiemens ;* et cette tournure énigmatique valut à l'auteur une place dans les bureaux du premier ministre, et l'assurance d'une pension. Je n'oublierai jamais la sensation que j'éprouvai en entendant crier cet arrêt à Paris et à Versailles. Aujourd'hui que je repasse dans mon esprit avec un peu plus de calme tant de scènes d'atrocités, la voix sourde de ces crieurs publics que je crois encore entendre, ce prélude de tant de grandes catastrophes, me retrace ces bruits souterrains, et ces mugissemens d'animaux, qui sont, dans le nouveau continent, l'annonce infaillible d'une convulsion de la nature.

Une alarme universelle se manifesta alors de manière à faire craindre une insurrection dans Paris. Le premier ministre épouvanté implora la protec-

tion de la reine ; se présenta comme une victime de son zèle à soutenir l'autorité royale, et demanda le secours de M. Necker pour les finances, en rougissant de tout ce qu'il avait fait depuis un an pour l'en écarter. M. de Mercy vint solliciter l'ancien directeur-général de se joindre au premier ministre. M. Necker répondit que, l'année précédente, il eût été prêt à partager les travaux de M. l'archevêque de Sens, mais que, dans le moment actuel, il ne pouvait ni ne voulait partager son discrédit. Le premier ministre ne savait que faire, mais il ne voulait pas se retirer. Les mécontentemens éclataient de toutes parts. Un des frères du roi l'avertit de la fermentation qui se développait à Paris. La reine envoya chercher l'archevêque, et lui déclara qu'il fallait absolument céder à l'orage. Le roi survint au milieu de l'entretien. Le ministre pleura, excita la sensibilité de ses maîtres et en abusa. Il voulut être consolé de sa retraite, en obtenant pour lui-même le chapeau de cardinal ; pour son neveu, à peine d'âge, la coadjutorerie de son archevêché, jointe à une des plus riches abbayes de France ; et pour sa nièce, une place de dame du palais. Il s'était composé, pendant son court ministère, une fortune de cinq à six cent mille livres de rentes sur les biens de l'Église. Il laissait son frère ministre de la guerre, après l'avoir fait nommer chevalier des ordres du roi et gouverneur de province. Les plus éclatans, les plus heureux services n'auraient pas pu être mieux récompensés.

Indiqué comme le seul sauveur de la chose publique, M. Necker fut appelé dès le lendemain à Versailles. Introduit d'abord dans le cabinet de la reine, il dut être touché de l'entendre gémir des injustices qu'éprouvait un prince aussi vertueux et aussi bon que l'infortuné Louis XVI. Il dut se sentir entraîné par les inquiétudes qu'elle lui exprima, par les prières qu'elle lui adressa pour le salut du monarque et de la monarchie. L'entretien avait duré près d'une demi-heure, lorsque le roi entra. Il parla de ses peuples et non de lui-même, du repos de la France et non du sien. Il mit, dans les témoignages de sa bonté envers le ministre qu'il rappelait, une expression particulière, pour lui faire oublier l'exil auquel M. de Calonne avait fait condamner son rival l'année précédente. M. Necker protesta de son dévouement. En sortant de l'appartement de la reine, il fut accueilli par les transports et les acclamations de l'allégresse publique. Les galeries du château, les cours, les rues de Versailles, bientôt la capitale, et de proche en proche la France entière, retentirent du cri de *Vive le roi! vive M. Necker!*

M. Necker était appelé à régir et à sauver la France dans des circonstances fort pénibles. Il trouva le Trésor royal avec quatre cent mille francs, les parlemens en exil, toutes les provinces agitées, les états-généraux promis avec une solennité qui permettait à peine de les différer d'un seul jour, la disette menaçant la France de toutes les

horreurs de la famine, et Paris déjà inondé d'un débordement d'écrits sur les états-généraux, provoqués par le ministre qui venait de se retirer.

La vérité oblige à convenir que les ménagemens de la nouvelle administration contribuèrent à faire évanouir imperceptiblement la plupart des difficultés sous lesquelles le ministère précédent n'aurait pas manqué de succomber. Le crédit reparut, les banquiers facilitèrent de nouveau les opérations du Trésor royal, l'arrêt du conseil d'État *concernant les paiemens* fut révoqué, et alors cessa pour le moment la crainte d'un papier-monnaie royal, que les capitalistes de Paris redoutaient par-dessus tout, eux qui peu après adoptèrent avec fureur le système bien plus désastreux d'un papier-monnaie frauduleux et sacrilége, qui ruina la France entière. Les paiemens furent remis à peu près au courant. Les subsistances arrivèrent abondamment. La Bretagne se calma, en voyant ses douze députés sortir de la Bastille. La Normandie, la Bourgogne, le Béarn, le Dauphiné changèrent leurs menaces en expressions de reconnaissance. Au milieu des cris qui se faisaient entendre contre les priviléges locaux et sur la nécessité d'un corps représentatif pour l'universalité de la France; au milieu, dis-je, des cris que faisaient entendre quelques fanatiques, le gros de la nation française faisait entendre les accens de la loyauté, de la fidélité au monarque, et du respect pour les principes et les formes monarchiques.

Cependant, l'ivresse de la populace de Paris, à la nouvelle de la retraite de l'archevêque de Sens, et à celle de la nomination de M. Necker, avait été tumultueuse au point de dégénérer en sédition. Cette populace brûla, en pompe, sur la place Dauphine, un mannequin habillé en cardinal. Voulant ensuite mettre le feu à l'hôtel de Brienne, elle fut repoussée par la garde à cheval. Elle attaqua le guet à pied, et chassant devant elle cette troupe, peu capable de résistance, elle brûla quelques guérites, et démolit quelques corps-de-garde placés dans divers quartiers de la ville. La force fut employée pour repousser la force; les gardes-françaises et les gardes-suisses rivalisèrent à qui ferait mieux son devoir; les attroupemens se dissipèrent et ne reparurent plus, et la tranquillité régna dans la capitale.

Le Trésor royal pourvu, la sécurité publique rétablie, le nouveau ministre s'occupa aussitôt du rappel des parlemens, comme de la mesure la plus ardemment sollicitée par l'opinion générale Le parlement de Paris avait exprimé l'aversion la plus décidée pour le garde-des-sceaux Lamoignon, et menaçait du fond de son exil de dénoncer ce ministre, à la face du roi, au milieu du lit de justice qu'on préparait. M. Necker avait eu plusieurs fois, depuis sa rentrée au ministère, des occasions de se convaincre de la fermeté du garde-des-sceaux; et, sentant le besoin qu'il aurait incessamment d'un caractère ferme pour l'appuyer dans les mou-

vemens que la France allait recevoir, il aurait désiré le conserver au ministère. Il lutta pendant quelques jours contre l'impopularité de ce magistrat, mais il finit par le sacrifier. Lamoignon soutint sa disgrâce avec une noble fermeté. Sans le dérangement de ses affaires personnelles, il eût joui d'une douce retraite dans l'antique et superbe habitation de ses pères, au sein d'une famille dont il était adoré, et parmi de nombreux amis qui devaient bientôt avoir la douleur de le voir périr d'une mort funeste (1).

---

(1) M. Sallier ne représente pas la conduite de M. de Lamoignon à cette époque sous d'aussi nobles traits. Suivant lui, le garde-des-sceaux avait fait paraître plus d'obstination que de fermeté, et plus d'avidité que de désintéressement. « On reconnut, dit-il, que le renvoi du garde-des-sceaux était aussi un sacrifice inévitable. Le comte d'Artois se chargea d'inviter Lamoignon à lui remettre sa démission; celui-ci osa la refuser. Il avait la survivance de la place de chancelier; c'était le premier des grands officiers de la couronne, et les lois de l'État n'en permettaient pas une destitution arbitraire. Les sceaux pouvaient bien lui être retirés par la seule volonté du roi; mais, se fiant sur son crédit et sur la faiblesse du roi, il résolut de faire tête à l'orage, ou au moins de vendre chèrement sa retraite : il exigea effrontément après une année d'un ministère turbulent, et dans un moment de détresse, ce qu'un ministre qui eût donné à son pays vingt années de prospérité et de gloire n'eût pas osé demander, il eut la promesse que son fils serait fait duc et pair et nommé à une grande ambassade, et, outre sa pension de retraite, quatre cent mille francs lui furent accordés. C'était juste tout ce qu'il y avait à cette époque d'effectif dans le Trésor royal : on ne pouvait cependant pas tout lui donner, mais il en exigea moitié qui lui fut délivrée. » *Ann. franç.*, p. 203.

(*Note des nouv. édit.*)

Son successeur fut nommé par le roi lui-même. Louis XVI se souvint que le garde-des-sceaux Miromesnil lui avait parlé plusieurs fois avec éloge des vertus de M. de Barentin, anciennement avocat-général au parlement de Paris, et alors premier président de la Cour des Aides. Les sceaux furent remis à ce magistrat. Le parlement, satisfait, reprit ses fonctions sans lit de justice, et enregistra une déclaration par laquelle le roi révoquait provisoirement tous ses édits du 8 mai, et ce qui s'était fait en conséquence. Les grands bailliages furent supprimés; tous les anciens tribunaux furent rétablis; les magistrats exilés vinrent reprendre leurs fonctions, et les états-généraux, avancés de quatre mois, furent annoncés pour le mois de janvier 1789.

Le parlement de Paris ne se contenta pas d'enregistrer purement et simplement cette déclaration. Il demanda qu'il n'y eût point, cette année, de vacances pour les Cours de justice, et que le mode de convocation des prochains états-généraux fût conforme en tout à celui des états de 1614, sur lesquels on assurait que la magistrature avait exercé un grand ascendant. Il ordonna en même temps à son procureur-général d'instruire le procès des ministres qui venaient d'être congédiés. Le roi cassa l'arrêt qui avait ordonné d'informer contre l'ancienne administration; il imposa le silence le plus absolu à son procureur-général; il envoya une déclaration pour mettre la magistrature en

vacances comme à l'ordinaire; enfin il cassa toutes les modifications ou conditions que cette Cour avait apportées dans son enregistrement à l'annonce pure et simple des états-généraux, telle qu'elle avait été portée dans la déclaration royale pour le rétablissement des Cours.

Mais avant d'être annulées par l'autorité du roi, ces modifications avaient été proscrites avec une énergie vraiment alarmante par les hommes qui déjà, dans les clubs, les cafés et les sociétés particulières, étaient regardés comme les organes de l'opinion publique. Jamais révolution dans les esprits ne fut plus prompte; jamais la malédiction ne remplaça plus subitement l'enthousiasme. Je vis ce même parlement reçu en triomphe le 22 septembre, parce qu'il avait provoqué les états-généraux; couvert d'outrages le 24, parce que, scrupuleux observateur des formes, il voulait que leur convocation eût lieu d'après le mode de 1614.

Cette dernière circonstance eût frappé des ministres plus puissans que ceux qui venaient de s'asseoir au timon de l'État. M. Necker n'osa prendre sur lui seul la responsabilité de la décision parmi tant de questions incertaines, parmi tant de difficultés qu'aggravaient à l'envi la désuétude des assemblées nationales, le défaut de monumens, ou la contradiction entre ceux qui existaient, l'incohérence des coutumes, le changement des mœurs et des conditions, l'accroissement de la population et du territoire, le progrès ou l'abus des lumières, l'in-

fluence des fortunes nouvelles créées par le commerce et les emprunts publics, et surtout l'ardeur dévorante qui s'était emparée des esprits. M. Necker imagina d'assembler les notables, pour les consulter sur ces questions délicates, et il rappela ceux qui avaient été convoqués l'année précédente, de sorte qu'il n'avait pas même à répondre des choix. Il augmentait ainsi sa popularité de toute celle que la résistance de ces notables leur avait acquise. Leur assemblée fut indiquée pour le 3 novembre suivant, à Versailles.

L'objet secret de cette convocation était de faire sanctionner par les notables la résolution qu'avait déjà prise M. Necker, de donner au troisième ordre de l'État un nombre de représentans égal à celui des députés que les deux premiers ordres ensemble enverraient aux états-généraux. Depuis l'époque où le tiers avait été admis pour la première fois aux états-généraux, jusqu'à ceux de 1614, on avait beaucoup varié sur le nombre de voix accordées à cet ordre : mais il avait toujours eu un peu plus de voix que les deux ordres en particulier, et n'en avait jamais eu autant que les deux autres réunis. Fallait-il qu'il n'eût que le tiers des voix dans l'assemblée nationale ? Fallait-il qu'il eût la moitié des voix aux états-généraux ? Tel était l'intéressant problème qui agitait tous les esprits ; et ce fut pour le résoudre que M. Necker engagea Sa Majesté à convoquer les notables, lorsque, dans le fait, la détermination finale de ce ministre

était déjà prise, de violer la loi fondamentale du royaume, de dénaturer l'antique constitution des états, et de contredire les déclarations positives du parlement, en donnant au tiers la double représentation.

Les notables virent le piége qu'on leur dressait, et ils refusèrent de sanctionner les désirs de M. Necker. Ils virent clairement dans cette dangereuse innovation la chute de la monarchie ; elle enchaînait les deux premiers ordres ; elle les soumettait même à la volonté, au caprice de celui qui ne tenait que la troisième place dans l'État. Les bureaux de Monsieur, du comte d'Artois, du prince de Condé, du duc de Bourbon, et du prince de Conti, se déclarèrent contre les prétentions du tiers-état. Le duc d'Orléans seul se déclara hautement d'une opinion contraire, et dès lors il fit rédiger par l'abbé Sieyes et par un officier d'artillerie, dont il avait fait depuis peu son secrétaire particulier, le chevalier de Laclos, auteur du roman infâme des *Liaisons dangereuses ;* il fit rédiger, dis-je, pour les cahiers de ses bailliages, des instructions dans lesquelles était renfermé le germe de toutes les révolutions qui se sont succédées depuis.

Ce fut à cette époque que pullulèrent de toutes parts les écrits qui avaient été sollicités avec tant d'imprudence par le ministre Loménie (1). Les

(1) « Les libelles et les pamphlets étaient, dit M. Sallier, les écrits de tous les jours. On disposait le peuple au crime, en lui prêchant

deux pamphlets les plus remarquables parmi les milliers de ceux que l'imprimerie vomit alors sur la France, sortirent de la plume de l'abbé Sieyes et de celle de M. le comte d'Entraigues. Le premier était intitulé : *Qu'est-ce que le tiers-état?* Le second : *Mémoire sur les états-généraux, leurs droits et la manière de les convoquer.*

Dans le premier de ces écrits, l'abbé Sieyes considérait la société de vingt-quatre millions d'hommes qui composait le royaume de France, comme une assemblée de sauvages qui se seraient décidés spontanément à sortir en ce moment-là de l'état de pure nature pour former une association civile. Il prouva à la populace, ce qui n'était pas fort difficile, que tout homme était citoyen avant d'être gentilhomme ou prêtre; que la prêtrise était une profession, et

---

la férocité sous les formes de la plaisanterie. En même temps, pour habituer à la dérision de ce qu'il y avait de plus sacré, on empruntait, pour ces libelles, les titres et les formules des actes de la religion. C'étaient les litanies du tiers-état, son Évangile, ses oraisons, ses vêpres, sa passion, sa mort, sa résurrection. Les dieux et les saints de ce culte étaient tous ceux en qui le parti populaire avait mis sa confiance. Necker y recevait principalement des louanges, dont il s'enivrait. Le roi aussi y trouvait un tribut d'hommages auquel il n'était pas insensible. La morale de ces évangélistes de l'insurrection était le massacre des nobles et des magistrats. Ces actes d'impiété et de brigandage se vendaient publiquement. Des émissaires les distribuaient gratuitement au peuple. Les libraires les étalaient aux regards du public. On en faisait des lectures dans les cafés, sans la moindre contradiction, sans que l'on pût craindre d'être inquiété. » *Ann. franç.*, p. 303.

(*Note des nouv. édit.*)

non un ordre politique ; que les priviléges pécuniaires étaient injustes et odieux ; que le tiers-état était tout ; qu'il pourrait former seul une nation sans les nobles, et que les nobles et les prêtres sans le tiers-état n'oseraient pas avoir la même prétention. En un mot, il partait du droit naturel pour arriver à refondre tous les usages d'une société formée depuis quatorze siècles, et tenant le premier rang parmi les nations civilisées de l'Europe : aussi cet ouvrage fut-il accueilli avec avidité par la multitude, qui croyait avoir tout à gagner par la destruction des formes établies. En vain objectait-on à l'abbé Sieyes que les Français n'étaient pas des sauvages qui s'assemblaient pour se former en nation et se choisir un chef, mais une nation qui était appelée par son souverain légitime à l'aider à réformer quelques abus ; qu'elle allait s'assembler conformément à des usages établis de temps immémorial, pour remédier aux maux et produire de grands biens; que la noblesse et le clergé avaient offert au roi le sacrifice de leurs priviléges pécuniaires, et ne s'étaient réservé que de vains honneurs et de frivoles distinctions, dont le tiers-état ne pouvait se montrer jaloux : l'impulsion était donnée aux niveleurs, ils ne cachaient pas dès lors le projet qu'ils avaient de vouloir tout dénaturer, tout confondre, tout immoler (1).

---

(1) La brochure intitulée : *Qu'est-ce que le tiers-état?* est devenue rare aujourd'hui. Le lecteur trouvera, sous la *note* (1), les

Mais le plus violent de tous ces écrits, celui qui contribua le plus à enflammer toutes les têtes, fut le mémoire du comte d'Entraigues. Il laissa tous les autres bien loin derrière, non-seulement pour le talent et l'éloquence, mais encore pour l'énergique chaleur, ou plutôt l'inconcevable hardiesse qui éclatait à chaque page. Ce gentilhomme languedocien, élève de Jean-Jacques Rousseau, ami de Chamfort, avait puisé son droit naturel dans le *Contrat social* du philosophe Genévois, et son droit civil et public dans les scènes du *Marchand de Smyrne* (1). Il s'était flatté de parvenir à jouer un grand rôle en exaltant les passions de la multitude, et en acquérant ainsi une immense popularité. Son ouvrage était un traité complet de près de trois cents pages, partant non-seulement de l'établissement des Francs dans les Gaules, mais des droits primitifs de l'homme dans l'état de nature, pour arriver, à travers toutes les vicissitudes du gouvernement français pendant quatorze siècles, jusqu'au moment actuel.

L'auteur avait pris pour épigraphe la formule avec laquelle les anciens Cortès d'Arragon investissaient leur roi de la souveraineté, en lui promettant une obéissance continuelle : *Nous qui valons*

---

passages désignés par Weber dans cet endroit de ses Mémoires.

(*Note des nouv. édit.*)

(1) Comédie de Chamfort. W.

chacun autant que vous, et qui tous ensemble sommes plus puissans que vous, nous promettons d'obéir à votre gouvernement, si vous maintenez nos droits et nos priviléges; sinon, non. Il faut en convenir, jamais prince n'avait moins mérité que Louis XVI qu'on joignît pour lui à un engagement de fidélité une menace de destitution : mais, quelque hardie que dût paraître cette épigraphe, le livre lui-même la faisait bientôt oublier.

La première phrase était une consécration du gouvernement républicain, et un anathème contre la monarchie (1). La seconde présentait dans le peuple français un troupeau d'esclaves gémissant sous l'excès de l'oppression (2). Bientôt, la légitimité de l'insurrection était proclamée (3), le pouvoir législatif de la couronne était attaqué (4), dé-

(1) « Ce fut sans doute pour donner aux plus héroïques vertus » une patrie digne d'elles, que le ciel voulut qu'il existât des répu- » bliques; et, peut-être pour punir l'ambition des hommes, il » permit qu'il s'élevât de grands empires, des rois et des maîtres. »

(2) « Mais toujours juste, même dans ses châtimens, Dieu per- » mit qu'au fort de leur oppression il existât pour les peuples as- » servis un moyen de se régénérer. »

(3) « En Angleterre, l'insurrection est permise; elle serait sans » doute légitime, si le parlement détruisait lui-même une consti- » tution que ses lois doivent conserver. » (Page 19.)

(4) « Que répondre à ceux que l'habitude de la servitude a tel- » lement dégradés, qu'ils cherchent à se faire accroire et à nous » persuader que c'est entre les mains d'un homme que fut remis le » pouvoir législatif, sans limite comme sans partage, et qu'aus- » sitôt vingt millions d'êtres se soumirent à un seul, à sa posté- » rité? etc. » (Page 25.)

claré incompatible avec son droit héréditaire (1); accusé de rendre la condition de Français *pire que celle des Turcs* (2). Toutes les cours, sans distinction aucune, étaient dénoncées comme *un foyer de corruption* (3); tous les courtisans, comme *des ennemis naturels de l'ordre public*, comme une *foule avilie d'esclaves à la fois insolens et bas* (4); le trône, comme un siége où c'était un hasard de ne pas voir *les passions serviles et dangereuses honorées et respectées* (5); *la noblesse héréditaire*, comme *le plus épouvantable fléau dont le ciel dans sa colère pût frapper une nation libre* (6); les siècles qui l'avaient honorée, comme *des siècles de honte* (7); *le reste de vénération qu'ils nous avaient transmis pour elle, comme un grand mal* qui avait occasioné *les calamités de la nation* (8). Le clergé existait ainsi que la noblesse, *nation particulière dans la nation*; avait, ainsi que la noblesse, *des intérêts distincts de ceux du peuple*; comme la noblesse, *tenait ses délibérations à part du peuple*, et, comme elle, délibérait exclusivement sur *ses propres intérêts*. Le rebelle, le meurtrier, le traître Marcel, exécré d'âge en âge pour avoir soulevé les Parisiens contre leur roi captif, pour avoir

(1) « Eh! grands Dieux! s'il est sur la terre un homme incapable, » par sa position, d'exercer le pouvoir législatif, c'est un roi, et » surtout un roi héréditaire, etc. » (Page 26.)

(2) Page 159. — (3) Page 26. — (4) Ibid. — (5) Pages 26 et 27. — (6) Page 61. — (7) Page 86. — (8) Page 87.

assassiné dans les bras du dauphin régent les maréchaux de Normandie et de Champagne, pour avoir créé les fureurs qui enfantèrent *la Jacquerie*, enfin pour avoir voulu combler tous ses crimes en livrant Paris et la France au joug des Anglais ; on le voyait, dans ce livre, recommandé tendrement à *la clémence* du dix-huitième siècle, et défendu avec chaleur contre *la sévérité excessive* des siècles précédens. Enfin, sur la composition des états-généraux qui allaient se tenir, sur le nombre respectif des députés que chaque ordre aurait à envoyer, tandis que plusieurs personnes s'alarmaient de cette double représentation du tiers-état, déjà obtenue dans les assemblées provinciales, et déjà réclamée dans quelques assemblées d'états particuliers, l'auteur du mémoire était à peine satisfait de cette proportion. Il répétait que le *tiers-état était le peuple*, que *le peuple était l'État lui-même ;* que *les autres ordres n'étaient que des divisions politiques, tandis que le peuple était tout, par la loi immuable de la nature, qui voulait que tout lui fût subordonné.* Il répétait que *dans le peuple résidait la toute-puissance nationale ;* que *par lui tout l'État existait ;* que *pour lui seul tout l'État devait exister*, et il en tirait cette dernière conséquence : « Il faut donc que le nombre de ses députés » *égale au moins* celui des deux autres ordres réunis, » afin que l'intérêt public prédomine toujours dans » une assemblée qui cesserait d'être nationale si » jamais l'intérêt de quelque ordre que ce soit in-

» firmait ou annulait la volonté du peuple (1). »

Celui qui publiait une pareille doctrine devait aisément pressentir qu'on lui opposerait avec effroi la crainte de tous les désordres qu'elle pouvait entraîner. Il bravait l'objection, comme il la prévenait. Il la tranchait avec une seule phrase : *Il n'est aucune sorte de désordres qui ne soit préférable à la tranquillité funeste que procure le pouvoir absolu* (2).

Tel fut le brandon lancé au milieu de toutes les matières inflammables qui couvraient déjà la surface de la France. Cet ouvrage parut quelques jours avant l'ouverture de la seconde assemblée des notables. Le ravage qu'il fit dans les esprits peut à peine se concevoir. M. Necker profita de l'impression qu'il avait produite pour faire prévaloir au Conseil du roi son opinion personnelle, son opinion favorite, sur l'avis presque unanime des bureaux des notables, confirmé et sanctionné par les déclarations réitérées du parlement de Paris ; et, le 26 décembre 1788, le gouvernement, sur le rapport du ministre des finances, prononça que le tiers aurait à lui seul autant de voix que la noblesse et le clergé réunis, c'est-à-dire, la moitié des voix aux états-généraux. On régla en même temps que la convocation se ferait dans les bailliages en raison de leur population, et que les députés de la nation aux états-généraux seraient au moins au nombre de mille.

(1) Pages 246 et 247. — (2) Page 251.

M. Necker s'appuya entre autres, dans ce rapport, d'une nouvelle puissance, inconnue jusqu'à lui, et que tous les novateurs ont invoquée depuis avec ardeur. Il y parla *d'un certain bruit sourd de l'Europe* qui se faisait entendre pour favoriser la double représentation du tiers-état, et que l'on ne pouvait contrarier sans danger. Ce *bruit sourd de l'Europe* n'était autre chose que les clameurs vulgaires excitées par les écrits qui paraissaient chaque jour, et que tous les échos des clubs et des cafés de Paris répétaient fidèlement à M. Necker.

Je vais citer à ce sujet un fait dont j'eus connaissance. Il donnera la mesure des mobiles qui faisaient agir ce ministre, et des moyens qu'il mettait en usage pour arriver à son but. Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la seconde assemblée des notables et le rassemblement des états-généraux, et même quelques mois après la réunion de ceux-ci, il eut à sa solde un ancien rédacteur du *Courrier d'Avignon*, le sieur *Artaud*, littérateur subalterne connu par quelques pièces de théâtre. Cet homme était chargé spécialement par M. Necker de tenir une espèce de club chez lui au Palais-Royal, et d'y avoir de temps en temps des réunions et des dîners politiques, auxquels assistaient, entre autres, le comte de Mirabeau, M. de Clermont-Tonnerre, MM. Duport et Fréteau, conseillers au parlement de Paris, quelques académiciens, tels que MM. Suard, Rulhières et Chamfort, des banquiers suisses et protestans, des personnes de la maison du

duc d'Orléans, l'abbé Sieyes, l'abbé Sabathier, l'abbé Dubignon, et quelques autres personnages de cette trempe, tous, à fort peu d'exceptions près (1), factieux ou frondeurs déterminés. Le ministre des finances donnait à son homme quatre mille francs par mois, et on l'instruisait chaque matin de ce qui s'était dit chez lui la veille, et des mesures qui avaient obtenu la majorité des opinions. Les rapports qui émanèrent de cet antre eurent souvent beaucoup d'influence sur les opérations du gouvernement. Chez Artaud, l'on frondait ouvertement la cour, et les parlemens eux-mêmes. Les opinions accréditées dans cette réunion étaient propagées avec activité par des agens subalternes, dans les clubs inférieurs, et dans tous les lieux publics de Paris. Elles se transmettaient également aux meneurs des états de province, nouvellement établis; et, des provinces, elles revenaient à Paris appuyer le système des novateurs. C'était la répétition de ces opinions factieuses que M. Necker appelait *le bruit sourd de l'Europe*.

M. Necker se trompa sur sa force; il crut pouvoir diriger le parti dont il était la créature, et

(1) Le sieur Coindet, secrétaire particulier de M. Necker; M. Ginguené, secrétaire de madame Necker; un sieur Fornier de Nisme, banquier et ami intime de M. Necker; M. Hogguer, banquier, associé dans la maison fondée autrefois par M. Necker, venaient aussi de temps en temps à cette réunion, pour y prendre le mot d'ordre et assurer des bonnes dispositions du ministre. W.

bientôt il s'aperçut qu'il n'était plus que l'instrument et le jouet des factieux. Les rentiers et les banquiers le soutenaient encore, que le Palais-Royal le foulait déjà aux pieds. Mirabeau et l'abbé Sieyes l'attaquaient au milieu de sa gloire, et le traitaient dans leurs pamphlets comme un homme présomptueux, sans vues, sans moyen d'exécution, et incapable de remplir les promesses qu'il avait faites. Effectivement toutes ses démarches à cette époque démontrèrent quelle était la faiblesse et la brièveté de ses vues.

Jouissant de toute sorte d'influence sur la cour, possédant la confiance de la nation à un degré où aucun ministre n'en avait joui avant lui, avec du génie et de la probité, tout lui aurait été possible pour la restauration du crédit, des finances et de l'autorité; mais, au lieu de produire aucun grand effet, il ne développa successivement que des fractions de force qui furent perdues, et qui, réunies sur le même point, et dans le même moment, auraient pu prévenir la ruine de l'État.

M. Necker fut continuellement dévoré de l'envie de régenter la France. On ne peut dire si cette manie, moitié factieuse, moitié pédantesque, tenait plus aux habitudes générales des habitans de la ville qui lui avait donné naissance, qu'à une disposition particulière de tous les individus de sa famille. Depuis l'époque du fameux *Compte rendu*, publié en 1781, jusqu'à ce jour, il ne s'est guère écoulé d'année sans que cette famille ne se soit jetée, sur

l'Europe, avec quelque nouvelle production, relative soit aux finances, soit à l'administration, soit à la politique, soit à la littérature, soit aux passions, et même à la religion. Pour moi qui ai connu M. Necker assez particulièrement, je ne m'étonnerais pas qu'il eût poussé cette manie d'occuper perpétuellement le public de lui, au point de prendre de telles mesures, que, pendant de longues années encore après sa mort, l'Europe continuera d'être fatiguée des œuvres posthumes du mari et de la femme.

Il existait en France des institutions de piété et de charité qui avaient été fondées successivement par les rois, aidés des lumières et du zèle des premiers ou des plus saints personnages de leur temps. Ces établissemens se perfectionnaient et se multipliaient successivement selon l'accroissement de la population et le progrès des lumières et des richesses. Je veux parler des nombreux hospices répandus en France de toutes parts. Dans aucun pays du monde, peut-être, à l'exception de l'Angleterre, il n'existait autant d'asiles pour l'humanité souffrante qu'en France. Marie-Antoinette avait ajouté son nom à tous ceux des généreux bienfaiteurs du peuple qui l'avaient précédée. Deux hospices, fondés à Versailles par ses soins, fournissaient sans bruit et sans éclat les secours les plus nobles et les plus abondans à un certain nombre de malades et de femmes en couche (1). Madame Necker, moins

(1) Le nom de la reine, dans l'époque que nous parcourons, se trouve mêlé continuellement à tous les actes qui avaient pour ob-

poussée par la charité que par la vanité; par la sensibilité que par un esprit d'opposition, avait imaginé, de concert avec son époux, de fonder à Paris un hospice portant son nom : elle publiait tous les ans l'état des dépenses de cet hospice avec une affectation qu'on aurait pu regarder comme puérile, si elle n'avait pas été factieuse. On ne manquait pas de faire insérer dans tous les journaux du temps, à propos de ces comptes rendus annuels, des réflexions amères dont l'objet était de faire voir à la France, et surtout à Paris, la différence qui existait entre les soins qui étaient donnés aux pauvres par une vertueuse citoyenne de la république de Genève, et ceux qu'ils recevaient des mains du gouvernement dans les hôpitaux généraux. C'était une espèce d'appel continuel fait aux

---

jet ou de soulager l'infortune, ou de récompenser la vertu. On vient de voir qu'elle s'associait aux soins que recevaient les malades et les femmes enceintes : sa libéralité, égale à sa bienfaisance, faisait les fonds de prix décernés soit à l'humanité courageuse, soit à la piété filiale.

« L'Académie française, dit Grimm dans sa Correspondance, a eu trois prix de vertu à distribuer. Deux de ces prix ont été donnés à un habitant de Chaillot et à son fils, qui, se dévouant héroïquement au plus grand péril, sont parvenus à sauver huit personnes qui se noyaient dans la Seine; le troisième, à une fille qui a sacrifié toute son existence pour rendre à sa mère, dans une maladie affreuse et qui a duré dix-sept ans, les soins les plus pénibles et les plus assidus. »

Des trois prix accordés, l'un était celui fondé par M. de Monthion; les fonds des deux autres avaient été fournis extraordinairement par la reine et par M. le duc de Penthièvre.

(*Note des nouv. édit.*)

passions des pauvres contre l'insouciance prétendue du gouvernement, et aux calculs des philosophes contre les vices de l'administration qui, en faisant de plus grands frais, traitait ses malades moins bien qu'un simple individu. La situation des pauvres était certes bien loin d'être bonne dans les réceptacles où ils étaient entassés; mais le roi avait annoncé son intention d'y remédier, et il n'avait pas même attendu la fin de la guerre, pour ordonner la construction de quatre nouveaux hôpitaux dans les faubourgs de Paris, afin de remplacer l'hôpital général, devenu insuffisant pour la population de la capitale. De leur côté, les personnes riches et charitables se contentaient de verser en secret des aumônes abondantes pour les pauvres de leurs paroisses dans les mains de leurs pasteurs, sans mettre le public dans la confidence de leur bienfaisance, se conformant ainsi au précepte de l'Évangile : « Que votre main droite ne sache pas ce » que fait votre main gauche ! » Mais ce mystère n'aurait pas convenu à l'épouse du banquier Genévois qui voulait régénérer la France. Il était nécessaire aux vues des deux époux de faire maudire l'Hôtel-Dieu au peuple de Paris, pour lui faire bénir l'hospice et la maison Necker; et de faire célébrer par toutes les plumes les institutions charitables des deux républicains, aux dépens de fondations pieuses de soixante-six rois (1).

(1) Ces réflexions sont plus amères qu'elles ne sont exactes. Il n'est pas étonnant que dans une institution particulière, dirigée

Je me suis étendu sur ce fait, parce que je le regarde comme un de ceux par lesquels on chercha pendant long-temps à aliéner l'affection du peuple français pour son gouvernement, et à la détourner sur des amis étrangers; et surtout comme un de

---

avec intelligence, avec ordre, avec humanité, le pauvre fût cent fois mieux à moins de frais, que dans les établissemens alors régis par une administration sous laquelle l'ignorance de toutes choses le disputait aux abus de toute espèce. L'hôpital fondé par M. et madame Necker était moins une critique du mal qui existait, qu'un exemple du bien qu'on pouvait entreprendre. Pour juger de toutes les améliorations possibles, il suffit de comparer le tableau hideux des hôpitaux de la capitale, tel qu'il a été tracé par Bailly et M. de La Rochefoucauld, avec l'état de prospérité auquel sont parvenus ces établissemens sous la direction bienfaisante du conseil des hospices, et par les soins éclairés de deux administrateurs dont les noms sont chers à la ville de Paris, M. Frochot et M. le comte de Chabrol.

Quant à la noble générosité dont Weber fait ici l'éloge à juste titre, personne ne la conteste et chacun voudrait l'imiter. La bienfaisance est une vertu qui n'a de bornes en France, pour chaque classe de citoyens, que les moyens dont elle dispose. Il faudrait désirer peut-être que cette charité fût aussi éclairée dans ses vues qu'elle est respectable dans son principe. Le plus souvent les secours que prodigue la bienfaisance particulière se perdent sans fruit, et ne sont pas toujours exempts d'inconvéniens et de dangers. L'administration peut seule réaliser en France un bon système de secours publics. Il est à craindre autrement que les aumônes destinées à soulager la misère n'encouragent l'oisiveté. Jamais contrée n'a renfermé plus de mendians que l'Italie, où la religion et la charité ont fondé tant d'hospices pour les malheureux; et la taxe des pauvres en Angleterre, loin de réduire leur nombre, semble au contraire l'avoir multiplié en leur assurant d'autres ressources que le travail. Ce n'est point encore assez de faire le bien, il faut le bien faire.

(*Note des nouv. édit.*)

ceux par lesquels on travailla dans ces dernières années à avilir la noblesse et le clergé, protecteurs naturels des pauvres, mais protecteurs délicats et silencieux, et cela, en lui présentant dans les soins d'une famille protestante et appartenant au tiers-état, plus d'intelligence et de générosité que dans les premières familles du royaume. Détestable hypocrisie que celle qui cache ainsi l'ambition et la vanité, sous les dehors d'une fausse humanité et d'une fausse philanthropie !

M. Necker n'avait été appelé au ministère que pour faire disparaître les embarras de finance sous lesquels avait succombé l'archevêque de Sens; mais il profita de l'engouement que les Parisiens lui témoignaient, pour prétendre devenir le chef et l'arbitre du Conseil du roi, dont jadis M. de Vergennes et M. de Maurepas lui avaient fermé l'entrée. Il abandonna sur-le-champ à un commis l'objet pour lequel on l'avait appelé; et tandis que M. Dufresne négociait quelques rescriptions avec les banquiers de Paris pour alimenter le Trésor royal, M. Necker fit évoquer à lui toutes les affaires relatives à la formation des états-généraux et à la réformation de l'État; en sorte, a-t-on déjà dit quelque part, qu'il parut très-plaisant aux esprits sains et paisibles, qu'un étranger, qu'un ministre des finances osât s'arroger et unir à ses bureaux les questions qui ne pouvaient être que de la compétence du chancelier de France : mais les fureurs du Palais-Royal faisaient tout fléchir à la cour devant le mi-

nistre favori de la populace, lequel ne cessait à son tour de fléchir le genou devant la populace du Palais-Royal.

M. Necker et ses partisans ne justifieront jamais son administration de la double représentation du tiers. Un ministre habile et prudent doit toujours chercher à mettre en harmonie tous les corps de l'État. C'est de cette harmonie que se composait le gouvernement français, et que se compose tout système de gouvernement monarchique. Jusqu'à ce ministre, tous les rangs de la société en France avaient été animés d'un même esprit. En 1788, les deux premiers ordres avaient donné le plus grand exemple de générosité et de patriotisme, en résistant à quelques impulsions arbitraires d'un ministre inepte, et en faisant l'abandon de tous leurs priviléges pécuniaires. Qu'est-ce que M. Necker pouvait donc espérer de plus, en mettant en mouvement le tiers-état, qui jusque-là n'avait joué aucun rôle? Que prétendait-il en soufflant le feu de la discorde? en soulevant la masse du peuple contre les deux premiers ordres de l'État, en créant un patriotisme exclusif dans celui du tiers, en dénaturant l'opinion nationale? Était-ce une réforme qu'il pouvait attendre? non, c'était une révolution sociale. Dès son premier ministère, il avait été odieux à la noblesse et au clergé; il voulait s'en venger. Il avait trouvé les provinces de France administrées depuis des siècles par les autorités différentes des pays d'états ou des intendans; il avait été mécon-

tent de ces diverses coutumes, des institutions diverses, qui tout en gênant quelquefois la marche du gouvernement, en conservaient pourtant le corps. Malheureux dans les premières tentatives qu'il avait faites de donner aux provinces des administrations uniformes, il résolut de ne pas perdre cette occasion de niveler la France, et de la désorganiser entièrement, pour la réorganiser ensuite à sa guise (1).

Ce fut le 26 décembre 1788 que fut fait au Conseil d'État, par M. Necker, le fameux rapport sur le doublement du tiers-état, l'admission des curés dans l'ordre du clergé, et l'introduction de l'intérêt protestant dans la représentation du tiers. Si ces trois mesures, aujourd'hui généralement condamnées, ne furent pas les causes premières de la révolution, au moins personne ne pourra disconvenir qu'elles sont au nombre des moyens principaux qu'elle a eus de se développer.

Je terminerai ici ce que j'ai entrepris de dire sur les causes éloignées et prochaines de la révolution. Ce n'est pas sans quelque inquiétude que je pré-

(1) Nous n'examinerons pas de nouveau la question si souvent débattue, du doublement du tiers. Nous ne répondrons pas davantage aux reproches adressés ici à M. Necker. Il aurait droit d'espérer peut-être de ceux qui critiquent ses fautes ou signalent ses erreurs, qu'ils épargnassent du moins ses intentions. M. Necker a aussi publié des Mémoires; son nom et son caractère doivent leur donner quelque poids. Tout lecteur impartial voudra les lire avant de prononcer sur les accusations portées contre lui dans ce chapitre et dans le reste de l'ouvrage. (*Note des nouv. édit.*)

sente au public les pages qui précèdent. J'avoue que j'ai cherché de bonne foi et avec des intentions loyales des matériaux instructifs sur un événement dont les conséquences étaient alors si peu prévues, et dont l'on chercherait en vain même encore aujourd'hui à prévoir les résultats possibles. Si j'ai blessé quelques amours-propres, et si j'ai ramené l'attention sur des souvenirs fâcheux, j'ai au moins la consolation de me voir appuyé dans tout ce que j'ai dit par le témoignage d'hommes qui ne sont pas suspects : et pour n'en citer qu'un seul, qu'il me soit permis de transcrire ici ce qu'imprimait à Londres, il y a peu d'années, un membre distingué du parlement de Paris, un magistrat appelé à juste titre au Conseil de son roi, un des plus fermes défenseurs de la monarchie française et des lois qui formaient jadis la constitution de la France : la force de la vérité arrachait en 1796, à M. d'Outremont les lignes suivantes :

« Hélas ! je ne l'ignore pas, les parlemens, » comme tous les autres corps légitimes de la mo- » narchie, ont encouru la disgrâce de la nation. » Peut-être ont-ils bien eux-mêmes quelques re- » proches à se faire. Ils sont devenus querelleurs, » humoristes, si je puis me servir de ces ex- » pressions. En se mêlant de trop de choses, ils » ont fatigué la nation, quand ils croyaient ne fa- » tiguer que l'autorité. Ils ont confondu un rôle » passif que la constitution leur attribuait, avec un » rôle actif qui ne pouvait que tourner à leur pré-

» judice et à celui de l'autorité royale. Ils ont
» forcé tout le monde à rechercher les titres de
» leur puissance ; et ces recherches n'ont pas tou-
» jours été à leur avantage (1). »

Un témoin aussi peu suspect, aussi irrécusable que celui qui vient d'être cité, serait ce même M. d'Éprémesnil, dont la résistance aux volontés du roi, dont les menées et l'emprisonnement aux îles d'Hyères sont détaillés dans le chapitre précédent. Attaqué, en 1792, par la populace de Paris, pour la fermeté qu'il avait déployée dans l'Assemblée nationale, et arraché par une espèce de miracle aux fureurs de cette même populace, dépouillé de ses habits et baigné dans son sang, il écrivit, de la prison de l'Abbaye, une lettre au roi, par laquelle il reconnaissait le coupable usage qu'il avait fait de son influence sur sa compagnie, et offrait son sang à Sa Majesté, en expiation de ses erreurs, et du sang qui avait déjà été répandu depuis la révolution. Il ignorait encore tout celui qui devait être versé à la suite de la révolution qu'il avait provoquée ; et lorsqu'il porta sa tête sur le même échafaud où Louis XVI avait porté la sienne, il eut moins à souffrir sans doute de la barbarie que l'on exerçait contre lui, que du souvenir de ses imprudences (2).

---

(1) *Le Nouveau Siècle ou la France encore monarchie*, T. II, page 558. Londres, 1796 ; imprimé par Baylis. W.

(2) Il n'y aurait qu'une mauvaise honte qui pourrait m'empêcher de répéter ici un mot de la reine, si connu à la cour. La ré-

Puissent ces deux exemples de repentir de la part de deux principaux membres de la magistrature de France, rendre indulgens ceux qui voudraient me reprocher d'avoir censuré avec trop d'amertume des corps qui ont fait si long-temps la gloire de la France, et dont la réputation était justement célèbre dans toute l'Europe! Le sceau a été mis à leur gloire par le courage avec lequel ils ont reçu la mort depuis la révolution, pour les protestations fermes et loyales qu'ils avaient faites contre les innovations de l'Assemblée constituante. S'ils ont accéléré la chute de la monarchie, en appelant impérieusement les états-généraux, et en assemblant la nation, sans réfléchir qu'elle n'était pas en état d'opérer et de recevoir une révolution, au moins ont-ils reconnu leur erreur, au moins ont-ils gémi de leurs fautes; et lorsqu'ils n'ont plus été capables de soutenir le trône, ils se sont enterrés sous ses débris.

C'est ainsi que l'auteur du mémoire inflammatoire sur les états-généraux, dont j'ai cité quelques passages, fut le premier à désavouer sa propre doctrine, dès qu'il fut admis aux états-généraux. Il les

---

sistance de M. d'Éprémesnil à tout ce que la cour proposait, quoi que ce fût, était si opiniâtre, et l'on en était tellement certain, que, lorsqu'on proposait à la reine l'achat d'une parure nouvelle, ou qu'on sollicitait l'intervention de Sa Majesté pour une faveur quelconque : « Oh! disait-elle avec enjouement, il faut que je » sache si j'aurais pour cela le consentement de M. d'Éprémesnil! »

W.

quitta avec horreur, dès qu'il vit leur composition, et il alla s'enfoncer dans l'Allemagne, où depuis l'année 1789 il ne cesse de travailler à faire oublier au roi de France, par ses services, le mal que ses premières opinions ont pu faire (1).

Il est donc incontestable que presque tout le monde a eu des torts, dans l'origine de la révolution; les causes qui l'ont amenée ont été nombreuses, mais il n'en est aucune que l'on puisse dire avoir été la principale. Depuis plus de cinquante ans l'anarchie était dans toutes les têtes, la fermentation dans tous les esprits : il aurait fallu une force supérieure pour empêcher l'explosion d'avoir lieu. Cependant la chose n'était pas impossible; et si quelqu'un peut être accusé de ne l'avoir pas tenté, je n'hésite pas à en accuser publiquement, à la face de l'Europe et devant la postérité, l'administration constamment factieuse du dernier ministre des finances du roi. Le devoir de M. Necker

(1) Le comte d'Entraigues a été assassiné, le 22 juillet 1812, à Barnes, près de Londres, par un Italien nommé Lorenzo, qu'il avait à son service, et qui se tua lui-même aussitôt après avoir commis ce meurtre. La vie politique singulièrement active et mystérieuse du comte fit conjecturer que le motif de cet odieux assassinat était la nécessité de se saisir de papiers importans dont il était porteur. Mais le suicide du meurtrier détruit en partie cette supposition et permet de croire que la vengeance arma le bras de l'Italien.

Cette Collection renfermera des Mémoires de M. le comte d'Entraigues; et la bienveillance de sa famille nous permet d'espérer que, dans la Notice sur la vie de ce personnage historique, nous pourrons offrir aux lecteurs des faits peu connus et qui méritent de l'être. (*Note des nouv. édit.*)

était d'éclairer le peuple, il le caressa; de fortifier l'autorité royale, il l'affaiblit; de résister au torrent des passions populaires, il lui ouvrit toutes les digues; de remettre en harmonie toutes les parties de la constitution monarchique de la France, il les déchaîna toutes les unes contre les autres; de combler le déficit, il avoua qu'il aurait pu le faire aisément, mais qu'il n'avait pu se refuser au bonheur de voir le roi entouré des représentans de son peuple.

J'ai habité l'Angleterre pendant plusieurs années, depuis que la révolution m'a séparé et privé de mon auguste bienfaitrice. J'y trouvai, à mon arrivée, une dette trois fois plus considérable que celle qui venait d'écraser le trône de France. J'ai vu se former encore depuis dix ans, dans la Grande-Bretagne, une nouvelle dette, dont la rente seule excède douze fois le déficit énoncé par M. Necker. Cependant la Grande-Bretagne, qui ne possède guère plus de la moitié de la population de France, a non-seulement pourvu à tous ses besoins, elle a encore fourni pendant ce temps des subsides à presque tous les souverains (1), et deux années consécutives de di-

(1) L'Angleterre a donné, pendant la révolution, des subsides au roi de Sardaigne, au roi de Prusse, à Sa Majesté impériale, au stathouder, au roi de Naples, à l'électeur de Bavière, au duc de Wirtemberg, au Portugal, à la Russie, à la Suisse, et à nombre de princes allemands.

W.

sette l'ont forcée à envoyer plus de 500 millions de son numéraire dans l'étranger : cependant il n'y a pas eu de révolution en Angleterre ; et c'est encore, au moment où j'écris, la puissance qui combat la révolution depuis plus long-temps et avec plus de succès. Mais aussi la Grande-Bretagne n'a pas eu, pour diriger ses affaires, un ministre étranger, républicain, et d'une croyance différente de celle de son maître ; le premier lord du trésor de S. M. Britannique n'a point flatté les passions de la multitude qui s'assemblait en 1793 à Copenhagen-house, pour avoir une constitution nouvelle ; et loin de former son opinion sur celle des brouillons et des hommes tarés des trois royaumes, M. Pitt a eu le talent de composer l'opinion publique sur la sienne.

C'est ainsi que de sages ministres conservent les empires dans les crises les plus difficiles, tandis que des ministres ignorans, faibles, pervers, ou seulement présomptueux, les brisent devant le plus léger obstacle. Ce parallèle me suffira pour mettre le sceau à ce que j'ai dit de M. Necker. Quoique je n'aie reconnu, au commencement du chapitre second, que trois causes premières et immédiates de la révolution française : le désordre des finances, la disposition des esprits, et les idées exagérées de patriotisme, imitées des Anglais et des Américains ; la cause agissante et effective du développement de la révolution existe dans les actions et dans les omissions des trois ministres du roi, Calonne, Loménie et Necker.

Maintenant, j'abandonne tout-à-fait ce lamentable sujet des causes éloignées, immédiates et effectives de la révolution française, avant l'année 1789; je m'arrête au moment où les états-généraux s'ouvrent, afin de suivre et ne plus quitter l'infortunée Marie-Antoinette dans ses dernières années. Je ne veux plus même jeter les yeux sur cette révolution que pour y trouver les époques des malheurs successifs de cette souveraine, et conséquemment la source des traits de courage qu'elle y a développés.

Depuis la fin de la guerre d'Amérique, c'est-à-dire depuis l'année 1783, Marie-Antoinette avait cessé d'être heureuse. Sa sensibilité éprouva, depuis cette époque jusqu'à la fin de 1789, une suite d'assauts par lesquels il semblerait que la Providence eût voulu éprouver sa grande ame, et la préparer aux coups terribles qui lui étaient destinés et qui devaient terminer sa carrière d'une manière si cruelle.

La gouvernante de ses enfans, madame la princesse de Rohan-Guémenée, venait d'essuyer un revers de fortune qui ne lui permettait pas de rester à la cour de France (1). Marie-Antoinette était ex-

(1) Weber emploie ici des expressions bien réservées. M. Lacretelle, dans le jugement qu'il porte sur ces revers de fortune, est plus sévère et paraît plus juste. « Il y avait à la cour, dit-il, des hommes à qui de nobles goûts et des habitudes de bienfaisance avaient fait sentir le besoin de l'ordre. On citait parmi eux le duc de Penthièvre, le maréchal de Beauvau, les ducs de Biron, de Nivernais, de Charost, du Châtelet et de La Rochefoucauld; mais

trêmement attachée à cette princesse, qui remplissait ses fonctions avec la fidélité et le zèle qu'exigeait leur importance. Madame de Guémenée fut d'autant plus à plaindre que le coup qui l'accablait avait été amené par des circonstances qui lui étaient étrangères et inconnues, et qu'elle n'avait pu ni prévoir ni prévenir le désordre que des opérations frauduleuses et usurières avaient introduit tout d'un coup dans les affaires de son époux. Elle se sépara de la reine et des augustes enfans qui étaient l'objet de ses soins, comblée des témoignages de bonté et des assurances de l'attachement de Leurs Majestés. Quoique cette séparation permît à la reine de donner à une jeune dame de la cour une grande preuve de l'affection qu'elle lui portait

---

en général les fortunes particulières étaient conduites sur le même plan que la fortune publique, ou plutôt avec la même absence de plan. La banqueroute du prince de Rohan-Guémenée produisit un éclat odieux; sa fortune et les dons qu'il tenait de la cour étaient immenses. Ce coupable dissipateur avait entraîné dans sa ruine une foule de bourgeois médiocrement aisés et d'obscurs artisans : le peuple en garda un long souvenir. »

On sait qu'au sujet de cette banqueroute, le poëte Le Brun écrivit, avec l'audace et l'âcreté de son humeur satirique, l'épigramme suivante :

D'un petit gentillâtre ou d'un banquier très-mince
La faillite serait d'un million ou deux :
Mais de trente-six! aucun d'eux
Ne l'oserait; c'est faillite de prince.

La note suivante de Weber fait connaître du moins de quelle manière on répare noblement de pareilles fautes.

(*Note des nouv. édit.*)

depuis quelque temps, Sa Majesté n'en fut pas moins vivement affectée du malheur de madame de Guémenée, et de celui de l'illustre famille à laquelle elle appartenait (1).

Je dois dire ici quelques mots de cette amitié si rare, si précieuse, si intime qui subsista entre Marie-Antoinette et madame la duchesse de Polignac; de cette amitié qui n'a pu laisser survivre une amie à la mort de l'autre; de cette affection dont la pureté, la vivacité et la fin tragique surpassent tous les exemples et même tous les prodiges que l'antiquité a offerts dans ce genre.

O divine amitié, félicité parfaite,
Seul sentiment de l'ame où l'excès soit permis,

la reine connaissait bien vos devoirs! elle sut

---

(1) Les dettes de M. le prince de Guémenée, réduites à leur juste taux, étaient fort au-dessous de la valeur de ses immenses propriétés et de celles dont il était appelé à hériter. Mais, s'il fut la victime de ses agens, ses créanciers éprouvèrent l'avantage d'avoir affaire à des familles où l'honneur était implanté. Madame la comtesse de Marsan, née Rohan, ancienne gouvernante de Louis XVI et des deux autres princes, prouva en cette occasion qu'elle était digne et du nom qu'elle avait porté en naissant, et de l'auguste maison de Lorraine à laquelle elle s'était alliée. Elle fit sur-le-champ l'abandon d'une grande partie de son immense fortune aux créanciers les plus malheureux de son neveu, et se retira dans un couvent.

M. le prince de Guémenée est mort en 1802, exerçant une profession mécanique dans un village de Suisse, ne voulant plus être à charge à sa famille. Toutes les gazettes ont rendu compte de la manière brillante dont ses deux fils ont servi, pendant la guerre dernière, dans les armées autrichiennes. W.

remplir tous ceux que ce titre lui imposait. Et qui pourra à l'avenir, rampant dans la fange des écrivains orduriers du temps, calomnier une affection aussi pure, aussi céleste, j'ai presque dit aussi sainte, devant le tombeau où les deux victimes de leur amitié furent précipitées en même temps.

Madame Gabrielle-Yolande-Martine de Polastron, épouse du comte Jules de Polignac, appartenait par son mari à l'ancienne et noble famille de Polignac de la province d'Auvergne, qui avait donné le jour à ce cardinal illustre qui fut l'auteur du poëme immortel de *l'Anti-Lucrèce*, pour lequel il semble avoir emprunté la plume du cygne de Mantoue, et dont les négociations habiles fournissent à ceux qui entrent dans la carrière diplomatique des modèles aussi parfaits que ceux que la pureté de sa poésie et de ses principes offre aux littérateurs et aux philosophes.

M. et madame de Polignac avaient été présentés à la cour, suivant l'usage, quelque temps après leur union. La comtesse de Polignac y avait été distinguée d'une manière particulière. Chez elle, la plus belle ame se peignait sur la plus belle physionomie. L'élégance de M. de Polignac n'était pas moins remarquable. La conversation à la fois décente, enjouée et agréable de madame de Polignac plut extrêmement à Marie-Antoinette; elle dansait avec grâce, elle chantait avec goût, son esprit était extrêmement orné : avec tant de qualités, il était impossible qu'elle ne gagnât pas le cœur de la

reine; aussi fut-elle bientôt admise au cercle de Sa Majesté, et aux fêtes et concerts qu'elle donnait à Versailles et à Trianon. Ces fêtes qu'un prêtre déhonté (1) a osé récemment représenter comme les orgies scandaleuses auxquelles il a peut-être participé dans sa carrière révolutionnaire, ces fêtes auxquelles mon auguste protectrice me permit d'assister toutes les fois que je le désirerais, présentaient des réunions enchanteresses de ce que la cour avait de plus charmantes femmes, et d'hommes les plus aimables. Les artistes les plus distingués y étaient appelés, lorsque l'on y faisait de la musique; et, au milieu de ces réunions, Marie-Antoinette, surpassant en éclat les femmes les plus brillantes, et en talent les amateurs les plus renommés, paraissait moins la reine de France que la reine de la beauté, la souveraine des arts (2).

(1) L'abbé Soulavie. W.

(2) La reine aimait tous les arts et les cultivait avec succès. Il n'est pas étonnant que jeune, belle, remplie de talens et de grâces, elle ait cédé au désir de s'entendre applaudir sur la scène. Le goût des représentations de société, goût généralement répandu alors, passa des hôtels de Paris et des châteaux de la province à la cour de Versailles. L'étiquette en murmura peut-être; mais puisque Louis XIV n'avait pas dédaigné de figurer dans un ballet, l'épouse de son petit-fils ayant pour excuse sa jeunesse, son sexe et ses charmes, pouvait, sans encourir le blâme, accepter des rôles où brillaient la finesse de son jeu et les agrémens de sa voix. Grimm, dans sa Correspondance, nous a conservé le récit de deux représentations auxquelles la reine avait pris part. Nous n'oserions toutefois garantir l'exactitude de ce récit.

« Les spectacles donnés ces jours passés, dans la jolie salle de Trianon, intéressent trop l'honneur du théâtre et la gloire de

Qu'il me soit permis de m'écarter un moment de mon récit, pour me livrer à une digression qui trouve ici naturellement sa place, puisque Marie-Antoinette en est le sujet.

La France se glorifie aujourd'hui, et avec raison, de posséder le premier théâtre lyrique de l'Europe.

M. Sédaine, pour ne pas nous permettre d'en conserver le souvenir dans nos fastes littéraires. On n'a jamais vu, on ne verra sans doute jamais *le Roi et le Fermier* ni *la Gageure imprévue*, joués par de plus augustes acteurs, ni devant un auditoire plus imposant et mieux choisi. La reine, à qui aucune grâce n'est étrangère, et qui sait les adopter toutes sans perdre jamais celle qui lui est propre, jouait dans la première pièce le rôle de Jenny, dans la seconde celui de la soubrette. Tous les autres rôles étaient remplis par des personnes de la société intime de Leurs Majestés et la famille royale. M. le comte d'Artois a joué le rôle du valet dans la première pièce, et celui d'un garde-chasse dans la seconde.

» C'est Caillot et Richer qui ont eu l'honneur de former cette illustre troupe. M. le comte de Vaudreuil, le meilleur acteur de société qu'il y ait peut-être à Paris, faisait le rôle de Richard; madame la duchesse de Guiche, dont Horace aurait bien pu dire : *matre pulchrâ filia pulchrior*, celui de la petite Betzy; madame la comtesse Diane de Polignac celui de la mère, et le comte d'Adhémar celui du roi. Les mêmes acteurs ont joué depuis sur le même théâtre, sans y avoir admis beaucoup plus de spectateurs, *On ne s'avise jamais de tout* et *les Fausses infidélités* de M. Barthe. »

Barthe et Sédaine ne furent pas les seuls auteurs favorisés. Beaumarchais obtint aussi l'honneur d'être joué à la cour, s'il faut encore en croire ce que rapporte Grimm.

« *Le Barbier de Séville*, dit-il, a été représenté sur le petit théâtre de Trianon, dans la société intime de la reine, et l'on a daigné accorder à l'auteur les faveurs très-distinguées d'assister à cette représentation. C'était la reine elle-même qui jouait le rôle de Rosine, M. le comte d'Artois celui de Figaro, M. de Vaudreuil celui du comte Almaviva; les rôles de Bartholo et de Basile ont été rendus, le premier par M. le

Les chefs-d'œuvre de musique, dont le répertoire de l'Académie royale de Paris s'est enrichi pendant quinze années, assurent à ce théâtre une supériorité incontestable sur ceux de toutes les autres capitales. C'est une justice que tous les voyageurs et tous les gens de goût lui rendent. Il serait très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'évaluer les sommes que cette prééminence dramatique a attirées à Paris et values à la France, par le concours d'étrangers opulens qu'elle a contribué à y appeler ou à y retenir. Or, il est un fait que personne ne peut s'empêcher de reconnaître : c'est qu'avant l'arrivée de Marie-Antoinette en France, ce pays ne connaissait qu'une musique à demi barbare. Cet art y était encore dans l'enfance, lorsque tous les autres y avaient passé l'époque de leur maturité. Marie-Antoinette vit l'opéra français, et résolut aussitôt de rectifier le goût national. C'est à elle, c'est à son amour éclairé pour les arts, que la France doit la révolution qui s'opéra alors dans la musique. C'est elle qui fit venir de Vienne à Paris,

---

duc de Guiche, le second par M. de Crussol. Le petit nombre des spectateurs admis à cette représentation y a trouvé un accord, un ensemble qu'il est bien rare de voir dans les pièces jouées par des acteurs de société ; on a remarqué surtout que la reine avait répandu dans la scène du quatrième acte une grâce et une vérité qui n'auraient pu manquer de faire applaudir avec transport l'actrice la plus obscure. Nous tenons ces détails d'un juge sévère et délicat qu'aucune prévention de cour n'aveugla jamais sur rien. » *Corr. de Grimm*, septembre, 1785. Tome III, page 305.

(*Note des nouv. édit.*)

qui encouragea, qui protégea contre toutes les cabales, le chevalier Gluck qui avait eu l'honneur de lui donner des leçons, et qui le premier sut placer dans les mains d'Euterpe le poignard de Melpomène. Il donna à la tragédie chantée le véritable ton tragique. Boileau avait dit de l'opéra de son temps :

Et jusqu'à *je vous hais*, tout s'y dit tendrement.

Cette remarque critique pouvait encore, à très-peu d'exceptions près, s'appliquer à l'opéra, tel que le trouva Marie-Antoinette à son arrivée en France. Quelques années après, son heureuse influence s'y était fait sentir ; et, si Boileau était revenu au monde, il aurait vu que mon illustre compatriote, le chevalier Gluck, aussi grand poëte dans sa musique que Corneille et Racine furent harmonieux dans leur poésie, avait mis en pratique dans ses opéras les préceptes du législateur du Parnasse, et que sous sa touche *chaque passion parlait son langage*. Marie-Antoinette avait non-seulement appelé à Paris le grand artiste dont Vienne s'honorait, mais encore les habiles compositeurs dont les ouvrages faisaient les délices de l'Italie. Piccini et Sacchini furent invités et encouragés par Marie-Antoinette à venir enrichir la scène française. Ils y parvinrent en suivant la route qui avait été tracée par l'Orphée allemand, et si la rivalité de ces trois célèbres maîtres occasiona quelques disputes assez vives parmi les Français, au moins

tourna-t-elle au profit de l'art. En effet, c'est à cette fermentation et aux discussions qu'elle engendra, que l'on doit ces chefs-d'œuvre de *Didon*, d'*OEdipe*, d'*Armide*, d'*Alceste*, qui seront à jamais la gloire du théâtre lyrique de Paris, et serviront éternellement de modèle aux artistes futurs. Voilà un des bienfaits permanens de Marie-Antoinette pour la France (1). Aussi long-temps qu'on y sera sen-

(1) On ne doit pas seulement à Marie-Antoinette l'introduction du bon goût musical en France; elle accueillait, elle protégeait tous les talens. Laharpe eut à se féliciter de ses bontés, Chamfort fut comblé des marques de sa bienveillance.

On sait qu'après le succès de *Mustapha*, la reine voulut bien faire venir M. de Chamfort dans sa loge, et lui annoncer, la première, que le roi venait de lui accorder une pension de douze cents livres sur les menus. On sait que Sa Majesté lui dit tout ce qui pouvait augmenter le prix de cette grâce. « Racontez-nous donc, lui demanda un seigneur de la cour, toutes les choses flatteuses que la reine vous a dites. —Je ne pourrai jamais, répondit le poëte, je ne pourrai jamais ni les oublier ni les répéter.... »

La reine jugeait les ouvrages d'esprit avec autant de discernement que de goût, et caractérisait souvent de la manière la plus heureuse leurs qualités ou leurs défauts. Quand Florian publia son *Numa Pompilius*, malgré les vices de ce genre bâtard, ce poëme en prose obtint du succès. On ne pouvait refuser au style de la grâce et de la facilité. Mais on en trouvait la douceur un peu fade, et, quoi qu'eût fait l'auteur, ses héros ressemblaient toujours à des bergers. *En lisant Numa*, disait la reine au baron de Besenval, *je crois manger de la soupe au lait.* « On exprimerait » difficilement, » remarque l'écrivain auquel nous empruntons cette anecdote, « on exprimerait difficilement d'une manière plus » vraie, plus simple et plus plaisante, l'impression que produit le » ton qui domine dans cet ouvrage. »

Après la représentation de l'*École des Pères*, ouvrage dont la

sible aux effets de l'harmonie, aux charmes de la mélodie; aussi long-temps que le goût du beau régnera en France, il sera aussi impossible d'ou-

---

reine avait paru fort contente, M. le maréchal de Duras écrivit à l'auteur la lettre suivante :

« Le roi et la reine, ayant entendu avec la plus grande satisfaction, Monsieur, l'*École des Pères*, m'ont chargé l'un et l'autre de vous marquer le plaisir qu'ils ont eu. Ce qui les a frappés surtout, c'est le ton de décence et la morale pure qu'ils ont remarqués dans cet ouvrage. Je m'empresse de vous en informer, Monsieur, persuadé que vous éprouverez beaucoup de satisfaction d'avoir mérité un éloge aussi flatteur. Je profite de cette occasion pour vous témoigner le plaisir que j'ai eu et vous assurer des sentimens avec lesquels, etc. *Signé* le maréchal de DURAS. »

« J'ai chargé M. Desentelles de vous témoigner les intentions du roi, et je vous prierai de lui demander ce qui vous conviendra le mieux. »

Il fut décidé que M. Peyre, auteur de cette comédie, recevrait une belle épée damasquinée aux armes de Sa Majesté. « De semblables encouragemens, remarque Grimm en citant cette lettre, honorent tout à la fois le talent qui les obtient et l'auguste protection qui sait si bien le distinguer. Ce sont les bonnes mœurs qui ont fait le succès de l'*École des Pères*, et la récompense que Sa Majesté vient d'accorder à l'auteur est une sorte d'hommage rendu à l'honnêteté publique, qui paraît être en même temps la censure la plus forte et la plus juste de tous les Figaros du jour. »

Il paraît par cette dernière phrase que le gouvernement sentait dès lors et voulait réparer le tort qu'il avait eu de permettre qu'on représentât le *Mariage de Figaro*. Comme cette représentation, qui était une faute, eut, par son influence sur l'opinion, presque les résultats et l'importance d'un événement, nous pensons que nos lecteurs ne verront pas sans plaisir les détails relatifs à cet ouvrage aussi célèbre qu'immoral. Ces détails, extraits des Mémoires du temps, en peignent mieux l'esprit et le caractère, que ne le pourrait faire l'histoire elle-même. Voyez la *note* (J) dans les éclaircissemens. (*Note des nouv. édit.*)

blier les quinze années du règne de Marie-Antoinette, qu'il l'est aujourd'hui d'oublier le beau siècle de Louis XIV; et peut-être les favoris d'Euterpe diront-ils un jour *le Siècle de Marie-Antoinette* lorsqu'ils parleront de l'époque à laquelle parvint à sa plus grande gloire,

Ce spectacle magique
Où les beaux vers, la danse et la musique,
De cent plaisirs font un plaisir unique.

Hélas! le grand maître qui avait dirigé le goût de Marie-Antoinette, le sensible Gluck était loin de penser, lorsqu'il faisait soupirer les plus doux accens de l'amitié à Oreste et Pylade, dans son immortel opéra d'Iphigénie en Tauride, lorsqu'il les faisait entendre pour la première fois chez madame la comtesse de Polignac, avant de les produire en public, il était loin de penser, dis-je, que les mêmes accens pourraient un jour s'appliquer à la situation de son auguste élève et de son intéressante amie. Le cœur rempli sans cesse du souvenir de Marie-Antoinette, je n'ai jamais pu entendre sans être baigné de mes pleurs, le mélodieux et sublime refrain de Gluck :

Le sort nous fait périr ensemble;
N'en accuse point la rigueur;
La mort même est une faveur,
Puisque le tombeau nous rassemble....

La faveur dont jouissait madame de Polignac auprès de la reine, excita la jalousie de plusieurs familles nobles qui avaient l'ambition de fixer sur

elles l'attachement et les bontés de leur souveraine. Mais les rivales de madame de Polignac ne possédaient pas, comme elle, la grâce qui attire, la décence qui attache, et la raison qui conserve les amis véritables. Madame de Polignac possédait un jugement sain, un esprit pénétrant, beaucoup de raison, un grand calme, et surtout beaucoup de réserve. Ses propos et sa conduite étaient épiés de tous côtés; cependant elle ne donna jamais prise aux traits de l'envie ni à ceux de l'intrigue; comme l'ambition n'entrait pour rien dans la faveur où elle était parvenue, il lui fut aisé de s'y soutenir.

On voulut une fois l'effrayer sur la constance de l'attachement que la reine lui témoignait, et des gens officieux vinrent l'avertir que Marie-Antoinette avait accueilli favorablement et distingué quelques personnes de son cercle. Elle répondit avec calme et douceur : « J'estime trop la reine pour la soup-
» çonner de vouloir s'éloigner d'une amie dont elle
» a fait choix, et dont la tendresse et le dévoue-
» ment lui sont connus. Je ne crains point qu'on
» m'enlève son cœur; mais, si la reine cessait de
» m'aimer, je pleurerais la perte de mon amie, et
» n'emploirais aucun moyen pour conserver les
» bontés particulières de celle qui ne serait plus
» que ma souveraine. »

La comtesse de Polignac avait une fille de onze ans; la reine, avec sa grâce ordinaire, lui dit : « Dans peu, sans doute, vous penserez à marier
» votre fille; lorsque votre choix sera fait, songez

» que le roi et moi nous nous chargerons du pré-
» sent de noces. » Parmi ceux qui se présentèrent, le comte de *Grammont* fut choisi. Il n'existait pas de plus beau nom à la cour. En faveur de son mariage avec mademoiselle de Polignac, le roi lui permit de prendre le titre de duc de Guiche, et le fit capitaine de ses gardes. La manière dont M. le duc de Guiche se conduisit au 5 octobre, les preuves continuelles de fidélité et d'attachement qu'il a données et donne encore, depuis vingt ans, à la famille royale de France, déposent assez combien il était digne des bontés de ses maîtres, et combien il en a été reconnaissant. Le dévouement sublime des deux fils aînés de madame la duchesse de Polignac, à la fleur de leur âge et dans les circonstances les plus critiques de la révolutiou, montre aussi à quel degré l'ascendant tout-puissant de Marie-Antoinette exaltait la gratitude des familles qu'elle honorait de ses affections. Onze ans s'étaient écoulés depuis sa mort. Les jeunes fils de madame de Polignac, émigrés depuis 1789, avaient à peine entrevu cette reine qui les avait adoptés. Ils ne pouvaient plus rien pour elle, mais ils pouvaient répandre leur sang pour le sang de Marie-Antoinette : il lui restait des héritiers, une fille appelée à la représenter un jour sur le trône de France. Ils avaient hérité de l'attachement de leur mère à leurs augustes parens. Toute l'Europe a su le résultat déplorable de l'enthousiasme chevaleresque qui appela les comtes Armand et Jules de Polignac en France, au mois

de janvier 1804 (1). Est-ce là une affection ordinaire ? Sont-ce des liaisons suspectes que celles qui se prolongent ainsi au-delà du tombeau, et font du dévouement et de la reconnaissance une substitution inaliénable ?

On m'objectera peut-être que j'anticipe ici sur les événemens, que je mêle les époques. Mais je m'apprête à parler des malheurs de Marie-Antoinette, et, tandis que j'écris, de nouveaux malheurs se présentent à mon imagination. Marie-Antoinette éprouve une seconde mort dans les coups qui frappent encore à présent ses amis. Il est naturel que mes sentimens et mes souvenirs se confondent; que les dates, les époques se brouillent devant mes yeux affaiblis par les larmes que j'ai répandues, noyés dans celles que je répands encore tous les jours.

Le roi, qui avait conçu le même attachement que la reine pour la famille de Polignac, approuva l'idée que cette princesse lui suggéra de donner au comte Jules le titre de duc héréditaire. « C'était, » disait la reine, un moyen de prouver au public » l'estime qu'il leur avait inspirée, et celui d'assu- » rer en partie le bonheur de ses enfans. » Ce fut avec la manière séduisante qui n'appartenait qu'à elle seule, que la reine apprit au comte Jules de Polignac cette nouvelle grâce.

---

(1) MM. Armand et Jules de Polignac sont tous deux pairs de France. (*Note des nouv. édit.*)

La princesse de Rohan-Guémenée ayant quitté la charge de gouvernante des enfans de France, la reine voulut la confier à l'amitié. Madame de Polignac tremblait d'accepter cet emploi important ; elle n'ignorait pas combien de rivales, des premières maisons de France, l'enviaient, et conséquemment à combien de jalousies elle serait en butte ; mais la reconnaissance qu'elle devait à la reine, et le dévouement qu'elle lui avait juré lui firent une loi d'accepter. La faible santé du dauphin qui n'avait alors qu'un an, rendait les devoirs de la nouvelle gouvernante très-pénibles. Elle tremblait à chaque instant pour les jours de ce précieux rejeton qui faisait le bonheur de la reine et l'espoir de la France. Trois années après sa nomination, la naissance d'un second prince, et bientôt après, celle d'une seconde princesse, vinrent ajouter à ses fatigues.

Leurs Majestés voulurent que la duchesse de Polignac tînt un état digne de la charge dont elle avait été revêtue, et que tous les étrangers de distinction, et toute la noblesse de la cour fussent admis chez elle. La reine désirait aussi qu'il y eût des jours où la société, moins nombreuse et choisie par elle, lui fît passer des momens plus doux et plus tranquilles. C'est là qu'elle disait comme Henri IV : *Je ne suis plus la reine, je suis moi.* Quel mot dans la bouche d'une souveraine (1) !

(1) Nous avons déjà remarqué combien la reine aimait à fuir la grandeur royale, pour goûter le charme de la vie privée : ce pen-

Leurs Majestés étaient trop justes pour ne pas voir que les modiques revenus du duc de Polignac et les appointemens attachés à la charge de la duchesse, n'étaient pas suffisans pour les dépenses extraordinaires qu'entraînait l'état qu'ils tenaient à la cour. Le roi leur accorda une pension de quatre-vingt mille livres sur les deux têtes, et peu après il nomma M. le duc de Polignac directeur des Postes et Haras du royaume, charge dont il ne jouit pas plus d'un an et demi. La suppression de cette

---

chant d'un cœur ennemi du faste et d'un esprit supérieur aux puérilités de l'étiquette, est suffisamment attesté par le passage qu'on vient de lire. Mais il paraîtrait que la reine, en substituant de nouveaux usages aux anciens, avait encore des vues qu'on ne soupçonna pas d'abord. Nous citerons à ce sujet un recueil contemporain dont les rédacteurs sont en général fort bien instruits.

« Notre jeune et charmante reine, à force d'être sans façon et sans cérémonie, a expulsé de la cour toutes les ridicules entraves de l'antique étiquette. On voit tous les soirs cette aimable princesse parcourir le château, aller faire des visites, tenant le roi sous le bras, avec un seul valet de pied portant deux bougies. Quant au nouvel usage des soupers avec des dames et seigneurs titrés ou non, il faut observer que la jeune reine l'a moins provoqué pour le plaisir de souper en grande compagnie, que par une prudence politique bien entendue. C'est à cette ancienne étiquette, suivant laquelle le roi devait souper au retour de la chasse avec tous les chasseurs et sans les princesses, qu'on peut attribuer la débauche de tous les genres à laquelle Louis XV a été livré dans les vingt dernières années de sa vie; aujourd'hui le roi n'est séparé de son épouse, que quand il va à la chasse, ou quand il tient conseil; et les vils courtisans qui oseraient essayer de corrompre leur maître, n'en trouvent pas le temps. » *Corresp. secrète de la cour pendant le règne de Louis XVI*, page 99.

(*Note des nouv. édit.*)

place fut une des premières de celles qui signalèrent l'avénement de l'archevêque de Toulouse au ministère, et c'est ce qui fournit à Marie-Antoinette l'occasion de faire à ceux que tous ces changemens atteignaient, cette réponse sublime : « Personne n'a droit de se plaindre, puisque le roi a » commencé sa réforme par l'emploi de l'un des » hommes que nous aimons le plus. »

Telle fut l'amitié qui lia pendant toute leur vie Marie-Antoinette et la duchesse de Polignac. C'est une affection aussi pure d'un côté, aussi désintéressée de l'autre, sur laquelle j'ai vu la calomnie verser tous ses poisons, et la haine épuiser tous ses traits. A en croire les libellistes du temps, madame de Polignac aurait été une des causes du déficit des finances, et cependant elle sortit de la cour sans fortune, et ne put même rassembler qu'avec peine les moyens de payer les frais de route pour son émigration et celle de sa famille.

Que Marie-Antoinette, dans les dernières années de son règne, éprouva de consolations de posséder une amie dans le sein de laquelle elle pût répandre à son aise les pleurs qu'arrachaient à sa sensibilité les méchancetés dont elle était l'objet ! Madame la duchesse de Polignac, agitée des plus vives craintes, les renfermait avec soin, montrait de la sécurité afin de calmer les inquiétudes de sa souveraine, partageait son courage, et lui représentait qu'avec de la fermeté et de la douceur, on pourrait peut-être ramener les esprits les plus égarés.

Il est de mon devoir de citer et réfuter ici quelques-unes des causes de l'acharnement subit qui se manifesta à la cour et à la ville contre l'infortunée Marie-Antoinette.

Peu de temps après la conclusion de la guerre, lorsque la France victorieuse, pacifiée, agrandie, paraissait avoir atteint le plus haut degré de prospérité, la reine crut pouvoir demander l'exécution d'un des articles de son contrat de mariage, dans lequel il était stipulé qu'il lui serait formé un établissement particulier. Toutes les reines de France qui l'avaient précédée, en avaient eu un semblable, et le sentiment des convenances en indique assez la nécessité pour que je n'aie pas besoin de parler ici ni de la construction du palais du Luxembourg où Marie de Médicis fixa sa résidence après la mort de Henri IV, ni des acquisitions de domaines et de palais particuliers par plusieurs autres souveraines. La reine de France jeta les yeux sur le château de Saint-Cloud qui appartenait à la maison d'Orléans, pour en faire l'acquisition. La salubrité de l'air de ce beau lieu, si essentielle à la santé des précieux gages qu'elle avait donnés à l'État, sa position charmante entre Paris et Versailles, l'habitude qui en avait fait une espèce de jardin public pour les Parisiens, le plaisir de s'y trouver, aux jours de fête où la foule s'y réunissait, au milieu de ses sujets, comme une mère au milieu de sa famille chérie, déterminèrent la préférence que Marie-Antoinette donna à Saint-Cloud pour en

faire son habitation. Cependant elle voulut savoir, avant de conclure cette acquisition, si l'état des finances le permettait. Comment pourrait-on croire qu'il eût été possible à la reine d'être en garde contre les assurances séductrices d'un ministre qui, au peu de demandes qu'elle lui faisait, lui répondait toujours d'une manière si délicate et si aimable : « Si ce que Votre Majesté désire est possible, c'est » fait ; si c'est impossible, cela se fera (1). » Était-ce à Marie-Antoinette à contester les assertions du ministre des finances, et à vérifier alors s'il existait ou non un déficit ?

L'acquisition de Saint-Cloud fut conclue pour six millions de livres tournois. Les réparations qu'il fallut faire au château, l'ameublement dont il fut nécessaire de le décorer pour le rendre digne de recevoir la famille royale de France, augmentèrent à la vérité le prix de cette acquisition; cependant Saint-Cloud fut moins meublé avec magnificence qu'avec goût, et si j'avais besoin d'en fournir une preuve, il me suffirait de dire que cet ameublement n'a pas été trouvé assez splendide par ceux qui, depuis, se sont emparés de cette résidence royale.

Je me rappellerai toujours combien le public qui se portait en foule dans ces jardins enchantés, tous les dimanches au soir, était heureux lorsque la reine et ses enfans s'y promenaient en calèche

(1) M. de Calonne.

au milieu des acclamations et des bénédictions générales (1). Alors Saint-Cloud présentait l'image d'une grande réunion de famille; aucune espèce d'inquiétude n'en écartait les curieux; les appartemens, les jardins, le cœur de ses augustes habitans, tout était ouvert aux Français.

---

(1) La reine aimait beaucoup les jardins : les embellissemens de Trianon, le choix de Saint-Cloud prouvent assez combien elle était sensible aux charmes d'un site agréable, aux beautés d'un riant paysage. Le parc d'Ermenonville devait à l'aspect des lieux, au goût de son propriétaire, aux souvenirs du grand homme qui l'avait habité quelque temps, une célébrité qu'il conserve encore aujourd'hui : Marie-Antoinette désira le visiter. La Correspondance de Grimm rend compte en ces mots du séjour qu'y fit la reine : « La reine a été voir ces jours passés les jardins d'Ermenonville, accompagnée de toute la cour, excepté le roi. On a su qu'elle s'était arrêtée assez long-temps dans l'île des Peupliers, dans cette île bienheureuse où reposent les cendres de Jean-Jacques, et l'on aurait bien voulu se persuader (ce n'est pourtant pas à l'Académie) que la dévotion à la mémoire du saint philosophe avait été le principal objet de l'auguste pèlerinage. Mais tant de gloire ne paraît pas avoir été réservée à ses paisibles mânes. On a considéré le tombeau, on en a trouvé l'architecture simple et de bon goût, le site des lieux qui l'entourent d'une mélancolie douce et romanesque, et l'on a paru s'occuper ensuite d'autres objets, sans avoir marqué aucune espèce d'intérêt pour le souvenir de l'homme auquel ce monument a été érigé. Que de haines et de jalousies ce silence a consolées! »

La *jalousie* et la *haine* de Grimm n'étaient sans doute pas les moins *consolées* de toutes. Avant toutefois de chercher dans cette indifférence, apparente ou réelle, un motif de consolation et de joie, les ennemis de Jean-Jacques auraient dû réfléchir un peu sur la position où se trouvait Marie-Antoinette. Même en considérant plusieurs des opinions de Rousseau comme des erreurs, il était impossible qu'une princesse dont l'imagination était si vive, le

Parlerai-je ici de cette anecdote scandaleuse du fameux collier de diamans, qui fit tant de bruit en France et dans toute l'Europe? de cette intrigue honteuse qui compromit tant de personnages illustres, et qui empoisonna, d'une manière si cruelle, les dernières années du règne de Marie-Antoinette? Hélas! je fus témoin de cette scène, de l'agitation qu'elle causa, des mesures qu'elle entraîna, des larmes qu'elle fit répandre. Qu'il était difficile, au milieu de la surprise que causa la révélation subite d'un complot où le nom de la reine se trouvait si étrangement mêlé, d'un complot dont les ramifications étaient inconnues, de garder une juste mesure dans la douleur, comme dans la punition! Tout-à-coup on voit un prince de l'empire, un prince de l'Église, un grand-aumonier de France, le cardinal de Rohan, arrêté dans le château de Versailles, le jour de l'Assomption, au moment où

---

goût si sûr, le cœur si compatissant, fût insensible à ses malheurs, à l'éclat de ses talens, aux traits de son éloquence entraînante. Dans les liens de cette société d'amis qui la soulageaient des ennuis du trône, peut-être eût-elle donné librement des regrets à la mémoire de J.-J. Rousseau et des éloges à plusieurs de ses écrits : mais en présence de la cour, dans une circonstance où la foule attentive avait les yeux ouverts sur ses démarches, et prêtait l'oreille à ses moindres discours, la femme spirituelle et sensible qui avait lu les ouvrages du philosophe et de l'écrivain, la mère qui avait profité peut-être des conseils de l'*Émile*, devaient disparaître pour ne laisser apercevoir que la reine. Quelque sujet de triomphe que le silence de Marie-Antoinette ait pu préparer alors à l'envie, il faut la louer de sa réserve, sans l'accuser d'indifférence pour les cendres d'un grand homme. (*Note des nouv. édit.*)

il venait de remplir les fonctions de sa charge. Deux officiers des gardes le conduisent à la Bastille. On sait qu'il a donné un ordre en allemand à un de ses gens pour faire brûler des papiers par un secrétaire de confiance; on sait qu'il a été conduit devant Leurs Majestés; qu'interrogé par le roi sur un fait grave, il a balbutié; qu'ayant demandé du temps pour se recueillir et répondre par écrit aux accusations qui lui sont faites, il n'a rien pu tracer ni répondre de satisfaisant : cependant on ne veut voir d'abord dans cette scène extraordinaire qu'un acte de vengeance de la reine contre un homme dont on suppose qu'elle avait à se plaindre pour quelques propos indiscrets tenus avant son alliance avec le dauphin (1); les premières atteintes de la

(1) L'abbé Georgel, dans ses Mémoires, raconte les causes du ressentiment dont la reine était, dit-on, depuis long-temps animée contre le cardinal. Si cet exposé est fidèle, comme tout porte à le croire, il accuse l'inconcevable légèreté des ministres de Louis XV, il explique surtout, d'une manière honorable pour Marie-Antoinette, un sentiment d'inimitié qui prenait sa source dans son respect et dans son attachement pour la mémoire de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse. Voici le passage de l'abbé Georgel :

« Dans une lettre particulière, séparée de la dépêche et écrite de sa propre main au duc d'Aiguillon, le prince Louis s'énonçait en ces termes : ... « J'ai effectivement vu pleurer Marie-Thérèse » sur les malheurs de la Pologne opprimée; mais cette princesse, » exercée dans l'art de ne point se laisser pénétrer, me paraît avoir » les larmes à commandement; d'une main elle a le mouchoir pour » essuyer ses pleurs, et de l'autre elle saisit le glaive de la négo- » ciation pour être la troisième puissance co-partageante. »

» Cette phrase a eu des suites terribles pour le prince Louis de

malignité se portent sur Marie-Antoinette et sur celui qui était alors le ministre de la maison du

---

Rohan. Cette lettre, très-secrète, ne devait être communiquée qu'au roi seul, qui avait marqué la plus grande curiosité de connaître à fond le caractère et les vrais sentimens de Marie-Thérèse. Que fit M. d'Aiguillon? Par une indiscrétion impardonnable, il confia cette lettre à la comtesse Du Barry. Cette femme n'aimait point l'impératrice-reine, sans doute parce qu'elle était la mère de madame la dauphine qui, par un sentiment digne de son éducation, ne dissimulait pas son éloignement et son mépris pour la favorite. Dans un de ces soupers voluptueux, où Louis XV n'admettait que des favoris confidens de ses plaisirs, la comtesse Du Barry s'égayait avec peu de retenue et de décence sur ce qu'elle appelait la fausseté et l'hypocrisie de Marie-Thérèse; et pour étayer ce qu'elle avançait par une preuve convaincante : « Voici » une lettre du prince Louis de Rohan, dit-elle en la tirant de » son portefeuille; écoutez comme il la peint. » Alors elle lit tout haut la phrase que je viens de rapporter. Aucun des convives n'hésita à croire le prince Louis en correspondance avec la maîtresse. C'était un vrai plat de courtisan à servir à madame la dauphine. Aussi un ennemi caché du prince ambassadeur s'empressa-t-il d'aller en instruire cette princesse. Il est plus aisé de concevoir que d'exprimer la profonde indignation de la princesse. « Quoi! » s'écria-t-elle, un prince, et un prince de l'Église en correspon- » dance avec une femme perdue de mœurs, pour représenter » sous les traits les plus odieux ma mère qui le comble de ses » bontés!... »

» Cette anecdote, malheureusement trop vraie, ne doit plus laisser de doute sur l'invincible éloignement de Marie-Antoinette pour le prince de Rohan, et de sa persévérance à lui refuser les plus faibles témoignages de sa bienveillance : on ne doit plus être surpris qu'elle ait si facilement prêté l'oreille aux insinuations des ennemis personnels de ce malheureux prince, pour l'éloigner de la cour et le perdre dans l'esprit du roi. Sans cette inconcevable et très-répréhensible légèreté du duc d'Aiguillon, jamais le fameux procès du collier n'aurait eu lieu. » (*Note des nouv. édit.*)

roi (M. le baron de Breteuil), qui, dans l'excès de son zèle et de son dévouement pour la famille royale, oublia peut-être trop que l'illustre prisonnier qu'on lui remettait avait été autrefois son rival politique, et que cette seule circonstance, indépendamment des hautes dignités de l'accusé, et des ménagemens dûs à la situation délicate de Leurs Majestés, exigeait de sa part moins d'éclat et des formes moins sévères, dans l'exécution des ordres qui lui furent donnés. Ce ne fut qu'après beaucoup de temps, et par l'instruction d'un procès solennel, que l'on sut que M. le cardinal de Rohan, égaré par le désir d'acquérir les bonnes grâces de la reine, s'était prêté, avec une crédulité plus honteuse que criminelle, aux contes dont l'avait bercé une femme perdue. Toute l'Europe a retenti de ce tour de filouterie, unique dans les annales du monde, par lequel on fit acheter au cardinal un collier de diamans du plus grand prix, sous le prétexte que cette superbe parure était destinée pour la reine. On a su comment on avait mystifié ce prélat, en lui faisant remettre une rose et adresser quelques paroles de satisfaction sur la terrasse du jardin de Versailles, au déclin du jour, par une misérable créature qu'on avait prise dans les repaires de la prostitution, et que le cardinal eut la simplicité de croire être la reine de France. Il est inutile de répéter ici le nom, l'origine, les intrigues, les mœurs, le jugement, la punition, l'emprisonnement, la fuite à Londres et la mort

de cette femme *de La Motte*, qui profita de quelques bontés qui furent accordées à ses importunités, afin de se faire passer pour un personnage influent à la cour, et pour concevoir et exécuter ensuite le vol le plus audacieux qui ait jamais été imaginé (1). Tout le monde se rappelle encore avec quel art on introduisit dans cette affaire un de ces escrocs mystiques qui paraissent de temps à

(1) On lit dans la Correspondance secrète de la cour de Louis XVI, l'anecdote suivante :

« Madame de Boulainvilliers rencontra, il y a quelque temps dans la campagne, une très-jeune fille d'une jolie figure, qui pleurait : elle est émue, fait approcher l'affligée et l'interroge. — Madame, ma mère vient d'expirer dans cette chaumière, je perds l'objet unique de ma tendresse et mon seul appui, je suis abandonnée de tout le monde... — Qui êtes-vous, ma belle enfant? Que faisait votre mère? — Nous vivions de notre travail, dans la plus profonde misère; mon nom est Chivry; ma mère m'a dit souvent que nous étions de qualité; et l'injustice du sort!..... ah! madame, mon père est mort, il y a deux mois, à l'Hôtel-Dieu, il a recommandé à ma mère une liasse de vieux papiers.... je vais les chercher..... Madame de Boulainvilliers, intéressée au dernier point pour la jeune personne, laisse paraître une sensibilité qui n'a pas besoin d'éloges : il suffira de raconter le fait. Elle emmène mademoiselle de Chivry, et fait apporter ses titres, après avoir chargé quelqu'un des funérailles de sa mère. On a examiné les papiers, on les a discutés avec le plus grand soin; M. et madame de Boulainvilliers ont fait toutes les recherches propres à découvrir la vérité : M. d'Hozier vient de la mettre au jour. Mademoiselle de Chivry et un de ses parens qui sert dans la marine, sont les débris d'une famille jadis illustre qui descend en droite ligne de Henri de Saint-Remy, bâtard légitimé de Henri II, roi de France. La bienfaitrice de ces infortunés leur a déjà obtenu des grâces de la cour, et n'en restera certainement pas là. Faut-il que j'aie si rare-

autre sur la scène du monde, pour y faire momentanément d'illustres dupes, et comment on chercha à jeter une plus grande confusion dans une affaire déjà assez confuse, en y adjoignant ce fameux jongleur italien, se disant le comte de Cagliostro, le fils du grand-maître de Malte, Pinto, le petit-fils du shérif de la Mecque, et l'héritier de l'empire de Trébisonde, tandis que ce n'était qu'un ancien laquais napolitain, fils d'un barbier de village. Tous les curieux conservent ces mémoires cabalistiques et inintelligibles qui parurent dans le temps, ainsi que les libelles atroces que publia à Paris et à Londres la femme qui avait ourdi toute cette trame d'iniquités. Il ne fallait pas moins que le discernement des magistrats sévères et inflexibles du parlement de Paris, et une instruction de près d'une année, pour démêler la vérité au milieu des nuages de toute espèce dont on cherchait à envelopper l'innocence de la reine. Mais ce fut en vain que l'équité présida à ce jugement, en vain les événemens postérieurs achevèrent encore de dévoiler ce mystère de scélératesse, le coup était

---

ment des traits de cette nature à vous raconter, tandis qu'il s'offre de si fréquentes occasions à ceux que de semblables actions pourraient couvrir de gloire! »

Cette femme, dont la jeunesse est présentée ici sous des couleurs intéressantes, est celle qui joua depuis un rôle si fameux dans la scandaleuse affaire du collier, et qui, flétrie à Paris par une condamnation infamante, termina ses jours à Londres, dans la misère et la prostitution. Voyez les Mémoires de Ferrières, tome III, pag. 70. (*Note des nouv. édit.*)

porté, le prétexte était fourni, les ennemis de Marie-Antoinette étaient trop heureux de trouver un aliment à leur haine, dans cette infamie, pour laisser échapper une occasion si favorable d'empoisonner sa vie, et de la présenter sous un faux jour à la nation française. Marie-Antoinette n'eut de recours que dans son innocence, dans la confiance de Louis XVI qui n'en fut pas altérée un moment, et dans les consolations de l'amitié qui lui furent prodiguées, surtout par madame la princesse de Lamballe et par madame la duchesse de Polignac. Ce fut à cette occasion qu'elle dit à la première ces mots remarquables au sujet des libelles odieux où elle était traitée sans ménagement: « Il semble que la perversité ait calculé de sang-froid tous les moyens de froisser mon ame; mais je triompherai des méchans en triplant le bien que j'ai tâché de faire; il est plus aisé à certaines gens de m'affliger que de me forcer de me venger d'eux. »

Un autre reproche dont les ennemis de Marie-Antoinette n'ont cessé de l'accabler jusqu'au tombeau, fut l'attachement exclusif qu'on lui supposa pour son pays natal. On prétendait que, malgré qu'elle parlât constamment de son amour pour la nation française, dans le fond de son cœur elle était toujours autrichienne; toujours disposée à sacrifier les intérêts de son époux à ceux de son frère, l'empereur Joseph II. Une cabale puissante à la cour était contraire à toute union avec l'empe-

reur, et soutenait le système que la seule alliance naturelle de la France dans l'empire germanique était celle de la Prusse. Une malheureuse indemnité, montant à deux millions tournois, que la France s'engagea de payer à Joseph II, au nom et à la place des Provinces-Unies, pour faire cesser les troubles qui existaient dans les Pays-Bas et la Hollande, et dont les époques de paiement arrivèrent précisément vers les premiers temps de la révolution, fournit un prétexte apparent au développement de toute la haine de cette cabale. On décupla, on centupla, dans les pamphlets du temps, la somme qu'il avait été convenu de payer à Joseph II; et lorsque la caisse d'escompte, par l'effet de sa mauvaise administration, fut obligée de suspendre le paiement de ses billets en numéraire, lorsque le gouvernement fut forcé de convoquer les notables pour leur dévoiler qu'il existait un déficit dans les finances, on répandit de tous côtés le bruit que c'étaient les sommes immenses que Marie-Antoinette avait fait passer à l'empereur, et qu'elle continuait encore à faire envoyer à Vienne, qui dépouillaient la France de son numéraire, et que cette cause allait y introduire la banqueroute. Une imprudence ajouta encore à cette fermentation. Le terme d'un des paiemens était arrivé, et, soit par l'effet d'une perfidie du ministre d'alors, soit par l'effet de l'ignorance des sous-ordres, on négligea d'en faire la remise en lettres-de-change, et on la fit en numéraire. Cet envoi montait à cent

mille écus, et précisément le départ de ces espèces adressées au banquier de l'empereur à Bruxelles, eut lieu dans un de ces momens de troubles où l'on inspectait aux barrières de Paris tout ce qui entrait et sortait. Une expédition d'argent aussi considérable excita les soupçons; et, malgré que les éclaircissemens les plus satisfaisans eussent été donnés, cette circonstance offrit aux malveillans une arme dont ils firent long-temps usage. La reine devint en butte aux plus affreuses calomnies; et comme si ce n'eût pas été assez pour ses détracteurs de percer leur victime, ils voulurent encore que le trait envenimé dont ils la frappaient, lui restât attaché. Le chagrin s'empara de son ame, ses traits s'altérèrent, je la vis perdre insensiblement sa gaieté et son enjouement ordinaire. Souvent je reconnus sur sa physionomie, si majestueuse et si douce, les traces des pleurs qu'elle avait versés en abondance. Les personnes de la cour qui avaient été absentes depuis quelques mois, pouvaient à peine la reconnaître. Un jour elle rencontra au bois de Boulogne le vieux maréchal de Biron, colonel du régiment des gardes-françaises, qui relevait d'une longue maladie, et qui s'exerçait à monter à cheval, afin de passer en revue devant le roi, quelques jours après, avec son régiment. La reine l'aborda, et lui dit qu'elle serait fort aise de le voir à la revue. Le vieux guerrier ne se doutant pas qu'il parlait à sa souveraine, lui répondit avec l'affabilité chevaleresque qu'il avait avec toutes les femmes, et

lui promit de la faire bien placer. Pour mieux tenir sa parole, il lui demanda son nom, afin de l'inscrire sur ses tablettes, et de la recommander à l'officier qui serait chargé ce jour-là de la police de la revue. On peut juger de la surprise du vénérable maréchal, lorsqu'il apprit de la bouche de la dame à laquelle il venait d'offrir l'assurance de ses soins, qu'il parlait à Marie-Antoinette elle-même !

Quelle était pourtant cette souveraine que des Français se plaisaient ainsi à outrager, et dont les plus vieux courtisans ne reconnaissaient plus la beauté flétrie par la douleur? C'était celle sur laquelle, peu d'années auparavant, le célèbre chef de la littérature française avait fait ce fameux quatrain rempli de grâce et frappant de justesse :

Le Ciel mit dans ses traits cet éclat qu'on admire;
France, il la couronna pour ta félicité;
Un sceptre est inutile avec tant de beauté;
Mais à tant de vertus il fallait un empire (1).

LAHARPE.

C'était celle dont les portraits qui la représentaient entourée de ses enfans, attiraient constamment les regards de la foule au salon de peinture où ils étaient exposés d'abord, et dans les salles de Versailles dont ils faisaient, et font même en-

(1) Dans la foule des hommages dont la reine était l'objet, Weber eût pu faire un choix plus heureux. Voici des vers que nous nous plaisons à citer. Voisin du trône sur lequel il est monté depuis, l'auteur ne se fit point connaître. Nous nous imposerons

core aujourd'hui le principal ornement. Tableaux délicieux que l'on ne se lasse pas de considérer, devant lesquels le sujet attaché à ses anciens maîtres, leurs vieux et fidèles serviteurs de Versailles et de Paris viennent encore aujourd'hui répandre des pleurs, au souvenir des vertus et de la bonté que Marie-Antoinette leur retrace ; et devant lesquels l'étranger, accouru des extrémités de l'Europe pour visiter les débris de la France, partage son admiration entre la beauté du modèle, et le talent de la femme célèbre (1) qui a pu ainsi lui donner une seconde vie.

C'était celle qui frappait encore d'étonnement, au mois de juin 1788, par la majesté de sa contenance et l'éclat de sa physionomie, ces malheureux ambassadeurs de Tippo-Saïb, qui étaient venus du fond de l'Orient à la cour du grand roi, et qui trouvèrent, dans les fêtes et dans les cérémonies mêmes dont ils furent l'objet, la cause de la mort que leur fit subir le tyran qui les avait envoyés, humilié du récit qu'ils lui firent de la magnificence et

---

par respect, sur le nom du poëte, un silence qu'il gardait par modestie. La reine, en recevant un éventail d'une main qui lui était chère y trouva ce charmant quatrain :

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
Je saurai près de vous amener les zéphirs :
Les amours y viendront d'eux-mêmes.

(*Note des nouv. édit.*)

(1) Madame Lebrun.

W.

des pompes de Paris et de Versailles, de la prospérité, de l'étendue et de la puissance de la France. Hélas! je m'en souviens avec douleur, j'étais présent à cette réception imposante, où le goût et la richesse avaient déployé tous leurs efforts pour donner à ces Asiatiques la plus haute idée de la monarchie française : je vois encore ces ambassadeurs arrivés, après une longue marche, au travers de mille beautés assises en amphithéâtre dans toute l'étendue des immenses appartemens de Versailles; je les vois entrant dans le salon d'Hercule ; et là, aux pieds du trône, de Louis XVI, rester près d'un quart d'heure dans l'impuissance de parler, frappés d'étonnement et d'admiration à la vue de tant de grandeur et de richesse que la cour de Louis XVI étalait à leurs yeux. Mais ce fut moins les marbres, les tableaux, les tapis qui décoraient cette belle salle ; ce fut moins l'or, l'argent, les broderies, les diamans qui étincelaient de toutes parts, qui enchantèrent et éblouirent ces bons Orientaux, que l'aspect de Marie-Antoinette, qui absorbait tous les regards. J'essaierais vainement de retracer l'éclat qui l'environnait à cette cérémonie ; il n'y a qu'un des beaux vers de Racine qui me paraisse digne de l'exprimer :

Le monde en la voyant eût reconnu sa reine (1).

---

(1) Imitation des vers de Bérénice parlant de Titus :

En quelqu'obscurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître.

Pendant la plus grande partie du règne de la reine, la galan-

Quelle était, je le répète encore, cette souveraine que les outrages et l'imposture allaient rechercher avec tant de violence dans sa vie publique et privée? C'était la princesse à qui le noble et bouillant Gustave III, dans les transports de l'admiration qu'elle lui causa, jura qu'elle était sa dame, et qu'il serait son chevalier pour la défendre contre tous les félons et déloyaux qui oseraient ouvrir la bouche contre elle; promesse qu'il allait effectuer, lorsque le poignard d'un assassin vint terminer sa vie, et fit avorter les projets qu'il avait conçus. C'était l'amie intime de cette princesse si vertueuse, si douce et si pure, qui semblait un ange déposé par le ciel au milieu de la famille royale, pour la consoler dans les jours d'affliction; l'amie intime de madme Élizabeth, dont la figure réunissait à la beauté de la reine, les traits de bonté qui caractérisaient son auguste frère. Cette princesse de mœurs irréprochables et d'une piété exemplaire, cette ame toute céleste, était liée par

---

terie française multiplia ces sortes d'allusions; une des plus ingénieuses est celle à laquelle avait donné lieu une démarche du chapitre noble de Notre-Dame de Bourboug, en Flandre, auprès de Marie-Antoinette. En consentant à prendre le titre de première chanoinesse du chapitre, la reine décora les dames d'un cordon jaune liseré de noir, auquel était attachée une croix émaillée portant d'un côté l'image de la sainte Vierge, et de l'autre le portrait de Sa Majesté. M. le duc de Nivernais composa la légende. Autour de l'image de la sainte Vierge on lisait : *Ave, Maria*, et autour du portrait de la reine, *gratiâ plenâ*.

(*Note des nouv. édit.*)

la plus tendre affection à Marie-Antoinette; croira-t-on jamais dans l'avenir que cette femme, si digne d'être adorée, eût voué et conservé à la reine l'attachement inaltérable qu'elle lui témoigna, si la reine eût donné le plus léger fondement à la moindre des accusations que la faction de ses ennemis a pu insinuer ou avancer contre sa conduite? L'amitié constante de madame Élisabeth répondrait à toutes les calomnies, réfuterait tous les libelles, s'il était besoin de leur répondre et de les réfuter.

On attendra de moi sans doute que je dévoile ici quelle était cette cabale, cette faction qui poursuivait ainsi l'infortunée Marie-Antoinette. Je sens combien ma tâche devient pénible, et je puis assurer avec vérité qu'avant de prendre la plume, j'ai souvent formé des vœux sincères pour qu'il me fût permis de jeter un voile sur les auteurs et les fauteurs de cette malveillance qui a précipité ma protectrice dans l'abîme de malheurs où elle a été engloutie. Obligé de remonter, pour en trouver la source, au milieu d'une famille dont les chefs m'avaient accueilli et couvert de faveurs, ce n'est qu'avec une véritable douleur que je me vois obligé de placer le duc d'Orléans, le premier prince du sang, à la tête de cette faction.

Louis-Philippe d'Orléans avait reçu de la nature les dispositions les plus heureuses, et une beauté de formes peu commune. Ses premières années eurent un éclat extraordinaire. Malheureusement il

fut livré de bonne heure à la dissipation, et à la société d'une foule d'hommes perdus de réputation et de mœurs, qui lui persuadèrent que le grand principe de la vie devait être l'oubli de tous les principes et le mépris de l'opinion publique. Propriétaire d'un palais où la galanterie et la volupté semblaient, depuis le temps licencieux de la régence, avoir fixé leur séjour, il se plongea, peu de temps après son entrée dans le monde, dans la débauche et même dans la crapule. Époux de la vertueuse, de l'incomparable fille du duc de Penthièvre, il se dérobait à ses chastes embrassemens pour se livrer à des orgies dont la description étonnerait encore, si elle n'avait pas eu, dans toutes les classes de la société, d'aussi nombreux témoins qui en déposent encore aujourd'hui. Aux Arétins seuls appartient la tâche de dévoiler ces honteux mystères. Il me suffira de dire que bientôt la physionomie du duc d'Orléans s'altéra, et qu'elle se revêtit d'empreintes ineffaçables qui témoignaient à tous les yeux de ses excès dans tous les genres. Il séduisit et entraîna bientôt dans les mêmes excès un jeune prince, son beau-frère, qui était appelé à être un jour l'héritier du nom, des vertus, et de l'immense fortune du duc de Penthièvre (1). Le prince de Lamballe venait à peine de contracter, avec une princesse de la maison de Savoie, une

(1) Voyez les Mémoires du baron de Besenval, tome II, p. 125. (*Note des nouv. édit.*)

union qui s'annonçait sous les auspices les plus heureux, lorsqu'une maladie affreuse vint l'enlever à la fleur de l'âge, à une épouse charmante et au plus vertueux père. Comme cette mort prématurée assurait au duc d'Orléans un héritage considérable, il fut difficile de persuader au public qu'il ne l'avait pas au moins provoquée par ses conseils et son exemple; car de l'avoir causée sciemment et par cupidité, serait un crime si atroce et si peu familier à l'âge qu'avait alors atteint le duc d'Orléans, qu'il y aurait eu plus que de l'injustice à ajouter foi aux propos qui furent tenus à cette époque, et auxquels sa conduite subséquente a malheureusement donné trop de poids. Quoi qu'il en soit, l'immoralité dont il faisait parade ne permit jamais à Marie-Antoinette de l'admettre dans ces cercles privés qu'elle tenait à Versailles et à Trianon, cercles d'où j'ai déjà dit que la gaieté et l'enjouement qui y régnaient, n'excluaient point la décence et le respect des convenances. Ce fut d'abord sur ces réunions de ce que la cour avait de plus aimable, que les partisans et les compagnons de débauche du duc d'Orléans lancèrent leurs sarcasmes envenimés. Et cependant l'exclusion du duc d'Orléans et celle de ses amis prouvait précisément le contraire de ce que l'on cherchait à persuader au public par ces insinuations indirectes! A la vengeance que l'on voulait tirer au Palais-Royal de cet éloignement de la reine, se joignait encore le ressentiment des doutes que l'on exprimait à la cour sur la bravoure

que les amis du duc d'Orléans prétendaient qu'il avait montrée au combat naval d'Ouessant ; doutes qui furent bientôt des certitudes aux yeux du public par la nomination de M. le duc d'Orléans à la place de colonel-général des hussards, nomination qui l'obligeait à renoncer pour toujours au service maritime, et lui ôtait l'espoir d'obtenir la place de grand-amiral de France qu'il convoitait (1). Ces sarcasmes respectifs étaient répétés, colportés et empoisonnés par les désœuvrés et les facticux subalternes qui inondaient les portiques du Palais-Royal, et qui partageaient les principes, la conduite, souvent les faveurs, et jusqu'à la familiarité intime de son propriétaire.

Plusieurs circonstances contribuèrent encore à

(1) Nous avons rapporté, page 126 de ce volume, plusieurs des plaisanteries auxquelles fut exposé M. le duc de Chartres, après le combat d'Ouessant. Nous citerons ici sur le même sujet un mot d'autant plus piquant, qu'il était dit sans aucun malin-vouloir. Nous empruntons cette anecdote à la Correspondance de Grimm.

« A la fête de madame de Genlis, on voulut faire après souper une promenade sur la rivière : bateaux très-ornés, collation délicieuse, musique charmante, on n'avait rien oublié pour la rendre agréable. Déjà l'on était embarqué et prêt à partir, lorsqu'il ne se trouva pas un batelier en état de conduire la petite flotte : on s'aperçut que tous étaient ivres, et plusieurs d'entre eux ivre-morts. La compagnie, très-nombreuse, n'eut pas moins d'empressement alors à sortir des bateaux qu'elle n'en avait eu à y entrer : on se précipitait les uns sur les autres avec beaucoup d'inquiétude, et M. de Schomberg, livré à une de ses distractions accoutumées, disait froidement à M. le duc de Chartres : *Monseigneur, ceci ressemble à nos compagnes sur mer.* »

(*Note des nouv. édit.*)

alimenter cette aversion réciproque. Le duc d'Orléans avait conçu le projet d'une union entre un de ses fils et la fille de Louis XVI. Marie-Antoinette, qui dès lors voyait dans Mgr. le duc d'Angoulême l'époux futur de sa fille bien-aimée, de la princesse qui lui avait fait goûter la première le bonheur d'être mère, Marie-Antoinette s'opposa de la manière la plus ferme et la plus prononcée à une union qui lui répugnait sous tous les points de vue. Ce refus irrita encore des passions qu'il était si aisé d'enflammer.

Le duc d'Orléans avait fait de fréquens voyages en Angleterre; et non-seulement il avait rapporté en France à son retour les modes, les usages, les jeux, les écarts mêmes de ce peuple voisin, non-seulement il s'était mis par ses jardins, son service domestique, ses chevaux, ses voitures, ses jockeis, ses courses, ses paris, à la tête de ceux qui propageaient alors en France ce qu'on appelait l'anglomanie (1), il en avait encore rapporté toutes les fausses notions de politique qui circulaient dans ce pays. En tête de ces fausses notions, on doit compter celle que, dans une monarchie mixte, le

(1) Nous avons remarqué plus haut avec quel engouement les jeunes seigneurs de Versailles avaient adopté la mise, les usages et les divertissemens des Anglais. Leurs principes et leurs opinions politiques s'introduisirent en France, si l'on veut parler ainsi, à la faveur de leurs modes et de leurs plaisirs, et, par cette raison même, nous insisterons sur tous les changemens qui, survenus dans les goûts, devaient aussi modifier les mœurs. Les détails sui-

premier prince du sang doit nécessairement être le chef d'un parti de l'opposition. D'après ce principe, très-certainement inapplicable au gouvernement français, poussé en outre par le mécontentement qu'il avait déjà contre la cour, et voulant peut-être,

---

vans sur les courses de chevaux et de cabriolets sont extraits d'un ouvrage contemporain.

« Nos courses de chevaux ne finissent plus. Il y en a eu de très-brillantes la semaine dernière, et un pari de cabriolet entre le marquis de Fénélon et M. de Fontenille.

» Il s'agissait de savoir qui arriverait le plus vite à Versailles et reviendrait le plus tôt à Paris ; les chevaux des parieurs ont un peu pâti de l'aventure : ils sont crevés l'un et l'autre, celui du premier à mi-course, celui du second en touchant au but : la gageure était de soixante louis et les chevaux en valaient cent. Cela s'appelle jouer à qui gagne perd. Dernièrement les chevaux de M. le comte d'Artois et de M. le duc de Chartres ont couru : le dernier a gagné. Le prince de Nassau a donné la revanche à M. de Fénélon ; mais les coureurs étaient montés par les jokeis, c'est-à-dire leurs postillons ; M. de Fénélon a encore perdu. On dit que M. de Polignac est allé en Angleterre acheter, pour le compte de M. le comte d'Artois, deux chevaux dont l'un coûtera 42,000 liv. et l'autre 32,000 liv. *. Il ne peut rien arriver de plus heureux aux Parisiens, que de voir se perpétuer ce genre d'amusement qui offre un spectacle superbe par l'affluence du monde qui se porte en voiture, à cheval, à pied, dans la plaine des Sablons, qui est devenue notre Newmarket. »

M. le duc de Lauzun était cité à la cour parmi les plus ardens partisans des modes anglaises. Le même ouvrage lui en fait un reproche tout en lui rendant justice sous d'autres rapports.

« M. le duc de Lauzun ne se conduit pas de manière à acquérir

* L'auteur de la *Correspondance secrète* paraît ici fort mal instruit des intentions du prince et de la valeur des chevaux. Il n'est point de cheval aussi cher, et M. le comte d'Artois n'aurait pas voulu sans doute se procurer le meilleur à pareil prix. (*Note des nouv. édit.*)

comme nous l'avons dit précédemment, imiter le prince de Conti, le duc d'Orléans se crut obligé d'encourager tout ce qui présenta la moindre apparence d'opposition au gouvernement du roi. Lorsque la cour des pairs était assemblée, lorsque le roi exerçait son autorité royale, toutes les fois que les notables furent convoqués, le duc d'Orléans se montra toujours contraire aux vues bienfaisantes

---

la faveur du monarque. L'anglomanie le travaille; il a fait deux ou trois voyages à Londres, et en est revenu dénigrant les manières françaises et préconisant tout ce qui se fait en Angleterre. Le roi a marqué son mécontentement de la manière la plus visible, en disant : « que quand on aimait tant les Anglais, on devait » aller s'établir parmi eux, et les servir. » Suivant toutes les apparences, ses propos lui coûteront le régiment des gardes-françaises, auquel il paraissait destiné. On a de la peine à concevoir pourquoi tant de nos jeunes seigneurs ont la manie de vouloir ressembler aux Anglais ; c'est, sans doute, parce qu'ils ont cessé d'être Français. Cependant il faut rendre à M. le duc de Lauzun la justice qu'il a les qualités du cœur. Ami de M. le duc de Choiseul, il ne l'a point abandonné depuis le moment de sa disgrâce, ou pour mieux dire de son triomphe. » *Correspondance secrète de la cour de Louis XVI*, tome III.

Ces détails auraient dû trouver place dans l'édition incomplète qu'on a donnée des Mémoires du duc de Lauzun. Quoi qu'il en soit, le goût passionné des usages et des jeux de nos voisins trouva moins de partisans dans le public qu'à la cour. Ce ridicule ou plutôt ce travers fut joué sur la scène, et l'on applaudit beaucoup ces vers de l'*Anglomane* de Saurin :

Tout peuple a ses défauts et tout peuple a son prix.
Mais à des préjugés s'il faut que l'on se livre,
Par préférence un citoyen doit suivre
Ceux qui lui font aimer son prince et son pays.

(*Note des nouv. édit.*)

de la cour, et aux plans qui pouvaient maintenir la tranquillité de l'État. Il se ligua avec les magistrats turbulens; il appela auprès de lui ceux des hommes tarés et brouillons qui montraient quelques talens; il remplit de déclamateurs les clubs et les cafés de son palais; il fit, contre son usage et malgré ses goûts, donner au peuple des secours extraordinaires, et distribuer des aumônes assez abondantes aux pauvres, à l'époque où les états-généraux allaient s'ouvrir; il supporta deux exils consécutifs avec la fermeté d'un homme qui veut prendre l'attitude d'une victime; il prit pour chancelier un homme perdu de dettes et de mœurs, il fit son secrétaire intime d'un officier d'artillerie dont le seul titre à sa confiance était la composition d'un roman scandaleux. Ce fut là l'homme qu'il chargea, de concert avec un niveleur atrabilaire, de rédiger, pour ses bailliages, des instructions où se trouvaient tous les germes d'une république. Lorsqu'il fut question de donner un gouverneur à ses enfans, il choisit par bizarrerie, pour une fonction qui n'aurait dû appartenir qu'à un homme, une femme d'une réputation plus qu'équivoque, et pour laquelle madame la duchesse d'Orléans éprouvait un éloignement naturel; cette comtesse de Genlis, dont les inévitables et inépuisables écrits se sont répandus, et continuent de se répandre encore sur l'Europe, comme un torrent (1). Il appela et logea

(1) Je dois dire en passant que si madame de Genlis contribua aux premières impressions que les jeunes princes d'Orléans reçu-

dans son palais ce Chamfort, qui avait été secrétaire de Mgr. le prince de Condé, et qui, en abandonnant le noble séjour de la loyauté pour entrer dans celui de la rébellion, proposa et mit à sa place ce malheureux régicide qui depuis osa lire la sentence de mort à Louis XVI (1). Enfin, lorsque la convocation des états-généraux eut lieu, loin de se ranger avec les autres princes du sang autour du trône, pour le protéger de toute son influence et de sa popularité, on le vit rechercher une place parmi les factieux dont la famille Necker protégeait particulièrement la nomination, et se coaliser avec le comte de Mirabeau, le duc d'Aiguillon, Camille-Desmoulins, Sieyes, le duc de Biron, La Touche, Marat, Pétion, le comte de La Mark, les Lameth, l'époux de la vicomtesse de Beauharnais, le marquis de Saint-Huruge, et nombre d'artisans de révolte de toutes les classes (2). Attaché alors à une femme qui déshono-

rent dans les commencemens de la révolution, et aux fautes graves que deux d'entre eux commirent alors, cependant, par l'éducation qu'elle leur donna, par le goût qu'elle leur inspira de bonne heure pour l'étude, pour l'application à tous les exercices du corps et de l'esprit, et pour la réflexion sur les vicissitudes de la fortune, ils sont devenus des princes accomplis, de véritables hommes, qui déjà ont réparé les erreurs de leur jeunesse et feront oublier un jour les crimes de leur père. W.

(1) Grouvelle. W.

(2) Parmi les noms que vient de citer Weber, il en est qui doivent être étonnés de se trouver ensemble. Il faut ranger au nombre des traits les plus distinctifs de l'esprit de parti, cet emportement avec lequel il rapproche et confond dans sa haine tout ce

rait un des noms les plus célèbres dans les sciences, il établit à Viroflay, près Versailles, un lieu de réunion que je puis appeler le quartier-général de l'insurrection. Toutes les fois que le peuple s'attroupa, soit sur le Pont-Neuf, soit dans le faubourg Saint-Antoine, soit sur la place de l'Hôtel-de-Ville, on ne manqua jamais d'y voir ou le duc d'Orléans, sa livrée, ses voitures, ou quelque individu de sa maison.

Ce fut sous ces déplorables auspices que commença la grande scène de la révolution française. L'insurrection fut constituée en quelque sorte dès cette époque. Le Palais-Royal et les halles de Paris d'une part, et de l'autre toute la France, reconnaissaient respectivement leur roi. La loyauté, le droit, l'amour du peuple, l'honneur, la religion, étaient d'un côté : de l'autre, la sédition, l'infidélité, l'athéisme, tous les vices ensemble donnant la main à tous les crimes ; et pour contre-poids ou régulateur dans cette balance, un ministre étranger à la France, un homme ulcéré, ambitieux et présomptueux, qui n'avait aucun plan de formé, si ce n'est celui de rester à la tête de l'administration malgré

---

qui contrarie ses vues et ses tentatives. L'histoire, plus équitable, condamne, absout chacun distinctement, suivant ses faits et ses intentions personnelles ; elle fait également la part de l'éloge et du blâme ; elle sépare les amis d'une sage liberté des misérables qui l'ont souillée par leurs excès, et ne prononce jamais de ces arrêts qui ressemblent moins à des jugemens qu'à des proscriptions.

(*Note des nouv. édit.*)

le roi, en flattant les passions et les préjugés populaires.

Les états-généraux s'ouvrirent avec beaucoup de pompe le 5 mai 1789. Je fus encore témoin de cette funeste cérémonie. Je suivis la procession qui eut lieu avant le service divin; j'entendis le sermon touchant que prononça Mgr. l'évêque de Nancy; j'assistai le soir à la fameuse séance d'ouverture de cette assemblée. Le roi prononça, avec l'accent pénétrant que la nature lui avait donné, un discours où respirait toute la bonté de son cœur paternel, et son amour pour ses sujets. J'observai avec émotion que Marie-Antoinette, très-simplement vêtue ce jour-là, se tint debout avec respect, pendant tout le temps que son roi invita les membres des états-généraux à travailler avec lui au bien public (1). J'entendis M. le garde-des-sceaux, de Ba-

(1) Aucun des Mémoires historiques ne donne la description des lieux où s'assemblèrent les états-généraux. Ces circonstances locales sont pourtant d'un grand intérêt. La Correspondance de Grimm supplée au silence de presque tous les historiens, par une description que le lecteur sera bien aise de trouver ici.

« Donnons, dit-il, une idée du local. C'est une grande et belle salle de vingt pieds de longueur sur cinquante-sept de largeur en dedans des colonnes : ces colonnes sont canuelées, d'ordre ionique, sans piédestaux, à la manière grecque; l'entablement est enrichi d'oves et au-dessus s'élève un plafond percé en ovale dans le milieu. Le jour principal, qui vient par cet ovale, était adouci par une espèce de tente en taffetas blanc. Dans les deux extrémités de la salle on a ménagé deux jours pareils qui suivent la direction de l'entablement et la courbe du plafond : cette manière d'éclairer la salle y répandait partout une lumière douce et parfaitement

rentin, prononcer ensuite un discours sage et mesuré sur la circonstance qui rassemblait les représentans de la nation. Enfin, je fus condamné à prêter l'oreille pendant deux heures à un verbiage insignifiant du ministre des finances, qui, débité d'un ton

---

égale, qui faisait distinguer jusqu'aux moindres objets, en donnant aux yeux le moins de fatigue possible. Dans les bas-côtés on avait disposé pour les spectateurs des gradins, et à une certaine hauteur des travées ornées de balustrades. L'extrémité de la salle, destinée à former l'estrade pour le roi et pour la cour, était surmontée d'un magnifique dais, dont les retroussis étaient attachés aux colonnes. Cette enceinte, élevée de quelques pieds en forme de demi-cercle, était tapissée tout entière de velours violet semé de fleurs de lis d'or. Au fond, sous un superbe baldaquin, garni de longues franges d'or, était placé le trône. Au côté gauche du trône, un grand fauteuil pour la reine et des tabourets pour les princesses; au côté droit, des plians pour les princes; au pied du trône, à gauche, une chaise à bras pour le garde-des-sceaux; à droite, un pliant pour le grand-chambellan; au bas de l'estrade, était adossé un banc pour les secrétaires d'État, et devant eux une grande table couverte d'un tapis de velours violet; à droite et à gauche de cette table, il y avait des banquettes recouvertes de velours violet, semé de fleurs de lis d'or : celles de la droite étaient destinées aux quinze conseillers d'État et aux vingt maîtres des requêtes invités à la séance; celles de la gauche, aux gouverneurs et lieutenans-généraux des provinces. Dans la longueur de la salle, à droite, étaient d'autres banquettes pour les députés du clergé; à gauche, pour ceux de la noblesse, et dans le fond, en face du trône, pour ceux des communes. Tous les planchers de la salle étaient couverts des plus beaux tapis de la Savonnerie.

» C'est dans cette salle qu'entre neuf et dix heures, M. le marquis de Brezé et deux maîtres des cérémonies commencèrent à placer les députations suivant l'ordre de leurs bailliages : chacun des membres fut conduit à sa place par un des officiers des cérémonies; cet arrangement employa plus de deux heures. En attendant, les

sec, avec l'accent d'un pédagogue, et n'offrant aucun trait qui atteignît la sensibilité d'un royaliste loyal, ou qui offrît des espérances au républicain caché, ne satisfit personne.

Cette journée fut une des plus pénibles de ma vie. Je ne sais quel sentiment intérieur m'avertissait des orages qui allaient éclore. L'inquiétude dont je savais que Marie-Antoinette était dévorée, avait passé dans mon sein. Je savais qu'on se disposait à entamer les matières les plus ardues de la politique et de la législation. J'entendais parler en tous lieux de contrat social, de droits de l'homme, de constitution, de liberté, d'égalité, de souveraineté du peuple. Je ne voulus connaître de droits que ceux que mes souverains adoptifs avaient sur ma fidélité, et dès ce moment je me fis un devoir de ne plus les quitter un seul instant, et de leur consacrer mon épée, mon sang et ma vie.

---

conseillers d'État, les gouverneurs, les lieutenans-généraux des provinces, les ministres et secrétaires d'État vinrent prendre aussi leurs places au milieu de l'enceinte du parquet. Lorsque M. Necker parut, il fut vivement applaudi; M. le duc d'Orléans le fut deux fois, et lorsqu'on le vit arriver avec les députés de Crépi en Valois, et lorsqu'il insista pour faire passer devant lui le curé de la députation. On applaudit aussi d'une manière très-distinguée les députés du Dauphiné. Quelques mains se disposaient à rendre le même hommage à la députation de Provence; mais elles furent arrêtées par un murmure désapprobateur, dont l'application personnelle ne put échapper à la sagacité de M. le comte de Mirabeau. » *Corresp. de Grimm*, mai 1789, tome V, p. 124.

(*Note des nouv. édit.*)

CHAPITRE IV.

La famille royale de France pendant la révolution. — Première époque. — Assemblée nationale dite constituante. — Ouverture des états-généraux. — Débats sur la vérification des pouvoirs. — Mort de monseigneur le dauphin. — Séance royale. — Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. — Débats sur la déclaration des droits de l'homme et sur le *véto*, le 5 octobre 1789. — La famille royale conduite à Paris. — Dangers que court la reine : sa fermeté.

Dans les chapitres précédens j'ai peint Marie-Antoinette entourée de tout l'éclat de l'un des plus beaux trônes de l'univers, fixant l'admiration générale, faisant le bonheur de son époux et la félicité de tous ceux qui l'approchaient ; j'ai développé ce que j'ai cru être les causes éloignées et immédiates des troubles qui éclatèrent en France dès 1788. J'ai essayé de représenter les mouvemens qui précédèrent la convocation des états-généraux, de tracer les vices de la composition de cette assemblée et les auspices funestes sous lesquels elle se réunit le 5 mai. J'ai préparé mes lecteurs aux scènes déplorables dont il me reste à leur offrir le tableau. Ils vont maintenant voir la chute progressive d'un trône antique et d'une maison puissante engloutie dans la plus affreuse des catastrophes. Je n'ai plus à retracer que des outrages journaliers faits à Sa Majesté, qu'une suite non interrompue de conspirations contre tout ce que la France avait jusque-là chéri et vénéré. Le vent des factions a soufflé ; il va

dessécher toutes les sources de la loyauté et du bonheur. L'athéisme a engendré la rébellion, et la rébellion va produire le meurtre, le régicide, l'incendie, la dévastation. Des sujets dénaturés vont se souiller du sang du plus juste des rois, du meilleur des pères. La plus auguste souveraine de l'Europe subira les humiliations, les affronts, le supplice des plus vils criminels. La bonté, la majesté, la grandeur, l'innocence, la piété, la jeunesse, la beauté, tout sera précipité dans le même abîme. Cependant de grands traits de fermeté, de fidélité, de dévouement, brilleront de temps en temps au milieu de ces catastrophes terribles, comme ces lueurs passagères qui se font apercevoir quelquefois au milieu des plus violentes tempêtes. Je les recueillerai avec soin pour reposer l'imagination épouvantée des horreurs que je vais avoir à décrire : sans cette consolation, je ne me serais peut-être jamais livré à la tâche que j'ai entreprise ; je n'aurais peut-être pas eu le courage de retracer tous les maux que Marie-Antoinette a eu la force de supporter....

Louis XVI venait d'ouvrir les états-généraux par un discours où respiraient sa bonté et son amour pour ses sujets. C'est par ses discours publics et par ses réponses improvisées et ses lettres confidentielles que l'on peut juger l'ame bienfaisante, l'esprit droit et éclairé de cet infortuné monarque.

Ses premières paroles aux notables réunis avaient été : « Mon cœur attend avec impatience le mo-
» ment où, entouré des représentans de mes fidèles,

» sujets, je pourrai concerter avec eux les moyens
» de réparer les maux de l'État, et, en maintenant
» l'autorité que j'ai reçue de mes ancêtres, assurer
» pour jamais le bonheur de mes peuples, qui en est
» inséparable et qui sera toujours mon unique but. »

Dès que les représentans de ses sujets furent assemblés, il leur dit entre autres : « Une inquié-
» tude générale, un désir exagéré d'innovation se
» sont emparés des esprits et finiraient par égarer
» totalement les opinions, si l'on ne se hâtait de
» la fixer par une réunion d'avis sages et modérés...
» Tout ce qu'on peut attendre du plus tendre in-
» térêt au bonheur public, tout ce qu'on peut de-
» mander à un souverain, le premier ami de ses
» peuples, vous pouvez, vous devez l'attendre de
» mes sentimens. »

Quelques jours après on l'entendit répondre à une députation des états-généraux : « En vous ap-
» pelant auprès de moi pour m'aider de vos con-
» seils, je vous ai choisis capables de me dire la
» vérité, comme ma volonté était de l'entendre. »

Les députés du tiers-état sentaient la force que leur donnait leur nombre égal à celui des deux autres ordres, ainsi que celui des partisans qu'ils avaient dans ces mêmes ordres ; aussi oublièrent-ils promptement qu'ils étaient les sujets du roi, et même qu'ils n'étaient les délégués que d'une portion de la nation, c'est-à-dire de vingt-deux millions contre trois millions environ. Dès la première séance, un grand nombre d'entre eux ayant

vu le roi se couvrir après avoir prononcé son discours, se couvrirent pareillement ; ce qui détermina le roi à ôter son chapeau et à avoir la tête découverte pendant tout le reste de la séance.

Les idées de la souveraineté du peuple avaient fermenté dans les têtes avant d'être mises en discussion ; et comme les représentans du prétendu souverain présumaient qu'ils étaient les représentans de sa souveraineté, il croyaient dès lors pouvoir traiter au moins d'égal à égal avec le monarque qui les avait convoqués. Cette première démarche, à l'ouverture même des états-généraux, indiquait assez qu'ils ne tarderaient pas à regarder le véritable souverain comme un délégué salarié et responsable. Avant le 5 mai, ils avaient manifesté un grand mécontentement du costume qui leur avait été fixé pour les jours de cérémonie, conformément à celui qui avait été mis en usage aux derniers états-généraux. L'amour-propre des députés du tiers avait été offensé, non-seulement de la trop grande simplicité de leur costume, comparé au costume antique et élégant de l'ordre de la noblesse, mais encore de la dénomination d'une partie de leur habillement (les chapeaux à bords rabattus, autrement dit *les chapeaux clabauds*). (1)

(1) Ces chapeaux ressemblaient à ceux que portent les quakers. On jugera par le costume de la noblesse combien l'observation de l'auteur est fondée. Voici la description de ce costume :

« Les nobles étaient en manteau noir relevé d'un parement d'étoffe d'or, la veste analogue au parement, les bas blancs, la cra-

A mesure que les députés de tous les ordres arrivaient à Versailles, ils étaient admis à l'honneur de présenter leurs hommages au roi et à la reine. Un jour, des députés des trois ordres, attachés à l'ancien gouvernement, crurent qu'il était de leur devoir de faire à la reine des offres de services et des protestations de zèle et d'attachement à sa personne; Sa Majesté leur répondit que ce n'était point à elle qu'ils devaient penser; que tout ce qu'elle leur demandait, tout ce qu'elle les suppliait de lui accorder, c'était de faire en sorte que le respect dû au roi ne fût point affaibli.

Elle sentait que les premiers efforts des partisans du duc d'Orléans seraient de faire perdre à la nation le respect dû à l'héritier de soixante-six rois, qui avaient placé la France au premier degré de gloire et de puissance parmi les royaumes du monde. Elle voyait que c'était le but où tendait ce fameux comte de Mirabeau qui s'était fait députer par le tiers-état, après avoir été rejeté par

---

vate de dentelle et le chapeau à plumes blanches retroussé à la Henri IV; les cardinaux en chape rouge, les archevêques et évêques, placés sur la première banquette du clergé, en rochet, camail, soutane violette et bonnet carré; les députés du tiers-état en habit noir, manteau court, cravate de mousseline, chapeau retroussé de trois côtés, sans ganse ni bouton. Les ministres d'épée avaient le même habit que les députés de la noblesse, les ministres de robe leur costume ordinaire. M. Necker était le seul acteur de ce grand spectacle qui fût en habit de ville ordinaire, pluie d'or sur un fond canelle, avec une riche broderie en paillettes. » *Corresp. de Grimm*, mai 1789, tome V, page 126.

(*Note des nouv. édit.*)

l'ordre de la noblesse de sa province. Cet orateur éloquent afficha, dès son début, le projet qu'il avait formé d'être premier ministre, et de gouverner la France à son gré. Il détestait la cour; il détestait l'ordre auquel il appartenait par sa naissance; il se répandait en propos incendiaires contre le roi et surtout contre Marie-Antoinette; il faisait circuler avec rapidité ses opinions sur le gouvernement, et ses calomnies contre ses souverains, au moyen d'une feuille périodique qu'il venait d'établir sous le titre de *Courrier de Provence*, ou *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettans*. Les courtisans l'appelaient *le comte plébéien* (1).

(1) *Comte plébéien.* Mirabeau n'ignorait point que la cour lui donnait cette dénomination. A cette occasion, M. Sallier, dans ses *Annales françaises*, page 310, s'exprime en ces termes :

« Ce qu'on appelait alors *patriotisme* était tout; c'est-à-dire que celui qui avait affecté avec le plus d'éclat l'esprit d'indépendance et de démocratie, était regardé comme le plus digne. Le plus fameux, à cette époque, entre ces personnages, était Mirabeau. Repoussé par la noblesse de son pays, il s'était adressé au tiers-état pour devenir son représentant. Les journaux ont raconté que, pour s'associer à cet ordre et se concilier la faveur populaire, il avait ouvert une boutique à Aix, avec cette inscription : *Le comte de Mirabeau, marchand de draps*; fait que je me suis peu occupé de vérifier. » Voici des circonstances qui rendent ce fait douteux. Le nom de Mirabeau était porté à côté de celui de Raynal sur les listes des candidats populaires; ce qui n'empêcha point le comte de se présenter à l'assemblée de la noblesse. La raison pour laquelle il en fut écarté fut qu'il fallait être possesseur de fiefs pour siéger dans cette assemblée. Il protesta contre cette mesure qui n'était en effet qu'un prétexte d'exclusion, et s'écria que les nobles avaient toujours juré la perte de ceux qui, parmi eux, se déclaraient les patrons du peuple. « Ainsi périt, ajouta-t-il, le dernier

Dès son entrée aux états, on le vit annoncer l'envie d'y jouer un grand rôle, l'ambition de faire du bruit, et les plus sinistres projets. Le jour de l'ouverture, en considérant le roi qui portait sur ses habits plusieurs diamans de la couronne, on l'entendit dire à ses voisins : *Voilà la victime* (1). Né avec un caractère impétueux et des passions extrêmement ardentes, il eut une jeunesse remplie d'orages de toute espèce : « Il fut toute sa vie, dit M. de Laharpe,

» des Gracques ; mais, avant d'expirer, il lança de la poussière » vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs ; et de cette pous- » sière naquit Marius ! Marius, moins grand pour avoir exterminé » les Cimbres, que pour avoir anéanti, dans Rome, l'aristocratie » de la noblesse. » De ce moment il acquit une grande popularité. Il sut profiter avec habileté de son ascendant pour apaiser des troubles. La multitude le porta même en triomphe, et les deux villes d'Aix et de Marseille le proclamèrent député ; il opta pour la première. S'il s'était établi marchand de draps, il ne se serait point présenté à l'assemblée de la noblesse qui l'aurait regardé comme ayant dérogé. Prendre cette enseigne c'était déclarer positivement, dans les idées du temps, qu'il renonçait à la noblesse, et qu'il ne faisait plus partie de cet ordre. Or, il est certain qu'il se présenta lors de la réunion des gentilshommes du bailliage d'Aix. Il est probable que le refus qu'on fit de le recevoir n'eut pas, sur le parti qu'il prit ensuite, une médiocre influence. (*Note des nouv. édit.*)

(1) *Voilà la victime.* Il est douteux que ce mot, attribué par l'auteur au comte de Mirabeau, ait réellement été prononcé par cet orateur. Il ne se trouve que dans les Mémoires de Weber : aucun historien, aucun journaliste n'en fait mention. Il blesse toutes les vraisemblances dans la circonstance où l'auteur suppose qu'il fut prononcé. C'était à l'ouverture des états-généraux. Le roi n'y parut point comme une victime, et l'on ne pouvait prévoir qu'il serait un jour immolé. Mirabeau lui-même n'était pas encore dans une situation qui lui permît beaucoup d'assurance. Quand la députation de Provence, dont il faisait partie, fut introduite, elle

» le plus immoral des hommes : mauvais fils (1),
» exécrable mari, amant brutal, maître impérieux;

était, comme on vient de le voir dans la note de la page 327, précédée de la députation du Dauphiné qu'on avait couverte d'applaudissemens. Quelques pérsonnes se préparaient à lui faire le même accueil; lorsqu'elles furent arrêtées, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, *par un murmure désapprobateur, dont l'application personnelle ne put échapper à la sagacité de M. le comte de Mirabeau.* Plus tard, le même propos, sans rien perdre de ce qu'il a d'inconvenant ou d'odieux, eût au moins été plus vraisemblable.

(*Note des nouv. édit.*)

(1) Laharpe, souvent si passionné, ne laisse à Mirabeau rien de recommandable. *L'Ami des hommes* fut peut-être plus mauvais père, et il serait de toute justice d'examiner l'influence que durent nécessairement avoir sur le fils l'exemple et la conduite du père plaidant contre sa femme. Du reste, Laharpe ne faisait pas grand cas du marquis, et nous croyons devoir rapporter son jugement sur cet économiste : jugement qui d'ailleurs peut servir de correctif à celui dont le comte est l'objet. « L'exagération en tout, dit Laharpe, a été une des maladies du siècle, et ce fut celle des écrivains économistes, particulièrement du marquis de Mirabeau dont le nom est à peu près oublié dans l'histoire des lettres, tandis que celui de son fils appartiendra toujours à l'histoire de France. Le père fit pourtant beaucoup de bruit dans son temps, comme bien d'autres. Ce Mirabeau l'économiste n'avait de l'imagination méridionale que le degré d'exaltation qui touche à la folie. Il se faisait l'avocat du paysan dans *ses livres*, et le tourmentait dans ses domaines par ses prétentions seigneuriales dont il était extrêmement jaloux. Il le fut encore plus de son fils, dont il haïssait la supériorité bien plus que les vices, et dont *il aigrit le caractère* par des *persécutions haineuses* et continuelles. On sait d'ailleurs que cet *ami des hommes* ne faisait apparemment pas entrer sa famille en ligne de compte : car il fut toute sa vie en procès avec elle, et obtint contre tous ses proches quantité de lettres-de-cachet. » (*Cours de littérature.*) M. Weber aurait dû citer ce passage. (*Note des nouv. édit.*)

» son caractère tantôt lâche, tantôt sévère, n'avait
» pas même de fixité ; son sentiment prédominant
» fut l'orgueil ; son tempérament fut irascible au
» plus haut point ; et ce fut souvent à ces deux
» causes que l'on dut les lueurs de patriotisme
» qu'il fit éclater dans quelques circonstances épi-
» neuses et qui lui valurent tant de célébrité. On
» les dut aussi à son goût pour l'intrigue, surtout
» à ses besoins pécuniaires ; de sorte que ces éclairs
» brillans de génie, ces expressions de sentiment
» qui auraient honoré l'homme le plus vertueux,
» n'étaient pour ce profond machiavéliste qu'une
» marchandise. Cet homme vigoureux mais cor-
» rompu n'avait point de secret, car il n'avait au-
» cun système ; mais il servait son intérêt et son
» orgueil aux dépens de tous les partis. Tantôt plé-
» béien, tantôt patricien, tantôt républicain, tantôt
» despote, il voulait se placer entre tous les événe-
» mens pour profiter de ceux qui prévaudraient. »

Marie-Antoinette avait prévu tous les dangers qu'un caractère semblable, revêtu d'un pouvoir populaire, devait faire courir à la monarchie et à la personne du monarque. Elle savait que Mirabeau, couvert de dettes et avide de célébrité, voulait de l'argent et des places. Elle insista auprès des ministres pour qu'on éloignât ce turbulent démagogue en acquittant ses dettes et en lui donnant l'ambassade de Constantinople ou celle de Philadelphie. Malheureusement M. Necker crut pouvoir lutter corps à corps contre Mirabeau. Il crut qu'une pe-

tite faction de beaux esprits et de banquiers attachés à sa fortune et combinés avec lui, pouvait contrebalancer les talens et l'activité de cet homme infatigable, et qu'elle contiendrait facilement, au nom de la morale publique, les mouvemens populaires à la tête desquels il se mettrait. La suite des événemens prouva que Marie-Antoinette avait mieux jugé que le ministre du roi le caractère de ce représentant du peuple.

Mirabeau cherchait des hommes qui voulussent le seconder dans ses projets séditieux. Il se lia naturellement avec le duc d'Orléans. Aussi avides de vengeance, non moins dévorés d'ambition l'un que l'autre, le crime et l'intérêt les eurent bientôt réunis. Ils prirent si peu de peine pour cacher leurs liaisons, que l'on vit négocier publiquement alors sur la bourse de Paris, les billets à ordre que le duc d'Orléans souscrivait à Mirabeau, lorsque l'épuisement du trésor de ce prince le réduisait à faire usage de son crédit.

Marie-Antoinette n'ignorait aucune de ces manœuvres. Elle prévoyait bien quel serait un jour son sort et celui de son époux; mais elle ne voulut point séparer ses intérêts de ceux du roi, ni abandonner le monarque. Son auguste frère l'empereur Joseph, Sa Majesté la reine de Naples, la firent solliciter en vain de quitter la France pendant la révolution, et de venir à leurs cours jouir de la tranquillité qu'elle ne pouvait plus espérer en France: Marie-Antoinette refusa leurs offres, et

se dévoua entièrement à son époux et à ses enfans. Elle ne voulut pas les perdre de vue un instant, malgré les orages au milieu desquels elle était placée. « Mon devoir, disait-elle, est de rester fer-
» mement au poste où la Providence m'a placée,
» et d'opposer mon corps, s'il le faut, aux poi-
» gnards des assassins qui voudraient arriver jus-
» qu'au roi. »

Les états-généraux s'étaient divisés dès leurs premières séances. Les deux premiers ordres voulaient que les pouvoirs de chaque député fussent vérifiés dans la chambre à laquelle il appartenait, et le tiers prétendait qu'on devait faire cette vérification en commun. Tant que cette querelle dura, Louis XVI fit ses efforts pour tout concilier. « C'est en main-
» tenant l'harmonie, leur écrivait-il, que les états-
» généraux peuvent acquérir l'activité nécessaire
» pour opérer le bonheur général. » Il répondit au tiers-état, qui se plaignait des distinctions accordées au clergé et à la noblesse : « Tous les ordres
» de l'État ont un droit égal à mes bontés. »

Le tiers-état s'intitula de suite *les communes*. Il ne voulut pas même laisser soupçonner qu'il se regardât comme un ordre constitué à part ; un moyen sûr de lui déplaire, aurait été de se servir, en parlant de lui, de l'ancienne dénomination de tiers-état.

La noblesse, avec des intérêts différens, suivait une marche opposée ; elle se déclara constituée le 11 mai, après avoir vérifié ses pouvoirs. Le clergé

marchait plus mollement : il suspendait la vérification de ses pouvoirs, se regardant comme non constitué, et offrait sa médiation aux deux autres ordres.

Mais, tandis que *les communes*, retranchées dans leur force d'inertie, embarrassaient de leur contenance et de leur masse les députés de la noblesse et du clergé, l'opinion publique prenait une marche très-vive dans la capitale. La foule des curieux couvrait le chemin de Paris à Versailles. La noblesse et le clergé fermaient avec raison leur chambre à la curiosité du public. Le tiers-état, dont la salle était ouverte à tout le monde indistinctement, associait, pour ainsi dire, le peuple à ses travaux et à son esprit ; et l'on s'aperçut bientôt des effets de cette popularité : la capitale s'émut et fermenta ; le Palais-Royal devint le foyer des flammes qui étaient allumées dans toutes les têtes ; il s'y forma comme une autre assemblée du tiers-état qui, par la vivacité de ses délibérations, la continuité de ses séances, et le nombre de ses membres, l'emportait sur celle de Versailles. Ces *nouvelles communes* faisaient *motions sur motions, arrêtés sur arrêtés* : elles avaient leurs orateurs ; et non-seulement elles rivalisaient déjà, mais bientôt elles *fraternisèrent* avec les *véritables communes*. On vit arriver à Versailles leurs députés, et ils furent reçus et entendus dans la salle. Dans peu, le clergé et la noblesse se ressentirent de la commotion générale. Un certain nombre de députés de l'une et l'autre

chambre se préparèrent à venir faire la vérification de leurs pouvoirs dans la salle des communes. Une partie du clergé y passa d'abord, et bientôt elle fut suivie de la minorité de la noblesse.

Ce fut au milieu de ces débats, qui excitaient les plus grandes agitations dans la capitale et les plus vives inquiétudes de la cour, que Marie-Antoinette eut la douleur de perdre Mgr. le dauphin. Ce jeune prince était dans sa huitième année. Il donnait déjà les plus brillantes espérances; mais il était tombé depuis quelque temps dans un dépérissement affreux, et il souffrait les douleurs les plus cruelles. Il rendit le dernier soupir le 4 juin 1789, entre les bras et couvert des larmes de cette excellente mère à qui il répondait souvent qu'il ne souffrait que quand il la voyait pleurer. Cette perte prématurée brisa le cœur de Marie-Antoinette. Le chagrin qu'elle en ressentit se joignant aux sollicitudes que lui causait la situation du roi, cette complication de peines fit entièrement blanchir ses cheveux, quoiqu'elle n'eût que trente-quatre ans: elle se fit peindre vers ce temps-là; et donnant son portrait à son amie madame de Lamballe, elle écrivit au bas ces mots touchans: *Ses malheurs l'ont blanchie* (1).

---

(1) Le souvenir de l'enthousiasme qu'avait inspiré précédemment la reine, donne à ces paroles quelque chose de plus triste encore que leur signification naturelle. La mode avait plus d'une fois épié le goût de cette princesse, pour l'adopter dans les couleurs,

Le roi ne fut pas moins sensible à la perte d'un enfant aussi cher. Cette mort le plongea dans le désespoir. Il resta plusieurs jours sans vouloir communiquer avec qui que ce fût. Il avait recommandé qu'on le laissât seul, et qu'on ne vînt, sous aucun prétexte, le distraire de sa douleur. Renfermé dans ses appartemens, il se livrait aux réflexions les plus sinistres. La chambre du tiers avait arrêté qu'une députation, à la tête de laquelle serait son président, irait présenter à Sa Majesté les condoléances de *ses fidèles communes* sur cet événement déplorable. La députation se présenta au château; et sur le refus qui lui fut fait d'être admise devant le roi, conformément aux ordres qui avaient été donnés, le président insista avec tant de grossièreté, prétendant qu'il avait un arrêté de son ordre à communiquer, qu'on fut obligé d'en préve-

---

dans les parures. Le public semblait prendre plaisir à célébrer ses charmes, et la beauté de sa chevelure avait été l'objet d'un singulier hommage. Nous citerons encore, à ce sujet, la *Correspondance secrète de la cour.*

« La reine a fait faire à Lyon, pour son usage, des étoffes de la couleur de ses cheveux qui sont, comme vous le savez, Monsieur, d'un très-beau blond : sur-le-champ la couleur puce, qui, cet automne, a fait tourner la tête à nos femmes, à nos élégans, aux marchands et aux teinturiers, s'est éclipsée, et tous les gens qui savent se mettre s'habillent de blond. On fait faire des habits blonds, des robes blondes; on se sert depuis quelques années de harnais blonds, et je ne doute pas qu'un de nos évêques élégans ne se montre dans peu avec un carrosse blond. »

(*Note des nouv. édit.*)

nir Sa Majesté (1). Louis XVI demanda si l'on avait informé ce président du motif qui lui faisait désirer d'être seul : sur la réponse affirmative, il s'écria douloureusement : « Il n'y a donc point de » pères dans cette chambre du tiers ! » Et il ordonna qu'on introduisît la députation qui venait rouvrir ses blessures en lui parlant de l'objet de ses regrets.

Ce jeune prince était né le 22 octobre 1781, et il mourut au château de Meudon le 4 juin 1789. Son corps fut déposé sans pompe à Saint-Denis. Ce fut le dernier des princes de son sang qui descendit dans le caveau de ses pères. Hélas ! il n'y reposa pas long-temps en paix. Les Vandales qui ont déshonoré la France de toutes les manières, violèrent le cercueil de cet auguste enfant le jour même où d'autres barbares plongeaient sa mère dans la nuit du tombeau (2).

Le cœur de Marie-Antoinette avait été déjà mis à une épreuve semblable deux ans auparavant, lorsqu'elle perdit sa fille, âgée seulement de onze mois. En vain les personnes qui étaient admises dans son intimité lui représentaient-elles le bas âge de la

---

(1) Voyez, à ce sujet, les Mémoires de Bailly, tome Ier, pages 94 et 103. Il y démontre combien cette accusation était absurde, et dans quelle intention on l'avait dirigée contre le tiers-état.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Le 16 octobre 1793. Voyez l'ouvrage intitulé : *Musée des monumens français*, par Alexandre Lenoir, tome II, page 94, cha-

princesse, comme un motif qui devait alléger l'amertume de ses regrets ; elle leur répondait : *Oubliez-vous que c'eût été une amie ?* et ses larmes continuaient de couler aux noms de fille et d'amie.

Vers le milieu du mois de juin, l'ordre du tiers-état, las d'*adjurer* et de *conjurer* de se réunir à lui les deux autres ordres, qui, dès le mois précédent, avaient fait la renonciation solennelle de tous leurs priviléges pécuniaires, le tiers-état, dis-je, crut qu'il ne pouvait différer plus long-temps de se constituer sans se rendre coupable envers la *nation*. Il invita et somma pour la dernière fois les deux autres ordres de venir se vérifier en commun, et l'on procéda ensuite à la vérification des pouvoirs par l'appel des bailliages. Quelques nouveaux membres du clergé se joignirent aux communes dans cet intervalle, et l'on acheva la vérification des pouvoirs de tous les députés présens à l'Assemblée. Alors, d'après la célèbre motion de l'abbé

---

pitre des *Notes historiques sur l'exhumation faite en 1793 dans l'abbaye de Saint-Denis.*

Marie-Antoinette eut quatre enfans de son union avec Louis XVI :

1°. Marie-Thérèse-Charlotte, née le 19 décembre 1778, qui a épousé le duc d'Angoulême, son cousin ;

2°. Louis-Joseph-Xavier, dauphin, né le 25 octobre 1781, mort le 4 juin 1789 ;

3°. Charles-Louis, né le 4 mars 1785, duc de Normandie jusqu'à la mort de son frère aîné ; puis dauphin ; mort en 1794 au Temple ;

4°. Sophie-Hélène de France, née le 9 juillet 1786 ; morte le 19 juin 1787, âgée de 11 mois. W.

Sieyes, il fut déclaré, à la suite de cette vérification, « que l'Assemblée était déjà composée des » quatre-vingt-seize centièmes de la nation; qu'une » telle masse de députés ne pouvait rester inactive, » par l'absence de quelques classes de citoyens ; » qu'il n'appartenait qu'à elle d'interpréter et de » représenter la volonté générale de la nation ; » qu'il ne pouvait exister, entre le trône et une » telle Assemblée, aucun pouvoir négatif ; qu'en » conséquence la dénomination de *représentans* » *connus et vérifiés de la nation* était la seule qui » convînt à l'Assemblée ; et qu'il fallait commen- » cer sans retard l'œuvre de la restauration, en » conservant l'espoir de réunir les députés absens » et de partager avec eux les travaux qui devaient » procurer la régénération de la France. »

Après de longs et vifs débats, les communes, rejetant le titre de *Représentans connus et vérifiés de la nation*, adoptant d'ailleurs la motion dans son entier, se déclarèrent, dans la nuit du 16 au 17 juin, *Assemblée nationale*.

La cour prit ombrage avec juste raison, et elle arrêta des mesures pour prévenir les malheurs qu'elle redoutait. La cause de la noblesse et du clergé se trouvait naturellement liée à celle du gouvernement. La marche de ces deux ordres avait été si modérée, et celle du tiers-état, au contraire, était si vive, que ceux-là, disait-on, n'avaient cherché qu'à conserver, tandis que celui-ci ne voulait que détruire. La différence était, en quel-

que sorte, de la défensive à l'offensive (1). Le roi craignit que l'Assemblée ne se mît entre lui et son peuple; c'est pourquoi il voulut intervenir lui-même entre son peuple et l'Assemblée nationale. Il

---

(1) Voici une anecdote consignée dans les Mémoires du temps, qui prouve l'importance que l'amour-propre donnait aux plus petites choses. Elle est racontée par un témoin oculaire.

« Comment se défendre de parler d'une tracasserie qui a presque fait diversion, du moins pendant deux fois vingt-quatre heures, aux grandes querelles sur les priviléges, sur *le tiers*, sur le quart? Il y avait fort long-temps que madame la comtesse de Brionne n'avait été invitée par billet au Palais-Royal. Surprise de recevoir de madame de Reuilly, dame d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, un billet écrit avec toute la sécheresse du protocole établi entre les princesses du sang et les femmes de qualité, elle crut apparemment pouvoir lui donner une leçon. Dans un moment d'humeur, elle dicta donc la réponse suivante, où l'on reconnaîtra, sans doute difficilement, la mesure et la grâce qui distinguent habituellement son esprit, mais où l'on crut reconnaître un dédain très-marqué pour le tiers-état, classe dans laquelle madame de *Brionne* semblait confondre madame de *Brienne*, en supposant une erreur de nom.

« J'ai l'honneur de vous envoyer, Madame, un billet dont la » destination me paraît pour madame de Brienne; le style de cette » invitation semble, en effet, devoir la conduire vers *le tiers*; et » ce qu'il y a de certain, c'est que je ne suppose pas qu'il soit » dicté pour moi. Recevez, Madame, je vous prie, l'expression » de tous les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être très- » sincèrement votre très-humble et très-obéissante servante,

» De Rohan, comtesse de Brionne. »

» Madame de Reuilly n'a pas cru devoir se dispenser de montrer ce billet à madame la duchesse d'Orléans; on l'a trouvé trop curieux pour ne pas le publier, et le jour du souper, où il y avait cent cinquante personnes, M. le duc d'Orléans s'est diverti à le

fit annoncer que, le 23 juin, il tiendrait une séance royale, et, en attendant, la salle des états-généraux fut fermée et entourée de gardes. Cette mesure fut annoncée aux représentans de la nation le 20 juin au matin. L'ordre du clergé et celui de la noblesse se soumirent de bonne grâce à rester inactifs jusqu'à ce que le roi leur eût fait connaître ses volontés. Mais l'ordre du tiers, qui s'était constitué depuis deux jours en *Assemblée nationale*, voulut faire un premier essai de ses forces, en désobéissant aux ordres du roi. Enflammée par ses propres fureurs et par celles des spectateurs que Paris vomissait tous les matins à ses séances, animée par la populace de Versailles, qui, nourrie par la cour, eut la folie et l'ingratitude de déchirer ses bienfaiteurs, l'Assemblée se réfugia dans un jeu de paume, et osa tenir en ce lieu une longue séance dont le résultat fut « que, dans les conjonctures » alarmantes où se trouvaient les députés de la na- » tion, il fallait se jurer qu'on se regardait comme » à jamais inséparables, jusqu'à ce que la France

---

faire coller sur la glace de la cheminée et à en laisser prendre copie à qui l'a voulu : tout Paris en a été inondé le lendemain. Nous n'avons pas cru qu'il nous fût permis de vous laisser ignorer une production qui a obtenu une si grande célébrité. Madame de Brionne ne pardonnera jamais à madame de Reuilly, et lui pardonnera d'autant moins qu'elle ne peut se consoler, et surtout dans la circonstance présente, d'avoir laissé échapper une phrase qui semble avoir une intention si désobligeante pour madame de Brienne. » *Corresp. de Grimm*, février 1789.

(*Note des nouv. édit.*)

» eût une constitution fixe et uniforme, et que l'on » se réunirait dans tous les lieux où l'on en aurait » la possibilité. » Chacun prêta ce serment qui a eu depuis des conséquences si funestes. Cette conjuration (1) eut lieu sous la présidence de M. Bailly, député du tiers, de la ville de Paris, l'un des quarante de l'Académie française; la délibération fut rédigée par M. Mounier, député du Dauphiné, et signée par tous les membres, à l'exception d'un seul, M. Martin d'Auch (2), qui, au sortir de la séance, n'échappa aux fureurs de la populace que par le soin que l'on prit de dire qu'il était tombé en démence.

Dans l'intervalle du 20 au 23 juin, les partisans de l'autorité royale, la reine, les princes du sang, les magistrats dont l'opinion devait avoir le plus de poids, se réunirent pour représenter au monarque qu'il devait déclarer, dans la séance royale

(1) L'auteur a l'air de croire et de vouloir persuader que le serment du jeu de paume fut le résultat d'un complot, tandis qu'il fut spontané. Lorsque les députés du tiers se présentèrent, le 17 juin 1789, à la salle des états, ils la trouvèrent gardée par des Suisses. Après avoir verbalisé, les députés se retirèrent; Bailly, leur président, leur indiqua le jeu de paume de la rue Saint-François, comme un lieu propre à leur réunion. Ils s'y rendirent et prêtèrent le serment de ne jamais se séparer, et de continuer leurs assemblées jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie. Voyez les Mémoires de Ferrières, témoin oculaire, impartial et véridique, T. I, liv. I.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Il signa le procès-verbal, mais en ajoutant le mot *opposant*.

(*Note des nouv. édit.*)

projetée, qu'il voulait conserver la distinction des trois ordres comme essentiellement liée à la cause de la monarchie et à la constitution de l'État. Le roi se détermina à faire cette déclaration.

Enfin, le 23 juin, cette séance eut lieu. Les trois ordres se réunirent à l'heure indiquée par le roi pour l'ouverture de cette séance. Sa Majesté l'ouvrit par un discours où elle se plaignit de la division qui régnait parmi les ordres, division si funeste à l'ouvrage de la restauration, et si contraire aux vœux les plus chers de son cœur. Ce discours fut suivi d'une déclaration que lut M. le garde-des-sceaux. Elle était précise et impérieuse sur l'ancienne distinction des trois ordres. Elle statuait sur le régime particulier, sur les formes des délibérations, et sur la nature des mandats; elle dérobait aux recherches de l'Assemblée les droits antiques, utiles ou honorifiques des ordres, et l'organisation à donner aux prochains états-généraux: enfin, elle cassait et annulait la fameuse délibération prise par le tiers le 17 du même mois, et toutes celles qui en avaient été la suite comme illégales et inconstitutionnelles. Par cette déclaration, la salle devait être fermée au public.

Après cette lecture le roi annonça une seconde déclaration qui contenait, en trente-cinq articles, tous les bienfaits que Sa Majesté accordait à ses peuples. « Je puis dire, sans me faire illusion, » ajouta Sa Majesté, que jamais roi n'en a autant » fait pour aucune nation; mais quelle autre peut

» l'avoir mieux mérité par ses sentimens que la
» nation française? »

Cette déclaration si connue roulait sur tous les cahiers, sur tout ce qui formait depuis si longtemps les vœux de la nation : impôts, emprunts, publicité de l'état des finances, réduction des sommes attribuées aux divers départemens et à la maison du roi, consolidation de la dette publique, abolition des priviléges pécuniaires de la noblesse et du clergé, abolition de la taille et du franc-fief, respect pour les propriétés de tout genre et pour les prérogatives utiles et honorifiques des terres et des personnes, ennoblissemens, lettres-de-cachet, liberté de la presse, domaines, douanes, liberté du commerce, gabelles, code civil et criminel, corvée, droit de mainmorte, capitaineries, milice, surtout la liberté personnelle, l'égalité des contributions et l'établissement des états provinciaux. Sa Majesté expliquait sur tous ces points sa volonté et ses désirs. Elle termina la séance par ces paroles remarquables : « Si vous m'abandonnez
» dans une si belle entreprise, je ferai seul le bien
» de mes peuples.... Il est rare peut-être que l'u-
» nique ambition d'un souverain soit d'obtenir de
» ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter
» ses bienfaits. » Le roi, en se retirant, enjoignit aux trois ordres de se séparer tout de suite, et de reprendre leurs séances le lendemain, chacun dans sa chambre respective.

Cette déclaration aurait dû être reçue aux ac-

clamations de la joie et de la reconnaissance publiques (1).

Cependant les effets de cette séance royale ne répondirent pas à ce qu'en attendaient ceux qui l'avaient conseillée. Ce mauvais succès fut dû à plusieurs causes. D'abord elle venait trop tard. Six mois plus tôt, elle eût fait perdre jusqu'à l'idée, jusqu'au désir des états-généraux; mais, à l'époque à laquelle on était parvenu, les états étaient déjà assemblés; le roi, venant au milieu d'eux achever leur ouvrage, faisait par-là même un affront sensible à une foule de personnes arrivées de tous les points du royaume *pour faire des lois*. Cette démarche du roi humiliait trop d'amours-propres, étouffait trop de prétentions à la gloire et à la fortune, pour être accueillie favorablement. En second lieu, un de ces événemens qu'on ne saurait prévoir et dont on ne saurait trop calculer les suites, influa sur le sort de la séance royale. M. Necker

(1) On peut lire, dans les Mémoires du marquis de Ferrières, les raisons pour lesquelles la déclaration ne fut pas reçue avec joie ou reconnaissance. D'abord, cette séance fameuse eut l'air d'un lit de justice; ensuite, le roi parla en maître absolu, et se servit, pour la première fois, de formes qui, dans la circonstance, auraient exigé des adoucissemens, supposé qu'on en eût fait précédemment usage. Enfin, Necker ne parut pas à cette séance; ce qui donna lieu de croire qu'il désapprouvait la déclaration qu'y fit Louis XVI. Cependant c'était ce ministre, ainsi qu'il le dit lui-même dans son ouvrage sur la révolution française, qui avait conseillé le roi. Dans une prochaine note, nous examinerons les reproches qu'on lui fit à ce sujet. (*Note des nouv. édit.*)

n'y assista pas ; et telle était encore la popularité de ce ministre, que son absence parut une calamité générale. On dit que la raison pour laquelle il n'avait pas jugé à propos d'y assister, était qu'il ne l'approuvait pas. Ce désaveu présumé de sa part fut bientôt confirmé par la nouvelle qu'il avait donné sa démission (1).

---

(1) M. Necker donne d'autres motifs au refus qu'il fit d'assister à la séance. (Voyez ses Mémoires.) Voici les conjectures qu'on faisait et les reproches qui lui étaient adressés. On prétendait que la question se réduisait à savoir s'il était de son devoir de s'y trouver ; s'il devait accompagner son maître, si, dans les circonstances critiques où l'on était, sa présence ou son absence étaient indifférentes. Quelque fondées, quelque plausibles qu'eussent été les raisons qu'avait ce ministre pour ne point paraître avec le roi, n'en devait-il pas le sacrifice à ce prince ? Ses intentions ne pouvaient guère être justifiées qu'aux dépens de ses lumières. Il fallait qu'il fût inhabile, ce qu'on ne pouvait croire aisément, ou qu'il fût mal intentionné, ce qui ne lui était pas plus favorable. Tels étaient les reproches dont M. Necker était l'objet. En attendant la publication de ses Mémoires, nous nous contenterons de rapporter ici ce qu'écrivit à ce sujet son illustre fille, dans ses *Considérations sur la révolution française* (tome III, page 218). « Un jour très-prochain, dit-elle, était choisi pour la séance royale, lorsque les ennemis secrets de M. Necker déterminèrent le roi à faire un voyage à Marly, séjour où l'opinion publique se faisait encore moins entendre qu'à Versailles. Les courtisans se placent d'ordinaire entre le prince et la nation, comme un écho trompeur qui altère ce qu'il répète. M. Necker raconte que le soir du Conseil d'État, dans lequel la séance royale devait être fixée pour le lendemain, un billet de la reine engagea le roi à sortir du Conseil, et la délibération fut renvoyée au jour suivant. Alors deux magistrats de plus furent admis à la discussion, ainsi que les deux princes frères du roi. Ces magistrats ne connaissaient que les anciennes formes, et les princes,

Les amis de ce ministre ont vainement tenté de justifier la conduite qu'il tint dans cette occasion. La manière dont il a lui-même essayé de rendre compte, dans son ouvrage sur la révolution, de tout ce qui précéda et suivit cette séance royale, n'est pas moins indécente que remplie de cette morgue qui le caractérisa dans tous les temps. Le roi fit un voyage à Marly à cette époque. Il était tout naturel que Sa Majesté, voulant examiner dans le calme et le recueillement une mesure d'où dépendait le maintien de son autorité et la tranquillité de ses États, s'éloignât du tumulte de Ver-

---

jeunes alors, se confiaient trop dans l'armée. » Les discussions qui eurent lieu et dont le résultat fut d'apporter dans le plan du ministre des modifications importantes, durèrent près d'un mois. Pendant ce temps, le tiers *grandit*, suivant l'expression de madame de Staël. « M. Necker, ajoute-t-elle, lutta, contre les nouveaux adversaires qu'on lui opposait, avec une énergie étonnante dans un ministre qui désirait certainement de plaire au roi et à sa famille. Mais il était si convaincu de la vérité de ce qu'il affirmait, qu'il montra dans cette circonstance une décision imperturbable... On ne voulait pas condescendre à ses conseils, mais on aurait souhaité que sa présence à la séance royale fît croire aux députés du peuple qu'il approuvait la démarche adoptée par le conseil du roi. M. Necker s'y refusa en envoyant sa démission. » Cette démission et l'absence du ministre, pendant la séance royale, produisirent un tel effet, que Louis XVI et la reine le pressèrent de rester et de reprendre le portefeuille : ce qu'il fit. Le triomphe qu'il obtint alors fit supposer qu'il était entré du calcul dans sa conduite. Peut-être les apparences y donnèrent-elles lieu. Mais comme l'histoire ne tient compte des intentions que quand elles sont connues, nous devons nous borner à rappeler ces faits.

(*Note des nouv. édit.*)

sailles et du spectacle de l'effervescence populaire qui régnait autour du château. M. Necker a osé dire « qu'on avait décidé ce voyage pour être plus » à portée d'environner le roi, et de combattre » dans son esprit les plans du ministère, » c'est-à-dire les siens; puis il ajoute avec sardonisme, « qu'il » se fiait à la force de la raison du soin de com- » battre et d'écarter *toutes ces tentatives inté-* » *rieures* que d'autres appelaient *intrigues*, en » croyant bien connaître et leurs premières causes » et leurs premiers mobiles..... » Ailleurs il im- prime « que l'affaire ayant été discutée chez le roi, » et qu'une approbation pleine et entière de la » part du prince s'étant réunie à la volonté alors » unanime de ses ministres, le Conseil allait finir, » lorsqu'on vit entrer inopinément un officier de » service qui s'approcha du fauteuil du roi, lui » parla bas, et que sur-le-champ Sa Majesté se leva, » en ordonnant à ses ministres de rester et d'at- » tendre son retour. Ce message, au moment où » le Conseil était près de sa fin, dut nous surprendre » tous. Un ministre assis près de moi, me dit sur- » le-champ : Il n'y a rien de fait ; la reine seule a » pu se permettre d'interrompre le Conseil d'État : » les princes apparemment l'ont circonvenue, et » l'on veut, par sa médiation, éloigner la déci- » sion du roi. »

Ainsi la conséquence naturelle de ces deux phrases, est que c'étaient la reine et les princes français qui étaient *la première cause et les pre-*

miers mobiles de ces tentatives intérieures qu'on faisait pour résister aux volontés impérieuses de M. Necker, tentatives que d'autres appelaient *intrigues*. Une telle insolence, de la part d'un ancien ministre envers les frères et l'épouse de son souverain, aurait droit d'exciter toute notre surprise et notre indignation, s'il ne s'y joignait, dans le cours du même chapitre, un langage qui porte l'empreinte de la déraison plus que de la forfanterie; telles sont ses expressions : « Je conseillais » exactement ce qu'il fallait pour gagner l'opinion » publique, et rien de plus. *On devait s'en fier à* » *moi pour une telle appréciation;* et certes je la » connaissais mieux cette opinion publique, je la » connaissais mieux que des courtisans brouillés » avec elle depuis si long-temps.... On aurait » aperçu, en y regardant bien, que je n'avais aucun » culte politique, et que je suivais la raison par- » tout où je croyais distinguer sa lumière (1). » «

Ce qui paraît avoir le plus contrarié ce ministre, c'est le premier article de la déclaration par la-

(1) On serait tenté de croire, en lisant cette phrase, que c'est elle qui a suggéré l'idée des fêtes de ces déesses de la Raison, que l'on célébra dans toute la France sous Robespierre *.

W.

* Dans un procès de cette espèce, on doit toujours entendre les deux parties : en conséquence, sans nous arrêter à la remarque malveillante de Weber, nous invitons les lecteurs à suspendre leur jugement jusqu'à la publication des Mémoires de M. Necker. Assez d'événemens se sont

quelle le roi disait : « Le roi veut que l'ancienne » distinction des trois ordres de l'État soit conser- » vée en son entier, comme essentiellement liée » à la constitution de son royaume ; que les dépu- » tés librement élus par chacun des trois ordres, » formant trois chambres, délibérant par ordre et » pouvant, avec l'approbation du souverain, déli- » bérer en commun, puissent seuls être considé- » rés comme formant le corps de la nation. » Au lieu de cette disposition digne d'un roi qui veut maintenir les lois fondamentales en vertu desquelles ses ancêtres lui ont transmis le trône, M. Necker, fidèle à son système particulier, mais n'osant pas le développer encore, ou bien ne sachant comment s'y prendre pour le faire, désirait que Sa Majesté s'en chargeât, ou, comme il le dit lui-même, « que » le roi fît un pas vers une constitution semblable » à la constitution d'Angleterre, en déclarant qu'il » refusait son assentiment à toute espèce de cons- » titution qui ne serait pas composée au moins de » deux chambres. » J'ai déjà indiqué toutes les raisons que le roi avait de se refuser à favoriser la désorganisation du trône.

Au milieu de l'effervescence qui agitait les esprits, ce plan n'aurait vraisemblablement pas eu

---

passés depuis cette époque, assez de Mémoires ont été mis au jour pour qu'on puisse se former une opinion motivée sur cet homme d'État, sans se laisser influencer, soit par ses partisans, soit par ses détracteurs, soit par l'admirable talent de sa fille qui lui voua un véritable culte.

(*Note des nouv. édit.*)

plus de succès que celui que le roi adopta; il est même assez naturel de croire qu'il aurait encore moins satisfait les factieux, et qu'il aurait indisposé les deux premiers ordres, qui voulaient conserver leur existence, en restant fidèles aux anciennes lois de la monarchie. Après la séance royale, les deux premiers ordres se retirèrent dans leurs chambres, et le tiers-état seul se mit en insurrection.

La principale cause de la résistance que cet ordre opposa ce jour-là à la déclaration et aux commandemens du roi, fut l'absence de M. Necker. Le ministre tint en cette occasion une conduite que rien ne peut justifier. Il s'abstint de paraître. Il osa contester au roi le droit d'avoir une opinion dans son Conseil, aussi-bien que chacun de ses ministres, lorsqu'il s'agissait d'une disposition qui intéressait sa religion, son honneur, la foi due à ses sermens, le maintien de sa couronne, les droits de ses descendans et la tranquillité de toutes les classes de ses sujets. En adhérant ostensiblement à une démarche contraire à leurs conseils, MM. de Montmorin et de Saint-Priest ne perdirent point eux-mêmes dans l'opinion publique, comme M. Necker confesse avoir eu peur de le faire, s'il eût paru à la séance. Puisque celui-ci connaissait si bien sa popularité, il ne devait pas ignorer que son absence des états-généraux, ce jour-là, augmenterait l'agitation populaire, et que cette seule circonstance pouvait mettre la personne du roi dans un danger imminent; mais, en cette occasion, deux

sentimens différens déterminèrent sa résolution de ne point paraître aux états-généraux et de donner sa démission : l'un était son orgueil blessé de voir que le roi résistât à ses vues impérieuses, et la certitude que la clameur populaire obligerait Sa Majesté à recourir, même involontairement, à lui; l'autre, je dois le dire, paraît avoir été l'inquiétude que lui faisait concevoir cet acte d'autorité, même tel qu'il l'avait conçu. Je ne balance pas à croire qu'après avoir tout disposé pour la séance royale, M. Necker fut effrayé de l'épreuve qu'il allait faire de sa faiblesse contre une assemblée bouillante d'impétuosité, et qu'au moment d'exécuter *l'acte de vigueur* qu'il avait projeté, il fut fort aise de trouver un prétexte spécieux pour s'en isoler et en rejeter l'exécution et les risques sur des individus qui ne s'étaient pas faits comme lui les serviteurs de la révolution.

J'ai vécu, pendant les trois années qui ont suivi cette époque, avec des personnes qui approchaient le roi tous les jours. Je leur ai constamment ouï dire que ce prince ne pouvait jamais parler des dispositions qu'il avait annoncées à cette séance, sans ressentir la plus vive émotion. « Ils y reviendront, » disait-il : il faudra qu'ils en reviennent, malgré » eux, à ma déclaration du 23 juin. » Ce fut encore là le langage qu'il tint, lorsqu'il put s'exprimer librement, je veux dire dans la déclaration qu'il envoya à l'Assemblée lors de sa fuite de Paris.

Je porte trop de respect à la mémoire de Marie-

Antoinette, pour chercher à approfondir la vérité de ce que M. Necker a osé imprimer après la mort de cette princesse : « Qu'elle seule avait pu se per-
» mettre d'interrompre le Conseil d'État ; que les
» princes l'avaient apparemment circonvenue, et
» que l'on voulait par sa médiation éloigner la dé-
» cision du roi. » Mais en admettant même que cette allégation fût vraie, la fille de Marie-Thérèse n'aurait fait que remplir les devoirs que son rang et son caractère lui prescrivaient. Fille d'une des plus héroïques reines du monde, épouse d'un grand monarque, mère des héritiers présomptifs du trône, elle avait, certes, à tous égards, le droit d'intervenir dans tout ce qui pouvait porter atteinte à la couronne de son époux et aux droits de ses enfans. Les princes avaient un droit égal de surveiller les conseils que donnaient au roi des hommes parmi lesquels ils savaient qu'il y avait des factieux; et si, parmi les conseillers particuliers de la reine et des princes, on trouvait dans ces circonstances les chefs de la magistrature, ceux du clergé, les principaux membres de l'ordre de la noblesse, et ces mêmes magistrats qui, jadis si ardens à défendre les droits du peuple, ne l'étaient pas moins alors à défendre ceux de la couronne, Marie-Antoinette agissait comme elle devait le faire, en employant auprès de Louis XVI, pour neutraliser les conseils perfides, toute l'influence qu'elle avait acquise sur lui par son affection et son énergie.

Ceci m'oblige naturellement à tracer le portrai

de ce prince, tel qu'il m'a paru pendant la révolution.

Le roi était un modèle de raison et de droiture. Quoiqu'impétueux dans certains momens, la généreuse facilité qui formait le fond de son caractère, lui faisait presque toujours prêter l'oreille aux avis qui semblaient dictés par la crainte. Ce ne fut jamais que lorsque le danger exista réellement pour lui, qu'il se montra ce qu'il devait être, résigné, ferme, magnanime, grand comme ce que l'antiquité nous vante dans ses héros. Mais lorsqu'il fallait agir pour prévenir le danger, la crainte de faire couler une seule goutte de sang pour ce qu'il appelait sa querelle, lui faisait adopter de confiance les conseils que lui suggéraient des amis pusillanimes, qui souvent étaient les amis de ses ennemis. Cette condescendance de sa part lui fut d'autant plus funeste, que souvent il ne cédait qu'après avoir employé un certain appareil des forces qui lui restaient pour défendre son trône, et que la facilité avec laquelle on vit qu'il renonçait à en faire l'épreuve, non-seulement enhardit toujours ses ennemis, qu'irritaient ces mesures, à lui préparer de nouvelles attaques, mais contribua encore à diminuer le zèle et l'ardeur d'une multitude de braves, qui, ne demandant qu'à répandre glorieusement leur sang pour la cause du roi, ne pouvaient supporter l'idée d'être massacrés par la populace, ou forcés à des retraites honteuses.

Il n'est pas jusqu'aux partisans de la révolution à qui la condescendance de Louis XVI à suivre les conseils que la faiblesse lui donnait, n'ait paru un fléau public. Un d'eux, écrivant sous le règne du Directoire, s'écriait, « qu'il fut beau, qu'il fut » grand ce mouvement de Louis XVI ! Pourquoi » n'eut-il que la force de dire *qu'il ferait seul le* » *bonheur des Français ?* S'il avait eu le courage » de l'exécuter, nous n'aurions pas vu la tyrannie » de Robespierre et la sanglante fraternité des » comités révolutionnaires. »

Revenons à la suite des événemens. La séance royale devint le signal de l'insurrection. Pour la première fois les ordres du roi furent méprisés. Sa Majesté avait enjoint aux trois ordres de se diviser et de se réunir séparément par ordre pour délibérer sur le plan qui venait d'être proposé. Les deux premiers sortirent et se rendirent dans leurs chambres respectives. Le tiers resta en séance comme Assemblée nationale. M. de Brezé, maître des cérémonies, se présenta, de la part du roi, et ordonna la levée de la séance. Mirabeau se levant, et arborant le premier l'étendard de la révolte, fit la fameuse réponse qui a obtenu depuis une si malheureuse célébrité : *Dites à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes.*

L'abbé Sieyes, se résumant froidement au milieu du trouble général, dit avec audace à l'Assemblée :

« Messieurs, vous êtes aujourd'hui ce que vous » étiez hier. »

Enfin on se réunit pour aller en corps chez M. Necker, afin de l'engager à ne pas donner sa démission. La reine voyant ce mouvement insurrectionnel hors de l'Assemblée, aussi-bien que dans la salle des séances, apprenant que les ordres du roi avaient été méconnus, et les nouvelles de Paris annonçant que le Palais-Royal retentissait des motions les plus atroces contre la famille royale ; la reine, dis-je, appela M. Necker, et elle lui demanda de la manière la plus pressante de renoncer au projet qu'il avait formé de donner sa démission. M. Necker le promit au roi et à la reine.

Cette nouvelle fut reçue avec acclamation par la multitude qui se portait tumultueusement au château. Elle reconduisit M. Necker en triomphe à son logement.

La cour eut la douleur de voir ce triomphe sous ses yeux. L'intérêt que le peuple témoigna ce jour-là à M. Necker, en fit, en quelque sorte, le véritable roi de France. Je vis ce ministre traverser à pied les corridors et les galeries du château, suivi d'une foule immense qui l'applaudissait ; et rentré chez lui, paraître à sa fenêtre, et saluer le peuple qui lui répondait par des *Vivat*.

M. Necker dominait alors véritablement. Il profita de l'effervescence qui régnait, pour conseiller au roi d'écrire aux membres de la noblesse et du clergé non réunis, qui venaient d'accepter pure-

ment et simplement la déclaration du 23 juin, que « touché de la marque de fidélité qu'ils lui » donnaient en acceptant sa déclaration, Sa Ma- » jesté ne pouvait cependant se dispenser de les » inviter à se réunir avec ceux qui ne l'acceptaient » pas. »

Dès que les députés des deux premiers ordres eurent reçu l'invitation du roi à se réunir, ce qui était pour eux un ordre, ils s'empressèrent d'obéir comme des victimes qui se dévouent volontairement pour la tranquillité publique. Cette réunion s'opéra le 27 juin. Ce fut un jour de triomphe pour le tiers. Paris et Versailles célébrèrent par des illuminations un événement qui ne présageait que de nouveaux outrages, car il précipitait les victimes dans la main de leurs bourreaux.

La joie que cette réunion avait causée parmi la populace et les partisans de la révolution, n'empêcha pas la fermentation d'aller toujours en croissant. Les motions les plus horribles se succédaient au Palais-Royal, non-seulement contre les nobles auxquels on avait attaché la dénomination *d'aristocrates*, et contre le clergé que l'on cherchait à flétrir par l'injure grossière de *calotins*, mais encore contre les princes de la maison de Bourbon, à l'exception de la branche d'Orléans; contre l'amie de la reine, madame de Polignac; contre la reine elle-même. Les gardes-françaises, dont la fidélité était corrompue journellement, étaient dans un état d'insubordination complète, et tout prêts à se

joindre à la populace, quelque acte de rébellion qu'elle eût tenté : le peuple s'était déjà porté plusieurs fois aux barrières de la capitale, bureaux de la recette d'une des branches les plus productives du revenu public, les entrées de Paris (1). Il avait menacé de les incendier, et les commis du fisc ne percevaient plus qu'en tremblant les droits établis sur les consommations. La sûreté des députés marquans dans les deux premiers ordres était menacée ; le roi se trouvait sur un volcan ; le péril était imminent, et d'autant plus grand que la faction qui voulait le renversement de tout, savait qu'elle avait au Conseil du roi un soutien puissant dans un ministre disposé à ne voir dans les plus violens excès que l'opinion nationale avec laquelle il conseillait perpétuellement au roi d'entrer en composition.

Le roi prit alors, sur l'avis de la majorité de son ministère, le parti de maintenir son autorité par la force, et de renvoyer de ses conseils ceux de ses ministres qui lui recommandaient de s'abandonner au mouvement de l'Assemblée nationale et de lui confier l'exercice de sa puissance souveraine. La distance des temps et des lieux à laquelle j'écris, me permet de dire aujourd'hui, à la gloire

(1) Les entrées de Paris rapportaient au Trésor royal, suivant le compte rendu de M. Necker, cinquante-huit millions tournois ; sur quoi ce ministre observait que cette seule branche du revenu du roi de France surpassait tous ceux des rois de Suède, de Danemarck et de Sardaigne réunis. W.

de Marie-Antoinette, qu'elle fut du nombre de ceux qui donnèrent au roi ce généreux conseil. Elle savait, par l'histoire récente de son auguste mère, ce qu'un acte de vigueur peut opérer de changemens heureux dans des crises que le commun des hommes regardent comme désespérées.

Elle voyait déjà, dans la fermentation actuelle et dans l'insatiable avidité de ceux qui entretenaient cette agitation, le germe de tous les malheurs qui se succédèrent si rapidement dans l'espace de quatre ans; et elle fut du petit nombre de ceux qui conseillèrent de réprimer cette rébellion dans le principe.

Malheureusement l'exécution de ces conseils énergiques fut entravée de plusieurs manières, soit par le défaut de talens ou de courage de ceux à qui les détails en furent confiés, soit par les obstacles qu'opposait la nature des choses.

Un camp de six mille hommes fut formé au Champ-de-Mars, sous les ordres du baron de Besenval, officier suisse, qui jouissait de la faveur particulière de la reine. Douze mille hommes de troupes, dont faisait partie le beau régiment de royal-allemand cavalerie, commandé par le prince de Lambesc, de l'illustre maison de Lorraine, furent cantonnés dans Versailles, dans les faubourgs et les environs de Paris. M. le maréchal de Broglie, qui à toutes les qualités guerrières joignait toutes les vertus chrétiennes, fut nommé commandant en chef de ces troupes, et ce choix aurait

suffi seul pour repousser tous les doutes injurieux aux intentions du roi, et prouver que le dessein de la cour n'était que d'assurer l'ordre et la tranquillité publique contre les entreprises des séditieux, par des moyens compatibles avec la dignité d'un grand monarque.

A la vue des troupes, des canons et des patrouilles nombreuses qui protégeaient le roi contre toute insulte, la terreur s'empara de l'esprit d'un grand nombre de députés.

Les agitateurs qui soufflaient le feu de l'insurrection disaient hautement, dans le sein de l'Assemblée et dans les groupes du Palais-Royal, que l'on avait placé sur les hauteurs de Montmartre des canons, des mortiers, des bombes, pour foudroyer Paris; que la salle de l'Assemblée était minée et devait sauter en l'air (1). L'imagination exaltée jusqu'au délire, ne voulait ou ne pouvait pas voir que la cour et les ministres étaient plus intéressés que qui que ce pût être à ce qu'une ville qui renfermait ce qu'ils avaient de plus précieux et de plus cher ne fût pas saccagée.

Ce fut dans ces circonstances périlleuses, le 11 juillet au soir, que M. Necker reçut ordre de sor-

(1) Non-seulement quelques députés fanatisés assuraient que la salle de l'Assemblée était minée, mais même il y en eut un qui alla jusqu'à prétendre qu'il avait senti l'odeur de la poudre: à quoi un autre député, M. le comte de Virieu, répondit que la poudre n'avait d'odeur que lorsqu'elle était brûlée.

W.

tir du royaume le plus secrètement possible. Le lendemain on sut de bonne heure le départ de ce ministre et la formation d'un nouveau ministère dans lequel entraient M. le maréchal de Broglie, M. le baron de Breteuil, MM. Foulon, de la Galaisière et de La Porte.

A cette nouvelle, Paris et l'Assemblée prirent l'alarme.

Quand la populace de Paris eut appris que sa principale idole avait été éloignée, et que le bruit se répandit également que le duc d'Orléans pourrait bien également être exilé, elle alla chercher leurs images en cire dans une maison d'exposition du Palais-Royal, et elle les porta en triomphe dans les rues. En passant sur la place Louis XV, elle y trouva un escadron de royal-allemand rangé en bataille, aux ordres de M. le prince de Lambesc. Elle lança des pierres sur cette troupe. M. le prince de Lambesc, indigné de voir son régiment insulté, et bien persuadé qu'une première impunité n'est jamais qu'un acheminement à de plus grands excès, résolut de disperser cette troupe. Il prit les ordres de M. le baron de Besenval qui se trouvait alors près de lui, et, suivi d'une partie de ses cavaliers, il chargea cette horde séditieuse. Elle prit aussitôt la fuite vers le pont-tournant des Tuileries, et jeta dans les fossés les deux bustes de ses héros, présage du sort qu'elle devait faire subir par la suite aux originaux. Un homme saisit en ce moment la bride du cheval du prince de Lam-

besc, qui lui fit aussitôt lâcher prise par un coup de plat de sabre. Un vieillard nommé Chauvet, maître de pension, ne put s'esquiver aussi vite qu'il le désirait; il tomba devant le cheval du prince, et l'on s'écria aussitôt que celui-ci l'avait blessé d'un coup de sabre. Telle fut l'aventure qui se trouva bientôt trompettée par tous les échos de la faction, comme un acte d'inhumanité envers de malheureux vieillards, tandis que, dans le fait, ce n'était que l'acte d'un guerrier qui avait fait son devoir en maintenant l'ordre public et en faisant respecter son caractère. L'on dénatura par la suite la vérité de cette action innocente avec tant d'acharnement, que beaucoup de gens croient encore aujourd'hui que le peuple fut sabré, et qu'on réussirait mal à vouloir persuader le contraire. Cependant le fait est que M. le prince de Lambesc ne blessa personne. Il avait ce jour-là pour aide-de-camp un jeune officier d'une des plus respectables familles de la robe, M. Félix Lepelletier, qu'on a vu ensuite jouer le rôle du démagogue le plus forcené (1).

---

(1) Les faits qu'on vient de lire demanderaient quelques notes; mais nous pensons qu'il vaut mieux confronter le récit de Weber avec celui que font, des événemens de cette époque, Ferrières, Bailly et Dusaulx, dont les Mémoires sont compris dans cette collection. C'est du rapprochement de ces divers témoignages que sortira la vérité. Nous sommes obligés de retrancher ici du récit de Weber beaucoup de détails qui se trouvent dans les autres Mémoires, afin d'éviter d'inutiles répétitions. (*Note des nouv. édit.*)

L'émeute de la place Louis XV ayant été dissipée par la fermeté de M. le prince de Lambesc, son régiment retournait à la caserne vers les neuf heures du soir. En passant sur le boulevard dit de la Chaussée-d'Antin, vis-à-vis le dépôt des gardes-françaises, une compagnie de ces soldats infidèles que les clameurs populaires avaient animés contre royal-allemand, sort de cette caserne, se met en bataille et fait feu, à quelques pas de distance, sur les cavaliers de royal-allemand. Cette décharge mit trois hommes sur le carreau et blessa plusieurs chevaux. Dans l'impossibilité de forcer cette compagnie dans sa caserne, et dans l'incertitude où l'on était des dispositions des autres compagnies de ce régiment, qui étaient casernées dans différens quartiers de Paris, M. le prince de Lambesc ne voulut pas exposer sa belle et fidèle troupe à être enveloppée par toute la populace de la capitale, soutenue de quatre mille hommes dont la rébellion était commencée; il ordonna la retraite, et royal-allemand se replia sur Saint-Cloud.

Ce jour-là, M. de Besenval commandait en chef les troupes qui étaient rassemblées dans Paris. Son adjudant était alors ce même Alexandre Berthier qui, depuis, est devenu un des premiers personnages de l'ordre de choses qui a succédé en France à la monarchie (1). Le quartier-général

(1) Alexandre Berthier, qui depuis accompagna Napoléon en Italie, en Égypte, et fut son chef d'état-major dans presque toutes

avait d'abord été placé à l'École militaire. Le régiment des chasseurs de Normandie arriva vers les dix heures du soir sur le boulevard du faubourg Saint-Antoine. Il avait fait neuf lieues pour arriver dans la journée à Paris, où il était mandé impérieusement. A son arrivée, on chercha en vain le général pour en avoir des ordres et pour savoir où trouver les fourrages et les vivres qui auraient dû être préparés pour la réception de ce régiment. On resta plus de deux heures sans pouvoir découvrir où M. de Besenval s'était réfugié. Ce ne fut que vers minuit qu'on sut le lieu où il avait cherché un asile, et la défense absolue qu'il avait faite qu'on le réveillât. Ce régiment, harassé de faim et de fatigue, fut réduit à bivouaquer sur le boulevard. On sent combien le mécontentement que ce défaut de précaution devait exciter, pouvait rendre ces militaires accessibles à la corruption.

La confusion qui régna dans les premiers rapports qui parvinrent à Versailles de ces mouvemens insurrectionnels, empêcha de prendre aucune mesure efficace pour les réprimer.

La populace, ivre du premier succès qu'elle avait obtenu, s'était portée dans toutes les rues auxquelles le chemin de Versailles aboutissait; elle

---

ses campagnes, avait servi d'abord en Amérique sous les ordres du comte de Rochambeau. Il était, en 1814, prince de Neuchâtel et de Wagram, grand-veneur et vice-connétable. Il est mort à Bamberg en 1815. (*Note des nouv. édit.*)

faisait subir une nouvelle visite aux voitures qui en arrivaient, et forçait les passagers épouvantés de crier tantôt *victoria*, tantôt *vive le tiers-état*.

Pendant la nuit du dimanche 12 au lundi 13 juillet, cette même populace, composée de gens sans aveu et de brigands de toutes les nations, continua de piller les boutiques d'armuriers, et de faire des visites dans les maisons des particuliers qu'elle savait posséder des fusils de chasse, afin de s'en emparer. A la pointe du jour, elle incendia presque tous les bureaux où l'on percevait les droits d'entrée; elle alla de même piller le couvent des pères de Saint-Lazare, ancienne maison de correction dont on avait fait depuis peu un magasin pour l'approvisionnement de Paris, et les farines qui s'y trouvaient furent dispersées dans la rue. Elle se fit délivrer les canons des gardes-françaises et les drapeaux de la Ville. Le dépôt des meubles de la couronne, place Louis XV, fut violé, et on en arracha des armes qui ne pouvaient être d'aucune utilité, mais qui étaient extrêmement précieuses par leur antiquité, par le travail et la matière. On y remarquait entre autres deux petits canons argentés, présent du roi de Siam à Louis XIV. Heureusement cette populace ne se jeta ni sur le Trésor royal, ni sur la caisse d'escompte.

Une anecdote sur la vérité de laquelle on peut compter, c'est que les administrateurs de la caisse d'escompte, qui avaient toujours été les plus chauds admirateurs et les plus fermes soutiens de

M. Necker, envoyèrent en toute hâte une députation à M. le baron de Breteuil, afin de lui demander une sauvegarde et un lieu de dépôt sûr pour le numéraire qui était dans leur caisse où il servait de gage aux billets en émission. Cette députation arriva le dimanche au soir à Versailles, et elle s'en retourna le lundi matin à Paris, avec l'ordre de ce ministre pour recevoir le numéraire en question à la Bastille, comme l'endroit le plus sûr de Paris. La situation de la capitale ne permit pas que ce transport s'effectuât comme il avait été convenu, et ce fut un grand bonheur pour les actionnaires de cette banque.

Tandis que cette foule armée infestait les rues de la capitale, les habitans de Paris s'attendaient toujours à voir les troupes du roi s'avancer sur tous les points pour remettre l'ordre et dissiper cet amas de bandits. Quelques compagnies des gardes qui restaient encore fidèles dans leurs casernes, les régimens de dragons et de cavalerie qui entouraient Paris, les casernes des gardes-suisses, le camp de l'École militaire, pouvaient fournir des détachemens qui auraient maintenu facilement la police; mais rien ne s'ébranla, aucun corps armé ne parut; personne n'osa prendre sur soi de donner des ordres. M. le maréchal de Broglie comptait que M. de Besenval aurait pourvu immédiatement aux mesures urgentes. M. de Besenval, de son côté, se couchait honteusement pour ne pas donner d'ordres à sa troupe, craignant, à ce qu'on

a dit depuis, que, si l'émeute devenait trop considérable, le peuple ne pillât sa maison, où il avait fait faire depuis peu des embellissemens de la plus grande magnificence et construire une salle de bains charmante, qui était devenue une des curiosités de la capitale (1).

Aucun secours n'arrivant aux Parisiens consternés, ils firent sonner le tocsin dans tous les districts de la capitale. On sait que, pour procéder à l'élection des députés, Paris avait été partagé en soixante districts dont chacun avait nommé un certain nombre d'électeurs. Or, les électeurs du tiers-état de Paris avaient continué de s'assembler de temps en temps, même depuis la convocation des états-généraux, et ils avaient poussé l'audace jusqu'à faire des délibérations illégales, à voter des adresses, et aller offrir à l'ordre du tiers aux états-généraux leur adhésion à sa constitution en Assemblée nationale. Ce jour-là, ils usurpèrent les fonctions du corps municipal de Paris, et convoquèrent

(1) Ces reproches graves seront examinés et discutés lors de la publication des Mémoires de Rivarol qui parle des mêmes faits. Ce que nous pouvons dire ici, c'est que l'opinion de Weber est partagée par l'auteur de l'article inséré dans la *Biographie universelle* de M. Michaud. On y représente M. de Besenval « comme » un courtisan heureux et adroit, se mêlant d'intrigues de femmes » et de renvois de ministres; ne prenant que des mesures timides, » ne donnant que des ordres vagues, finissant par fuir, et se vouant » enfin à une obscurité peu glorieuse pour obtenir le bonheur » qu'il avait toujours attaché lui-même au fatalisme de sa vie. » On verra, par les faits que nous publierons plus tard, si ces accusations sont fondées. (*Note des nouv. édit.*)

spontanément les habitans de la capitale, pour aviser aux moyens de sûreté que leur position nécessitait.

Enhardie par l'impunité, la populace parisienne se porta en foule, sur les deux heures après midi, à la Bastille où elle comptait trouver un nouvel approvisionnement d'armes et de poudre à canon. Le gouverneur, M. de Launay, perdit la tête en cette occasion (1). Il admit d'abord dans les cours in-

(1) Suivant d'autres versions qu'il est juste de faire connaître, le gouverneur ne perdit point la tête. Voici quelques détails donnés par son gendre, M. d'Agay. Bernard-René Jourdan de Launay, né en 1740, succéda, en 1776, à son père qui était gouverneur de la Bastille. Lorsque cette forteresse fut menacée, au mois de juillet 1789, et quelques jours avant sa destruction, on avait sondé M. de Launay, à différentes reprises, pour savoir quelle conduite il tiendrait en cas d'attaque. Il avait déclaré formellement qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Dans la matinée du 14 juillet, il laissa entrer plusieurs députations qui vinrent pour examiner l'intérieur de la place et connaître la garnison. Elle n'était composée que de trente-deux soldats de Salis et de quatre-vingts invalides. Cela suffisait avec des munitions. La Bastille, forte par elle-même, en état de résister à toute attaque dans laquelle on ne voudrait pas, pour la prendre, sacrifier tout un quartier de Paris, était dès lors à l'abri d'un coup de main. Le gouverneur ne courait aucun risque en laissant visiter l'intérieur par des gens qui n'étaient point militaires, et qui, quand ils l'auraient été, ne pouvaient prendre aucune disposition efficace pour enlever la place. Vers onze heures, l'attaque devint sérieuse et le peuple avait abattu le premier pont. Alors M. de Launay donna l'ordre de tirer; il fut obéi, et cette décharge dispersa la multitude. Elle revint bientôt exaspérée et plus nombreuse. On tira sur elle un coup de canon à mitraille, qui l'éloigna de nouveau; mais l'arrivée d'un détachement des gardes-françaises, qui se mit au nombre des assaillans, ébranla le courage de la garnison qui

térieures quantité de personnes avec lesquelles il entretint des pourparlers pendant plus de deux heures. Voyant ensuite la populace arriver de tous côtés sur le château dont la garde lui était confiée, il fit lever les premiers ponts-levis et tirer un coup de canon qui tua ou blessa quelques hommes du peuple dans la rue Saint-Antoine. M. de Launay

---

parla de se rendre. M. de Flue, commandant des trente-deux soldats de Salis, déclara qu'il préférait la mort. M. de Launay, voyant que la garnison était prête à l'abandonner, prit la mèche d'un des canons pour mettre le feu aux poudres; ce qui eût fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine. Deux sous-officiers l'en empêchèrent. Dans un conseil qu'il assembla sur-le-champ, il proposa de faire sauter la forteresse plutôt que tomber entre les mains d'une populace furieuse qui égorgerait la garnison. Cette proposition fut rejetée. M. de Flue fit demander aux assiégeans une capitulation, promettant de baisser les ponts-levis et de déposer les armes si on accordait la vie aux assiégés. Élie, officier du régiment de la reine, l'un des commandans et des plus avancés près de la forteresse, promit sur son honneur. Les ponts furent aussitôt baissés, et le peuple entra sans difficulté. Son premier soin fut de rechercher le gouverneur. On s'empara de lui, et, au mépris de la capitulation, depuis la Bastille jusqu'à l'arcade Saint-Jean sous laquelle il fut massacré, cet infortuné fut accablé d'outrages et de mauvais traitemens. D'après cet exposé véridique, M. de Launay ne mérite donc pas les reproches que lui fait M. Weber. S'il n'avait pas voulu se défendre, il n'aurait ni fait tirer le canon, ni commandé une décharge après laquelle il ne devait attendre aucun ménagement. Ceux qui lui faisaient un crime de sa défense, n'avaient aucune idée des devoirs d'un militaire chargé de la conservation d'une forteresse. Ceux qui l'ont blâmé de ne s'être pas assez défendu, ignoraient les détails que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur. Il fera bien de les comparer à ceux que contient déjà le volume publié dans cette collection sur la prise de la Bastille. (*Note des nouv. édit.*)

n'avait avec lui que trente hommes du régiment de Salis-Samade et une centaine d'invalides qui composaient la garnison ordinaire de la Bastille. Quelque peu considérable que fût cette force, il aurait été possible de se défendre pendant plusieurs jours; mais, soit que le gouverneur ne fût pas sûr des dispositions de sa petite troupe, soit qu'il fût intimidé par les vociférations de cette multitude furieuse qui inondait toutes les rues et places adjacentes, soit qu'il espérât pouvoir se sauver par une capitulation, après avoir fait la faute de tirer un coup de canon, il fit la faute, plus grande encore, de donner ordre qu'on baissât le dernier pont-levis qui fermait l'entrée du château. La populace irritée s'y précipita alors, le saisit et le conduisit sur la place de l'Hôtel-de-Ville où elle le punit cruellement de son imprévoyance en lui tranchant la tête, après l'avoir accablé de coups et d'outrages. Sa tête, promenée au bout d'une pique, fut portée au Palais-Royal. Ce ne fut que par le plus grand bonheur qu'on arracha des mains de cette multitude sans frein un régisseur des poudres et salpêtres et les invalides qui avaient été pris à l'Arsenal et à la Bastille : mais il fut impossible de sauver trois officiers d'invalides qui furent massacrés, et deux soldats qui furent pendus au réverbère de la place de Grève.

Environ une heure après la mort de M. de Launay, M. de Flesselles, prévôt des marchands, périt d'une manière non moins tragique.

Ici je dois tracer rapidement ce qui se passa, pendant ces trois jours, à l'Assemblée nationale.

Le dimanche, 12 juillet, l'Assemblée nationale ne tenant pas de séance, ses membres étaient dispersés dans Paris, Versailles et les environs. Cependant, sur la nouvelle du renvoi de M. Necker, ceux des députés qui se trouvèrent à Versailles, se rassemblèrent spontanément, le soir, dans la salle de l'Assemblée; mais, comme la séance n'était point régulière, ce qui s'y passa ce soir-là dut plutôt être considéré comme conversation que comme délibération. La consternation était peinte sur tous les visages, disent les journalistes qui ont rendu compte de ce rassemblement. Le sort de la patrie, celui de l'Assemblée nationale, semblait lié à la destinée d'un seul homme, de M. Necker. Mirabeau lui-même, quoique l'ennemi personnel de ce ministre, disait, d'un ton lamentable, qu'on ne mesurait qu'avec terreur l'abîme de maux où le changement de ministère pouvait entraîner la patrie.

Le 13, l'Assemblée ouvrit une séance qui devait durer soixante heures consécutives. Elle commença par se mettre en permanence, mesure révolutionnaire qui fut employée en cette occasion pour la première fois, et qui depuis a été fidèlement imitée par toutes les autres assemblées, lorsqu'elles ont voulu opérer une nouvelle révolution. Les sections du peuple s'en emparèrent à leur tour, et bientôt il n'y eut pas de grand et de petit club en France

qui ne crût pouvoir sauver la patrie en se mettant en permanence.

M. Mounier fut le premier qui prit la parole dans cette occasion critique. Ce fut lui qui porta les premiers coups à l'autorité royale (1), en dénonçant le changement opéré dans le ministère, le renvoi des anciens ministres qui avaient toujours eu la confiance de la nation, et leur remplacement par des *hommes suspects* qui n'obtiendraient jamais la

---

(1) L'auteur prononce légèrement que M. Mounier porta le premier coup à l'autorité royale. Il faut, pour voir combien cette accusation est dénuée de fondement et pour connaître la vérité, lire l'*exposé de la conduite* de ce député, ainsi que les comptes de la séance du 13 juillet rendus par M. de Lally-Tollendal. Mounier dans cette séance proposa de faire une adresse au roi pour demander le rappel des ministres ; il ne *dénonça* point leur renvoi, comme le dit Weber, mais les intrigues qui avaient forcé le roi à cette mesure. Lorsque, le lendemain, Barnave et Mirabeau prétendirent que l'Assemblée avait le droit d'exiger ce rappel, Mounier répliqua que « le roi était maître ab-» solu du choix de ses ministres ; que des circonstances extraor-» dinaires pouvaient seules autoriser l'Assemblée à former un vœu » à cet égard ; mais que ce vœu, dans tous les temps, ne pouvait » se manifester que par la voie de la prière. » Quoique Mirabeau traitât ces principes de doctrine impie et détestable, ils triomphèrent encore, et la motion fut rédigée dans le sens indiqué par Mounier. La démission des nouveaux ministres empêcha de donner suite à cette motion, et laissa le champ libre à leur prédécesseur. La version de Weber prouve avec quelle facilité l'on dénaturait ce qui se passait à l'Assemblée dans les rapports faits à la cour. Mounier a prouvé son attachement à la monarchie comme à la personne du roi ; et c'est ce sentiment qui lui fit ouvrir l'avis que l'historien présente sous un faux jour.

(*Note des nouv. édit.*)

confiance publique. M. Mounier, par une étrange pétition de principe, reconnaissait pourtant que le roi avait le droit de changer ses ministres. Pour rendre sa logique agréable aux Parisiens, il eut soin de mêler à sa diatribe quelques mots sur les finances: « Le crédit public et le salut du peuple, dit-il, » sont en danger : on brave son désespoir, on le » provoque par un appareil menaçant, on l'environne ; les routes sont fermées, les passages interceptés. On apprend au roi à redouter son » peuple ; nous devons éclairer le roi et lui » montrer les dangers de son royaume. » Il finit sa harangue par proposer qu'il fût envoyé une députation au roi pour lui demander le rappel des ministres disgraciés, et que l'Assemblée fît la déclaration solennelle de ne jamais consentir à une honteuse banqueroute. Deux députés, dont l'éloquence convulsive, a dit un écrivain célèbre, se disputa les commencemens de la révolution, M. Target et M. de Lally-Tollendal, appuyèrent, de concert, l'éloquence de M. Mounier. Le dernier surtout, qui était l'ami particulier du ministre, en fit un pompeux éloge historique, auquel on aurait cru qu'il n'était rien resté à ajouter, si M. Gouy d'Arcy ne se fût ressouvenu alors du mot célèbre de Tacite après la mort de Burrhus : « La mort d'un » seul homme est une calamité publique (1). »

(1) *Civitati grande desiderium ejus mansit.*
ANN. lib. 14. 51.

M. de Lally et M. de Gouy furent suivis par trois autres députés de l'ordre de la noblesse, M. de Virieu, le duc de La Rochefoucauld et le comte de Clermont-Tonnerre, qui proposèrent le maintien de tous les arrêtés de l'Assemblée, mais sans entendre cependant toucher au sceptre et empiéter sur le droit qu'avait le roi de choisir ses ministres. « Quant au » serment, dit M. de Clermont-Tonnerre, il est » inutile de le renouveler, *la Constitution sera* » *faite ou nous ne serons plus.* » Le curé Grégoire oublia qu'il était le ministre d'un Dieu de paix, et appela sur les crimes des ministres la recherche et la vengeance des lois, par le moyen d'un comité de l'Assemblée. L'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, vieillard modéré et sage, trouva que le curé s'emportait outre mesure, et que son patriotisme lui faisait oublier son caractère. A la voix du prélat, le zélé catéchumène se rétracta; nombre de députés parlèrent encore sur les dangers de la patrie : enfin arriva la relation des pillages et des excès qui avaient eu lieu à Paris dans la nuit du 12 et dans la matinée du 13. A ce récit, l'Assemblée arrêta : « Qu'il serait fait une députa- » tion au roi pour lui représenter tous les dan- » gers qui menaçaient la capitale et le royaume, » la nécessité de renvoyer les troupes dont la pré- » sence irritait le désespoir du peuple, et celle de » confier la garde de la ville à la milice bour- » geoise. »

La députation revint dans la soirée avec la ré-

ponse du roi, mais elle ne rapporta point le consentement de Sa Majesté à la formation de la garde citoyenne que le club électoral sollicitait depuis deux ou trois jours, et qu'il était déjà occupé à organiser pendant que le roi s'y refusait.

Lorsque l'Assemblée eut connaissance de la réponse du roi, M. de La Fayette, qui s'était fait remarquer à la séance du 11 en y énonçant cet axiome révolutionnaire dont on a tant parlé depuis (1) : *L'insurrection est le plus saint des devoirs;* M. de La Fayette proposa de décréter la responsabilité des ministres. Sur sa proposition, un arrêté attentatoire au respect dû au roi et à la prérogative royale, signala la fin de cette journée. Il fut pris, sur les conclusions des discours qu'avaient prononcés, au commencement de la séance, MM. Mounier, Target et de Lally-Tollendal.

L'Assemblée nationale y déclarait : « Que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui venaient

(1) L'auteur confond ici les époques. La phrase, répétée en effet, depuis, tant de fois, ne se trouve point dans la déclaration des droits présentée, par le général La Fayette, le 11 juillet 1789. On y proclame le droit de résistance à l'oppression. Ce ne fut qu'en 1790 que ce général, parlant à la tribune et provoquant des mesures répressives pour faire cesser les désordres dont plusieurs provinces étaient le théâtre, établit en principe que *l'insurrection contre le despotisme était le plus saint des devoirs.* Il est aisé de voir combien la suppression de trois mots altérait le principe et changeait sa nature. Nous ne voulons ici ni l'examiner ni le juger, mais nous rétablissons seulement les faits, parce que le devoir le plus rigoureux d'un historien est de dire la vérité.

(*Note des nouv. édit.*)

» d'être éloignés (MM. de Montmorin, de La Lu-
» zerne et de Saint-Priest), emportaient avec eux
» son estime et ses regrets. Qu'effrayée des suites
» funestes que pouvait entraîner la réponse du
» roi, elle ne cesserait d'insister sur l'éloignement
» des troupes extraordinairement rassemblées près
» de Paris et de Versailles, et sur l'établissement
» des gardes-bourgeoises. Qu'il ne pourrait exis-
» ter d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée
» nationale. Que les ministres et les agens civils
» et militaires de l'autorité royale étaient respon-
» sables de toute entreprise contraire aux droits
» de la nation et aux décrets de l'Assemblée. Que
» les ministres actuels et les conseillers de Sa Ma-
» jesté, de quelque rang et état qu'ils pussent être
» ou quelques fonctions qu'ils pussent avoir,
» étaient personnellement responsables des mal-
» heurs présens et de tous ceux qui pourraient
» suivre. Que la dette publique ayant été mise
» sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté
» française, et la nation ne refusant pas d'en payer
» les intérêts, nul pouvoir n'avait le droit de pro-
» noncer l'infâme mot de banqueroute, nul pou-
» voir n'avait le droit de manquer à la foi pu-
» blique, sous quelque forme et dénomination
» que ce pût être. »

Lorsque cet arrêté factieux eut été pris, l'Assemblée nationale nomma M. de La Fayette pour la présider pendant la nuit, en l'absence de M. l'archevêque de Vienne, dont le grand âge ne lui

permettait pas de supporter une fatigue semblable. Une centaine de députés étendus sur des tables et sur des siéges gardèrent la salle pendant la nuit. Le lendemain matin, l'archevêque de Vienne, retournant de chez le roi à qui il avait communiqué l'arrêté de la veille, dit que Sa Majesté s'était contentée de répondre *qu'elle l'examinerait*. On s'occupa alors froidement de la suite de la vérification des pouvoirs et de la formation d'un comité chargé de présenter les bases d'une constitution nouvelle. Ce comité fut composé de l'archevêque de Bordeaux (Champion de Cicé), de M. l'évêque d'Autun (Talleyrand-Périgord), de MM. de Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal, Mounier, Sieyes, Le Chapelier et Bergasse.

Le comte de Mirabeau, qui avait fait le premier la motion pour le renvoi des troupes, demanda que cette motion fût discutée à l'instant, et qu'on suspendît tous travaux jusqu'à ce que l'on eût satisfaction. Cette dernière partie de sa proposition fut rejetée, mais l'on envoya, pour la seconde fois, au château le président et les membres qui avaient formé la députation du matin. Le vicomte de Noailles, le baron de Wimpffen, et deux électeurs de l'Hôtel-de-Ville informèrent alors l'Assemblée du pillage de l'hôtel des Invalides et de la prise de la Bastille.

On lit, dans le journal imprimé sous le titre de Procès-verbal des électeurs (page 405), que M. de La Fayette recommanda aux électeurs qui

étaient venus à Versailles de se défier des officiers-généraux que le gouvernement mettrait à la tête de la milice bourgeoise. Cette insurrection contre l'autorité royale était la conséquence du principe qu'il avait mis en avant la veille au milieu de l'effervescence où étaient les esprits. On voit également, dans cette recommandation séditieuse aux électeurs de Paris, l'ambition qu'il avait d'obtenir d'eux le commandement des milices armées de Paris, ce qui équivalait pour lui, vu l'influence que la capitale exerçait sur les provinces, au commandement général de toutes les milices bourgeoises du royaume. Les électeurs furent dociles à sa recommandation et exacts à remplir l'objet qu'il convoitait ; car, par eux, il fut investi, dès le lendemain, du commandement de la garde nationale de Paris.

A dix heures du soir on ignorait encore à Versailles les événemens de cette funeste journée. Ce fut M. le duc de Liancourt (de la maison de La Rochefoucauld), qui le premier en informa le roi. Sa charge de grand-maître de la garde-robe lui donnait accès auprès de la personne du roi. Il le fit éveiller et lui apprit ces effrayantes nouvelles dont aucun des généraux et des officiers de l'état-major de l'armée de Paris n'avait osé informer ce prince ni les ministres. M. Berthier, intendant de Paris, était le seul qui, dans la soirée, eût donné avis de la prise d'armes aux Invalides, de l'attaque projetée de la Bastille et du tumulte populaire. On craignait à Versailles une insurrection nocturne de la

populace de Paris ; on avait en conséquence garni Saint-Cloud de troupes ; les postes du pont de Sèvres avaient été renforcés, et le parc de Saint-Cloud ainsi que les bords de la Seine étaient couverts de tentes.

Lorsque M. de Liancourt eut fait connaître au roi la défection totale de ses gardes, la prise de la Bastille, les massacres qui avaient eu lieu et le soulèvement de plus de deux cent mille hommes : « C'est donc une révolte, » dit le roi après quelques momens de silence. — « Non, Sire, lui ré- » pondit le duc, c'est une révolution. »

Le roi, voyant alors qu'on avait perdu le temps d'agir, et qu'il faudrait faire couler des flots de sang pour comprimer une sédition aussi vaste, prit le parti de renoncer au projet qu'il avait conçu de maintenir son autorité et les lois de l'État contre les factieux par la force des armes. Il résolut de faire cesser les massacres qui ensanglantaient la capitale, et dont on ne pouvait prévoir la fin, en faisant retirer ses troupes et en s'abandonnant au torrent qui entraînait tout.

Tandis qu'il prenait cette résolution et qu'on expédiait les ordres en conséquence aux troupes, les mouvemens que firent quelques détachemens de cavalerie pour opérer leur déplacement causèrent dans Paris une nouvelle terreur panique. Un sieur Parimajou, membre du comité des électeurs, imitant l'action de Curtius, *se dévoua* pour aller à la découverte jusqu'aux barrières de Paris ! On

dépava les rues, on se barricada dans les faubourgs, on fit des tranchées dans les rues principales afin d'arrêter la marche de l'artillerie ; on plaça des lampions et des fanaux pour éclairer la marche de l'ennemi, on sonna le tocsin et l'on battit la générale toute la nuit ; en un mot Versailles fit trembler Paris, tandis que Paris causait la même terreur à Versailles.

Enfin la journée du 15 juillet arriva, et l'on fut fort étonné à Paris en apprenant que le camp de l'École militaire avait replié ses tentes, et filait sur Versailles dans cette même matinée. Bientôt le régiment de Vintimille, infanterie, vint se réunir tout entier aux Parisiens en laissant ses officiers presque seuls. Les soldats savaient qu'il leur serait fourni non-seulement à boire et à manger abondamment, mais encore de l'argent autant qu'ils en demanderaient, et qu'ils jouiraient d'une liberté sans frein. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'avec des amorces aussi effrayantes, tous les régimens n'aient pas compté un plus grand nombre de soldats infidèles. Un seul régiment resta pur ; pas un homme n'y abandonna son illustre colonel et son drapeau ; pas un soldat ne se montra indigne du nom de son corps, ce fut le brave régiment de royal-allemand.

Le même jour, Louis XVI, accompagné des deux princes ses frères, parut dans la salle des états-généraux, obligé d'abaisser un front enorgueilli par treize siècles de puissance, devant une autorité

d'un jour, qui, formée d'abord par l'autorité du monarque, s'était constituée ensuite elle-même illégalement. Là debout, découvert, sans cérémonial, et sans même vouloir faire usage d'un fauteuil qui avait été élevé sur une estrade, il prononça, suivant Barrère lui-même, *avec une dignité paternelle et du ton de bonté le plus attendrissant*, le discours qui suit :

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous » consulter sur les affaires les plus importantes de » l'État : il n'en est pas de plus instante et qui af- » fecte le plus spécialement mon cœur que les dé- » sordres affreux qui règnent dans la capitale. Le » chef de la nation vient avec confiance au milieu » de ses représentans, leur témoigner sa peine et » les inviter à trouver les moyens de ramener » l'ordre et le calme. — Je sais qu'on a donné » d'injustes préventions, je sais qu'on a osé pu- » blier que vos personnes n'étaient pas en sûreté : » serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des » bruits aussi coupables, démentis d'avance par » mon caractère connu ? — Eh bien ! c'est moi » qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui » me fie à vous : aidez-moi, dans cette circons- » tance, à assurer le bien de l'État : je l'attends de » l'Assemblée nationale. Le zèle des représentans » de mon peuple, réunis pour le salut commun, » m'en est un sûr garant. — Comptant sur l'amour » et la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre » aux troupes de s'éloigner de Paris et de Ver-

» sailles. Je vous autorise et invite même à faire
» connaître mes dispositions à la capitale. »

Ces paroles de paix furent suivies des applaudissemens et des acclamations de toute l'Assemblée. L'enthousiasme, le délire avaient pris la place de la crainte. L'Assemblée nationale était enfin solennellement reconnue par le roi : c'était un triomphe, c'était une première victoire remportée sur la monarchie. Ainsi, après que l'archevêque de Vienne eut adressé au roi une réponse *pleine de clémence*, l'Assemblée se précipita sur les pas de Sa Majesté pour la reconduire au château.

La nouvelle de l'apparition du roi à l'Assemblée nationale était arrivée promptement à Paris, et la sécurité venait d'y succéder aux justes alarmes qu'avait fait concevoir aux Parisiens l'état de rébellion où ils s'étaient mis contre l'autorité légitime. L'Assemblée nationale venait d'être reconnue par le roi : elle se hâta d'envoyer reconnaître, sanctionner et complimenter la nouvelle autorité qui s'était formée d'elle-même à l'Hôtel-de-Ville, à l'instar de l'Assemblée nationale. La députation de Versailles, en arrivant à Paris, fut comblée de bénédictions, entourée d'hommages, accablée de témoignages de respect ; et l'archevêque de Paris, qui en était membre, fit chanter un *Te Deum* en actions de grâces, pour l'heureux accord qui se rétablissait entre le chef de la nation et ses représentans.

M. de La Fayette, qui était un des membres de

cette députation, lut aux électeurs le discours que le roi avait prononcé le matin à l'Assemblée nationale; il fut récompensé sur-le-champ, et du zèle qu'il avait fait briller dans cette conjoncture, et des sentences insurrectionnelles qu'il avait débitées à la tribune, et des conseils factieux qu'il avait donnés aux électeurs. Ceux-ci le nommèrent par acclamation commandant-général de la milice parisienne. Alors ce général se trouva investi en un moment, par une vingtaine d'avocats et de marchands, du commandement d'une armée de quarante mille hommes (1). Le roi, à dater de ce jour, ne fut jamais aussi puissant que ce nouveau roi des Halles.

---

(1) L'auteur ayant rapporté que les *électeurs* avaient nommé *par acclamation* le général La Fayette, réduit à vingt avocats ou marchands le nombre de ces électeurs. Voici le fait : l'Hôtel-de-Ville était rempli de monde, et la place encombrée d'une foule immense. Moreau de Saint-Merry présidait cette assemblée. On demandait un commandant pour la garde bourgeoise ou milice parisienne. Les bustes de Washington et du général La Fayette étaient dans cette salle, et derrière la table où se tenait Moreau. Celui-ci se détourne et dirige ses regards vers ces bustes, sans dire un mot. Il fut compris, et le général nommé par acclamation. Bailly fut proclamé maire de la même manière. Il y avait soixante députés de l'Assemblée nationale. Sur la demande du maire et du commandant, leur nomination fut régulièrement renouvelée et confirmée à l'unanimité des districts de la capitale. Tels sont les faits. Dans ces temps de troubles, l'Hôtel-de-Ville ne désemplissait pas; et n'y mettre que vingt électeurs, comme le fait Weber, ce serait aller contre toute vraisemblance, quand on n'aurait pas la certitude du contraire.

(*Note des nouv. édit.*)

Cependant Paris continuait à être agité par des agens secrets qui cherchaient à répandre des doutes sur les intentions du roi. Ces agens accréditaient les soupçons, et répandaient la défiance dans les districts; ils feignaient d'être étonnés de ce que les troupes n'étaient pas déjà à vingt lieues de la capitale, le lendemain même du jour où le roi était venu capituler. La tournure que les choses avaient prise subitement par le défaut de résistance de la part de la cour, avait dérangé beaucoup d'ambitions, et il avait été décidé de faire demander au roi de venir à Paris. Une députation de soixante électeurs avait déjà été nommée à cet effet.

M. Bailly, qui venait de recevoir cette nouvelle de Paris, reçut une visite de M. Vicq-d'Azyr, premier médecin de la reine, et membre de l'Académie française. Après s'être entretenus quelque temps de la situation des affaires, ils tombèrent d'accord sur l'utilité d'un voyage du roi à Paris dans cette circonstance; et M. Vicq-d'Azyr se chargea d'en parler à la reine. Comme ce voyage fut déterminé pour le lendemain, il paraît que Marie-Antoinette ne contribua pas peu à y engager le roi. M. Bailly fut mandé au château sur les huit heures du soir. Le roi lui fit part de l'intention où il était d'aller à Paris le lendemain, sans gardes et sans escorte, afin d'essayer, au péril même de sa vie, de faire cesser, par sa présence, les troubles et le désordre qui régnaient dans la capitale. Le roi était extrêmement affecté des meurtres qui avaient

été commis. On lui proposa, s'il avait quelque répugnance à aller à l'Hôtel-de-Ville, de venir aux Tuileries; il s'y refusa en disant avec fermeté qu'il irait à l'Hôtel-de-Ville.

Dans cet intervalle, il avait été arrêté par l'Assemblée nationale que l'adresse pour demander le renvoi des nouveaux ministres et le rappel de M. Necker serait portée au roi.

Il arriva ce même jour, à l'Assemblée nationale, un message assez extraordinaire : ce fut une lettre du premier président du parlement de Paris, Bochard de Saron, au président de l'Assemblée nationale, par laquelle il lui communiquait un arrêté que le parlement venait de prendre. Cet arrêté portait que la Cour, instruite de l'ordre donné aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles, avait arrêté que M. le premier président se retirerait à l'instant par-devant ledit seigneur roi, à l'effet de le remercier des preuves qu'il venait de donner de son amour pour son peuple et de sa confiance dans ses représentans, dont le zèle et le patriotisme avaient contribué à ramener la tranquillité publique, et que le premier président ferait *seulement* part de cet arrêté à l'Assemblée nationale. Or le premier président avait déjà porté cet arrêté au roi. Aussi, lorsqu'on eut remarqué la différence que le parlement mettait entre le monarque et l'Assemblée nationale, celle-ci se trouva extrêmement choquée ; et telle est la force de l'esprit de corps, que l'on vit en cette occasion les ducs

d'Aiguillon, de Luynes, de Praslin et de La Rochefoucauld, MM. Dionis Du Séjour, Duport, Freteau et M. d'Éprémesnil lui-même, tous membres du parlement, s'élever contre cette inconvenance et ce manque absolu de respect à la nation. Le président de l'Assemblée nationale fut chargé de faire connaître ce mécontentement à M. Bochard de Saron.

Ainsi, ce grand corps qui, depuis plusieurs années, était l'ame de tous les mouvemens qui avaient lieu, se trouva tout d'un coup réduit au silence et à la nullité, par cette même réunion d'hommes dont il avait demandé lui-même la convocation avec tant d'acharnement. Peu de mois après cette dernière démarche, il ne subsistait plus même de nom; il disparut sans résistance, et il ne laissa plus de traces de son existence (1).

---

(1) L'observation de l'auteur sur la conduite des membres du parlement est fondée en raison. On ne devait pas voir sans étonnement le duc d'Aiguillon, et principalement d'Éprémesnil que la cour avait fait enlever de force le 5 mai 1788, dans la grand'chambre, blâmant tous les deux le premier président de ce qu'il avait eu plus de déférence pour le roi que pour l'Assemblée. Mais il ne serait pas exact de dire que les parlemens disparurent sans résistance. Le 7 septembre 1790, le décret sur l'organisation nouvelle de l'ordre judiciaire ordonna que ces Cours souveraines cesseraient leurs fonctions. Celle de Toulouse ayant protesté contre ce décret, les membres qui le composaient furent traduits, le 8 octobre suivant, devant un tribunal qui devait juger les crimes de lèse-nation. Avant la suppression des parlemens, il avait été rendu, le 3 septembre 1789, un décret qui leur ordonnait de rester en vacance.

Après la retraite des ministres, il était dangereux, pour les personnes qui étaient connues pour jouir de la confiance intime de Leurs Majestés, de rester non-seulement à Versailles, mais en France. M. le comte d'Artois, qui s'était dévoué aux fureurs populaires, en se déclarant le défenseur des anciennes lois de l'État, et des prérogatives de la noblesse, offrit à Sa Majesté d'aller, à sa place, affronter une ville furieuse, ou au moins de l'accompagner dans la visite qu'elle se proposait de faire le lendemain à l'Hôtel-de-Ville. Le roi, qui n'ignorait pas que, dans les journées qui avaient précédé, la tête de son frère avait été mise à prix, fut le premier à lui conseiller, à lui ordonner même de quitter momentanément la France, et d'aller attendre dans l'étranger que des circonstances plus heureuses et plus tranquilles lui permissent de retourner jouir de l'amour que les Français avaient

---

Plusieurs avaient protesté contre cette mesure. Les parlemens de Rouen, de Metz, de Rennes et de Bordeaux se distinguèrent par leur opposition, et plus particulièrement les deux derniers dont les membres furent mandés à la barre de l'Assemblée. Ceux du parlement de Bretagne furent privés des droits de citoyens actifs. Les premiers magistrats de celui de Paris s'assemblèrent le 23 mai 1790, sous la présidence de M. Champion de Cicé, garde-des-sceaux. Mais ils ne prirent aucune délibération, et l'auteur des Mémoires a raison de faire observer que de tous les parlemens, celui qui prit le plus de part à la convocation des états-généraux est du nombre des parlemens qui ne protestèrent point contre leur suppression.

(Note des nouv. édit.)

toujours, avant ces temps désastreux, montré pour le sang de leurs rois. En conséquence, dans la soirée du 16, M. le comte d'Artois, M. le duc d'Angoulême et M. le duc de Berry, ses deux fils, les trois princes de la maison Condé, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon et M. le duc d'Enghien, et enfin M. le prince de Conti, prirent congé de Sa Majesté pour sortir du royaume. Ils furent suivis des gentilshommes et autres personnes de leurs maisons qui leur étaient particulièrement attachés. Trois fils de France et quatre princes du sang de saint Louis ne pouvaient humilier plus efficacement les bourgeois de Paris, qu'en paraissant dérober leur vie à leur fureur.

Le même soir partirent aussi pour se rendre à l'étranger la plupart des ministres nouveaux dont l'Assemblée venait de demander le renvoi. Dans le nombre fut le vénérable maréchal de Broglie, qu'on vit, à soixante-dix ans, réduit à porter en proscrit, à Luxembourg, une tête chargée de lauriers acquis en combattant les ennemis de la France.

Tous ces départs n'eurent pas lieu sans risques pour les illustres fugitifs. Il fallut prendre les précautions les plus minutieuses pour que M. le comte d'Artois pût sortir de chez lui sans être aperçu. On craignait qu'il ne fût assassiné. Il ne partit qu'à la pointe du jour, lorsque les habitans de Versailles, non moins agités que ceux de Paris, étaient encore plongés dans le sommeil. Un régiment dont

on était sûr l'attendait, et escorta ses voitures, qui furent en outre accompagnées par deux pièces de canon jusqu'à une certaine distance. M. le prince de Condé partit de Chantilly, et faillit d'être précipité dans l'Oise à Pont-Sainte-Maxence, petite ville du bailliage de Crépy en Valois, dont le duc d'Orléans était seigneur. Des hommes envoyés de Paris étaient accourus à bride abattue sur le passage du prince, et avaient fait soulever tous les paysans des environs. Heureusement les voitures, attelées des plus vigoureux chevaux, avaient dépassé Sainte-Maxence avant que ces bandes de furieux ne fussent arrivées, et il ne leur fut pas possible de les atteindre.

M. le maréchal de Castries fut aussi du nombre de ceux qui furent obligés de quitter la capitale à cette époque. Ainsi la France se vit privée, le même jour et à la même heure, de presque tous les princes du sang, et de trois généraux qui, par des victoires et des actions brillantes, avaient soutenu l'honneur des armes françaises dans la guerre de sept ans. Telle était la récompense qu'ils obtenaient après trente ans de gloire!

L'amitié devait, ainsi que l'honneur, éprouver ses pertes. La reine était instruite de toutes les motions qui étaient faites au Palais-Royal, non-seulement contre elle, mais encore contre toutes les personnes qu'elle honorait de son attachement et de sa confiance intime. Le 16 juillet, à huit heures du soir, elle envoya chercher le duc et la

duchesse de Polignac (1) et les conjura de partir dans la nuit même.

Cette prière, qui devenait un ordre pour ces fidèles serviteurs du roi et de la reine, occasiona un vif combat de sensibilité entre ces augustes et malheureux amis. M. et madame de Polignac ne voyaient point leurs propres dangers; ils ne voyaient que ceux que courait la famille royale et les enfans précieux dont ils devaient laisser le dépôt. Ils voulaient absolument rester; mais la reine, qui connaissait le prix des instans, fut inébranlable, et leur dit en fondant en larmes les paroles suivantes que j'ai copiées sous la dictée de madame de Polignac elle-même : « Le roi va demain à Paris; si on lui » demandait..... Je crains tout : au nom de notre » amitié, partez.... Il est encore temps de vous » soustraire à la fureur de mes ennemis; en vous » attaquant, c'est bien plus à moi qu'on en veut, » qu'à vous-mêmes. Ne soyez pas la victime de » votre attachement et de mon amitié. » Le roi

(1) Je fus souvent témoin des motions atroces qui se faisaient au sujet de la duchesse de Polignac; mais ce qu'on aura peine à croire, c'est que cette dame avait déjà été dénoncée en public au Théâtre-Français, par un vil bouffon nommé Dugazon, qui avait été comblé de bontés et de présens par la reine et son amie. J'entendis un jour cet histrion, jouant le rôle de Lucas dans la *Partie de chasse de Henri IV*, par Collé, faire la parodie d'un passage de son rôle où il était question d'une favorite de la reine Marie de Médicis, et changer le nom de la signora Léonora Galigaï en celui de la signora Polignaqui, et le parterre applaudir à cette indécente et insolente bouffonnerie !... W.

entra dans cet instant, et la reine lui dit : « Venez » m'aider à persuader à ces honnêtes gens, à ces fi- » dèles amis, qu'ils doivent nous quitter. » Le roi, s'approchant du duc et de la duchesse de Polignac, les assura que le conseil de la reine était le seul à suivre. Il ajouta ces mots : « Mon cruel destin me » force d'éloigner de moi tous ceux que j'estime » et que j'aime : je viens d'ordonner au comte » d'Artois de partir ; je vous donne le même ordre. » Plaignez-moi, mais ne perdez pas un seul mo- » ment ; emmenez votre famille ; comptez sur moi » dans tous les temps ; je vous conserve vos charges. » Le roi ne put retenir ses larmes en se séparant de M. et de madame de Polignac. Pour Marie-Antoinette, la situation où elle se trouvait en ce moment est impossible à décrire. Elle se voyait nécessairement délaissée de tout ce qui avait formé jadis sa société intime ; son époux devait le lendemain se présenter à une foule exaspérée, et tenter de calmer la rébellion par sa présence : le résultat de son voyage ne pouvait pas se prévoir. Accablée de peines de toute espèce, la reine recueillit ses forces et envoya à minuit le billet suivant à la duchesse de Polignac. « Adieu, la plus tendre des amies ! que » ce mot est affreux ! mais il est nécessaire. Adieu ! » je n'ai que la force de vous embrasser. »

M. et madame de Polignac, leur sœur, madame la comtesse Diane de Polignac, et leur fille, madame la duchesse de Guiche, prirent la route de Bâle où ils arrivèrent en trois jours, non sans avoir

couru les plus grands risques. Ils y trouvèrent M. Necker qui de Bruxelles s'était rendu en Suisse, et ils lui racontèrent les premiers les événemens de ces funestes journées.

Les meurtres qui eurent lieu à Paris quelques jours après le 17 juillet, lorsqu'on avait lieu d'espérer que tous les mouvemens étaient calmés, ne justifieraient que trop ce commencement de l'émigration qui bientôt devint générale, parce que la proscription devint universelle. On forçait par toutes sortes d'attentats la fuite des amis du roi ; et lorsque les victimes échappaient aux fureurs de la populace, on les taxait de lâcheté et d'égoïsme : on versait l'opprobre sur ceux dont on ne pouvait verser le sang.

Le 17 juin, le tiers-état, en se déclarant Assemblée nationale, avait porté le premier coup à l'organisation du royaume. Le 17 juillet, le roi confirma ce nouvel ordre de choses en allant à Paris.

Je me mêlai au petit cortége qui suivait le roi en sortant de Versailles. Je vis ce prince, en arrivant à la barrière de la Conférence, obligé de congédier le peu de gardes-du-corps qui l'avaient accompagné, et marcher entouré de ces mêmes soldats rebelles qui, peu de jours auparavant, étaient ses gardes-françaises, et précédé des canons qui avaient été enlevés aux Invalides et à la Bastille. Ces trophées de l'insurrection étaient même tournés contre la voiture du roi, et semblaient le menacer.

J'entendis un coup de fusil qui partit non loin de la voiture du roi, et qui alla frapper mortellement une pauvre femme. Que ces accidens arrivassent par imprudence ou par l'effet de quelque intention perverse, la situation du roi n'en était pas moins périlleuse et alarmante (1).

Le corps électoral de Paris, qui avait envoyé à la barrière une députation nombreuse pour recevoir Sa Majesté, eut l'insolence de faire proposer aux habitans de Versailles qui avaient suivi le roi, de leur donner huit bourgeois de Paris pour otages, comme si le roi n'avait appartenu qu'à Versailles, et comme si huit bourgeois inconnus pouvaient représenter le chef auguste de la nation. Mais un délire général s'était alors emparé des têtes des habitans de Paris.

Ce ne fut que sur les neuf heures du soir que le roi eut la faculé de retourner à Versailles, et de prendre quelque repos et quelques rafraîchissemens. Sa présence dissipa les inquiétudes de la reine. On peut se figurer combien cette journée fut cruelle pour Marie-Antoinette. Des courriers, apostés par ses ordres, se succédaient d'heure en heure pour lui porter des nouvelles de son époux.

Il aurait semblé, après l'acte de condescendance

---

(1) Le roi avait permis à quatre seigneurs de l'accompagner. C'étaient le maréchal de Beauveau, le duc de Villeroi, le duc de Villequier et le comte d'Estaing. W.

que le roi venait de faire, que la paix aurait dû être rétablie; que le peuple rassuré aurait dû retourner à ses occupations paisibles; et que l'Assemblée nationale ne devait plus avoir qu'à travailler tranquillement à rédiger une constitution, puisque c'était la folie du temps.

Mais les chefs d'un club secret et perfide qui voulait déplacer le chef de l'État et le remplacer par un lieutenant-général du royaume, en ordonnèrent autrement. Ce club exerçait par ses agens une influence continue sur les opérations de la nouvelle municipalité de Paris, sur celles de l'Assemblée nationale, sur les clubs des diverses autres factions et sur les motionnaires des districts et du Palais-Royal : ses émissaires se répandaient partout; on versait l'or à pleines mains; il en coûta des sommes d'argent prodigieuses; et le fait est facile à prouver, car on poussa l'effronterie jusqu'à présenter publiquement à la Bourse des billets à escompter, portant la signature du duc d'Orléans et souscrits à l'ordre de ses partisans. Ceux qui pensaient de bonne foi ne travailler qu'à l'établissement d'une liberté raisonnable, se trouvèrent servir indirectement les projets de cette faction, en prêtant les mains à la destruction de tout l'ancien édifice de la monarchie.

L'autorité royale se trouva paralysée partout à la fois. Chaque paroisse eut sa municipalité et sa garde nationale particulière, indépendantes les unes des autres. Il se forma ainsi, tout d'un coup,

dans le sein d'une vaste monarchie, quarante-quatre mille républiques.

La municipalité de Paris, organisée la première, exerça d'abord une espèce de suprématie sur les municipalités voisines. Elle s'était emparée des finances de l'État; elle puisait librement au Trésor public, pour les dépenses, sans cesse renaissantes, auxquelles l'anarchie la forçait de fournir; chaque jour, à la veille de voir manquer l'approvisionnement de Paris, elle envoyait enlever à main armée les subsistances des villages et des bourgs voisins. Ses expéditions ne réussirent pas toujours; ses envoyés furent souvent maltraités, et les craintes que la populace lui inspirait firent plus d'une fois repentir les membres de cette république de l'avidité avec laquelle ils avaient saisi les rênes du gouvernement.

M. Necker revint à Versailles au milieu de cette combustion générale. Il fut témoin en route des incendies qui consumaient les châteaux dans la Bourgogne et la Franche-Comté, et des dévastations de tout genre qui se commettaient impunément à la honte et au scandale de la France. Il n'y avait plus de gouvernement dans toute sa vaste étendue; la dernière trace en était effacée. On observa un jour au roi que l'Assemblée nationale avait tous les pouvoirs, et qu'elle ne lui en laissait qu'une vaine représentation; il répondit : « Tant mieux, mille fois tant mieux; que le » crédit et la puissance de l'Assemblée nationale

» augmentent à mes dépens, pourvu qu'elle s'en » serve pour le bonheur du peuple. » Toujours le bonheur du peuple l'emporta dans sa pensée sur le soin de la conservation de son autorité qui, pourtant, était le seul garant de ce bonheur ! L'Assemblée nationale, incapable d'opposer une digue aux fureurs populaires, crut que la présence de M. Necker à Paris opérerait comme un charme magique, et remédierait subitement à tous les maux. Les beaux esprits de la capitale, fidèles au caractère national, ne perdaient pas l'occasion de faire une plaisanterie au milieu des plus horribles scènes : ils disaient que la cour et l'Assemblée nationale avaient voulu opposer ce ministre aux fureurs du peuple, comme en certains pays on exposait encore des reliques pour arrêter les incendies et les inondations.

Le retour de ce ministre à Paris ressembla à une entrée triomphale. Ce fut une parodie de celle que le roi y avait faite quelques jours auparavant. On observa que le monarque n'avait entendu à l'Hôtel-de-Ville, que des cris *vive la nation!* et que le ministre n'entendit que des cris *vive M. Necker!* qu'on n'avait offert qu'une *cocarde* au monarque, et qu'on avait décerné une *statue* à son ministre ! La vanité de M. Necker fut à son comble, à l'aspect de l'ivresse populaire qu'il fit naître. Il se crut alors le législateur suprême et le gouverneur à vie de cette pauvre France qu'il avait charitablement adoptée pour sa patrie, à condition

qu'il l'administrerait à son gré. Il ne tarda pas à s'apercevoir que c'est une funeste erreur que de vouloir gouverner les États dans les temps de troubles et de malheur, et que le crédit de l'homme le plus vénéré est alors sujet à tomber.

On avait recomposé un ministère des élémens les plus populaires qu'il eût été possible de réunir. M. de Montmorin avait été replacé aux affaires étrangères, et M. de La Luzerne au ministère de la marine. M. Necker reprit le timon des affaires et la direction du Conseil. Il fit donner le département de l'intérieur, qui s'appelait alors le ministère de Paris, à M. de Saint-Priest, son ami. Deux membres de l'Assemblée nationale, qui avaient une grande réputation comme administrateurs, furent choisis pour compléter la formation du Conseil. L'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, fut nommé garde-des-sceaux, et le comte de La Tour-du-Pin eut le ministère de la guerre. Malheureusement pour M. Necker, dans cet hommage rendu à l'Assemblée nationale, il oublia ou dédaigna de comprendre Mirabeau, dont l'ambition suprême était d'entrer dans un ministère par *fas* et *nefas*, et dès lors commença à exister cette rivalité et cette haine contre lui que Mirabeau conserva jusqu'à la mort.

L'Assemblée nationale était alors dans la situation la plus brillante; tous les pouvoirs étaient entre ses mains : les Cours souveraines avaient déposé à ses pieds le tribut de leurs hommages et de

leurs respects : les félicitations et les adhésions lui arrivaient de toutes les parties de la France, mais elle avait à ses portes cette capitale violente dont elle s'était servie pour renverser le trône. Elle avait changé un souverain débonnaire et juste pour un despote farouche et ombrageux, et toujours plus disposé à user de sa force que de ses droits.

Pour plaire à ce peuple de rois dont la turbulence ne l'inquiétait pas médiocrement, elle annonça qu'avant de se livrer au travail de la constitution, elle allait proclamer une déclaration des droits de l'homme ; ce qui fit dire qu'au lieu de donner un livre utile, elle allait s'amuser à faire une préface dangereuse.

Comme cette déclaration ne contenait que des propositions métaphysiques et sans substance, que le peuple s'ennuyait d'entendre discuter depuis quinze jours, l'Assemblée nationale, brûlant de signaler son zèle, se leva enfin en masse dans la séance du soir du 4 août. Le feu prit à toutes les têtes, sur une proposition inattendue que fit le vicomte de Noailles (1), jeune militaire, ambitieux de paraître, et jaloux d'obtenir une popula-

(1) L'enthousiasme de M. le vicomte de Noailles était à un si haut degré qu'il croyait que la France seule jouissait de la liberté. S'entretenant, quelque temps après la prise de la Bastille, de cet événement avec M. le duc de Dorset, il lui dit : Savez-vous bien, » milord, que de cette affaire votre pays pourrait bien devenir » libre aussi ? » Ce mot est rapporté dans la *Correspondance de Grimm* (juillet 1789). (*Note des nouv. édit.*)

rité égale à celle de son beau-frère, le marquis de La Fayette. Il se leva tout-à-coup, et motivant son opinion sur les troubles actuels, qui ne pouvaient être apaisés que par des sacrifices, il proposa l'abolition des droits féodaux personnels, et le rachat de tous les droits féodaux portant sur des terres. Cette proposition électrisa l'Assemblée; l'ivresse générale du moment tint lieu d'examen et de discussion. Ce fut alors à qui inventerait une nouvelle destruction. Nobles (1), évêques, archevêques, curés, chacun crut devoir, à l'envi, faire sur l'autel de la patrie le sacrifice du bien d'autrui.

La révolution avait fait cesser la perception de presque tous les impôts et notamment celle des entrées de Paris. Sur la demande du ministre, l'Assemblée décréta qu'il serait ouvert au Trésor royal un emprunt de trente millions. M. Necker proposait d'accorder aux prêteurs un intérêt de cinq pour cent. Les députés, jaloux de donner une nouvelle preuve de leur zèle, voulurent que cet intérêt ne fût que de quatre et demi. Les capitalistes ne partagèrent point l'avis des députés. M. Necker ne reçut rien, et il fut obligé de venir, quelques jours après, solliciter l'Assemblée de sanctionner un nouvel emprunt de quatre-vingts millions payables,

(1) Dans le nombre de ceux qui proposèrent les divers sacrifices de cette nuit, on compta huit ducs : le duc d'Orléans, le duc du Châtelet, le duc de Mortemart, le duc de Villequier, le duc d'Aumont, le duc de Castries, le duc de Liancourt et le duc de La Rochefoucauld. W.

moitié en argent, moitié en papiers discrédités. L'Assemblée, étourdie des leçons que lui donnaient le ministre et les Parisiens (1), accorda à M. Necker sa demande *de confiance*. Mais, comme la confiance est impossible dans un pays où l'on tue impunément les personnes et où l'on pille les propriétés, le second emprunt ne réussit pas plus que le premier, et le Trésor royal restait à sec tandis qu'on achevait la déclaration des droits de l'homme et la promulgation de l'égalité.

Et comment le plus léger emprunt aurait-il pu se remplir, lorsque le ministre n'offrait aux prêteurs d'autre gage que la loyauté française représentée par une Assemblée dont toutes les opérations portaient l'empreinte de la déloyauté ? D'ailleurs tous les grands propriétaires frappés, ou menacés et à la veille de se disperser, avaient retiré leurs fonds de la circulation. Il sortait de France des sommes considérables, soit par l'émigration, soit par la nécessité de tirer des subsistances de l'étranger. Au milieu de l'anxiété universelle, le crédit n'existait plus ; la plus grande partie des impositions ne se payait pas ; les transactions journalières entre les individus étaient suspendues ; cha-

(1) Il parut à cette époque un écrit publié au nom des créanciers de l'État, dont le titre original indiquait déjà que l'Assemblée ne jouissait pas d'un respect absolu. Cet écrit était intitulé *Sauvez-nous ou Sauvez-vous*. Son objet était d'engager les députés à se laisser guider aveuglément par M. Necker sur tout ce qui était relatif aux finances. W.

cun était privé d'une partie de ses revenus ; la justice ne se rendait nulle part ; on ne voyait partout que désordre et impunité : il était absurde d'imaginer que les capitalistes viendraient prêter leur argent à un gouvernement qui n'avait pas même la force de faire respecter les engagemens particuliers.

Alors commença, pour la première fois, la querelle du ministère contre l'Assemblée nationale. Chacun de ces deux pouvoirs chercha à accuser l'autre des malheurs publics, et à l'en rendre responsable. Le garde-des-sceaux parut à la barre de l'Assemblée, et y fit une peinture vraie et effrayante de la situation du royaume. « On envoie, dit-il, la » terreur et les alarmes partout où l'on ne peut » envoyer les déprédateurs ; la licence est sans » frein, les lois sont sans force, les tribunaux sans » autorité : la désolation couvre une partie de la » France, l'effroi l'a saisie tout entière. » M. Necker, irrité du mauvais succès de ses emprunts, apporta son *ultimatum* à l'Assemblée nationale. Il déplora, dans un discours très-long, l'état affreux où les précipitations et les lenteurs de l'Assemblée nationale plongeaient la France ; précipitations de l'enthousiasme et de la peur quand il s'agissait d'attaquer l'autorité royale et d'exterminer partout le gouvernement ; lenteurs et longues délibérations lorsqu'il fallait promptement rétablir l'ordre.

Il termina son discours en proposant diverses économies et réformes dans la maison du roi et des

princes, dans les traitemens, dans les pensions; une répartition égale des impositions sur les terres; l'érection de la caisse d'escompte en banque nationale, afin d'avoir du papier-monnaie; enfin une contribution volontaire du quart du revenu, avec l'invitation de porter la vaisselle plate et les bijoux aux hôtels des monnaies. Il accompagna ces propositions du don de cent mille francs qu'il déposa en billets de caisse sur le bureau du président, en déclarant que cette somme excédait le quart de son revenu.

Leurs Majestés avaient déjà donné l'exemple des sacrifices en envoyant leur argenterie à la Monnaie. « Le roi, disait alors Barrère dans sa feuille du » *Point du jour*, le roi, dédaignant un faste inu- » tile à sa grandeur, a envoyé à la Monnaie toute » son argenterie et celle de la reine. Le même trait » honora la vie de Louis XIV, mais c'était pour » les frais de la guerre qui désolait l'Europe. » Louis XVI veut s'en servir pour assurer les bases » de la liberté qui doit régénérer ses peuples. »

L'Assemblée partagea la sensibilité de Barrère sur les sacrifices du roi, et crut qu'elle devait inviter Sa Majesté de s'en abstenir. Mirabeau vit la chose en véritable homme d'État, et dit : « Je ne » m'apitoie pas aisément sur la faïence des grands » et la vaisselle des rois, mais je pense comme les » préopinans par une raison différente, c'est qu'on » ne porte pas un plat d'argent à la Monnaie, qu'il » ne soit aussitôt en circulation à Londres. »

L'Assemblée nationale envoya à Sa Majesté une députation qui la pria de garder sa vaisselle. Mais ce prince répondit que, « ni la reine ni lui n'attachaient d'importance à ce sacrifice, et qu'ils y persistaient.» Cette réponse reçut les applaudissemens les plus vifs. « Quand la justice et la pro-» bité sont sur le trône, écrivait à cette occasion » Barrère, toutes les vertus règnent avec elles. »

Cependant cette imposition du quart du revenu, qui devait combler le déficit de l'année, ne rapporta que quatre-vingt-dix millions dans l'espace de trois ans. En vain des femmes d'artistes vinrent apporter leurs bijoux dans l'espèce de *lombard* qui avait été ouvert à la porte de l'Assemblée, en vain des députés, détachant patriotiquement leur chaussure, invitèrent à faire à la nation le don de toutes les boucles de souliers en argent; ni la vaisselle, ni les bijoux offerts ne se montèrent jamais à quatre millions. La place que j'occupais au contrôle général, me permit de prendre connaissance du résultat de cette contribution. Elle ne s'éleva pas au delà des sommes que je viens de mentionner. Les autres propositions de M. Necker, renvoyées au comité des finances, furent approuvées de confiance, mais ne reçurent jamais d'exécution. Mirabeau accabla encore à cette occasion son rival de ce mépris sardonique dont personne ne sut jamais faire un aussi cruel usage que lui.

Le mois de septembre se passa à discuter le projet de constitution que présenta le comité qui avait

été chargé de le préparer. Je ne m'étendrai pas sur les vices et les avantages du plan qu'il présenta. Cet examen devient inutile à l'objet que je me suis proposé.

Jamais le mouvement révolutionnaire ne fut plus actif que dans les deux mois d'août et de septembre, pendant la discussion de la constitution et des droits de l'homme. Mirabeau était l'ame de ce mouvement, c'est à lui que s'attachaient alors les anarchistes qui formèrent depuis les deux grandes et fameuses subdivisions de Jacobins et de Cordeliers, les républicains francs, et les personnages de la maison du duc d'Orléans qui composaient ce qu'on appelait le parti d'Orléans. Le comité de constitution était composé de membres entièrement voués à M. Necker. Ils voulurent transiger avec leur devoir, en introduisant dans leur projet des principes qui détruisaient les bases de l'ancienne monarchie, et en asseyant leur nouveau gouvernement à peu près sur les mêmes bases que celui des États-Unis de l'Amérique. Ainsi, n'osant pas proposer la continuation des trois ordres, comme par le passé, ils y substituèrent le projet de deux chambres qui devaient être investies du pouvoir législatif: mais, toujours jaloux de conserver leur popularité, ils ne voulurent s'écarter que le moins possible du système d'égalité qui était déjà consigné dans la déclaration des droits de l'homme. Au lieu de proposer à l'Assemblée une chambre des Pairs, héréditaire à l'instar de celle d'Angleterre,

ils se contentèrent de proposer un sénat dont les membres, nommés à vie, seraient choisis seulement parmi les grands propriétaires du royaume (1).

(1) Cette question de la plus haute importance reçoit des circonstances présentes un nouvel intérêt. Au mois d'août 1789, le comité de constitution proposa, dans un rapport, la division du corps législatif en deux chambres, et Mounier, qui faisait partie de ce comité, publia ses *Considérations sur le gouvernement qui convient à la France* : Considérations dans lesquelles il établit le principe des deux chambres. Lorsqu'elles furent rejetées, l'Assemblée était composée de mille soixante votans. Quatre-vingt-neuf opinèrent pour l'établissement de ces deux chambres; cent vingt-deux déclarèrent ne pas entendre la question, et huit cent quarante-neuf se prononcèrent pour une chambre unique et permanente. L'influence que l'auteur des Mémoires attribue à M. Necker sur le comité de constitution qu'il prétendait composé de *membres entièrement dévoués* à ce ministre, semble démontrée par le résultat, c'est-à-dire par la proposition des deux chambres, proposition qu'ils firent et qui fut rejetée. Madame de Staël, dans ses *Considérations sur la révolution française* (T. I, p. 317 et 325), fait, soit sur la question en général, soit sur l'intervention de son père, soit enfin sur les motifs de son opinion, des observations qu'on nous saura gré de rappeler parce qu'elles ont, avec le récit de Weber, une liaison qui semble ajouter à leur importance.

« Il y a, dit-elle, dans une nation une certaine masse de sentimens qu'il faut ménager comme une force physique. La république a son enthousiasme que Montesquieu appelle son *principe;* la monarchie a le sien; le despotisme même, quand il est, comme en Asie, un dogme religieux, est maintenu par de certaines vertus. Mais une constitution qui fait entrer dans ses élémens l'humiliation du souverain ou celle du peuple, doit être nécessairement renversée par l'un ou par l'autre. Le même empire des circonstances, qui en France décide de tant de choses, empêcha de proposer une chambre des pairs. M. de Lally, qui la voulait, essaya d'y suppléer en demandant au moins un sénat à vie : mais le parti populaire était irrité contre les privilégiés qui

Les tribunes trouvaient encore trop d'aristocratie dans la proposition du comité de constitution; et ceux qui vantaient la constitution des États-Unis, celle de l'Angleterre et l'ancienne constitution de France, ceux qui invoquaient un sénat à vie, une

---

se séparaient constamment de la nation, et ce parti rejeta l'institution durable par des préventions momentanées. Cette faute était bien grande, non-seulement parce qu'il fallait une chambre haute comme intermédiaire entre le souverain et les députés de la nation, mais parce qu'il n'existait pas une autre manière de faire tomber dans l'oubli la noblesse du second ordre, si nombreuse en France.

» Le côté droit de l'Assemblée constituante pouvait faire adopter le sénat à vie, en se réunissant à M. de Lally et à son parti. Mais il imagina de voter pour une seule chambre, au lieu de deux, dans l'espoir d'amener le bien par l'excès même du mal : détestable calcul, quoiqu'il séduisît les esprits par un air de profondeur.

» L'institution d'une seule chambre et plusieurs autres décrets constitutionnels qui s'écartaient déjà en entier du système politique de l'Angleterre, causaient une grande douleur à M. Necker; car il voyait dans cette *démocratie royale*, comme on l'appelait alors, le plus grand danger pour le trône et pour la liberté. L'esprit de parti n'a qu'une crainte; la sagesse en éprouve toujours deux. On peut voir, dans les divers ouvrages de M. Necker, le respect qu'il portait au gouvernement anglais, et les argumens sur lesquels il se fondait pour vouloir en adapter les principales bases à la France. Ce fut parmi les députés populaires, alors tout-puissans, qu'il rencontra cette fois d'aussi grands obstacles que ceux qu'il avait combattus précédemment dans le Conseil du roi. Comme ministre et comme écrivain, il a toujours tenu à cet égard le même langage.

» L'argument que les deux partis opposés s'accordaient à faire contre l'adoption de la constitution anglaise, c'était que l'Angleterre pouvait se passer de troupes réglées, tandis que la France,

pairie héréditaire, ou les trois ordres, étaient également attaqués par des cris, des injures, des huées, et des menaces d'être assommés sur la place.

A cette discussion importante se joignit bientôt celle de la sanction que le roi pourrait donner ou

---

comme État continental, devant maintenir une grande armée, la liberté ne pourrait pas résister à la prépondérance que cette armée donnerait au roi. Les aristocrates ne s'apercevaient pas que cette objection se retournait contre eux : car, si le roi de France a, par la nature des choses, plus de moyens de force que le roi d'Angleterre, quel inconvénient y a-t-il à donner à son autorité au moins les mêmes limites ?

» Les argumens du parti populaire étaient plus spécieux, puisqu'il les appuyait sur ceux même de ses adversaires. L'armée de ligne, disait-il, assurant au roi de France plus de pouvoir qu'à celui d'Angleterre, il faut donc borner davantage sa prérogative, si l'on veut obtenir autant de liberté que les Anglais en possèdent. A cette objection M. Necker répondait que, dans un gouvernement représentatif, c'est-à-dire fondé sur des élections indépendantes, et maintenu par la liberté de la presse, l'opinion a toujours tant de moyens de se former et de se montrer, qu'elle peut valoir une armée ; d'ailleurs l'établissement des gardes nationales était un contrepoids suffisant à l'esprit de corps des troupes de ligne, en supposant, ce qui n'est guère probable, que, dans un État où les officiers seraient choisis, non dans telle classe exclusivement, mais d'après leur mérite, l'armée ne se sentirait pas une partie de la nation, et ne ferait pas gloire d'en partager l'esprit.

» La chambre des pairs déplaisait aux deux partis : à l'un, comme réduisant la noblesse à cent ou cent cinquante familles dont les noms sont historiques ; à l'autre, comme renouvelant les institutions héréditaires, contre lesquelles beaucoup de gens en France sont armés, parce que les priviléges et les prétentions des gentilshommes y ont blessé profondément la nation entière. M. Necker fit de vains efforts néanmoins pour prouver aux com-

refuser aux lois. On présenta cette sanction sous la dénomination de *véto*, et l'on mit en discussion si ce *véto* devait être absolu ou seulement suspensif pendant deux législatures. Sur cette seule question, l'assemblée des groupes du Palais-Royal entra dans des mouvemens de rage convulsifs. Un rustre, nommé le marquis de Saint-Huruge, homme sans talens et sans courage, qui n'avait d'autre moyen qu'une voix de Stentor, une figure ignoble et le

---

munes que changer la noblesse conquérante en magistrature patricienne, c'était le seul moyen de détruire radicalement la féodalité; car il n'y a de vraiment détruit que ce qui est remplacé. Il essaya de démontrer aussi aux démocrates qu'il valait beaucoup mieux procéder à l'égalité en élevant le mérite au premier rang, qu'en cherchant inutilement à rabaisser les souvenirs historiques dont l'effet est indestructible. C'est un trésor idéal que ces souvenirs dont on peut tirer parti, en associant les hommes distingués à leur éclat. *Nous sommes ce qu'étaient vos aïeux*, disait un brave général français à un noble de l'ancien régime; et c'est pour cela qu'il faut une institution où les anciennes tiges des races se mêlent aux nouveaux rejetons : en établissant l'égalité par le mélange, on y arrive bien plus sûrement que par les tentatives de nivellement. Cette haute sagesse ne put cependant rien contre les passions dont l'amour-propre irrité était la cause. L'espoir d'une monarchie constitutionnelle fut donc de nouveau perdu pour la France, dans un temps où la nation ne s'était point encore souillée de grands crimes, et lorsqu'elle avait sa propre estime aussi-bien que celle de l'Europe. »

Cet espoir n'était pas perdu sans retour puisqu'il s'est réalisé. Nous avons cru que le souvenir des obstacles qu'il éprouva, et les observations que ces obstacles ont fait naître dans l'esprit de madame de Staël, pouvaient offrir des rapprochemens curieux, et c'est par ce motif que nous avons cité cette femme célèbre.

(*Note des nouv. édit.*)

regard audacieux de l'impudence, se mit un jour en marche pour Versailles, à la tête d'un attroupement considérable de furieux, armés de bâtons, qui déclarèrent effrontément, sans déguisement, leur intention d'aller assommer les prêtres et les amis des deux chambres. Il fallut employer la force armée pour dissiper cette horde factieuse. Elle fut dispersée à quelque distance de Paris.

Les membres du comité de constitution recevaient chaque jour des lettres anonymes qui les menaçaient de la colère du peuple, et qui leur annonçaient ouvertement que quinze mille hommes allaient se mettre en marche pour *éclairer* leurs châteaux et leurs maisons, s'ils persistaient à proposer à donner au roi un *véto* qui blessait la souveraineté du peuple, et qui pouvait bien appartenir à vingt-cinq millions d'hommes, mais jamais à un seul individu.

Si l'on avait demandé à un seul de ces factieux la définition de ce *véto* qui les inquiétait si vivement, ils n'auraient pu la donner. Mais on leur avait tant répété que c'était une invention des aristocrates, qu'il n'en fallut pas davantage pour exciter une insurrection contre le *véto*; et comme les objets physiques sont plus à la portée du petit peuple que les abstractions, il personnifia sur-le-champ ce *véto*. Louis XVI et Marie-Antoinette furent appelés monsieur et madame *Véto*.

Ces mouvemens populaires effrayèrent tellement le ministère, que, malgré la proposition d'accorder

au monarque un *véto* absolu; malgré l'assentiment d'une très-grande partie de l'Assemblée; malgré que le comte de Mirabeau lui-même eût dit qu'il aimerait mieux vivre à Constantinople qu'à Paris, si le roi n'avait pas le droit absolu de rejeter les lois qu'il jugerait mauvaises ou impraticables, le Conseil adopta un rapport fait par M. Necker, tendant à faire déclarer par le roi qu'il se contenterait d'un *véto* suspensif. Ce rapport devait être lu à l'Assemblée nationale le lendemain du jour où il l'avait été au Conseil. M. Mounier, membre du comité de constitution, en eut connaissance, et, tout ami qu'il était de M. Necker, il empêcha la lecture de ce mémoire. M. Necker tenait beaucoup à quelques phrases ambitieuses qu'il y avait semées; et il se vengea du service que lui avait rendu M. Mounier, en faisant imprimer le mémoire dès le lendemain. De ce moment il perdit le crédit qu'il avait conservé jusque-là parmi un petit nombre d'amis; sa réputation ne s'en releva pas, et toute son influence fut éteinte (1).

Les débats de l'Assemblée prenaient tous les jours un nouveau degré d'animosité. Dans ces circonstances, un député que les ministres et leurs agens avaient employé avec trop de succès dans la

---

(1) Voyez dans les pièces justificatives, sur M. Necker et les divers jugemens dont ce ministre a été l'objet, une note que son étendue nous force de renvoyer à la fin du volume (*note* K).

(*Note des nouv. édit.*)

province de Bretagne, pour y exciter les bourgeois et la populace contre la noblesse et le clergé, M. de Volney fit une proposition assez sage en principe, mais dont l'exécution aurait entraîné des difficultés sans nombre. Il demanda que l'on posât sur-le-champ les bases fondamentales de la constitution, et que l'on cédât la place à de nouveaux députés qui, n'ayant pas les mêmes raisons pour se trouver à chaque instant en opposition les uns aux autres, seraient beaucoup plus en état d'opérer le bien public. Cette motion fut d'abord reçue avec enthousiasme. Elle avait été faite vers le 20 septembre, et cette circonstance la fit appeler dans les pamphlets du temps *le coup d'équinoxe* qui devait épurer l'atmosphère et éclaircir l'horizon politique. Cependant la discussion ayant été renvoyée au lendemain, elle eut beaucoup moins d'approbateurs. Plusieurs des factieux, ainsi que nombre de membres du côté droit, voyaient tous également dans leur nomination aux états-généraux, qui avait tiré la plupart d'entre eux de l'obscurité, un moyen de satisfaire leurs ambitions diverses. Les uns attendaient une fortune immense dans le grand pillage qu'ils préparaient, *fixit leges pretio atque refixit;* les autres espéraient un surcroît de considération et les faveurs de la cour, si la monarchie pouvait résister et subsister, si *Pergama dextrâ defendi possent;* ainsi par *fas* et *nefas* chacun était intéressé à se maintenir, de son mieux, comme il était. Le vicomte de Mira-

beau (1) ayant ajouté à la motion de M. de Volney qu'aucun des députés actuels ne pût faire partie de la nouvelle assemblée, la proposition fut rejetée sous le prétexte du bien public, du danger de l'État, de la situation des finances, et du serment fait de ne pas se séparer sans avoir fait une constitution.

Cependant la pénurie du Trésor public créait chaque jour de nouveaux embarras. Depuis la nuit du 4 août, les impositions suivaient le sort des droits féodaux, qui avaient été supprimés. On démolissait les châteaux aussi vite qu'on avait

(1) Le vicomte de Mirabeau (Boniface Riquetti), né en 1754, frère puîné du comte, fut nommé député à l'Assemblée constituante par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges. Il était alors colonel du régiment de Touraine. Quoiqu'il eût servi avec distinction dans la guerre de l'indépendance américaine, il ne partageait pas les opinions de la plupart de ses jeunes camarades. Il combattit plusieurs fois son frère dans l'Assemblée, sans cesser d'être bien avec lui; il en reçut même plusieurs services. Le vicomte de Mirabeau faisait d'une manière plaisante les honneurs de ses parens. « Dans toute autre famille, disait-il, je passerais pour un mauvais » sujet et pour un homme d'esprit : dans la mienne on me tient » pour un sot, mais pour un homme rangé. » Son intempérance lui valut cependant un embonpoint tel qu'ayant la forme d'un *tonneau* on lui en donna le surnom. Son frère lui faisait des représentations sur cette intempérance; « De quoi vous plaignez-» vous? lui répondit-il; de tous les vices de la famille, vous ne m'avez laissé que celui-là. » Blessé en duel par M. de La Tour-Maubourg, il reçut la visite du comte de Mirabeau. Le vicomte remercia son frère en le reconduisant. « Ma reconnaissance, lui dit-» il, est d'autant plus vive, que vous ne me donnerez jamais l'occa-» sion d'aller vous visiter pour un pareil sujet. » Ce sarcasme, joint à

démoli les barrières de Paris, et les vingtièmes ne se payaient pas plus que les dîmes. Lorsque M. Necker venait demander des secours à l'Assemblée, elle lui accordait, de confiance, par une espèce de dérision, tout ce qu'il lui demandait; c'était à lui à faire des miracles s'il le pouvait avec ses affidés les banquiers, les capitalistes, les rentiers et les agioteurs du Palais-Royal. M. Necker ne déguisait pas toujours l'humeur que lui causait la légèreté avec laquelle on le traitait à l'Assemblée

---

tant d'autres que nous pourrions citer, n'altéra pas l'amitié de Mirabeau pour son frère. Le vicomte se distingua, dans l'Assemblée, par des saillies plaisantes et par la violence de son opposition, bien plus que par le talent d'orateur dont il paraît avoir été dépourvu. Lorsque, le 4 février 1790, le roi vint promettre d'être fidèle à la constitution à peine ébauchée, le vicomte brisa son épée en s'écriant que, puisque le roi de France ne voulait plus l'être, un gentilhomme n'avait plus besoin d'épée pour le défendre. Son régiment s'étant révolté, le vicomte partit en poste de Paris pour se rendre à Perpignan où ce régiment était en garnison. Après d'inutiles efforts pour le faire rentrer dans le devoir, il s'empara des cravates qui faisaient partie des drapeaux, et se remit en route pour la capitale. Dénoncé pour ce seul fait, il fut défendu par son frère, dont l'éloquence arrêta les poursuites. Peu de temps après, il émigra, et des frontières il adressa sa démission à l'Assemblée, avec une protestation contre tout ce qu'elle avait fait ou ferait par la suite. L'Assemblée lança contre lui un décret d'accusation. Il leva une légion de royalistes qui conserva son nom jusqu'au moment de sa réunion au prince de Condé. Le vicomte de Mirabeau mourut d'une fluxion de poitrine, le 15 août 1792. A une bravoure téméraire, il joignait une gaieté inaltérable. Sa lutte contre son régiment et la relation qu'il en a faite attestent l'une et l'autre. Cette relation est intitulée *Voyage national de Mirabeau cadet.* (*Note des nouv. édit.*)

nationale. Il en résulta des pamphlets où l'on indiquait à cette dernière qu'il fallait qu'elle s'abandonnât totalement à la direction du ministre. L'un invoquait formellement le protectorat ou une espèce de dictature en sa faveur; l'autre disait franchement à ces dispensateurs de la fortune publique de sauver la France ou de se sauver eux-mêmes. Ni ces menaces, ni la facilité de l'Assemblée de faire en finances tout ce que M. Necker désirait, ne produisaient pourtant pas un seul écu, et les subsistances de la capitale, ainsi que les dividendes des capitalistes, étaient à chaque instant sur le point de manquer. Souvent le soleil se leva sur la halle au blé de Paris sans y voir l'approvisionnement complet de la journée. On se battait à Chartres, on se battait à Vernon pour quelques charrettes de farine que le club électoral achetait et faisait transporter dans la capitale.

Ce fut alors que M. Necker dut sentir d'une manière bien cruelle la faute, je dis plus, le crime (1) qu'il avait commis en voulant se faire du peuple un appui contre le monarque, et cela dans un État constitué comme l'était la monarchie française, et parmi un peuple aussi fougueux et aussi inconstant que le sont les Français. M. Necker, qui ne voyait l'esprit public que dans le crédit public (erreur assez

(1) L'accusation étant grave mérite d'être examinée. Elle le sera dans la note dont nous avons parlé, et qui est renvoyée à la fin du volume sous la lettre (K). (*Note des nouv. édit.*)

commune aujourd'hui en Europe), n'avait pensé ni aux grands ni au bas peuple. Fondant sa popularité sur les bourgeois, les marchands, les avocats, les gens de lettres, et les classes mitoyennes de la nation, il voulut tout faire pour eux. Ils lui répondirent par des acclamations, jusqu'au moment où sa pédanterie fut aussi insupportable aux factieux qu'elle l'avait toujours été à la cour. En vain il espéra se faire entendre de tout le monde dans la crise qu'il avait suscitée; toutes les passions dont il avait voulu se servir se soulevèrent contre lui.

Dans l'état de fermentation et d'inquiétude où l'on était, chaque parti cherchait à s'assurer la victoire. Les membres du comité de constitution, M. Malouet, et tout ce qui, depuis, forma le parti des modérés, désirait que le roi et l'Assemblée nationale se transférassent à Tours, afin d'y être à l'abri de l'influence désastreuse à laquelle le voisinage de Paris les soumettait; les révolutionnaires conçurent de leur côté le projet de transférer l'Assemblée nationale à Paris, au milieu de l'agitation populaire. Le roi, qui ne voyait point de véritables amis de l'autorité royale dans le parti modéré, se refusa à la proposition de s'éloigner qui lui fut faite par M. Necker et M. de Montmorin. Il se contenta de faire assurer ces prétendus amis qu'il serait pris des mesures pour mettre la famille royale et l'Assemblée nationale à l'abri de toute entreprise. Ces mesures consistèrent à faire venir à Ver-

sailles un régiment de ligne. Afin de moins exciter de soupçons, on fit choix du régiment de Flandre, dont le colonel, M. de Lusignan, ne devait donner aucune inquiétude puisqu'il appartenait plutôt au parti qui dominait dans l'Assemblée qu'à tout autre. On prit la précaution de faire demander cette troupe auxiliaire par la municipalité de Versailles elle-même. La garde nationale de cette ville, obligée de garder tous les postes du château qu'occupaient autrefois les quatre compagnies de service des gardes-françaises; chargée de fournir des sentinelles aux portes de l'Assemblée et dans les nombreux postes de Versailles ; réduite à acheter, disputer, escorter et faire entrer les approvisionnemens de la ville la baïonnette à la main ; la garde nationale, dis-je, était écrasée de fatigues et avait besoin d'être soulagée par un régiment de ligne.

Un usage immémorial dans l'armée française voulait que lorsqu'un régiment nouveau arrivait dans une ville où il se trouvait d'autres troupes, les officiers des différens corps se donnassent des repas. Les gardes-du-corps du roi, accoutumés à offrir des fêtes aux têtes couronnées, et qui, peu d'années auparavant, en avaient donné une de la plus grande magnificence à la reine, ne pouvaient se dispenser de recevoir les officiers du régiment de Flandre d'une manière conforme à l'étiquette militaire et digne de leur courtoisie. Ceux-ci leur avaient donné le premier repas dans la grande écurie où était leur quartier. Lorsqu'il fut question de le rendre,

le roi permit à ses gardes-du-corps de disposer de la belle salle d'Opéra du château qui ne le cédait en grandeur et en magnificence à aucun des théâtres de l'Europe. Le nombre des convives rendait nécessaire un local aussi vaste. Le repas eut lieu le 23 septembre ; on y porta la santé du roi et de la reine avec transport, et les démonstrations les plus vives de loyauté éclatèrent de toutes parts (1).

Le roi fut informé de l'enthousiasme éclatant qui animait cette réunion de loyaux chevaliers, et du serment que ces militaires venaient de renouveler de défendre, jusqu'au dernier soupir, des maîtres qui avaient été jusque-là un objet de vénération et d'amour pour leur peuple. Leurs Majestés et leurs enfans vinrent, avec une suite peu

(1) Il existe, sur les journées du 5 et du 6 octobre, une Notice intéressante composée par M. le comte Guignard de Saint-Priest, témoin oculaire de l'événement. Il était, à cette époque et depuis le 14 juillet 1789, ministre de la maison du roi, à la place de M. le baron de Breteuil, et remplissait les fonctions attribuées depuis au ministère de l'Intérieur. Avant d'arriver au ministère, M. le comte de Saint-Priest, qui était entré au service, avait été successivement enseigne des gardes-du-corps, colonel et maréchal-de-camp. Ses talens et ses connaissances en diplomatie le firent choisir pour l'ambassade de Portugal et pour celle de Constantinople, à laquelle il fut nommé en 1768. Il fut ensuite envoyé aux états-généraux des Provinces-Unies. Il se démit du ministère en 1790, quitta la France et fut l'un des quatre ministres que Louis XVIII rassembla à Vérone. Il accompagna ce prince à Blankembourg et à Mittau. Lors du passage du roi en Angleterre, il se retira en Russie. Il ne revint en France qu'en 1814,

nombreuse, honorer et embellir cette assemblée par leur présence. Ils y furent invités par M. le comte de Tessé, écuyer de la reine, et par M. le comte d'Agoult, major des gardes-du-corps, qui, frappés du coup-d'œil de la salle, du nombre des convives, de l'effet de la table en fer à cheval, de la manière dont cette salle était éclairée, et de l'affluence des spectateurs groupés dans les loges, crurent avec raison qu'un spectacle semblable ne pouvait qu'intéresser la famille royale. Elle arriva d'abord aux premières loges qui sont en face du théâtre. Les musiciens firent entendre, au bruit des applaudissemens, l'air populaire : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* Cet air fut accompagné des acclamations redoublées : *Vive le roi! vive la reine! vive la famille royale!* Bientôt l'auguste famille fut priée de descendre et de faire le tour de la salle. Marie-Antoinette, par un mouvement irrésistible, imitant son auguste mère, prit M. le dauphin par la main, et le promena autour

---

fut créé pair au mois d'août 1815, et vécut dans une terre près de Lyon. Il y est mort en 1821, à 86 ans. Ministre en 1789 et 1790, il ne pouvait rester spectateur indifférent des événemens qui se passèrent à cette époque à l'Assemblée nationale. Dans le rang qu'il occupait, il avait des rapports fréquens avec cette Assemblée. On sent que son témoignage doit être d'un grand poids. Dans la Notice dont nous avons parlé, il donne des éclaircissemens importans, et fait connaître une foule de particularités ignorées. Nous devons à la bienveillance de sa famille la possession de ce manuscrit plein d'intérêt, que nous publierons avec l'écrit de M. Mounier, intitulé : *Appel à l'opinion publique.* (*Note des nouv. édit.*)

des tables, fière de faire voir aux généreux défenseurs du trône, le bel enfant qui en était l'héritier présomptif. A l'aspect de tant de majesté et de grâces, de tant de beauté et d'innocence, l'ivresse du sentiment et de l'admiration fut portée à son comble; des larmes de sensibilité remplirent tous les yeux, et la musique entonna aussitôt l'air touchant de Richard-Cœur-de-Lion :

O Richard! ô mon roi!
L'univers t'abandonne.

Cet air, qui faisait une allusion si frappante à la situation de Louis XVI, et qui, depuis si longtemps, est proscrit en France, fut répété en chœur par toutes les bouches. Jamais il n'y eut concert aussi loyal. Jamais un sentiment plus pur n'électrisa toute une assemblée. Les physionomies augustes du roi et de la reine portèrent ce soir-là l'empreinte du contentement et du bonheur, au lieu de celle de la mélancolie qu'elles offraient depuis plusieurs mois.

J'étais présent à cette fête; et, comme témoin oculaire, je puis assurer que tout ce qui s'y passa n'excéda pas les bornes de la gaieté et de la décence la plus scrupuleuse. C'est un fait absolument faux et uniquement inventé par les Jacobins, que l'action prétendue de ce soldat que l'on a dit avoir été tellement touché du spectacle qu'il avait sous les yeux, qu'il se plonga son sabre dans le corps, pour se punir, disait-il, des crimes qu'il avait commis

contre l'autorité du roi, et avoir été arraché vivant encore à sa propre fureur, par deux gardes-du-corps, et emporté par ses camarades qui, ajouta-t-on, l'assommèrent pour empêcher les révélations qu'il se disposait à faire sur les projets du parti d'Orléans. Cet acte de folie d'une part, et de cruauté de l'autre, est d'ailleurs improbable. Des conspirateurs n'admettaient pas des soldats à la participation de leurs mystères. Mais peu importait alors à la faction que les bruits qu'elle répandait fussent extravagans; son objet était d'échauffer la populace; et l'on anime plus le peuple avec des exagérations absurdes qu'avec des vérités raisonnables.

La seule irrégularité dont j'eus connaissance fut le trait de quelques soldats du régiment de Flandre qui, se trouvant dans les cours pendant que la salle du banquet retentissait d'acclamations, firent quelques efforts pour monter au balcon du château en grimpant le long des colonnes. Soit qu'ils voulussent témoigner par-là qu'ils participaient à l'allégresse générale, ou simplement s'amuser à montrer leur agilité; ce divertissement n'avait rien que de très-innocent.

Dans la soirée, l'on vit des dames du service de la cour former, avec quelques morceaux de papier blanc, des cocardes qu'elles distribuèrent dans les appartemens du château à des gardes-du-corps et à des officiers qu'elles rencontrèrent sur leur passage. Tout cela était simple, gai, et ne devait

être regardé que comme parfaitement dans le caractère français; c'était l'expression d'un grand dévouement pour le roi et sa famille. Une semblable démonstration de joie dans le château royal devait-elle être imputée à crime ?

Dans la foule des spectateurs de ce repas, il se trouva, comme partout ailleurs, des hommes ardens et républicains qui, furieux d'un amour si vrai et si touchant, allèrent aussitôt publier dans toute la ville et à l'Assemblée nationale, qu'ils avaient assisté au repas des gardes-du-corps; qu'ils s'y étaient aperçus des complots et des conspirations de la cour contre la ville de Paris; qu'il y avait tous les jours de pareilles orgies; que les militaires avaient foulé aux pieds la cocarde nationale et arboré la cocarde noire; qu'ils avaient insulté la nation et qu'il fallait venger cet affront.

Ces propos étaient surtout répandus par un habitant de Versailles qui avait quelque influence dans la ville. Cet homme, d'un caractère sombre et mélancolique, était un marchand de toiles nommé Lecointre qui tenait toute sa fortune de la cour (1). Il ambitionnait la place de commandant de la garde nationale de Versailles, et il l'obtint lorsque le comte d'Estaing donna sa démission. Ce scélérat

(1) Il parut, dans le temps, une déclaration de Lecointre, appuyée de pièces officielles. Nous en rendrons compte dans le résumé que nous comptons présenter au lecteur, à la fin du volume, de l'affaire des 5 et 6 octobre.

(*Note des nouv. édit.*)

était entièrement dévoué à la faction d'Orléans; il ne cessait, depuis trois mois, de faire les motions les plus incendiaires contre le roi et la famille royale; et depuis lors, il fut constamment, pendant longues années, le persécuteur de tous les honnêtes gens.

Ce Lecointre fournit au journaliste Gorsas, écrivain absolument vendu au parti orléaniste, tous les matériaux qui pouvaient lui servir à présenter les circonstances de cette fête comme un attentat à la souveraineté du peuple. Ce fut ce Gorsas qui donna, dans sa feuille du 2 octobre, de la publicité aux bruits qui ne faisaient encore que circuler sourdement parmi les échos de la faction. Il y ajouta qu'il devait y avoir incessamment une fête générale à laquelle se réuniraient quatre mille chevaliers de Saint-Louis, et qu'on projetait de dissoudre l'Assemblée nationale.

Gorsas avait sonné le tocsin sur les gardes-du-corps dans sa feuille du samedi. Le dimanche, 4 octobre, le peuple se porta à des voies de fait, dans les promenades publiques, contre des officiers de l'armée et d'autres individus qu'on lui signalait comme aristocrates. Il y eut dans Paris une agitation extrême. Les symptômes d'une violente insurrection se manifestèrent dans la soirée d'une manière effrayante. Le lundi 5, dès le matin, on vit des femmes, des espèces de furies, courir dans les rues, en criant qu'il n'y avait point de pain chez les boulangers. Il se joignit bientôt à elles un nombre

d'hommes assez considérable sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Leur première opération fut de pendre à une lanterne un boulanger qu'on accusait d'avoir vendu du pain au-dessous du poids. Cet homme fut sauvé par M. de Gouvion, major de la garde nationale. Ces forcenés voulurent s'introduire dans la maison commune; ils y bouleversèrent les papiers de quelques bureaux, ils menacèrent d'y mettre le feu; mais ils furent arrêtés dans l'exécution de leur projet. Elles chargeaient des injures les plus atroces MM. Bailly, de La Fayette et les représentans de la commune; et cette circonstance prouve mieux que tous les raisonnemens qu'on pourrait faire, que l'autorité qui gouvernait alors la ville de Paris était étrangère aux factieux qui dirigeaient ce désordre.

Tout-à-coup le cri *à Versailles!* se fait entendre au milieu du tumulte. A midi la colonne des femmes se met en route pour aller chercher le roi. Sur les quais, sur les ponts, dans les Champs-Élysées, elles arrêtent toutes les femmes qu'elles rencontrent, et les obligent de les suivre au moins une partie du chemin. On les vit vouloir se faire accompagner par de jeunes hommes sous prétexte qu'ils étaient des femmes déguisées.

Le tocsin sonnait dans tout Paris. Le peuple accourait de tous les quartiers de la capitale. La garde nationale était, pour ainsi dire, sans chef. M. de La Fayette était occupé, dans l'intérieur de la maison commune, à écrire aux ministres et à

l'Assemblée nationale. Les gardes-françaises demandèrent à leur général de les conduire à Versailles, afin de venger la nation des injures qu'on leur dit avoir été faites à la cocarde nationale. « Le » peuple est malheureux, disaient ces soldats; la » source du mal est à Versailles; il faut aller cher- » cher le roi et l'amener à Paris. — S'il est trop » faible pour porter la couronne, qu'il la dépose : » nous nommerons son fils; nous aurons un con- » seil de régence, et tout en ira mieux. » Ce furent leurs propres expressions : on les trouve citées à plusieurs reprises dans la procédure du Châtelet sur les événemens de cette journée.

M. de La Fayette descendit dans la place de Grève, monta à cheval, et essaya de les pérorer, mais en vain. Les seules réponses que l'on fit à ses discours furent de lui crier itérativement : *A Versailles!* Il observa qu'il ne pouvait rien faire sans un ordre des représentans de la commune. Ceux-ci lui donnèrent l'autorisation suivante : « Vu les circons- » tances et le désir du peuple, et sur la représen- » tation de M. le commandant-général *qu'il est in- » dispensable de s'y refuser*, l'assemblée autorise » M. le commandant-général et même lui ordonne » de se transporter à Versailles. » On se mit aussitôt en route. Il était alors environ quatre heures du soir. Le temps était pluvieux, la soirée obscure. Le sombre aspect de cette marche de trente mille hommes, dirigée par la vengeance, avait quelque chose d'épouvantable. La colonne de quatre

cents femmes parties le matin avec une centaine d'hommes à piques et deux pièces de canon, arrivait alors à Versailles.

Ce fut ainsi que fut déterminée cette révolution funeste.

Le roi chassait ce jour-là dans les environs de Meudon. Aussitôt que l'on eut connaissance à Versailles de la marche des femmes, la reine ordonna à M. de Saint-Priest, ministre de l'intérieur, de faire avertir ce monarque du danger qui le menaçait ainsi que sa famille. M. le marquis de Cubières, écuyer du roi, eut le bonheur de rencontrer le premier Sa Majesté, et de lui persuader d'accélérer son retour et celui de sa suite, de manière à pouvoir précéder à Versailles l'arrivée de ces furies. Après la rentrée du roi au château, plusieurs gardes-du-corps ou d'autres personnes du service, qui avaient été envoyés à la découverte de côté et d'autre, afin de rencontrer le roi, quelque direction qu'il eût prise, se trouvèrent dans la grande avenue au milieu de ces groupes de brigands des deux sexes, et furent assaillis d'injures et de coups de fusil. Plusieurs balles dirigées contre eux allèrent frapper les murs de la salle de l'Assemblée nationale.

Les propos, les outrages et les coups de fusil tirés par la première colonne de brigands, avaient donné un assez juste sujet d'inquiétude à la cour, pour qu'on ordonnât à la garde du roi, au régiment de Flandre et à la garde nationale de Ver-

sailles de prendre les armes. Les gardes de la porte fermèrent les grilles, et les gardes du roi, placés en dehors, reçurent l'ordre de ne porter la main ni sur leurs sabres, ni sur leurs pistolets, et d'éviter tout ce qui pourrait irriter le peuple. Les gardes-du-corps se conformèrent avec tant de résignation à cet ordre, qu'ils auraient pu être très-paisiblement égorgés les uns après les autres, pour peu que leurs ennemis eussent osé l'entreprendre. Le seul mouvement qu'il y eut, fut une légère opposition à la tentative que firent quelques poissardes de rompre la ligne des gardes-du-corps, pour pénétrer dans la cour des ministres. Les gardes du roi s'y opposèrent. Alors un des brigands parisiens, armé d'un sabre, qui se trouvait parmi les femmes, se jeta sur un brigadier et allait le percer. Heureusement celui-ci se tourna avec tant de célérité qu'il évita le coup que son cheval reçut dans le flanc. Ce mouvement ayant été aperçu du comte de Savonnières, lieutenant des gardes-du-corps, il accourut l'épée à la main au secours de son brigadier. En même temps un garde national de Versailles, que l'on m'a dit depuis être le perruquier de l'hôtel des gardes, prit la défense du brigand, quoiqu'il eût bien vu que celui-ci était l'agresseur, et d'un coup de fusil cassa le bras à ce loyal et respectable officier qui mourut quelques jours après de sa blessure.

Le prince de Luxembourg, capitaine des gardes-du-corps, demanda à Sa Majesté si elle avait des

ordres à donner pour repousser cette agression faite par la lie des femmes. Elle répondit : « Allons » donc, Monsieur, des ordres de guerre contre » des femmes ! vous vous moquez. »

Cependant les poissardes et les hommes à piques venus de Paris, la garde nationale et le peuple de Versailles, se jurèrent fraternité, se promirent secours mutuel et se réunirent contre les gardes-du-corps qui furent hués et lapidés pendant toute la soirée. Ces infortunés, qui avaient eu ordre de ne point résister quoiqu'on les eût mis en bataille, d'abord devant les grilles du château, puis sur la terrasse de l'orangerie, reçurent enfin, vers les huit heures, ordre de retourner à leur hôtel. En passant devant les écuries du roi, un enfant tira un coup de pistolet en l'air. Aussitôt les gardes nationaux du corps-de-garde de la place d'armes firent feu sur les gardes du roi, sous prétexte que, dans leur retraite, ils avaient tiré sur eux. Ces coups de fusil blessèrent quelques gardes du roi et tuèrent le cheval de l'un d'eux, M. Moncheton, qui pensa devenir, par cet accident, la victime de ces furieux. Ils se jetèrent sur lui pour l'égorger, mais il leur échappa ; n'ayant pu le saisir, ils s'élancèrent, comme des animaux de proie, sur son cheval, en firent rôtir un morceau, et le mangèrent.

Vers les six heures, nous reçûmes au château la nouvelle positive que l'armée de Paris était en marche ; qu'elle avait de grands projets, et qu'on ignorait quel serait le sort de Versailles. Alors la

consternation devint générale. Tous ceux qui craignaient pour les jours de leurs maîtres se portèrent au château.

Je n'eus rien de plus pressé moi-même que d'endosser un uniforme de garde national, et de me rendre au château portant un fusil à deux coups démonté, une paire de pistolets, deux grosses poires à poudre, et environ deux cents balles dans mes poches de veste; le tout caché sous une redingote.

Après avoir fait aux premiers officiers de service auprès de Leurs Majestés le rapport de tout ce que j'avais vu, je m'empressai aussi d'aller informer madame Thibault, première femme de chambre, et madame Campan, bibliothécaire et secrétaire du cabinet de la reine. Je leur communiquai mon projet de passer la nuit dans le salon des nobles de la reine, afin d'être plus à portée d'avertir Sa Majesté des dangers qu'elle pourrait courir; seconder le zèle de ses gardes pour résister aux rebelles, et donner à l'infortunée princesse le temps de fuir, en cas d'irruption dans ses appartemens. Mais ces personnes, moins effrayées que moi sur les dangers de la situation de leur maîtresse, me détournèrent de mon projet en me disant (1): « Que le même bruit » avait déjà couru plusieurs fois; que le départe- » ment de la police, ceux des ministres de l'inté-

(1) Madame Campan, dont il est ici question, joignait aux lumières d'un esprit très-cultivé les plus honorables sentimens; la reine lui avait accordé sa confiance : elle en était digne. Ravie trop

» rieur et des affaires étrangères, auraient certai-
» nement averti la cour, s'il existait le moindre
» danger pour elle ; que le peuple n'oserait jamais
» se porter à Versailles ; que d'ailleurs toute la rive
» de la Seine était garnie de canons ; que les ponts
» de Sèvres et de Saint-Cloud devant être coupés
» au premier signal, l'arrivée des Parisiens était
» une chimère, et qu'on enverrait, au cas de be-
» soin, la maréchaussée et le régiment de Flandre,
» comme renfort pour seconder les dispositions du
» comte d'Estaing, qui prétendait avoir paré à
» tous les événemens possibles. »

Après ces explications, aussi fausses qu'incohérentes, ces mêmes personnes du service de la reine finirent par me dire d'être bien persuadé, « que
» toute la famille royale jouissait sur ce point de
» la plus grande tranquillité, et qu'elle irait se
» coucher, ainsi que tout ce qui était de service
» au château. » Telle était la sécurité de ceux qui approchaient le plus près Leurs Majestés !

J'eus beau insister, je fus forcé de me retirer, le cœur navré de n'avoir pu faire partager mes alarmes aux personnes qui ne quittaient presque pas la reine.

Cependant, résolu de me rendre utile, j'allai dans la salle des nobles avec l'intention d'y passer

---

tôt à sa famille, à ses amis, à ses élèves, elle a laissé des Mémoires d'un grand intérêt, et leur publication justifiera la haute idée qu'on avait conçue généralement de ses talens et de son caractère.

(*Note des nouv. édit.*)

la nuit. Madame Élisabeth m'ayant aperçu, m'appela pour lui rendre compte de tout ce que j'avais vu et entendu dans le public, et me chargea de sortir encore pour voir si la grande clarté qu'on apercevait près de l'Assemblée nationale ne venait pas de sa maison de campagne qu'elle croyait incendiée par les poissardes de Paris.

Je quittai sur-le-champ cette princesse pour exécuter ses ordres. J'appris dans ma course, que la famille royale, effrayée des troubles de la capitale et de ceux de Versailles, avait eu un instant le projet de se rendre à Compiègne par le parc; que le corps-de-garde national de la rue de l'Orangerie avait fermé les grilles et ramené de force les voitures aux écuries, et que la garde nationale de Versailles ayant aperçu un détachement des gardes-du-corps qui revenait d'accompagner le roi à la chasse, et retournait à l'hôtel, avait tiré plusieurs coups de fusil sur ces innocens et fidèles serviteurs. Quant à la clarté qui avait inquiété madame Élisabeth, c'était l'effet d'un grand nombre de flambeaux allumés qu'on tenait autour de la porte de l'Assemblée nationale peu éloignée du jardin de cette princesse.

C'est à ce projet momentané de transporter la famille royale à Compiègne qu'est dû le bruit que les factieux firent circuler, huit jours après le 6 octobre, afin d'excuser les crimes de cette journée, que les gardes-du-corps avaient formé le projet d'enlever le roi pour le conduire à Metz.

J'ai su depuis que MM. de Saint-Priest et de La Luzerne, l'un et l'autre ministres du roi, avaient conseillé au roi, à son retour de la chasse, de s'éloigner de Versailles, sans perdre un moment; qu'en conséquence la reine était entrée avec précipitation dans l'appartement des sous-gouvernantes de ses enfans, et leur avait dit : « On va partir dans » un quart d'heure, faites vos paquets, hâtez-» vous ! » Mais qu'une demi-heure après ces dames ayant envoyé demander à la reine ses ordres ultérieurs, elle avait répondu : « Allez dire à ces » dames que tout est changé, que nous restons. » Si cette princesse était partie, elle n'aurait jamais échappé aux assassins dont toutes les routes qui aboutissaient au château étaient garnies.

De retour de mes perquisitions je trouvai les grilles et toutes les portes fermées, les environs sans gardes ni renforts quelconques, et quoique, en sortant, j'eusse averti le suisse, de la part de madame Élizabeth, de me laisser rentrer, ayant un rapport à faire à cette princesse, je ne pus me faire entendre quoique je frappasse, à coups redoublés, avec le grand marteau.

Me trouvant ainsi dans l'impossibilité de rendre compte de ma mission, et de passer la nuit au château, je retournai à mon logement, accablé de douleur en pensant aux dangers que courait la famille royale. Je fus tiré de mes tristes réflexions par le bruit d'une partie de la horde parisienne qui passa à minuit sous mes fenêtres, rue Sartory, pour

se rendre dans l'église Saint-Louis, et dans les corps-de-garde de ce quartier.

Mon inquiétude, augmentée par l'arrivée de ces bandes, m'arracha de chez moi, et me fit courir de tous côtés pour prendre de nouvelles informations. Je vis que cette multitude restait assez tranquille, et j'appris que le roi et la reine venaient d'être rassurés par le marquis de La Fayette qui leur avait dit : « Qu'il répondait sur sa tête de la » conduite de ses soldats; et que la famille royale » pouvait en conséquence se livrer sans inquiétude » au repos (1). » Je rentrai chez moi dans les plus vives alarmes.

Ce fut dans cette soirée que la reine commença à déployer ce caractère héroïque qui a, depuis, fixé l'admiration du monde entier sur elle. Après que le premier projet de départ du roi eut été contremandé, on proposa à ce prince de faire au moins partir la reine et le dauphin; mais alors la

(1) Il faut comparer ce récit à celui des mêmes événemens qu'on retrouve dans les Mémoires du temps, et particulièrement dans ceux du marquis de Ferrières, témoin d'autant moins suspect qu'il n'aimait pas le général La Fayette. Celui-ci, dans les explications qu'il donna, fit voir qu'il avait pu répondre de ses soldats; qu'ils sauvèrent la famille royale et les gardes-du-corps; que, suivant toutes les apparences, ils auraient prévenu les malheurs de cette journée, si l'on avait confié à leur général la sûreté du château en le rendant responsable, au lieu de se borner, comme on le fit, à ne lui confier que des postes occupés par les gardes-françaises.

(*Note des nouv. édit.*)

reine déclara qu'elle ne quitterait jamais le roi et qu'elle mourrait avec lui. Lorsqu'un aide-de-camp de M. de La Fayette vint annoncer, sur les dix heures du soir, que l'armée parisienne approchait, la reine seule montrait une contenance noble et ferme au milieu de tant d'hommes éperdus et consternés ; elle seule faisait remarquer une présence d'esprit extraordinaire, quand tout n'était qu'anxiété et douleur autour d'elle. On la vit, dans cette soirée du 5 octobre, recevoir un monde considérable dans son grand cabinet, parler avec force et dignité à tout ce qui l'approchait, et communiquer son assurance à ceux qui ne pouvaient lui cacher leurs alarmes. « Je sais, disait-elle, qu'on vient » de Paris pour demander ma tête ; mais j'ai appris » de ma mère à ne pas craindre la mort, et je » l'attendrai avec fermeté. » Un officier des gardes-du-corps, parlant avec beaucoup d'amertume de ce nouvel attentat des factieux, et de tout ce qui se passait à Versailles, la reine fit changer d'objet à cet entretien sans affectation. Un moment après elle se pencha vers un député de la noblesse, et lui dit à demi-voix : « J'ai détourné la conversa- » tion, parce que j'ai aperçu un valet de chambre » de M. le duc d'Orléans : je ne sais comment il » s'est introduit ici. » On verra tout à l'heure cette princesse, quand le péril pressera, déployer le courage de sa mère; et si, avec la même magnanimité, elle n'a pas eu des succès pareils, c'est que Marie-Thérèse avait affaire à la noblesse de Hon-

grie, et que la reine de France n'eut à parler qu'à la bourgeoisie de Paris.

Lorsque le roi fut informé d'une manière positive que l'armée parisienne arrivait, il ordonna à la plus grande partie de ses gardes-du-corps de partir pour Rambouillet, sous la conduite du duc de Guiche, afin de les dérober à la fureur de ces hordes qui venaient pour les égorger. Il ne resta dans le château que la garde de service, et c'est elle qui, le lendemain, fut en partie massacrée, et en partie traînée à Paris, ainsi qu'on va le voir.

Le roi, n'ayant aucune force à opposer à cette armée, voulut au moins se couvrir de l'inviolabilité des représentans de la nation. Il fit savoir au président qu'il désirait le voir au château avec le plus grand nombre de députés qu'il pourrait amener. Mais la salle n'était plus remplie que de crocheteurs, de poissardes et de quelques députés et agens de la faction, qui allaient, venaient, et délibéraient sur les mesures à prendre pendant la nuit. Parmi ceux-ci se faisait remarquer Mirabeau avec un sabre en bandoulière, par-dessus son habit; ce qui lui fit dire par M. de Valfond, qu'il ne ressemblait pas mal à Charles XII : Adrien Duport, Barnave, le marquis de Sillery, La Touche, le duc de Biron, Robespierre, Buzot, le duc d'Aiguillon, Péthion, et quelques autres.

M. Mounier fut réduit à convoquer au bruit du tambour, et de rue en rue, les députés qui déjà s'étaient retirés chez eux. Sur ces entrefaites, la

garde nationale de Paris arriva, composée de près de vingt mille hommes, suivis d'un attirail de guerre. M. de La Fayette, qui venait à Versailles pour exécuter les ordres de cette populace armée, la fit arrêter aux barrières de cette ville et lui fit prêter serment de respecter l'Assemblée nationale et la loi, et d'obéir au roi qu'elle venait arracher à coups de fusil de ses foyers pour le transférer à Paris. Il se présenta ensuite à l'Assemblée où il dit au président : « Qu'il devait se rassurer; que » la vue de son armée ne devait troubler personne; » qu'elle avait juré de ne faire et de ne souffrir » aucune violence; qu'il fallait calmer le mécon- » tentement du peuple, en priant le roi d'éloigner » le régiment de Flandre, et dire quelques mots » en faveur de la cocarde nationale. »

Sortant de la salle d'Assemblée, ce général monta chez le roi, auquel il dit en entrant : « Que Paris était fort tranquille, et que sa troupe et lui n'étaient venus que pour veiller à la sûreté de la famille royale et de l'Assemblée. » Il eut ensuite avec Sa Majesté un entretien secret de quelques instans; après quoi le président de l'Assemblée arriva au château avec un cortége de députés. Le roi leur dit que l'arrivée de M. de La Fayette et les promesses qu'il venait de lui faire, le tranquillisaient dans les circonstances où il se trouvait; qu'il les remerciait de leur zèle, et qu'il les engageait à se retirer. M. de La Fayette plaça quelques soldats de sa milice en sentinelles, à divers postes

du château; puis, ayant répondu des intentions de sa troupe et du maintien du bon ordre, il se retira vers deux heures à l'hôtel de Noailles, afin de prendre quelque repos.

Ce sommeil de M. de La Fayette lui a été vivement reproché. Si la nature, épuisée chez lui, par les agitations et les fatigues de la journée qui venait de s'écouler, exigeait un repos momentané, c'était dans l'antichambre du roi qu'il aurait dû le prendre. En effet, pouvait-il se dissimuler que la même faction qui avait fait partir dès le matin toute la lie de la populace parisienne, chercherait à mettre ses desseins secrets à exécution dans les ombres de la nuit? Et s'il devait le craindre, comment pouvait-il s'éloigner des personnes sacrées du roi et de la reine.

Un des coryphées de cette faction, Adrien Duport, ex-conseiller au parlement, qui avait eu une si grande part à la révolution du 14 juillet, fut encore un des moteurs les plus actifs de cette seconde révolution. On le vit, pendant la nuit, haranguer les soldats du régiment de Flandre, et les engager à se réunir aux insurgés. Tous les *roués* du Palais-Royal, tous les complices, ou, pour mieux dire, les instigateurs du duc d'Orléans, les Laclos, les Sillery, les La Touche, les d'Aiguillon, les d'Oraison, les Mirabeau, les Ducrest et plusieurs autres personnages subalternes, la Genlis, sœur de Ducrest, furent sur pied toute la nuit au milieu de toute cette canaille qu'ils enivraient de toutes

les manières. Les rapports publics représentèrent, par la suite, quelques-uns d'eux comme ayant pris les déguisemens les plus ignobles pour n'être pas reconnus. On vit, a-t-on dit dans la procédure du Châtelet, le duc d'Orléans courir lui-même toute la nuit, à cheval, au milieu de ces groupes dispersés dans les avenues de Versailles, et l'on y voit encore que ce prince avait fait une apparition momentanée au château vers les six heures du matin; mais ces faits n'ont jamais été prouvés clairement.

Je m'étais précipité de mon lit à cette heure. Je trouvai les cohortes parisiennes sur la place d'armes, située en face du château. Cette armée, qui avait l'air de délibérer, était pêle-mêle avec les poissardes et les gens à piques. L'on distinguait au milieu de tous un homme à grande barbe, connu de tout Paris, et qui fut surnommé ensuite *le coupe-tête*. Tous ces gens paraissaient indécis, et occupés à consulter entre eux sur les propositions que leur faisaient des personnages travestis (1) : au moment

(1) Je ne citerai point ici les nombreux témoignages que je pourrais fournir des atroces projets des conspirateurs. Je me contenterai d'extraire de la procédure du Châtelet, qui fut imprimée depuis en deux volumes, la déposition d'un homme qui, certes, ne doit pas être suspect : c'est celle du fameux Paul Barras, qui, depuis, a été directeur. Voici ce qu'il répondit dans son interrogatoire, lors de l'instruction du Châtelet sur les forfaits des 5 et 6 octobre :

« Dépose que lundi 5 octobre, entre dix et onze heures du soir, » étant à l'entrée de la place d'armes, il entendit la conversation » de trois hommes qui étaient ensemble. L'un des trois, âgé d'en-

où l'on s'y attendait le moins, un de ces rassemblemens se porta à l'hôtel des gardes-du-corps du roi. Les brigands avaient voulu s'emparer des chevaux des gardes-du-corps. Un valet d'écurie, courageux jeune homme de quinze à seize ans, armé d'une fourche, les avait repoussés de toutes ses forces : pour le punir de cette résistance, on voulut le pendre. Déjà il était traîné dans la rue par une vingtaine de bandits, et il allait être suspendu à la fatale lanterne, lorsqu'un cri général s'éleva : *Aux gardes-du-corps! aux gardes-du-corps!* A ce cri, les bourreaux abandonnèrent leur victime et se réunirent à ceux qui prirent le chemin de la gauche du château par où l'on pouvait parvenir facilement aux appartemens de la cour, dont le plus près était celui de la reine.

» viron trente ans, blond, figure ovale, taille d'environ 5 pieds » 4 pouces, vêtu d'un habit gris marbré, et que lui déposant re- » connut, par diverses indications, demeurer rue Saint-Honoré, » et être au-dessus du commun, disait aux deux autres avec » chaleur : *Qu'on serait bientôt en force, que les milices allaient » arriver; qu'il fallait aller au château, se saisir des personnes du » roi et de la reine, ainsi que de tous les coquins qui les entouraient; » qu'on n'avait pas besoin de tous ces gens; que, puisqu'ils ne » savaient pas gouverner, il fallait se débarrasser de ce fardeau; » qu'au reste il arrivait un homme de la milice nationale dont ils » étaient sûrs, et qui seconderait bien leur dessein.* Qu'alors, lui dé- » posant, leur dit : Quoi! Messieurs, il y a donc des complots; c'est » une horreur! le roi n'est pas cause si ses ministres ont préva- » riqué. Qu'ils répondirent : Bah! bah! A quoi bon un roi! plus » de tout cela! etc. Enfin que, frémissant de leurs propos, il » s'éloigna avec horreur. » W.

Deux gardes-du-corps qui étaient en sentinelle, l'un auprès de la grille, l'autre sous une voûte qui conduisait au grand escalier, M. Deshuttes et M. Varicourt (1), furent massacrés sans pitié; leur tête fut coupée à l'instant par l'homme à longue barbe dont je viens de parler, et dès cette heure on vit les têtes de ces deux victimes promenées dans les rues de Versailles, au bout de piques de douze pieds de longueur. Les gardes-du-corps, qui étaient en petit nombre dans tous les postes, cherchèrent à s'échapper. Ces malheureux, à qui toute résistance était défendue, fuyaient de toutes parts, et trouvaient partout des bourreaux à qui ils n'échappaient que couverts de sang et de blessures. Quinze d'entre eux furent pris et conduits vers la grille de la cour de marbre, en attendant qu'on eût avisé au genre de leur supplice.

Cependant une bande d'assassins, au nombre d'environ soixante, tant hommes que femmes, ayant des guides à sa tête, pénétra sans peine jusqu'à la porte de la reine. Le garde-du-corps qui y était en sentinelle, M. le chevalier Miomandre de Sainte-Marie, refusa de leur livrer passage, et engagea seul le combat avec cette horde de furieux. Un de ses camarades, nommé du Repaire, accourut d'une salle voisine, et essaya de lui donner quelque secours en défendant avec lui la porte de la

(1) M. Rouph de Varicourt, frère de l'évêque actuel d'Orléans. 1820. (*Note des nouv. édit.*)

reine. L'un et l'autre furent renversés à coups de piques et de sabres sur la tête et dans le corps, et laissés pour morts sur le parquet de la salle (1). Ils avaient cependant eu le temps de crier par la serrure à la première femme de chambre : *Sauvez la reine, ses jours sont en danger.*

Heureusement les femmes de chambre furent éveillées par ces cris, et elles ne perdirent pas un moment pour avertir leur auguste maîtresse du danger qu'elle courait. La reine n'eut que le temps de sauter hors du lit et de s'enfuir par un long et étroit corridor intérieur qui communiquait de son appartement à l'œil-de-bœuf, et de là aux appartemens du roi. Arrivée à l'œil-de-bœuf, Sa Majesté trouva la porte de ce corridor fermée, et il lui fallut encore attendre quelques minutes, au milieu des inquiétudes les plus cruelles, avant qu'elle fût ouverte. Enfin cette malheureuse princesse, échappée aux mains des assassins, se trouva dans les bras du roi qui était allé au-devant d'elle. Bientôt elle eut le bonheur de voir tous ses enfans, Monsieur, Madame et madame Élisabeth réunis auprès d'elle.

Les assassins, n'éprouvant plus de résistance,

(1) M. de Miomandre fut trépané à l'infirmerie de Versailles. Dès qu'il fut rétabli de ses blessures, les nombreux ennemis que cet acte de fidélité lui avait attirés l'obligèrent de s'expatrier. En traversant le royaume, il fut accueilli avec des transports qui prouvaient bien qu'à cette époque le jacobinisme n'avait pas infecté tous les cœurs. W.

entrèrent et pénétrèrent jusqu'au lit de la reine, dont ils soulevèrent les rideaux. Furieux de voir que leur victime leur était échappée, ils se jetèrent sur ce lit et le percèrent de leurs piques. De l'appartement de la reine, ils retournèrent dans la galerie pour forcer l'œil-de-bœuf et l'appartement du roi. Dans la rage qui les transportait, ils auraient massacré la famille royale, s'ils n'avaient rencontré dans cette antichambre d'anciens grenadiers des gardes-françaises qui avaient pris les gardes-du-corps sous leur protection, et qui, de concert avec un petit nombre d'entre eux, défendaient la porte du roi. Les grenadiers menacèrent cette horde exécrable de faire feu, si elle ne quittait pas à l'instant le château. Elle s'écoula par le grand escalier, et alla rejoindre dans la cour le groupe des brigands qui se préparaient à mettre à mort les quinze gardes-du-corps, sous les fenêtres même du roi.

M. de La Fayette avait été réveillé dans ces entrefaites. Il courut au château. Désespéré de son sommeil, de sa crédulité et de toutes les fautes qu'il avait commises depuis vingt-quatre heures, il harangua d'un ton passionné ces anciens gardes-françaises nouvellement incorporés dans la milice parisienne. Il leur demanda s'ils laisseraient ainsi assassiner lâchement de braves gens sous leurs yeux. Ils lui jurèrent qu'ils ne le souffriraient pas. Alors il mit ces infortunés sous leur sauvegarde et celle d'un officier de la milice nationale. Au

même instant, le roi, instruit que ses gardes couraient le plus grand risque d'être misérablement égorgés, ouvrit lui-même ses fenêtres, se présenta au balcon et demanda au peuple de laisser la vie à ces infortunés. Ceux des gardes-du-corps qui étaient réfugiés auprès de la personne du roi, voulant sauver leurs camarades, jetèrent du haut du balcon leurs bandoulières au peuple, en criant : *Vive la nation!* Alors il partit de toutes les cours et de tous les coins de la place des cris redoublés de *vive le roi!* et ces mêmes gardes-du-corps qui craignaient quelques instans auparavant d'être les victimes de la populace furieuse, se virent tout-à-coup embrassés et caressés par ces mêmes tigres qui s'étaient disputés sur le genre de supplice qu'ils leur feraient subir.

Lorsque la reine fut entrée dans la chambre du roi, il s'en fallut de beaucoup que l'on fût rassuré sur la fidélité de ces mêmes soldats qui s'étaient déjà laissé corrompre une fois. Tout était sanglots et confusion autour de Leurs Majestés. Les ministres et quelques députés de la noblesse vinrent se ranger auprès du roi; mais la consternation dans laquelle ils étaient plongés ne leur laissait pas la liberté d'esprit nécessaire pour donner un seul conseil. M. Necker, qui avait été si long-temps l'idole du peuple, aurait pu, aurait dû même, essayer en cette occasion, en faveur de la famille royale, le prestige de sa popularité et de sa réputation; mais il resta immobile et consterné, tandis que la reine,

avec une fermeté noble et touchante consolait et encourageait tout le monde. « J'ai le courage de » savoir mourir, disait-elle, mais je voudrais au » moins que ceux qui sont assez vils pour faire le » métier d'assassins, eussent la conscience du crime, » c'est-à-dire de se montrer tels qu'ils sont. » Quelque temps après que les ministres furent arrivés chez le roi, on tira encore dans les cours quelques coups de fusil, dirigés contre les croisées de l'appartement de Sa Majesté. On m'a raconté que M. de La Luzerne, ministre de la marine, ayant vu une balle frapper le mur près de la fenêtre où se trouvait la reine, s'avança et se glissa, comme par curiosité, entre elle et cette fenêtre. Le motif de ce mouvement n'échappa pas à la reine. « Je » vois bien, dit-elle à M. de La Luzerne, quelle » est votre intention, et je vous en remercie : mais » je ne veux pas que vous restiez là ; ce n'est pas » votre place, c'est la mienne. » Et elle le força de se retirer.

Cependant les brigands qui avaient été dispersés par les grenadiers des gardes-françaises ne perdaient pas leur temps, ils pillaient les effets et les armes qu'ils trouvaient à l'hôtel des gardes-du-corps ; et ils emmenaient les chevaux sur lesquels ils paradaient dans l'avenue de Versailles. Souvent ces chevaux les désarçonnaient et les renversaient dans la boue ; ce qui occasionait de longs et bruyans éclats de rire. Ils avaient, le matin, jeté un malade par les fenêtres de l'hôtel. On fit partir, dès huit

heures, les têtes des gardes qui avaient été massacrés ; elles étaient arrivées aux barrières de Paris, avant que la famille royale fût partie de Versailles (1).

Le peuple qui avait fait grâce aux gardes-du-corps, ne perdait point de vue, pour cela, le principal objet de son entreprise. Il demandait, à grands cris, que le roi vînt à Paris : il disait que si la famille royale venait habiter Paris, on ne manquerait pas d'approvisionnemens. M. de La Fayette secondait de toutes ses forces ce vœu, dans le conseil qui se tenait alors auprès de Leurs Majestés. Enfin le roi, fatigué, sollicité, pressé de toutes parts, donna sa parole qu'il partirait à midi. Cette promesse vola bientôt de bouche en bouche : les acclamations du peuple et le feu de la mousqueterie y répondirent.

Sa Majesté parut alors, pour la seconde fois, sur le balcon, afin de confirmer au peuple la parole qu'elle venait de donner à M. de La Fayette. A cette seconde apparition, la joie de la populace ne connut plus de bornes. Une voix demanda : *La*

(1) Dans un événement de la nature de celui des 5 et 6 octobre, on sent combien il est difficile de découvrir la vérité. Quand les auteurs de l'attentat auraient réussi dans leur coupable entreprise, il est probable qu'ils eussent couvert d'un voile épais et leurs projets et leurs moyens. Ayant échoué, ils ont dû mettre tous leurs soins à les ensevelir dans l'oubli, puisque le succès même était odieux. On trouvera dans les pièces justificatives (*note* L) un extrait des dépositions et protestations publiées après l'instruction de ce fameux procès. (*Note des nouv. édit.*)

reine au balcon. Cette princesse, qui ne fut jamais si grande et plus magnanime que dans les momens où le danger était le plus imminent, se présenta sans hésiter sur le balcon, tenant M. le dauphin d'une main et madame Royale de l'autre. Une voix cria alors : *Point d'enfans.* La reine, par un mouvement de ses bras en arrière, repoussa ses enfans dans la salle, et resta seule sur le balcon, croisant les mains sur sa poitrine, avec une contenance d'un calme, d'une noblesse, d'une dignité impossible à dépeindre, et semblant ainsi attendre la mort. Cet acte de résignation étonna tellement les assassins et inspira tant d'admiration au gros peuple, qu'un battement de mains général et des cris *bravo! vive la reine!* répétés de tous côtés, déconcertèrent les malveillans. Je vis cependant un de ces forcenés ajuster la reine, et son voisin baisser le canon du fusil d'un coup de main, et près de massacrer ce brigand qui, sans doute, était un de ceux qui avaient fait l'irruption du matin.

« L'air de grandeur de la reine, dans cet abais-
» sement, dit l'écrivain dont j'ai déjà cité quel-
» ques traits, cette preuve de courage dans une
» obéissance si périlleuse, l'emportèrent, à force
» de surprise, sur la barbarie du peuple. Elle fut
» applaudie universellement. Son génie redressa
» tout-à-coup l'instinct de la multitude égarée, et
» il fallut à ses ennemis des crimes, des conjura-
» tions et de longues pratiques pour la faire assas-
» siner; il ne lui fallut à elle qu'un moment pour

» se faire admirer. C'est ainsi que la reine tua l'o-
» pinion publique en exposant sa vie. »

L'armée parisienne, satisfaite d'emmener avec elle la famille royale, ne songea plus qu'à s'en retourner, et se concerta sur l'ordre de la marche. Il fut arrêté qu'elle partirait aussitôt que la cour serait prête, et que l'on irait directement à l'Hôtel-de-Ville.

Lorsque j'appris la résolution forcée de la famille royale, mon inquiétude devint extrême. Je n'avais pas deux partis à prendre; mon devoir était de la suivre. — M'étant aperçu que la garde nationale de Versailles était traitée avec enthousiasme, je pris le parti d'ajouter sur-le-champ à mon costume de simple volontaire les décorations d'officier de l'état-major, afin d'en imposer davantage aux malveillans, en cas de besoin. Je demandai ensuite un cheval à M. de Salvert, écuyer cavalcadour de la reine, et je me plaçai le plus près qu'il me fut possible de la voiture de Sa Majesté.

Le roi ne partit qu'à une heure après midi. Tout était prêt, depuis assez long-temps, pour la marche triomphale dont il était le sujet, et déjà le peuple murmurait hautement du retard qu'on y apportait.

On vit d'abord défiler le gros des troupes parisiennes. Chaque soldat emportait un pain au bout de sa baïonnette. Ensuite parurent les poissardes ivres de fureur, de joie et de vin, tenant des branches d'arbres ornées de rubans, assises à cali-

fourchon sur les canons, montées sur les chevaux des gardes-du-corps, et coiffées de leurs chapeaux; les unes étaient en cuirasse devant et derrière, et les autres étaient armées de sabres et de fusils : la multitude des brigands et des ouvriers parisiens les entourait. Les chariots de blé et de farine, enlevés à Versailles et recouverts de feuillages et de rameaux verts, formaient un convoi suivi de grenadiers qui s'étaient emparés des gardes-du-corps dont le roi avait racheté la vie. Ces captifs, conduits un à un, étaient désarmés, nu-tête et à pied; quelques-uns avaient échangé leurs chapeaux contre les bonnets des grenadiers de la garde nationale, en signe de paix et de réunion. Des dragons, des soldats du régiment de Flandre et les cent-suisses de la garde : ils précédaient, entouraient et suivaient le carrosse du roi. Ce prince y paraissait avec toute la famille royale et la gouvernante de ses enfans; on se figure aisément quel était son état et celui de la reine. Il serait difficile de peindre l'ordonnance confuse et lente de cette marche qui dura six heures. Elle commença par une décharge générale de toute la mousqueterie de la garde de Versailles et des milices parisiennes. On s'arrêtait de distance en distance pour faire de nouvelles salves; alors les poissardes descendaient de leurs canons et de leurs chevaux pour former des rondes devant le carrosse du roi. Elles embrassaient les soldats et hurlaient des chansons dont le refrain était : *Voici le boulanger, la boulangère et*

le petit mitron. L'horreur d'un jour sombre, froid et pluvieux; cette milice infâme, barbotant dans la boue; ces harpies, ces monstres à visage humain; et, au milieu de ses gardes captifs, un monarque traîné ignominieusement avec sa famille; tout cela formait un spectacle si effroyable, un si lamentable mélange de honte et de douleur, que mon imagination ne peut encore m'en retracer le souvenir, sans que j'éprouve un bouleversement total de mes sens.

La municipalité, avertie avant midi par des exprès, de tout ce qui s'était passé à Versailles, eut le temps de faire les préparatifs nécessaires pour recevoir la cour. M. Bailly fut chargé de haranguer le roi à son arrivée (1).

Il serait difficile de se faire une idée des propos que se permit la populace le long de la route. Je me tins pendant les trois quarts du temps à la portière droite de la voiture de Leurs Majestés. A chaque décharge de fusils, à chaque explosion des cris et des vociférations de cette populace, je portais mes regards sur la voiture du roi, et Leurs Majestés avaient la bonté de me témoigner, par des haussemens d'épaules et par des regards jetés au

(1) Ce fut dans cette circonstance qu'il appela la journée où le roi était ainsi traîné à Paris *un beau jour.* On lui en a beaucoup voulu de s'être servi d'une expression semblable pour un jour aussi affreux.
W.

ciel, leur surprise de ce qu'on était parvenu à égarer le peuple à ce point.

La reine était quelquefois dans un état d'insensibilité difficile à décrire. Son fils était sur ses genoux; il souffrait de la faim, il demanda quelque nourriture. Ne pouvant répondre à ses désirs, Marie-Antoinette le pressa contre son cœur en l'inondant de ses larmes. Elle l'exhorta à souffrir sans se plaindre. Le jeune prince se résigna.

L'affluence du monde, le chemin étroit des quais avant d'arriver à l'Hôtel-de-Ville, forcèrent tous les hommes à cheval qui entouraient la voiture de la précéder. Nous fûmes obligés de l'attendre sur la place de Grève, derrière la ligne des gardes nationales qui occupaient la moitié de l'enceinte de cette place.

Les dispositions de la force armée de Paris rendirent nulles toutes mes tentatives pour approcher, même à pied, de l'Hôtel-de-Ville. Ma douleur fut inexprimable, lorsque je vis la troupe qui formait un triple carré sur cette place, ne s'ouvrir que pour laisser entrer la voiture du roi, à l'exclusion même de la garde à pied qui l'avait accompagné depuis Versailles.

La famille royale, entourée de la municipalité et de l'état-major, disparut dans un instant à mes yeux. Alors, le vicomte de Montmorin, colonel en second du régiment de Flandre, s'apercevant de ma profonde inquiétude, s'approcha de moi et me dit en confidence : « Rassurez-vous, je suis là

» avec tout mon monde, et je puis y compter. »
Il faut observer qu'il n'avait qu'un détachement de son régiment, et que ce détachement était enveloppé par cinquante mille hommes armés.

Dès que la famille royale fut entrée dans l'Hôtel-de-Ville, le roi eut à entendre deux harangues de M. Bailly et des dénonciations contre ses ministres. On rédigea ensuite le procès-verbal de la séance. M. Bailly en fit une lecture publique. Mais comme il citait inexactement quelques mots du discours du roi, la reine l'interrompit avec cette présence d'esprit qui était un des beaux traits de son caractère. Il avait oublié une des expressions la plus touchante du discours du roi. La reine lui rappela avec grâce que Sa Majesté avait dit : « J'ai » compté sur l'attachement et la fidélité de mon » peuple, et je me suis rendu au milieu de mes su- » jets avec une entière confiance. »

Cette cruelle séance dura plus d'une heure. Le profond silence qui régnait pendant ce temps dans l'intérieur, livra tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens aux plus vives inquiétudes. En ce moment presque tout le monde paraissait s'intéresser en faveur du roi et de la reine : l'impatience et les alarmes se communiquant de proche en proche et croissant d'un instant à l'autre, la marche du peuple qui couvrait cette place parut bientôt comme une mer agitée.

Les municipaux, prévenus que la multitude allait éclater, firent ouvrir sur-le-champ les fenêtres de

l'Hôtel-de-Ville pour montrer au peuple la famille royale, dont on avait soin de rendre les traits plus reconnaissables en plaçant deux flambeaux sur chaque croisée.

Leurs Majestés saluèrent plusieurs fois le peuple qui y répondit par mille applaudissemens. Leur présence calma la foule et inspira une satisfaction si générale que tous sur la place se tendaient les mains ou s'embrassaient avec enthousiasme.

La famille remonta ensuite en voiture au milieu des acclamations et se rendit, avec une partie de la garde nationaleau château des Tuileries. Monsieur et Madame allèrent au Luxembourg.

Le nouveau cortége étant sans cavaliers, le peuple, malgré mon costume de l'état-major de Versailles, ne voulait pas me permettre de rester à cheval auprès de la voiture. Cependant, grâces aux efforts que je fis, et à l'assistance de deux de mes amis (1), je pus arriver au château des Tuileries sans m'être éloigné de Leurs Majestés.

---

(1) Le chevalier Barrau d'Angoulême et le chevalier de Mondollot, l'un brigadier, l'autre maréchal-des-logis des gardes-du-corps. Ces deux braves officiers suivirent à pied et sans armes leurs malheureux maîtres jusqu'à l'Hôtel-de-Ville et de là aux Tuileries.

Le lendemain, au sortir de la messe, avec la famille royale, j'en vis un très-grand nombre faire haie au passage des appartemens. La plupart étaient sans chapeaux, les habits déchirés, et si pâles qu'ils arrachaient des larmes à Leurs Majestés et à toute la suite.

W.

Je quittai la famille royale à dix heures du soir, et me retirai accablé de tristesse et de fatigue. Le lendemain je me présentai chez la reine. Cette auguste princesse m'appela avec sa bonté ordinaire pour me dire : « Weber, vous avez beaucoup souf-
» fert hier. Je suis très-contente de vous. Le roi
» a dit que vous vous conduisiez à merveille. Vous
» habiterez Paris, à présent. » Je répondis que « je
» priais Sa Majesté de me permettre de la suivre
» toujours, de partager ses dangers et d'être bien
» persuadée que je voudrais avoir à ma disposition
» une armée pénétrée de mes sentimens, pour la
» défendre ou pour lui faire quitter et à toute son
» auguste famille une nation si égarée. »

La cour, dans la première semaine de son séjour à Paris, reçut la visite des principaux habitans de cette capitale. L'étiquette resta la même qu'à Versailles. Le roi y ajouta seulement un dîner public tous les jeudis, pour satisfaire l'empressement et la curiosité de ses sujets.

A la fin de ce mois, accablé sous le poids des douloureuses impressions que m'avait laissées tout ce qui s'était passé sous mes yeux, entendant tous les jours des menaces plus terribles contre la cour, des propos plus déchirans contre la reine, et voyant combien cette auguste princesse souffrait du passé, du présent et de l'avenir, je tombai dans un état de langueur, je perdis le sommeil et les forces, je devins tout-à-fait malade; et je n'aurais pas été sitôt rétabli des suites d'une fièvre que je gardai

quelques mois, sans les soins de M. Vicq-d'Azyr (1), qui sut, par son art et sa conversation pleine de charme et de philosophie, me donner à la fois de la consolation et de la force.

---

(1) Premier médecin de la reine, et membre de l'Académie française. W.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES
ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (A), *page* 64.

Pendant la guerre des États-Unis, sir Asgyll, jeune officier des gardes anglaises, fait prisonnier par les Américains, avait été condamné à la mort, en représailles de celle du capitaine Huddy, pendu par les ordres du capitaine Lippincott. La triste catastrophe qui menaça la vie de ce jeune officier excita pendant huit mois l'intérêt de l'Europe. La douleur de sa mère, le désespoir d'une sœur tombée dans un état voisin de la folie, avaient attendri tous les cœurs. Trois fois Asgyll fut conduit au pied de la potence, et trois fois le général Washington, à qui ce crime politique coûtait à commettre, suspendit le supplice. Son humanité et sa justice lui faisaient espérer que le général anglais lui livrerait enfin l'auteur du forfait qu'Asgyll était condamné à expier. Le général Clinton, ou mal obéi, ou peu sensible au sort du jeune Asgyll, se refusa toujours à livrer le barbare Lippincott.

En vain le roi d'Angleterre, au pied duquel s'était traînée la famille infortunée, avait ordonné de remettre aux Américains l'auteur d'un crime qui déshonorait la nation anglaise : Georges III n'était pas obéi. En vain les états de Hollande avaient demandé aux États-Unis de l'Amérique la grâce du malheureux Asgyll : la potence, plantée devant sa prison, ne cessait d'offrir à ses regards un appareil encore plus cruel que la mort. Sa malheureuse mère conçut l'espoir de devoir au roi de France ce qu'elle ne pouvait obtenir du roi d'Angleterre. Elle écrivit à M. de Vergennes une lettre touchante dans sa simplicité. Cette lettre fut mise sous les yeux de Louis XVI; la cause de la mère d'Asgyll fut plaidée par la reine, et la puissante intervention du roi auprès du congrès sauva la vie du prisonnier.

Note (B), *page* 74.

Le témoignage de Weber, qui avait tant de motifs d'aimer Marie-Antoinette, pourrait paraître suspect aux lecteurs. Pour leur donner une idée de la beauté de la reine et des jugemens divers dont elle était l'objet, nous rassemblerons ici plusieurs portraits de cette princesse, en commençant par celui qu'a tracé sir William Wraxall.

« Dans l'été de 1776, dit-il (1), lorsque je quittai la France, Marie-Antoinette venait d'atteindre au plus haut degré de sa beauté et de sa popularité. Ses charmes personnels que Burke a exagérés, consistaient plus dans son air de dignité, la noblesse de sa taille et les grâces de son maintien, qui tous annonçaient une reine, que dans ses traits qui manquaient de douceur et de régularité. Elle avait les yeux faibles ou plutôt échauffés; mais son teint qui était éblouissant, sa jeunesse, la richesse de sa parure dans laquelle elle montrait beaucoup de goût, frappaient tous ceux qui la voyaient. »

Voici maintenant le portrait que fait de la reine M. Senac de Meilhan, connu par plusieurs ouvrages estimables (2). « Marie-Antoinette d'Autriche avait plus d'éclat que de beauté. Chacun de ses traits, pris séparément, n'avait rien de remarquable, mais leur ensemble avait le plus grand agrément. Ce mot si prodigué de *charmes* était, pour peindre les grâces de cet ensemble, le mot propre. Aucune femme ne portait mieux sa tête, qui était attachée de manière à ce que chacun de ses mouvemens eût de la grâce et de la noblesse. Sa démarche, noble et légère, rappelait cette expression de Virgile : *Incessu patuit dea.* Ce qu'on remarquait dans sa personne était l'union de la grâce et de la dignité la plus imposante. Son esprit n'avait rien de brillant, et elle n'annonçait, à cet égard, aucune prétention. Mais il y avait dans elle quelque chose qui tenait de l'inspiration, et qui lui faisait trouver au moment ce qui convenait le plus aux circonstances, ainsi que

(1) Mémoires historiques de mon temps, T. I, pag. 115.
(2) Portraits et caractères, etc.; in-8°, pag. 74.

les expressions les plus justes. C'était plutôt de l'ame que de l'esprit que partaient alors ses discours et ses réponses. Entièrement livrée à elle-même à vingt ans, étrangère, belle, aimable, toute-puissante sur le cœur et l'esprit d'un roi aussi jeune qu'elle, environnée de séductions, elle fit des imprudences, applaudies alors, transformées dans la suite en crimes. Objet de l'enthousiasme public, elle n'était point avertie de ses fautes et de la légèreté de sa conduite. Dans son intérieur, elle montrait un caractère de bonté, rare parmi les particuliers. »

Il ne faut pas oublier que ce portrait a été trouvé dans les papiers de M. de Meilhan après sa mort. Aucune considération n'a donc influé sur le langage de l'auteur. Il en est de même du premier témoignage et de celui par lequel nous allons terminer ces rapprochemens. Le morceau qu'on va lire est du prince de Ligne, mort en 1814. Il faut, pour l'intelligence de son récit, se rappeler une circonstance à laquelle il a rapport : c'est la distraction que commit la reine lorsque Piccini lui fut présenté, à l'époque de la fameuse querelle entre les partisans de ce compositeur et ceux de Gluck. Marie-Antoinette, voulant chanter devant lui, lui proposa de l'accompagner au piano, et choisit, sans y songer, un morceau de l'*Alceste* de Gluck.

« La reine, dit le prince de Ligne, m'a raconté elle-même ce plaisant mal-à-propos dont elle riait et rougissait encore. La grâce qu'elle mettait à réparer ces petits malheurs qui lui arrivaient souvent, par une sorte d'ingénuité qui lui allait si bien, peignait la bonté et la sensibilité de la plus belle des ames : ce qui ajoutait des charmes à sa figure sur laquelle on voyait se développer, en rougissant, ses jolis regrets, ses excuses et ses bienfaits. Combien de fois n'ai-je pas surpris tous ces mouvemens se succéder les uns aux autres !

» Cette malheureuse princesse n'a que trop prouvé, en courant à la mort, son trop de délicatesse, en n'osant prendre sur elle de contredire le roi ni ses ministres. La seule affaire sérieuse dont je l'aie vue occupée, a été d'empêcher, comme Française et Autrichienne à la fois, la guerre qui, sans elle, se serait allumée au sujet de l'Escaut. Les dix millions qu'elle engagea le roi à prêter à la république de Hollande, pour payer les frais et apaiser l'empereur son frère, ont donné occasion à la plus bête de toutes les

calomnies, qu'elle lui faisait passer des trésors. Nous n'en avions pas besoin ; la maison d'Autriche était mieux dans ses affaires que la maison de Bourbon.

» Les reproches sur son luxe étaient aussi mal fondés. Il n'y a jamais eu de femme de chambre, de maîtresse de roi ou de ministre, qui n'en eût davantage (1). Elle s'occupait si peu de sa toilette, qu'elle se laissa, pendant plusieurs années, coiffer, on ne peut pas plus mal, par un nommé Larsonneur qui l'était venu chercher à Vienne, pour ne pas lui faire de peine. Il est vrai qu'en sortant de ses mains, elle mettait les siennes dans ses cheveux, pour s'arranger à l'air de son visage. Quant au reproche sur son jeu, je ne lui ai jamais vu perdre plus de deux cents louis, et encore était-ce à ces jeux d'étiquette où elle avait peur de gagner ceux qui étaient obligés de faire sa partie. Je me souviens d'avoir quêté un jour, dans son antichambre, vingt-cinq louis qu'elle voulait donner à une malheureuse femme qui était dans le besoin.

» Sa prétendue galanterie ne fut jamais qu'un sentiment profond d'amitié, et peut-être distingué pour une ou deux personnes, et une coquetterie générale de femme et de reine pour plaire à tout le monde. Dans le temps même où la jeunesse et le défaut d'expérience pouvaient engager à se mettre trop à son aise vis-à-vis d'elle, il n'y eut jamais aucun de nous, qui avions le bonheur de la voir tous les jours, qui osât en abuser par la plus petite inconvenance. Elle faisait la reine sans s'en douter : on l'adorait sans songer à l'aimer. »

Note (C), *page* 95.

Caradeuc de La Chalotais, procureur-général au parlement de Rennes, provoqua la destruction des jésuites et lutta contre le duc

---

(1) Ce langage pourrait paraître en contradiction avec celui de sir Wraxall qui, dans le portrait de la reine, parle de la *richesse de sa parure*; mais outre que le voyageur anglais n'a vu Marie-Antoinette qu'en représentation, il est constant qu'elle mettait dans sa toilette plus d'élégance et de goût que de magnificence. Ce n'est pas la parure de la reine

d'Aiguillon qui commandait en Bretagne. Une plaisanterie probablement injuste, mais au moins très-piquante, fut peut-être la première cause des malheurs de La Chalotais. Les Anglais, ayant fait une descente, en 1758, à Saint-Cast, furent repoussés par les Bretons et forcés de se rembarquer. Ils prétendirent que le duc d'Aiguillon était resté dans un moulin pendant l'action. A cette occasion le procureur-général écrivit une lettre dans laquelle on lisait ce passage offensant : « Si notre général ne s'est pas couvert de gloire, il s'est du moins couvert de farine. » Le faste avec lequel ce général représentait dans la province, le fit accuser d'exaction et d'infidélité. Le parlement de Rennes informe contre lui et demande son rappel. Le duc, à son tour, accuse La Chalotais d'un complot tendant à renverser le trône. D'autres circonstances concouraient à aigrir les esprits. Le parlement refusa d'enregistrer plusieurs édits, fit des remontrances, prit des arrêtés, et le procureur-général lança des réquisitoires. Tous les membres de la Cour, à l'exception de douze, donnèrent leur démission. Sur ces entrefaites et par suite de la dénonciation du duc d'Aiguillon, La Chalotais fut arrêté le 11 novembre 1765 avec son fils, et cinq conseillers au parlement. C'étaient MM. de Montreuil, de Kersalaun, de Bomblanc, Charette de la Gascherie et Charette de la Colinière. On les enferma dans le château du Toro. Une commission, qui prit le titre de Chambre royale, fut nommée par le roi pour les juger. Elle se rendit odieuse parce qu'on la regardait comme un instrument de vengeance, et qu'elle agissait sous l'influence de M. le duc d'Aiguillon, ennemi personnel du principal accusé. Sa cause fut renvoyée devant le nouveau parlement de Rennes, qui bientôt se récusa. La fermentation devint si grande que le procès fut interrompu et que l'on se contenta d'exiler à Saintes La Chalotais et ses co-accusés. On fit d'inutiles démarches pour obtenir la démission du premier. L'injustice avec laquelle il avait été traité et les rigueurs de sa détention n'avaient fait que lui donner plus d'énergie.

---

qui a causé le déficit. Les folles prodigalités de la cour, les emplois, les charges, les pensions multipliées sans nécessité, distribuées sans discernement, accordées à la faveur, à la naissance, à l'importunité plus qu'au vrai mérite, voilà quelles étaient les causes des embarras financiers qui hâtèrent le moment de la révolution. (*Note des nouv. édit.*)

On jugera de ces rigueurs par le fait suivant. Privé de moyens de rédiger sa défense, il se servit d'un curedent et d'une encre qu'il composa de suie de cheminée et d'eau, pour écrire ses *mémoires* sur des papiers d'enveloppe de chocolat. Le parlement ayant été rétabli, ne cessa de réclamer avec force La Chalotais et les autres exilés. L'intérêt qu'ils inspiraient devint général et donna lieu à une multitude de brochures amères. Bientôt les états et le parlement de Rennes se réunirent pour attaquer le duc d'Aiguillon, instruisirent son procès avec éclat, l'accusèrent d'avoir commis des exactions, calomnié le procureur-général et suborné des témoins. Plusieurs parlemens se mêlèrent de cette querelle. Mémoires, arrêts du conseil, remontrances, libelles, tout parut à la fois. On jugera de l'empressement du public à se procurer ces écrits, et du zèle de l'administration à les poursuivre, en apprenant que cent cinquante colporteurs furent enfermés dans la même semaine, à Bicêtre. Le procès intenté au duc d'Aiguillon fut évoqué au parlement de Paris qui, se déclarant contre cet accusé, menaça de le frapper judiciairement. Le duc eut recours à la comtesse Du Barry, par le crédit de laquelle il obtint un ordre du roi qui supprimait la procédure. Le parlement irrité rendit, le 4 juillet 1770, un décret qui déclarait le duc d'Aiguillon prévenu de faits *qui entachaient son honneur, et suspendu des fonctions de la pairie jusqu'à son jugement.* Le roi, voulant humilier cette Cour, tint un lit de justice à Versailles, où le duc siégea comme pair. Celui-ci, aidé de la protection de la favorite, fit enlever du greffe du parlement toutes les pièces de la procédure qui fut ainsi anéantie. Cette marche fit voir ce que l'accusé pensait de sa cause, et quel jugement il en fallait porter.

Le 7 décembre 1770, le roi convoqua le parlement à Versailles, et fit promulguer en lit de justice ce fameux édit de discipline, par lequel il était défendu au parlement de Paris de s'unir aux autres Cours du royaume. Les cessations de services, les démissions combinées étaient proscrites sous peine de confiscation des charges. Le chancelier Maupeou, provocateur de cette mesure, lut un discours plein d'instruction, de force et de dignité, mais contenant la censure la plus vive de la conduite du parlement. Ce discours fut attribué, dans le temps, à M. Le Brun (aujourd'hui duc de Plaisance), traducteur élégant du Tasse et d'Homère. La Cour, humiliée et profon-

dément blessée, fit tout ce qu'on lui défendait de faire. Assemblées quoique interdites, remontrances, cessations de services, menaces de démission, rien ne fut omis. Ainsi commença ce combat nouveau, dans lequel *le roi s'obstinait à ne pas écouter son parlement qu'il n'eût repris ses fonctions, et le parlement à ne pas reprendre ses fonctions que le roi ne l'eût écouté.* Dans la nuit du 19 janvier 1771, chacun des membres est éveillé par deux mousquetaires chargés d'un ordre du roi portant injonction expresse de déclarer, simplement par *oui* ou par *non*, s'ils entendaient reprendre leur service. Le lendemain paraît un arrêt du Conseil qui confisque les offices des opposans : le 21, cet arrêt est signifié à chacun d'eux, et dans la nuit même une lettre-de-cachet les exile. Trente-huit avaient adhéré conditionnellement à l'ordre. Mais, honteux de leur faiblesse, ils se rétractèrent, et le refus devint général. Maupeou mit, dans le choix des lieux d'exil, un raffinement cruel. Il forma un nouveau parlement avec les membres du Conseil du roi. Ce grand événement eut pour cause première l'affaire de La Chalotais et celle du duc d'Aiguillon, celle-ci n'étant qu'une suite de la première.

Avant cette époque, il y avait eu, entre l'archevêque de Paris et le parlement, à l'occasion du refus des sacremens fait par le clergé, une lettre qui finit par l'exil et de la Cour et du prélat. Dans cette lutte, le parlement avait fait saisir les revenus de l'archevêque, et, son arrêt ayant été cassé, il cessa ses fonctions. C'était en 1753. Rappelé l'année suivante, il eut encore des débats avec le clergé ; pour l'humilier, on favorisa les prétentions du grand-conseil, son éternel rival. Le 15 décembre 1756, dans un lit de justice, le roi fit enregistrer un édit de discipline dont les dispositions révoltèrent les magistrats, au point que cent quatre-vingts donnèrent leur démission.

Ce grand-conseil, dont nous venons de parler, avait été institué par Charles VIII, confirmé par François Ier, et en divers temps investi de pouvoirs suivant le besoin et les circonstances. C'était un tribunal d'exception, sans territoire ni juridiction fixes, et ne subsistant que d'attributions dont on dépouillait les autres Cours de justice. On l'opposait au parlement. Les magistrats des deux Cours étaient égaux en dignités, en prérogatives, en priviléges, en rangs et préséances, mais non en considération, parce que l'une était regardée comme auxiliaire du pouvoir et son instrument,

tandis que l'autre, dépositaire des lois, veillait à leur exécution. C'est ce grand-conseil qui fut, en 1771, transformé, par le chancelier Maupeou, en nouveau parlement. L'ancien ne reprit ses fonctions que le 12 novembre 1774, et celui qui l'avait remplacé redevint le *grand-conseil* tel qu'il était avant cette révolution parlementaire qui dura trois années.

On verra bientôt, dans les Mémoires de Weber, ce parlement, rétabli par Louis XVI, donner le premier signal de la résistance à son autorité, et ouvrir le champ à la révolution par la seule demande des états-généraux.

Note (D), *page* 108.

Pour compléter les détails que Weber donne ici sur les parlemens, et faire appréeier le degré d'influence qu'ont eue ces Cours souveraines dans la révolution française, il n'est peut-être pas inutile de rappeler le but de leur institution, souvent et long-temps oublié, et quelquefois dépassé par elles.

Avant de mettre sous les yeux du lecteur les observations relatives aux événemens que retrace Weber, nous croyons devoir rappeler le témoignage d'un observateur attentif et profond qui a laissé des Mémoires immortels, le cardinal de Retz.

« L'autorité des rois de France, dit cet illustre écrivain, n'a jamais été réglée comme celle des rois d'Angleterre et d'Aragon, par des lois écrites; elle a été seulement tempérée par des coutumes reçues et comme mises en dépôt au commencement dans les mains des états-généraux, et depuis dans celles des parlemens. Les enregistremens des traités faits entre les couronnes, et les vérifications des édits pour les levées d'argent, sont des images presque effacées de ce sage milieu que nos pères avaient trouvé entre la licence des rois et le libertinage des peuples. Ce milieu a été considéré, par les sages et bons princes, comme un assaisonnement de leur pouvoir, très-utile même pour le faire goûter à leurs sujets. Il a été regardé, par les mal-habiles et les mal-intentionnés, comme un obstacle à leurs déréglemens et à leurs caprices. Joinville nous fait voir clairement que saint Louis l'a connu et estimé. Charles V,

qui a mérité le titre de *sage*, n'a jamais cru que sa puissance fût au-dessus des lois et de son devoir. Henri IV, qui ne se défiait pas des lois, parce qu'il se fiait en lui-même, marqua combien il les estimait... Les rois, qui ont été sages, et qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les parlemens dépositaires de leurs ordonnances, particulièrement pour se décharger d'une partie de l'envie et de la haine que l'exécution des plus saintes et même des plus nécessaires produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en se liant eux-mêmes, semblables à Dieu, qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. »

Après avoir, avec cette remarquable énergie, indiqué les nobles fonctions et les devoirs des parlemens, l'auteur passe au rôle que joua celui de Paris dans les troubles de la Fronde.

« Il paraît, dit-il, un peu de sentiment, une lueur, ou plutôt une étincelle de vie. Ce signe de vie, dans les commencemens presque imperceptible, ne se donne point par monsieur; il ne se donne point par monsieur le prince; il ne se donne point par les provinces. Il se donne par le parlement qui, jusqu'à notre siècle, n'avait jamais commencé de révolution, et qui, certainement, aurait condamné par des arrêts sanglans celle qu'il faisait lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée. Il gronda sur l'édit du tarif; et aussitôt qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla. On chercha, en s'éveillant comme à tâtons, les lois; on ne les trouva plus. L'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda, et, dans cette agitation, les questions que les explications firent naître, d'obscures qu'elles étaient et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques, et de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire; il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire, et tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du palais profane ces mystères.

» Le parlement pensa déchirer le voile qui couvre le mystère de l'État. Chaque monarchie a le sien; celui de la France consiste dans une espèce de silence religieux et sacré, dans lequel on ensevelit, en obéissant presque toujours aveuglément aux rois, le droit que l'on ne veut croire avoir de s'en dispenser que dans les occasions où il ne serait pas même dans leur service de plaire aux rois.

Ce fut un miracle que le parlement ne levât pas dernièrement ce voile, et ne le levât pas en forme et par arrêt, ce qui serait d'une conséquence plus dangereuse et plus funeste que la liberté que les peuples ont prise depuis quelque temps de voir à travers. Si cette liberté, qui est déjà dans la salle du palais, était passée jusque dans la grand'chambre, elle ferait des lois révérées de ce qui n'est encore que question problématique, et de ce qui n'était, il n'y a pas long-temps, qu'un secret ou inconnu, ou du moins respecté. »

Pour revenir aux fonctions que le cardinal assigne aux parlemens, en disant que les rois *sages, qui entendirent bien leurs intérêts*, les rendirent dépositaires de leurs lois, il est bon de remarquer que, si ce fut là le but de leur institution, ce but, qui n'était pas clairement déterminé, fut rarement atteint. Les princes régnans oublièrent trop souvent quelle espèce de force leur autorité pouvait recevoir du concours des parlemens, et ceux-ci ne se renfermèrent point assez scrupuleusement dans le cercle de leurs attributions. Cette vérité se trouve exposée dans les observations dont nous avons parlé (1), et qu'on va lire.

« Les parlemens, comme l'on sait, furent long-temps l'unique barrière qu'il y eut en France contre l'autorité absolue. Cette barrière n'avait aucune force réelle, aucune base solide, parce que l'existence de cette sorte de pouvoir intermédiaire n'avait jamais été ni déterminée ni reconnue, ni par le roi ni par la nation. Il n'en est pas moins vrai que le génie législateur n'invente peut-être jamais un moyen de résistance plus embarrassant pour un gouvernement faible, pour une administration incertaine. Par la nature même de leur composition, les parlemens embrassent toutes les classes de l'État. Sortis la plupart des familles les plus riches et les plus considérables du tiers-état, les membres des Cours souveraines tiennent encore aujourd'hui, par les magistrats qui les président, aux premières maisons du royaume; ils y tiennent aussi par leurs alliances. D'un autre côté, les dernières classes du peuple leur sont encore nécessairement dévouées par l'intérêt qui lie à

(1) Elles furent envoyées, au mois d'avril 1789, par le baron de Grimm, aux souverains avec lesquels il correspondait. Voyez Correspondance littéraire, T. XVI, page 83.

leur puissance tous les suppôts des justices subalternes, et cette multitude innombrable d'avocats, de procureurs, de clercs, d'huissiers, répandus dans toutes les parties du royaume : c'est une armée toujours prête, non à combattre, mais à faire quelquefois beaucoup pis, à répandre partout le trouble, la défiance et les alarmes par ses plaintes, ses murmures et ses clameurs.... Rien de plus ridicule en apparence que cette lutte qui s'est si souvent renouvelée entre les ministres de la justice et ceux de l'autorité ; mais, au fond, rien de plus sérieux, rien de plus redoutable. Toutes les fois que les Cours souveraines n'ont employé que les armes qui étaient à leur usage, elles ont presque toujours été invincibles ; leur force d'inertie a résisté à tous les efforts de la puissance royale, et les arrêtés des parlemens, motivés avec autant de mesure et de modération que de courage, l'ont emporté le plus souvent sur les arrêts du Conseil, de quelque pouvoir qu'on ait entrepris de les appuyer. Un arrêté de la Cour, envoyé à cette foule de tribunaux qui en ressortent, suffit pour suspendre tous les exercices du pouvoir exécutif. Il arrête, pour ainsi dire, au même instant, tous les mouvemens de l'administration. Plus de justice, plus de police, et, si l'on veut s'obstiner même, plus d'impôt à percevoir. C'est une manière très-commode et très-légale de sonner le tocsin d'une extrémité du royaume à l'autre, et l'on voit aisément de quel effet pourrait être un pareil instrument entre les mains d'un génie factieux.

» Il est constant que, si le pouvoir que les parlemens s'attribuent ne leur a jamais été confié, il leur a certainement été abandonné, puisqu'on les a vus l'exercer depuis long-temps, mais, à la vérité, suivant les circonstances, avec plus ou moins d'éclat. Ce qu'on ne peut contester encore, c'est que, par le fait, aucun ordre, aucune autre assemblée, pas même celle des états-généraux, n'a décidé de plus grandes questions nationales que le parlement de Paris, car il a cassé le testament de Louis XIV plus arbitrairement qu'il n'oserait casser celui d'un particulier ; il a disposé deux fois de la régence ; il a consenti bien sûrement plus d'impôts que n'en avaient jamais accordé tous les états-généraux réunis. Après cela, comment se trouver conseiller au parlement, et ne pas se croire, au moins dans certaines circonstances, un peu plus que roi ?

» Cette puissance parlementaire, tour à tour si faible et si redoutable, jamais reconnue, mais toujours assez inquiétante, s'est vue souvent tourmentée, exilée, honnie, humiliée, renversée même, sans que le principe essentiel de sa force en eût éprouvé la moindre atteinte. C'était toujours le palladium de la liberté nationale, parce qu'il n'en existait plus aucun autre. L'ancienneté de l'abus qui l'avait élevé à cette dignité en était le titre le plus respectable, et tout le monde se croyait intéressé à respecter un corps si fort intéressé lui-même à maintenir tous les abus consacrés en quelque sorte par son silence ou par son aveu.

» Ce n'est qu'en essayant de remplacer par quelque chose de réel ce qui, pour tout ministre habile, n'était qu'un fantôme plus ou moins importun, que la nation pouvait être amenée à désirer véritablement un autre état de choses. C'est ce que le parlement crut voir dans l'établissement des administrations provinciales; c'est ce qu'il vit avec plus de terreur encore dans la convocation d'une assemblée des notables. Il ne douta plus que le projet de l'autorité ne fût de se passer de lui; et voilà quelle fut évidemment la première époque du plan de résistance, ou pour mieux dire, d'insurrection manifeste de toute l'aristocratie parlementaire, à laquelle crut devoir se réunir bientôt celle des nobles et du clergé. Toutes ces puissances se crurent menacées à la fois par celle de l'autorité ministérielle. Toutes ne virent plus d'autre ressource que celle d'en appeler à la nation, et la nation, qui, depuis long-temps, n'était plus rien, sentit enfin qu'elle devait, qu'elle pouvait être quelque chose.

» Jamais aucun ministre n'avait montré autant de talent que M. de Brienne, pour décomposer une grande machine politique Il en désunit, il en faussa tous les ressorts; on peut dire que dans l'espace de peu de mois, grâce à l'heureux ascendant de son génie, on ne vit plus un seul corps en France rester à sa place, ou conserver son mouvement naturel. Le parlement adopta tout-à-coup le système le plus contraire à ses intérêts, un système qu'il avait anathématisé cent et cent fois. Il appela à grands cris le secours qu'il avait le plus à redouter; tous les autres, comme pressés par quelque chose de surnaturel, demandèrent la convocation des états-généraux, et firent, pour ainsi dire, amende honorable aux pieds de la nation, pour avoir usurpé si long-temps le plus beau de ses

droits. Dans l'assemblée des notables, la noblesse et le clergé avaient déjà reconnu la justice d'une répartition égale de tous les impôts. Comment imaginer que tant de résolutions désintéressées, tant d'actes solennels de patriotisme ne serviraient qu'à fomenter le trouble, accroître le désordre, porter au comble les embarras et le désespoir de l'administration? D'abord on crut, et peut-être était-il assez naturel de croire que de si grands sacrifices ne pouvaient avoir été offerts de bonne foi. Ce sentiment vague d'inquiétude et de défiance ne put manquer de s'accroître, lorsqu'on vit la marche incertaine du ministre, essayant tour à tour de la politique de Richelieu et de celle de Mazarin, sans avoir même assez d'art pour jouer ni l'une ni l'autre; défaisant le lendemain ce qu'il avait fait la veille (1); croyant réparer sans cesse un acte de violence par un acte de faiblesse, et presque toujours l'acte de faiblesse par un acte de violence plus révoltant que ceux qui l'avaient précédé; entreprenant, au milieu du désordre le plus alarmant des finances, ce qu'il eût même été difficile de faire réussir avec les ressources les plus abondantes; aliénant enfin toute la cour, et bientôt après, toute la nation par des réformes et des suppressions dont le résultat était de tarir tous les canaux de la richesse et du crédit. »

Note (E), *page* 113.

Voici de quelle manière les derniers momens de Louis XV et les circonstances qui précipitèrent sa fin sont racontés par M. Lacretelle, dans son Histoire du dix-huitième siècle, T. IV, p. 339.

(1) A l'occasion du caractère de ce ministre, nous citerons une anecdote peu importante en elle-même, mais cependant digne de remarque. En se rendant à Paris, l'archevêque logeait toujours dans une auberge dont il affectionnait l'hôte. Lorsqu'il fut nommé ministre, cet aubergiste dit à un voyageur qu'on verrait beaucoup de changemens sous ce nouveau ministère. On lui demanda ce qui lui faisait faire cette conjecture. « C'est, dit-il, que toutes les fois que monseigneur est passé chez moi, il a toujours bouleversé ma maison : c'est en vain que je conservais son appartement dans l'état où il le laissait. A son retour, ou il en prenait un autre, ou bien il en faisait changer l'ameublement. »

« La comtesse Du Barry, pour conserver son empire sur son amant, avait eu déjà recours à l'infâme épreuve imaginée par la marquise de Pompadour : elle se prêtait aux infidélités du roi, et choisissait elle-même les objets qui devaient être livrés à ses caprices. Cette complaisance ne la dégradait pas aux yeux de Louis, qui revenait à elle avec plus d'ivresse. Tantôt, en présence de la cour, il lui montrait une galanterie respectueuse; tantôt il laissait éclater devant elle des transports indécens pour un roi, et ridicules pour un amant sexagénaire. D'abord elle s'était inquiétée des lueurs de conversion qu'il laissait quelquefois paraître; mais ensuite elle osa concevoir l'espérance de les faire servir au succès d'un projet impudent : c'était celui de devenir l'épouse du roi, comme madame de Maintenon l'avait été de Louis XIV. Si l'on en croit quelques Mémoires de ce temps, plusieurs des conseillers intimes du roi ne jugeaient pas un tel mariage impossible. J'abrège le tableau des turpitudes dont cette époque se compose, et crois inutile de montrer le vicomte Du Barry toujours impérieux auprès d'une belle-sœur qui avait été sa maîtresse, osant seul lui faire entendre encore le langage du mépris auquel sa jeunesse avait été condamnée, la menaçant de lui donner une rivale, épousant, pour l'effrayer, une jeune femme d'une beauté comparable à la sienne, essayant si le roi pourrait être séduit par ce nouvel objet, et faisant, à prix d'or, sa paix avec sa concubine illustrée. Je ne parlerai point de ses frères, de leurs communes déprédations, ni des faibles efforts de l'abbé Terray pour leur fermer le Trésor royal; du trafic de lettres-de-cachet scandaleusement exécuté par la maîtresse cupide du duc de La Vrillière; de la lâcheté de deux princes de l'Église, qui venaient souvent déshonorer leur caractère et la pourpre romaine aux pieds de la comtesse Du Barry. Je n'emprunterai point à des libelles, dont le témoignage est trop souvent confirmé par une tradition contemporaine, une foule d'anecdotes qu'on ne peut même indiquer sans blesser la décence. Il faut se taire sur les jeux de la comtesse Du Barry avec Louis XV, et sur la hardiesse extravagante de ses propos familiers. Je ne ferai point un parallèle des bruyantes orgies de Philippe d'Orléans, avec les orgies un peu plus clandestines, mais beaucoup plus condamnables d'un roi chez qui la vieillesse, au défaut de la morale, eût dû réprimer les vices. Ces faits sont

bien connus, mais on n'en a pas assez examiné les conséquences. Ils suffisent pour détruire l'opinion trop répandue de nos jours, que la monarchie française s'était relevée pendant les dernières années de Louis XV. C'est se contredire étrangement que de la voir ébranlée, comme elle le fut, en effet, par les désordres du régent, et de croire qu'elle pût reprendre une force véritable quand les désordres de Louis XV surpassaient ceux dont son berceau fut entouré, et quand ils avaient pour témoins une génération d'hommes formés à des habitudes nouvelles de réflexion et d'indépendance.

» La mort de Louis XV avait précédé ce traité, qui fut signé au mois de juillet 1774. Je vais passer d'un règne, dont les dernières années n'offrent que des images abjectes, à un règne plus court, dont aucune puissance ne pourra rendre avec assez de force ni de vérité les déchirantes catastrophes. Le prince malheureux qui va monter sur le trône, semble absous d'avance des fautes qu'il peut commettre, par les fautes et encore plus par les vices de son prédécesseur. Non, Louis XV, jouet de ses ministres, de sa favorite, méprisé de ses voisins, haï de ces Français qui lui avaient donné avec tant d'ivresse un surnom délicieux; ce roi injuste dans sa cupidité, prodigue sans être libéral, n'avait point, dans ses derniers jours, restauré la monarchie. Il était trop loin de tout sentiment magnanime, pour exercer la même autorité qu'un Philippe-Auguste, qu'un saint Louis, qu'un Henri IV. Il avait trop peu de volonté pour rappeler Philippe-le-Bel, trop peu de prudence et d'économie pour imiter l'administration paisible d'un Charles V et d'un Louis XII; trop de vanité pour se restreindre au rôle de Louis XIII; enfin il détestait trop la fraude, la violence et la cruauté, pour être un Louis XI. Il me reste à parler de la cause de sa mort. Ici les témoignages des contemporains me condamnent à répéter un fait qu'on voudrait faire passer pour une invention de libellistes.

» Louis XV, depuis plus d'un an, était livré à une tristesse qu'on ne pouvait plus confondre avec son ennui accoutumé. On l'avait vu languissant et rêveur pendant les fêtes qui furent données à l'occasion du mariage du comte d'Artois. (Ce jeune prince avait épousé une fille du roi de Sardaigne; deux ans auparavant, son frère, le comte de Provence, avait épousé une sœur de cette princesse.)

Le roi n'apprenait pas sans trouble la mort des seigneurs avec lesquels il avait été élevé. L'un d'eux, le marquis de Chauvelin, périt sous ses yeux, dans une orgie clandestine. Le roi montra moins de douleur que d'épouvante de cet accident. Il allait plus souvent voir madame Louise, et s'acquittait avec plus d'exactitude de pratiques religieuses qui lui avaient long-temps paru toute la religion. Un des orateurs les plus éloquens qui eussent illustré la chaire depuis Massillon, Beauvais, évêque de Sénez, en prêchant devant le roi, peignit les malheurs du peuple avec une hardiesse évangélique qui effraya tous les auditeurs, et dont Louis ne parut pas offensé. La comtesse Du Barry et ses infâmes confidens jugèrent que de nouveaux excès pouvaient seuls effacer ces tristes et salutaires impressions. Une jeune fille, à peine à l'âge de puberté, et née de parens obscurs, fut amenée au roi. Elle portait le germe de la petite-vérole. Louis, au bout de deux jours, eut des symptômes de cette maladie; personne n'osait l'en avertir. Madame Du Barry veillait à ses côtés, et l'on dit que sa présence excitait encore chez le malade des désirs effrénés. Il fut enfin résolu de faire connaître au roi son danger. Quand il sut la cause de sa maladie, il n'en espéra plus la guérison. Il prononça, sans hésitation, et même sans douleur, le renvoi de la comtesse Du Barry. Je n'entends point, disait-il, qu'on renouvelle la scène de Metz. Mesdames Adélaïde, Sophie et Victoire donnèrent un touchant exemple de tendresse filiale. Aucune des trois n'avait eu la petite-vérole ; rien ne put les forcer de s'éloigner du lit d'un père expirant. Sept ou huit jours après sa mort, elles furent toutes les trois atteintes de cette maladie. Le roi reçut les secours de la religion, et fit demander, par son grand-aumonier, excuse à ses courtisans du scandale qu'il leur avait donné. La violence de sa maladie parut emporter ses terreurs. Il mourut le 10 mai 1774, dans sa soixante-quatrième année, après un règne de cinquante-neuf ans. Ses restes infectaient l'air ; ceux qui en approchaient avaient à craindre d'être frappés de mort. Son corps fut transporté avec une extrême promptitude de Versailles à Saint-Denis. On ne songeait qu'à se délivrer au plus vite de ce fardeau. C'était la populace qui avait insulté aux restes de Louis XIV; toutes les classes de la nation outragèrent la mémoire de Louis XV. Mais les témoignages de mépris et de haine furent épuisés en quelques jours. On était heureux de pouvoir oublier un roi que, depuis long-

temps, on avait jugé frappé des deux maladies de l'ame les plus incurables, la faiblesse et l'égoïsme. J'ai eu occasion de citer de lui des traits et des mots pleins d'humanité : il manqua de vigilance et d'énergie pour faire une vertu de cette douce impulsion de la nature. »

Note (F), *page* 133.

Des assemblées provinciales.

Cette institution fut créée par un monarque qui voulait le bien. Elle cessa d'exister, et subit le sort commun à tant d'autres institutions plus anciennes, mieux calculées, et qui valaient mieux que celle-là.

Il s'agit de voir quel motif on eut de les établir, et quelle fut leur utilité pendant leur durée. Si ce motif n'existe plus aujourd'hui, s'il fut, dans le temps, plus spécieux que réel, enfin si, pendant leur durée, ayant été plus nuisibles qu'utiles, elles n'ont rendu aucun service à la patrie, on conviendra qu'elles ne méritent ni les éloges que leur donne l'auteur des Mémoires, ni les vœux formés par plusieurs écrivains pour leur rétablissement.

Avant la révolution, la France était divisée en provinces. Les unes avaient des *états;* les autres, et c'était le plus grand nombre, n'en avaient point. On appelait les premières *pays d'états*, et les secondes, *pays d'élections*, parce qu'il y avait des tribunaux de ce nom. Les treize provinces étaient comme étrangères les unes aux autres, et leurs habitans ne pouvaient traverser la limite qui les séparait, sans payer les droits de douanes.

Les provinces d'états avaient des priviléges qui allégeaient beaucoup en leur faveur le poids des charges de l'État. On percevait alors le *dixième des revenus des biens-fonds, de l'industrie, charges et droits* dans les pays d'élections, tandis que les pays d'états avaient obtenu des abonnemens très-favorables, ainsi que les princes, le clergé et l'ordre de Malte.

M. de Machault, pour supprimer ces abonnemens, changea l'impôt de nature, obtint une ordonnance qui prescrivait une déclaration de tous les biens et revenus pour les assujettir à

l'impôt. On se déchaîna tellement contre lui qu'il fut obligé de donner sa démission.

M. Necker, se proposant le même but, voulut soumettre toutes les propriétés à l'impôt, d'après un principe applicable à toutes, quels que fussent l'influence, le mérite ou les qualités du propriétaire.

M. de Machault avait voulu assimiler les pays privilégiés à ceux qui ne l'étaient pas. M. Necker fit le contraire, et, pour donner aux pays d'élections des espèces d'états, il fit créer les *administrations provinciales*, dans l'espoir de pouvoir mettre un jour toutes les provinces au même niveau. On ne peut qu'applaudir aux vues qui dirigeaient ce ministre. Les deux premières administrations provinciales furent celles de la Haute-Guyenne et du Berry. Elles s'organisèrent en 1778. Composées d'hommes de mérite et de talens, pleins de bonnes vues, elles forment par cette circonstance même l'argument le plus fort contre l'institution, puisque avec la possibilité d'obtenir des résultats avantageux, si elle eût été bonne, on n'en obtint aucun. La France disparut aux yeux de ces nouveaux administrateurs, qui ne songèrent qu'aux moyens d'alléger le fardeau de leurs administrés, quoiqu'ils ne pussent douter que, les charges de l'État restant les mêmes, ce qu'on ôterait aux uns serait infailliblement rejeté sur les autres. Ils demandèrent et obtinrent des abonnemens, ce qui était une injustice, et la suppression des préposés au recouvrement des impôts, ce qui en rendait la perception impossible. Bientôt ces deux administrations critiquent, combattent les mesures du gouvernement, élèvent des difficultés, font des remontrances, et l'on est obligé d'empêcher l'impression de leurs procès-verbaux. Quelque temps après, on les voit, dans l'étendue de leur ressort, favoriser certaines localités aux dépens des autres. Les membres les plus influens parvenaient toujours à produire ce résultat. Enfin, dans l'administration provinciale de la Haute-Guyenne, celle dont les succès ont été les plus vantés, il se déclare, entre les deux parties qui le composent, la Rouergue et le Quercy, une scission qui n'a fini qu'à la dissolution de l'assemblée.

Quant à l'expédition des affaires, c'étaient des entraves continuelles. Le ministre écrivait : il fallait convoquer l'assemblée ou sa commission intermédiaire. Le temps se passait; la réponse ar-

rivait tard, ne contenait que des observations. Nouvelle lettre du ministre. L'administrateur qui avait répondu à la première était absent. Autre réponse dans un autre esprit.

Ces administrations collectives furent autant de petites républiques fédératives, qui tendaient sans cesse à s'isoler, à séparer leurs intérêts de ceux de l'État.

Dans plusieurs cantons, il y eut une telle négligence pour le prélèvement des impôts, que l'assemblée des états-généraux, par un arrêté, en chargea les municipalités, et leur abandonna le produit des six derniers mois de 1789, probablement pour leur donner un motif d'intérêt personnel dans cette opération. Les rôles de ces six derniers mois n'étaient pas achevés deux ans après, et plusieurs même n'ont jamais été faits. Que peut-on, d'après cet exemple, attendre jamais des municipalités, lorsqu'elles n'ont pu confectionner des rôles auxquels elles avaient un si grand intérêt, puisque le produit devait leur en être distribué?

En 1791, sur quarante mille communes, il y en avait dix-neuf mille dont on n'avait pu rien obtenir. Enfin, en 1816, c'est-à-dire, vingt-six ans après l'ordre donné en 1790, les matrices n'étaient pas toutes achevées, et, dans celles qui l'étaient, l'immense majorité présentait un recueil monstrueux des plus révoltantes injustices. L'intérêt personnel, les liaisons de famille, les animosités, l'ignorance, la partialité, la vengeance avaient dicté toutes les évaluations. Aussi le plus grand nombre des propriétaires ne cessait de réclamer. Quoiqu'il soit naturel de penser que les habitans d'une commune, qui se connaissent tous, peuvent distribuer avec équité un impôt qu'ils doivent payer solidairement, on voit que la passion et de petites considérations s'opposent à ce que cette distribution ait lieu.

Ces faits, et mille autres qu'on pourrait citer, répandent sur la question des assemblées provinciales une lumière qui ne leur est pas favorable. Mais il n'en faut pas moins apprécier les principes d'équité et les idées de bonne administration qui avaient dirigé M. Necker. Il avait vu le bien : mille obstacles entravaient la route qui pouvait l'y conduire; il crut y parvenir par une voie détournée : s'il se trompa, son erreur est encore honorable.

Note (G), *page* 142.

L'abbé Georgel nous a conservé des détails curieux sur la nomination de M. de Castries, sur le ressentiment qu'en conçut le vieux ministre, et sur les intrigues qu'il mit dès lors en jeu pour éloigner M. Necker.

« Le directeur-général, dit l'écrivain dont nous venons de parler, employa tous les moyens de porter au ministère deux hommes bien-marquans qui lui étaient entièrement dévoués, et qui, par la hauteur de leur caractère, ne seraient pas d'humeur à devenir les esclaves du principal ministre. Ces deux hommes étaient les maréchaux de Beauvau et de Castries; il destinait le département de la guerre au premier, et celui de la marine au second. Il avait déjà proposé M. de Castries pour la marine à M. de Maurepas qui ne l'avait pas repoussé. Retenu à Paris par la goutte, ce ministre n'avait pu, comme de coutume, assister au travail que M. Necker fit seul avec le roi. Il s'empressa de saisir cette occasion favorable pour présenter à Sa Majesté un tableau de ce qu'il appelait les déprédations de la marine, tellement effrayant, il fit si bien sentir la nécessité d'une bonne intelligence entre le ministre de ce département et celui des finances, que le roi lui dit : « Eh bien, qui placer là ? » M. Necker nomma le maréchal de Castries. « En avez-vous parlé à M. de Maurepas? — Oui, Sire; le comte n'y est pas contraire. — Eh bien, je le nomme, dit Louis XVI. » La reine qui protégeait le maréchal, et était informée de toutes ces démarches, arriva au moment même. M. Necker fit part à Sa Majesté de la nomination que venait de faire le roi; elle en parut enchantée, et sur-le-champ elle dépêcha un courrier à M. de Castries pour la lui annoncer. Le roi l'écrivit lui-même sur-le-champ à M. de Maurepas par un billet de sa main. On peut juger de l'extrême surprise de ce ministre; il vit clairement jusqu'où pouvait se porter l'audace du directeur-général pour tromper le roi. « Nous avons un nouveau ministre de » la marine de la façon de M. Necker, me dit M. de Maurepas » qui m'avait fait appeler pour une affaire à laquelle j'étais per-

» sonnellement intéressé ; c'est le maréchal de Castries ; c'est un » bon militaire ; mais je ne le crois pas un bon marin. Le roi a » été entraîné ; c'est chose faite ; on peut en essayer. » C'était sa phrase favorite.

» M. Necker, à son retour de Versailles, se rendit chez M. de Maurepas pour lui rendre compte de ce qui s'était passé au travail ; la réponse fut : « Le roi vient de m'en instruire lui-même; je désire qu'il ait fait un bon choix. » Après un moment de silence, le vieillard ajouta : « Vous êtes sûrement fatigué du travail et de » la route, et moi je le suis de la goutte ; je crois que nous avons » besoin tous deux de repos. » Ce laconisme ne déplut pas au directeur-général fort embarrassé de son rôle. Il se hâta d'aller s'en dédommager dans son intérieur, où il trouva les maréchaux de Castries et de Beauvau. Les épanchemens de la joie commune sur un aussi grand succès, sont faciles à deviner : mais, dès le lendemain, le comte de Maurepas se rendit à Versailles. Il ne dissimula pas au roi qu'il y avait eu trop de précipitation de la part de Sa Majesté dans le travail de la veille, beaucoup trop d'audace et de présomption de la part du directeur-général ; il fit pressentir que M. Necker ne s'arrêterait pas à ce premier succès ; que, successivement et sous les mêmes prétextes, il proposerait d'autres remplacemens ; que déjà il pensait au maréchal de Beauvau pour le ministère de la guerre, et que lui, comte de Maurepas, serait bientôt obligé de se retirer à Pont-Chartrain. Le roi, frappé de ces observations, se mit en colère ; il fallait, disait-il, ne point admettre le maréchal de Castries, et chasser M. Necker qui l'avait trompé en lui disant que la nomination de M. de Castries avait été proposée à lui M. de Maurepas. Content de l'effet qu'il avait produit, le ministre chercha à calmer le roi. M. de Castries, ajouta-t-il, a été nommé par Votre Majesté, et ne mérite pas d'essuyer le désagrément d'être renvoyé avant que son savoir-faire ait été éprouvé. Quant au directeur-général, le moment n'est pas opportun ; on a besoin du crédit qu'il a su faire naître ; il faut s'en servir pour les finances et s'en défier pour tout le reste.

Dès ce moment, le roi conçut pour le directeur-général un éloignement que souvent il ne pouvait dissimuler. M. Necker, averti par la reine de la colère du roi et de son mécontentement, devint plus circonspect en apparence ; il reçut silencieusement les

reproches sur le dernier travail, et, songeant qu'il lui fallait encore louvoyer pour arriver plus sûrement à ses fins, il montra plus d'égards à son bienfaiteur, qui n'en fut pas la dupe. Cependant M. Necker jouissait de la reconnaissance du maréchal de Castries, et de l'opinion générale sur l'augmentation de son crédit; le comte de Maurepas ne changea rien à sa manière d'être et d'agir; il engagea même le roi à montrer moins de froid et d'antipathie au moment du travail, parce qu'il ne fallait pas entraver les opérations qui alimentaient le Trésor royal; mais il prévoyait que l'amour-propre le porterait à des excès qui ouvriraient les yeux du public, et qui décideraient mieux sa chute et sa disgrâce. M. Necker s'aperçut bien qu'il marchait sur un brasier couvert de cendres; mais n'attribuant les dispositions peu favorables du roi à son égard qu'aux insinuations journalières du ministre principal, mécontent de la nomination du maréchal de Castries, faite sans sa participation, il espéra arriver plus sûrement à son but par une autre voie, puisqu'il n'était pas parvenu à l'éloigner par des désagrémens. »

Note (H), *page* 210.

M. Sallier fait en ces termes le récit de cette séance mémorable : « Le parlement fut averti que le marquis d'Agoust, aide-major des gardes-françaises, demandait à entrer de la part du roi; il fut introduit à l'instant. Il s'était proposé d'annoncer sa mission sous des expressions qui eussent effacé ce que sa rigueur pouvait avoir de défavorable pour lui; mais l'aspect d'une assemblée de plus de cent vingt magistrats, au milieu desquels siégeaient des ducs et pairs, des maréchaux de France, des prélats; cette réunion imposante à laquelle on ne pouvait refuser des respects; le calme de la nuit qui semblait ajouter au silence profond qui régnait dans la salle, à peine éclairée par une faible lumière; cette foule d'idées que faisaient naître la majesté du lieu, les souvenirs de l'histoire, la gravité des circonstances, jetèrent le trouble dans l'ame de ce militaire, qui, sans aucun préambule, ne put que lire d'une voix altérée l'ordre du roi dont il était porteur. Cet ordre était conçu en ces termes : « J'ordonne à M. le marquis d'Agoust de se rendre

» sans délai au Palais, à la tête de six compagnies de mes gardes, » de s'emparer de toutes les issues, et d'arrêter dans la grand'- » chambre ou partout ailleurs MM. Duval d'Éprémesnil et Gois- » lard de Montsabert, pour les remettre entre les mains des offi- » ciers de la prévôté de l'hôtel, chargés de mes ordres. Signé » *Louis.* » Le président répondit : *La Cour va en délibérer.* Le marquis d'Agoust, revenu de sa première surprise, reprit la parole, et s'excitant à la fermeté, répliqua avec rudesse : « Vos formes » sont de délibérer; mais je ne connais pas ces formes-là. Je suis » chargé des ordres du roi; ils ne souffrent pas de délai; il faut » que je les exécute. » Et pressant le président de satisfaire à sa réquisition, il le somma de lui livrer les deux magistrats ou de signer un refus. Le président, qui avait repoussé la première proposition par un geste de mépris, répondit à la seconde qu'il n'avait rien refusé; que ne pouvant donner de réponse qu'au nom du parlement, ce n'était que par une délibération qu'il pouvait connaître son vœu; qu'au surplus, l'ordre du roi n'était adressé ni au parlement ni au président, mais à celui qui en était porteur; que c'était à lui en conséquence à l'exécuter comme il le jugerait à propos. « Il faut bien cependant, répliqua le marquis, que vous » me désigniez ces deux messieurs, car je ne les connais pas, et je » ne pourrais exécuter mes ordres. » Alors, d'un des coins de la salle, une voix qui fut répétée de toutes parts s'écria : « Nous sommes » tous MM. d'Éprémesnil et Goislard : puisque vous ne les con- » naissez pas, emmenez-nous tous ou choisissez. » Un silence profond succéda à cette exclamation. Le marquis d'Agoust le rompait de temps à autre par des instances dont l'inutilité lui étant démontrée, il se retira, déclarant qu'il allait rendre compte à son colonel et attendre les ordres du roi. Une heure après, les députés rentrèrent. On se rendit respectivement un compte douloureux; et pour que l'on n'eût plus de prétexte de refuser d'admettre la députation, on arrêta d'envoyer les gens du roi à Versailles; mais ils étaient aussi prisonniers dans leur parquet, et on refusa de les laisser sortir. La nuit se passa ainsi comme au milieu d'une place assiégée. Toute communication au dehors était interdite, on laissait seulement aux magistrats la liberté de sortir de la grand'-chambre pour aller dans l'intérieur du Palais sous l'escorte d'une garde; et s'il arrivait des lettres, le commandant ne les laissait re-

mettre qu'après les avoir ouvertes. Il était onze heures du matin, lorsque le marquis d'Agoust se présenta de nouveau. Il rappela la mission dont il était chargé, et après avoir inutilement sommé d'Éprémesnil de le suivre, il fit entrer un officier de robe courte, à qui il lut un ordre du roi qui lui enjoignait d'indiquer le magistrat qu'il était question d'enlever. Cet officier, nommé Archier, promena ses regards sur l'assemblée, et après cette marque extérieure d'obéissance, il déclara qu'il ne voyait pas d'Éprémesnil. Le marquis d'Agoust lui réitéra par trois fois l'ordre de regarder bien attentivement; mais celui-ci persistant dans sa première réponse, le marquis d'Agoust fut obligé de se retirer encore sans pouvoir exécuter ses ordres.

La générosité produisit alors en un moment ce que le pouvoir tentait vainement depuis vingt-quatre heures. D'Éprémesnil, sensiblement touché du procédé de l'officier de robe courte, et voyant bien que la perte de son état et de sa liberté en serait la suite, voulut lui épargner ces malheurs : il fit appeler le marquis d'Agoust, et se découvrant lui-même : « Je suis, lui dit-il, le » magistrat que vous venez chercher à main armée jusque dans le » sanctuaire de la loi. » L'ayant ensuite interrogé plusieurs fois sur la nature de ses ordres et sur les moyens qu'il devait employer pour les exécuter : « Je veux, continua-t-il, épargner à la Cour » et à moi-même l'horreur du spectacle qui nous est préparé. Je » déclare que je prends votre réponse pour violence en ma per- » sonne, et je vous suis. » Puis s'adressant au parlement : « Je » suis, dit-il, la victime qu'on vient immoler sur l'autel même; » mon crime est d'avoir défendu la liberté publique contre les at- » teintes sans nombre qui lui ont été portées; je souhaite que le » triomphe que remportent aujourd'hui les ennemis des lois ne » soit pas préjudiciable à l'État : je prie la compagnie de ne point » perdre le souvenir de l'attachement que je lui ai voué, et je puis » l'assurer que, quel que soit le sort qui peut m'être réservé, » quelles que soient les propositions qui me seront faites, je serai » toujours digne d'être un de ses membres. » Il descendit ensuite de sa place après avoir embrassé ceux qui l'entouraient, et suivit le marquis d'Agoust. Celui-ci voulut le remettre entre les mains d'un jeune sous-lieutenant, qui se trouva mal en recevant cet ordre. Le marquis d'Agoust se chargea alors lui-

même de conduire d'Éprémesnil. Ce magistrat traversa les salles du Palais, et se rendit à la voiture qui l'attendait, avec une démarche assurée, et portant sur son visage la tranquillité d'une ame qui ne sent aucun reproche. Tel est le témoignage que m'en ont rendu les officiers aux gardes qui le virent sortir de la grand'salle, et tel il avait été constamment depuis le commencement de la séance. Lors des différentes délibérations, il parla avec autant de facilité que dans les temps ordinaires; ses opinions n'avaient pas même cette chaleur qui provient d'une imagination qui s'exalte pour se familiariser avec le danger. Elles étaient fermes, mais réfléchies : et son esprit était tellement libre, que, lors de l'investissement de la grand'chambre, lorsque le marquis d'Agoust demanda à entrer, dans ce premier moment de désordre et d'effroi où personne ne pensait plus aux formes, ce fut lui qui les réclama, qui prescrivit la manière dont ce militaire devait se faire annoncer, et qui, en sa présence même, indiqua la place d'où il devait être entendu. Une heure après cet enlèvement, le marquis d'Agoust rentra et somma Goislard de Montsabert de le suivre. Ce jeune magistrat se leva et obéit, après avoir déclaré qu'il adhérait aux protestations et aux sentimens de d'Éprémesnil, et que, fût-il conduit à l'échafaud, il ne se départirait jamais des sentimens d'honneur et de courage qu'il avait puisés dans le sein du parlement et que ses pères lui avaient transmis. Il fut conduit prisonnier au château de Pierre-Encise, et d'Éprémesnil à l'île d'Hières. Le parlement consterné arrêta des représentations au roi et se retira après trente heures de séance. » (*Annales françaises.*)

Note (I), *page* 261.

« 1°. Qu'est-ce que le Tiers-État? Tout.

» 2°. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien.

» 3°. Que demande-t-il? A y devenir quelque chose. »

Telles sont les principales divisions de l'écrit remarquable dont parle Weber : écrit qui eut un grand succès à l'époque de sa publication, et qui peut-être en obtiendrait encore beaucoup aujourd'hui.

L'auteur, entrant ensuite en matière, développait ainsi qu'il suit les principes qu'il vient de poser.

« Que faut-il pour qu'une nation subsiste et prospère? des travaux *particuliers* et des fonctions *publiques*.

» On peut renfermer dans quatre classes tous les travaux particuliers; 1° la terre et l'eau fournissant la matière première des besoins de l'homme, la première classe, dans l'ordre des idées, sera celle de toutes les familles attachées aux travaux de la campagne. 2° Depuis la première vente des matières jusqu'à leur consommation ou leur usage, une nouvelle main d'œuvre plus ou moins multipliée, ajoute à ces matières une valeur seconde plus ou moins composée. L'industrie humaine parvient ainsi à perfectionner les bienfaits de la nature, et le produit brut à doubler, décupler, centupler de valeur. Tels sont les travaux de la seconde classe. 3° Entre la production et la consommation, comme aussi entre les différens degrés de production, il s'établit une foule d'agens intermédiaires, utiles tant aux producteurs qu'aux consommateurs; ce sont les marchands et les négocians: les négocians qui, comparant sans cesse les besoins des lieux et des temps, spéculent sur le profit de la garde et du transport, les marchands qui se chargent en dernière analyse du débit, soit en gros, soit en détail. Ce genre d'utilité désigne la troisième classe. 4° Outre ces trois classes de citoyens laborieux et utiles qui s'occupent de l'objet propre à la consommation et à l'usage, il faut encore dans une société une multitude de travaux particuliers et de soins directement utiles ou agréables à la personne. Cette quatrième classe embrasse depuis les professions scientifiques et libérales les plus distinguées, jusqu'aux services domestiques les moins estimés.

» Tels sont les travaux qui soutiennent la société. Qui les supporte? Le tiers-état.

» Les fonctions publiques peuvent également, dans l'état actuel, se ranger toutes sous quatre dénominations connues, l'épée, la robe, l'Église et l'administration. Il serait superflu de les parcourir en détail pour faire voir que le tiers-état y forme partout les dix-neuf vingtièmes, avec cette différence, qu'il est chargé de tout ce qu'il y a de vraiment pénible, de tous les soins que l'ordre privilégié refuse d'y remplir. Les places lucratives et honorifiques seules y sont occupées par des membres de l'ordre privilé-

gié. Lui en ferons-nous un mérite? Il faudrait pour cela, ou que le tiers refusât de remplir ces places, ou qu'il fût moins en état d'en exercer les fonctions. On sait ce qui en est; cependant on a osé frapper l'ordre du tiers d'interdiction. On lui a dit : « Quels » que soient tes services, quels que soient tes talens, tu iras jus- » que-là; tu ne passeras pas outre. Il n'est pas bon que tu sois » honoré. » Quelques rares exceptions, senties comme elles doivent l'être, ne sont qu'une dérision, et les discours qu'on se permet dans ces occasions rares, une insulte de plus.

» Si cette exclusion est un crime social envers le tiers-état, pourrait-on dire au moins qu'elle est utile à la chose publique? Eh! ne connaît-on pas les effets du monopole? S'il décourage ceux qu'il écarte, ne sait-on pas qu'il rend inhabiles ceux qu'il favorise? ne sait-on pas que tout ouvrage dont on éloigne la libre concurrence, sera fait plus chèrement et plus mal?

» En dévouant une fonction quelconque à servir d'apanage à un ordre distinct parmi les citoyens, a-t-on fait attention que ce n'est plus alors seulement l'homme qui travaille qu'il faut salarier, mais aussi tous ceux de la même caste qui ne sont pas employés, mais aussi les familles entières de ceux qui sont employés et de ceux qui ne le sont pas? a-t-on fait attention que cet ordre de choses, bassement respecté parmi nous, nous paraît méprisable et honteux dans l'histoire de l'ancienne Égypte, et dans les relations de voyages aux Grandes-Indes?... Mais laissons des considérations qui en agrandissant la question, en l'éclairant peut-être, ralentiraient pourtant notre marche.

» Il suffit ici d'avoir fait sentir que la prétendue utilité d'un ordre privilégié pour le service public, n'est qu'une chimère; que, sans lui, tout ce qu'il y a de pénible dans ce service est acquitté par le tiers; que, sans lui, les places supérieures seraient infiniment mieux remplies; qu'elles devraient être naturellement le lot et la récompense des talens et des services reconnus; et que si les privilégiés sont parvenus à usurper tous les postes lucratifs et honorifiques, c'est en même temps une iniquité odieuse pour la généralité des citoyens, et une trahison pour la chose publique.

» Qui donc oserait dire que le tiers-état n'a pas en lui tout ce qu'il faut pour former une nation complète? Il est l'homme fort

et robuste dont un bras est encore enchaîné. Si l'on ôtait l'ordre privilégié, la nation ne serait pas quelque chose de moins, mais quelque chose de plus. Ainsi, qu'est-ce que le tiers? tout, mais un tout entravé et opprimé. Que serait-il sans l'ordre privilégié? tout, mais un tout libre et florissant. Rien ne peut aller sans lui, tout irait infiniment mieux sans les autres. »...

L'auteur jette ensuite un coup-d'œil sur les droits et la situation politique et civile du tiers-état avant 1789.

« Nous n'examinerons point, dit-il, l'état de servitude où le peuple a gémi si long-temps, non plus que celui de contrainte et d'humiliation où il est encore retenu. Sa condition civile a changé; elle doit changer encore : il est bien impossible que la nation en corps, ou même qu'aucun ordre en particulier devienne libre, si le tiers-état ne l'est pas. On n'est pas libre par des priviléges, mais par les droits de citoyen, droits qui appartiennent à tous.

» Que si les aristocrates entreprennent, au prix même de cette liberté, dont ils se montreraient indignes, de retenir le peuple dans l'oppression, il osera demander à quel titre. Si l'on répond à titre de conquête, il faut en convenir, ce sera vouloir remonter un peu haut. Mais le tiers ne doit pas craindre de remonter dans les temps passés. Il se reportera à l'année qui a précédé la conquête; et puisqu'il est aujourd'hui assez fort pour ne pas se laisser conquérir, sa résistance sans doute sera plus efficace. Pourquoi ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérans, et d'avoir succédé à leurs droits?

» La nation, alors épurée, pourra se consoler, je pense, d'être réduite à ne se plus croire composée que des descendans des Gaulois et des Romains. En vérité, si l'on tient à vouloir distinguer naissance et naissance, ne pourrait-on pas révéler à nos pauvres concitoyens que celle qu'on tire des Gaulois et des Romains, vaut au moins autant que celle qui viendrait des Sicambres, des Welches et autres sauvages sortis des bois et des étangs de l'ancienne Germanie? Oui, dira-t-on; mais la conquête a dérangé tous les rapports, et la noblesse de naissance a passé du côté des conquérans. Eh bien! il faut la faire repasser de l'autre côté; le tiers redeviendra noble en devenant conquérant à son tour.

» Que si dans l'ordre privilégié, toujours ennemi du tiers, on

ne voit que ce qu'on peut y voir, les enfans de ce même tiers-état, que dire de la parricide audace avec laquelle ils haïssent, ils méprisent et ils oppriment leurs frères?

» Suivons notre objet. Il faut entendre par le tiers-état, l'ensemble des citoyens qui appartiennent à l'ordre commun. Tout ce qui est privilégié par la loi, de quelque manière qu'il le soit, sort de l'ordre commun, fait exception à la loi commune, et par conséquent n'appartient point au tiers-état. Nous l'avons dit, une loi commune et une représentation commune, voilà ce qui fait *une* nation. Il n'est que trop vrai que l'on n'est *rien* en France quand on n'a pour soi que la protection de la loi commune; si l'on ne tient pas à quelque privilége, il faut se résoudre à endurer le mépris, l'injure et les vexations de toute espèce. Pour s'empêcher d'être tout-à-fait écrasé, il ne reste au malheureux non privilégié que la ressource de s'attacher par toutes sortes de bassesses à un grand; il achète à ce seul prix la faculté de pouvoir, dans les occasions, se réclamer de *quelqu'un*....

» On paraît quelquefois étonné d'entendre se plaindre d'une triple aristocratie d'Église, d'épée et de robe. On veut que ce ne soit là qu'une manière de parler; mais cette expression doit être prise à la rigueur. Si les états-généraux sont l'interprète de la volonté générale, et ont, à ce titre, le pouvoir législatif, n'est-il pas certain que là est une véritable aristocratie, où les états-généraux ne sont qu'une assemblée *clérico-nobili-judicielle?*

» Ajoutez à cette effrayante vérité, que, d'une manière ou d'autre, toutes les branches du pouvoir exécutif sont tombées aussi dans la caste qui fournit l'Église, la robe et l'épée. Une sorte d'esprit de confraternité fait que les nobles se préfèrent entre eux, et pour tout, au reste de la nation. L'usurpation est complète; ils règnent véritablement.

» Qu'on lise l'histoire avec l'intention d'examiner si les faits sont conformes ou contraires à cette assertion, et l'on s'assurera, j'en ai fait l'expérience, que c'est une grande erreur de croire que la France soit soumise à un régime monarchique. Otez de nos annales quelques années de Louis XI, de Richelieu, et quelques momens de Louis XIV, où l'on ne voit que despotisme tout pur, vous croirez lire l'histoire d'une aristocratie *aulique*. C'est la cour qui a régné et non le monarque. C'est la cour qui fait et défait, qui

appelle et renvoie les ministres, qui crée et distribue les places, etc. Et qu'est-ce que la cour, sinon la tête de cette immense aristocratie qui couvre toutes les parties de la France, qui par ses membres atteint à tout, et exerce partout ce qu'il y a d'essentiel dans toutes les parties de la chose publique? Aussi le peuple s'est-il accoutumé à séparer dans ses murmures le monarque des moteurs du pouvoir. Il a toujours regardé le roi comme un homme si sûrement trompé, et tellement sans défense au milieu d'une cour active et toute puissante, qu'il n'a jamais pensé à s'en prendre à lui de tout le mal qui s'est fait sous son nom.

» Résumons : le tiers-état n'a pas eu jusqu'à présent de vrais représentans aux états-généraux. Ainsi ses droits politiques sont nuls. »

L'auteur examine en ces mots ceux qu'il doit obtenir; c'est l'objet du chapitre 3 de sa brochure.

« Il ne faut point juger de ses demandes par les observations isolées de quelques auteurs plus ou moins instruits des droits de l'homme. L'ordre du tiers-état est encore fort reculé à cet égard, je ne dis pas seulement sur les lumières de ceux qui ont étudié l'ordre social, mais encore sur cette masse d'idées communes qui forment l'opinion publique. On ne peut apprécier les véritables pétitions de cet ordre que par les réclamations authentiques que les grandes municipalités du royaume ont adressées au gouvernement. Qu'y voit-on? que le peuple veut être quelque chose, et en vérité le moins qu'il est possible. Il veut avoir de vrais représentans aux états-généraux, c'est-à-dire, des députés tirés de son ordre, qui soient habiles à être les interprètes de son vœu et les défenseurs de ses intérêts...

» La véritable intention du tiers-état est d'avoir aux états-généraux une influence égale à celle des privilégiés. Je le répète, peut-il demander moins? et n'est-il pas clair que si son influence y est au-dessous de l'égalité, on ne peut pas espérer qu'il sorte de sa nullité politique et qu'il devienne quelque chose ?...

... On sait combien les hommes en général sont faciles à se plier à toutes les habitudes qui peuvent leur devenir utiles. Ils pensent constamment à améliorer leur sort ; et lorsque l'industrie personnelle ne peut avancer par les voies honnêtes, elle se jette dans de fausses routes. Je ne sais quel peuple de l'antiquité, pour

accoutumer ses enfans aux exercices violens ou adroits, n'accordait des alimens qu'après leurs succès ou leurs efforts en ce genre. De même parmi nous la classe la plus habile du tiers-état a été forcée, pour obtenir son nécessaire, de se dévouer à la volonté des hommes puissans. Cette partie de la nation en est venue à former comme une grande antichambre où, sans cesse occupée de ce que disent ou font ses maîtres, elle est toujours prête à tout sacrifier aux fruits qu'elle se promet du bonheur de plaire. A voir de pareilles mœurs, comment ne pas craindre que les qualités les plus propres à la défense de l'intérêt national, ne soient prostituées à celle des préjugés? Les défenseurs les plus hardis de l'aristocratie seront dans l'ordre du tiers-état, et parmi les hommes qui, nés avec beaucoup d'esprit et peu d'ame, sont aussi avides du pouvoir et des caresses des grands, qu'incapables de sentir le prix de la liberté.

» Outre l'empire de l'aristocratie, qui en France dispose de tout, et de cette superstition féodale qui avilit encore la plupart des esprits, il y a l'influence de la propriété : celle-ci est naturelle, je ne la proscris point; mais on conviendra qu'elle est encore toute à l'avantage des privilégiés, et qu'on peut redouter avec raison qu'elle ne leur prête son puissant appui contre le tiers-état. Les municipalités ont cru trop facilement qu'il suffisait d'écarter la personne des privilégiés de la représentation du peuple, pour être à l'abri de l'influence des priviléges. Dans les campagnes et partout, quel est le seigneur un peu populaire qui n'ait à ses ordres, s'il le veut bien, une foule indéfinie d'hommes du peuple? Calculez les suites et les contre-coups de cette première influence, et rassurez-vous, si vous le pouvez, sur les résultats d'une assemblée que vous voyez fort loin des premiers comices, mais qui n'en est pas moins une combinaison de ces premiers élémens...

» Les gens de robe, parvenus à la noblesse par une porte qu'ils ont arrêté, on ne sait pas pourquoi, de refermer après eux, veulent à toute force être des états-généraux. Ils se sont dit : La noblesse ne veut pas de nous; nous ne voulons pas du tiers : s'il était possible que nous formassions un ordre particulier, cela serait admirable; mais nous ne le pouvons pas. Comment faire? il ne nous reste qu'à maintenir l'ancien abus, par lequel le tiers députait des nobles; et par-là nous satisferons nos désirs, sans mau-

quer à nos prétentions. Tous les nouveaux nobles, quelle que soit leur origine, se sont hâtés de répéter dans le même esprit : Il faut que le tiers puisse députer des gentilshommes. La vieille noblesse, qui se dit la bonne, n'a pas le même intérêt à conserver cet abus; mais elle sait calculer. Elle a dit : Nous mettrons nos enfans dans la Chambre des communes, et en tout, c'est une excellente idée que de nous charger de représenter le tiers.

» Une fois la volonté bien décidée, les raisons, comme l'on sait, ne manquent jamais. Il faut, a-t-on dit, conserver l'ancien usage... excellent usage, qui, pour représenter le tiers, l'a positivement exclu, jusqu'à ce moment, de la représentation! L'ordre du tiers a ses droits politiques, comme ses droits civils; il doit exercer par lui-même les uns comme les autres. Quelle idée que celle de distinguer les ordres pour l'utilité des deux premiers et le malheur du troisième; et de les confondre dès que cela est encore utile aux deux premiers, et nuisible à la nation! Quel usage à maintenir, que celui en vertu duquel les ecclésiastiques et les nobles pourraient s'emparer de la chambre du tiers? De bonne foi, se croiraient-ils représentés si le tiers pouvait envahir la députation de leurs ordres?...

» On prétend que c'est nuire à la liberté des commettans, que de les borner dans leur choix. J'ai deux réponses à faire à cette prétendue difficulté. La première : qu'elle est de mauvaise foi, et je le prouve. On connaît la domination des seigneurs sur les paysans et autres habitans des campagnes; on connaît les manœuvres accoutumées ou possibles de leurs nombreux agens, y compris les officiers de leurs justices. Donc, tout seigneur qui voudra influencer la première élection, est, en général, assuré de se faire député au bailliage où il ne s'agira plus que de choisir parmi les seigneurs eux-mêmes ou parmi ceux qui ont mérité leur plus intime confiance. Est-ce pour la liberté du peuple que vous vous ménagez le pouvoir de lui ravir sa confiance? Il est affreux d'entendre profaner le nom sacré de la liberté pour cacher les desseins qui y sont les plus contraires. Sans doute, il faut laisser aux commettans toute leur liberté, et c'est pour cela même qu'il est nécessaire d'exclure de leur députation tous les privilégiés trop accoutumés à dominer impérieusement le peuple...

» Par une suite de ces principes, on ne doit point souffrir que

ceux du tiers qui appartiennent trop exclusivement aux membres des deux premiers ordres, puissent être chargés de la confiance des communes. On sent qu'ils en sont incapables par leur opposition ; et cependant, si l'exclusion n'était pas formelle, l'influence des seigneurs, devenue inutile pour eux-mêmes, ne manquerait pas de s'exercer en faveur des gens dont ils disposent...

» Le Dauphiné a donné sur cela un grand exemple. Il est nécessaire d'écarter, comme lui, de l'éligibilité du tiers les gens du fisc et leurs cautions, ceux de l'administration, etc. Quant aux fermiers des biens appartenans aux deux premiers ordres, je pense bien aussi que dans leur condition actuelle ils sont trop dépendans pour voter librement en faveur de leur ordre. Mais ne puis-je espérer que le législateur consentira un jour à s'éclairer sur les intérêts de l'agriculture, sur ceux du civisme, et de la prospérité publique; qu'il cessera enfin de confondre l'âpreté fiscale avec l'œuvre du gouvernement? Alors on permettra, on favorisera même les baux à vie sur la tête du fermier, et nous ne les regarderons plus, ces fermiers si précieux, que comme des tenanciers libres, très-propres assurément à soutenir les intérêts de la nation.

» On a cru renforcer la difficulté que nous venons de détruire, en avançant que le tiers-état n'avait pas des membres assez éclairés, assez courageux, etc., pour le représenter, et qu'il fallait recourir aux lumières de la noblesse... Cette étrange assertion ne mérite pas de réponse. Considérez les classes disponibles du tiers-état, et j'appelle, avec tout le monde, classes disponibles, celles où une sorte d'aisance permet aux hommes de recevoir une éducation libérale, de cultiver leur raison, enfin de s'intéresser aux affaires publiques. Ces classes-là n'ont pas d'autre intérêt que celui du reste du peuple. Voyez si elles ne contiennent pas assez de citoyens instruits, honnêtes, dignes, à tous égards, d'être de bons représentans de la nation.

» Que demande le tiers? continue l'auteur. Que ses députés soient en nombre égal à ceux des deux ordres privilégiés...

» Voulez-vous que la contribution en décide? Mais, quoique nous n'ayons pas une connaissance certaine de l'imposition respective des ordres, il saute aux yeux que le tiers en supporte plus de la moitié.

» A l'égard de la population, on sait quelle immense supériorité

le troisième ordre a sur les deux premiers. J'ignore comme tout le monde quel en est le véritable rapport, mais comme tout le monde je me permettrai de faire mon calcul.

» D'abord pour le clergé. Nous compterons quarante mille paroisses, en y comprenant les annexes: ce qui donne tout d'un coup le nombre de curés, y compris les desservans des annexes, ci. 40,000

» On peut bien compter un vicaire par quatre paroisses, l'une dans l'autre, ci. 10,000

» Le nombre des cathédrales est comme celui des diocèses; à vingt chanoines l'une dans l'autre, y compris les cent quarante évêques ou archevêques, ci. 2,800

» On peut supposer, à vue de pays, que les chanoines de collégiales montent au double, ci. 5,600

» Après cela, il ne faut pas croire qu'il reste autant de têtes ecclésiastiques qu'il y a de bénéfices simples, abbayes, prieurés et chapelles. On sait, de reste, que la pluralité des bénéfices n'est pas inconnue en France. Les évêques et les chanoines sont en même temps abbés, prieurs et chapelains. Pour ne pas faire un double emploi, j'estime à trois mille bénéficiers ceux qui ne sont pas déjà compris dans les nombres ci-dessus, ci. 3,000

» Enfin je suppose environ deux mille ecclésiastiques, bien entendu dans les ordres sacrés, n'ayant aucune espèce de bénéfices, ci 2,000

» Il reste les moines et les religieuses qui sont diminués, depuis trente ans, dans une progression accélérée. Je ne crois pas qu'il y en ait aujourd'hui plus de dix-sept mille, ci. 17,000

» Nombre total des têtes ecclésiastiques 80,400

Noblesse. Je ne connais qu'un moyen d'approcher du nombre des individus de cet ordre. C'est de prendre la province où ce nombre est le mieux connu, et de la comparer au reste de la France. La Bretagne est cette province; et je remarque d'avance qu'elle est plus féconde en noblesse que les autres, soit parce qu'on n'y déroge point, soit à cause des priviléges qui y retiennent les familles, etc. On compte en Bretagne dix-huit cents familles nobles. J'en suppose deux mille, parce qu'il en est qui n'entrent pas

encore aux États. En estimant chaque famille à cinq personnes, il y a en Bretagne dix mille nobles de tout âge et de tout sexe. Sa population totale est de deux millions trois cent mille individus. Cette somme est, à la population de la France entière, comme 1 à 11. Il s'agit donc de multiplier dix mille par onze, et l'on aura cent dix mille têtes nobles au plus pour la totalité du royaume, ci. 110,000

» Donc, en tout, il n'y a pas deux cent mille privilégiés des deux premiers ordres. Comparez ce nombre à celui de vingt-cinq à vingt-six millions d'ames, et jugez la question...

» C'est une chose remarquable, continue M. Sieyes, que la cause du tiers ait été défendue avec plus d'empressement et de force par des écrivains ecclésiastiques et nobles, que par les non-privilégiés eux-mêmes.

» Je n'ai vu dans les lenteurs du tiers-état que l'habitude du silence et de la crainte dans l'opprimé, ce qui présente une preuve de plus de la réalité de l'oppression. Est-il possible de réfléchir sérieusement sur les principes et la fin de l'état de société, sans être révolté jusqu'au fond de l'ame de la monstrueuse partialité des institutions humaines? Je ne suis point étonné que les deux premiers ordres aient fourni les premiers défenseurs de la justice et de l'humanité. Les talens tiennent à l'emploi exclusif de l'intelligence, et aux longues habitudes : les membres de l'ordre du tiers doivent par mille raisons y exceller; mais les lumières de la morale publique doivent paraître d'abord chez des hommes bien mieux placés pour saisir les grands rapports sociaux, et chez qui le ressort originel est moins communément brisé; car il est des sciences qui tiennent autant à l'ame qu'à l'esprit. Si la nation parvient à la liberté, elle se tournera, je n'en doute point, avec reconnaissance vers ces auteurs patriotes des deux premiers ordres, qui, les premiers abjurant de vieilles erreurs, ont préféré les principes de la justice universelle aux combinaisons meurtrières de l'intérêt de corps contre l'intérêt national. En attendant les honneurs publics que la nation leur décernera, puissent-ils ne pas dédaigner l'hommage d'un citoyen dont l'ame brûle pour une patrie libre, et adore tous les efforts qui tendent à la faire sortir des décombres de la féodalité! »

Note (J), *page* 292.

« Il y a environ trois mois, dit Grimm dans sa Correspondance, que les comédiens français reçurent l'ordre d'apprendre, pour le service de Versailles, le *Mariage de Figaro* ou la suite du *Barbier de Séville*. Comme on avait ouï dire ci-devant qu'après avoir lu la pièce, le roi avait déclaré lui-même qu'elle était injouable, on ne fut pas peu surpris qu'un ouvrage, qui n'avait pas paru assez décent pour le théâtre de la ville, fût demandé pour celui de la cour; on supposa que l'auteur y avait fait des changemens considérables, et l'on se flattait bien que, justifiée par le succès qu'elle obtiendrait à Versailles, la pièce ne tarderait pas à être donnée à Paris; grand mystère cependant et sur le temps et même sur le lieu où cette comédie devait être représentée pour la première fois. Le bruit se répandit d'abord que ce serait dans les petits appartemens, ensuite à Trianon, à Choisy, à Bagatelle, à Brunoy. Les premières répétitions se firent fort secrètement à Paris, sur le théâtre des Menus; il fut décidé enfin que ce serait sur ce même théâtre des Menus qu'on jouerait la pièce; mais pour quels spectateurs, par l'ordre, aux frais de qui? Au lieu de s'éclaircir, ce secret parut s'envelopper de jour en jour de nouveaux nuages; on avait admis néanmoins assez de monde aux dernières représentations. La veille du jour fixé pour la première représentation, toute la cour en parlait ouvertement: il en fut même question dans les carrosses du roi; les billets étaient distribués, et ces billets étaient les plus jolis du monde; car c'étaient des billets rayés à la Marlborough. Il n'y avait que M. Lenoir, lieutenant de police, et M. le maréchal de Duras, premier gentilhomme de la chambre, qui n'avaient pas l'air d'être dans le secret de la fête. « J'ignore, disait le matin même M. Lenoir, par quelle permission l'on donne ce soir la pièce de M. de Beaumarchais aux Menus; ce que je crois bien savoir, c'est que le roi ne veut pas qu'on la joue.... » Ce ne fut qu'entre midi et une heure qu'on reçut, et aux Menus et à la police, un ordre exprès du roi d'arrêter la représentation. Le lendemain, les acteurs de la comédie française et de la comédie italienne furent mandés par M. le lieutenant de police, et il leur fut

expressément défendu, de la part de Sa Majesté, de représenter la pièce en question sur quelque théâtre et quelque part que ce puisse être. Nous ne sommes pas assez initiés dans les secrets de M. Caron de Beaumarchais pour révéler les ressorts cachés de cette singulière aventure; mais ce qui nous a été assuré positivement, c'est que le poëte négociant et négociateur a payé seul tous les frais qu'ont exigés les répétitions de son ouvrage, frais qui se montent à dix ou douze mille livres. C'est donc sur un théâtre appartenant à Sa Majesté que le sieur Caron a tenté de faire représenter une pièce que Sa Majesté avait défendue, et l'a tenté sans autre garant de cette hardiesse qu'une espérance donnée, dit-on, assez vaguement par Monsieur ou par M. le comte d'Artois, qu'il n'y aurait point de contre-ordre. »

« On ne devait pas s'attendre, ajoute Grimm dans un autre endroit, après les ordres qui avaient arrêté et défendu si sévèrement la représentation du Mariage de Figaro, qu'il fût possible de voir un jour cet ouvrage sur le théâtre français; l'auteur seul n'en a pas désespéré, et il y a lieu de penser aujourd'hui qu'il a eu raison. On a fait naître à M. le comte de Vaudreuil le désir de voir jouer, à sa campagne de Genevilliers, les fameuses *Noces;* il l'a proposé à l'auteur, qui lui a représenté que les défenses de laisser jouer un ouvrage si innocent avaient élevé contre sa comédie un soupçon d'immoralité qui ne lui permettait d'en souffrir la représentation, quelque part que ce pût être, que lorsque l'approbation d'un censeur l'aurait lavée de cette tache. On a choisi pour censeur M. Gaillard de l'Académie française; la pièce approuvée, grâce à quelques changemens, a été jouée chez M. de Vaudreuil. Outre les corrections et les adoucissemens exigés par M. Gaillard, on en a proposé de plus considérables encore, à la faveur desquels on assure que le public jouira bientôt de cette comédie; mais ce qui en avait fait arrêter la représentation n'était pas malheureusement la partie la moins piquante de l'ouvrage. »

Enfin la représentation eut lieu, et voici de quelle manière Grimm en fait le récit.

« C'est le mardi 27 qu'on a vu paraître enfin, sur le théâtre français, la *Folle Journée* ou le *Mariage de Figaro*, cette célèbre comédie de l'illustre Beaumarchais, ballottée depuis deux ans par la censure, arrêtée au moment où les comédiens se préparaient

à en distribuer les rôles, répétée ensuite pour être jouée seulement sur le théâtre des Menus; défendue, à l'instant même de la représentation, de la manière la plus éclatante, et avec ces formes que le pouvoir du trône n'emploie ordinairement que dans les affaires dont l'importance semble mériter de faire intervenir des ordres particuliers revêtus du nom et de la toute-puissance de la majesté royale.

» Lorsque nous eûmes l'honneur de vous rendre compte de la représentation que M. de Vaudreuil avait fait donner de cette comédie à Genevilliers, nous eûmes celui de vous annoncer en même temps que le succès de cette représentation ne serait pas toujours perdu pour cette capitale. Nous étions bien instruits cependant que la plupart des spectateurs de Genevilliers avaient déclaré la pièce très-immorale et absolument inadmissible sur un théâtre public; mais nous avions calculé la puissance et les ressources du génie de M. Caron de Beaumarchais. Nous savions qu'il redoutait bien moins tout le mal que l'on pouvait dire de son ouvrage, que l'entier oubli auquel les derniers ordres du roi semblaient le condamner. La représentation de Genevilliers l'avait tiré de cet oubli, et c'était là tout ce que désirait l'auteur du *Mariage de Figaro*. Son adresse, une fécondité de moyens tout prêts à se plier au temps, au caractère des personnes et des circonstances, une ténacité dont l'audace n'a point d'exemple, tout nous garantissait que ses ressources et son imperturbable opiniâtreté seraient plus qu'en raison des obstacles et des difficultés que lui opposerait le gouvernement; que tant d'obstacles et de difficultés ne serviraient même qu'à aiguillonner son amour-propre; car M. de Beaumarchais, avec bien plus de raison que tant d'autres auteurs dramatiques, s'était dit depuis long-temps : L'Europe entière a les yeux ouverts sur mes *Noces* et sur moi; l'honneur de mon crédit tient à ce qu'elles soient jouées, elles le seront; et l'événement vient de justifier l'opinion qu'il avait de ses forces, opinion que nous n'avons jamais cessé de partager avec tout le respect que peuvent inspirer la profondeur et la sublimité de ses ressources.

» Le détail historique de toutes les intrigues auxquelles il doit avoir eu recours pour faire jouer sa pièce, le choix et la diversité des ressorts qu'il a fait mouvoir pour l'emporter en quelque manière et sur l'autorité du gouvernement et sur celle de l'opinion

publique, seraient sans doute un cours de négociations assez piquant, assez curieux; mais lui seul sait tout ce qu'il a eu à faire et tout ce qu'il a fait pour réussir dans une si haute entreprise. Nous savons seulement que M. le garde-des-sceaux et M. le lieutenant général de police se sont constamment opposés à la représentation du *Mariage de Figaro*; que c'est M. le baron de Breteuil, dans l'origine assez prévenu lui-même contre l'ouvrage, qui a fait retirer les ordres du roi, qui l'avait si solennellement proscrit; qu'avant de s'y intéresser, ce ministre a voulu en entendre une lecture à laquelle ont assisté quatre ou cinq hommes de lettres, tels que MM. Gaillard, Chamfort, Rulhière, etc.; que le sieur de Beaumarchais, qui, dans cette séance, avait débuté par annoncer qu'il se soumettait sans réserve à tous les retranchemens, à toutes les corrections dont ces messieurs trouveraient son ouvrage susceptible, a fini par en défendre les moindres détails avec une adresse, une force de logique, une séduction de plaisanterie et de raisonnement, qui ont fermé la bouche à ses censeurs et conservé les *Noces de Figaro*, à quelques mots près, telles qu'on les avait répétées aux Menus. On prétend que, dans cette séance, tout ce qu'a dit M. de Beaumarchais pour l'apologie de son ouvrage l'emportait infiniment, par l'esprit, par l'originalité, par le comique même, sur tout ce que la nouvelle comédie offre de plus ingénieux et de plus gai. Au reste, jamais pièce n'a attiré une affluence pareille au théâtre français; tout Paris voulait voir ces fameuses *Noces*, et la salle s'est trouvée remplie presqu'au moment où les portes ont été ouvertes au public; à peine la moitié de ceux qui les assiégeaient depuis huit heures du matin a-t-elle pu parvenir à se placer. La plupart entraient par force en jetant leur argent aux portiers. On n'est pas tour à tour plus humble, plus hardi, plus empressé pour obtenir une grâce de la cour, que ne l'étaient tous nos jeunes seigneurs pour s'assurer d'une place à la première représentation de Figaro; plus d'une duchesse s'est estimée, ce jour-là, trop heureuse de trouver dans les balcons, où les femmes comme il faut ne se placent guère, un méchant petit tabouret à côté de mesdames Duthé, Carline et compagnie. »

Note (K), *page* 416.

M. Necker a compté d'ardens ennemis, a trouvé des partisans enthousiastes, a rencontré des juges froids et sévères. Nous essaierons, dans la notice qui précédera ses Mémoires, d'éviter également l'excès de la louange et du blâme. Mais, avant de soumettre au lecteur notre opinion personnelle sur cet homme célèbre, nous rapporterons ici plusieurs des jugemens opposés dont son caractère, ses principes et sa conduite ont été l'objet. Nous commencerons par citer un écrivain qui fut toute sa vie l'ennemi déclaré de M. Necker; qui, après avoir aspiré au ministère, ne lui pardonna pas de s'y être élevé trois fois, et qui ne paraissant écrire que pour consoler son amour-propre, ou satisfaire sa haine, ôte même à ce qu'il peut dire de vrai, l'apparence de la vérité.

« Necker, dit cet écrivain (1), vint à Paris pour y faire fortune. Il entra chez un banquier, et, de commis de ses bureaux, il devint son associé. Sa fortune, dans l'espace de douze ou quinze ans, surpassa celle des plus fortes maisons de banque; et son incroyable rapidité suffirait seule pour en rendre la source suspecte. — Les faits, ajoute l'auteur, viennent à l'appui des soupçons légitimes que fait naître la fortune de M. Necker, évaluée à six millions par les calculs les plus modérés, et fondée sur des traités frauduleux avec la compagnie des Indes, et des spéculations sur des fonds anglais au moment de la paix de 1763. Sa conduite avec la compagnie des Indes est trop connue, pour en retracer ici le tableau; mais une circonstance, relative à l'affaire des spéculations en Angleterre, mérite d'être rapportée : Un premier commis des affaires étrangères, favori de M. le duc de Praslin, avait connaissance du prochain succès des négociations pour la paix; instruit avec certitude du moment où les préliminaires allaient être signés, il voulut mettre à profit cette connaissance, et concerta son projet avec

(1) Senac de Meilhan, dans l'ouvrage intitulé: *Du Gouvernement, des mœurs, et des conditions en France, avant la révolution, avec le caractère des principaux personnages du règne de Louis XVI*; in-8°, 1785, Hambourg.

Favier, homme très-versé dans les affaires de l'Europe. Il s'agissait d'acheter promptement des effets en Angleterre, parce qu'ils perdaient considérablement, et qu'ils reprendraient leur valeur à la paix. Il fallait un capitaliste ; on s'adressa à M. Necker qui sentit tout l'avantage du projet, et se chargea des achats. Il devait partager les bénéfices avec ses associés. Dès le lendemain de leur entrevue, il avait expédié pour Londres un courrier, chargé d'instructions pour ses correspondans, auxquels il marquait de ne pas perdre un moment pour acheter une grande quantité d'effets anglais. Favier et le premier commis différèrent de mettre leurs conventions par écrit, et Necker, ayant le temps de faire ses réflexions, forma le projet de s'approprier en entier les bénéfices de la spéculation, et bientôt annonça à ses associés qu'il avait changé d'avis ; que la paix pouvait être retardée ; que le moindre délai l'exposait aux plus grands risques ; en conséquence, qu'il avait fait partir un second courrier pour révoquer les ordres qu'il avait donnés, et faire revendre à tout prix les effets achetés. Enfin il fit valoir à ses associés, qu'il trompait, la bonté qu'il avait de ne point leur faire partager la perte. Indignés de cette conduite, mais forcés au secret, ils n'osèrent éclater, et se contentèrent de faire secrètement des perquisitions à Londres. Le résultat fut que les effets n'avaient été revendus qu'après la nouvelle certaine et publique de la paix, et que sa vente avait produit *quarante pour cent* de bénéfice.

» Ses liaisons avec un intrigant qui avait su se procurer une correspondance directe avec le roi, le mirent à portée d'attirer sur lui l'attention du roi et du premier ministre. Il remit au comte de Maurepas des Mémoires sur les affaires de finances, dans lesquels il exagérait les ressources. Le premier ministre, amateur de nouveautés, goûta ces moyens sans les approfondir, et proposa en conséquence de confier à Necker la direction du trésor royal, ainsi que les détails relatifs au crédit public et aux emprunts. La fortune rapide de Necker, sa capacité présumée, d'après ses succès personnels dans la banque, firent croire au comte de Maurepas qu'il saurait attirer au trésor royal l'argent des capitalistes français et étrangers. L'inapplication de Clugny aux affaires était encore un motif déterminant pour lui associer un homme qui eût de l'expérience dans la partie des finances, la plus intéressante pour un gouvernement qui, n'osant sonder la profondeur du mal, n'a-

vait recours qu'à des palliatifs. Clugny vint à mourir dans ces circonstances, et Necker fut adjoint à son successeur qui ne tarda pas d'être la victime de son impatiente ambition. Parvenu au ministère, Necker ne s'occupa que des moyens d'éblouir le public, et d'exciter l'enthousiasme. Sans but, sans doctrine ni système, il ne songea qu'à faire des opérations qui eussent de l'éclat. Dévoré d'une soif inextinguible d'applaudissemens, les moyens de sévérité ne lui coûtaient rien.

» Pressé par cet unique et impérieux besoin de succès et de louanges, il publia son *Compte rendu;* et cet acte de sa vanité ambitieuse, auquel le premier ministre n'eut pas la force de s'opposer, sera remarquable dans l'histoire. Ministre du roi, il ne devait compte qu'à ce prince de l'état des finances et de ses opérations ; mais le monarque n'était pas suffisant pour lui. Il voulut présenter au public un tableau fait avec art aux dépens de la vérité, bien assuré qu'en se soumettant à ce tribunal il recueillerait une ample moisson d'applaudissemens. Bientôt après il tenta, dans l'ivresse du succès, de se prévaloir du suffrage public, et aspira à entrer au Conseil. Le premier ministre lui objecta sa religion, et lui proposa galamment d'aller à la messe. Necker insista, menaça de quitter sa place, persuadé que la crainte de le perdre l'emporterait sur le scrupule que faisait naître la différence de religion ; il fut la dupe de sa présomption : on le laissa se retirer. Dès ce moment, il y eut en France un parti animé contre le gouvernement, et déterminé à décrier toutes ses opérations. Les gens instruits n'osaient s'élever contre l'opinion de ce parti dominant : ils jugeaient Necker comme la postérité le jugera ; ils voyaient qu'il n'avait point de doctrine ; qu'il n'avait employé d'autre art que celui d'emprunter à tout prix pour en imposer par l'état brillant du trésor royal, et séduire la multitude enchantée de voir faire la guerre sans augmentation d'impôts.

» Il fut rappelé au ministère, lorsque l'autorité du roi ébranlée n'avait plus la force de résister aux clameurs du public. Il eut alors la principale part aux affaires, sous le titre de *premier ministre des finances;* mais cette place ne suffisait pas à son ambition, à cette soif effrénée de succès populaires qui caractérise Necker : il songea dès ce moment à devenir ministre national, et fut bien plus occupé de caresser la multitude que de maintenir l'autorité

du monarque. Il concourut ensuite à l'ascendant du tiers dont il se flattait de profiter. Après avoir vu rejeter par le roi un article insidieux qu'il avait inséré dans le décret de la célèbre déclaration du 23 juin 1789, Necker osa s'absenter de la séance royale, et afficher ainsi son opposition aux sentimens du roi. Il était évident qu'il ne cherchait qu'à plaire aux communes. Il n'y avait plus à balancer pour éloigner un ministre qui prétendait, par la puissance populaire, s'associer à l'exercice de l'autorité royale. Le peuple de Versailles fut instruit de ce projet : il se transporta tumultueusement dans les cours du château, au moment où Necker se rendit chez le roi. L'on voyait ses partisans aller et venir dans les galeries, s'entretenir avec les membres des communes, pour les enflammer en sa faveur. L'infortuné monarque fut encore obligé de céder. Le chemin du ministre, en sortant de l'appartement du roi, était de passer par les galeries ; mais il voulut savourer les applaudissemens, s'assurer de son ascendant, et effrayer le roi et la reine par le spectacle des transports que sa présence devait exciter. Il descendit le grand escalier, au doux bruit des battemens de mains répétés, en feignant d'être entraîné par la multitude. Escorté, pressé, applaudi d'une foule immense, il se rendit lentement chez lui, en traversant les cours et les rues inondées des flots renaissans et agités d'un public aveugle et trompé. Quelques personnes, surprises du chemin qu'il prenait, demandèrent où il allait. *Chez lui, par le plus court*, dit un homme d'esprit. *J'ai vu* ce que je raconte : j'ai vu aller chez M. Necker des grands, des femmes que guidait le plus aveugle enthousiasme. On vit, en ce moment, une des plus grandes dames de la cour, connue par son ardent fanatisme pour Necker, et par ses cabales en sa faveur, arrêtée devant une des grilles du château, contemplant avec délices ces mouvemens tumultueux, jouissant du triomphe de Necker, et s'écriant avec une orgueilleuse satisfaction : *On n'oserait le renvoyer!* Le roi supporta encore quelques jours sa vue, et prit enfin le parti de l'éloigner. Mais bientôt après il fut forcé de le rappeler. L'Assemblée, entraînée par le comte de Lally, et pressée par les mouvemens populaires, lui dépêcha des courriers, et la France entière fit des vœux ardens pour son retour. Ceux qui ne le connaissaient pas, allaient jusqu'à craindre qu'il ne se refusât à tant d'empressemens ; ceux qui jugeaient mieux savaient que la vanité l'empor-

terait sur tout autre intérêt, et sur la politique qui devait l'empêcher de revenir dans un poste qu'il ne pouvait conserver. A peine fut-il arrivé que chacun fut étonné d'avoir désiré son retour; l'Assemblée le vit revenir avec indifférence, le peuple cessa de prononcer son nom, et les orateurs démagogues déclamèrent avec impunité contre lui. Il fut attaqué dans les journaux. Il tâcha vainement de louvoyer au fort de l'orage : sans ressource dans l'esprit, sans caractère politique, il ne sut être ni l'homme du peuple, ni l'homme du roi. Il quitta le ministère sans faire la plus légère sensation. »

Passons maintenant au portrait que le célèbre Lavater a tracé de M. Necker.

« Rendu à Bâle, le vendredi 24 juillet 1789, dit-il, étant invité par madame de Staël à dîner avec M. Necker, je vis pour la première fois, au sein de sa famille, cet homme également distingué par sa renommée, son sort, ses talens et son mérite. Vous savez que je fais un cas extraordinaire de la première impression. Quoiqu'en détail je me fusse représenté M. Necker tout différent, sa figure, au premier aspect, répondit à mon attente; mais, vu de plus près, je fus surpris de la différence de ses traits avec toutes les estampes qu'on en a faites : mon jugement physiognomonique du total fut bientôt décidé. Le tout, dans un certain éloignement, inspire un sentiment de vénération; observé de près, plus d'amabilité se fait apercevoir.

» La construction de cette tête n'appartient pas aux formes originairement grandes et caractéristiques de la nature. Elle n'en est pas un produit absolu, unique, original, un trait hardi, un *salto mortale;* comme par exemple, en différens degrés, celles de Newton, Locke, Montesquieu, Chatham, Pitt, ou même de Voltaire, Rousseau, etc. Mais le tout a quelque chose de si unique, approchant de la perfection morale, décisif pour la sagesse tranquille et la prudence consommées, et ses traits, en détail, se réunissent pour exprimer l'honnêteté, la bonté, la douceur et la noblesse de sentiment.

» M. Necker parla peu, particulièrement dans le commencement. Il ne me parut, quoique dans un des plus importans momens de sa vie, ni triste, ni abattu, ni distrait, ni intérieurement déchiré, ni dans un état d'indécision, de crainte, et encore moins de joie. Il avait été cependant la veille au-devant de son épouse et de sa

fille chérie, avait reçu son rappel du roi et de l'Assemblée nationale, et s'était déchargé de sa réponse; malgré cela, point d'agitation ni de signes d'un esprit absent ou absorbé dans de profondes méditations. Il gardait le sérieux d'un sage, et cela sans affectation, sans air ni effet.

» Je témoignais à son épouse, d'une taille longue et d'une complexion délicate, ma surprise sur la tranquillité de son époux dans un si grand moment. L'ingénuité de sa réponse me frappa. « Il n'est pas, me dit-elle, aussi tranquille qu'il vous le paraît; sans cela il aurait parlé davantage.— Si vous n'appelez pas cela tranquille, repartis-je, quelle ne doit donc pas être sa sérénité dans des temps ordinaires? »

» Sa voix est extraordinairement douce; comme tout en lui est tranquille, posé, mûr, mâle et éloigné de toute pédanterie, l'usage du grand monde se fait entrevoir; mais le ministre d'État est frappant en lui; tout l'annonce, mais sans la moindre ostentation. Si j'avais vu M. Necker sans le connaître, je ne l'aurais jamais pris pour un simple homme de lettres, ni pour un militaire, ni pour un artiste, ni pour un négociant; car, dans cet état même, il était déjà dans l'ame prédestiné ministre. Il paraît être né et formé pour diriger des finances. Il écoutait avec la tranquillité complète d'un sage qui examine tout, qui n'anticipe rien, qui approfondit tout. Toutes ses paroles étaient pesées, mais coulaient de source; tous ses regards attentifs, quoique modestes et discrets; toutes ses réponses pertinentes et noblement exprimées sans aucune tournure recherchée; tous ses propos mûrs et achevés. Son front a quelque chose d'un tendre féminin: il n'a ni nœuds, ni angles, ni rides; il recule, il est comme tous les fronts de cette espèce. Dans ses paupières, qui ne sont ni épaisses, ni fortement prononcées, comme aussi dans le doux enfoncement de l'œil et dans la couleur et la coupe de ses yeux, il y a une expression infinie de cette sagesse pleine de noblesse et de gravité mêlée de douceur. Et quand je n'y trouve point ce feu étincelant du génie, j'y remarque par contre quelque chose d'un esprit supérieur aux seuls intérêts de cette terre, et qui n'est pas étranger au monde invisible. Les morceaux les plus sublimes de ses opinions religieuses semblent avoir tiré leur origine de ces célestes régions. Dans son regard attentif, insinuant et réfléchi, on distingue l'esprit analytique. Cet homme

est moins grand par la force créatrice que par la force de combinaison, de compréhension et de pénétration. Quand il écoute, il ne lui échappe rien. Son teint est d'un jaune pâle, assez essentiel pour former l'idéal d'un sage de cabinet, et très-significatif pour un caractère uni et paisible..... Il me paraît que cet homme est particulièrement grand et unique, en ce que, par sa propre culture, il a fait de lui tout ce que sa propre culture lui permettait d'être. Je crois qu'il serait impossible de faire une folie dans son atmosphère.

» Il ne proférait pas un mot ni de lui, ni de sa situation, ni de la France, ni de ses amis, ni de ses ennemis. Sa spirituelle épouse fit tomber, malgré moi, la conversation sur la physiognomonie. Tout ce qu'il en dit ne montre pas un anatomiste, un dessinateur par principes, mais un juge compétent, intuitif et consommé dans la connaissance de l'homme. Bref, si j'ai jamais vu un homme de cabinet doué d'excellens talens, c'est cet homme que le sort a honoré par tant d'amis et d'ennemis.

» La nation française peut s'honorer de posséder le tact le plus exquis pour connaître la vraie grandeur de l'homme et la priser ce qu'elle vaut; elle qui, sachant se dépouiller de tout préjugé de naissance, de toute prévention étrangère au mérite, a distingué cet homme par une confiance inouïe, et qui, s'abandonnant tout entière à l'ascendant de sa vertu, a écrit en lettres d'or, sur ses cocardes, *Vivent le roi, Necker et la nation!* »

Écoutons à présent un troisième témoignage, celui d'un écrivain spirituel et fin, mais qui, dans ses portraits, semble avoir recherché quelquefois plutôt la vivacité du trait que la fidélité de la ressemblance.

« Je n'ai jamais vu, dit M. de Lévis, personne qui ressemblât à M. Necker. J'ignore s'il avait l'organe de la hauteur dont parle le docteur Gall; j'ignore même si Gall a raison; mais il est certain que tous les symptômes de l'orgueil étaient rassemblés en lui. Ses manières étaient plus graves que nobles, et plutôt magistrales qu'imposantes. Il parlait facilement, mais avec une certaine emphase. Son style, correct et pur, est quelquefois éloquent; mais il manque en général de nerf et de chaleur: sa phrase, bien accordée, est trop longue; ses comparaisons sont justes, sans être variées; enfin, de nos bons écrivains, celui à qui il ressemble le

Digitized by Google

plus, sans jamais l'atteindre, est l'immortel Buffon. Il avait un esprit très étendu et une ambition encore plus vaste. Il prétendait à la fois gouverner la France, la réformer et l'éclairer par ses ouvrages. Il était honnête et moral dans ses relations privées. Mais si l'on peut avec de l'ordre, de la probité et de l'intelligence, régir les revenus d'un grand État, ces qualités ne suffisent pas pour diriger toutes les parties d'une administration aussi compliquée. Les hommes ne se manient pas aussi aisément que les écus. M. Necker avait dirigé le trésor public avec succès, parce qu'il le conduisait sur les mêmes principes que sa maison de banque. Malheureusement, il continua à suivre des exemples domestiques; et parce que l'agitation qui régnait continuellement à Genève n'avait pas de suites fâcheuses, il ne craignit pas de fomenter en France des querelles dont il croyait qu'il serait l'arbitre. Il perdit le royaume, lui-même et sa patrie. Ses opinions politiques furent toujours méconnues pendant la révolution. Lorsque, dans le commencement, on le vit renverser le fondement de la constitution monarchique, par le doublement du tiers, on crut généralement qu'il favorisait le peuple, et qu'il voulait établir la liberté. Rien n'était plus faux; il voulait, suivant la maxime si connue de Machiavel, opposer à la noblesse, qu'il croyait trop puissante, un contre-poids utile à la royauté, dont il était le principal agent. Plus tard, le peuple crut qu'il trahissait ses intérêts, tandis que M. Necker avait reconnu que la cour ne lui pardonnerait pas sa popularité. Il chercha donc à se ménager un appui dans l'Assemblée nationale, afin de se maintenir ministre du roi malgré lui. Il se trompa. Les chefs révolutionnaires le trouvaient trop modéré. D'ailleurs, il leur fallait des agens dociles et soumis, et qui n'eussent pas de considération personnelle. M. Necker fut obligé de se retirer; et l'on vit quelle immense distance il y a entre un habile financier et un grand homme d'État. »

Note (L), *page* 450.

De grands intérêts exigeaient que l'affaire du 6 octobre restât dans d'épaisses ténèbres. Elles ne seraient point dissipées par l'analyse des nombreux écrits publiés à cette époque, et dont on

pourrait faire une bibliographie spéciale. Mais, s'ils ne font point connaître la vérité tout entière, ils peuvent servir au moins à détruire des assertions inexactes ou calomnieuses. C'est dans cette intention que nous allons dire un mot de ces ouvrages.

Le premier de tous, parce qu'il donna lieu à tous les autres, est la *Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre 1789*, imprimée par *ordre de l'Assemblée nationale*; 2 volumes in-8°, suivis de pièces justificatives. Cette procédure contient trois cent quatre-vingt-treize dépositions. Après avoir entendu le rapport de M. Chabroud, l'Assemblée décréta, le 20 octobre 1790, qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre MM. le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau.

Dans cette séance, l'abbé Maury parla contre le rapporteur avec beaucoup d'énergie, prétendant qu'il avait développé toute la subtilité de son esprit en faveur des accusés, et qu'au lieu d'un rapport impartial, il avait fait, non pas un plaidoyer pour eux, mais un véritable panégyrique. *Il avoue loyalement et pour rendre un hommage solennel à la vérité*, que les charges contre le comte de Mirabeau sont insuffisantes : il propose de déclarer qu'il n'y a pas lieu à accusation contre lui; mais la conduite du duc d'Orléans lui paraît motiver une déclaration contraire.

Quelques jours après, il parut un *Compte rendu par une partie des membres de l'Assemblée nationale, de leur opinion sur la Procédure du Châtelet*, et sur le projet de décret proposé par le comité des rapports, et adopté par l'Assemblée. Cent dix-neuf députés s'étaient rassemblés, avaient délibéré pour publier ce Compte ou plutôt cette protestation : vingt-cinq y adhérèrent, et trente-huit déclarèrent n'avoir point pris part au décret, parce qu'ils étaient cités comme témoins, de sorte que le nombre total de ceux qui protestèrent est de cent quatre-vingt-deux. « Ils improuvent dans tout son contenu le rapport de M. Chabroud, comme infidèle, dénaturant les faits, diffamant les témoins, excusant les attentats en les identifiant aux opérations de l'Assemblée et voulant substituer un complot imaginaire à un complot réel. » Dans leur adhésion, les vingt-cinq députés, au nombre desquels sont d'Éprémesnil et Cazalès, motivent leur avis, et, séparant la cause de

M. le duc d'Orléans de celle du comte de Mirabeau, partagent l'opinion de l'abbé Maury.

Cette protestation fut bientôt suivie d'un grand nombre d'ouvrages dont le plus volumineux et le plus important a pour titre : *Forfaits du 6 octobre*, ou *Examen approfondi du rapport de la procédure du Châtelet*; 2 vol. in-8°, avec cette épigraphe : *Il n'est pas si facile de justifier un crime que de le commettre.* Dans le premier volume, l'auteur suit pas à pas M. Chabroud dont il cite les assertions dans une colonne, mettant en regard dans une autre ses réfutations. Il ne s'occupe que de ce qui concerne l'événement en général. Dans le second, il examine les défenses des deux accusés. Ces défenses étaient incomplètes en ce qu'elles ne portaient que sur un objet accidentel, c'est-à-dire les assassinats commis le 6 octobre, qui n'étaient que l'effet d'une cause; car les deux prévenus n'étaient point accusés des massacres qui eurent lieu. Il est bien évident que les factieux n'étaient point partis de Paris pour casser les bras à M. de Savonnière, ni pour égorger MM. Deshutes et Varicourt. C'est la cause qu'il fallait rechercher; mais, suivant l'auteur, on n'a voulu qu'un résultat, et l'on a abandonné au hasard et à la prudence de quelques agens les moyens d'y arriver. On est donc sorti de la question. Cette idée est reproduite dans plusieurs des écrits publiés sur cet événement.

Nous devons plus particulièrement nous arrêter à quelques particularités du récit de Weber, et chercher, dans les écrits publiés alors, les détails qui peuvent les confirmer ou les détruire, et modifier les impressions que laisse ce récit. Nous choisirons deux témoins qui ont toujours joui de l'estime universelle. Ce sont MM. Mounier et Lally-Tollendal. Il s'agit du rôle que joua, dans cette journée, le commandant de la milice de Paris.

« Entre neuf et dix heures, dit M. Mounier dans l'*Exposé de sa conduite* (page 72 et suiv.), un aide-de-camp de M. de La Fayette vint annoncer son arrivée prochaine à la tête de la milice parisienne. On sut qu'il avait fait d'inutiles efforts pour faire changer de résolution à cette milice, et qu'il avait retardé, le plus qu'il avait été possible, le moment du départ..... Je lui demandai quel était l'objet d'une pareille visite et ce que voulait son armée. Il me répéta que, quel qu'eût été le motif qui avait déterminé sa marche,

puisqu'elle avait promis d'obéir au roi et à l'Assemblée nationale, elle n'imposerait aucune loi..... Sur les trois heures du matin, je fus averti que M. de La Fayette désirait de me parler. Je priai deux députés de se rendre auprès de lui. Ils vinrent me dire que M. de La Fayette, sachant que j'étais excessivement fatigué, et que j'exerçais mes fonctions de président depuis neuf heures et demie du matin de la veille, m'engageait à m'aller reposer; qu'il répondait de tout; qu'il avait placé tous les postes de manière à être assuré que le bon ordre serait maintenu; que la milice était dans les meilleures intentions, et qu'il était lui-même si certain de la tranquillité générale, qu'il se retirait pour prendre du repos. »

Passant ensuite aux horribles scènes de la fin de cette nuit, M. Mounier en termine ainsi le récit : « Jusqu'où fût allé l'excès du crime, si M. de La Fayette, averti trop tard de ces assassinats, n'eût harangué la milice, et ne se fût offert lui-même pour victime ! »

Dans son *Mémoire* ou *seconde Lettre à ses commettans*, M. de Lally-Tollendal s'exprime en ces termes : « Je n'entendis point le signal qui fut donné pour réunir de nouveau les députés. Ainsi je n'étais point à l'Assemblée quand M. de La Fayette s'y arrêta en arrivant à Versailles. Je ne sais si, dans ce moment, j'aurais eu l'idée que j'ai eue depuis; mais il m'a semblé que nous aurions pu et dû venir à son secours. Il était évident que, ce jour-là, M. de La Fayette était le premier prisonnier. Entraîné par une multitude enflammée, vingt fois menacé de mort parce qu'il voulait s'opposer à la sédition et arrêter la marche des troupes, il avait perdu dès lors ce qui rend un chef imposant, et jamais il n'avait eu tant besoin d'en imposer. Une dictature dont nous l'aurions revêtu, une loi martiale, une proclamation quelconque aurait pu le mettre à sa place.

» Je le vis entrer chez le roi et y porter ce mélange de respect, de douleur et de courage, qui a tant frappé tous ceux qui l'ont vu. Je le suivis quand il en sortit. Je voulus entendre ses harangues, d'abord aux Suisses et ensuite à sa troupe. Elles respiraient la fidélité due au roi en même temps que l'amour de la patrie. Je remarquai comme on l'écoutait, et je crus qu'on pouvait être tranquille. Il faut l'avouer cependant : l'événement a prouvé que la sécurité de M. de La Fayette avait été une grande faute. Il se fia

trop à la disposition du moment. Il ne songea pas assez à tous les moyens de corruption qui pouvaient encore être employés pendant le reste de la nuit, à cette horde de brigands qui avaient précédé ou suivi son armée. Nous-mêmes devions-nous partager sa sécurité? Devions-nous la recevoir quand il nous la donnait? Comment personne ne se rappela-t-il la révolution qu'on avait opérée dans les esprits en deux heures, le jour où M. Necker était venu à Paris? Du moins si M. de La Fayette a gémi de n'avoir pas prévenu tous les malheurs, il a pu se dire le lendemain qu'il en avait empêché beaucoup, et nous n'avons pas eu cette consolation.

» Passons rapidement sur les détails de ce funeste lendemain. Je les vois trop encore pour pouvoir les peindre. Tout ce que je puis dire, c'est que j'avais cru aussi à la paix; que j'ai goûté quelque repos pendant que tant de crimes se commettaient, et que je ne sais pourquoi j'en ai des remords; qu'éveillé par les cris, par le bruit des armes, frémissant des forfaits qui avaient été commis, frémissant de ceux qui avaient pensé l'être, je courus au château où l'on m'avait dit que se réunissait l'Assemblée nationale; que je n'y vis autre chose que du sang, des larmes, une joie féroce, une indignation stérile, des députés errans, des victimes augustes et ces infortunés gardes-du-corps, objets éternels d'attendrissement et de vénération, qui, dans cette nuit à jamais exécrable, avaient placé l'excès de la vertu à côté de l'excès du crime, et dont il ne serait pas resté un seul sans le dévouement de M. de La Fayette et la fidélité de ses grenadiers. »

Lorsque M. Mounier et M. de Lally-Tollendal, témoins tous les deux dans cet événement, tenaient ce langage, ils venaient de se retirer de l'Assemblée nationale, indignés des scènes qui s'étaient passées sous leurs yeux. Ils étaient séparés l'un de l'autre.

Quant à l'événement en lui-même, à ses causes, au but qu'on se proposait, nous ne répéterons point les conjectures faites dans le temps et qui ont un grand degré de probabilité. Nous dirons avec les auteurs que nous avons cités, « que ceux qui n'ont vu » dans les journées des 5 et 6 octobre qu'un mouvement popu- » laire sans direction, sans but, et seulement provoqué par la pé- » nurie des subsistances qui pour lors affligeait la capitale, n'ont » pas pénétré la cause secrète des événemens; et que ce serait » manquer de jugement ou de bonne foi que d'attribuer au ha-

» sard et aux jeux de fortune, une lutte préparée. » Il n'en paraît pas moins vrai que les meurtres furent l'effet du hasard en ce sens que l'auteur du complot n'y prit aucune part, et que l'accuser du contraire c'était perdre de vue l'objet principal.

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET DES PIÈCES OFFICIELLES.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

Avertissement des libraires. j

Avant-propos de l'auteur. 1

Chapitre premier. — Naissance de la reine. — Son éducation. — Son départ de Vienne. — Son mariage. — Ses succès. — Son caractère. — Ses bienfaits. — Détails qui la concernent jusqu'à l'époque de la révolution française. 11

Chapitre ii. — Des causes immédiates et des principes éloignés de la révolution française. — Convocation des états-généraux de 1789. 75

Chapitre iii. — Suite de la convocation des états-généraux. — Chute de M. l'archevêque de Sens. — Rappel de M. Necker — Seconde assemblée des notables. — Ouverture des états-généraux. — Situation de Marie-Antoinette à cette époque et pendant les cinq années qui la précédèrent. 248

Chapitre iv. — La famille royale de France pendant la révolution. — Première époque. — Assemblée nationale dite constituante. Ouverture des états-généraux. — Débats sur la vérification des pouvoirs. — Mort de monseigneur le dauphin. — Séance royale. — Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. — Débats sur la déclaration des droits de l'homme et sur le *véto*, le 5 octobre 1789. — La famille royale conduite à Paris. — Dangers que court la reine : sa fermeté. 329

Éclaircissemens historiques et pièces officielles. 460

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Biblioteca Naz. Fond. Palatina Napoli

582054

SBN

Digitized by Google

Digitized by Google
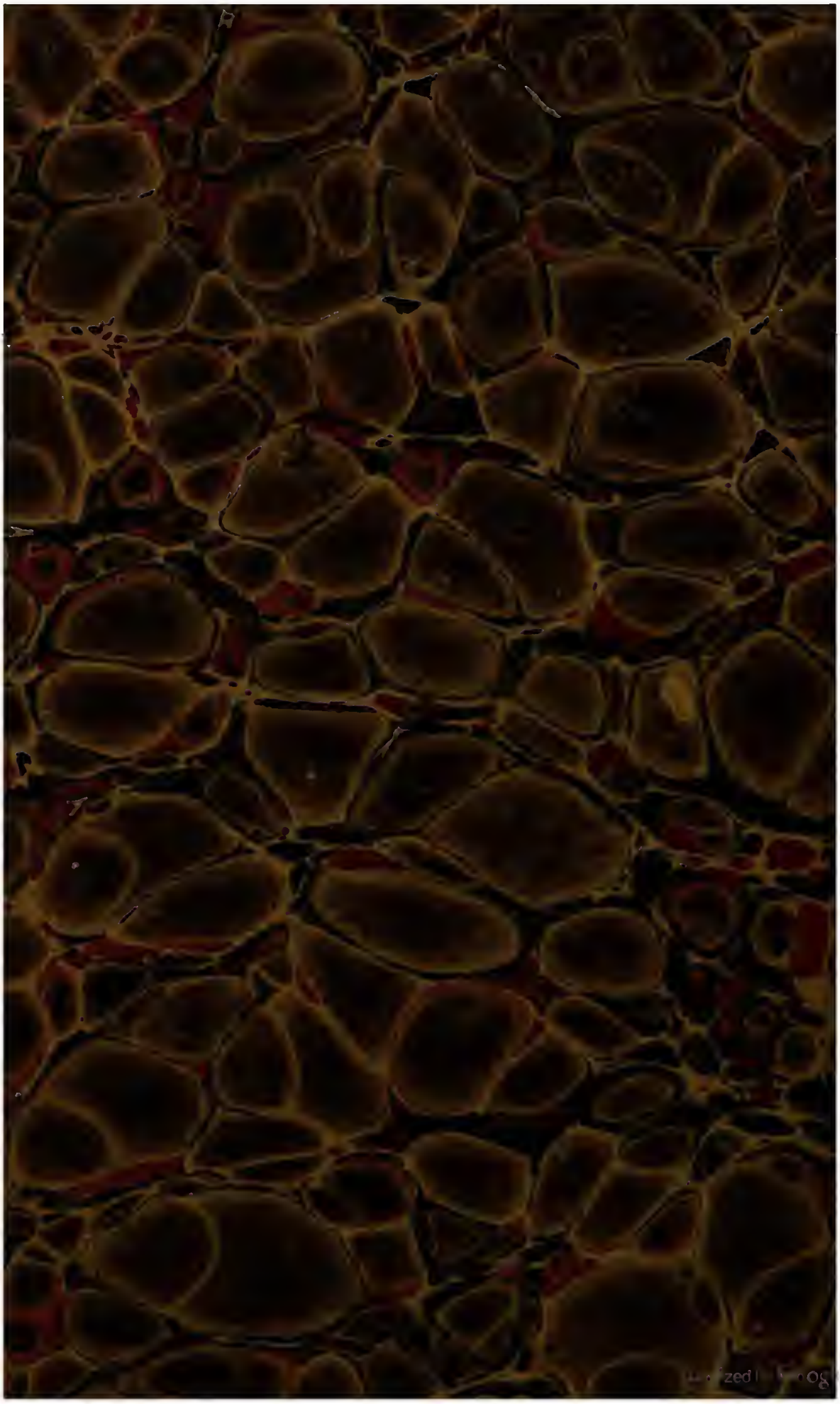
Digitized by Google